This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AQUITAINE

Digitized by Google

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

Digitized by Google

REVUE

D'AQUITAINE

JOURNAL HISTORIQUE

DE GUIENNE, GASCOGNE, BÉARN, NAVARRE, Etc.

Histoire, Archéologie, Linguistique, Philologie, Généalogie, Biographie, Paléographie, Diplomatique, Statistique, Littérature, Beaux-Arts, Sciences.

DIRECTEUR : J. NOULENS.

Sixième Année. — Tome VI.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, A CONDOM, GRANDE-RUE.

1862

Digitized by Google

Fr 18, 19

HARVARD COLLEGE
MAY 28 1920
LIBRARY

F. C. Lowell fund.

Digitized by Google

L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE

AU XVIIe SIÈCLE (1).

I

On a beaucoup parlé dans ces dernières années, à propos de quelques ouvrages d'imagination dont s'explique difficilement la vogue, heureusement passagère, d'un penchant à l'industrialisme et d'une absence de dignité qui caractériseraient les hommes de lettres de notre temps. On a écrit sur ce sujet, sans mûre réflexion ni enquête préalable, nombre d'articles, d'homélies, pourrais-je dire, où le paradoxe se substitue au bon sens et la déclamation banale à la conviction éclairée et sincère. Sans doute, l'occasion était propice pour rappeler au sentiment du devoir ceux de nos écrivains en vue qui paraissaient l'avoir oublié, mais fallait-il qu'elle servît de prétexte aux plus malveillantes insinuations d'une critique impuissante? Sans titre ni mission d'aucune sorte, des premiers venus, inconnus hier et qui le seront demain, se sont érigés en arbitres souverains de la moralité littéraire, et un juste à peine

(1) Nous aurions à nous excuser d'avoir offert l'hospitalité de notre Revue à la notice de M. Magen si la région aquitanique ne s'y trouvait représentée par un *homme de lettres* véritablement original et unique. Sa biographie très complète occupe tout le paragraphe VI, plus de la moitié de ce travail.
(*Note du Directeur.*)

Digitized by Google

s'est rencontré qui pût trouver grâce devant leur puritanisme. Honte à notre temps, gloire au passé, tel était leur cri de ralliement. Il semble, à les croire, que la profession littéraire était autrefois un sacerdoce, et que l'écrivain, formé d'une pure essence et dégagé de besoins matériels, n'avait souci que de sa renommée.

Cela est triste, cela est pénible à dire; les écrivains sont des hommes comme nous. Il leur arrive, il est vrai, plus fréquemment de s'élever au-dessus des réalités terrestres, mais le poids d'organes accessibles à des nécessités grossières les fait bientôt retomber; c'est la faim, c'est la soif, c'est l'aiguillon de la douleur physique. Eh! mon Dieu! qu'ils ne se plaignent pas trop d'une telle participation à nos misères! C'est parce qu'ils les ont eux-mêmes éprouvées qu'ils en dépeignent les effets en traits saisissants et de manière à laisser au fond des cœurs d'ineffaçables impressions. Le récit de leurs mortelles angoisses ajoute d'ailleurs singulièrement à la grandeur de l'idée que nous nous faisons d'eux : c'est un élément de pérennité et comme un premier rayon d'apothéose. Supprimez la lutte, dit saint Colomban, et vous supprimez la gloire : « *Si tollis et pugnam, tollis et coronam.* »

Je n'ignore pas cependant que la douleur n'agit pas de la même manière sur toutes les âmes. S'il en est qu'elle fortifie et rend meilleures, comme fait le feu à de certains métaux, en dégageant leurs éléments impurs, il en est d'autres qu'elle aigrit et décourage. Aussi est-ce un devoir pour la société en général, et particulièrement pour ceux qui dirigent les destinées des peuples, d'entourer d'une active protection les ouvriers de la pensée, féconds dissipateurs qui rendent toujours beaucoup plus qu'ils n'ont reçu. En se déployant au-dessus d'un certain nombre d'entr'eux, cette protection en peut atteindre quelqu'un qui,

Digitized by Google

sans force devant le malheur, eût fait litière de sa dignité et donné le plus triste spectacle qu'il y ait au monde, celui de la dégradation du génie. Pour une nature virile qui supporte sans fléchir l'adversité, que de pauvres cœurs faiblissent indignement! Les garer d'une telle honte, c'est accomplir un de ces actes qui honorent à jamais une époque.

Jusqu'à quel point l'Etat eut-il, dans notre pays, le sentiment de cette haute mission? Pour être en mesure d'en juger, transportons-nous par la pensée à l'une des phases les plus littéraires de notre histoire, au règne de Louis XIII ou plutôt de Richelieu. Par la fondation de l'Académie française s'est inaugurée l'ère mémorable de la participation des lettres aux honneurs des institutions officielles. Tout, ce semble, eût dû être réglé dans le sens de cette grande mesure en ce qui regarde l'intéressante classe qui vit du travail de l'esprit. Un gouvernement qui consentait à tenir son éclat, en même temps que de la gloire des armes, de celle, plus noble et plus pure, qui naît du rayonnement de la pensée, avait, sous peine d'être illogique, à se préoccuper sérieusement du sort de ses auxiliaires nouveaux; il devait veiller à ce que leur situation matérielle fût à la hauteur du rang social qu'il leur attribuait; le moins qu'il pût faire, à la rigueur, c'était de prévenir la misère et l'abaissement moral qui en est trop souvent la conséquence; or, nous savons qu'il faillit plus d'une fois à cette haute mission. Un poète vraiment distingué de de ce temps-là, un homme de cœur et d'honneur, dont le terrible Despréaux a presque dit du bien, Ogier de Gombault, pauvre et oublié, parce qu'il vivait en dehors de toute intrigue, exhala dans un amer quatrain son regret de la mort de Malherbe et sa haine contre un siècle ingrat qui négligeait ses plus glorieux enfants. Il y a dans

Digitized by Google

cette simple épitaphe tout un poème de douleurs stoïquement supportées, et l'on y sent passer comme une brise funèbre le frissonnement d'un grand cœur blessé à mort :

L'Apollon de nos jours, Malherbe ici repose.
Il a vécu longtemps sans beaucoup de support.
—En quel siècle?— Passant, je n'en dis autre chose :
Il est mort pauvre! Et moi je vis comme il est mort.

II

A la même époque, vivait obscurément dans un faubourg éloigné de Paris un des plus dignes rivaux de Corneille, l'auteur de *Saül* et d'*Alcyonée*. Membre de l'Académie française comme Ogier de Gombault, comme lui pauvre et oublié, Pierre du Ryer avait une femme et des enfants qu'il aimait avec tendresse et à qui, tous les jours, il fallait donner du pain. Pour résoudre ce difficile problème, il s'était mis aux gages d'un libraire qui le rançonnait impitoyablement. On le voyait travailler sans relâche, épuisant sa frêle santé, sa vivace et robuste intelligence, mais non pas son ardeur ni son courage. Ménage commit, à cette occasion, ce jeu de mots qui fait mal au cœur : *Fami magis quam famæ inserviebat.* C'étaient des traductions d'auteurs grecs et latins, des stances et des élégies dont la misère était la muse inspiratrice. On lui payait la prose à raison de trente sous la feuille, et les vers deux ou quatre francs le cent, selon leur longueur; triste commerce, navrante nécessité, qui le firent mourir à cinquante ans.

III

Cela fait peine assurément, mais combien plus les plaintes du vieux Corneille. Poète divinement inspiré, peintre incomparable de la force morale, il s'humilie dans ses

Digitized by Google

préfaces jusqu'à descendre au-dessous de toute excuse. Qu'il mêle aux autres sa protestation contre la situation précaire faite aux gens de lettres, on ne lui dénie pas ce droit, mais à condition que sa misère ait la fierté de son génie et ne tende pas la main comme une pauvresse. « Nous vivons dans un temps, dit-il (1), où beaucoup de gens pensent avoir trop récompensé nos travaux quand il les ont honorés d'une louange stérile, » et, dans l'effusion de sa gratitude pour la générosité de Montauron, qui lui paie en roi l'honneur d'une dédicace, il ne craint pas de comparer à Auguste le plus sot des traitants enrichis (1640). Il avait, quelques mois auparavant, dédié au persécuteur du *Cid* sa tragédie d'*Horace*, étrange faiblesse dont il crut se laver à la mort de Richelieu dans un admirable et lâche sonnet. Non moins éloignée du vrai par l'abaissement de sa propre personne que par l'exaltation de ce Mécène jaloux, l'épître qu'il lui adressa semble un défi à l'opinion publique, si peu chatouilleuse qu'elle soit à cet égard. Il s'y félicite hautement de « rendre service à l'Etat en procurant à Son Eminence un divertissement qui contribue à la tenir en santé, » et jugeant que sa dignité n'a pas trop souffert de ce rôle spontané d'amuseur officiel, le père du *Cid*, de *Cinna* et des *Horaces* se fait tout petit écolier devant le parrain de *Mirame* et l'hypocrite négateur de de ses chefs-d'œuvre. « Le changement visible qu'on remarque en mes ouvrages, ajoute-t-il, depuis que j'ai l'honneur d'être à Votre Eminence, qu'est-ce autre chose qu'un effet des grandes idées qu'elle m'inspire quand elle daigne souffrir que je lui rende mes devoirs, et à quoi peut-on attribuer ce qui s'y mêle de mauvais qu'aux tein-

(1) Préface de *Cinna*.

Digitized by Google

tures grossières que je reprends quand je demeure abandonné à ma propre faiblesse. » Richelieu dut bien rire dans sa barbe quand il vit se désavouant lui-même le mâle et sublime génie dont la gloire l'importunait. Il ne se doutait pas sans doute qu'une telle dépravation des mœurs littéraires ferait tache à sa renommée, et qu'on demanderait un jour compte à sa mémoire de ce déplorable abus de sa puissance. S'il laissait mendier le grand Corneille, n'était-il pas magnifique avec Colletet, Bois-Robert et Chapelain?

IV

Faisons halte un instant et regardons en arrière. Que voyons-nous? Le talent méconnu qui s'atrophie dans un commerce indigne, le génie provoquant l'aumône par le sacrifice de sa dignité, l'industrie littéraire enfin déjà instituée et touchant à sa pleine floraison. Cette industrie n'est donc pas née avec notre siècle; elle est plus vieille que cela, témoin l'aventure de Chérile. Alexandre—qui ne s'en souvient?—fit compter à ce pauvre diable des philippes d'or et des soufflets, deux salaires antipathiques dont le dernier eût probablement suffi à payer des vers assez mal tournés. Que d'hommes de lettres ne mériteraient pas mieux!

V

En voici un qui, en bonne justice, eût dû recevoir quelques volées de bois vert. Il était du XVIIe siècle, comme tant d'autres originaux littéraires et s'appelait Louis de Neufgermain. C'était, au dire de Tallemand, « un bel homme à grande barbasse, ayant toujours l'épée au côté, aimant fort à faire des armes, et assassinant tout le monde de ses maudits vers. » Il professait d'ailleurs en toutes saisons une véritable estime pour sa personne et se qualifiait

Digitized by Google

volontiers de *poète hétéroclyte de Monsieur, frère unique de Sa Majesté*. Il est vrai que ce titre ridicule était amplement justifié par la bizarrerie de ses élucubrations. Pour attirer l'attention des beaux esprits et, par là, dans son escarcelle mal garnie, quelques brins de ce vil métal dont la philosophie nous prêche en vain l'inutilité, il se mit à faire des vers dont les terminaisons rapprochées formaient à peu près exactement le nom du personnage à qui il les destinait. Admis aux soirées de l'hôtel de Rambouillet, accueilli comme un hochet littéraire par la coterie de raffinés et de précieuses qui travaillaient la langue et la société françaises dans le salon bleu d'Arthénice, il voulut payer la bienvenue en monnaie de sa façon, et voici ce qu'il lut au bruit des rires à demi étouffés et des ironiques applaudissements de la plus spirituelle réunion du monde :

Entre les dieux doit tenir *ran*
Proche Jupin au plus haut *bou*
Plus belle que roze et l'œi *llet*
La divine de *Rambouillet*.

Ses vertus, son mérite g *ran*
S'étend jusqu'au topinam *bou*
où l'on tient registre et feui *llet*
Pour la divine *Rambouillet*.

Cette pasquinade, où la grammaire était aussi maltraitée que le bon sens, obtint un succès de fou rire. On en parla dans les ruelles et jusqu'aux réceptions du Louvre. Voiture, qui se jouait avec une aisance incomparable des difficultés de notre langue, et voltigeait, comme un danseur Italien, sur la corde tendue de la phrase, ne dédaigna pas, pour s'exercer, d'imiter cet affreux galimatias, ce qui était certes le plus grand honneur qu'un écrivain d'alors pût ambitionner.

Digitized by Google

Devenu, par le fait, célèbre à peu de frais, à moitié fou, mais pas assez pour négliger le côté pratique de la vie, Neufgermain dédia des poésies à tous les hauts personnages de son temps. Ils riaient d'abord, mais comme la flatterie y suppléait à l'inspiration absente, ils soldaient, sans trop se faire prier, la créance de leur amour-propre. Il faut dire qu'à l'occasion ils se servaient de l'heureux thuriféraire pour accomplir de secrètes vengeances. Du milieu de ses bouts-rimés où foisonne l'hyperbole louangeuse, jaillissent parfois de mordantes épigrammes, rameaux bâtards greffés par d'autres que lui sur la folle végétation qu'il aimait à cultiver. Son œuvre est une forteresse où chacun entrait en payant et d'où pleuvaient de ci, de là, les flèches acérées du ridicule. Agent responsable de ces lâchetés, il les couvrait sans vergogne de son nom, et comme il n'était, après tout, qu'un imbécile, l'insulte impunie prenait pied, l'épigramme non relevée faisait son chemin. Il se créa ainsi de puissantes amitiés et de chaudes protections; on en trouve la trace dans ses ouvrages au bas de pièces de vers écrites par ces illustres patrons dont les noms, connus de la ville et de la cour, relèvent d'une broderie aristocratique la trame vulgaire de ses poésies. Ce sont MM. de Chaudebonne, de Boissat, de Patris, de Bueil, le marquis de Rambouillet, et, pour clore dignement la liste, Monseigneur Gaston d'Orléans, frère du roi.

VI

A côté de ce médaillon où grimace, légèrement esquissée, la figure d'un sot rimailleur, je veux accrocher un pendant, le portrait du marchand de prose. On ne saurait sans préjudice isoler ces deux prototypes de l'industrialisme littéraire. Il y a entre eux, en effet, une si parfaite analogie d'instincts

Digitized by Google

commerciaux et de facultés intellectuelles avec une si égale absence de sens moral qu'ils semblent ne former à eux deux qu'un personnage doué, par un heureux privilége, d'une double individualité et prenant tel ou tel masque selon l'occurrence. Ils vécurent d'ailleurs à la même époque, dans la même ville, au milieu des mêmes hommes et à leurs dépens et contribuèrent dans une égale proportion à prouver par leur exemple qu'avec de l'adresse, la connaissance du monde où l'on vit et beaucoup d'effronterie, il est on ne peut plus facile de convertir la fumée en argent.

Abordons celui-ci familièrement, comme il est d'usage entre compatriotes. Il était, en effet, natif d'Agen où sa famille compte encore de nos jours plusieurs représentants. Sa première éducation fut très négligée. De l'école où il avait appris à écrire, il entra chez un procureur qui l'employa dans son office à transcrire des pièces de procédure. Rangouse avait trop d'ambition pour faire longtemps un pareil métier. Un beau matin, n'y tenant plus, il partit pour la grande ville, où mille chemins, également agréables, lui semblaient devoir le conduire à la fortune. Quand il mit le pied dans Paris, il avait la bourse légère, le cœur ouvert à l'espérance et l'imagination peuplée de brillants fantômes. Il n'y connaissait, en revanche, personne qui pût le guider, mais il était de cette race dont la graine, au dire de Henry IV, qui se connaissait en Gascons, lève également sur tous les terrains; aussi alla-t-il vite en besogne. Sans autre recommandation que son audace et sa ferme volonté de parvenir, il se présenta au maréchal de Thémines, lui plut et devint son secrétaire. Ce fut là son premier pas dans le monde, et Dieu sait si tout autre qu'un gascon l'eût fait aussi lestement.

Mais cette nature remuante n'avait pas encore trouvé sa voie. Rangouze se lassa bientôt d'être assujéti à une tâche

Digitized by Google

ingrate, pauvrement rétribuée, qui lui rappelait son premier apprentissage, et dans l'accomplissement de laquelle l'inquiète activité de son humeur ne trouvait pas à s'exercer assez librement. Peut-être ne s'accommoda-t-on pas de ses allures et le mit-on dehors sans façons. Quoi qu'il en soit, il se vit de nouveau sur le pavé, sans amis, sans protecteurs, sans finances, mais libre de sa chaîne, maître de son temps et préparé par de longs rêves à une lutte obstinée contre la misère.

Alors plus qu'aujourd'hui la Cour était le centre où venaient aboutir du fond de toutes les provinces les gloires non consacrées, les réputations bâties sur l'intrigue, les espérances, les projets et les rêves de l'ambition; mais n'y était pas admis qui voulait. A moins qu'on ne fût issu de haut lignage, il fallait, pour y pénétrer, déployer, comme Figaro, plus de science et de calcul qu'on n'en a mis depuis cent ans à gouverner les Espagnes; il fallait avoir l'échine souple et la flatterie abondante, vouloir toujours, ne se rebuter jamais et louvoyer avec de minutieuses précautions sur une mer pleine de récifs cachés. Triompher des premiers obstacles ne fut pour Rangouze qu'un jeu. Il s'agissait de se mettre en évidence, car alors, comme en tous les temps, qui voulait *être* devait *paraître*. A ces fins, il se résolut à prendre tout juste l'envers de sa vocation. La littérature était pour lui lettre close, il s'improvisa littérateur; ou plutôt, — un jeu de mots que je fuis vient se placer de lui-même sous ma plume, — fabricant de lettres. Il en écrivit, en effet, à la reine, au roi, au cardinal de Richelieu, pas en son nom, — il n'y songeait pas encore, — mais au nom du roi, de la reine et du terrible cardinal, faisant parler à sa façon ces personnes augustes et redoutées, comme un montreur de marionnettes prête, malgré lui, son langage à ses pensionnaires de carton.

Digitized by Google

Le tour des princes vint ensuite. Rangouze signa de leur nom une correspondance tout imaginaire. Or, sa mémoire étant d'une telle ampleur qu'elle lui permettait de réciter l'une après l'autre, et sans jamais se tromper, toutes les lettres qu'il avait écrites, à quelque moment qu'on le prît, il égrainait sans efforts son chapelet, et mettait ses auditeurs ébahis dans la confidence de ses secrets fictifs. Il passait ainsi, aux yeux de ceux qui ne le connaissaient pas, pour un très haut et très puissant personnage.

Comment les portes du Louvre ne se seraient-elles pas ouvertes à deux battants devant un si habile homme? Rangouse fut admis à fouler de son pied bourgeois les splendides tapis des appartements royaux, mais cet honneur tant ambitionné ne lui fut d'aucun rapport. Ses lettres ne furent pas goûtées, ou du moins ne jouirent que d'un succès éphémère; sa personne déplut; sa mise, son ton, ses manières, n'avaient rien de cette élégance raffinée dont l'heureux Voiture se servait pour faire oublier à ce monde brillant qui l'élevait jusqu'à lui l'obscurité de son origine. Il comprit qu'il perdait son temps, renonça aux pompes de la grandeur et se mit en quête d'une occasion qui lui permît de compléter son éducation à peine ébauchée.

Il eut bientôt ce qu'il cherchait. Au fond de je ne sais quel faubourg, dans une petite maison pourvue d'un jardin riche en ombrages, se réunissaient depuis quelque temps, sous la direction de Michel de Marolles, quelques beaux esprits oubliés, inconnus ou méconnus. C'était une sorte d'hospice où les écrivains sans feu ni lieu trouvaient provisoirement, l'un et l'autre, un écho académique qui répétait, en les grossissant, les nouvelles littéraires du jour, un manége enfin où l'abbé de Villeloin s'exerçait à dompter pour les mettre, comme dit Ménage, *sous le joug*

Digitized by Google

de ses versions, les pauvres diables qu'il hébergeait. On y faisait tant de traductions que toute l'antiquité y passa, — Dieu sait au prix de quelles égratignures ! — et de si mauvais vers que le vieux Malherbe et son élève Racan ne manquaient jamais de s'en moquer. Quelques écrivains de mérite apparaissaient cependant au milieu de ces invalides littéraires et réussissaient parfois à imprimer aux travaux communs une direction plus élevée. Rangouse y fut on ne peut mieux accueilli, bien qu'il ne fût latiniste ni poète, mais peut-être parce qu'il était besogneux. Ne devenait-il pas, en cette qualité, la chose de l'amphytrion? J'ignore à quoi on l'employa, mais je suis bien porté à croire qu'il fournit à son patron l'idée et le canevas de l'unique ouvrage poétique auquel celui-ci ait occupé ses loisirs et attaché son nom, et qui parut en 1770, sous ce titre : *Le Roi, les personnes de la Cour qui sont de la première qualité, et quelques-uns de la noblesse qui ont aimé les lettres, etc., décrits en quatrains.* Cet ouvrage, si différent des autres travaux de son auteur, semble, en effet, être sorti du moule où Rangouze jeta tous les siens.

Au sein d'une telle société toujours en souci de choses littéraires, l'intelligence de notre compatriote, tenue en haleine, dut prendre quelque développement. L'horizon de ses idées s'agrandit, son style se forma et acquit un air de grandeur que ne présentent pas au même degré bien des écrits vraiment distingués de cette époque. Plus confiant alors en ses forces et tout fier de ce qu'il croyait valoir, Rangouze reprit sur de nouvelles bases sa besogne d'*épistolier* avec une ardeur que la nécessité décuplait, car il avait laissé dans son pays une famille maltraitée de la fortune et qui avait désormais besoin de son assistance.

Laissant à tout jamais de côté cette correspondance ima-

Digitized by Google

ginaire qui lui avait si mal réussi, il écrivit des *Lettres héroïques* à tous les Grands de l'Etat, les signa bravement de son nom, les fit imprimer en caractères bâtards pour rehausser leur valeur intrinsèque de l'intérêt qui s'attachait à une récente invention typographique, et s'occupa, sans perdre un instant, à placer sa marchandise. Il y en avait pour tous les âges, pour tous les sexes, pour toutes les professions. Grands seigneurs, dames de la cour, abbés, soldats, hommes de finances, ces derniers surtout que leur sottise connue livrait sans réserve à la glu des compliments, étaient forcément ses tributaires. Tous cependant ne s'y prenaient pas, témoin le maréchal de Grammont. Rangouze lui ayant apporté une fort belle lettre, il la reçut très poliment, et appelant son valet de chambre : « Menez Monsieur à mon intendant, dit-il, et qu'on lui donne ce que j'ai l'habitude de donner aux gens de mérite. » Le pauvre diable ne se pouvait tenir d'aise. On le conduisit à l'intendant qui lui dit d'un air dégagé : « Ce que mon maître donne aux gens de mérite et rien, c'est la même chose. » Rangouze pour se consoler de cet affront fit réimprimer la lettre avec quelques variantes, et l'offrit à un imbécile qui la paya cher et se crut très honoré.

L'auteur des *Lettres héroïques et panégyriques* n'a pas inventé l'art de convertir la fumée en argent, mais il l'a singulièrement perfectionné. Avant qu'il ne fût devenu un personnage, nombre d'écrivassiers avaient frappé d'impôt la vanité de leurs contemporains, au moyen d'épîtres et de dédicaces louangeuses, mais sans sortir des chemins frayés. Rangouze, ouvrant un nouveau champ à l'industrie littéraire, imagina un stratagème qui devait appeler et garantir le succès, mais qui, en revanche, témoignait de plus d'ingéniosité que de délicatesse naturelle. Aucune de ces lettres n'était paginée, omission expresse et intentionnelle qui lui don-

Digitized by Google

nait la faculté, quand il les groupait en volumes, d'en changer l'ordre à volonté. Jetait-il son dévolu sur quelqu'un ? vite, il composait une épître, la soumettait à l'examen de de Patru qui en *redressait* l'orthographe, la donnait à son imprimeur, puis la plaçait en tête de son œuvre. Il l'offrait ainsi montée, s'il est permis de le dire, et accrue en valeur à la façon d'un diamant bien serti, au Mécène, souvent très inconnu, qu'il venait d'improviser, et celui-ci, flatté de voir son nom figurer en première ligne dans un ouvrage réservé aux plus hauts personnages de son temps, payait grassement un pareil honneur. Telle lettre, celle, entre autres, qu'il offrit au comte de Saint-Aignan, lui valut cinquante pistoles; aussi eut-il bientôt amassé plus de vingt mille livres, presque une fortune dans un temps où le numéraire était infiniment plus rare qu'aujourd'hui. L'historiographe Sorel était donc fondé à dire que *les épîtres du bon homme Rangouze pouvaient être appelées à bon droit lettres dorées,* — et Costar, qu'*elles étaient préférables à l'arbre des Hespérides qui ne portait des fruits d'or qu'en sa saison.*

Ce que Rangouze eut de mal pour réussir est à peine croyable. Comme l'araignée tapie à l'angle d'un mur, il était toujours à l'affût pour arrêter et saisir au passage l'occasion d'augmenter sa clientelle. Il n'entrait pas un étranger dans Paris qu'il ne fût des premiers à le savoir et qu'il n'y trouvât, pour si peu que cet étranger fût riche et de distinction, le sujet d'une épître admirative. J'ai bien envie de citer, à cet égard, deux particularités intéressantes et généralement ignorées; on y gagnera de pouvoir juger sur pièces le style de ce gascon incarné.

En 1647, arriva à Paris un personnage de haute marque qui venait apprendre les belles manières au sein de la Cour la plus brillante et la plus polie de l'univers. C'était le fils d'Amélie Elisabeth, landgrave régente de Hesse, femme

Digitized by Google

charmante, souveraine aimée et respectée, pleine d'attentions pour les savants et de charité pour les pauvres, une réelle capacité politique alliée à un esprit délicat et à un excellent cœur.

Il paraît que ce jeune prince ne reçut pas à la cour de France les honneurs auxquels lui permettait d'aspirer la haute influence de sa mère, puisqu'on le logea tout simplement à l'Hôtel des Ambassadeurs, tandis qu'on offrait au duc de Parme un appartement au Louvre. Cela n'empêcha pas Rangouze, fidèle à son rôle de complimenteur officieux, d'adresser à la princesse Amélie cette lettre où il célèbre la gloire de l'*Amazone de la Hesse* et le brillant accueil fait à son illustre par le Roi de France :

« MADAME,

» Dans le glorieux dessein que j'ai entrepris de dresser » un temple à l'honneur des plus illustres Princesses de » l'*Europe*, il me manquait une amazone qui eût autant » de perfections qu'il en faut pour relever l'excellence de » mon ouvrage. La *Hesse* me fournit en votre personne » de quoi satisfaire à ce manquement. Votre prudence, » Madame, et la grandeur de votre courage rendent croya- » ble tout ce que les romans racontent de leur héros et » de leurs héroïnes et ce qui a jusqu'ici passé pour des » fables. Après avoir tiré de votre seule vertu la consola- » tion de la perte d'un époux incomparable, vous avez » conservé et affermi la tranquillité de vos Etats; vous les » avez défendus contre tous les efforts de vos voisins, et » la conduite de Votre Altesse a été si prudente et si gé- » néreuse qu'elle lui a donné le pouvoir de grossir par ses » troupes celles de ses alliés. C'est elle, Madame, à qui les » *Suédois* doivent une partie de leur subsistance et de

Digitized by Google

» leurs conquêtes. La *France* serait même ingrate si elle
» ne reconnaissait que vous avez beaucoup contribué à
» lui faire remporter les avantages qu'elle a obtenus en
» *Allemagne* sur ses ennemis. Les plus expérimentés capi-
» taines de votre armée qui vous ont acquis, en toutes les
» campagnes des années passées, et encore en cette der-
» nière, des places considérables que les impériaux déte-
» naient injustement, sont d'autant plus satisfaits de com-
» battre sous vos ordres que Votre Altesse s'y porte
» souvent elle-même, afin d'animer par sa présence le
» courage de ses soldats, et de pouvoir récompenser avec
» plus de justice les belles actions dont ses yeux ont été
» les fidèles témoins. Enfin, Madame, votre vertu est si
» grande que la liberté de toute la *Germanie* a cru ne
» pouvoir trouver de plus assuré refuge que dans vos
» Etats. Je ne vous parle pas de l'estime qu'elle s'est ac-
» quise en notre Cour. Le glorieux accueil que Monsei-
» gneur le Landgrave votre fils y a reçu est une marque
» certaine de la haute réputation en laquelle vous êtes,
» et des sentiments de reconnaissance qu'elle a des bons
» offices que vous nous avez rendus. C'est de lui, Ma-
» dame, que vous apprendrez avec joie que jamais prince
» étranger ne s'établit si puissamment dans les esprits de
» tous les *Français*. Dieu vous le conserve de longues
» années, et à lui une si digne mère, pour le bonheur de
» Son Altesse et la gloire de son auguste maison. Voilà les
» plus sincères désirs que puisse avoir pour Votre Altesse,

» Madame,

» Votre très humble, très obéissant

» et très fidèle serviteur,

» RANGOUZE. »

Digitized by Google

Nous connaissions l'homme, voilà l'écrivain; on peut maintenant l'apprécier. Pour y mieux aider, nous donnons un peu plus loin une autre de ses productions inspirée par Christine de Suède, à l'apogée de ses succès littéraires, de sa jeunesse et de sa beauté. C'est toujours le même langage majestueux et raffiné, la galanterie greffée sur le pédantisme, un reflet de gravité castillane projeté sur l'impudence gasconne; enfin, un style prétentieux, mais qui ne manque pas de grandeur.

On aurait tort, du reste, de supposer que le défaut de dignité qui se fait sentir d'un bout à l'autre dans la vie publique et privée de Rangouze ait beaucoup nui à sa mémoire. S'il jouit, vivant, de peu d'estime, ses lettres valurent à son nom une sorte d'influence posthume sous l'abri de laquelle des écrivains sérieux ne dédaignèrent pas de placer leurs appréciations historiques. Ainsi, l'auteur des *Mémoires concernant Christine de Suède* fait précéder de cet avertissement la lettre ci-dessous dont je parlais tout à l'heure :

« Le sieur Rangouze adressa à Christine une lettre panégyrique, laquelle nous insérons ici pour faire voir la haute idée qu'on avait déjà en ce temps-là en *France* de cette jeune princesse. »

« MADAME,

» L'Europe ne voit pas aujourd'hui de reine plus triom-
» phante que Votre Majesté. L'histoire de l'antiquité ne
» nous en a jamais décrit qui puisse enchérir sur votre
» gloire. Il ne s'est rien fait d'héroïque depuis quatorze ans
» que vous n'y ayez eu la meilleure part. On n'eût pas
» cru qu'il pût se trouver une princesse si jeune, capable
» de seconder les desseins d'un des plus grands et des
» plus vaillants rois du monde. Cette superbe maison qui
» voulait abattre toutes les autres, ayant elle-même été

Digitized by Google

» ébranlée par la force de l'incomparable *Gustave*, sem-
» blait s'être rassurée par sa mort. Ses ennemis se promet-
» taient que ce coup inopiné devait rompre toutes les
» hautes entreprises de la *Suède* en *Allemagne*; mais le
» bonheur de Votre Majesté leur fit connaître en peu de
» jours qu'il avait laissé dans votre berceau de quoi re-
» lever son parti abattu. Six ou sept batailles gagnées sous
» les auspices de votre nom, en un temps que vous n'étiez
» pas encore sortie de votre première enfance, rendent
» un glorieux témoignage de ce qu'il y a d'auguste en
» votre personne; mais la prudence et la générosité avec
» lesquelles vous en avez accru le succès, aussitôt que
» l'âge vous a permis de prendre vous-même le soin de
» votre Etat, sont beaucoup plus dignes d'admiration que
» ce qui s'était fait de plus glorieux auparavant. La *France*
» a eu cet avantage, Madame, qu'elle a toujours appuyé
» la gloire de votre couronne, quand vos mains étaient
» encore trop tendres pour en soutenir le faix. Et si vous
» avez servi depuis pour accroître la réputation de la
» sienne, c'est un destin que nous avons de commun avec
» Votre Majesté par la fidélité de nos alliances qui ont
» rendu ce lien incorruptible. Dans cette mutuelle intel-
» ligence, nous nous pourrons au moins vanter ensemble
» que nous avons fait faire joug à toutes les autres puis-
» sances, et préparé à la chrétienté la plus difficile paix
» qui ait jamais été entreprise. Il ne nous reste qu'un seul
» déplaisir, Madame, que l'âge de notre jeune Monarque
» et la loi de votre royaume ne nous puissent permettre
» de faire une aussi étroite union de sang que d'intérêt
» pour le parfait accomplissement de nos vœux.

» Madame,

Votre très humble, très obéissant
» et très fidèle serviteur,

» RANGOUZE. »

Digitized by Google

Je n'ai pu, malgré toutes mes recherches, me procurer le moindre renseignement sur les dernières années de Rangouse; tout ce que je sais, c'est qu'il était mort en 1670.

Dans une collection de notes glanées, de jour en jour et un peu partout à travers mes lectures, je retrouve, sans les chercher, quelques lignes dont la transcription paraîtra sans doute on ne peut plus opportune; elles sont signées, P. Limayrac :

« On voit des gens qui passent toute leur vie à faire claquer leur fouet et sonner toutes leurs sonnettes. A force de mettre leur nom sur tous les murs et de provoquer l'attention par tous les moyens violents, ces gens-là finissent par éveiller du bruit autour d'eux et par se créer fort habilement une véritable clientelle. Ceux-là placent leur renommée à fond perdu, moyennant une bonne rente viagère. Aussi à peine ont-ils disparu de la vie qu'ils tombent dans un oubli profond. La dernière pelletée de terre qu'on jette sur eux est le dernier bruit qu'ils font en ce monde.»

N'est-ce pas l'histoire de Rangouse?

Est-il nécessaire d'accompagner de quelques réflexions ces légères esquisses qui nous montrent dans tout l'éclat de son impudeur certain côté des mœurs littéraires du grand siècle? Déjà, sans doute, le lecteur en a, d'un mouvement naturel, dégagé la moralité et déduit les conséquences; je n'ajouterai donc rien de plus. Qu'il me permette cependant de lui faire part d'une rêverie qui m'est venue tout à l'heure à l'esprit. Si j'avais à écrire un *Dialogue des morts*, pensais-je, j'aimerais à me figurer, causant des embarras de la vie littéraire, Rangouze, Neufgermain, Corneille et Du Ryer. Bientôt paraîtrait un cinquième personnage, le chevalier d'Aceilly, haut-de-chausses enrubané, feutre sur

Digitized by Google

l'oreille, œil vif, l'air entrant d'un homme heureux. Il écouterait, non sans se faire violence, les doléances de ses confrères, et honteux de les retrouver toujours occupés de terrestres intérêts, il leur fermerait la bouche en leur montrant, sans mot dire, sur la troisième page de ses Poésies, *qui se donnaient* au Palais, cette piquante dédicace adressée au ministre Colbert :

Quand je vous donne vers ou prose,
Grand ministre, je le sçais bien,
Je ne vous donne pas grand chose,
Mais je ne vous demande rien.

A. MAGEN,
Secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

LES ARTISTES DU SUD-OUEST

à l'Exposition de 1861.

PREMIER ARTICLE.

Je vais, mon cher Noulens, tenter de recueillir mes impressions sur le salon de 1861, et te désigner les artistes gascons qui se sont distingués à Paris. De cette manière, la *Revue d'Aquitaine*, dans la distribution de sa justice historique, encouragera les peintres et les statuaires qui auront été dignes de ses suffrages maternels. Dans mes visites aux galeries de l'exposition, j'examinerai avec plus de laisser-aller que de méthode les œuvres de tes compatriotes. Cette déclaration m'autorise à les signaler dans l'ordre où le hasard va les mettre sous mes yeux. Le premier qui se présente est le suivant :

Digitized by Google

M. Dauzats, qui est de Bordeaux, ainsi que Rosa Bonheur, Diaz et Brascassat, est l'un de nos peintres les plus familiers avec l'Orient. Son contingent consiste, cette année, en trois paysages : l'un, reproduisant *les environs de Damas*, les deux autres nous montrent les *entours de Blidah* et *la grande place du Manzanérès*. Le premier a pour thème un canal sillonné de nacelles; dans ses flots se reflètent un minaret et un kiosque de kawadji sous lequel s'abritent des Turcs et des Druses fumant leur narguilhé et buvant des tasses de moka. L'exactitude pittoresque de cette toile est inexprimable. Dans le troisième apparaissent une église ceinte de bastions, des maisons blanchies à la chaux, des passants drapés dans leurs mantes. La physionomie indigène, les fonds d'architecture, la profondeur des plans constituent le mérite essentiel du paysagiste girondin.

M. Devéria (Eugène), de Pau, a exposé une *réception de Christophe Colomb par Ferdinand et Isabelle*. Il a déployé dans cette composition un luxe de palette qui rappelle les splendeurs de l'école vénitienne. Rien de plus somptueux que les groupes gradués autour du trône; leurs costumes de brocard et de velours chatoyent et miroitent à la manière de Véronèze; les colliers, les pierres précieuses, les vases d'or, les plumes versicolores, les fruits transatlantiques sont là comme synthèse et comme symbole de la conquête du Nouveau-Monde. Ce tableau, malgré les qualités qui le distinguent, laisse défiler le public indifférent sans fixer son attention. Cela tient, sans doute, à l'exhibition vestimentale des personnages qui, à l'instar des tragédiens à perruque de Louis XIV, ne sont plus dans nos mœurs et dans nos goûts.

Au nombre de ceux qui s'acheminent vers la notoriété, nous devons signaler en première ligne M. Emile Boilly,

Digitized by Google

enfant de Toulouse, et élève de l'Ecole des Baux-Arts de cette ville. Son *Christ en croix*, favorisé de la sympathie des connaisseurs, n'est que la réduction d'une grande toile exécutée pour la décoration d'une église du Gers. Le jeune exposant se recommande par une touche alerte, par un faire savant, par un profond sentiment du spiritualisme hiératique. Ce coup d'essai, sans être magistral, donne néanmoins de grandes espérances.

M. Fauré, qui est originaire de Toulouse, et l'un des amis du critique des chartes de Mont-de-Marsan, a enrichi son *Jean Huss* d'un grand éclat de couleur. C'est licite pour un élève de Delacroix; mais ce qui ne l'est pas, c'est l'exagération pratique du maître. En dehors de ce démérite, le travail de M. Fauré ne manque pas de caractère et d'ampleur.

M. Bida, l'incomparable dessinateur, a le même berceau que celui qui précède. On peut reprocher à son fusain du *Champ de Booz à Bethléem* une ordonnance un peu vague. Les personnages s'isolent sans être suffisamment raccordés. Nous donnons la préférence au dessin qui nous montre *Condé à Rocroy*, se prosternant avec ses troupes devant le Dieu des armées pour lui rendre grâce de la victoire. La disposition traditionnelle des batailles est renversée et la symétrie des lignes est toute nouvelle. Aussi la scène enfermée dans ce petit cadre est-elle plus émouvante et plus solennelle que toutes celles qui s'étalent dans les grands tableaux voisins.

M. Bonnat (de Bayonne) s'est affirmé, dans la *Mort d'Abel*, comme un talent vigoureux. On voit à la virilité de son pinceau que son culte est pour Michel-Ange. Comme le grand-maître de la chapelle Sixtine, il se montre soucieux de manifester dans sa plénitude la force musculaire et la passion intérieure. Cette double expression est traduite, dans

Digitized by Google

la composition sur laquelle nous jetons ce coup d'œil, avec une grande puissance.

M. Gélibert (de Bagnères-de-Bigorre) a envoyé au salon : 1° *Souvenirs des hauts pâturages de la vallée de Campan*; 2° *le Lancer du lièvre;* 3° *le Loup dans la bergerie.* Les mérites constitutifs de ces trois œuvres sont l'arrangement général et particulier, la science des procédés, la notion parfaite de la nature animale et du paysage Pyrénéen.

En dehors des artistes qui appartiennent à notre région, il y a eu, cette année, à l'exposition des Beaux-Arts de Paris, une série de sujets empruntés, soit à l'histoire, soit aux sites pittoresques de la Gascogne. Nous signalerons parmi les plus intéressants le *Bernard Palissy*, de Vetter, qui a été acquis au prix de 25,000 fr. pour la loterie du vase d'argent. L'un des tableaux les plus remarquables est encore le *Jeu du Roi,* de Leman : les poètes, les prosateurs, les peintres, qui forment la pléiade de Louis XIV, sont tous réunis à Versailles chez Madame de Montespan. C'était l'époque où M. de Gondrin, son mari, expiait sa jalousie dans l'exil. Son rival couronné l'avait éloigné de Paris et exilé au château de Beaumont en Condomois. Au-dessus de cette foule élégante et glorieuse prime le monarque revêtu d'un costume splendide. L'orgueil au front, la morgue à la lèvre, il dilate son oreille pour entendre le concert des voix courtisanesques qui bourdonnent autour de lui. Dans ces groupes de gentilhommes et grandes dames s'ourdissent et se démaillent les intrigues si bien dévoilées par l'un des assistants, le duc de St-Simon.

Il serait injuste de passer sous silence une œuvre estimable par l'austérité linéaire et l'abandon du sentiment. Nous voulons parler du *Souvenir des environs de Tartas,* paysage de M. Busson, déjà légitimement connu pour ses *Vues des Landes.* Ajoutons à cette revue sommaire trois au-

Digitized by Google

tres mentions : la première, en faveur *du Gué de la Leyre dans les Landes de Gascogne*, de M. Gernon. La seconde revient de droit au *Gaston de Foix*, de Jacquand, la troisième ne saurait être refusée à Eponine, *implorant la grâce de Sabinus* aux pieds de *Vespasien*. Cette héroïque femme, célèbre par son dévoûment conjugal, était Elusate. Notons aussi, en finissant, ce premier article, un buste en marbre parfaitement réussi, représentant les traits de la maréchale Niel. Cette sculpture a été animée par le souffle et le ciseau de Grauck, statuaire belge.

GONTRAN D'AUSSY.

A M. NOULENS, *Directeur de la Revue d'Aquitaine.*

MONSIEUR,

Je vous adresse le résultat de quelques nouvelles découvertes faites dans les archives de l'empire. Mon projet, si vous voulez bien vous y associer, serait de vous communiquer toutes les pièces historiques, concernant le Gers, qu'il me sera possible de trouver, soit aux archives impériales, soit parmi les manuscrits des différentes bibliothèques de Paris. Les zélés travailleurs qui s'occupent de l'histoire de l'ancienne Gascogne trouveraient ainsi dans les numéros de la *Revue d'Aquitaine* des documents qu'il leur serait difficile de venir consulter ici.

Le procès-verbal sommaire de l'assemblée de Mazères me semble offrir un intérêt particulier. Il donne une idée assez nette de l'extrême déférence du clergé de la province d'Auch envers le roi et de la vigilance qu'il montrait en même temps à l'égard des libertés de l'Eglise gallicane, vigilance qui va jusqu'à témoigner au roi un certain éton-

Digitized by Google

nement de son oubli ou de sa négligence à cet égard. Ces symptômes m'ont vivement frappé, et je me suis hâté de vous adresser copie de la pièce qui les renferme.

Agréez, Monsieur, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre très dévoué collaborateur,

CÉNAC MONCAUT.

Résultat sommaire du procès-verbal de l'assemblée de Messeigneurs les évêques de la province d'Ausch, tenuepar ordre du roy dans le château archiépiscopal de Maxères, le 2e jour de juin, l'an de grâce 1699.

Nous N. N. (1) après avoir fait faire dans les formes requises la lecture de la dépêche contenant led. ordre inséré au long dans notre procès verbal, le premier mouvement de nos cœurs nous a portés à admirer le zèle et la piété du roy, à luy rendre de respectueuses actions de graces, de sa religieuse surveillance, à conserver dans le royaume la pureté de la doctrine de l'église, aussi bien que la régularité de ses lois; et à bénir Dieu de ce que sa mte veut bien joindre son autorité à ses soins pour une œuvre aussi digne d'un roy très chrétien.

Ensuite ayant fait faire la lecture du bref de N. S. P. le pape, portant condamnation d'un livre de Mgr l'archev. de Cambray, intitulé, *Explication des Maximes des saints*, etc., et principalement les 23 propo. y contenues avec les qualifications dicelles.

Nous avons trouvé que ce livre aurait mérité sans doute un long et rigoureux examen, si la contestation qu'il a fait naître nous était nouvelle et que la chose fût encore en son entier. Mais il n'est aucun de nous qui n'ait en tout le loisir nécessaire pour y faire de sérieuses réflexions. Nous en avons eu déjà des éclaircissements surabondants par les écrits que quelques savants et pieux prélats ont donné au public sur ce sujet. Nous voyons d'ailleurs que la vigilance pastorale du chef de l'Eglise y a solennellement pourvu sur le tout; nous sommes informés que l'auteur dont il s'agit a été le premier à souscrire à sa condamnation avec une soumission édifiante.

(1) Nom des prélats qui ont signé au bas de la déclaration.

Digitized by Google

Que s'il vous est permis d'ajouter ici, simplement pour les formes, un mot de nos réflexions, nous pouvons dire que la doctrine dont il est question nous paraît d'autant plus dangereuse qu'elle est toute nouvelle. Elle n'est revêtue d'aucune des conditions que le fameux Vincent de Lerin demande pour l'établissement d'une tradition authentique de l'église. Cet auteur nous donne pour règle qu'il faut qu'une tradition vienne à nous, de tous les temps, qu'elle soit constante, reçue universellement dans toute l'église, et, par conséquent, très éloignée du caractère mystérieux dont le système du livre des *Maximes des Saints* est enveloppé.

Si cette nouvelle doctrine avait lieu, il s'ensuivrait que tout ce que Notre-Seigneur nous a enseigné, que la manière de prier qu'il nous a prescrite, que les exemples qu'il nous a laissés, que les enseignements contenus en son saint Evangile et dans le reste du Nouveau Testament, que toutes les pratiques de l'Eglise, que les règles les plus austères des ordres religieux, en un mot, que tant de monuments si respectables n'auraient été jusqu'ici que pour les imparfaits, et que Dieu aurait réservé au XVIIe siècle la connaissance des principes de la seule oraison par laquelle les âmes choisies peuvent parvenir à la perfection la plus sublime.

Tant et de si puissants motifs ne nous laissent donc pas lieu d'hésiter sur le parti que nous avons à prendre dans cette rencontre. Nous déclarons, à cet effet, que nous acceptons le bref de N. S. P. le Pape avec le respect qui est dû à l'autorité dont il est émané. Nous adhérons à toutes les condamnations et qualifications portées par iceluy, et par un consentement unanime, nous avons résolu que notre présente délibération sera rendue publique par un mandement uniforme que chacun de nous fera publier en conséquence dans son diocèse.

Nous n'avons pu, à la vérité, ne pas remarquer que ce bref contient des termes et des clauses qui sont peu conformes aux usages et libertés dans lesquelles l'Eglise de France s'est conservée de tous les temps. Mais l'importance de la matière a fait que nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à une simple formalité de style en cette occasion.

Messieurs les vicaires généraux ci-après nommés, savoir N. N., sont fondés de procurations suffisantes de la part de leurs commettants, remises en original, etc., ont été reçus dans l'assemblée et dans leurs rangs; ils ont déclaré qu'en ce qui les concerne, et aux noms qu'ils procèdent, ils souscrivent avec soumission à la délibération qui vient d'être

Digitized by Google

prise; qu'en tout ce qui regarde leur ministère, ils tiendront la main à l'exécution de lad. délibération, qu'ils ne manqueront pas d'en donner part à MM. les prélats, leurs commettants, afin que les d. seigneurs s'y conforment entièrement de leur côté.

MM. les évêques de Lescar malade, et d'Aire absent, n'ayant envoyé personne pour eux (quoique dans le temps on leur eût donné part des ordres du roy pour la tenue de la présente assemblée), il a été résolu qu'il leur sera envoyé une copie du procès-verbal d'icelle, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance et qu'ils s'y conforment pareillement en sous-chefs.

Fait aud. chateau, etc. Signé :

† Suze, arch. d'Auch.

† Gabriel de St Estève, évêq. de Couserans.

† Jacques-Joseph de Gourgues, évêque et seigneur de Bazas.

† Louis de Polastron, évêque et seigneur de Leitoure.

† Bertrand d'Abadie d'Arbocave, évêque d'Acqs.

† Jean-François de Brizay, de Denouville, évêque de Comminges.

Lansac, député de Bayonne.

De Turbe, député d'Oloron. Turbe

De Poudenn, député de Tarbes. Poudenn

Et plus bas, Mgr arch. et évêque de Verdun, secrétaire.

Lettre au Roy.

Sire,

Nous serions indignes de la protection que V. M. accorde à l'église en toute rencontre, si nous manquions en celle-cy à luy en rendre de très respectueuses actions de grâces. C'est un devoir, Sire, dont je suis chargé de la part des prélats de la province d'Auch, et dont je m'acquitte en mon particulier avec tout l'empressement et le respect possible.

Mes confrères et moy prenons la liberté de vous présenter le résultat de la délibération que nous venons de prendre, en consequense de l'ordre de V. M. Si elle daigne jetter les yeux sur cet extrait, elle y verra que le premier mouvement de nos cœurs est allé à l'hommage que nous vous devons en cette occasion. Notre assemblée vous a donné à juste titre la qualité d'évêque du dehors, que l'ancienne église donnait autrefois à Constantin, et que nul prince chrétien n'a jamais si bien mérité que vous.

Digitized by Google

V. M., Sire, daignera nous pardonner, si nous avons cru que nous ne pouvions nous dispenser de faire, au moins en passant, une légère remarque sur le style du bref du pape. Vos lumières sont si pénétrantes qu'il ne nous est pas permis de douter que V. M. n'ait fait réflexion que les termes de ce bref sont contraires aux droits de votre couronne, aussi bien qu'aux libertés de nos églises. Mais le silence que vous avez gardé sur ces termes nous a servi de règle et nous n'avons osé parler de manière à rendre nulle la constitution que nous allions accepter.

Nous avons donc, sire, souscrit à cette décision avec joie, et par la circonstance de la mauvaise doctrine qui y est condamnée et par l'obéissance que nous devons aux ordres de V. M. Les prélats de cette métropole se feront toujours gloire de les exécuter et de s'y soumettre, principalement celuy que la Providence et la bonté de V. M. a mis à leur tête et qui est avec toute sorte de soumission et de respect, sire, de vot. mté le très humble, etc.

† Suze, arch. d'Auch.

NOTICE GÉOGRAPHIQUE

SUR

L'ANCIEN COMTÉ DE GAURE.

> L'enfant du sol aime à jeter un regard sur ce qui eut toutes les sympathies de ses aïeux, arma leurs bras et protégea leurs tombes après avoir défendu leurs berceaux.....
>
> Monlezun, *Hist. de la Gascogne*, t. I, préf.

Les Garites, Gar, *jambes et* rid *impétueux* étaient une des quarante peuplades que de temps immémorial l'histoire nous montre établies dans les riches et fertiles vallées de l'Aquitaine. Comme les autres tribus aquitaniques, ils appartiennent à l'illustre et nombreuse race des Ibériens que l'historien Josèphe fait descendre de Thubal ou Thobal, cinquième fils de Japhet, et auxquels, après le partage du monde entre les enfants de Noé, la Bible enseigne

Digitized by Google

pour demeure *les Iles des Nations*, c'est-à-dire, d'après les doctes commentateurs de l'écriture, les îles presqu'innombrables de la Méditerranée avec les continents qui avoisinent cette mer.—Cette origine Ibérique des Garites est incontestable, et les plus graves historiens de nos jours, entraînés par Fréret, Ménard, l'historien de Nîmes, et surtout par le savant Guillaume de Humbold, s'accordent à reconnaître ce fait comme suffisamment éclairci. Il n'est pas néanmoins aisé de déterminer le lieu qu'occupait sur le territoire aquitain cette peuplade pour nous si intéressante. Car il nous reste peu de monuments antiques sur cet objet, et les rares historiens et géographes qui en parlent sont loin d'être précis dans leurs indications. César, dans ses Commentaires, paraît placer les Garites entre les Elusates, les Lactorates et les Ausci, c'est-à-dire entre ces trois contrées qu'on appella dans la suite Condomois, Lomagne et Haut-Armagnac. Nous pouvons donc affirmer avec Samson, géographe du roi, invoqué par Valois, dans sa Notice des Gaules, que les Garites habitaient entre les villes actuelles d'Auch, de Condom et de Lectoure. Une preuve de plus en faveur de cette assertion, c'est que le comté de Gaure, dont le nom dérive incontestablement de celui des Garites, se trouvait placé entre les limites que nous venons d'assigner. Les rivières de la Baïse et du Gers paraissent avoir limité ce territoire à l'Ouest et à l'Est; mais au Sud et au Nord, il nous parut impossible de lui assigner des bornes précises. Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que les Garites avaient pour voisins : au Nord, les Nitiobriges et les Vasates; au Sud, les Ausci; à l'Est, les Lactorates, et à l'Ouest, les Elusates.

Les Garites vivaient isolés dans les forêts, et ils y habitaient de pauvres et chétives masures, aux murs de terre et au toit de chaume, types de ces maisons où demeurent

Digitized by Google

encore aujourd'hui les pauvres de nos contrées, et quelquefois même d'honnêtes et aisés cultivateurs. En cas d'alarme d'invasion imprévue et soudaine d'un ennemi, ils avaient construit sur les hauteurs des enceintes fortifiées, de véritables villes entourées de solides remparts pour s'y réfugier avec leurs familles et leurs troupeaux. De là ils contemplaient les ennemis portant impunément le fer et le feu dans leurs forêts et leurs champs, s'ils ne se sentaient pas assez forts pour les combattre. S'il était assez téméraire pour les assaillir dans leur redoutable enceinte, ils lui faisaient éprouver ce que peuvent des bras irrités, armés pour la défense de la patrie et de la famille. Jegun paraît avoir été la principale forteresse des Garites, et nous croyons que le Sempuy (1), dont l'existence remonte très haut dans l'histoire, en était une autre. Les nombreuses *Motes*, *Mota* de *Movere*, *remuer*, les *locs*, *locus*, *lieu*, et les *tupés* du grec τοπος, *hauteur*, *endroit étaient* des *élévations artificielles* de terrain construites par les hommes du clan sur la tombe d'un guerrier; mais leur position stratégique bien choisie nous fait penser que c'étaient tout à la fois des sanctuaires consacrés au culte des dieux et des morts, et des postes fortifiés destinés à commander certains passages dans les forêts. L'ancien pays des Garites, comme du reste toute l'Aquitaine, est couvert de ces *motes*. Les principales sont Lamothe-Goas, à la Motte, dans l'ancienne forêt du Ramier, à la hune du lac, près de La Sauvetat, à St-Jean de Gimbelle, près du Sempuy, etc. Si l'on pouvait démolir ces motes, on y découvrirait vraisemblablement de précieux objets qui jetteraient un certain

(1) Nous n'avons jamais pu concevoir pourquoi l'on écrit St-Puy, et pourquoi la municipalité de l'endroit ne fait aucune démarche pour réformer cette ridicule orthographe. Ce mot vient du latin *Summum Podium*, *haut domaine*, et signifie si peu St-Puy que dans la généalogie imprimée des comtes de Pressac, on le traduit par Grand-Puy.

Digitized by Google

jour sur l'histoire de ces temps antiques. Adolphe Cadéot, de regrettable mémoire, nous avait promis autrefois de faire démolir une *mote* qui se trouve dans le Fezensaguet, au hameau même qui nous a donné naissance; mais la mort a empêché la réalisation de ce projet. Nous saisissons cette occasion de signaler cette source certaine de précieux documents à quelque riche amateur de l'antique et de rendre un hommage de souvenir à un homme dont la perte nous a été bien fatale.

Conquis par les Romains, les Garites sont à jamais perdus dans l'histoire. Ils adoptent les mœurs, la langue et les lois de leurs conquérants. Le clan Ibérique a disparu. Cependant au fond des forêts et parmi le peuple, il resta toujours en Aquitaine de chauds et zélés partisans de la liberté qui, par cela même, s'attachèrent plus opiniâtrement à l'ancien culte. Les sacrifices humains se multiplièrent à l'infini. Les plus barbares empereurs de Rome les prohibèrent eux-mêmes. Claude, dit Suétone, abolit complètement la religion des Druides pleine d'une atroce inhumanité qui s'était introduite sous Auguste. En réalité, ces décrets des empereurs ne produisaient que peu ou point d'effets. On n'eut qu'à pratiquer dans l'ombre ce qu'auparavant on exerçait au grand jour. Les Druides choisirent des lieux retirés et secrets au fond de leurs impénétrables forêts, et en firent des sanctuaires redoutables au vulgaire et fort fréquentés de leurs partisans. Là, les victimes de leur atroce piété étaient soustraites à la protection des lois et librement immolées à la superstition. Le christianisme seul devait faire cesser peu à peu ces infâmes usages. Sa doctrine douce et persuasive détacha bientôt les cœurs d'élite de la superstition et changea la destinée des sanctuaires pour les âmes vulgaires. Le druide fut remplacé par quelque pieux cénobite que la crainte des persécutions ou le dégoût du monde

Digitized by Google

amenait dans les forêts. Et comme les peuples grossiers et ignorants oubliaient difficilement d'aller y implorer le secours des dieux du paganisme, la religion, par une adroite condescendance, substitua aux idoles la statue de la madone ou de quelque saint vénéré dans le pays. Telle est, d'après la tradition populaire, l'origine du sanctuaire de la Vierge dans la vallée de la Roumiouac, sur les rives de l'Ause, et près de la route départementale de Fleurance à La Sauvetat de Gaure. Autrefois la ville de Fleurance et les communautés de La Sauvetat, Réjaumont et Pauillac s'y rendaient en procession solennelle.

J. LARY,
maître-répétiteur au Lycée impérial d'Auch.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Les Noces de Ploutamouphis, *par M. Ducos.* — Histoire d'Henri IV, *par M. Poirson* — Lettres d'Henri IV, *recueillies par le prince Galitzin.* — Réédition des Poésies *de M. Clausade de Marciac.*—Filigranes de papier, etc.—Réédition des Tropicales, *par J. Noulens.*

Parmi les livres nouveaux, nous saluons avec un sourire confraternel les noces de *Ploutamouphis*, poème plein d'humour et de Brio, qui procède de *Mœlenis* de Bouillet, comme *Mœlenis* procède de *Namouna* d'Alfred de Musset. La parenté n'existe, bien entendu, que sous le rapport du faire littéraire. Le petit volume auquel nous nous arrêtons roule sur un sujet antique heureusement accommodé avec l'esprit moderne. Le jeune auteur, M. Ducos, qui fait partie du barreau d'Agen, mérite nos congratulations pour un tel début. Il a prouvé une fois de plus que la muse française, aussi bien que la muse patoise, pouvait, sur les rives de la Garonne, trouver l'inspiration.

Voilà de jolis vers, voici de la grande prose. La librairie Didier vient de réimprimer, en quatre volumes in-8°, l'histoire d'Henri IV, de M. Poirson. Nous ne ferons pas une analyse élogieuse de cet ouvrage; nous nous contenterons de rappeler qu'il a été honoré du grand prix Gobert.

Digitized by Google

Puisque nous sommes sur le chapitre d'Henri IV, disons encore un mot de lui comme épistolier.

Ses lettres inédites ont été collationnées et publiées par le prince Galitzin. La plupart de ces missives sont relatives à l'administration et à la politique; quelques-unes seulement roulent sur des sujets intimes et amoureux. A travers ces pages faciles et spirituelles, le monarque béarnais apparaît toujours soucieux de l'intérêt et de la gloire de la France. Ses tendances surprennent pour l'époque; il se montre jaloux d'opérer des réformes et d'instituer un gouvernement libéral. Dans ses relations extérieures, il substitue la sincérité au système cauteleux de ses devanciers. Aussi, son allure franche et souriante est-elle conforme à l'opinion populaire. Cette correspondance doit avoir une place réservée dans toutes les bibliothèques de notre région, où tout hommage au roi galant est un acte patriotique.

M. Casimir Clausade de Marciac fait rééditer ses *Poésies* dans lesquelles sont entrelacées la vigueur et la grâce, selon que les vers s'adressent à Barthélemy ou à Emmeline Soye. Les hémistiches sont frappés au bon coin; la pensée, en s'élevant parfois aux régions mystiques, laisse deviner un esprit qui se plaît à voler sur les ailes sacrées du patriotisme, de la charité et de la foi ou à nager dans les flots bleus des purs sentiments. Le nouveau volume sera précédé des témoignages flatteurs qui ont été prodigués à l'inspiré gascon par toutes les célébrités contemporaines. Nous venons d'être éprouvé par une congestion cérébrale. Etant encore valétudinaire, tout travail de l'intelligence et de la plume nous est interdit par la science. Nous transgressons la prescription médicale en dictant ces quelques lignes avant-coureuses d'un examen plus sérieux que nous entreprendrons quand notre main et notre tête seront solidifiées. Nous sommes impatients du retour à la santé pour témoigner au plus vite à notre confrère en Apollon la profondeur de notre estime et de notre sympathie.

Nous avons eu dernièrement en main les filigranes de papier publiés avec notices, par MM. Hippolyte Boyer et Valet de Viroville. Les gravures sur bois, qui reproduisent les gracieux dessins du xve siècle, figurent les armes des familles Cœur et de Bastard. Cette dernière, comme on sait, appartient à la Gascogne.

Il est bien téméraire et peu séant de parler de soi; je vais cependant solliciter l'indulgence des lecteurs de la *Revue* en leur confessant que je suis à la veille de récidiver un péché de jeunesse. Mal conseillé par

Digitized by Google

la voix de l'amour-propre et tenté par les promesses d'un éditeur, je lui ai livré, avec corrections et additions, mon volume de *tropicales*. Elles vont donc, dans une nouvelle édition, s'exposer derechef à la censure. Ces poésies, où la juvénilité trop hardiment tressaille, me firent, après leur apparition en 1854, dénoncer par M. Cuvillier-Fleury, l'aristarque du *Journal des Débats*, comme l'un des chefs de l'école fringante. Sans doute, pour adoucir ce coup de férule pédagogique de l'ancien précepteur des princes d'Orléans, MM. Théophile Gautier et Félix Mornand soufflèrent paternellement sur ma vanité atteinte. De plus, ils passèrent le glacis de leur bienveillance sur mes arabesques et les firent reluire un peu. Ces juges, par leur sympathie, sont peut-être responsables de la continuation de mon infirmité métromanique. Ils se repentiront de leur miséricorde en voyant que leurs encouragements se sont égarés sur un rimeur gascon qui ne promit pas grand chose et qui tint moins. M. Théophile Gauthier écrivait, il y a sept années, dans la *Revue de Paris* ces lignes précieuses pour nous : *Ce volume* (les Tropicales) *est un reflet des* ORIENTALES. *Nous conseillerons à l'auteur qui a de la fougue et de la vaillance de prendre garde aux réminiscences.* La JUIVE AU DÉPART DU PROSCRIT rappelle les ADIEUX DE L'HOTESSE ARABE; le FANATIQUE ET LE TRAITRE, c'est la ROMANCE MAURESQUE; le JEUNE FLISSAS, c'est l'ENFANT GREC. *Ce que M. Noulens a de bon et de mauvais se trouve encore étroitement uni. Les préoccupations des rhythmes, des formes, des étrangetés, des néologismes arrêtent l'élan de sa verve inspirée. Une jeunesse exubérante éclate dans ce livre trop tôt publié, peut-être. Il y a de tout dans les* TROPICALES, *depuis les chants algériens jusqu'aux idylles Hottentotes, aux pastorales de Cafrerie en passant par les harmonies de Tombouktou. Citons les bonnes parties..... quand M. Noulens se sera débarrassé de certaines imperfections, il aura en main une forme de poésie gracieuse et énergique.*

M. Félix Mornand, alors chroniqueur littéraire de l'*Illustration*, ne fut pas moins généreux. Il s'exprima sur mon œuvre de la manière suivante : les TROPICALES de *M. Noulens, dédiées à Victor Hugo, Lamartine, Méry et à l'infortuné Gérard de Nerval sont des crayons pris en Afrique et destinés, comme les trilles, à former la voix, et à faire la main de l'auteur pour le grand poème oriental qu'il écrira* IN CHA ALLAH, *s'il plaît à Dieu. Plaise à Dieu! nous n'y voyons point d'obstacle. Ces arpéges et ces gammes préparatoires prouvent*

Digitized by Google

un élève de premier mérite. Il y a à la fin, entre autres exercices qui promettent infiniment, une pièce fort remarquable la Ligne Courbe et la Ligne Droite, *dédiée à M. Paulin Limayrac.*

Au lieu de réparer par le silence ces erreurs d'autrefois, nous allons les refaire et les redire encore. Avant le départ définitif de la muse, nous avons voulu, en signe d'adieu, lui rendre ce dernier hommage. Clio nous pardonnera d'offrir à sa sœur Erato quelques fleurs de nopals mal épanouies sur leur couche d'épines.

Cette nouvelle édition sera enrichie d'un grand nombre de pièces nouvelles. Les anciennes ont été, en grande partie, rafraîchies et restaurées. On pourra apprécier les retouches générales par celles qui ont été pratiquées sur le morceau que voici :

LE MENDIANT BÉDOUIN.

Je suis aveugle et vieux : je demande l'aumône
Pour le noble cheval qui m'amène aujourd'hui ;
Pitié pour la sueur qui le caparaçonne !
Allah saura payer les repas qu'on lui donne,
Croyants, un peu d'orge pour lui.

Je n'ai pour le brider qu'un lien d'asphodèle ;
Il me conduit pourtant des tribus au hameau ;
Des sentiers ravinés, il me sort avec zèle ;
Ses flancs sont d'un lion, ses pieds d'une gazelle,
Son estomac est d'un chameau.

Il marcherait six jours sans jamais perdre haleine :
Ses quatre pieds ailés n'ont jamais su broncher ;
Son galop est si doux, qu'on pourrait, dans la plaine,
Lui poser sur le dos une tasse très pleine,
Elle tiendrait sans s'épancher.

Au montoir il est fixe ainsi qu'une colonne ;
Après, comme le sable, il redevient mouvant.
Aussi moi mendiant qu'un noir haïk (1) couronne,
Quand je suis sur ses reins, je me crois sur un trône
Ou sur le sublime divan !

(1) Le haïk est une pièce d'étoffe blanche qui s'enroule autour du corps et vient coiffer la tête où elle est maintenue par une cordelette en poil de chameau.

Digitized by Google

Il partage mon sort; il comprend ma souffrance:
Je le plains à mon tour d'être toujours absent
De ces champs glorieux où, pour la délivrance,
Les braves Bédouins vont combattre la France,
Et leurs chevaux flairer le sang.

Qui chérit son cheval est chéri du Prophète!
Il lui réserve au Ciel des délices sans fin:
Lorsqu'en paradis on célèbre une fête,
Le soigneux cavalier d'Allah est l'estafette!...
Je crains que mon cheval n'ait faim...

La cécité m'oblige à demander l'aumône
Pour le bon serviteur qui me guide aujourd'hui:
Pitié pour la sueur qui le caparaçonne!
Allah saura payer les repas qu'on lui donne:
Croyants, un peu d'orge pour lui!

J. NOULENS.

UN GASCON

Ministre plénipotentiaire de la République de San-Salvador

A PARIS.

Nous allons crayonner l'esquisse d'un type bizarre et indépendant qui, par les aventures de sa vie cosmopolite et surtout par la singularité de ses idées, eût obtenu et retenu une grande vogue dans la société Britannique. Parmi nous, sa manière d'être est passée inaperçue. La cause de cette différence de goûts entre les deux nations provient, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, de la dépression de l'originalité individuelle par la compression de la niveleuse unité. Aussi n'avons-nous que des espèces. En Angleterre, on favorise d'un accueil bienveillant et même admiratif les natures insolites; en France, l'indifférence publique leur tourne dédaigneusement le dos. Voilà pourquoi Bellegarrigue, le représentant actuel de la petite ré-

Digitized by Google

publique de San-Salvador à Paris, n'a pas été l'objet d'une seule silhouette biographique de la part de ses concitoyens. Outre-Manche, tous les écrivains eussent brigué l'honneur patriotique de rédiger une notice sur son organisation exceptionnelle. Peut-être que ces encouragements eussent rapproché notre personnage de la figure curieuse et intéressante du comte de Chesterfield. On trouverait plus d'une analogie entre l'ambassadeur de Georges II à La Haye et le consul actuel de San-Salvador. Ce qui permet de les comparer, sous certains rapports, c'est un grand appétit chez tous deux pour le retentissement et les bravos, c'est une courtoisie parfaite palliant beaucoup d'égoïsme, c'est leur commune habileté à aiguiser les traits ironiques, c'est la réduction des sophismes les plus outrés en formules philosophiques, c'est la pensée artificielle substituée par l'habitude à l'esprit naturel, c'est le besoin de légitimer par une logique spécieuse toutes les choses irrationnelles, c'est enfin leur inimitié de la tradition et leur intolérance envers les contradicteurs. Ce qui distingue ces deux hommes, c'est que le rôle du diplomate anglais fut élevé et éclatant, tandis que celui de notre Gascon a été jusqu'à présent humble et obscur. Le premier fut apanagé d'une colossale fortune tandis que le second ne fut pourvu que d'indigence. L'un fut un don Juan dans le monde aristocratique, l'autre ne fut qu'un dompteur de vertus vulgaires. Dans leurs sphères réciproques de galanterie, tous deux manifestèrent une excessive hardiesse. Chesterfield fut toujours considéré comme la plus haute expression de l'élégance extérieure. Bellegarrigue témoigna beaucoup d'audace dans ses costumes. Durant son séjour à Paris, il venait de la rue royale St-Honoré au quartier Latin me rendre visite en pantalon-à-pied et en robe de chambre. Je n'essaierai pas aujourd'hui de justifier le parallèle dont nous venons de pétrir une

Digitized by Google

ébauche, je me contenterai d'écrire sous la dictée de ma mémoire ce qu'elle voudra me fournir sur l'humoriste du Gers.

La villote de Monfort (1), déjà connue pour avoir été le berceau du père des deux Chéniers, donna aussi le jour à Bellegarrigue. Sa naissance peut remonter à 1810 environ. Je mesure son âge sans l'aide de l'état civil d'après une simple déduction physionomique. Quand il eut traversé ses études classiques, il opta pour l'ingrate carrière des lettres et inaugura son apprentissage par quelques séances d'improvisation. Eclipsé par Pradel, il déserta la poésie et ouvrit un atelier de prose qui prit le nom de *Mosaïque du Midi*. Cette revue se compromit par son manque de scrupule historique, par ses irrévérences à l'égard de l'authenticité. La spéculation périclitant, Bellegarrigue céda sa publication à Paya, éditeur Toulousain, moyennant une somme de trois mille francs. Le nouveau propriétaire ne mit pas grande diligence à s'acquitter envers l'ancien ; il lui donnait toujours mille raisons et jamais les mille écus. Le vendeur, pour se venger des temporisations de son débiteur, fit dans l'*Epingle*, petit journal satirique qu'il avait aussi créé, un article sous ce titre : PAYA NE PAYA PAS.

Sa petite feuille charivarique, ayant été poursuivie et supprimée, notre personnage émigra volontairement dans l'Amérique septentrionale, où il exerça alternativement plusieurs métiers, entr'autres celui de journaliste et de marchand de mules. Mais ennuyé d'errer de marché en marché et d'espérance en espérance, il résolut d'essayer la profession ecclésiastique, qui lui donnait quelques garanties de fixité. Il entra au couvent des jésuites fondé aux environs de New-York par le P. Boulanger, l'ancien an-

(1) Voisine de Fleurance (Gers).

Digitized by Google

tagoniste de M. Thiers. Dans l'existence cellulaire, aussi bien que dans la liberté, il trouva la lie au fond de la coupe et la cendre mêlée au pain. Il entendait même la voix des passions lui parler plus terriblement dans le silence du moustier.

Un matin, ayant écouté cette mauvaise conseillère intérieure, il s'évada par la porte et vint rejoindre une belle Irlandaise qu'il amena avec lui cueillir des fleurs sauvages aux halliers de l'île de Manhattan. De retour en France, peu de temps avant la révolution de février, il sollicita les suffrages des électeurs du Gers qui furent indifférents à son appel. Quelque temps après, il fondait, à Toulouse, en société avec Barrousse, ancien commissaire du gouvernement provisoire dans notre département, le journal *la Civilisation*, où il développa les idées de *self governement* et de négation de l'autorité. Une rupture avec son co-associé lui fit reprendre la route de Paris. Une corporation littéraire et politique qui avait pour but la publication d'ouvrages populaires par la forme et le bon marché le reçut parmi ses membres. La seule brochure qui vit le jour signée de son nom fut *Jean Mouton* et *le Percepteur*. Ce groupe d'écrivains ne tarda pas à être dissous par la loi sur le timbre. Bellegarrigue lança le programme d'un recueil qui expira d'inanition au bout de deux livraisons. Le numéro préliminaire commençait par cette phrase et ce sentiment peu spiritualistes : *J'ai dressé mon enthousiasme à ne bondir que dans le vide d'un chiffre ou dans l'exergue d'un écu.* Notre compatriote jonglait avec le paradoxe d'une façon sans pareille. C'était lui qui avait défini l'esprit : *L'électricité qui se dégage d'une bonne digestion.* Nous touchons à 1850.

A cette époque Etex le fit appeler et le commit pour écrire sa biographie, lui promettant une rémunération con-

Digitized by Google

venable. Un volume manuscrit de la notice fut communiqué à celui qui en était l'objet et le sujet. Le statuaire fut satisfait; l'écrivain seul ne le fut pas quant au salaire. Je fus chargé par Bellegarrigue d'aller porter son ultimatum au membre de l'Institut. Il n'y avait rien d'héroïque, la teneur du billet était à peu près celle-ci : A MONSIEUR, ETEX, DE L'ACADÉMIE. *Je suis étonné mais non surpris de votre procédé, les artistes vulgaires ne peuvent jamais se manifester noblement; aussi vous n'avez pas à craindre que j'exige de vous l'impossible.*

J'ignorais le contenu du message; et lui attribuant un caractère chevaleresque, je n'hésitai pas à m'en acquitter. j'ai toujours regretté d'avoir connu trop tard les termes du billet, car certainement je n'eusse pas consenti à en être le porteur. J'entrai dans l'atelier de l'auteur du *bas-relief de l'arc de triomphe* avec la crainte respectueuse d'un novice qui foule pour la première fois les dalles du sanctuaire. Mon imagination idéalisant d'avance le célèbre sculpteur lui avait prêté une physionomie caractéristique et rayonnante des reflets du génie. Je fus profondément dégrisé de mon optimisme en voyant un bonhomme au visage criblé de petite vérole et au front coiffé d'une grecque bourgeoise sur le plateau de laquelle oscillait un pompon. Il me fit part des obstacles qui arrêtaient son bon vouloir envers son biographe. L'inexécution de sa parole fut motivée par des raisons vraies: — le logement du palais Mazarin allait lui être retiré; le gouvernement était fort peu soucieux d'accorder des travaux à un homme inculpé de plus d'enthousiasme pour la laideur révolutionnaire que pour la beauté plastique. — Cette confidence me fit mal: je sortis avec un sentiment bien différent de celui qui précéda mon entrée, car à mon admiration avait succédé la compatissance.

M. Amédée Jacques, tombé de sa chaire professorale et

Digitized by Google

privé de la parole, venait de fonder une revue bi-mensuelle : *La Liberté de penser*. Cet organe indépendant accueillit *les Femmes d'Amérique* de Bellegarrigue. Notre écrivain, dans cette étude, mettait en lumière l'éducation féminine et le rôle domestique de l'épouse et de la mère aux Etats-Unis. Cet article fut sanctionné par la faveur publique, et plus tard converti en volume. L'idée était puissante et virtuelle, mais la forme âpre et anguleuse, comme une cristallisation, indigestait surtout les lecteurs affadis par les sucreries des confiseurs littéraires. Cette catégorie d'esprits plus gourmés que gourmets n'empêcha pas le succès du livre. L'auteur, enhardi par la bienveillance de censeurs sérieux, porta un autre travail à la *Revue des Deux-Mondes*. Dans la première partie, le Mississipi, allégorisé à la manière antique, était nonchalamment accoudé sur son urne et demi-étendu sur une natte de plantes aquatiques. Le grand fleuve humanisé déployait avec orgueil sa virile nudité et sa titanique musculature sous les rayons du soleil et les regards des nymphes riveraines. M. Buloz restitua le manuscrit au descripteur en le taxant d'immoralité. N'ayant pas abouti dans ce genre, l'homme de lettres Gascon tenta l'exploitation d'un autre; il devint collaborateur du *Palais de Cristal*, recueil analogue à l'*Illustration*, et spécialement destiné à faire valoir les produits industriels et artistiques qui abondaient à l'exposition britannique. Bien que l'examen préalable fût nécessaire pour entreprendre une telle analyse, il ne fut jamais loisible au critique de faire la traversée d'Outre-Manche. Quand on louait ironiquement ses qualités intuitives et son pouvoir de longue vue, il répliquait qu'il était trop absorbé à Paris par la chronique de l'exhibition anglaise pour avoir le temps de pousser jusqu'à Londres.

Son réalisme était effréné; il professait que toutes les

Digitized by Google

nobles facultés devaient être les vassales de l'estomac, que le développement du bien-être était l'unique sollicitude permise à l'humanité. Aussi niait-il radicalement la politique qu'il considérait comme insalubre au point de vue social. Selon lui, l'activité seule, éperonnée par l'intérêt, pouvait racheter les hommes. Il refusait, sous prétexte de dignité, tout protectorat gouvernemental; que chacun, disait-il, opère sa rédemption individuelle, et celle de tous sera effectuée. Comme conséquence de ces principes, il anathématisait les luttes de partis, et les accusait d'atonifier les forces et la vitalité nationales, d'être attentatoires à la fortune collective et privée. Pendant qu'il prêchait cette doctrine, il fut interpellé par un clubiste qui déclara trouver ses maximes étranges et incompréhensibles. Je vais être plus saisissable et plus démonstratif, poursuivit Bellegarrigue, sur un ton solennel : *Je repousse la politique parce qu'elle n'influe ni sur la pousse des artichauts, ni sur la floraison des lentilles.*

A l'instar de Platon, il expulsait les poètes de la république sans même leur accorder, comme le philosophe grec, une couronne de fleurs. Il avait de plus une sorte d'hydrophobie pour les livres qu'il tenait pour des parasites envahissant les idées personnelles. Il prétendait que l'homme doit tout tirer de lui-même, pareillement à l'araignée qui prend ses trames dans sa tête. Selon lui, la lecture émoussait et abâtardissait la virtualité. Aussi ne vit-on jamais une simple brochure sur sa table de travail. Après la publication de mes *Tropicales*, je lui fis l'envoi d'un exemplaire. Il me répondit : *Mon cher Noulens, votre volume doit être parfait, toutefois, je ne m'en suis point assuré. Vous savez que je ne puis me résoudre à m'armer d'un couteau de bois pour couper les feuilles d'un ouvrage quelconque, j'ai toujours peur de violer la propriété d'autrui.* Un esprit aussi

Digitized by Google

utilitaire devait un jour nécessairement trouver sa place dans les sociétés matérialistes de l'Amérique du Nord.

Cette intelligence robuste et féconde, capable de grandes conceptions, par suite de je ne sais quelle fatalité, ne produisit, en somme, dans l'ordre littéraire que des avortements. Alors, passant de la théorie du positivisme à la pratique, il déposa sa plume sans colère et prit de nouveau le caducée. Il achetait autour de Paris des superficies de terrain qu'il parcellait et débitait ensuite; il cumulait cette industrie avec le monopole de l'affichage dans la salle Musard. Il avait divisé les murailles en petits compartiments qui servaient de cadre à des réclames glorifiant certains négoces de la capitale. Quand il se fut approvisionné d'un petit magot, il fit un deuxième voyage transatlantique, et vint offrir le concours de son expérience à la petite république de San-Salvador, qui, appréciant ses mérites, l'a tout récemment envoyé à Paris avec le titre de ministre plénipotentiaire. Notre compatriote est aujourd'hui le représentant de cet Etat, et, de plus, le mandataire d'une maison des bords du Pacifique qui fait avec l'Europe un grand commerce d'ananas.

J. NOULENS.

RESTITUTION AUX TAURINI

D'UNE

Inscription antique faussement attribuée aux Lactorates.

M. Ferdinand Cassassoles, dans ses savantes notices sur Lectoure, depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, s'est livré à de laborieuses et patientes recherches relativement aux origines et à l'histoire de cette ancienne cité de la Novempopulanie qui fut la capitale ou le chef-lieu des *Lactorates*. A l'occasion des travaux récents de MM. Noulens et

Digitized by Google

Niel, sur le même sujet, l'écrivain que nous venons de nommer s'est occupé de nouveau, dans le Bulletin archéologique du comité de la province ecclésiastique d'Auch (1), de quelques points de critique historique concernant la première de ces deux villes, et entr'autres d'une colonie militaire que les Romains y auraient établie. Ce fait, dans le silence de l'histoire, ne s'appuie que sur une tradition locale et sur un marbre épigraphique révélé par Boissard, comme existant à Lectoure. Si on ne l'y retrouve plus, on ne l'a point perdu de vue depuis *trois siècles* à Turin. J'ai rapporté et décrit ce monument d'après le texte de cet auteur, dans une dissertation favorablement accueillie, en 1835, par la Société archéologique du midi de la France (*Mémoires*, t. 2, 1834-1835,). Je crois devoir la remettre sous les yeux du lecteur.

Caio (2) GAVIO *Lucii Filio* | STELlatinâ (3), SILNANO | PRIMPILARI LEG*ionis*, VIII, AVG*ustæ*. | TRIBVNO COH*ortis*. XIII. VRBAN*æ* | TRIBVNO. COH*ortis* XII. PRAETOR*ianæ* | DONIS. DONATO. A. DIVOCLAVD*io*. | BELLO. BRITANNICO. | TORQVIBVS. ARNILLIS | PHALERIS. CORONA. AVEA. | PATRONO COLONI*æ*.

« A Caïus Gavius Silvanum, fils de Lucius de la tribu Stellatina, primipile de la VIIIe légion; Auguste, tribun de la XIIe cohorte des gardes urbaines (c'est-à-dire de la ville de Rome), tribun de la XIIe cohorte prétorienne, décoré par le divin Claude, dans la guerre contre les Bretons, de colliers, de bracelets, de phalères et d'une couronne d'or, patron de la colonie par décret des décurions.»

Mon travail parut flatter l'amour-propre des habitants de Lectoure dont l'histoire et les monuments devaient être l'objet de plusieurs autres publications de ma part (4). Ses magistrats municipaux crurent devoir même m'en exprimer leur gratitude et leurs remercîments.

(1) Tom. II, 1re livraison, janvier et février MDCCCLXI.
(2) Sur le marbre de Turin, on lit Lucio au lieu de Caio.
(3) Sous-entendu, TRIBV.
(4) *Notice sur les antiquités de la ville de Lectoure* (1re partie). Mémoires de la Société archéologique du Midi, t. III;—*Notice sur la ville de Lectoure* (2e partie, mêmes recueils et volume);—Coup d'œil rétrospectif sur les principaux événements qui ont eu lieu dans cette ville depuis la conquête romaine jusqu'en 1789; — Monuments; — Voies antiques; — Inscriptions; Diverses monnaies du moyen-âge, anglaises et françaises; — Poids de ville, etc., etc., avec planches gravées; — *Dissertation sur le taurobole et les inscriptions taurobaliques de la ville de Lectoure avec une planche gravée de 19 inscriptions.* (Mémoires de la Société des antiquaires de France, nouvelle série, t. III. — MDCCCXXXVIII.)

Digitized by Google

M. Masson, sous-préfet de cet arrondissement, en faisait imprimer la statistique au *moment* où la société archéologique de Toulouse livrait au public la livraison de ses Mémoires qui contenait ma Notice.

La commune vit une atteinte portée aux libertés, priviléges et franchises dont elle avait joui depuis les Romains jusqu'en 1788 dans un arrêt du conseil du roi qui précéda la Révolution d'une année. A propos de la protestation que provoqua cette mesure de la part de la municipalité Lectouroise, M. Masson dit dans son ouvrage (1) :

« Cette délibération a servi naguère de texte à un Mémoire dans » lequel M. le baron Chaudruc de Crazannes traite avec beaucoup » de talent et d'érudition la question de savoir si Lectoure a été » colonie romaine; elle est très précieuse et prouve assez l'ancienneté » de la ville pour que je n'aie pas besoin de recourir à d'autres » preuves. » Observons, toutefois, que mon honorable et bienveillant collègue d'administration changeait ici les termes précis de la solution de la question, de ma part, lorsqu'il voyait *une affirmation* où je n'avais voulu et pu exprimer réellement qu'*un doute* en l'absence de la pièce de conviction qui seule aurait suppléé, comme on l'a déjà dit plus haut, au silence des historiens de l'antiquité. Ceux-ci n'admettent dans l'Aquitaine-Novempopulanie que deux peuples uniques de la même province jouissant du droit latin (*Jus Latii*), ce sont les *Convenæ*, et les *Ausci* ou *Auscii*.

Ma dissertation avait à peine paru dans les Mémoires de la Société archéologique du Midi et pénétré dans le monde savant, qu'à cette même date de 1836, je reçus du docte et bon Constance Gazzera, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Turin, avec lequel j'avais entretenu d'agréables relations dans plusieurs cercles littéraires de Paris durant son séjour dans cette capitale, une lettre très bienveillante pour moi. Néanmoins, il protestait vivement contre les prétendus droits que la ville de Lectoure, d'après le témoignage de Boissard, croyait avoir sur l'inscription de *Gavius*, comme constatant l'existence de la colonie des *Lactorates* dont ce Romain aurait été le patron. Ces droits, d'après le correspondant piémontais, étaient revendiqués, à bien plus juste titre, par *Julia Augusta Taurinorum*. En effet, les déclarations unanimes, depuis 1556 jusqu'à ce jour, d'un grand nombre d'archéologues français et italiens, attestent la

(1) Un vol. in-8°, Auch, MDCCCXXXVIII.

Digitized by Google

constante présence de ce marbre dans ses murs. Voici en quels termes le docte secrétaire perpétuel de l'Académie de Turin formula la protestation qu'il m'adressa à ce sujet; à mon avis, elle décide la question, et je ne l'eusse pas provoquée, si j'avais connu à temps l'existence du monument en question dans la capitale du Piémont et le *certificat de résidence* dont il fait preuve.

« Turin, 5 janvier 1836.

» ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN.

A M. le baron Chaudruc de Crazannes, membre de plusieurs sociétés savantes, françaises et étrangères, à Montauban.

«MONSIEUR LE BARON,

» Je viens de recevoir les trois premières livraisons du tome II des Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, et, en les parcourant, je suis tombé sur celle où vous examinez *si la ville de Lectoure a été colonie romaine*, et mon premier empressement a été de parcourir votre intéressante dissertation, et j'y ai vu qu'il en coûtait à votre jugement de décider pour l'affirmative, d'après les seuls monuments qui, sans aucun doute, avaient été découverts à Lectoure, et desquels, en effet, bien loin qu'on puisse déduire que cette ville ait jamais été au nombre de colonies romaines, on est en droit d'en tirer la conséquence contraire, tous ces monuments décelant *un vrai municipe*. La seule *pièce de crédit*, comme vous le dites fort bien, est l'inscription en l'bonneur de C. GAVIVS. SILVANVS, etc., retrouvée dans un manuscrit de Boissard, dans lequel il est dit que ce marbre épigraphique provenait de Lectoure et lui appartenait. Si cette circonstance est exacte, et qu'effectivement ce monument ait été tiré des ruines de cette ancienne cité de la Novempopulanie, il ne pourrait plus y avoir de doute que la capitale des *Lactorates* n'eût été colonie, car, le silence de l'inscription sur le nom de la colonie, loin de lui faire obstacle, la favorise, au contraire, étant reconnu par les antiquaires que *jamais*, au moins *rarement*, on ne nommait le lieu des monuments, lorsque c'était dans l'endroit même qu'ils étaient élevés, comme vous l'avez très bien remarqué. Or, Monsieur, c'eût été conforme à cet usage qu'à Lectoure on eût écrit : PATRONVS. COLONIAE seulement, et sans autre indication, car, sur le lieu même, il n'y avait et il ne pouvait y avoir la moindre équivoque. Mais j'ai grand peur que la pièce de crédit ne perde ici sa valeur, et que Boissard, ou celui qui lui communiqua l'inscription, ne se soit étrangement mépris,

Digitized by Google

très innocemment, peut-être, comme il arrive fort souvent aux collecteurs d'inscriptions; il suffit pour cela que le transcripteur ait placé l'inscription sans aucune indication de lieu, sous une autre où cette donnée n'a point été omise, pour que ceux qui, par la suite, auront à consulter le manuscrit se méprennent au point de croire qu'ellés ont été toutes deux trouvées dans la même localité. Je ne puis exprimer autrement que par une méprise de cette nature que l'inscription de *Gavius Silvanus* ait été attribuée à Lectoure. En effet, Monsieur le baron, elle n'a jamais appartenu ni pu appartenir à cette ville, mais bien à *Turin* où elle a été explorée où elle se trouvait dans le XVIe siècle, et où elle est encore à présent, pouvant être vue et lue par tout le monde sous les arcades du palais de l'Université royale.

Le premier auteur qui ait publié notre inscription comme conservée à Turin est votre compatriote Duchoul, dans sa *Religion des Romains*, Lyon, 1556, et de nouveau dans la traduction italienne faite par Syméoni de ce même ouvrage, Lyon, 1559. Celui-ci, dans son *Illustrazione degli épitaffie médaglie antiche*, *Lione*, 1558, en rapportant le même monument épigraphique, dit l'avoir communiquée, en effet, à Duchoul; il est ensuite reproduit par *Guichard*, pag. 59 *de ses Funérailles des Romains*, Lyon, 1581, où il dit : « *Entre autres marbres antiques, celui-ci se présente en entrant au fond de l'allée de l'hostel où logent ordinairement les ambassadeurs de la seigneurie de Venise à Turin.* » Vous le trouvez aussi dans Pingon, *Augusta Taurinorum*, 1577, qui le désigne ainsi : « *In ædibus Hieronimi Agathiæ*, » dans Gaichenon, édition de Lyon, vol. 1, p. 58, le signale ainsi : « *dans la maison du chancelier Agathie, porté depuis au jardin du château;* » enfin, Monsieur le Baron, dans Fabretti, pag. 127; dans Gruter, n° 456, 1; dans Morcelli, *de Stelo*, pag. 72; dans Juste-Lipse, *de Mag. Rom.*, lib. I, cap. 4; dans Maffey, *Museum Veronense*, pag. CCXVIII, et dans le premier volume du *Marmora Taurinensia*, page 47, notre inscription est exclusivement attribuée à Turin, et je ne connais aucun auteur, excepté Boissard, qui ait jamais pensé à Lectoure.

J'ai dit, Monsieur, que des méprises de cette nature sont plus aisées et fréquentes qu'on ne pourrait le croire. Voyez, en effet, l'*Illustrazione degli epitaffi* de Syméoni, déjà cité, et à propos de cette même inscription de *Gavius Silvanus*, n'est-il pas vrai que telle qu'elle est placée dans le livre, sans aucune indication de lieu, et immédiatement

Digitized by Google

à la suite d'une autre de Vienne, on la dirait de Vienne aussi ? Cependant, cela provient d'une erreur matérielle, de ce que les mots « *à Turino incasa di cattia* » qui devaient se trouver au-dessus du marbre voté au patron de la colonie des *Taurini*, ont été placés, par mégarde, en tête du suivant, comme il a été marqué dans l'*errata*.

Pour en revenir, Monsieur le Baron, à notre inscription, elle appartient si bien à cette localité (*colonia Juliæ Augustæ Taurinorum*), qu'on ne devrait pas, il me semble, hésiter à lui en faire l'attribution dans le cas même où il y aurait contestation à l'égard du lieu incertain de la provenance, et cela à cause de la tribu dans laquelle *Gavius* était inscrit. J'ignore si parmi les inscriptions qui ont été découvertes, dites-vous, en assez grand nombre, à Lectoure, il y en a qui indiquent la tribu à laquelle cette ville appartenait, et si c'était la *Stellatina* dont faisait partie notre *Julia Augusta* (1). Je dois en douter d'après le silence de tous les épigraphistes, y compris le vôtre à ce sujet (2).

Mais, Monsieur, si la critique historique et les monuments ne nous permettent pas de donner ici à la cité des *Lactorates* le titre de *colonie romaine*, sous le patronage de *Caius, Gavius Silvanus*, au détriment de Turin, ils nous autorisent au moins à lui faire prendre rang parmi les plus illustres municipes de la Gaule Novempopulaine.

En comparant, Monsieur le Baron, l'exemplaire de l'inscription que vous avez publiée dans votre Mémoire, avec le marbre, on voit que Boissard avait oublié une ligne après le *primipilat* de la VIIIe légion, TRIBVNO. COH. II. VIGILVM. Il est bon de remarquer aussi que quoique tous ceux qui ont publié cette inscription, jusqu'à Maffey, aient écrit C. GAVIO, cependant celui-ci est le premier qui ait corrigé la leçon, d'après l'original, en écrivant L. GAVIO, comme il a été, en effet, gravé sur le marbre même.

J'ai l'honneur de me dire, Monsieur le Baron, votre très humble et très obéissant serviteur.

CONSTANCE GAZERA (3),

Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences de Turin, etc.

(1) Sur plusieurs inscriptions sépulcrales antiques ayant appartenu à des militaires à Turin, on lit : DOMO. AVG. TAVR. DOMO. TAVR. Pour indiquer leur patrie, le nom de la tribu STELLATINA est le seul qui y accompagne ces mots.

(2) Il n'en existe effectivement aucune à notre connaissance.

(3) L'Académie de Turin, l'Institut de France, plusieurs autres compagnies savantes et les nombreux amis de M. Gazzera, ont eu à déplorer sa perte récente. Nous avions l'honneur d'être son confrère dans ces deux corps illustres.

Digitized by Google

Il ne faut pas se dissimuler qu'on s'est beaucoup exagéré l'utilité et les avantages pour les pays conquis, particulièrement dans nos Gaules, de l'établissement sur leur territoire de colonies militaires placées par les Romains. Ces colonies, en effet, partageaient avec les naturels les terres appartenant à ces derniers, et dont le meilleur lot dut rarement demeurer dans ce partage à la disposition des vaincus. Je ne puis donc, en définitive, que me ranger ici à l'avis de mon savant et regrettable confrère Gazzera, en reconnaissant avec lui que nos *Lactorates*, en recevant pour leur cité la jouissance des droits et prérogatives du *municipe romain*, n'eurent rien à envier au régime colonial des *Taurini*.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,
De l'Institut de France et du comité de la langue, de l'histoire et des arts, établi près du ministère de l'instruction publique, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

DESTRUCTION DU CHATEAU DE SÉRIDOS.

A l'instar de leurs cousins, les comtes d'Armagnac, qui furent les porte-glaives de la fatalité nationale, les barons de Montesquiou jouèrent quelquefois avec les ruines et les cadavres. L'acte de destruction que nous allons raconter témoigne de leur parenté avec Bernard VII, qualifié par le bourgeois de Paris de : *Diable en fourrure d'Homme* (1).

Dans une sauvegarde du 14 septembre 1432, Jean IV d'Armagnac accorde en effet les titres de : *vir nobilis et potens consanguineus* à Ayssin de Montesquiou qui, à cette époque, tenait sous sa mouvance, par droit héréditaire, la seigneurie de Séridos.

Indocile à la suzeraineté promise au sire de Montesquiou par le fondateur de sa race, Alexandre de Saint-Gresse,

(1) *Journal d'un bourgeois de Paris*, tome XV.
(2) *Père Ancelme*, tome VII, page 266.

Digitized by Google

seigneur de Séridos, vers 1445, prétendit ne relever que de lui-même. Le feudataire et le vassal guerroyèrent l'un contre l'autre. Leurs hostilités étaient éteintes, toutes les semaines, par la trève de Dieu, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin. La violation de cet armistice, réglé par la discipline des conciles et des canons, était un sacrilége. Les infracteurs étaient punis par l'excommunication de leurs personnes et la saisie de leurs biens. Un vendredi, jour où s'était accompli un saint mystère, le seigneur de Séridos avait osé reprendre l'offensive (1) contre le baron de Montesquiou. Celui-ci, le lundi suivant, à la tête de ses hommes d'armes, marcha contre le rebelle qui ne put résister au choc de forces supérieures. Le fer massacra le châtelain de Séridos et ses partisans; le feu brûla le château de long en large jusqu'aux dalles (2). Après cet égorgement et cet embrasement épouvantables, les vainqueurs secouèrent la cendre de leurs pieds et revinrent chez eux, pliant sous le butin. Dans cette immense fournaise les armures furent fondues et les papiers domestiques consumés (3). Les trois enfants, éloignés de la scène tragique avant la lutte, obtinrent seuls la grâce de la vie. D'abord spoliés, ils furent plus tard remis en possession de leurs droits. De ces orphelins, l'un s'appelait JACQUES ou JAIME de Saint-Gresse, l'autre BERTRAND et la troisième HONORETTE (4).

J. NOULENS.

(1) *Document généalogique de M. le marquis de Pins-Montbrun.*
(2) *Archives du département des Hautes-Pyrénées — Cahiers manuscrits de Larcher*, série EE.
(3) *Archives du département des Hautes-Pyrénées* *Id.*
(4) *Id.* *Id.*

Digitized by Google

MISCELLANÉES.

Dans un article sommaire consacré par le *Sport* à l'illustre famille d'Esclignac-Preissac, nous avons retenu les lignes suivantes : Encore un titre ducal sur le point de s'éteindre. La maison de Preissac, originaire de Gascogne, descend, selon quelques généalogistes, des anciens comtes de Fezensac. Sa filiation est établie depuis Vital de Preissac, dit Montgaillard, vivant en 1300.

Odon de Preissac, son fils aîné, forma la branche des marquis de Preissac, encore existante et représentée par un ancien officier supérieur de cavalerie, dont la cousine a épousé M. Marut de l'Ombre.

Vital de Preissac, frère cadet d'Odon, est l'auteur de la branche des ducs d'Esclignac, qui a donné des gentilshommes et des chambellans de nos rois, un lieutenant-général, deux maréchaux de camp, un chevalier de l'ordre de la Jarretière et un chevalier des ordres du roi. La grandeur de cette branche date du mariage du vicomte d'Esclignac avec la fille de François-Xavier, prince de Saxe, comte de Lusace, cousin du roi Louis XVI, qui signa le contrat à cette occasion, lui conféra par brevet le titre de duc d'Esclignac, et donna la qualification de duc de Fimarcon à son fils aîné, actuellement duc d'Esclignac. Ce dernier eut pour enfants Boson de Preissac, duc de Fimarcon, né en 1821, décédé en Australie, le 29 juillet 1853, et la marquise de Peisan, héritière de la grandesse d'Espagne de son père.

Monseigneur de La Croix d'Azolette, le prédécesseur de Mgr de Salinis sur le siége d'Auch, est mort à Lyon au commencement du mois de juin. Il était né à Propières, le 15 juillet 1779. Après de brillantes études dans le chef-lieu du Rhône, il suivit les cours de la Faculté de Médecine de Paris. Il fut précocement surpris par le dégoût du monde, et il se réfugia à St-Sulpice. Quand il eut reçu les ordres, le cardinal Fesch l'attacha d'abord à sa personne et ensuite lui donna une cure dans l'Ain. Monseigneur de La Croix participa à la direction des séminaires de l'Argentière et de St-Irénée. Appelé à l'évêché de Gap, en 1837, il venait à Auch, deux années plus tard, recueillir la succession archiépiscopale de Monseigneur d'Izoard. Il se désista de ses fonctions, fut nommé chanoine de St-Denis, et se retira à Lyon dans le couvent

Digitized by Google

des Petits-Carmes. Notre département lui doit plusieurs fondations pieuses. Son âme était le sanctuaire de toutes les vertus, et sa noble figure l'expression la plus élevée de la majesté religieuse.

Les funérailles ont été célébrées le 12 juin. Mgr Delamarre, qui s'était transporté à Lyon, présidait la cérémonie. L'oraison funèbre de l'auguste mort a été prononcée par Mgr Charbonnel, ancien évêque de Toronto, aujourd'hui religieux de l'ordre des Capucins.

Monsieur l'abbé Dubreuil, récemment promu à l'évêché de Vannes, est un enfant de Toulouse. Il vit le jour dans cette ville en 1808. Ses études religieuses commencées au séminaire de Lesquille s'achevèrent au grand séminaire de Toulouse. A sa sortie il fut, grâce à la précocité de son intelligence et de son savoir, investi de la chaire de rhétorique au collége ecclésiastique de Poliguan. Après plusieurs triomphes au concours des Jeux-Floraux, le poétique tribunal l'admit dans son sein comme Mainteneur. Il professa successivement à l'école de Sorèze l'éloquence et la philosophie. Il se distingua, dans ce double enseignement, par la profondeur de son érudition et l'excellence de sa méthode. En 1842, Monseigneur Thibault, évêque de Montpellier, lui confia la direction du séminaire de Saint-Pons. Il l'appela ensuite près de lui en lui conférant le grand-vicariat et le canonicat. Dans cette dignité nouvelle, il se manifesta comme un esprit pratique, ferme, élevé et tolérant. De tels mérites devaient nécessairement le recommander au choix de l'Empereur dans le renouvellement des prélatures vacantes.

M. Lyte a présenté à la Société d'acclimatation de France d'utiles considérations sur les avantages offerts par le Mélèze pour le reboisement des montagnes en général et de celles des Hautes-Pyrénées en particulier. Ce conifère en effet croît sur les déclivités les plus arides et sur les confins des neiges éternelles. Les endroits humides et marécageux ne lui conviennent point. Ce qui rend le mélèze surtout propre à la culture sur les pentes de nos monts, c'est sa propriété de perdre ses feuilles en hiver. La dépouille de ses branches constitue un engrais qui fait pousser l'herbe là où, par suite du soleil et de la sécheresse, la terre n'avait jamais verdi.

Digitized by Google

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE.

I.

Nos historiens font de la prospérité des provinces méridionales de la France, au XIIe siècle, le tableau le plus brillant et duquel il résulte, sans aucun doute, que par le commerce qui les enrichissait, par la liberté dont elles jouissaient, par la haute civilisation où elles étaient parvenues et par les perfections de leur langue comme de leur littérature, ces heureuses contrées se trouvaient, vers cette époque, au premier rang des nations européennes.

Il existait, en effet, des traités d'alliance et de commerce entre les villes de *Narbonne* et de *Gênes;* d'autres traités de même nature unissaient *Narbonne, Pise*, *Marseille*, *Hyères, Nice*, *Vintimille*, *Toulon et Savonne*. Les Juifs de tous les pays, les *Pisans*, les *Lombards,* les *Florentins* et d'autres peuples de l'Italie, tenaient des comptoirs à *Montpellier*, à *Nîmes*, à *Narbonne* et dans les autres principales villes du Midi. Les habitants de Montpellier étendaient leur commerce dans toutes les Echelles du Levant. On peut consulter, à ce sujet, dans l'*histoire générale de Languedoc*, quelques fragments d'un voyage entrepris, dans ces mêmes contrées, vers l'an 1170 par un Juif de *Tudela,* du nom de *Benjamin*. Ce voyageur y parle de *Marseille* « ville » très heureusement située pour le commerce, à deux

Digitized by Google

» lieues de la mer et fort fréquentée par toutes les nations
» tant chrétiennes que mahométanes. On y trouve, ajoute-
» t-il, des négociants du pays des *Algarbes* (Afrique), de
» la *Lombardie*, du royaume de la *Grande Rome*, de
» toute l'*Egypte*, de la *Grèce*, de la *Gaule*, de l'*Espagne* et
» de l'*Angleterre*: en sorte qu'on y voit des gens de toutes
» les langues, avec les *Génois* et les *Pisans*. »

Ce commerce et cette prospérité, nos contrées méridionales les devaient principalement à la liberté qu'elles avaient su conserver, sous la main de leurs seigneurs peu jaloux des anciennes franchises de ces vieilles cités. En effet, le régime municipal avili sous les derniers Romains, relevé sous les Goths et maintenu sous les Francs, n'avait pas, dans les principales villes du Midi, succombé complètement sous les coups de la féodalité, et c'est surtout là que l'émancipation des communes fut moins une innovation qu'une restauration. Les villes y étaient nombreuses et populeuses. Elles se voyaient régies selon des formes presque républicaines, l'action de leurs comtes, vicomtes ou marquis, les tempérant à peine, si bien que les priviléges dont elles jouissaient les rendaient les égales des républiques de l'Italie avec lesquelles on vient de voir qu'elles passaient des traités d'alliance et de commerce.

Certes, il eût été bien étonnant qu'au sein d'une telle liberté et qu'à l'aide des communications ouvertes de tous côtés par le commerce, sans compter celles résultant des croisades d'outre-mer, il eût été bien étonnant, disons-nous, que la population si intelligente de nos provinces méridionales ne parvînt pas à s'éclairer de plus en plus, et en très peu d'années, à tant de foyers divers. De là ces progrès de l'entendement humain, de là cette haute civilisation que nous avons déjà signalée à nos lecteurs, dans le Midi de la France, au XIIe siècle, et qui se manifesta surtout par

Digitized by Google

les perfections de la langue et de la littérature *romane* ou *provençale* (1).

Né de la corruption du latin, que l'on avait à peu près oublié chez nous, non-seulement comme langue vivante, mais même comme langue savante et classique, l'idiome roman s'était enrichi de plusieurs locutions grecques apportées dans cette partie des Gaules par les *Phocéens* de Marseille, ainsi que de locutions celtiques ou vasconnes, pour ne pas dire ibériennes, reçues des peuples voisins, et il se distinguait du roman du nord de la France par des tournures plus harmonieuses, par un vocabulaire plus riche, par des expressions plus pittoresques, et par une plus grande flexibilité. Grâce aux beaux esprits qui l'étudièrent de préférence, grâce à plusieurs écoles de poésies établies dans les pays qui composèrent ultérieurement le bas Languedoc et dont celle de Toulouse fut la première, grâce aux cours des princes méridionaux où s'épurèrent les idées et le langage, grâce aux troubadours (2), qui en firent la langue de la chevalerie, et par conséquent, de l'amour, de la bravoure et de l'honneur, le *provençal* était devenu l'idiome le plus élégant et le plus correct de l'Europe. On peut voir dans les recueils des poésies des troubadours, que nous devons à M. de Raynouard et à M. de Rochejude, avec quel talent et quelle délicatesse cet idiome fut consacré à reproduire, dans les *cansos*, le sentiment exalté de l'amour, avec quelle souplesse il se prêta, dans les *tensons*, aux jeux et aux subtilités de l'esprit, avec quelle verve et quelle sévérité nos troubadours le firent servir à flageller, dans leurs *sirventes*, les fautes et les

(1) On sait que sous le nom de *Provençaux* se trouvaient compris, à cette époque, tous les peuples de la partie méridionale de la France. Ainsi les mots *langue romane* et de *langue provençale* sont synonymes.

(2) Il est inutile de rappeler, à ce propos, que le mot de *troubadour* vient du verbe roman *trouver*, c'est-à-dire inventer.

Digitized by Google

crimes des grands, ainsi que la licence des mœurs de quelques membres du clergé, avec quel enthousiasme enfin, ils l'employèrent pour célébrer les promesses des chevaliers ou pour prêcher les croisades contre les Infidèles.

Cet idiome reçut de telles règles qu'il a été possible à M. de Raynouard de nous en fournir une grammaire complète. En prenant lecture, d'un autre côté, des pièces de poésies qui nous sont restées de ce pays et de cette époque, on acquiert la conviction que ces troubadours nés dans des contrées diverses, tels que *Cercamons* et *Marcabrus*, qui étaient de la Gascogne, *Bernard de Ventadour*, du Limousin, *Arnaud de Marviel* et *Bertrand de Born*, du Périgord, *Pierre Peirols* de l'Auvergne, *Guillaume*, de Poitiers, *Pierre Cardinal*, du Velai, *Perdigon*, du Gévaudan, *Hugues Brunet*, de Rhodez, *Pierre Vidal*, de Toulouse, *Raimbaud de Vaqueiras*, de la Provence proprement dite, et *Folquet*, de Marseille, parlaient tous la même langue dans leurs compositions et se gardaient bien d'y introduire les locutions particulières qui pouvaient appartenir à leurs patries respectives. « Le *provençal littéral*, » a dit M. Fauviel (*Histoire de la Poésie provençale*), « tel que l'écrivirent les poètes du » XIIe siècle, put être et fut probablement parlé dans les pe- » tites cours du Midi et par les classes féodales et cheva- » leresques. Mais il ne le fut certainement jamais par le » gros du peuple, l'idiome de celui-ci était indubitable- » ment plus pauvre, plus informe et plus grossier. Il y » eut donc ainsi un provençal rustique et un provençal » grammatical; comme il y avait eu plus anciennement » le latin rustique et le latin grammatical. »

Ce même auteur cite un *Descort* (1) où *Raimbaud de Vaqueiras*, qui en est l'auteur, a inséré notamment un cou-

(1) Pièce composée de couplets d'une forme différente, et parfois même en langues diverses.

Digitized by Google

plet en *provençal littéral* et un couplet en *gascon*. Le couplet gascon prouve clairement, selon ce professeur, « qu'il » y avait au XIIe siècle, dans les pays entre la Garonne et » les Pyrénées, un dialecte caractérisé par toutes les pro- » priétés du gascon actuel et parfaitement distinct du pro- » vençal littéral. Je suis convaincu, ajoute-t-il, que si nous » avions de même des échantillons écrits des autres dia- » lectes du Midi, nous trouverions entre eux et le proven- » çal des différences égales à celles qui existent entre ce » dernier et le gascon. »

D'où cette conséquence forcée que les troubadours n'employèrent que le *provençal littéral* dans toute sa pureté, quelle que fût d'ailleurs leur patrie respective, et quel que fût aussi le patois de leur pays.

A part les compositions dramatiques, tous les autres genres, la poésie épique, la satire et surtout la poésie lyrique, furent abordés avec succès par les poètes provençaux. Ils écrivirent même en vers de simples chroniques. Leur théorie, basée sur la rime, sur une prosodie et un rhythme particulier, nous permet de supposer qu'ils eurent des maîtres et des auditeurs non moins raffinés les uns que les autres. Les troubadours composaient également la musique de leurs poèmes, et ils les chantaient eux-mêmes à la cour de leurs princes, ou les y faisaient chanter par leurs jongleurs. En un mot, c'était une langue, c'était une littérature de palais et de château.

II.

Au sein de cette civilisation relativement trop hâtive, comme à l'aide des libertés conservées dans les cités du Midi de la France, s'était manifestée aussi, au XIIe siècle, une fermentation générale qui poussait les esprits surtout

Digitized by Google

vers les spéculations religieuses. Ici, le mal nâquit du bien dont il n'est que trop souvent l'abus, quelques hardiesses et des idées de réforme n'ayant pas tardé à se produire et à dégénérer en hérésie. Les déréglements du clergé devenus le sujet des sirventes des troubadours servirent de prétextes à ces dissidences. Ne nous étant proposé que d'examiner, dans ces quelques lignes, quelles furent les conséquences de la croisade contre les Albigeois pour la littérature provençale, nous nous bornons à rappeler que les *Albigeois*, ainsi nommés du concile de Lombers (en Albigeois), qui fut le premier à les condamner, paraissent provenir des Manichéens d'Arménie, passés d'abord en Italie, puis en France, ranimés dans nos provinces méridionales par les prédications de Pierre Bruis et de Henri, son disciple, et mêlés d'Ariens et de Vaudois. Pour ne pas donner un démenti à leurs déclamations contre la licence des mœurs qu'ils imputaient au clergé, ils alliaient aux plus déplorables erreurs une grande sévérité dans leur conduite.

C'est, hélas! cette hérésie qui détermina une croisade du nord de la France contre le Midi, seule cause, fort complexe à la vérité, de la décadence, pour ne pas dire la perte, de la littérature provençale.

En réalité, cette croisade constitue la troisième invasion des Francs dans nos provinces méridionales; et de ces trois invasions, ce fut la plus désastreuse pour les contrées envahies. Lors de la première invasion, le clergé ne fit que seconder Clovis, nouveau converti, dans une entreprise où les chefs qu'il s'agissait de vaincre, plutôt que le pays qu'il s'agissait de conquérir, se trouvaient infectés d'arianisme. Aussi, une belle victoire et non des massacres, une grande modération dans le succès et les lois des peuples asservis respectées, tels sont les faits principaux à noter dans cette invasion pour expliquer combien peu nous

Digitized by Google

dûmes en souffrir. A proprement parler, cette conquête ne fit que substituer les Francs aux Goths à une époque où ces deux derniers peuples avaient commencé de se montrer accessibles aux dernières lueurs de la civilisation romaine.

A l'égard de la seconde invasion des Francs, sous les ordres, cette fois, de Charles Martel et des descendants successifs de ce grand homme, elle ne produisit, dans le Midi, que les maux inséparables d'une guerre ordinaire et prolongée. Puis, lorsque la conquête se trouva consommée, Charlemagne, loin de rien détruire et de rien proscrire dans nos contrées, leur confia pour roi son propre fils, auquel même, en signe du respect qu'il entendait garder pour les mœurs et les institutions des peuples vaincus, il fit revêtir l'habit du pays, c'est-à-dire le petit surtout rond, la chemise à manches longues et pendantes jusqu'au genou et les éperons lacés sur les bottines, que portaient les Vascons.

Mais à l'époque de la troisième invasion, ou de la croisade contre les Albigeois, les Francs, bien que qualifiés déjà de Français par l'histoire, se trouvaient, relativement du moins aux peuples du midi, de véritables barbares. Ajoutons à ce caractère le fanatisme qui les poussait à tous les excès; car, dans cette dernière occasion, le clergé ne se borna pas à seconder les envahisseurs, comme il l'avait fait pour Clovis. Il provoqua et il dirigea cette croisade; il attisa ce fanatisme; il commit la barbarie à cette œuvre d'extermination. Toutes les mauvaises passions s'étaient liguées pour coopérer à la croisade contre les Albigeois. Nous venons de parler de barbarie et de fanatisme. Mais il y eut autre chose : au sentiment qui portait les croisés à gagner les indulgences de l'Eglise par un service, ou, pour parler plus exactement, par une tuerie de quarante jours,

Digitized by Google

s'étaient jointes la jalousie et la cupidité de ces barbares qu'avait excitées la vue des peuples plus avancés qu'eux dans les arts de la paix, dans le commerce et dans le luxe. Comme l'a très bien fait observer M. de Sismondi « la lutte » s'engagea entre les amis des ténèbres et ceux des lumières, » entre les fauteurs du despotisme et ceux de la liberté. » Le parti qui voulait arrêter les progrès de l'espèce hu- » maine avait pour lui la pernicieuse habileté de ses chefs, » le fanatisme de ses agents et le nombre de ses soldats; il » triompha, il anéantit ses adversaires. » Des massacres exécutés sans remords, grâce à ce mot horriblement célèbre de l'abbé des Citeaux : « Tuez-les tous! Dieu recon- » naîtra les siens! » Les châteaux rasés, les villes ou brûlées ou passées au fil de l'épée, les princes prisonniers mis à mort, les puits comblés de cadavres de femmes, les traités méconnus, la destruction organisée à ce point que chaque bande de croisés avait pour cela sa mission, l'une de fourrager les moissons, l'autre de raser les maisons fortes, et la troisième de déraciner les vignes, tel est le tableau offert par cette guerre, que M. de Châteaubriand a énergiquement et non moins justement qualifiée d'*abominable épisode de notre histoire*. Et puis, des supplices, les procès faits non-seulement aux vivants, mais, en outre, aux morts, dont les inquisiteurs, souvent désavoués, hâtons-nous de le dire, par le Souverain-Pontife, faisaient exhumer les restes infects pour les jeter au feu ou à la voirie, voilà quel fut l'usage que l'on fit de la victoire. Cette croisade, qui procéda par l'extermination, s'étant ainsi terminée par l'inquisition, l'hérésie fut détruite, mais la civilisation méridionale, mais la langue et la littérature romanes succombèrent de leur côté.

Toutefois ceci mérite d'être dédoublé en diverses considérations.

Digitized by Google

III.

Nous l'avons déjà rappelé, la littérature provençale s'était constituée l'interprète des sentiments et des idées chevaleresques; elle s'inspirait, dans les palais et dans les châteaux, au sein des plaisirs, au bruit et à la lueur des fêtes; elle s'exerçait aux jeux de l'esprit dans les cours d'amour, de même que l'adresse et la force des chevaliers se développaient dans les tournois. C'était une vie d'enchantements, où de bonne heure, il est vrai, s'épuisait pour les troubadours la coupe des plaisirs, car ils finirent, pour le plus grand nombre, par se réfugier dans les cloîtres. Mais enfin, jusque-là, ce fut leur vie, leur atmosphère, un printemps artificiel, printemps aux tièdes journées, aux soirées amoureuses, aux nuits mystérieuses... Et lorsque toute cette féerie leur fit défaut, lorsqu'ils assistèrent aux désastres de leur pays, lorsqu'ils virent inonder de sang ces châteaux qu'ils avaient fréquentés, quelle est celle de ces gracieuses imaginations qui aurait pu reproduire des chants d'amour? Comment retrouver ces expressions délicates de l'honneur et de la courtoisie chevaleresque à l'aspect de ces croisés farouches qui se jouaient des capitulations et qualifiaient les trahisons de fraudes pieuses, de ces chevaliers, en un mot, dont le fanatisme avait fait des bourreaux.

Sans doute, il restait à ces hommes d'élite un devoir à remplir, et nul n'y faillit, sauf un seul, *Perdigon*, qui, s'étant déclaré pour cette croisade, devint l'objet du mépris public et fut contraint, par sa honte, de se cacher dans un couvent (1). Il restait à maudire cette guerre à

(1) Nous ne parlons pas ici de *Folquet*, de Marseille, ce fanatique évêque de Toulouse qui fit tant de mal à son pays. Folquet était déjà prêtre et ne comptait plus parmi les troubadours au commencement de la croisade contre les Albigeois.

Digitized by Google

jamais exécrable; il restait à prendre la défense des victimes, et c'est ce que firent nos troubadours. Leurs *sirventes tissus de douleurs et brodés de colère,* pour nous servir des expressions de Pierre Cardinal, ne manquèrent pas de flétrir avec courage ces hommes de sang et de rapines, qui se disaient les défenseurs de l'Eglise, tout en déshonorant leur cause par leurs crimes.

Mais quant aux compositions qui rentraient plus spécialement dans le caractère et dans le talent des troubadours, quant à ces tableaux si riants et si tendres où le culte de l'amour et de l'honneur recevait de si brillantes couleurs, la croisade les ravit à la France, car l'imagination poétique des provençaux demeura dès lors ou noyée dans le sang ou étouffée dans les flammes.

D'ailleurs, dans ce grand désastre, les nobles protecteurs de la littérature romane, ou périrent, ou perdirent toute leur puissance.

J.-F. SAMAZEUILH.

(*La fin au prochain numéro.*)

DUPIN, CAPITAINE LECTOUROIS,

au Pont d'Heidelberg.

Trois colonnes de l'armée française venaient de passer le Rhin, le 12 octobre 1799 (20 vendémiaire an VIII), sur trois points différents. La première colonne avait défilé par le pont de Mayence; la deuxième était parvenue à passer près d'Oppenheim, et la troisième avait pu jeter des ponts sur le fleuve à Franckenthal. Manœuvrant alors sur la gauche, le général Ney, qui avait pris momentanément le commandement de l'armée, fit encore passer le Rhin à de nouveaux corps au-dessus et au-dessous de Manheim; puis, après s'être établi dans une position avantageuse pour opérer sa marche sur Philipsbourg, il fit at-

Digitized by Google

taquer tout à la fois, le 17 octobre, les villes de Manheim et de Heidelberg.

Les Autrichiens, qui avaient eu la précaution de ne rien laisser à Manheim, évacuèrent cette ville presque sans opposition à l'approche de nos troupes; mais il n'en fut pas de même à Heidelberg, qui était suffisamment approvisionné, et les Français rencontrèrent de ce côté une très vive résistance. Attaqués par la rive droite du Necker, les Autrichiens attendirent vaillamment la division du général Lorcet, qui s'élançait vers le pont de la ville pour le forcer, et l'arrêtèrent tout d'abord. Plusieurs fois les Français se représentèrent pour tenter le passage, mais toujours sans succès. L'ennemi défendait le pont avec un acharnement incroyable, et il réussit si bien, grâce aux efforts d'une nombreuse artillerie placée sur le bord de la rivière et sur les hauteurs aux pied desquelles la ville est bâtie, que les Français furent contraints de renoncer à leur tentative et de se retirer.

L'affaire avait été chaude, et les pertes étaient nombreuses dans les deux camps. Bon nombre d'officiers avaient perdu la vie, et le prince Aloys de Lichtenstein, qui commandait les Autrichiens dans Heidelberg, avait lui-même reçu un coup de feu en défendant ce poste avec son intrépidité ordinaire. Cependant, après le combat, les armées ennemies conservaient encore l'espoir de se mesurer de nouveau. En effet, Heidelberg était nécessaire aux Français, qui voulaient marcher sur Philipsbourg, et les Autrichiens, qui s'attendaient à une nouvelle attaque, ne dégarnissaient pas la place. D'un autre côté, nos soldats ne pouvaient rester ainsi arrêtés devant cette ville, car le général Ney voulait surtout pénétrer en Allemagne afin d'obliger l'archiduc Charles à dégarnir la Suisse pour fortifier son armée du Rhin.

On résolut donc de tenter le passage du Necker au gué de Ladenbourg, afin de tomber le lendemain sur les derrières de l'ennemi. Ce soin fut confié à la cavalerie légère, sour les ordres de Dubois-Crancé, qui devait être au besoin soutenu par le général Sabatier. Pendant ce temps, et pour cacher le mouvement des troupes aux Autrichiens, quelques compagnies d'élite devaient à la tombée de la nuit attirer leur attention en marchant vers la tête du pont du Necker et en tentant une nouvelle attaque sur ce point.

Une pareille mission ne pouvait être confiée qu'à un officier résolu, d'un courage éprouvé, et en même temps capable de comprendre qu'il ne s'agissait pas seulement d'un devoir à remplir. L'exécution d'un

Digitized by Google

ordre semblable était un acte de dévouement, car il n'y avait que la mort à attendre; mais cette mort devait être celle d'un soldat.

Le général commandant la division de l'avant-garde désigna à cet effet le capitaine commandant Dupin, volontaire de 1792, qui s'était enrôlé avec Lannes dans les bataillons du Gers, et qui, depuis ce jour, avait presque constamment couché sur les champs de bataille. Dupin était une de ces natures exceptionnelles qui ne peuvent vivre qu'au milieu des camps. Le jour où il s'était enrôlé, il avait été nommé sergent-major; puis il était entré dans l'artillerie comme sous-lieutenant, avait gagné les épaulettes de capitaine, et se trouvait alors, depuis un an environ, capitaine commandant de la première compagnie de grenadiers de la 91e demi-brigade.

Six compagnies de grenadiers de la 91e, faisant partie de la brigade du général Marcognet, furent placées sous les ordres de Dupin, et ce fut avec ce noyau de soldats qu'il fut chargé, à huit heures du soir, d'aller de nouveau attaquer l'ennemi au pont de Heidelberg, et au besoin de tenter le passage vers le milieu de la nuit.

Muni de ses instructions, le capitaine se mit en marche avec son petit détachement et bientôt il se trouva en présence de cinq mille hommes prêts à combattre de l'autre côté de la rive. Outre plusieurs bouches à feu prêtes à balayer le pont, le prince de Lichtenstein avait placé quatre bataillons qui étaient échelonnés derrière les murs ou embusqués derrière les fenêtres des maisons qui bordaient la rivière; et il avait en outre posté en avant un bataillon de chasseurs du Loup, qui étaient flanqués en tirailleur tout le long du quai.

Attaquer de pareilles forces sur l'étroit passage d'un pont, en face d'un ennemi nombreux et avantageusement placé, c'était tenter l'impossible. Cependant le feu s'engage, et nos soldats soutiennent pendant plusieurs heures une fusillade qui semble devoir être incessante. Enfin, vers le milieu de la nuit, les grenadiers français se présentent à la tête du pont en colonne et au pas de charge; mais la mitraille des Autrichiens les oblige presque aussitôt de s'arrêter, et ils rétrogradent même un instant sous le feu violent de la rive opposée.

Le capitaine, que les obstacles irritent, veut lancer ses soldats à la charge par files; mais la mitraille les décime, et leur course vient encore se briser contre cet obstacle terrible. Le sang de ces braves ruisselle en pure perte. « Nous sommes en présence du pont du diable, disent-ils, nous ne pourrons jamais le franchir, » et quelques-uns

Digitized by Google

parlent déjà de se jeter à la nage, le sabre entre les dents et le fusil attaché sur la tête, de traverser le Necker et d'attaquer l'ennemi corps à corps.

Le désespoir, la rage vont apporter la démoralisation parmi les soldats. Dupin le voit. Il n'y a pas à balancer : il faut se porter encore une fois sur le pont, et l'ordre est donné de se mettre en marche. Mais, à ce moment, une certaine hésitation semble se manifester dans les rangs des grenadiers. Trois compagnies se détachent et vont chercher un passage ailleurs, en entretenant toutefois une vive fusillade avec les Autrichiens qui, dans l'obscurité, ne peuvent connaître le nombre de leurs ennemis.

Il ne restait plus au commandant que la moitié de son détachement, trois compagnies, qui formaient, en y comprenant les officiers, un total de deux cent quatre-vingts hommes. Cet officier, qui à la bravoure joint l'éloquence du cœur, rappelle alors à ses compagnons les journées de Lodi et d'Arcole; il leur demande s'ils veulent mourir dignes du nom français, et, en peu d'instants, il transmet à tous les cœurs la confiance et l'intrépidité de son âme.

En ce moment suprême, le capitaine Dupin avait fait le sacrifice de sa vie à la France. La charge bat par ses ordres; il s'avance résolûment le premier sur le pont, et les trois compagnies s'élancent sur ses pas. La mitraille décime leurs rangs; chaque pas est marqué de sang et couvert de cadavres; mais rien ne peut arrêter désormais le courage de ces hommes de fer. Plus l'obstacle leur paraît grand, plus ils montrent de résolution pour le surmonter. Ils arrivent enfin à l'extrémité du pont, se précipitent sur les pièces d'artillerie que les canonniers viennent d'abandonner, et sont assez heureux pour voir l'ennemi fuyant en déroute vers la ville, où il se croyait poursuivi par des troupes excessivement nombreuses.

Ce résultat avait été obtenu vers deux heures du matin. Les grenadiers français restèrent à leur poste, après avoir eu toutefois le soin de braquer les canons vers la ville, et, au point du jour, les magistrats de Heidelberg vinrent déposer les clés entre les mains du capitaine Dupin, qui eut l'honneur de les remettre plus tard au général de brigade Marcognet.

Les Autrichiens, ne pouvant supposer que quelques compagnies seules eussent osé les attaquer, avaient cru prudent de s'éloigner d'Heidelberg pour ne pas se trouver aux prises avec toute l'armée française. « Le prince de Lichtenstein, supposant que les Français étaient

Digitized by Google

très en force, et craignant d'être enveloppé, dit l'auteur de l'*Histoire des campagnes d'Allemagne*, abandonna Heidelberg pendant la matinée. » Et cependant il n'avait devant lui que quelques hommes qu'il pouvait facilement écraser. Le corps qui devait passer le gué à Ladenbourg n'arriva que beaucoup plus tard, et les grenadiers de la 9e demi-brigade ne purent être soutenus que par un autre corps qui avait heureusement passé le Necker à Neckerausen, sous les ordres du général Marcognet.

Nous venons de dire que le capitaine commandant Dupin s'était emparé du pont et avait tellement effrayé l'ennemi que celui-ci s'était précipitamment éloigné de la ville. Ajoutons que cette victoire fut chèrement achetée par les nôtres. Sur deux cent quatre-vingts grenadiers, cent vingt-neuf seulement parvinrent à l'autre extrémité du pont. Plus de la moitié était restée sur la place. Tous ceux qui ne répondirent pas à l'appel étaient morts ou grièvement blessés. Des neuf officiers qui commandaient le détachement, un lieutenant fut tué, et les huit autres étaient dangereusement atteints. Le capitaine avait pour sa part cinq chevrotines dans le bras gauche.

Après quelques heures de repos, nos braves soldats reçurent l'ordre de s'élancer à la poursuite de l'ennemi, qu'ils atteignirent dans les environs de Leimen. Il s'ensuivit une affaire très chaude dans laquelle on fit des prisonniers, parmi lesquels se trouva le comte Esterhazy; le prince de Lichtenstein y fut encore blessé. Bientôt, le quartier-général de l'armée française fut établi à Wisloch, et nos soldats repoussèrent les Autrichiens jusqu'à Bruchsal et à Heilbronn. Ce ne fut qu'à Sinzheim, et dans les premiers jours de novembre, que les trois compagnies de la 94e furent remises au complet.

Chose étrange! après soixante ans, il reste encore quelques témoins de cette terrible lutte, et parmi eux le capitaine Dupin, qui passa plus tard dans la garde, devint colonel des chasseurs à pied, adjudant général, commandant des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et enfin, au commencement de 1814, général de brigade, après avoir été chef d'état-major à la 47e division d'infanterie de la grande armée faisant partie du corps d'observation de l'Adige.

La prise de Heidelberg, telle que nous venons de la rapporter, se trouve confirmée non-seulement par les ouvrages militaires qui ont été écrits sur nos campagnes, mais encore par un rapport du général Ney, adressé au Directoire.

EUGÈNE D'AURIAC.

Digitized by Google

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(Suite.) (1)

Je pourrais poursuivre indéfiniment cet examen, si déjà la cause n'était entendue, et si je n'étais forcé de me restreindre. Il faut me contenter de quelques citations prises au hasard. Sans doute on a vu quelquefois le futur fondateur d'une ville ou d'une *bastide* expliquer, en tête de l'acte de fondation, ou plutôt des coutumes et priviléges concédés, les raisons qui l'ont déterminé à cette édification. Mais cela ne se produit que beaucoup plus tard, et cet exposé ne dépasse pas quelques lignes. Exemple les coutumes de Lamontjoye en 1298. Jamais de ces considérations historiques qui se trouvent ici en double emploi, surtout en tête de la première et de la seconde charte. Jamais de détails de mœurs plus ou moins exacts, entre autres celui de la charrue attelée de bœufs, et promenée par les Normands sur les ruines de la cité de Marsan après la défaite de Déodat (2). Je lis ou je déchiffre tous les jours bien des titres féodaux, mais aucun ne m'a jamais édifié autant que les Chartes de Mont-de-Marsan, par la louable persévérance qu'elles mettent à souhaiter aux seigneurs défunts la béatitude éternelle. L'empereur *(le benoît fils de Dieu l'ait en sa grâce)*, Déodat de Lobanner (*Dieu le reçoive en sa gloire*), l'empereur Charles (*que Dieu absolve*), sans compter le fameux *In paxo quietat Lobanner!* que le baron Duplantier fit ré-

(1) Voir, tome V, p. 197, 271, 326, 376, 462 et 557.
(2) In signo de dialiamen, am boos arrayan sober. 1re CHARTE.

Digitized by Google

péter *avec enthousiasme* par ses fidèles, lors de la pose de la première pierre de la préfecture. L'expression des vœux se modifie quand il s'agit des vivants. Par une formule conservée religieusement pour l'usage exclusif des concierges, le jour du premier de l'an, Bérenger de Cantaloup souhaite à Pierre de Lobanner cent ans de vie : *che Diu un segle perduere!* Si tout ceci dépasse les limites du ridicule, c'est la faute des chartes et non la mienne.

Tâchons d'être plus sérieux. A-t-on jamais vu un acheteur déduire, comme le vicomte de Marsan, les motifs qui le poussent à l'acquisition d'un terrain convoité? En a-t-on jamais vu un seul, excepté dans le titre XV et suivants du troisième livre des Institutes de Justinien, dont le faussaire s'est inspiré, stipuler dansun acte à la première personne, et obtenir une réponse identique de celui avec lequel il traite. Si j'avais à résumer dramatiquement le contrat entre Pierre de Lobanner et Bérenger de Cantaloup je le ferais à peu près en ces termes :

Lobanner. Par toutes les raisons plus haut déduites, je vous demande la vente des terres dont vous êtes possesseur, afin d'y réédifier la capitale du Marsan.

Cantaloup. Ces raisons me touchent profondément, et votre récit m'a ému jusqu'aux larmes. D'ailleurs, je suis votre vassal. Mais pourtant il faut vivre, et je ne puis vous donner ma terre pour rien. Concédez-moi, pour moi et mes hoirs, vingt baygmes de terre, avec droit de tour au milieu, et c'est marché conclu.

Lobanner. Vous êtes un homme rond en affaires, et je ne le suis pas moins. Voilà vos vingt baygmes et votre tour.

Lobanner et Cantaloup (ensemble). C'est fini. Notaire, écrivez.

Voilà la substance de la seconde charte. Ne vous sem-

Digitized by Google

ble-t-il pas y retrouver, avec la grotesque solennité des formes en plus, le souvenir des demandes et des réponses consignées dans les Institutes? *Spondes? Spondeo. — Promittis? Promitto. — Dabis? Dabo. — Facies? Faciam.*

A-t-on jamais vu rien de pareil dans tous les actes du moyen-âge? A-t-on jamais vu encore, comme dans la troisième charte, une oraison funèbre pareille à celle de Déodat Lobanner, décédé depuis trois cents ans, et que les *terriens* pleurent à genoux, pendant que le vicomte de Marsan, en signe de saisine, lance des poignées de terre aux quatre vents du ciel? Notez qu'il y a *saisine*, et que si Pierre de Lobanner a le tort de croire à l'efficacité d'une certaine symbolique tombée en désuétude, si elle a jamais existé, il n'en est pas moins ferré à glace sur la valeur juridique du mot, absolument comme s'il avait lu Bouteiller, Coquille et Ricard. Il nous dira en quoi la saisine en matière de complainte diffère de la saisine ordinaire ou du nantissement, et nous fera, pour peu qu'on l'en prie, l'exposé des variations des coutumes de Paris, d'Artois, de Clermont, de Beauvoisis, etc., sur cette matière délicate. Franchement, qui prend-on pour dupe? Saisine a-t-il jamais voulu dire main-mise ou possession en général? Ce terme n'a-t-il pas été toujours réservé, en droit féodal, à l'investiture du seigneur, à l'approbation qu'il donne, moyennant finance, à la mutation de la propriété dont on lui notifie l'acquisition? Ce droit perçu s'appelle *lod de la vente* (*laudare venditionem*), et son chiffre varie selon les localités. Mais la saisine, dans le vrai sens du mot, n'a jamais existé d'inférieur à supérieur, de vassal à suzerain, puisque ce dernier retient toujours le domaine éminent, manifesté, entre autres choses, par le droit de rachat qu'il exerce préférablement aux acquéreurs directs. Le seigneur rentre ici dans la plénitude de ses prérogatives premières, mais

Digitized by Google

n'ayant jamais été dessaisi, il n'y a pas lieu à saisine. Les ancêtres de Pierre de Lobanner pouvaient avoir concédé à ceux de Cantaloup les terres du Cap-de-Mars, mais ils en avaient retenu l'hommage. Donc, même en les reprenant moyennant récompense, il n'y avait pas lieu à la saisine et à la prétendue pantomime juridique qui est censée en être l'emblème.

M. Bordier a signalé avant moi, comme un fait inouï, le procès-verbal de la réception de Prasille Arramond de Cantaloup, en qualité de chevalier. Jamais, dit-il avec raison, on n'a retenu acte de ces sortes de cérémonies avant la fin du xve siècle; jamais on n'a réuni ainsi un adoubement à une investiture de terre. Je cherche moi-même, sans le trouver, le motif de cette réunion, à moins qu'on n'ait voulu solenniser la fondation de Mont-de-Marsan par un acte aussi mémorable, ou économiser peut-être sur les droits d'enregistrement et de timbre. La description longue et minutieuse du cérémonial dont Lobanner fit usage en cette occurrence n'est certes pas moins étrange. L'écuyer s'agenouille devant son seigneur, sans épée, éperons ni casque, absolument comme s'il s'agissait de recevoir une investiture féodale. C'est dans cette posture suppliante qu'il fait appel au témoignage de ses garants, pour certifier ses longs états de service, les derniers combats où il s'est trouvé, et les trois blessures qu'il y a reçues. Jamais soldat poursuivant la liquidation de sa pension, ou postulant pour la croix, n'a fourni au ministre de la guerre un dossier plus exact et plus complet. Du reste En Prasille-Arramond de Cantaloup « a toujours, lorsqu'il y a eu lieu, porté secours aux clercs, *aux dames* (le fat !) et aux opprimés. C'est pourquoi il prie humblement son vicomte *de le conduire dans la voie de l'honneur.* » Ensuite, les chevaliers interrogés ayant témoigné favorablement en faveur du

Digitized by Google

poursuivant d'armes, le suzerain prononce ces paroles mémorables : « Ainsi, fils premier-né de Bérenger, au nom de Dieu et de notre seigneur saint *Saturnin*, je vous fais chevalier. Et donc, à la vie et à la mort, soyez ferme.— Puis, frappé du plat de l'épée, les demoiselles lui chaussèrent les éperons d'or comme chevalier (1). »

Est-il possible de condenser autant de rapsodies en aussi peu de mots ? Est-il possible de parodier l'ancien cérémonial chevaleresque, avec cette sottise emphatique qui surpasse de cent coudées ce que l'imagination des metteurs en scène d'opéra a créé de plus extravagant ? Le chapitre de Cervantes où Don Quichotte est armé chevalier par un aubergiste facétieux devient désormais, par opposition, un acte sérieux et important. Et pourtant si j'avais à m'enquérir d'où procède ce grand morceau de paléographie flamboyante, si j'avais à faire sa généalogie littéraire, à rechercher ses aïeux, je n'aurais guère besoin de remonter plus haut que 1802, date de la publication du *Génie du Christianisme*. L'influence du livre de Châteaubriand sur la société contemporaine fut énorme; c'était le manifeste éloquent de la réaction des idées religieuses et monarchiques, contre les doctrines du XVIIIe siècle et de la Révolution. L'école romantique, dont les services passés ne m'empêchent pas de contempler avec une certaine joie la décrépitude présente, était alors à son aurore, et beaucoup de bons esprits, qui l'ont reniée depuis, en professaient déjà plus ou moins ouvertement les principes. Le moyen-âge religieux et féodal apparaissait aux esprits charmés comme le type invariable, et toujours identique à lui-même, d'une société dont les ruines jonchaient le sol de la France. Les progrès postérieurs des sciences

(1) IIIe CHARTE.

Digitized by Google

historiques ont réduit de beaucoup cet idéal, et démontré qu'il comportait, comme tous les âges, la succession et la variété. Si M. Ducournau de Caritz, qui n'a été que le prophète d'un passé souvent fort incertain, avait pu lire dans l'avenir, il eût mieux pris ses précautions; il n'eût pas fait reculer jusqu'en 1141, les détails amplifiés et enjolivés d'une réception de chevalier, armé d'après le cérémonial usité à l'époque des Valois.

Même réflexion au sujet des lettres de grâce accordées par Pierre de Lobanner à Arramond de Fraxiors (il y a beaucoup d'Arramond dans les chartes de 1810), convaincu de crime de *mancipat*. Si le droit de grâce a jamais existé, il n'a point été annuel. La grâce est, au moyen-âge, une prérogative du roi, ainsi que Lebret le démontre fort bien dans son *Traité de la Souveraineté*. Mais pour que cette prérogative s'exerce, il faut attendre l'époque de l'épanouissement du pouvoir royal, pouvoir encore fort peu solide en Gascogne pendant la première moitié du XIIe siècle. A cette époque, je le trouve parfois exercé par les princes, les grands seigneurs, les évêques, les légats et les municipalités, en attendant qu'il soit réduit ou aboli par les ordonnances de 1356, de 1539, de 1571, etc., etc... Si, en 1141, le vicomte de Marsan avait eu le droit de grâce, il l'aurait tenu tout entier d'une autorité féodale, que la royauté n'avait encore nullement attaquée sous cet aspect. Limiter à une seule fois par an l'exercice de ce droit, c'est se mettre en contradiction avec tous les documents authentiques, anticiper sur la date bien connue de certaines réformes, et convenir implicitement que les chartes ont été fabriquées après coup.

Je pourrais prolonger indéfiniment cette discussion, mais je crois en avoir dit assez pour qu'il ne reste pas l'ombre

Digitized by Google

du doute. Ainsi, que l'on examine les prétendus actes exhumés en 1810, soit en eux-mêmes, et dans les circonstances de leur découverte, soit dans leurs ressemblances ou leurs contradictions avec les documents authentiques, soit au point de vue de la langue, de l'orthographe, du style et des formules féodales, on arrive toujours à cette conclusion identique :

Les quatre chartes de Mont-de-Marsan sont des actes apocryphes.

J.-F. BLADÉ.

(*Suite au prochain numéro.*)

LAMPES ROMAINES

De Provenance Aquitanique.

La collection introuvable des poids méridionaux n'est pas la seule dont l'archéologie soit redevable à M. Barry qui étend et approfondit, tous les jours, le champ de cette science. Ce fervent antiquaire a réuni un groupe de lampes romaines qui révèlent une fois de plus le besoin artistique des vainqueurs et des vaincus des Gaules jusque dans les ustensiles domestiques. Le savant professeur de la faculté de Toulouse a favorisé notre *Revue* de la première communication de son essai sur les petits chefs-d'œuvre de bronze dont se servaient nos pères Aquitains pour éclairer leur intérieur. La Société Archéologique du Midi s'est réservé d'éditer elle-même, *sumptibus suis*, les commentaires et les figures de ces objets antiques. L'œuvre complète paraîtra prochainement dans ses *Mémoires*.

Le mode d'éclairage des Romains servira d'introduction à cette intéressante étude. Puis viendra la partie descrip-

Digitized by Google

tive qui sera assortie de lithographies reproduisant les divers types analysés dans le texte. Ces coquets monuments témoigneront que les anciens étaient supérieurs aux modernes sous le rapport du luxe mobilier. Nous allons détacher du travail dont l'auteur nous a offert les prémices les divers articles qui se rattachent directement au clos régional sur lequel rayonne notre recueil. L'absence de planches nous a obligés à supprimer les renvois aux dessins, et à substituer ainsi une ordonnance arbitraire au classement méthodique de M. Barry. Sur les quinze où seize pièces qui composent sa collection, nous n'allons donc présenter que les six ou sept qui adhèrent à notre programme. Après cet avis, les lecteurs ne seront pas surpris de se trouver en présence d'une notice décapitée. J. N.

.....

La petite lampe que nous allons esquisser se distingue par une élégance de forme et une harmonie de proportions qui donneraient une haute idée de l'art aquitain au premier ou au second siècle de notre ère, s'il était bien établi que quelques-uns de ces petits meubles n'aient point été importés chez nous par ces colporteurs italiens *(negotiantes romani)* que César rencontrait fréquemment dans les Gaules, et dont la conquête n'avait probablement pas arrêté le petit commerce, utile d'ailleurs à l'éducation de nos artistes.

Ce qu'il y a de certain, c'est que toutes les parties de ce petit bronze sont proportionnées et agencées avec une aisance et une largeur qui frapperaient l'œil le moins artiste et l'esprit le moins habitué à analyser ses propres émotions. Le *rostre* évidé avec grâce se relie sans effort par deux moulures très simples à l'orbe de la cuvette élargie et comme affaissée, qui forme réellement le centre de la composition. L'anneau de support disparaît tout entier (si l'on regarde le *lychnus* de face) sous la tige et les nervures d'une large feuille de lierre sur laquelle le pouce s'appuie avec une aisance inattendue (1), et qui donne à ce petit ensemble

(1) Un petit bouton que le fondeur a ajouté à l'extrémité de cette feuille était évidemment destiné à empêcher qu'elle ne glissât sous la main, et à maintenir en équilibre le *lychnus* lui-même, dont l'huile s'échappait à la moindre distraction.

Digitized by Google

je ne sais quoi d'onduleux et de détendu, comme les attitudes affaissées du *Bacchus* indien, dont le lierre réveille involontairement le souvenir. Le trou presque imperceptible dont est percée la tige de cette feuille rivait probablement l'extrémité d'une chaînette destinée à assujétir l'*operculum* mobile de la lampe, qui a disparu comme la partie intérieure du disque, dans laquelle il s'emboîtait, car on reconnaît sans peine que la moulure arrondie qui forme l'orifice actuel de la cuvette n'était que l'encadrement extérieur de ce disque brisé aujourd'hui.

La petite ville de Condom, d'où provient cet élégant spécimen (1), existait incontestablement à l'époque romaine. De remarquables débris antiques, découverts dans la ville ou dans le voisinage (2), sembleraient même indiquer que le pays était habité dès cette époque par des gens de vie élégante et d'un goût assez pur; deux choses qui en supposent une troisième à leur tour : du bien-être et de la fortune.

C'est de l'ancienne Aquitaine que provient aussi le deuxième spécimen. Il a été découvert, il y a vingt ou vingt-cinq ans, sur l'emplacement de l'antique Aginnum, près d'une fabrique de cordages qui appartenait à cette époque à Mme veuve Laborde. Mais nous devons avouer que nous n'y retrouvons plus ni la largeur de faire, ni l'heureuse harmonie de proportions, ni la grâce mêlée de nonchalance qui nous frappaient tout à l'heure dans le *lychnus* découvert à Condom. L'espèce de palmette végétale, qui prend ici la place de la feuille de lierre, est entée sur l'anneau de support avec une rigidité qui n'est ni gracieuse pour l'œil, ni commode pour la main. Le rostre, un peu court pour la cuvette et surtout pour l'anse démesurée dont elle est emmanchée, est comme étranglé entre deux oreillettes en forme de volute qui n'auraient pas même le mérite de contenir et d'arrêter l'huile, puisqu'elles se terminent aux deux extrémités par deux moulures en spirale. L'*operculum*, retrouvé ici par une sorte de miracle, s'emboîte au fond d'un disque en retrait, encadré d'une moulure rigide, et achève de donner à ce petit *lychnus*, dont nous ne voudrions point médire, quel-

(1) M. Tarrieu, conducteur des ponts et chaussées, auquel il appartenait, nous a assuré qu'il avait été découvert dans le lit de la Baïse que l'on canalisait à cette époque, entre les deux ponts qui mettent en communication la ville et son faubourg.

(2) Nous songeons ici à de magnifiques vases de bronze, ornés d'anses finement sculptées, que nous avons vus jadis chez M. Jules Saulages, et qui font aujourd'hui partie de la belle collection de M. le duc de Luynes. Une charmante petite lampe de bronze que nous décrivons plus loin a été découverte aussi à quelque distance de Condom.

Digitized by Google

que chose de sec, de redressé, de légèrement prétentieux, que présentent rarement les ouvrages de l'art antique, ceux des bonnes époques surtout, où le bon sens s'allie toujours au bon goût (1). Un grand artiste d'Agen, dont le nom se représente involontairement à notre mémoire, oubliait quelquefois aussi en modelant ses faïences, hors de prix aujourd'hui, que les fantaisies de détail, quel que soit l'esprit ou la vérité avec lesquels elles sont rendues..... mais nous allions oublier que nous ne faisons ici que décrire de modestes ustensiles, auxquels nous nous hâtons de revenir.

.....

Si l'on s'explique, par une série de déductions assez faciles à suivre, comment les artistes anciens en étaient venus à prendre, pour types de leurs lampes, les navires de forme diverse qui sillonnaient les flots bleus de leur Méditerranée, on comprend bien plus facilement qu'ils en aient fait de véritables oiseaux, des oiseaux ailés (*alites*) comme ceux qui peuplent nos jardins et nos bocages. L'air dans lequel elles se balancent au moyen de chaînettes, d'anneaux et de crochets que nous retrouvons partout, n'était-il pas leur élément naturel, plus naturel et plus légitime, à coup sûr, que les eaux de la mer sur lesquelles nous venons de les voir voguer? Puisque les candélabres, assouplis et animés par l'art ingénieux des fondeurs d'Ægine, de Corinthe ou de Tarente, s'étaient métamorphosés en roseaux au stipe élancé, en arbustes délicats ou en arbres massifs chargés de branches, pourquoi n'auraient-elles point pris à leur tour la forme des hôtes aériens qui les animent de leur mouvement et de leur ramage (2)? Les escargots que l'on a trouvés à Pompeï, bizarrement transformés en lampes, au pied d'un de ces candélabres arborescents (3), se plaisent, il est vrai, à l'ombre des grands arbres, dont on les voit pendant l'été remonter silencieusement le tronc mousseux, strié sur leur passage de longs rubans d'argent. Mais ils n'y tiennent pas d'aussi près, à coup sûr, que ces oiselets de tout nom et

(1) Une petite lampe de Pompéï, dont M. Barré donne le dessin dans sa pl. 26 *(Id., Ib.,)* rappelle d'assez près les qualités et les défauts du *lychnus* que nous décrivons. Je remarque seulement que la palmette de l'anse se replie en sens inverse au-dessus de l'anneau, et en rappelle extérieurement la courbe.

(2) Ces arbres de bronze qui remplacent de temps en temps le *scapus* des candélabres, ne seraient-ils pas des allusions à ces arbres sacrés que l'on trouvait partout, et aux rameaux desquels les voyageurs dévôts (*religiosi viantium* : Apul. *Florid.* 1) suspendaient aussi des lampes allumées : *Et quæ fumificas arbor vitata lucernas* || *servabat*... (Prudent. *Contra Symmach.*, 11, 1009.

(3) V. Barré, *loc. cit.*, pl. 1.

Digitized by Google

de toute taille, que la fantaisie des artistes se plaisait à suspendre à leurs rameaux (1), comme s'ils leur eussent confié le soin d'en dissiper les ombres : *Totas quæ vigil exigit tenebras* (Mart., lib. XIV, 40).

Le volatile que l'artiste a choisi comme type de la grande lampe que nous reproduisons sous ce numéro ressemble singulièrement à un canard ou à un caneton qui se plaît aussi dans l'eau douce de nos étangs, et qui y vogue à la façon des navires (2). Mais c'est sur la terre qu'il est ici représenté, au sortir de la mare où il a barboté longtemps, dans cette attitude d'immobilité indécise que Lafontaine et Grandville ont certainement remarquée plus d'une fois, mais qu'ils n'avaient point remarquée les premiers. Ses pattes écartées et ses pieds palmés posent parallèlement et à plat sur une plinthe rectangulaire destinée à servir de base au *lychnus* quand il n'était point suspendu aux branches d'un candélabre, à l'aide des trois chaînettes (l'une d'elles est malheureusement brisée) qui le tenaient en équilibre. Mais il paraît qu'on ne s'était point contenté ici de cette alternative, car la plinthe est traversée à son tour par une espèce de tube rigide dont l'extrémité vient s'enfoncer verticalement dans l'estomac de l'oiseau, et qui ne peut avoir servi qu'à

(1) Les types que l'on rencontre le plus fréquemment dans les recueils des lychnologues sont ceux du moineau (Montfaucon, pl. 144, d'après Bonanni), de la colombe (Liceti, 871; *Antichita d'Ercolan.*, 207, 301 : on voit, dans une peinture d'Herculanum, un candélabre chargé de colombes d'argent), du paon, que nous croyons reconnaître dans une lampe assez mal décrite par Montfaucon (pl. 170, d'après Lachausse). La lampe en forme de cygne ou d'oie qu'a publiée Bartoli (*Raccolta*, pl. XIX) se rapprocherait, par le sujet au moins, de la nôtre; mais le palmipède y est représenté assis ou couché et la tête retournée du côté de sa queue.— Comme le paon qui était l'oiseau préféré de Junon, comme le moineau et la colombe que les peintres attelaient au char couleur de rose de Vénus, le canard pourrait se rattacher par quelque côté au culte et aux mystères du dieu de Lampsaque. L'escargot lui-même, dont le double sexe avait frappé les naturalistes anciens, était regardé comme un symbole de *lubricité*, ce qui explique pourquoi on le trouve plusieurs fois associé au souvenir et aux images de l'impératrice Messaline, qu'une pierre gravée (chez Baudelot) nous montre assise sur un escargot. Reste à savoir seulement si les artistes anciens ont toujours eu les intentions allégoriques que nous leur prêtons, dans des choses les moins réfléchies quelquefois, et si ce n'est point l'érudition moderne qui transforme ainsi l'art antique en une espèce de logogriphe poétique et religieux pour se donner le plaisir de le déchiffrer à grand renfort de rapprochements et de textes.

(2) Quelques-uns de nos amis, chasseurs ou naturalistes de profession, ont songé à la sarcelle, qui ressemblerait par quelques côtés à notre bronze. Mais le type du canard peut s'être modifié, depuis seize cents ans, par suite de croisements probablement nombreux. Nous rappellerons d'ailleurs que les anciens ne dessinaient et ne concevaient même point les animaux comme nous les dessinons dans nos recueils d'histoire naturelle. Ils s'attachaient surtout à ce que nous appellerions volontiers la ressemblance *morale*, c'est-à-dire à la vérité des sentiments et des intentions révélée par ce qu'ils appelaient l'*habitus oris et corporis*, par l'attitude, par la démarche, par l'aspect caractéristique des mouvements et de l'allure.

Digitized by Google

donner plus d'assiette et de solidité à la lampe elle-même en l'enfonçant à son tour dans l'*acus* d'un candélabre surmonté d'un trépied analogue à celui que nous représentons (1) à gauche de l'oiseau. Le récipient de la lampe, plus considérable qu'il ne l'est d'ordinaire, est formé par le corps du volatile évidé à l'intérieur (*æs conflatile*) jusqu'à la naissance du cou. L'huile se versait par une soupape en amande dont on aperçoit encore le couvercle brisé au-dessous de la charnière. La mèche, qui doit avoir été assez épaisse, sortait par un goulot qui s'évase au-delà de la queue dont le palmipède semble élargir et dilater les plumes, comme il le fait souvent au sortir de l'eau avant de se mettre définitivement en marche.

Il y a plus d'une raison de croire que ce bronze, remarquable par ses dimensions autant que par ses formes, a été modelé et fondu dans l'ancienne Aquitaine, où nous pouvons affirmer qu'il a été découvert (2). La précaution singulière que nous signalions tout à l'heure semblerait même indiquer qu'on le regardait, dès cette époque, comme un ouvrage d'art remarquable, et que le possesseur envié de ce *lychnus* y attachait un certain prix. Quant à l'âge du monument, qu'il serait plus téméraire encore de chercher à déterminer, nous nous contenterons de remarquer que le détail y est traité avec un soin minutieux et dans un goût semi-byzantin, qui contraste avec la vérité sentie de l'attitude et le modelé des parties principales qui a encore de la largeur et de la fermeté.

L'*emunctorium* (pince), que nous reproduisons dans la même planche, appartient à notre savant et modeste ami, M. Devals, que sa belle histoire de Montauban a placé au premier rang des écrivains sérieux du midi de la France. Comme la plupart des objets antiques que M. Devals est parvenu à réunir presque sans sortir de chez lui, cet élégant ustensile provient de la *mansio* gallo-romaine de *Cosa* (Cos aujourd'hui), et nous montre quelle dimension et quelle forme prenaient parfois ces petits meubles, très simples d'ordinaire, lorsqu'ils étaient destinés à quelque *lychnus* monumental, comme ceux que nous venons de décrire.

(1) Nous ignorons la provenance précise de ce petit trépied, qui a appartenu à notre regrettable ami M. Jules Soulages : nous tenions seulement à constater ici que ces petits meubles n'ont pas toujours servi, comme le supposent trop exclusivement la plupart des archéologues, à recevoir la tige d'un *cereus* ou d'une *candela*.

(2) Dans le département actuel du Gers, près du village de Pebergé-la-Gardère, arrondissement de Valence, sur le domaine de la famille Pérès, qui a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur.

Digitized by Google

.....

.....

Voici l'humanité elle-même condamnée à servir de prison à cette lumière divine que l'audace de Prométhée avait ravie aux cieux, et avec laquelle semble jouer le génie familier des artistes. Mais ce n'est point aux réalités élevées ou sévères de la nature humaine que cette libre fantaisie ira demander ses inspirations. Comme la légende et la poésie populaire, fille ou sœur de la légende, elle semble se complaire sur les confins et aux limites extrêmes de l'humanité, dans ces régions poétiquement indécises, où l'homme se confondait par de fabuleux compromis, tantôt avec la plante, tantôt avec la bête, et s'impreignait ainsi aux yeux du naturalisme antique d'une sorte de caractère surhumain.

L'œil le moins exercé reconnaîtra sans hésitation la tête d'un satyre dans la charmante petite lampe que nous reproduisons ici sous deux aspects pour en donner une idée plus complète (1). A défaut de sa queue nerveuse vivement retroussée au-dessous des reins, de sa poitrine et de ses cuisses velues que l'artiste nous laisse deviner, de ses pieds fourchus et sonores sur lesquels il aime à bondir, nous en trouverions une preuve dans ces cornes naissantes qui ont percé et qui hérissent déjà son front tuméfié. Le menton imberbe comme les joues nous apprend de son côté qu'il est jeune, comme le sont la plupart des satyres, compagnons ou complices avinés du jeune *Iacchus*. L'œil oblique et perçant qui se cache sous l'alvéole gonflée des deux cornes, des lèvres accentuées et vigoureuses, des oreilles élargies qui semblent se dilater pour saisir les bruissements passagers de la feuillée, les chuchotements lointains et contenus des chaudes soirées d'été, indiquent suffisamment que c'est la nature humaine qui l'emporte encore dans ce mélange, qu'elle en fait le fond et comme la trame. Mais la fantaisie de l'artiste ne s'est pas contentée ici de cette alliance déjà riche de contrastes. En modifiant légèrement le relief des pommettes, en relevant ou en abaissant en sens opposé le pli des lèvres et l'angle des yeux, il est parvenu à donner à chacune des deux faces de ce profil une expression très distincte; d'un côté, celle du plaisir sensuel et jovial; de l'autre, celle de la peine gros-

(1) Ce type a été reproduit plusieurs fois par les *sigaillarii*. Nous nous contenterons de rappeler ici une belle lampe du Liceti? (la voir chez Montfaucon, pl. 182), dont le satyre diffère du nôtre par son menton barbu et ses cornes de bouc remarquablement développées. L'huile se versait chez le nôtre par un orifice fleuronné, pratiqué au-dessus de l'anse à l'extrémité de la cuvette, et la mèche en sortait par un orifice circulaire creusé à l'extrémité du menton.

Digitized by Google

sière aussi qui regrette ou qui réclame. Le *Jean-qui-pleure* et le *Jean-qui-rit*, dont le dix-huitième siècle avait mis à la mode les figures triviales, reléguées aujourd'hui dans les jardins des notaires de village, se trouvent ici réunis et accolés sous le même front, comme ils l'étaient au théâtre, dit-on, dans les masques de certaines charges épicées, dont le libretto ne nous est point parvenu. Enfin, sur cet ensemble passablement complexe, la verve capricieuse de l'artiste a encore enté en façon d'acrotère des détails étrangers, des détails empruntés à une troisième nature plus éloignée encore de la nature humaine, une crête qui se redresse et se gonfle entre les arcs naissants des deux cornes, un bec nerveux et crochu comme celui du coq, et au-dessous de ce bec deux barbettes charnues analogues à celles que secoue en marchant le sultan emplumé de nos bassecours lorsque la jalousie ou l'amour lui font monter le rouge au front.

La pensée ou l'intention de l'artiste se laissent entrevoir assez nettement sous ces allusions transparentes, et l'on peut conjecturer, sans trop de hardiesse, que la petite lampe que nous décrivons ne s'adressait point précisément à un de ces stoïciens refrognés, brouillé, comme le dit Horace, avec toutes les bonnes choses de ce monde; à moins que celui-ci n'ait trouvé le moyen d'allier, comme on le faisait déjà, dès cette époque, une théorie austère et tendue jusqu'à l'éloquence avec une pratique plus conciliante et plus humaine (1). Si rien ne prouve que notre petit *lychnus* ait été un meuble de fort bonne maison, comme nous serions assez tenté de le croire pour notre part, on peut le regarder au moins et sans hésitation comme un ouvrage du meilleur temps et du meilleur goût, plein de fantaisie, de franchise et d'entrain, comme certaines pages du seizième siècle, dont il nous rappelle les charges un peu crues et le ton un peu leste, réglé pourtant jusque dans ses écarts par une élégance native de goût que les belles époques n'abdiquent jamais complètement, et comme éclairé par un rayon d'idéal que l'on sent encore derrière ses nuages.

Le temps, utile quelquefois aux œuvres de l'art antique dont il nous a ravi la meilleure partie, a recouvert ce charmant petit bronze d'une patine éclatante sous laquelle ressort plus vivement encore la finesse vigoureuse du modelé, et nous tenons à noter incidemment qu'il a été découvert en pleine Aquitaine, à peu de distance de la petite ville de

(1) *Qui Curios simulant et bacchanalia vivunt* (Juven., *Satyr*, II, 3).

Digitized by Google

Condom (1), à laquelle nous devons déjà une lampe gracieusement modelée que sa feuille de lierre rattacherait elle-même au culte de Bacchus.

Le grand *lychnus*, que nous allons examiner, diffère par sa forme et probablement par sa destination de tous ceux que nous avons décrits jusqu'ici. C'est une lampe à six becs, destinée, suivant toute apparence, à être suspendue au plafond d'un appartement (*laquear*, *laquearia*) de la même manière que nous y suspendons aujourd'hui nos lustres ou nos lampes de salle à manger (2). Le trou pratiqué dans la plaque carrée qui réunit les quatre montants du support semble indiquer que le *lychnus* y était assujéti à l'aide d'une chaînette ou d'une corde engagée dans la rainure d'une poulie, et dont l'extrémité venait se nouer à un clou fleuronné fixé dans un mur latéral. Le crochet vigoureux qui perce le fond de la cuvette aurait tenu en suspension un contre-poids plus ou moins orné, comme l'*æquipondium* des statères, destiné à arrêter les oscillations de la corde et à faciliter le mouvement de descente du *lychnus* quand l'huile commençait à y manquer.

Il existe, dans tous les grands musées, des échantillons plus ou moins ornés de ces *lucernæ pensiles* que les anciens connaissaient, comme on le voit, dont ils se servaient même, tout en leur préférant, en artistes qu'ils étaient, ces candélabres mobiles et ces lampadaires de formes variées, dont on pouvait étager, multiplier ou réduire à son gré les lumières. Une fresque de Pompéï, que l'on a citée plusieurs fois, représente un appertement richement décoré, éclairé par un de ces lustres, dont l'anse est formée par un génie ailé, que l'on a pris pour une Victoire, et dont la tige se cache sous une *vitta* bouffante, étranglée de distance en distance par des nœuds de couleur. Mais ce ne sont là le plus souvent que des lampes d'apparat destinées à être suspendues dans les temples, dans les lieux d'assemblées ou dans les salles voûtées des hypogées souterraines. La vasque de marbre ou de

(1) M. l'abbé Goussard, à la bienveillance duquel je dois un moulage très exact de cette petite lampe que j'avais admirée plusieurs fois dans le musée communal de Condom, m'apprend qu'elle a été découverte dans des substructions gallo-romaines au milieu d'autres débris sans valeur, à 15 ou 18 kilomètres de la ville. Elle avait été vendue 15 centimes à un chiffonnier, et rééédée par celui-ci, au prix de 35 centimes, à un Condomois, qui l'avait convertie en encrier. C'est chez cet homme que M. l'abbé Goussard l'a découverte à son tour, au grand profit des gens de goût qui lui en conservent une sincère reconnaissance.

(2) On y suspendait jusqu'à de simples dimyxes, comme nous le remarquions plus haut : *Etiam lucerna bilychnis de camera pendebat*. (Petron., *Satyric.*, 30).

Digitized by Google

bronze qui en forme la partie principale servait de support à des lampes ordinaires, à des *lucernæ* de terre ou de bronze, que l'on disposait à l'intérieur du plateau dans des embrasures ménagées à cet effet, ou que l'on y suspendait extérieurement à l'aide de crochets ou de saillies dissimulés dans l'ornementation générale. Ici, au contraire, la lampe formait incontestablement le récipient commun des six becs ou des six mèches, et les formes sévères du *lychnus* ne permettent guère de supposer qu'il ait servi à autre chose qu'à l'usage journalier d'une famille aisée, nombreuse peut-être, dont il éclairait les repas du soir (1). En admettant qu'il appartienne au troisième ou au quatrième siècle de notre ère, comme ses profils encore larges et son ossature vigoureuse autoriseraient à le supposer, nous verrions volontiers dans le type que nous décrivons le point de départ de notre lampe rustique, du *calel* à ciel ouvert de nos campagnes, qui remonte lui-même à l'époque romaine, mais qui procède beaucoup plus directement de ce type simple et un peu nu que de la lampe ornementée et coûteuse des beaux temps de l'empire.

Ce *polymyxus*, que je dois, comme le *candelabrum* suivant, à l'amitié toujours vigilante de M. Bessières, d'Agen, a été découvert il y a quelques années sur l'emplacement de la métropole des *Lactorates*, une des cités jadis florissantes de l'ancienne Novempopulanie. Deux des rostres, ébréchés par le temps, ont été assez habilement restaurés.

Le bronze par lequel nous terminerons cette revue, aurait eu quelque droit, chronologiquement parlant, à en former le premier chapitre. Ce n'est autre chose, en effet, qu'un chandelier de bronze à tige rigide et nouée, analogue par sa forme à ceux du moyen-âge, et destiné à recevoir un cierge de cire ou une chandelle de suif.

Ce qui donne un intérêt tout particulier à cet élégant spécimen, c'est qu'il a été découvert tout récemment dans l'Agenais (2), en compagnie d'ustensiles gallo-romains dont la date ne peut être sérieusement révoquée en doute, et parmi lesquels nous nous contenterons de citer un grand *capis* de bronze d'une hardiesse de forme et d'une pureté de goût très remarquables. Faudrait-il conclure de ce fait, qui a bien son importance et sa valeur, que l'éclairage à l'huile n'avait point supplanté partout dans les Gaules ce que nous appelions plus haut l'éclairage in-

(1) *Illustrem cum tota meis convivia flammis* ‖ *totque geram myxas, una lucerna vocor* (Mart., XIV, 41 : *lucerna polymyxos*).

(2) Au lieu de Bon-Encontre (*Bonus eventus* ?), à quelques kilomètres d'Agen.

Digitized by Google

digène, puisque nous retrouvons dans l'Aquitaine, à côté des petites lampes que nous venons de décrire, un ustensile qui ne peut avoir servi qu'à supporter une *candela* de cire ou de suif et un ustensile d'un caractère tout usuel, s'il faut en juger par ses proportions et par ses formes remarquablement simples ? Dans l'Italie elle-même, où le *candelabrum* n'était pas primitivement destiné (son nom le prouverait seul) à recevoir et à supporter des lampes enchaînées (1), il s'en faut de beaucoup que ces habitudes indigènes, traditionnelles dans les classes inférieures surtout, aient complètement disparu devant les élégantes inventions du goût et de l'art du Grec (2). Nous n'en voudrions d'autre preuve que le beau candélabre de bronze découvert à Pompéï, et qui était destiné à recevoir un grand cierge (*cereus*), comme ceux que nous allumons encore devant les images des saints.

Ce que prouve au moins, d'une manière péremptoire à notre sens, la petite découverte que nous venons de signaler, c'est que ces flambeaux d'apparence romaine n'appartiennent pas plus en propre au moyen-âge, auquel on les a attribués d'une manière exclusive, que ne lui appartient notre *calel*, le représentant actuel de la lampe antique dont nous retrouvions tout à l'heure le type en pleine civilisation romaine. Les deux ouvertures carrées et parallèles dont est percé le récipient du candélabre, et que l'on retrouve elles-mêmes dans un grand nombre de chandeliers romans d'une époque relativement moderne, étaient destinées à faciliter le nettoyage de l'ustensile, que l'on se con-

(1) *Candelabra quibus affigi solent vel candela vel funes pice delibuti* (Serv. *ad Æn*). *Funes et funiculi* (Cic.) désignent ces cordelles de chanvre ou de lin dont nous parlions en commençant. Le mot *affigi* indique suffisamment que ces *candelabra* étaient souvent terminés par une pointe comme ceux de nos églises. Le mot *funes*, dont nous parlions tout à l'heure, a formé chez Virgile l'adjectif *funalia* qui paraît avoir le même sens que *candelabrum*.

(2) Nous ferons remarquer à ce sujet que Martial, un des poètes de la vie intérieure appelle quelque part la *candela* l'esclave de la lampe, ce qui indique au moins la simultanéité des deux usages : *Ancillam tibi sors dedit lucernæ...* (Mart., XIV, 40. *Candela*). — *Hic tibi nocturnos præstabit cereus ignes* ‖ *subducta est puero namque lucerna tuo* (Mart., XIV, 42. *Cereus*). — Il nous rappelle ailleurs, en deux vers élégamment concis, que la lampe était une invention récente et ruineuse que ne connaissait point la rudesse frugale des vieux Romains : *Nomina candelæ nobis antiqua dederunt* : ‖ *non norât parcos uncta lucerna patres* (Mart., XII, 43) ; opinion que confirmerait plus d'un témoignage antique : *Candelabrum è candelâ, ex his enim funiculi ardentes figebantur. Lucerna post inventa, quæ dicta à luce aut quad id vocant Græci* λύχνον (Cic., *de Divin.*, II, 58. V. aussi Varr. chez Serv.). Au deuxième siècle de notre ère, Appulée indique parmi les ustensiles d'éclairage (*nocturni luminis instrumenta*) dont on se servait de son temps, les torches, les cierges, les chandelles de suif et les lampes : *Tædis, lucernis, cereis, sebaceis et cateris nocturni luminis instrumentis...* (Appul., *metam.*, lib. IV, p. 122, *edit. in usum Delphin.*)

Digitized by Google

tentait d'évider à l'intérieur, avec la pointe d'un couteau et de placer ensuite dans la cendre chaude, comme le font encore nos ménagères.

EDW. BARRY,
Professeur d'histoire a la Faculté de Toulouse.

LES ARTISTES DU SUD-OUEST
à l'Exposition de 1861.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

M. BONNEGRACE allie la force et l'élégance; il possède la touche légère et tendre des peintres des fêtes galantes et de plus qu'eux la correction. Dans sa *Pudeur vaincue par l'Amour*, il a montré vigueur de brosse, ampleur de modelé, couleur puissante, tempérée par une dégradation heureuse. Dans ce sujet il s'est manifesté comme le digne disciple de Prud'hon et de Gérard par sa ligne exquise et par sa palette chaude et harmonieuse. M. Bonnegrace, qui est toulousain, avait encore au salon des portraits de M. Havin, de M. Théophile Gautier et de M. de Tehoumahoff.

M. Zo, qui est Basque, nous a présenté deux types des races maudites: *les Gitanos du Mont Sagrado* et *les Bohémiens en Voyage*. Dans le premier de ces tableaux la route éblouit par les reflets lumineux de sa blanche poussière. La campagne à l'aspect Africain n'est abritée que par de mornes cactus. Le palais de l'Alhambra et celui de Charles-Quint forment le fonds architectural du paysage. Les gitanos sont costumés de la manière pittoresque qui convient à ces nomades de la péninsule. Leurs femmes au teint olivâtre comme des Indiennes sont vêtues avec des guenilles de soie qui craquèrent jadis neuves sur les reins et sur le dos

(1) Voir, plus haut, p. 24.

Digitized by Google

de quelque marquise espagnole. Cette toile a été retenue par la loterie des artistes. M. Zo, qui est un élève de Couture, rend avec trop d'éclat peut-être l'ignition atmosphérique de l'Andalousie. Ses personnages sont tous plantés dans l'attitude des indigents orgueilleux que nous offre à chaque pas la société hispanique.

M. Romain-Case est fils d'un antiquaire de St-Bertrand-de-Comminges et élève de M. Ingres. Son maître lui a transmis sa sévérité de lignes et son classique coup de pinceau. La plupart de ses figures sont d'une onction et d'un fini remarquables. La suavité mélancolique qui idéalise certains personnages des fresques d'Oloron nous remet en mémoire le spiritualisme de certaines têtes de Bagnères-de-Luchon. Nous avons inspecté les unes et les autres, ce qui fait que nous pouvons mieux apprécier les dessins réduits de ces peintures monumentales. L'exposition n'a que des esquisses à la sanguine. Aux qualités reconnues plus haut, nous oserons mêler un peu de critique. Quelques types sont trop uniformes de caractère et de physionomie; nous invitons l'artiste à les varier un peu plus et à prodiguer les cambrures un peu moins. Je n'ai point donné le titre des sujets abordés par le dessinateur, parce que j'aurais craint de faire pléonasme avec un des derniers entre-filets de la chronique de ce Recueil.

Les *Trois Ages*, de M. Gamboggi, enfant adoptif de Toulouse, ne sont pas dépourvus de mérite : c'est une scène intime du foyer qui a quelque parenté, quant à l'idée, avec des toiles de Greuse. La grand'mère est assoupie; sa fille, respectueuse, réprime du geste les gambades bruyantes de ses enfants qui suspendent leurs ébats et qui expriment par l'immobilité de leurs lèvres et la fixité de leurs yeux la crainte de troubler le repos de l'aïeule. Dans ce tableau, l'air pénètre et joue abondamment, l'apparte-

Digitized by Google

ment a de la profondeur, et la gamme des tons est bien ménagée et bien fondue. L'autre thème du même artiste, *Douces sympathies*, n'est que l'interprétation de l'influence exercée par le printemps sur deux natures juvéniles qui éprouvent en respirant la brise aromatique une attraction mutuelle. Le faire est le même que dans la précédente composition.

M. Casey, de Bordeaux, est un des talents les plus complets de notre époque. Son lot à l'exposition de 1861 représente un *Abreuvoir aux bords du Thermodon*. Un escadron d'amazones y mène boire et baigner ses chevaux. L'une d'elles fièrement campée sur le sien est séduisante par son corps demi-nu, par l'énergie relative de ses formes, les ondulations de ses cheveux libres et par le mouvement hardi qui l'entraîne vers le fleuve. Ce tableau réunit la chaleur du coloris à l'expression des attitudes, à l'élégance et aux scrupules de l'anatomie.

M. Chaigneau, est également Bordelais. Il a exposé deux toiles ayant pour sujets : *une Rue de village* et *l'Hiver*, étude prise au carrefour de l'Epine dans la forêt de Fontainebleau. Cet élève de Picot a retenu les qualités principales de son patron, c'est-à-dire la légèreté, la grâce et l'exactitude.

M. Gaye, de Tarbes, un des bons disciples d'Aubry, s'est présenté au salon avec une œuvre estimable dans sa ténuité. C'est un portrait-miniature de Napoléon III, d'après Winterhalter. Bien que cet art charmant soit en déclin, nous devons louer dans l'artiste des teintes subtilement pointillées et superposées. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il puisse être comparé à Mme de Mirbel ou à Isabey, les grands modèles dans ce petit genre.

Au nombre des paysagistes inspirés par les sites Pyrénéens, nous avons omis des noms dignes de notre hom-

Digitized by Google

mage, tels que ceux de MM. Meuron et Mayer. Ce dernier, dans la *Vue de la Cascade des Eaux-Bonnes*, a interprété avec ampleur la grande nature de nos montagnes et jeté sur son tableau cette couleur indigène qui fixe l'identité des lieux.

GONTRAN D'AUSSY.

LINGUISTIQUE.

Monsieur le Rédacteur,

C'est à la suite de MM. Cénac-Moncaut, Lespy, L. Couture, que je viens vous porter quelques humbles épis étymologiques.

Tout homme qui livre ses idées au lecteur est tenu d'adopter un drapeau, de formuler sa profession de foi. Voici la mienne :

Parlons-nous grec ? ainsi que le veut Gail. Parlons-nous latin ? ainsi que le croit tout le monde, et que l'affirmait naguère M. Lespy. Les Grecs et les Latins parlaient-ils gascon ? ainsi que semblent le prétendre quelques doctes érudits. Parlons-nous ibère, gaulois, ou gascon, en dépit de toutes les invasions survenues depuis 4000 ans ? ainsi que nous l'apprennent M. Cénac-Moncaut et M. Granier de Cassagnac.

Telles sont les quatre opinions, les quatre drapeaux entre lesquels il nous faut opter.— Notre choix sera vite fait, nous optons pour tous les quatre.

Oui, nous parlons grec, nous parlons latin, nous parlons ibère, nous parlons gaulois, nous parlons gascon, etc., etc., etc. — Et les Grecs et les Latins se sont pris plus d'une fois à s'affubler eux aussi des dépouilles de notre langue. Tel est le paradoxe révoltant que nous allons soutenir, Gascons, Gaulois, Ibères, Latins, Grecs, n'ont jamais parlé qu'une langue. Mais le paradoxe n'est pas encore assez aventuré; allons plus loin.

Il n'y a au monde qu'*une langue*, impossible peut-être à reconstituer dans sa simplicité primitive; langue modifiée en autant de langages, d'idiomes, de dialectes, qu'il y a de races, de peuples, de tri-

Digitized by Google

bus, de familles, de bourgades; langue qui va toujours se modifiant, s'altérant, si l'on veut, depuis le jour où, pour punir l'homme, Dieu abandonnait à son orgueil impuissant la seule faculté qui fût encore restée intacte; langue unique, qui restant unique n'en est pas moins devenue une *Babel* : il a suffi pour cela que, les mots restant les mêmes, chaque tribu leur appliquât un accent, une intonation différente, due sans doute à ces modifications de l'organe vocal, qui se transmettent dans les races et les familles, ainsi que toutes les autres altérations de l'organisme. Avant Babel, Dieu, plein de miséricorde, suspendait les effets d'une cause préexistante, et qui devait bientôt rendre étrangères les unes aux autres ces diverses tribus issues d'un même père.

Donc, nous le croyons, chaque rameau du genre humain, en se détachant de l'arbre noémique, emportait avec lui cette langue primitive dans son intégrité, mais non plus dans sa pureté. L'accent dialectique seul établissait la différence, différence déjà immense et en peu de temps presque infranchissable.

Un exemple rendra ce paradoxe plus supportable.

N'est-il pas possible d'écrire une page espagnole dont la traduction italienne ou provençale soit, pour ainsi dire, inutile : tant la distance qui sépare ces trois langues écrites est insignifiante ! Cependant, mettez en présence trois individus, un de chaque langue; que chacun d'eux soit parfaitement versé dans la sienne, mais absolument ignorant des deux autres. On leur donne à lire la page écrite en langue quasi-commune. Tous trois à tour de rôle y mettent leur accent, avec le ton et la rapidité de la conversation. N'est-il pas vrai qu'en lisant tous trois comprendront à merveille, qu'en écoutant ils saisiront à peine ? N'est-il pas vrai que, s'ils veulent s'entendre, ils seront obligés de prononcer lentement, de dénaturer leur accent, de disséquer leurs syllabes, de revenir maintes fois à la charge ?

Quelle est donc la distance qui sépare un dialecte d'une langue ? Suffit-il que deux idiomes se comprennent difficilement l'un de l'autre pour mériter le nom de langues distinctes ? ou bien, les langues sont-elles comme les nations ? doivent-elles se dire : tout ce qui est en dehors de mes frontières *naturelles* m'est étranger, tout ce qu'elles renferment est *moi* ? Non, sans doute; l'unité de langage n'est pas renfermée dans des bornes rigoureuses. Tous les dialectes s'enlacent, et forment un vaste réseau enveloppant le monde entier dans ses mailles parfois disparates, quoique formées du même fil et par la même navette.

Digitized by Google

L'unité a été rompue; le travail la renouera, travail lent, soutenu durant des siècles, et s'estimant heureux lorsqu'il a pu reconstituer des fragments de l'unité première. Cette reconstitution elle-même n'est qu'une altération nouvelle, une agglomération d'éléments dissemblables, primitifs, dérivés, étrangers, dont les lambeaux portent le caractère de tous les siècles, de tous les peuples, de tous les besoins qui ont agité cette portion de l'humanité. Un système orthographique est inventé, ou, s'il existe déjà, remanié pour que tous ces éléments viennent se fondre dans le même moule. L'unité n'est complète que lorsque la prononciation et l'orthographe se sont parfaitement identifiées, de manière à ne plus varier, ou, du moins, à ne varier que d'une manière insensible. Cette époque coïncide toujours avec celle de la plus grande gloire de la nation. La langue grecque se fixa sous Périclès, la langue latine sous les Césars, l'italienne sous les pontificats de Léon X et de Jules II, au temps de la gloire des Médicis, l'espagnole atteignit son apogée avec Charles-Quint; jamais la langue française ne fut plus belle que sous les Bourbons. — Cette époque est encore celle où la langue franchit ses frontières pour s'imposer aux autres peuples. L'influence espagnole et italienne ne fut-elle pas toute puissante à l'époque signalée? N'est-ce pas depuis Louis XIV que la langue française est devenue européenne? N'est-ce pas depuis l'extension universelle de son système colonial que la langue anglaise s'est posée en dominateur des mers, et même a reflué jusque sur le continent, inondant le dictionnaire industriel d'un océan de dénominations barbares.

Mais les forces s'épuisent dans un effort suprême. Deux ou trois siècles s'écoulent pendant lesquels le reflet de la gloire acquise cache la rapidité de la décadence. Un travail nouveau se révèle; la langue qui, aux jours de sa grandeur, était empreinte d'une majestueuse simplicité, ne suffit plus aux raffinements d'une littérature blasée. Le néologisme fait d'affreux progrès. Les emprunts aux langues étrangères deviennent de plus en plus fréquents, et préparent le triomphe d'une langue nouvelle.

Vienne une catastrophe, une de ces révolutions qui changent la face de la terre, comme l'absorption romaine, l'invasion teutonique ou arabe; la langue vaincue jette une dernière lueur et passe à l'état de langue morte. Le nouvel ordre de choses, la période d'ignorance qui suit les grands bouleversements, isolant les tribus diverses, les laisse à leurs propres forces; chacune arrache quelques lambeaux à l'antique

Digitized by Google

langage. La prononciation locale, voilée un instant par la diffusion de la langue conquérante, reparaît et reprend ses droits. Les dialectes renaissent; à la longue, les lettres ressusciteront; la nouvelle orthographe accusera l'action des âges; chaque dialecte revêtira une parure en harmonie avec ses aspirations récentes, et les traits des enfants ne garderont qu'une image plus ou moins vive des traits de la mère.

Tel a été, tel est encore l'état sous lequel se présentent les langues de l'Europe moderne, celles surtout auxquelles s'applique le nom de néo-latines. L'élément latin y domine, mais défiguré dans un rapport assez exact avec l'éloignement de la métropole et la durée de l'occupation romaine.

On peut s'en convaincre par le tableau suivant où les langues sont rangées d'après leur degré de parenté avec la langue de Rome :

LANGUES.	ÉLÉMENTS.	OCCUPATION ROMAINE.	ÉLOIGNEMENT de la métropole.
Italien.	Latin pr. pur, mêlé de grec, reflet celtique au N.	Continue, et pour les extrêmes, 700 à 800 ans.	Nul.
Espagnol. Portugais.	Latin. Mêlé de tudesque, reflet ibère et arabe.	Depuis les Scipions jusqu'aux Wisigoths. 600.	4 ou 5 jours de navigation.
Provençal.	Latin, empr. de tudesque, reflet ibéro-celtique.	Depuis la 2e guerre punique jusqu'aux Ostrogoths et Burgondes. 600.	3 ou 4 jours de navigation.
Gascon.	Latin, empr. de tudesque et d'ibère.	Depuis César jusqu'aux Wisigoths. 500.	Voyage de 15 à 20 jours.
Français. Sept.	Latin, trempé de tudesque, empr. de celtique.	Depuis César jusqu'aux Franks. 500.	Voyage de 20 à 40 jours.
Anglais.	Saxon et latin mêlés, trempé de celtique et de scandinave.	Depuis Néron jusqu'à l'invasion 350 ans.	40 jours à 2 mois

Digitized by Google

L'espagnol et les langues méridionales de la France offrent donc des conditions à peu près identiques. Nier leur filiation romaine est un contre-sens; de plus, la langue latine est fille de la langue grecque. Ainsi, nous parlons grec et latin.

La langue de nos premiers ancêtres, des indigènes, des autochtones, Gaulois ou Ibères, a-t-elle abdiqué ses droits? tous ses droits?— C'est impossible *à priori;* et je reconnais avec M. Cénac-Moncaut qu'ils doivent subsister encore en partie. Mais à quoi furent-ils réduits après 5 ou 600 ans d'une servitude tyrannique?

A quelques mots, sans doute, à quelques éléments populaires, d'articulation, d'accent, de prononciation, de syntaxe.

Peut-être n'y aurait-il pas erreur à dire : nous parlons latin, et prononçons gaulois.

Les savants débrouilleront le chaos de nos origines. Ce que nous nous proposons ici, c'est, non point de fixer l'étymologie de nos vocables gascons, mais de rechercher les analogues français, latins, grecs, de ces mots curieux qui se présentent d'eux-mêmes dans la conversation, lorsqu'on veut expliquer par des exemples les singularités du langage.

Enfant de la Gironde, je pourrai introduire quelques éléments authentiques de comparaison avec le gascon central.

Je commence par examiner certains mots dont le radical repose principalement sur la lettre R, lettre énergique que nous retrouvons dans la plupart des mots qui signifient *couler*, *rouler*, *bruire*, *rompre*, etc.

1° *Couler*. RIOU ou RIU, *ruisseau*, *rive*, *rivière*, RIBEYRE (médoquin, landais), RIBERO (gascon), — dérivés de RIVUS (latin, même sens,—lequel revient au verbe grec REIN (ρειν, couler);

2° *Rouler;* cette signification est fort rapprochée de la première. RODO (gasc.), RODE (land., méd.), *roue*,—dérivé de ROTA (même sign.)

ROUDET, *rouet*, dérive de ROTELLA ou ROTULA, petite roue,— d'où vient aussi ROULLA, *rouler*, ROTULARE;

3° *Parler*. J'aurais dû inscrire cette signification immédiatement après *couler*.—Nous n'avons, je crois, que deux mots à y rapporter : RAZOU (gasc., RAZOUN (bazadais), REZOUN (médoq., *raison*, RATIO (latin), dérivé de RATUS (persuadé), part. de REOR, *être persuadé*, ou mieux *se parler intérieurement*, qui lui-même doit être

Digitized by Google

rapporté au futur grec RÉSEIN (ρησειν), devoir parler dont l'analogie avec *couler* est évidente dans cet hémistiche d'Homère :

μελιτος ρεεν αυδη, melitos REEN aude.

Sa voix de miel coulait.

REN (gasc.), RES (lang , agen., périgourdin, bazadais), RÈ et ARRÈ (landais, gasc.) *Rien*.—du latin RES, qui signifie *chose*, *tout objet de connaissance*. Un de vos collaborateurs ayant montré l'analogie de REN et de RES, je n'ai pas à y revenir;

4° *Crier*.

CRI de l'homme. CRIT; ce mot étant imitatif peut être considéré comme de formation locale. Dans le latin, je ne vois rien à lui comparer, si ce n'est GRYLLUS, du grec GRYLLOS (γρυλλος), *grillon*, GRIC, *cri-cri*. — Le grec a encore κριζειν, KRIZEIN, qui signifie *crier*, d'où κριγη, KRIGÈ, *cigale*, et encore *criquet* ακρις, ακριδιον.

Cri de quelques animaux. BRAM, BRAMA, *bramer*, est analogue au latin FREMERE, *frémir*, au grec BRÉMEIN, βρεμειν, qui tous deux se prennent souvent pour les cris des animaux.

Cri du chien. BRAULHA (imitatif). *aboyer*. — Le grec s'en rapproche un peu : BAYSSEIN (βαυσσειν, βαυζειν, dont le radical est BAYK, mot par lequel s'exprimait le cri du chien.)—Il est évident que le cri lui-même a fait trouver le verbe. L'insertion gasconne de l'R se retrouve dans *funda*, *fRonde*. — Les Latins disaient *latrare*, imitatif aussi.—On trouve encore dans le même sens *caïna*, exprimant le cri du carlin, et en français *clabauder*, qui peut-être se décompose en *clamare BAU*, *crier BAU*.

Cri de l'âne, RAINA, *braire*. C'est encore imitatif, et l'on peut sans crainte le rapprocher de *BRAMA*, qui, en landais, exprime le cri du même animal. — En grec, BRENKHEIN ou BRENKHAN (βρεγχειν, βρεγχαν).— En latin, on l'exprime par le verbe général FRENDERE.

5° *Gronder*. Tout s'enchaîne; nous venons d'être conduit à *frendere*, le BRENDEIN (βρενδειν) des Grecs, qui lui-même donne naissance à BRONTÊ (βροντη) *tonnerre*, et BRONTAN, *tonner*.--Notre BROUNDI (landais et médocain), BROUNZI (agenais), BROUNCI (langued.), BROUNI (gasc.), s'en rapprochent éminemment, ainsi que *gronder* lui-même. Ces mots, d'ailleurs, ont pu naître spontanément à la seule audition du tonnerre. Mais je ne crois pas que BROUNI puisse être rapporté à *hourouno*, (fronde).

Tonnerre, TRAN (langued.), TROUN (provençal), tout imitatif

Digitized by Google

qu'il est, se rapproche de TONITRU, dans la dernière syllabe duquel nous retrouvons l'R. — On peut, en comparant ce mot TONITRU à BROUNI, faire la même remarque qu'en comparant *latrare* à *bra*[illegible]*a*. Dans les deux mots latins, l'R est au milieu du mot et seulement par un T; dans le gascon, elle est initiale et soutenue par B.

Fronde, FROUNDE (bord.), FROUNDO (agen.), HROUNDE (landais), HOUROUNO (gasc.) Ici, l'R n'est pas étymologique; elle a été appelée pour soutenir l'F. — Latin, FUNDA, FUNDIBULUM; grec, SPHEDONÊ (σφενδονη).

Remarquez encore la disparition du D, *houroûno*. On trouve un fait analogue dans : *lande*, *lanno*; *brande* (landais), *branne* (médoq.), *entènde* (land.), *entène* (gasc.), etc.

De HOUROUNO vient HOUROUNA, ailleurs HROUNA et ROUNA, en rejetant l'H, *gronder*. Il ne faut pas le confondre avec ROUNCA, qui en certains endroits, s'emploie dans le même sens; celui-ci se rapporte à RONCHUS, ronflement, dérivé de RÉNKHEIN (ρεγχειν), même sign.,) d'où vient aussi BRENKHEIN, dont nous avons rapproché RAINA, cri de l'âne.

6. *Bruire*. BRUT (agen.), BRUYT. (Land.-Gas.), BRUY (Perig.), BRUCH (Aveyron.) En latin, je ne me rappelle aucun mot analogue, si ce n'est RUGERE, *rugir*, dérivé de BPYKHAN (βρυχαν, même sens.)

Craquer, CRACA, en latin CREPERE, en grec KREKEIN (κρεκειν).—A remarquer, dans la traduction du grec en latin, le changement du K en P, comme dans LYCOS, LUPUS, *loup*. Cette habitude appartient au dialecte Dorien, parlé dans la Grande-Grèce, et qui a fourni au latin ses principaux éléments.

7° *Ramper*, SER (gasc.), SERP (landais), *serpent*, de SERPERE, ramper, issu d'ERPEIN (ερπειν).—Le radical ERP, reprenant sa forme directe REP, donne REPEIN, d'où REPERE, *ramper*.

8° *Ravir*, *saisir*. Observation analogue : le radical se présente sous deux formes, RAP et ARP, et produit RAPERE en latin, ARPAZEIN (αρπαζειν en grec), d'où viennent RABI, *ravir* (peut-être néologisme), RASPA, *arracher*, *raper*, le RAPTARE du latin, et URPOS, ou mieux HURPOS, *griffes*, analogue de *harpon;* de HURPO, vient HURPA, *griffer*.

Griffe même, *griffon*, *grippe*, se rattachent à cette étymologie par l'intermédiaire de GRYPS (γρυψ) adde, *vautour*.

Digitized by Google

Je n'aurais pas cité ces derniers mots, si je n'avais tenu à montrer leur analogie avec le terme gascon ESGARAUPIA, *égratigner*, ESCARAUGNA (médoquin, agenais), ESGRAUFIGNA (bord.), ENGRAUGNA (périg.), ENGRAUGNER (gavache). — Ces mots, dans lesquels domine la syllabe *GRAUP*, dérivent de GRAUPI, signifiant saisir avec les mains *croches*. Le français *croc*, d'où *accrocher*, est encore de cette famille, avec ses dérivés *croche, crosse*, etc. Je crois donc qu'on peut, sans crainte d'erreur, les rapprocher tous de l'oiseau aux serres *recourbées*, du vautour, GRYPS, et du radical RaP RuP, qui lui a donné naissance.

Je recueille encore GRUPI, signifiant à la fois *saisir*, et *ruiner;* significations qui ont leurs analogues dans les sens de *ravir*.— GURP, en médoquin, est le *bassin* où tombent les eaux d'un moulin. — Dans le Bas-Médoc, on nomme GOUERP les *entonnoirs* de sable mouvant sur le bord de la mer. — J'y soupçonne une forme de GURGES (latin), *gouffre*.—M. Charles des Moulins, auquel je communiquai ce mot, me fit remarquer son analogie avec *déguerpir*, pauvre étranger perdu au milieu de la langue française, dont le véritable sens serait *sortir du gouffre, échapper*. Il n'aurait pas été compris par nos glossataires, qui lui donnent pour premier sens : *quitter un lieu à regret*.—Si l'on traduit GURGES par *gosier*, il donnera naissance à ENGURGA, *ingurgiter*. — A côté de GRUPI, je trouve CRUCHI, à peu près dans le même sens (*ravir, croquer, saisir de froid*).—Or, en grec, KRYEIN (κρυειν), signifie *geler, saisir de froid*., d'où CRYON (κρυου, glace), et CRYSTALLOS (κρυσταλλος), CRISTAU, *cristal;* — en français, *gruger* signifie *dévorer, ruiner*, ajoutez — GREPA (méd.) *picoter raisin*.

Cependant on peut encore admettre :

1° Dans ESGARAUPIA, le radical GAHA, *saisir*, précédé de l'initiale ES, rappelant l'EX des Latins, et suivi du radical RAUP, lui aussi avec le sens de *saisir;*

2° Dans ESCARAUGNA, la même initiale, le radical CAR, chair, et UNCUS, UNGULA, *ongle*. Comme si l'on disait *carnem exungulare*, déchirer la chair avec les ongles;

3° Dans *égratigner*, une espèce d'augmentatif de ERADERE ou EXRADERE, ou bien encore un dérivatif de GRATINA, GRATILLA, *châtouiller*, qui reconnaît pour primitif GRATUS, *agréable*, racine KHARIS (χαρις), *grâce*.

Digitized by Google

D'ailleurs, c'est à ce dernier sens que se rapporte le terme ESCARRABILHA, *épanouir de joie*, si rapproché du grec EKKHARIZEIN (εκχαριζειν), même sens. — AGRADA, *Agréer*, est de la même famille.

Nous voici bien loin d'*Esgaraupia;* mais on va si loin quand on se laisse entraîner par les analogies.

8° *Rompre*. Ce sens vient immédiatement après celui de saisir, ROUMPE, ARROUMPE, RUMPERE; du participe RUPTUS. *Rompu*, vient le terme médoquin ROUT, et, avec l'initial landais, ARROUT; le français *Route*, dont le sens propre est *chemin battu* brisé, *via trita* des Latins.

ESBRICALHA, BRIGALHA (agen.., médoc., landais.) — Racine, BRIGALH, *morceau*, dérivé de BRIGO, *un rien*.

Hâtons-nous d'en rapprocher BRIZA, *briser*, et le médoquin BREZUMI, *réduire en poudre*, BREN, *son* de bois. — BRIN d'herbe et ses dérivés.

Le grec arrive à nous avec BRIZEIN (βριζειν), peser de tout son poids, écraser, *briser*.

BRIZEIN lui-même est éminemment rapproché de REGNUMI *(je brise)*, dont le radical est RAK, REK, RIK, ROK, et qui a produit le latin FRANGERE, d'où *frêle* (fragilis) et *fracasser*.

Tous ces mots imitatifs sont pour nous de la même famille.

Cependant, en faveur de BRIGALHA, on peut invoquer l'étymologie suivante, qui ne laisse pas d'être curieuse.

MICO, *mie* de pain.....	BRIGO, un rien.
MIGALHE (landais), *miette*.	BRIGALH et BRICALHO.
MIGALHA, *émietter*.....	BRIGALHA, morceler.
ESMIGALHA, id.....	ESBRIGALHA, id.
AMIGALHA, id.....	ABRIGALHA, id.

Que l'on choisisse entre MICA (latin, *miette*), et BRIZEIM (grec. *briser*), et l'on aura pour sens premier de ESBRICALHA, *émietter* ou *morceler*.

— Encore un mot à propos d'ESPERRECA, que j'aurais mieux fait de placer à la suite d'ESGARAUPIA.

ESPERECA, en landais ESPARACA, signifie *déchirer*, d'où PARAC ou PEREC, *lambeau d'étoffe*. — Ce terme a-t-il passé par le latin? a-t-il été formé directement par l'imitation du bruit produit par la déchirure? Je ne sais. Mais on ne pouvait mieux se rencontrer avec le parfait grec ESPARAKHENAI (εσπαραχηναι), du verbe SPARASSEIN,

Digitized by Google

déchirer, qui produit lui aussi SPARAKHE, *déchirure*, et SPARAGMOS, *lambeau*. — Si nous lui appliquons la méthode analytique, nous le trouverons composé de deux radicaux signifiant *déchirer en tirant* : SPA (*tirer à soi*), RAK. (*rompre*). Du premier viennent SPAN et SPAZEIN, *attirer*, d'où ASPAZESTHAI, *baiser et saluer;* d'où encore, en latin, SPES, *espoir* et *espérance*, deux mots plus ou moins gasconisés aujourd'hui. Du second, nous avons déjà dérivé *frangere*, *rompre*, et ses dérivés.

C'est assez aujourd'hui pour les mots dans lesquels se montre l'R avec nuance radicale.

Nous sommes loin de prétendre avoir donné le dernier mot de la science sur l'origine des mots étudiés. En effet, nous n'avons fait usage que de quatre langues, et il y en a bien quelqu'autre dont les étymologies ne sont pas à dédaigner. Le celtique et le basque revendiquent largement leurs droits dans la formation de la langue gasconne; mais un grand tort, à notre avis, c'est d'attribuer trop rapidement la qualité de primitifs à tous les termes dont le premier aspect porte avec lui quelque chose d'insolite.

Pour résumer, nous réunissons ici les principaux termes analysés :

Riu, Rôdo, Razou, Ren, Crit, Gric, Bram, Braulha, Caïna, Raïna, Broundi, Tran, Houroûno, Rounca, Bruyt, Craca, Sèrp, Raspa, Hûrpos, Esgaraupia, Graupi, Gaha, Gratina, Grace, Escarrabilha, Agrada, Roumpe, Rout et Arrout, Esbricalha, Briza, Brézumi, Bren, Mico, Esperraca.

Veuillez, Monsieur le rédacteur, agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humble serviteur.

L'abbé H. CAUDERAN.

A Fondelin, 16 juin 1861.

LA DUCHESSE DE BAR SŒUR D'HENRI IV

FAIT DON DE LA CHAPELLE D'IBOS EN ARMAGNAC A ALEXANDRE DE SEN-GRESSE, SEIGNEUR DE SÉRIDOS.

Un arrière-petit-fils de celui qui fut enseveli sous les ruines du du château de Séridos, Alexandre de Sen-Gresse (1), avait été attaché

(1) Il portait même prénom que son aïeul.

Digitized by Google

dès sa jeunesse au service de Catherine, d'Henri IV digne sœur, qui gouverna les Etats de Béarn pendant que son frère bien-aimé allait affronter, souriant, les périls des batailles. Docile à la voix du roi de Navarre, devenu roi de France, un beau jour elle quitta la gracieuse retraite de Castelbeziat (1) pour s'acheminer vers Paris. Le bon peuple Béarnais, se remémorant le terrible voyage de la reine Jeanne à la cour des Valois, sanglotait en recevant les adieux de sa fille. Une femme, craignant aussi un départ sans retour, s'avança vers elle et lui dit: *Ah! madamo, pla vedem l'anado come de voste mai; mès nou veyam pas la tournade* (2). Ce sombre présage augmenta l'émotion de la foule et de la princesse qui vint subir, à Monceaux, l'époux que le vainqueur d'Ivry lui imposa. Celle qui avait dédaigné tant de puissants solliciteurs: Henri III, Philippe II, Jacques Stuart, soucieuse avant tout de complaire à son frère, ne repoussa point Henri de Lorraine duc de Bar et marquis de Pont-à-Mousson. Elle consentit à l'accompagner et à s'établir avec lui à Nancy. Toutefois, pour adoucir ses ennuis nostalgiques, elle amena les fidèles gentilhommes qui la servaient en Béarn. L'un des plus affectionnés était Jean-Alexandre de Sen-Gresse, seigneur de Séridos (3). Durant la maladie qui assaillit la duchesse au printemps de 1603, elle lui témoigna gratitude de son zèle par le don de la chapelle d'Ibos, en Armagnac. Voici la copie littérale du document qui relate cette offrande: *Nous, Catherine, sœur unique du roi, princesse de Navarre, duchesse de Bar et d'Albret, comtesse d'Armagnac et de Rhodez, etc., avons accordé audit sieur de Séridos, l'ung de nos gentilshommes servans, la chapelle d'Ibos en nous nommant et présentant personne capable pour la tenir et desservir. En tesmoing de quoi nous avons signé les présentes de notre main et icelles fait contresigner par l'ung de nos conseillers-secrétaires, auquel nous avons commandé d'en expédier sur icelles toutes lettres et provisions nécessoires.* Donné à Nancy, le 25 apvril 1503 CATHERINE. — *De Mercilly* (4).

Alexandre de Sen-Gresse rentra dans son pays où il obtint, le 22 octobre 1603, de noble Ogier du Plessis, la main de Violante, sa fille.

J. NOULENS.

(1) Le gracieux édifice de Castel Beziat avait été construit dans la partie la plus touffue du château de Pau par la reine Jeanne. Sa fille en fit le sanctuaire d'une vie chaste et studieuse.

(2) *Histoire de Jeanne d'Albret*, par Mlle de Vauvilliers, t. 11, p. 461, 462 et suivantes.

(3) *Inventaire dressé par M. de Rabastens, juge d'armes*, etc.

(4) *Archives du dép. des Hautes-Pyr. Manuscrits de Larcher.*

Digitized by Google

LES ORPHÉONISTES AGENAIS REVENUS A CONDOM.

La *Revue* n'a point prêté une oreille ingrate au chant de nos voisins; elle qui s'est avancée comme le champion de l'art provincial devait naturellement accourir la première pour réitérer ses applaudissements à une troupe aguerrie qui porte sur son drapeau les preuves de sa vaillance.

Le puritanisme musical de Jean-Jacques, hostile aux chœurs, eût peut-être fléchi devant les manifestations de la méthode nouvelle, qui produit avec des organes multiples une merveilleuse unité. Les voix collectives, fondues dans une seule, s'amplifient jusqu'à l'effet du tonnerre ou s'atténuent jusqu'à l'imitation du zéphir. Dans le roulement, aussi bien que dans la roulade, elles émeuvent et charment toujours. L'humeur du citoyen de Genève, je le répète, eût été vaincue par la virtuosité de quelques-uns de nos orphéons. Ces réflexions, un peu digressives, traversaient notre cervelle durant le concert donné le 30 juin, jour de notre fête patronale, au profit des pauvres de Condom, par les chanteurs d'Agen. C'était le second dont ils nous favorisaient, pour répondre au désir de notre administration intelligente, qui a pu s'enorgueillir deux fois légitimement d'avoir associé de tels auxiliaires à ses œuvres philanthropiques. Ils furent, dans cette deuxième séance, à la hauteur de la première. La sensualité de notre ouïe fut délectée par leur discipline et leur souplesse lyriques, par leur sentiment des nuances, par leur allure constamment mélodique. Le soir, au cercle, ils déployèrent de nouveau toutes les ressources du mécanisme vocal. Sans la crainte de rendre corvéables ces habiles interprètes du beau et du bien, de l'art et de la charité, nous ferions des vœux pour un prochain rappel, pour un prochain retour.

J. N.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Noblesse de Saintonge et d'Aunis, par de la Morinerie. — *Nobiliaire de Gascogne*, par J. Noulens. — *Histoire des Girondins*, par M. Guadet.

La librairie Dumoulin vient de publier un catalogue analytique de la noblesse de Saintonge et d'Aunis qui figura en 1788 aux états provinciaux de la généralité de La Rochelle. Les électeurs y sont rangés par familles et classés par ordre alphabétique. Chaque nom est accompagné d'une notice sommaire qui établit sa filiation depuis la révolution française jusqu'à nos jours. L'identité des maisons des deux provinces, celle de leurs fiefs et de leurs armes y sont également déterminées. Le généalogiste a procédé avec un rare discernement et une conscience parfaite. Son indicateur est précédé d'un coup d'œil historique jeté sur les assemblées électorales de Saintes, de St-Jean-d'Angély et de La Rochelle. Un grand nombre de familles de nos contrées trouveront dans ce volume un intérêt immédiat, car plusieurs de leurs rameaux se sont implantés de Gascogne dans l'Aunis et la Saintonge et réciproquement. Parmi celles que nous avons remarquées, citons un des nombreux rejetons de la tige personnifiée actuellement par M. le comte Gaston du Bouzet, marquis de Roquepine, et par son frère le vicomte Olivier du Bouzet. Le vicomte Michel du Bouzet (*branche des Corné*), seigneur de Villeneuve, lieutenant en premier au régiment d'Agenais, se fixa à Saintes le 23 janvier 1787 par suite de son mariage avec Louise-Marie-Charlotte de Barbeyrac de St-Maurice; ses descendants ont figuré et figurent encore aujourd'hui avec distinction dans la marine, la diplomatie et les lettres. L'un d'eux, est un des plus sérieux collaborateurs de la *Revue Européenne*. Ajoutons encore les de Cours primitivement originaires du Bazadais d'où ils se sont distribués en plusieurs branches : l'aînée, dont les représentants actuels sont à Castel-Sarazin, avait d'abord émigré à Oloron. Le livre qui nous occupe signale Jean-Antoine, vicomte de Cours, capitaine au régiment de La Sarre-infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il fut assigné par le lieutenant-général de l'Ile pour la seigneurie de la Cailletière. Il portait : *d'argent au lion de gueules rampant contre un pin de sinople sur une terrasse*

Digitized by Google

de même. La similitude héraldique des de Cours Charentais et de ceux de Montlezun prouve la communauté de leur origine. Mentionnons encore parmi les familles, qui se rattachent à la fois aux provinces d'outre-Gironde et à la nôtre, les de Cugnac, les de Gontaut-Biron, les de Galard de Béarn, les de Gourgues, etc., etc. Les mêmes rapports continuent de nos jours entre les deux provinces : M. Louis de Peyrecave-Lamarque, l'honorable directeur de la caisse d'escompte de Condom, si familier avec les arcanes généalogiques, épousa, le 22 avril 1845, Mlle Henriette-Jeanne-Marie-Cécile de Bretinauld, fille de Henri de Bretinauld, baron de Saint-Seurin d'Uzet, chef et représentant de l'une des plus anciennes maisons de la Saintonge. La mère de madame de Peyrecave était sœur de Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger, dont l'héroïsme et les œuvres pies contribuèrent à la consolidation de notre conquête Africaine.

Après la Saintonge et l'Aunis, la Gascogne devait nécessairement paraître dans ce concours de races historiques. Cette grande province a trop participé à la gloire de la France pour laisser ses illustrations dans l'oubli. Au reste, nous pouvons confesser sans irrévérence filiale que le silence n'est pas son défaut habituel. Dans quelque mois, les publications généalogiques de M. Dumoulin, l'estimable libraire de l'école des Chartres, seront complétées par le nobiliaire de Gascogne, pénible tâche qu'accomplit en ce moment le directeur de cette *Revue*. Cet ouvrage se recommandera par le scrupule qui a présidé au choix des matériaux. M. Noulens n'a admis que les documents de provenance officielle, c'est-à-dire empruntés aux archives des communes, des cantons et des départements de la région ou bien puisés à la grande collection impériale. Chaque fait avancé sera étayé et assorti de sa preuve. Les détails inévitables de ce travail seront relevés par les qualités du style et l'excellence de la méthode. Enfin, l'exécution typographique ne laissera rien à désirer sous le rapport du luxe.

M. Guadet de St-Emilion vient de mettre au jour une *Histoire des Girondins* dans laquelle il témoigne d'un libéralisme discret. L'esprit et le sentiment de son œuvre révèlent néanmoins, chez l'auteur, un grand culte pour les orateurs de la Gironde. L'écrivain a ainsi payé son tribut d'hommages à la mémoire de son oncle, l'improvisateur sensible et fougueux qui tomba avec ses compatriotes sous la parole acérée de Robespierre.

RIESBEY.

Digitized by Google

A M. le Directeur de la REVUE D'AQUITAINE.

Lectoure, 12 juillet 1861.

Mon cher Noulens,

M. Charles des Moulins vient de publier, dans le dernier numéro du *Bulletin d'Archéologie*, une lettre dont la bienveillance m'est précieuse, mais dans laquelle il déclare, au nom de M. le vicomte Alexis de Gourgues, que le protestantisme, dont j'ai gratifié le capitaine Dominique de Gourgues, est un fait complètement faux. La famille en a, dit-il, les preuves en main, et il est constant que le célèbre navigateur a été inhumé dans l'*abbatiale de Tours*. Mon assertion, hasardée dans le *Bulletin d'archéologie*, se trouve reproduite, avec des circonstances aggravantes, dans le numéro du 5 novembre 1860 de la *Revue d'Aquitaine*. J'y avance, avec trop de généralité, que la famille de Gourgues « embrassa presque tout entière le calvinisme au XVIe siècle. » Si l'on me mettait au défi de prouver ma proposition, je serais embarrassé de la justifier en citant plus de trois noms propres. C'est d'abord le *diacre* de Gourgues, qui en 1662, assista avec un *ministre* dont je ne retrouve pas le nom, trois huguenots condamnés à mort par ordre de Flamarens, sénéchal de Marsan. Pour les deux autres, il y aurait moins de certitude, et MM. Haag, dans le tome V de la *France protestante*, ne les revendiquent qu'à moitié. Le premier est Antoine de Gourgues qui chassa les ligueurs de Castillon-en-Médoc, en 1593, et mourut peu après au siége de Blaye. Le second serait Dominique de Gourgues, le même pour lequel M. des Moulins proteste dans l'intérêt des héritiers de son nom. Rien n'indique qu'à la même époque les autres membres de cette famille fussent plutôt huguenots que catholiques. Voilà donc mon erreur réparée par provision, et dans l'expectative d'une preuve que M. de Gourgues est à même de nous fournir. Je souhaite aussi, sans l'espérer beaucoup, et sans en redouter d'ailleurs l'influence sur mon argumentation, qu'il soit en état de démontrer, par d'autres pièces que les chartes de Mont-de-Marsan dont vous avez accueilli la critique, l'existence de deux de ses ancêtres, le chevalier Pierre de Gourgues, contemporain de Pierre de Lobanner, et Alexandre de Gourgues, maire de Mont-de-Marsan en 1400.

Quant au personnage beaucoup plus historique du navigateur en Floride, mon accusation géminée de protestantisme n'est que l'écho de bien d'autres ouvrages antérieurs que M. des Moulins connaît mieux

Digitized by Google

que moi, et c'est me faire un insigne honneur que de me choisir entre tant d'écrivains pour me prendre à partie. Cette accusation disparaîtra sans doute par la preuve que Dominique, non-seulement *est mort*, mais *a vécu* en catholique. La vie active et militante de beaucoup d'hommes du XVIe siècle contraste parfois singulièrement avec leur foi religieuse. Exemples : Sully, Roquelaure, Salbeuf, etc. Avec une croyance souvent contraire, on entre *politiquement* dans le parti catholique ou huguenot, sauf à abjurer *in extremis*. L'axiome de droit *probatis extremis media præsumuntur*, ne saurait être invoqué ici. Je ne puis me contenter des registres de baptême et de sépulture; entre ces deux termes, il me faut des faits intermédiaires, surtout pour l'âge mûr. Cette exigence, bien entendu, n'est légitime qu'à l'égard des personnages dont quelque particularité biographique est faite pour éveiller le soupçon, par exemple celui de *calvinisme politique*. Quand, en 1562, au moment de l'expédition en Floride, je vois un de Gourgues *diacre* de l'église réformée de Mont-de-Marsan, quand je vois Antoine de Gourgues enlever sur les ligueurs Castillon-en-Médoc, mon esprit n'est-il pas déjà prévenu ? Je sais que Dominique n'aimait pas les Espagnols, dont il ne fut guère mieux traité que des Turcs dans la première période de sa vie aventureuse. Mais la vengeance, ou même le patriotisme français, bien moins vivace alors que l'esprit provincial ou celui de secte, suffisent-ils pour expliquer la conduite de cet homme qui vend son bien pour armer trois vaisseaux, et se jeter, avec cent cinquante compagnons, dans cette entreprise d'une témérité héroïque? Qu'était alors la Floride, dans l'esprit des réformés, sinon une France protestante par delà les mers ? Coligny n'avait-il pas successivement employé, pour sa colonisation, des huguenots zélés, Villegagnon, Jean Ribault, de Dieppe, et le capitaine Laudonnière, qui emmena avec lui le peintre Morgues, le même qui publia en Angleterre ses beaux dessins sur les massacres de Saint-Augustin? Le chef de ces massacres, le lieutenant de Philippe II, Pedro Melendez, n'avait-il point prononcé ces funèbres et significatives paroles : *El que fuere herege morirá.* La cour de Charles IX vit-elle d'un œil indigné de pareilles atrocités? Les représailles ne furent-elles point une œuvre privée? A son retour, Dominique ne fut-il point traduit devant des juges, et à la vérité absous honorablement? Le parti calviniste accueillit-il, oui ou non, comme un triomphe le résultat de son expédition, dont la cause fut présentée à Londres, par Raleigh Morgues et Hawkins, comme un fait essentiellement catholique ?

Digitized by Google

La solution, malheureusement trop facile, de ces questions est certes bien faite pour servir d'excuse aux historiens qui ont cru au protestantisme de Dominique, et à moi qui n'ai fait que répéter leur erreur. Pour eux comme pour moi, il n'y avait aucun moyen de consulter des papiers de famille qui n'ont pas, que je sache, été publiés. Sans doute, je dois croire le contraire, maintenant que j'ai pour garants deux hommes aussi lettrés et aussi honorables que M. le vicomte Alexis de Gourgues et M. Charles des Moulins, et que d'ailleurs on est à même de fournir la preuve que le navigateur landais n'a jamais dévié de la croyance dans laquelle il est mort à Tours. Mais, encore une fois, ces faits ne font que d'arriver à la connaissance du public, et je m'applaudis d'y être pour quelque chose. Tout ce que je veux établir, c'est ma parfaite bonne foi dans le choix des autorités et des sources. Voilà pourquoi, mon cher Noulens, je vous prie de publier cette lettre, afin que réparation soit faite partout où je me suis trompé sur la foi d'autrui. Voilà pourquoi je demande qu'on établisse, par des faits successifs, que Dominique de Gourgues est resté fidèle à cette foi catholique, qui est la mienne. Ma critique des Chartes de Mont-de-Marsan va bientôt paraître en brochure, chez Dumoulin, libraire de l'Ecole des Chartes; j'ai envoyé là-dessus une correction toute spéciale.

Encore un mot. Avant de publier mon histoire d'Aquitaine, il me reste à faire beaucoup d'autres exécutions semblables à celles des chartes de 1810. Quand j'ai commencé mon travail sur Pierre de Lobanner, j'ambitionnais, je le confesse, une certaine notoriété à laquelle je vois maintenant plus d'inconvénients que d'avantages. Je ne veux pas me laisser prendre mon temps par la polémique, et je regrette de ne pouvoir honorablement me couvrir de l'anonyme pour mes publications postérieures. Puisque cela n'est pas possible, je veux du moins que ceux qui ont la patience de me lire, et quelquefois le courage de me complimenter, soient bien convaincus que je ne marche à la remorque de personne. Je n'ai ni haines ni complaisances, et j'aimerais mieux renoncer à l'œuvre de toute ma vie que de l'étayer sur le scandale. C'est assez dire qu'il y a des éloges qui me touchent aussi peu que leurs contraires, et qu'en dehors de toute arrière-pensée politique, rouge, bleue, tricolore ou blanche, je ne veux voir et chercher que la vérité historique.

Adieu, mon cher Noulens, croyez-moi toujours

Votre dévoué collaborateur,

J.-F. BLADÉ.

Digitized by Google

UN PETIT MOT A M. JULES LECOMTE,

CHRONIQUEUR DU MONDE ILLUSTRÉ.

En se permettant une critique malséante sur le département du Gers, M. Jules Lecomte nous a donné le droit de censurer le censeur. Nous allons en conséquence lui restituer sa sévérité. La nôtre est légitimée par les lignes que voici.

« Il paraît que nous possédons en France, aussi enfermées dans l'un » des départements *les plus sauvages*, non pas trois, mais deux sœurs » littéraires, qui pourraient bien faire grand bruit d'ici à peu. Elles » sont enfouies dans un petit village du département du Gers et ont » reçu une certaine éducation du fait d'un oncle, curé du pays, un » ancien soldat de l'empire, voltairien et fort épris de mythologie dans » sa jeunesse, mais depuis passé des dieux à Dieu. On nous parle » d'un manuscrit qui est en ce moment aux mains d'un de nos plus » illustres académiciens, et qui, infailliblement destiné à voir incessam- » ment le jour, avec une préface de l'immortel, fera une véritable et » profonde sensation. Le sujet est puisé dans le contraste de la vie du » château voisin avec celle de la ferme, du village, et le choc des per- » sonnages, inégaux par l'intelligence comme par la fortune, mais en » sens inverse et compensateur, détermine, nous dit-on, dans cette » œuvre à demi-sauvage, hérissée de hardiesses heureuses comme » l'inexpérience seule en peut concevoir, un intérêt des plus vifs et une » émotion soutenue. Trois éditeurs se disputent ce manuscrit, qui » serait signé, si nous sommes bien informé, Jeanne et Lucie Gam- » bier, — ou : les *Sœurs de Béthune*. L'aînée des deux est attendue à » Paris la semaine prochaine; on la dit d'une beauté étrange, saisis- » sante. Une photographie mal réussie, que possède Madame Marie de » Grandfort, montre les deux sœurs assises à leur table de travail. » L'image gravée ira en tête du volume.

» C'est à l'aimable et brillante *auteure de l'Autre Monde* et » d'*Octave* qu'on doit cette curieuse découverte. Les sœurs Gambier » étant d'un village voisin du château de Madame de Grandfort, c'est » elle qui, ayant ouï parler dans le pays de l'assiduité à écrire des

Digitized by Google

» nièces du feu curé, les alla trouver et se fit montrer leur œuvre, dont » elle fut si surprise et si charmée qu'elle l'apporta à Paris, et, pour » plus de réussite et d'éclat dans la présentation au public, la remit à un » académicien véritablement célèbre, qui produira l'œuvre avec une » sorte de passe-port visé par lui. Attendons dans notre vanité d'avoir » été le premier à révéler l'affaire ! (1)»

Notre patriotisme nous impose de réclamer contre cette réclame: M. Jules Lecomte est, comme vous le voyez, chers concitoyens, très rigide pour notre pays et très galant pour les femmes exceptionnelles qu'il produit. Cette rigueur et cette courtoisie me semblent singulières et illogiques. Comment, en effet, oser taxer de barbare ou d'un adjectif synonyme un département qui envoie à Paris des types aussi parfaitement humanisés que Madame Manoël de Grandfort. C'est à elle surtout qu'il appartient de protester contre l'inculpation de sauvagerie jetée à une contrée qu'elle personnifie avec tant de grâce, d'entrain et d'élégance. Nous sollicitons de son civisme local le redressement de cette injustice. Evidemment le chroniqueur n'est pas, comme l'historien, tenu à la superstition de la vérité, mais il ne lui est pas licite, même à propos de la Gascogne, d'être aussi peu véridique.

D'abord, les deux jumelles sont des créatures créées par celle qui les patronne. Cette dernière est la mère de l'œuvre qu'elle recommande et du couple printanier dont les noms vont s'entrelacer sur la couverture du roman en question. Le parrain académique pourrait bien, de cette manière, en place des deux filleules, ne tenir sur les fonts baptismaux de la publicité qu'une veuve trentenaire. Trop de bienveillance de la part de M. Lecomte nous a valu tant de pessimisme. Avant de risquer son jugement brutal, l'ex-correspondant de l'*Indépendance* aurait dû jeter les yeux sur la carte intellectuelle de la France dressée par M. le baron Dupin; il aurait vu dans ce tableau comparatif des lumières des départements que le nôtre n'était pas un pays de loups. Le grand Statisticien n'était pas, je suppose, moins attentif ni moins pertinent que l'écrivain hargneux qui nous met hors la loi commune. Le premier a donné au Gers une teinte moyenne qui l'approche des pays éclairés, le second le pousse au rebut après l'avoir marqué d'une étiquette impudente, extraite apparemment de ses papiers domestiques ou de ses brevets littéraires. Nonobstant, le conteur d'office du *Monde illustré* nous trouvera encore susceptibles. Depuis quand la capitale

(1) *Monde Illustré*, 29 juin 1861, page 403.

Digitized by Google

a-t-elle acquis le droit d'inconvenance envers les provinciaux ? s'est-elle figuré que nous marchions à quatre pattes? que le progrès, chez nous, allait à reculons, et que le jour baissait ici à proportion qu'il montait chez elle ? O ! mère Gascogne, toi que l'on taxe d'hyperbole, as-tu jamais commis une pareille exagération ! Mais que t'importe, après tout, le sentiment de Monsieur Lecomte ? L'auteur de la *Charité*, pour nous traiter si rudement, a dû se croire, sur la parole de son ami Chapus, un éminent personnage : qu'il se désillusionne ; il ne suffit pas, pour être illustre, de faire l'article dans le *Monde illustré*. Autant que lui, pour le moins, tu es soucieuse du beau et du bien, même du vrai, quoi qu'on dise. Tes artistes sont populaires, tes littérateurs renommés ; quelques-uns d'entre eux alimentent de leur substance l'ingrat qui te calomnie. Non, tu n'es point indigente de civilisation, pas même de civilité ; jamais chef-d'œuvre, livre ou tableau, ne fut profané de ton baillement ; tu l'as réprimé, bien des fois par politesse, en lisant la prose indigeste et filandreuse de M. Jules, en parcourant ses entrefilets à courte haleine qui trahissent une poussive inspiration. Décidément, il nous faudra lui répéter la leçon salutaire du Pourceaugnac retourné. Si le choniqueur de Paris venait sur notre sol faire ses provisions de sel attique, il débiterait moins de sel marin, moins d'esprit vulgaire. Sur cette terre méconnue il se trouverait fréquemment en présence d'hommes pourvus d'idées, de tact et de savoir, au frottement desquels certains nouvellistes des publications iconographiques pourraient apprendre ces belles manières dont ils sont si prodigues dans leurs salons et si avares vis-à-vis du public. M. Lecomte constaterait alors que le Gers est l'unique département de France possesseur de trois Revues scientifiques. L'une rayonne, depuis six ans, sur la région du sud-ouest ; elle compte parmi ses clients bon nombre d'académiciens français et étrangers. Armée de vigilance, elle suspend de temps à autre ses recherches dans le passé pour écouter les échos du présent et pour redresser ceux qui attaquent un pays qu'elle a pour mission spéciale de défendre. Ce devoir accompli, elle reprend sa poudreuse besogne.

Cet humble Recueil qui est le nôtre se consacre à l'histoire pendant que l'auteur d'AUTEURE exploite les historiettes : qu'il poursuive son office d'anecdotier ; mais qu'il ne s'avise plus de coudoyer l'amour-propre des descendants de d'Aubigné et de Roquelaure, car ils n'ont pas désappris le maniement de la verve paternelle.

J. NOULENS.

Digitized by Google

MISCELLANÉES.

Le musée d'Evreux vient de s'enrichir de pavés émaillés trouvés au hameau de Navarre (Eure). D'après M. Izarn, archéologue distingué du département où a été faite cette découverte, ces dessins, imprimés à l'estampille sur une pâte d'argile assez belle, remonteraient à la moitié du xve siècle. Les dispositions en creux figurent des rosaces, des animaux divers et des conceptions bizarres comme, par exemple, une tête unique de poisson couronnant trois corps humains. Quelques pavés sont blasonnés : on y remarque les armes de la maison de Navarre; celles de Robert de Brucour qui tenait le siége épiscopal d'Evreux en 1340 et 1373; celles de Graville et d'Harcourt, compagnons de Charles le Mauvais, qui, pour arriver au trône de France sur lequel monta plus tard son petit-fils Henri IV, fomenta tant de troubles dans le royaume sous le règne de Charles V.

Les Grandes Maisons de France ont été toujours soucieuses de leurs archives nobiliaires. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui que date le culte des documents domestiques. Le marquis de Montesquiou-Fezensac produisit un jour devant quelques amis ses preuves héraldiques et judiciaires retenues dans une élégante tourelle en acajou; *voilà*, leur dit-il, *ma forteresse contre la vanité des autres.*

M. Bida, l'incomparable dessinateur Toulousain, dont il a été question dans le dernier numéro de la *Revue*, vient de recevoir, de la librairie Hachette, une mission spéciale pour l'Orient. Il est chargé de l'exécution de 300 sujets, destinés à l'illustration d'une Bible somptueuse. C'est le quatrième pèlerinage que l'artiste effectue en Terre-Sainte. Il a dû partir du Sinaï il y a quelques jours. Après avoir traversé le désert d'Arabie, il remontera la Syrie, visitera toutes les localités de Palestine qui ont été le théâtre des grands faits rapportés dans l'Ancien Testament.

Digitized by Google

Une borne Milliaire a été déracinée, il y a quelques années, dans le voisinage du château de Fondelin où elle se trouve aujourd'hui. Elle donne une idée des marques routières avant la révolution. Sa forme est celle d'un prisme, elle porte l'inscription ci-après dont les caractères paraissent être du XVIIe siècle. On comptait alors, je crois, par centaines de toises comme de nos jours par mille mètres. Voici ce qu'on lit sur la face antérieure de cette pierre :

VO
PILLON
42. TO.

C'est-à-dire : VOPILLON 42. *cent* TOISES, ce qui faisait un total de 4,200, distance du château au petit village, maintenant oublié, autrefois connu par son monastère féminin de l'ordre de Fontevrault.

M. le comte de Ferbeaux, qui allait demander la restauration de sa santé aux sources de Luchon, a trouvé le mort sur sa route. La *Revue d'Aquitaine,* qu'il encouragea de son adhésion durant six années, doit un hommage biographique à cette noble nature qui personnifiait la distinction de l'esprit et du cœur. Il avait su revêtir des élégantes formes de la vieille courtoisie les idées modernes; il joignait à ces mérites une profondeur d'érudit et un goût éclairé de bibliophile et d'antiquaire. A tous ces titres, notre recueil rendra justice à la mémoire de M. de Ferbeaux dans une notice spéciale.

ERRATA

DE LA *Revue d'Aquitaine,* EN DATE DU 4 JUILLET 1861.

Page 48, inscription :

SILNANO; lisez, SILVANO;
ARNILLIS; lisez, ARMILLIS;
AVEA; lisez, AVREA.
L'inscription doit se terminer ainsi : D. D. *Decreto Decurionum.*

Page 52 :

VIGILVM; lisez, VIGILIVM;
GAZERA; lisez, GAZZERA à la signature.

Digitized by Google

PIERRE DE LOBANNER

ET

LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN.

(*Fin.*) (1)

VI.

La fabrication de ces chartes ne remonte pas au-delà des premières années du XIX*e siècle.*

La fausseté des Chartes de Mont-de-Marsan est donc un fait irrévocablement acquis, et je m'étonne que M. Charles Louandre soit tombé, à leur égard, dans la même erreur que MM. Dessalles, Hatoulet, Pascal Duprat, Malte-Brun, etc., et ait accepté l'authenticité de ces documents et la réalité de leur découverte en 1810 (2). Mais est-il possible de déterminer, sinon d'une manière précise, du moins très approximativement, la date de ce faux? Cette prétention n'a certes rien d'exorbitant, et je crois que M. Bordier avait grandement raison, quand, sur la seule inspection du triste latin et des étranges formules féodales de la quatrième charte, il déclarait que la fabrication de ces documents ne pouvait être antérieure au XVIII*e* siècle. Les motifs qu'il indique sont suffisants pour les hommes spéciaux, mais la masse des lecteurs étrangers à la diplomatique et à la paléographie, aurait désiré peut-être une argumentation plus en forme. Cette argumentation sera fort courte, car

(1) Voir, tome V, p. 197, 271, 326, 376, 462, 587, et, ci-dessus, p. 71.
(2) *Revue des Deux-Mondes*, 21e année : *Les Etudes historiques en province*, par M. Charles LOUANDRE.

Digitized by Google

je n'ai pas besoin d'en poser les bases dans une exposition préparatoire. Celle que je viens de développer relativement au défaut d'authenticité des titres me suffit amplement, et me permet d'abréger d'autant.

Et d'abord, rien ne démontre directement l'existence des documents primitifs d'après lesquels on aurait rédigé les prétendues chartes de 1141. Au contraire, tous les monuments historiques répugnent à leur admission, et les contredisent par les présomptions les plus fortes. Pas un des nombreux historiens de Charlemagne ne fait mention de ce triomphant parchemin exhibé par Lobanner à la noblesse du Marsan, et dans lequel l'empereur des Francs aurait réglé le rang des proconsulies de Gascogne après la bataille de Roncevaux. L'existence des notes rédigées par Pierre, évêque de Dax, sur les ravages des Normands, est aussi peu prouvée que celle de leur auteur, dont le nom ne figure ni dans la *Gallia Christiana*, ni dans aucun recueil de pièces ecclésiastiques ou civiles. Marca et plusieurs autres historiens nous ont conservé, d'après divers cartulaires, plusieurs titres relatifs au duc Guillaume Sanche, le prétendu promoteur de la charte de 1012. D'où vient que le titre principal a disparu, a échappé aux investigations les plus minutieuses des chroniqueurs et des feudistes, quand au contraire les pièces d'importance secondaire ont été exhumées depuis longtemps? Tous ces éléments générateurs des actes de Pierre de Lobanner n'ont jamais été visés ailleurs que dans les Chartes de 1810; ils n'ont d'autre mode de révélation ni d'autre garantie qu'elles-mêmes.

Quant à ces Chartes, je n'ai point à y revenir, et j'ai déjà trop longuement démontré qu'on ne pouvait reporter leur rédaction à 1141.

Plusieurs, empruntant au vocabulaire des cours d'assi-

Digitized by Google

ses deux de ses expressions les plus terrifiantes, ont soutenu que le faux aurait pu être *artisé* ou même *perpétré* en 1400, et, d'après des traditions accréditées, dans un intérêt de généalogie nobiliaire ou de vanité municipale. Mais alors où est le *Livre-Rouge* du *Capitole?* Citez-moi un seul document où ce recueil soit visé. Et puis, comment admettre que des *consuls* signèrent alors la quatrième charte, lorsqu'il est acquis que Mont-de-Marsan n'a jamais eu que des *jurats?*

De 1400 à 1810, pas de possibilité de placer une époque quelconque pour la rédaction, puisqu'alors les documents auraient été maçonnés dans un mur. Pas de possibilité surtout de la placer entre 1400 et 1640, date de la publication de l'*Histoire de Béarn* de Pierre de Marca, puisque j'ai déjà démontré que le faussaire avait fait à cette histoire plusieurs emprunts fort imprudents et souvent textuels.

Ainsi les titres publiés en 1850 par MM. Le Camus et Dulamon n'ont point été fabriqués pendant les xve, xvie et xviie siècles. Pas davantage ils n'ont pu être confectionnés durant le xviiie, puisqu'alors ils étaient censés cachés. Pourtant nous nous rapprochons déjà de la date véritable de leur fabrication, car M. Bordier signale, sous les prétendues langues romane et latine dans lesquelles ils sont conçus, des locutions et des formules appartenant à une époque très récente. Exemple, la suppression des noms de baptême. Au xviie siècle on disait encore *Marion de l'Orme*, *Ninon de Lenclos*; cent ans plus tard on dit *La Guimard* ou *La Pompadour*. Le choix de pareilles personnes scandalise fort M. Soubiran, le défenseur officieux des chartes de 1810, et l'appel de ces dames dans une question d'histoire et de paléographie lui paraît avoir quelque chose de folâtre et même d'immoral, qui lui fait regretter que ces noms «se trouvent bien singulièrement mêlés à cette discussion.»

Digitized by Google

Je ne me fais le champion d'aucune de ces vertus, mais je n'en accepte pas moins, avec tous les hommes spéciaux, la fine observation de M. Bordier.

Il faut donc, pour rechercher la date véritable de cette fabrication, descendre jusqu'au XIXe siècle, se rapprocher de 1810, de cette époque où le baron Duplantier qui allait enfouir les *copies* dans les fondations de la préfecture, était bien aise de pouvoir invoquer des précédents, et de se couvrir de l'exemple du prétendu maire de 1400, Alexandre de Gourgues. « *Sa conception a conservé le dépôt de vos deux origines. Imitons-le, en les léguant une seconde fois à la postérité.* » Alors tout s'explique, tout coule de source, et l'on comprend sans effort, dix ans après la chute de la République, ces paroles à jamais mémorables du préfet : « *Alexandre de Gourgues, fit faire des copies légales, pour les dérober aux temps et aux révolutions plus dévorantes encore. On réparait alors le château de la cité, ce magistrat déposa ces titres dans les fortifications, etc.* »

Ainsi pour ce motif, comme pour bien d'autres, c'est après la Révolution qu'il faut fixer la date véritable de la fabrication des prétendus actes de Pierre de Lobanner.

VII.

Les Chartes de Mont-de-Marsan sont donc des pièces entièrement apocryphes, et remontant au plus haut aux premières années du règne de Napoléon. Sous la Révolution, le vent ne soufflait guère aux recherches d'histoire locale, de généalogie, de paléographie. Quand on brûlait les titres véritables, le moment était mal choisi pour en fabriquer de mensongers. Tout homme ayant pour deux liards du sens les plus commun, et sachant déchiffrer un cartulaire ou un acte féodal, était tenu de mettre sa science

Digitized by Google

sous le boisseau, sous peine d'être taxé d'agent secret de Pitt et Cobourg, accusé d'entretenir des correspondances en Vendée et de souhaiter *in petto* le retour de l'ancien régime. Les acquéreurs de biens nationaux, qui ne dormaient pas toujours bien tranquilles, flambaient tous les grimoires gothiques dont ils redoutaient les indiscrétions, avec un zèle pieux que d'autres essayèrent vainement d'égaler depuis dans les auto-da-fé des œuvres de Voltaire et de Rousseau. Les vieux feudistes, suspects ou bien près de le devenir, tâchaient de vivre oubliés et faisaient les morts. Mais à l'avènement de Napoléon, c'est autre chose. La société retrouve son aplomb, les émigrés rentrent et recouvrent presque tous les portions invendues de leurs patrimoines, le décret de 1806 rétablit les titres honorifiques. On cherche à rallier les vieilles familles, les maréchaux sont ducs, des nuées de plébéiens baronnifiés et comtifiés de la veille crèvent sur toute la France; le gouvernement cherche, dans ces nouveaux patriciens, un point d'appui que lui refuse presque toute l'ancienne noblesse.

Plus habile que la plupart de ses collègues, le préfet, baron Duplantier, avait trouvé moyen de grouper autour de lui bon nombre des anciens noms du Marsan, et au premier rang le marquis Du Lyon, maire de Mont-de-Marsan, le chevalier Poyferré de Cère, député au Corps législatif et président du Conseil général des Landes, MM. de Carrère, de Lustrac, etc., etc. Nous verrons tout à l'heure si le préfet a ou n'a point trempé dans la mystification. Mais le moment n'est-il pas admirablement choisi pour lancer dans le monde ces parchemins fabriqués depuis peu? L'empire est encore à son apogée de puissance apparente, plus d'un boudeur se rallie, enfin nous avons en perspective la cérémonie relatée dans le procès-verbal du 29 décembre 1810. Et quel est l'homme que sa

Digitized by Google

situation auprès du baron Duplantier, ses projets historiques, ses connaissances et ses études relativement spéciales, ses rapports avec l'aristocratie indigène et sa position personnelle, désignent le plus naturellement aux soupçons ? J'ai pour le suffrage universel tout le respect qu'il mérite, mais je ne voudrais point le faire juge de pareilles questions. Néanmoins, je dois confesser qu'à Mont-de-Marsan, l'opinion, en cela partagée par quelques personnes lettrées qui ont bien voulu me renseigner, accusent M. Ducournau-Caritz ou de Caritz. De bonne foi, ces bruits vagues n'ont-ils pas quelque fondement, et, rapprochés des faits exposés plus haut, ne se changent-ils pas en une complète évidence ? Vingt fois, dans des procès civils ou criminels, j'ai vu des gens condamnés sur des preuves beaucoup moins fortes. Jugez vous-même. Demeurant acquise l'existence du faux et la limite fort restreinte de sa date, il y a eu en 1810, à Mont-de-Marsan, un homme qui a été tour à tour, sous l'ancien régime, garde du corps et procureur du roi à la sénéchaussée de Marsan. Conduit par ses prétentions nobiliaires à s'occuper de généalogie, cet homme a eu toutes les facilités pour contenter sa manie pendant le temps qu'il a gardé sa charge de procureur. Il s'occupe d'une histoire du Marsan, le *Journal des Landes* nous l'apprend, et le baron Duplantier, son ami, se donne la peine de nous le confirmer dans une de ces brûlantes allocutions dont le secret est perdu. C'est lui, Ducournau, membre du Conseil général et du collége électoral, futur président de 1812, qui reçoit ces pièces mensongères au moment même de leur prétendue découverte, qui les déchiffre, qui en fait des copies pour les déposer dans les fondations de la préfecture; c'est lui qui, forcé de s'absenter le 29 décembre pour cause de *maladie grave de son épouse*, trouve cependant

Digitized by Google

moyen d'arriver durant la cérémonie, ainsi que le constate le procès-verbal qu'il a signé. Si les chartes étaient authentiques, toutes ces étranges coïncidences seraient faites pour donner des soupçons. Mais, demeurant leur évidente fausseté, quel autre que lui peut-il en être le fabricateur?

Je prévois l'objection, et je me la suis faite tout le premier. Il faut que le préfet soit dupe ou complice de la supercherie, pas de milieu. Le baron Duplantier fait annoncer dans le *Journal des Landes* la découverte de *cinq* chartes; le vingt-neuf décembre il dit en termes formels aux notables assemblés à la mairie: *Vous êtes instruits que j'ai recueilli six chartes*. De deux choses l'une. Ou il s'est fait sciemment le patron d'une supercherie historique, ou il a été trompé, et on lui a fait recueillir, dans les fondations du Château-Vieux, ces pièces fabriquées récemment, et que l'on avait eu la précaution d'y déposer en secret.

Si le métier de dupe n'a rien de bien attrayant, il vaut mieux pourtant que le rôle inverse, surtout dans une question où un haut fonctionnaire, si honorable et si éclairé qu'il soit du reste, comme le préfet de 1810, peut sans crime manquer des connaissances spéciales pour la résoudre. Ce métier de dupe, je l'aurais désiré pour le baron Duplantier, j'ai fait un voyage à Mont-de-Marsan presque tout exprès pour le lui procurer, et c'est la faute des faits et non la mienne, si je n'ai obtenu qu'un résultat entièrement opposé. Avant que je m'explique là-dessus, quelques phrases de précaution sont peut-être nécessaires. Dans ce qui me reste à dire, je suis conduit exclusivement par le désir de faire connaître la vérité, je ne recherche ni n'évite le scandale d'un rapprochement ou d'une coïncidence entre une question irritante et contemporaine, et une autre question qui déjà appartient à l'histoire. Je parle de l'annexion des Etats de l'Eglise à l'ancien empire Français, et

Digitized by Google

de nos jours, au royaume d'Italie. Cela sans doute ne paraît se rattacher nullement aux chartes de Pierre de Lobanner, mais je demande un peu de patience en finissant. Sur la seconde question, je n'ai rien à expliquer si ce n'est que je n'ai pas couru après l'allusion, qu'elle n'entre point dans ma pensée, et que si elle vient à ressortir de ce que je vais dire, c'est la faute des faits et non le résultat de mes calculs. Sur la première je dis, avec tous les historiens de Napoléon Ier, qu'en 1810 l'annexion des Etats du Saint-Siége à l'empire français était chose consommée, et que cette annexion avait provoqué de la part du clergé une résistance secrète et une opposition latente. L'excommunication du chef de l'Etat, fulminée par Pie VII en 1809, la captivité du Pape à Fontainebleau, tenaient les esprits en émoi; l'épiscopat s'embarquait dans une guerre de mandements et de lettres pastorales dont plusieurs furent supprimés par le conseil d'Etat, juge des appels comme d'abus. On protestait indirectement contre l'annexion du Domaine de Saint-Pierre, en faisant peindre au-dessus des autels des tableaux représentant la donation de Constantin.

Eh bien! en 1141, Pierre de Lobanner, *prince philosophe,* avait prévu tout cela, et s'était mis en garde, par des dispositions législatives, contre des embarras identiques à ceux qui entravèrent la marche du premier gouvernement impérial. Lui qui n'avait pas un pouce de terre au Pape, il défendait, à cause des troubles qui en étaient résultés sous un de ses prédécesseurs « *Archambaud de Lobanner,* » de peindre au-dessus des autels la donation de Constantin, et il exigeait que les bulles pontificales fussent revêtues de son visa avant d'être publiées dans l'étendue de son fief. On croit rêver quand on lit de pareilles énormités. Tout ceci, dira-t-on, n'est pas dans les chartes retrouvées en 1843. Je le crois bien, et cela m'explique aussi comment on n'a

Digitized by Google

point retrouvé, à cette époque, la *quatrième* charte romane qui devait contenir *les lois sages* édictées par le *politique profond qui devançait son siècle*. Si cette pièce a jamais existé dans son entier, une personne intéressée l'aura très probablement fait disparaître sous la Restauration, époque où il n'y avait rien de bon à gagner à la revendication d'une pareille paternité politico-paléographique. Par bonheur, cet homme prudent, dont tout le monde devine le nom, n'a pas songé à en faire autant du numéro du *Journal des Landes* du jeudi premier mars 1810, qui annonça la découverte au public, par un avis déjà cité en partie. Voici les deux articles des *lois sages* qu'il nous a conservés, et dont le reste est perdu pour la postérité :

Item en totas las gleysas de la vescomtat fendian chez la donne che dissen do imperador Constant, pregnado sober los altars sia so per arrason dos tribailhous che in la vescomtat advenguts fossan sobre la souverana de ung lo noster avoust et auctor Emeric Archambaut de Lobanner, solem los sans Evangelis de Diu pregnat siau.

Item nous défendons que la prétendue donation de l'empereur Constantin soit peinte sur les autels des églises de la vicomté, et ce pour raison des troubles qui eurent lieu dans ladite vicomté sous le règne d'un de nos aïeux, Don *Emerici Archambaud de Lobanner*, seulement on pourra y peindre les saints Evangiles de Dieu.

Item tots los mandomens de li apostoili de Rouma, en la nostra conspect tradat sian al momento che en la vescomtat vengan, et si ember lo noster poder vescomtaou missen, ob tentaran als cleros, monacos, vacellaous obediamen fendiam tollar. Am li apostoli de fee jun, mas souviran embe.

Item tous les mandements de l'apôtre de Rome nous seront soumis au moment qu'ils arriveront dans la vicomté, et s'ils dirigent contre notre pouvoir vicomtal, ou tendent à soustraire les clercs, moines, ou nos vassaux à l'obéissance qu'ils nous doivent, nous les frappons de nullité. Notre foi ! ! ! Elle est la même que celle de cet apôtre : mais nous sommes souverain aussi.

Est-ce clair et est-il encore nécessaire de transcrire ce passage significatif de l'article du *Journal des Landes*, immédiatement suivi de la fameuse déclaration du clergé de France sous Louis XIV?

« En attendant, on croit devoir insérer ici deux arti-
» cles des ordonnances du vicomte *Pierre de Lobanner*,

Digitized by Google

« second fondateur de la ville de Mont-de-Marsan en 1141.
« Ils prouvent que ce souverain, dans ces temps reculés,
« connaissait parfaitement l'étendue de ses droits régaliens,
« et qu'il avait pressenti la nécessité des quatre proposi-
« tions de 1682 qui ont définitivement fixé les libertés
« de l'Eglise gallicane. »

Pierre de Lobanner est-il assez gallican? Du milieu du XIIe siècle prévoit-il assez les luttes et les orages du monde catholique de 1810? Peut-on mieux que lui s'attacher à couvrir, par d'antiques précédents, les actes du gouvernement impérial, et à les justifier par une tradition simulée qui remonterait à plus de six cent soixante-neuf ans, et qui, sur un territoire insignifiant, infertile, presque désert, aurait précédé la Pragmatique-sanction de St-Louis (1269), et celle de Charles VII (Bourges, 1438)? Vint-on jamais plus à propos, et dans toute l'imminence d'une crise, au secours de la jurisprudence du Conseil d'Etat qui refusait de laisser publier la bulle d'excommunication fulminée par Pie VII contre Napoléon Ier? Est-il possible de nier plus longtemps la participation consciente et volontaire du baron Duplantier à la mystification dont M. Ducournau est le principal auteur, et qui peut encore contester, pour le faux de 1810, la collaboration de ces deux arcadiens, qui depuis s'avancèrent si rapidement dans les emplois publics?

Le lecteur a conclu, la discussion est close; les Chartes de Mont-de-Marsan, déjà condamnées par M. Bordier, sont jugées souverainement, moins par la valeur de mon argumentation que par le fait des découvertes dont le hasard a couronné mes recherches. Je viens de relire ces pages écrites au courant de la plume, loin du secours si nécessaire des grandes bibliothèques publiques, mais assuré pourtant de l'authenticité de mes sources, et de l'exac-

Digitized by Google

titude de mes citations. Dans l'ardeur de la polémique, il m'est échappé, sans doute, quelques expressions un peu vives, mais non pas amères ni haineuses, Dieu merci, non pas telles qu'on puisse en étendre la portée contre personne au-delà de l'intérêt et des limites de ma démonstration. Si ces actes grossièrement apocryphes n'avaient intéressé, comme tant d'autres, qu'une vanité privée, que d'innocentes et ridicules prétentions généalogiques, je les aurais laissés dans leurs oubliettes, et je n'aurais point réveillé la querelle pour si peu. L'histoire générale et locale n'ont maintenant, de parti pris, ni haines ni affections; le temps a fait son œuvre de justice, et parmi les noms historiques et indissolublement liés au passé d'un grand fief, chaque pays a appris à reconnaître les siens. Mais les Chartes de Mont-de-Marsan touchent à des origines municipales, et ces origines ont leur place dans l'histoire de la Novempopulanie. Or, dans cette histoire que je veux écrire, les erreurs et les mensonges fourmillent. La critique de la plupart des sources est encore à faire, et je sens que je n'y puis suffire à moi seul. D'autres, je l'espère, viendront à mon aide dans ce travail aride et rebutant dont je réclame ma part, sans autre loyer que l'espérance, peut-être déçue, de rencontrer la vérité.

J.-F. BLADÉ.

L'ÉLOQUENCE

à la Cour souveraine de Béarn.

Nous avons sous les yeux un petit livre imprimé par Louis Rabier, à *Lesca en Bearn*; il porte la date de 1602, et a pour titre :

Remonstrances faites en la Cour souveraine de Bearn, aux ouvertures des plaidoiries, par Jacques de Gassion, Procureur général de S. M. en ladite Cour.

Digitized by Google

Ces *Remontrances* sont au nombre de trois; elles sont précédées d'une dédicace et de quelques petites pièces de vers grecs et latins. Ils sont presque tous composés à la louange de Jacques de Gassion : il y est proclamé la gloire et l'honneur de l'éloquence béarnaise — *Gassionus patrii lausque decusque fori;* on le compare à Périclès — *Ore Pericleo sæpe tonare foro;* comme Démosthène, comme Cicéron, il sera loué d'âge en âge — *Et referent laudes secla futura tuas;* on l'élève même jusqu'aux dieux — *Superis proxime mente piis;* on en fait une divinité :

Ut Vates igitur colimus ceu Numina, sic tu,
Interpres Vatum, Numinis instar eris!

La pièce d'où est tiré ce distique porte la signature de *Gilbertus Burnatus, Philosophiæ in Regia Bearnensium Academia professor.*

Quand on a accepté de tels compliments et de tels pronostics, peut-on ne pas se décerner soi-même comme une immortalité? Jacques de Gassion n'y a pas manqué dans la dédicace à *M. de Calignon, Chancelier de Navarre, président en la cour de Parlement de Grenoble.* — « Je vous envoie, lui dit-il, un petit nombre de fleurs, que le printemps de l'affection que j'ay au bien et utilité publique a *produit*..... Elles ont été cueillies en mon jardin..... et premièrement consacrées dans le temple de Justice, dont vous estes l'Archiprestre et le Surintendant:..... *Je m'en ose promettre une longue durée*, à cause de la perpétuité du ruisseau qui les arrouse, découlant des sources de Sapience.....» Jacques de Gassion était certes fort savant; mais il faut reconnaître qu'il avait peu de modestie.

Voici l'analyse et quelques extraits de la première de ses *Remontrances.*

« J'ay plusieurs fois médité, dit-il en commençant, que signifiait ce vers de Virgile, parlant de la Sibylle :

Horrendas canit ambages, antroque remugit,
Obscuris vera involvens.....,

ne jugeant point qu'il y puisse avoir aucune proportion, ni sympathie, entre deux choses si contraires, l'obscurité et la vérité, vu que la vérité est la lumière même... »

Après y avoir longuement pensé et feuilleté sur ce les bons livres, Jacques de Gassion a trouvé que les prêtres de l'Egypte, les philosophes de l'antiquité, les peintres, les sculpteurs, les anciens poètes, usèrent de caractères hiéroglyphiques, de symboles et de fables pour

Digitized by Google

cacher « sous ces voiles les secrets de sapience, leurs divines conceptions, la vérité et utilité de leurs préceptes moraux. »

Quelle entrée en matière! On voit bien que l'orateur est plein de son sujet; impossible de se montrer plus énigmatique. Cependant, il lève un tout petit coin du voile :

« Afin qu'il ne semble que nous nous soyons engagez vainement et mal à propos en ce discours, nous rapporterons ici tant seulement une de ces inventions poétiques, que nous avons choisie parmi beaucoup d'autres, pour vous en donner ce jourd'huy le passe-temps utile et profitable. »

Suit, à grand renfort de citations, avec la description de l'île de Crète, tout ce que la fable nous apprend de Dedale, du Labyrinthe, de Minos, de Pasiphaé, du Minotaure, de Thésée et d'Ariane.

C'est là ce que Jacques de Gassion appelle « l'écorce et la surface » de son discours. Arrivons à « la moelle, au sens moral »; il faut bien « *accommoder* la fable du Minotaure au jour, au lieu, à ces robbes rouges, à toute cette solemnité. » Gassion le fait de la manière suivante :

« Le Labyrinthe de Crète ne signifie autre chose que les ambages, les perplexitez et embrouillemens de ce monde misérable, les tours et des tours de ceste vie mortelle, en laquelle on ne voit rien que toute inconstance, toute confusion, et désordre.

» C'est au milieu de ce Labyrinthe qu'est assis et constitué le Minotaure, qui ne signifie autre chose que l'homme, animal biforme, composé d'âme et de corps, participant de la nature céleste et de la nature terrestre, né de Pasiphaé et d'un taureau (1), *c'est-à-dire* de l'infusion de la Divinité dans ceste masse de chair brutale et corruptible, laquelle tout ainsi qu'un farouche taureau estant régie et gouvernée par les sens corporels, et excitée par leur impétuosité, se repaistroit incessamment de la chair des jeunes enfants, *c'est-à-dire*, les jetteroit dès le berceau dans les gouffres du malheur, si Theseus, venu d'Athènes, n'en venoit à bout, *c'est-à-dire*, si la générosité et la vertu, si la force et le courage, si les préceptes et enseignemens, que nous avons appris et acquis dès notre enfance aux bonnes escoles, ne nous rendoyent capables de surmonter nos affections, de domter la violence et férocité de nos appétits, bref, de régler et maistriser nos sens par la règle d'Ariadne, *c'est-à-dire*, par le gouvernail et adresse de la raison, laquelle estant fille de

(1) Il y a dans le texte un mot que nous n'avons pas cru devoir transcrire ici.

Digitized by Google

Minos, *c'est-à-dire* dérivée de ceste source inespuisable de bonté et de justice, qui est Dieu, elle nous guide en toute asseurance par les tours et destours du labyrinthe de cette vie, et finalement nous exempte de ce tribut espouvantable, duquel nous estions redevables à la justice de Minos, *c'est-à-dire* de la vengeance et du courroux de Dieu, que justement nous avions mérité par la corruption de nostre propre nature....»

Une phrase de plus de vingt lignes! Ce n'est pas le souffle qui manquait à notre orateur, ni les *c'est-à-dire* non plus. Il nous semble que Jacques de Gassion a voulu, par la façon dont il a construit sa période, donner une idée de ce que pouvait être le Labyrinthe, « œuvre très admirable, non tant pour la grandeur et magnificence de sa structure que pour le subtil artifice de ses desvoyemens et destours, d'où on ne se pouvoit demesler qu'avec beaucoup de peine. » Mais dans tout cela, où est l'application de la fable à la solennité du jour, à l'*ouverture des plaidoiries*, à la rentrée de la Cour, dirait-on maintenant? Notre orateur y arrive à travers « les ambages et les embrouillemens.» Ce morceau est un modèle du genre de M. de Gassion.

« Tout ce discours que nous venons de faire peut estre rapporté fort à propos à ce lieu ici, à ce temple et sanctuaire de Justice, dans lequel nous pouvons voir la vraye image et figure du labyrinthe de nostre vie, les uns y venant accoustrés à la façon du roy Minos, c'est-à-dire vestus de la robbe de justice, environnés de ses armes, pour domter et réprimer l'insolence des uns, guerdonner la vertu et intégrité des autres; qui sont les deux remparts et les soustiens des cités et républiques. Et ne sçaurions-nous mieux comparer le législateur Minos qu'à ce Sénat ici, à ceste assemblée de robbes rouges, de laquelle se peut dire à bon droit ce que disait Cynéas, l'orateur, du sénat de Rome, qu'il lui avoit proprement semblé un consistoire de plusieurs rois (1). C'est d'ici que sortent, comme de la bouche du roi Minos, plusieurs lois et règlemens utiles et profitables non-seulement pour le regard des mœurs, mais aussi pour le gouvernement et conduite de tout l'Estat. Ce sont cy les chênes Dodonéans, miracles de l'Antiquité, qui nous prononcent ce qu'il nous faut faire, et ne faire point;

Hinc scatet, hinc magnos ducit Sapientia rivos.

» J'en voy encore d'autres en ce labyrinthe, habillés à la façon de Dedalus, ouvriers tressubtils, et architectes fort excellens pour inventer

(1) Un professeur à Paris — c'était du temps de notre jeunesse — rappelait un jour en Sorbonne ce mot de Cyneas; il se fit applaudir en ajoutant : — « *C'était une assemblée d'hommes libres!* »

Digitized by Google

toute sorte de moyens fort propres à tirer la vérité du milieu des ténèbres, discerner le juste de l'injuste, garantir les veufves et les orphelins de la foule et oppression des profanes et impies : *Militant namque causarum patroni, qui gloriosæ vocis confisi munimine, laborantium spem, vitam, et posteros defendunt.*

» Je voy aussi en ce lieu (dequoy je suis extrêmement offensé) des Minotaures, monstres biformes, horribles, exécrables, ayant bien au dehors la figure d'hommes, mais en effet et au dedans ce sont de vrais taureaux, des loups affamés, des bestes farouches et sauvages, qui se repaissent incessamment de chair humaine, escorchent le pauvre peuple, le succent jusqu'aux entrailles, foulent le juste et l'innocent, tantost par faux contracts, tantost par mutilations de régistres, tantost par concussions et exactions trespernicieuses : et là dessus je me voy en grand peine de choisir ici une Ariadne, qui me donne le peloton de fil, par l'adresse duquel je puisse, à l'exemple du généreux Theseus, me guider par les tours et destours de ce labyrinthe, et finalement rencontrer le giste de ces monstres, pour les chasser honteusement hors d'ici, et en bannir la mémoire pour jamais.

» Mais tout à coup il me souvient de toy, reyne Jehanne, de glorieuse mémoire, qui as jeté les fondemens de la prospérité et splendeur de nostre Estat, qui as dissipé par ta prudence tous les nuages d'ignorance, d'erreur et de superstition, qui déjà avoient commencé de fondre sur nos testes, qui après avoir appaisé l'orage et les troubles de ton pays, nous as establi des loix et des ordonnances, nourrices de paix, fontaines de bonnes mœurs, thrésors inespuisables de justice, qui ne te furent point révélées par une Nymphe Ægeria, par un Apollo, un Mercure, ou quelqu'autre Dieu fantastique; mais par la vraye et pure providence Divine, afin de gouverner tes subjects heureusement et paisiblement, sous l'aimable joug des loix et de la vraye religion :

Jura dabas, legesque viris, operumque laborem
Partibus æquabas justis et sorte trahebas.

» C'est le peloton d'Ariadne que tes loix et ordonnances, par l'adresse desquelles il me sera fort aisé de rencontrer ces Minotaures, et d'en couper la racine. Il n'y a bouclier d'Achille, ni d'Ajax, qui me puisse mieux couvrir à l'encontre de leurs morsures. J'ay apprins par icelles à purger la Province de monstres et serpens venimeux, à chasser et exterminer l'impiété et l'injustice, à chastier exemplairement les faussaires, les concussionnaires et exacteurs. N'est-ce pas toy la fille de

Digitized by Google

Minos, c'est-à-dire de ce grand HENRY, nostre sage pilote, nostre grand législateur? N'est-ce pas toy-mesme la mère de cet autre grand HENRY, moule de trophées, architecte de victoires, racine de triomphes et de lauriers, duquel les louanges sont espandues jusques aux derniers confins du monde?

» Nous t'avons trestous deux singulières obligations : l'une, de tenir de toy les semences de piété et de la vraye religion; l'autre, de nous avoir suscité une pépinière de sciences, et de bonnes lettres, qui est le fil et l'adresse par laquelle nous avons esté acquittez de ce tribut exécrable, duquel nos enfans estoient redevables au Minotaure, c'est-à-dire à ce monstre d'ignorance et d'erreur, qui déjà en avoit dévoré une bonne partie. Pour ceste cause seras-tu à jamais en la mémoire de nous, et de nos enfans : il ne sera jamais, que tes louanges ne retentissent en nos bouches; mesmes ce lieu ici, ce temple saint et sacré sera le tableau sur lequel tes vertus demeureront à jamais engravées.

In freta dum fluvii current, dum montibus umbræ
Lustrabunt, convexa polus dum sidera pascet,
Semper honos, nomenque tuum, laudesque manebunt.

» En somme revenant à nostre discours, le vray et seul moyen de nous desvelopper des embrouillemens de ce labyrinthe de justice, et d'en chasser toute sorte de monstres, c'est que suivant le fil d'Ariadne, c'est-à-dire obéissant aux loix et ordonnances royales (desquelles nous entendrons la publication tout présentement) le Magistrat rende la justice fidèlement, et sans aucune exception de personnes; que l'Advocat entreprenne la protection et défense des veufves, orphelins et autres personnes oppressées, non tant sous espérance de gain, que pour l'amour de la vertu; que le Notaire retienne les actes de justice avec vérité et intégrité, et n'exige plus de salaire que ce qui lui est ordonné par les loix. Ce faisant, nous ferons entre nous une tres parfaite harmonie, et quant serons contraints de confesser que le principe et le fondement de nostre discours est véritable : sçavoir est, que les choses les plus obscures, comme sont les hiéroglyphes des Egyptiens, les paroles couvertes et énigmatiques des philosophes, peintres et soulpteurs, les fables et inventions des poètes, sont les thrésors de vérité, et les sources inespuisables de Sapience. »

Telle fut l'éloquence de Jacques de Gassion, procureur général en la Cour souveraine de Béarn. Si nous avions tout cité, on aurait vu qu'elle était bourrée de grec et de latin, de mythologie et d'histoire, de textes

Digitized by Google

profanes et d'extraits des livres saints; elle mêlait la prose aux vers, la philosophie à l'histoire naturelle, le droit à l'astronomie, etc. D'une pensée, d'un mot, notre orateur faisait aussitôt « un champ de matière large et spacieux », où il allait d'Homère à Virgile, d'Hésiode à Horace, de Démosthène à Cicéron, de Sapho à Sénèque, de Platon à Pline, d'Aristote à Aulu-Gelle, du jurisconsulte Ulpien au géographe Strabon, des « accords mélodieux du cantique d'Arion » aux « cantiques pleins de charmes et d'enchantemens qu'espandirent jadis Gédéon, Barac, Samson, Jephté, David, Samuel et les Prophètes. »

C'était l'éloquence du XVIe siècle. Tous les discours de ce temps, et particulièrement ceux de notre orateur, sont d'un style lâche et diffus; on y trouve les images les plus fausses, des rapprochements forcés, d'étranges comparaisons, des métaphores impossibles, une imagination désordonnée, un lyrisme extravagant, un fatras d'érudition où l'on a de la peine à discerner les plus légères traces de simplicité, de concision et de goût. Il n'y a rien encore, ou presque rien, de ce qui doit caractériser la grande éloquence du XVIIe siècle.

V. LESPY.

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE (1).

IV.

Nos lecteurs le savent déjà, c'est à la cour des princes du Midi, modèles de courtoisie et d'élégance, que l'on vit éclore cette littérature. Auprès de ces protecteurs, les poètes provençaux avaient trouvé autant d'honneurs que de largesses. C'est là, d'ailleurs, que se produisaient chaque jour les sujets de leurs chants ou que se redisaient les prouesses qu'ils s'empressaient aussitôt de célébrer.

(1) Voir, ci-dessus, p. 57.

Digitized by Google

Il y a plus; ces princes ne se bornaient pas au rôle de protecteurs des troubadours. Plusieurs s'étaient, en outre, constitués leurs émules.

Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, en avait donné en quelque sorte l'exemple, et parmi les productions de ce prince, on connaît les adieux qu'il adressa tant à son pays qu'à son fils, lors de son départ, vers l'an 1101, pour une croisade où il conduisit, assure-t-on, outre ses soldats et chevaliers, plus de trente mille femmes.

Jacques Ier, roi d'Aragon, fut le protecteur notamment de ce Pierre Cardinal dont nous avons déjà parlé; et si rien ne prouve que ce prince ait cultivé lui-même la poésie romane, l'on a inscrit parmi les poètes provençaux Alfonse II, en ces termes : « Alfonse, roi d'Aragon, *celui qui trouva,* » pour le distinguer du roi Alfonse, *dit le Batailleur*. D'anciennes vies des poètes provençaux, *Bertrand de Born*, *Arnaud de Marviel, Pierre Vidal*, *Le Moine de Montaudon*, *Folquet* ou *Foulques*, de Marseille, et autres, font mention de ce prince avec éloges.

Que nos lecteurs ne s'étonnent pas, au surplus, de nous voir ranger ces rois d'Aragon au nombre des princes de la France méridionale. Leurs possessions au-delà des Pyrénées, et jusqu'à l'Ebre, relevaient de la couronne de France, et, d'ailleurs, les comtes de Foix, les comtes d'Armagnac, les comtes de Bigorre, les comtes de Comminges, les comtes de Roussillon, ainsi que les vicomtes de Béarn, vivaient sous leur protection, fréquentaient leurs cours et combattaient dans leurs armées, ce qui, soit dit en passant, donnait lieu à un échange entre les Maures d'Espagne et ces chevaliers d'autant d'idées dont s'enrichissaient les littératures des deux pays; que de coups de lances dont on parlait plus tard devant les dames et dont les troubadours faisaient leur profit! Enfin, les vicomtes de Narbonne, de

Digitized by Google

Béziers et de Carcassonne, de même que les seigneurs de Montpellier, reconnaissaient pour leurs suzerains les rois d'Aragon, vicomtes de Barcelonne.

A l'égard des puissants comtes de Toulouse, qui s'intitulaient aussi ducs de Narbonne et marquis de Provence, et dont les Etats se trouvaient bornés au levant par les Alpes, au midi par la Durance, la Méditerranée et les Pyrénées, au couchant par le Duché de Gascogne et au nord par l'Isère, les montagnes d'Auvergne et la Dordogne, qui de nous ignore qu'ils tinrent dans le château narbonnais, à Toulouse, une cour proportionnée à leur grandeur ainsi qu'à leurs richesses, et que les troubadours n'eurent qu'à s'y louer de leur magnificence. Nul prince ne favorisa la poésie romane plus que ne le fit le comte Raymond V, dont le règne commença vers l'an 1148, et qui reçut de la reconnaissance des poètes méridionaux le surnom du *bon Raymond*. Parmi les troubadours que ce prince accueillit dans sa cour, l'histoire signale *Bernard de Ventadour, Pierre Rogier* ou *Roger*, *Pierre Vidal*, *Pierre Raymond* et *Hugues Brunet*, que d'autres écrivent *Brunens*. *Raymond VI*, cette grande victime de la croisade contre les Albigeois, avait suivi, dès l'an 1195, qu'il prit possession de ses Etats, l'exemple de Raymond V, son père, et tant que la paix le lui permit, les troubadours ne cessèrent pas de trouver chez ce prince le plus honorable accueil. Ce furent, entre autres; *Raymond de Méraval*, chevalier du *Carcassez*, qui fut l'amant de la célèbre dame, si connue sous le surnom de *La Louve de Penautier*, *Raymond Jourdain*, vicomte de St-Antonin, en Rouergue, et aussi bon poète que vaillant chevalier, *Guillaume Figueire*, fils d'un tailleur d'habits de Toulouse et tailleur lui-même, *Cadenet*, né d'un pauvre chevalier de la Provence proprement dite, *Hugues de Saint-Cyr*, qui dut le jour en Quercy à un pauvre *vavasseur*

Digitized by Google

(seigneur de fief), *Aymar lo Négrés*, ou le *Noir*, à qui le comte de Toulouse fit don de quelques terres et de quelques maisons, *Guillaume de Berguadon*, vicomte d'un château de ce nom en Catalogne, et, enfin, le célèbre *Savary de Mauléon*, du Poitou, chevalier non moins brave qu'habile troubadour, et qui, n'ayant pas oublié la courtoisie de Raymond VI, lui amena, quand vint le danger, un corps de deux mille Basques, à la tête duquel il contribua puissamment, en 1211, à la défense de Toulouse contre Simon de Montfort, chef de la croisade. *Savary de Mauléon* adressait ses vers et ses vœux à *Guillemette de Bénauge*, dame de Langon et de St-Macaire. Les troubadours vantaient ses *cansos*; les hommes de guerre l'avaient surnommé le *brave des braves* (1).

Après avoir fait mention des rois d'Aragon et des comtes de Toulouse, il n'est pas permis de passer sous silence l'illustre *Ermengarde*, vicomtesse de Narbonne. Sa cour fut l'une des plus brillantes du Midi. Dès l'an 1143 et jusqu'en 1192, époque de son abdication, « les poètes provençaux » y furent très bien accueillis, et on prétend qu'elle tenait » *cour d'amour* en son palais (l'*Art de vérif. les dates*) *Ermengarde* accorda une protection toute particulière à *Saill de Scola*, fils d'un marchand de Bergerac, et dont le talent n'était pas indigne de cette faveur.

Une autre dame, *la comtesse de Burlata*, qui fut la mère du malheureux *Raymond Roger*, vicomte de Béziers et de Carcassonne, avait transmis à ce fils, doué d'éminentes qualités, ses sentiments d'estime et d'affection pour les troubadours. *Arnaud de Marviell*, entre autres, n'eut qu'à se louer de l'accueil de cette princesse.

(1) Savary de Mauléon, crée par Henri III son lieutenant-général en Guienne, vers l'an 1218, selon Duchesne, fut défait et contraint de se retirer en Angleterre, l'an 1224, par Louis VIII dit *le Lion*.

Digitized by Google

Les autres seigneurs du Midi ne se rendirent pas moins recommandables par les honneurs qu'ils prodiguèrent aux poètes provençaux. Nous mentionnons à ce propos *les comtes de Foix*, race guerrière et chevaleresque par excellence. *Raymond Roger*, qui fut l'un des soutiens de Raymond VI, comte de Toulouse, mourut en 1223, « avec » la réputation de l'un des plus grands capitaines de son » siècle. Son nom se rencontre aussi parmi les poètes pro- » vençaux, dont il fut le Mécène et l'émule.» (Ibid.)

Hugues II, comte de Rhodez, lequel succéda, vers l'an 1159, à *Hugues Ier* son père, ne doit pas être oublié non plus dans une liste des protecteurs de la poésie romane.

Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, mort en 1202, accueillit avec non moins de faveur tous les troubadours de son temps.

Ce furent cependant, pour la plupart, ces princes généreux, éclairés et vantés avec raison par l'histoire que la croisade contre les Albigeois vint tout à coup surprendre et foudroyer. Le vicomte de Béziers périt, le 10 novembre 1209, de la main des croisés, à l'âge de vingt-quatre ans, et dans une prison où ces derniers l'avaient jeté contre la foi d'une capitulation. *D. Pèdre*, roi d'Aragon, fut tué, le 12 septembre 1213, à la bataille de Muret; *Raymond VI*, comte de Toulouse, mourut au mois d'août 1222, laissant un fils, *Raymond VII*, qui ne put obtenir pour son père une sépulture chrétienne, et qui, après une lutte des plus acharnées, n'en finit pas moins par signer la ruine de sa maison, dans le traité de paix passé le 12 avril 1229 avec St-Louis.—Le comte de Foix et les autres seigneurs du Midi, s'ils ne périrent pas dans cette catastrophe, demeurèrent tout meurtris des coups qu'ils avaient reçus, de sorte que, plus ou moins dépouillés et plus ou moins appauvris par la croisade, ils se trouvèrent hors d'état d'accorder aux

Digitized by Google

troubadours la splendide hospitalité, aussi nécessaire à la poésie provençale que le soleil du Midi.

V

Ce n'est pas tout encore ! En même temps qu'après les massacres de Béziers et la capitulation de Carcassonne, les croisés faisaient mourir dans une prison déloyale le maître de ces deux villes; en même temps également que l'on dépouillait successivement de ses Etats le comte de Toulouse, *Simon de Montfort*, devenu le chef de la croisade, obtenait l'investiture de ces seigneuries et livrait aux autres croisés quatre cent trente fiefs confisqués sur la noblesse méridionale, *pour être régis selon la coutume de Paris*. L'on nous dira que Simon de Montfort ne put jamais occuper Toulouse et qu'il fut tué sous les murs de cette ville, le 25 juin 1218 (1). Il est vrai aussi que *Raymond VI*, et surtout *Raymond VII*, parvinrent à chasser un grand nombre de ces usurpateurs des châteaux où ils s'étaient établis. Mais il n'en resta pas moins, dans le Midi, beaucoup de ces gentilshommes de France, tels que les *de Voisins* et les *de Levis*. Ajoutons à ces gentilshommes, à leurs familles et à leur train cette écume de soldats, de valets et de femmes, que tant d'armées d'envahisseurs durent laisser en se retirant, et demeurons bien assurés que de ce mélange avec la population indigène il ne put résulter qu'une grave modification dans la langue et dans la littérature provençales.

(1) «. ... Quoi voyant un soldat de la ville s'asseurant de luy, descocha son » arbalette et de ce coup de traict luy transperça la cuisse de part en part, du- » quel coup Montfort perdit grande foison de sang; par quoy se sentant par » trop grévé de co- rencontre, pria le comte Guy, son frère de le mener hors la » presse, pour luy estancher le sang qu'il perdait. Ce temps pendant qu'il » parlait à son frère, voici la pierre d'une pierriere, qu'aucuns disent d'un » mangoneau qu'une femme n'y pensant poinct, délacha, laquelle frappa Mont- » fort, parlant encores à son frère et luy separa la teste des espaules.» (*Noquiers*, d'après *Olhagaray*.)

Digitized by Google

Plus tard, et en exécution du traité du 12 avril 1229, qui dépouilla la maison de Toulouse de ses plus importantes possessions, l'administration française ne manqua pas d'introduire, dans ces mêmes contrées, une infinité d'étrangers avec leur langue et leurs idées. Les hautes classes se virent ainsi amenées à adopter cette dernière langue et à quitter ou du moins à négliger le provençal littéral, et il ne resta que les dialectes populaires. « Ce fut en petit, dit à cette occasion Fauviel, la même révolution que » celle qui avait mis le roman méridional à la place du » latin. » Les dialectes populaires ou patois durent subir aussi de nombreuses altérations.

VI

Non-seulement la langue provençale fit défaut aux poètes, mais nous ne craignons pas d'en dire autant des idées. Ce fut (nous ne faisons néanmoins que le soupçonner, n'ayant trouvé cette observation précisée nulle part), oui! ce fut, selon nous, l'un des crimes de la croisade contre les Albigeois que d'avoir porté atteinte, même pour l'avenir, à l'esprit et aux idées chevaleresques. On avait, pendant cette guerre odieuse, dépouillé toute courtoisie envers les vaincus, comme tout respect et tout égard envers les faibles. On s'était joué des traités et des serments. Au lieu de ce sentiment désintéressé de l'honneur qu'avaient célébré les troubadours, comme devant être l'unique mobile des grandes actions, c'était la cupidité, c'était l'ambition qui, dominant même le fanatisme chez les Croisés, venaient de les guider dans leurs tueries. Et quant à ce culte si élégant de l'amour, quant à cette idolâtrie pour les dames que professaient aussi bien les chevaliers que les poètes provençaux, un seul trait va nous

Digitized by Google

donner la mesure du mépris des Croisés pour ces tendres sentiments :

La veille de la bataille de Muret, on remit à Simon de Montfort une lettre que ses coureurs venaient d'intercepter. *D. Pèdre d'Aragon* l'avait écrite à une dame de Toulouse, et il lui disait, dans son langage de prince-troubadour, *que c'était pour l'amour d'elle qu'il venait combattre les chevaliers de France; qu'il devrait à ses beaux yeux la valeur qu'il allait montrer dans la bataille, et qu'il attendait d'elle la récompense de ses exploits.* — « Notre fortune » n'est pas douteuse, s'écria le chef de la croisade, après » avoir pris lecture de cet écrit; Dieu est pour nous, et » D. Pèdre n'a pour lui que les yeux de sa dame! »

De tels chevaliers, et les vainqueurs font école, se trouvaient hors d'état d'apprécier la poésie provençale qui resta dès lors sans auditeurs et, par conséquent, réduite au silence.

(La fin au prochain numéro.)

J.-F. SAMAZEUILH.

ETHNOLOGIE GAULOISE.

2e Volume.

Par M. Roget de Belloquet (1).

M. de Belloquet vient de publier le second volume de son ouvrage sur l'ethnogénie gauloise.

Nous l'avons lu avec un intérêt vif et toujours croissant.

C'est un ouvrage remarquable, d'une grande érudition, qui laissera une trace durable.

Il éclaire d'une vive lumière la nuit profonde qui voilait les origines de nos races.

(1) Librairie de Benjamin Duprat, 7, rue de Fontanes, Paris.

Digitized by Google

M. de Belloquet, laissant les préjugés vulgaires, s'élève dans les hautes régions d'une sereine philosophie.

Il pose hardiment en principe :

La pluralité des races humaines;

La persistance de leurs types;

Leur modification par le mélange des races entre elles.

Avec la paléontologie, il nous montre d'abord des races prognates sur le sol de l'Europe occidentale. Une race très remarquable par l'aplatissement de son front, ayant beaucoup de rapport avec quelque race noire, peut-être la race athlasique du nord de l'Afrique, a laissé quelques débris en Belgique et en Autriche, etc. Une autre race, dont le crâne ressemble à celui des Caraïbes, a laissé ses traces sur les bords du Rhin et du Danube.

D'autres ethnologistes, M. de Gobineau entre autres, avaient déjà signalé la présence d'une race noire en Espagne, en Italie, en Grèce, en France.

Il interroge ensuite l'histoire. *Le nom de Celtes appartenait d'abord aux Aborigènes des Gaules. Et, d'après le récit des Druides, une partie seulement de la population de ce pays était indigène; le reste était venu des îles les plus éloignées et des contrées trans-rhénanes se fondre avec les habitants* (1).

Le nom d'Ibères (2), *aussi bien que de Celtes, était étendu à tous les peuples occidentaux.*

Les peuples de la Narbonnaise, d'origine ibérienne, furent les premiers connus sous le nom de Celtes (3).

Les Ibères de l'Espagne (4) *étaient basanés et avaient les cheveux frisés.*

Les Aquitains ressemblaient aux Ibères (5). Les habitants du nord de l'Afrique avaient les cheveux frisés comme les Ibères et les Aquitains (6).

Ces analogies n'indiquaient-elles pas une même race?

Cette race descendait-elle de la race primitive du temps paléontologique?

(1) Timagènes.
(2) Strabon.
(3) Les peuples de la Narbonnaise étant d'origine ibérienne, le nom de Celtes était ibérien et non gallik. Zelai-ti, en ibère peuple des plaines; gain-cli, peuple des hauteurs.
(4) Colorati vultus et torti plerumque crines, dit Tacite.
(5) Strabon.
(6) Retorto crine Maurus, dit Martial.

Digitized by Google

M. de Belloquet cherche d'autres renseignements dans la numismatique ibérienne et aquitanique. Les médailles ibériennes, appelées si longtemps desconocidas, ont été déchiffrées par M. Boudard; leurs inscriptions appartiennent à la langue escuara.

Les Ibères et les Euscariens étaient donc le même peuple, comme l'avait affirmé M. de Humbold (1).

M. de Belloquet retrace ainsi le portrait des Ibériens d'après les têtes des médailles que M. Boudard attribue à des guerriers, probablement à des chefs de peuplade : « L'œil ibérien est grand, l'arcade sourcilière unie, ainsi que le front, qui est plus ou moins fuyant par le haut. Le nez est un peu busqué, la lèvre inférieure s'avance au niveau de la lèvre supérieure et quelquefois la dépasse; le menton est habituellement mince et très saillant, la barbe est courte et visiblement frisée, les cheveux relevés sur le front à la manière des Nègres. Ces têtes sont de forme ronde. »

Tels se présentent aussi, sur les médailles de la Gaule ibérique, les Ausci, les Sotiates, etc., de l'Aquitaine.

Cependant quelques médailles ibériennes indiquent une autre race. Les cheveux de leurs têtes ne sont plus frisés; ils sont disposés par mèches grosses et raides qui croissent en désordre comme sur les têtes de quelques médailles gauloises.

Silius Italicus nous avait montré aussi quelques cheveux blonds parmi les Ibères.

La race ibérienne est-elle née du croisement de la race blonde à haute stature, venue du nord-orient, et de la race noire indigène?

M. de Belloquet regarde la solution de cette question comme douteuse.

Mais la philologie semble étayer cette opinion; l'escuara possède beaucoup de mots qui appartiennent au celtique, et beaucoup d'autres qui se retrouvent dans les langues sœurs du celtique.

Il nous montre ensuite, d'après les indications des historiens, et des médailles, des races brunes à visage rond, à cheveux plus ou moins frisés, en Arvernie, en Armorique. dans la Belgique, dans la Grande-Bretagne; les Silures y ont les cheveux frisés, et le teint probablement

(1) *Ibérie.* — Le mot Ibérie appartient à la langue escuara : ich-bi-eri-a, par euphonie ichberia. Quand deux voyelles se rencontrent, celle à son plus sourd s'efface, en escuara, devant la voyelle à son plus sonore : *la terre entre deux mers.* Ich est le radical de ich-as-oa, la mer; bi deux, erri-a, terre ou la terre. Itz-b-an, itz-p-an paraît avoir eu la même signification.

Digitized by Google

noir, puisqu'il contraste avec celui des blonds Calédoniens, au témoignage de Tacite. Les traits propres au type de cette race se retrouvent dans les médailles *d'Avenio, d'Ucetio, des Ligures, des Salyes de Glanum, des Oxibii. Les traits propres à cette race, tout à fait étrangers au type gaulois, se retrouvent sur les médailles de la Gaule centrale. Le menton hispanique se montre chez les Allobroges* (1). *Les Cavares et les Arvernes, et chez les Voconces, dans le centre des Gaules. L'influence du type ibérique se montre dans tout l'Occident par la réapparition fréquente des cheveux frisés.*

La race ibérienne avait-elle occupé tout l'Occident? M. Moke répond affirmativement; Strabon avait dit avant lui : *tous les peuples occidentaux portaient le nom d'Ibères.*

Dans le centre des Gaules, et même dans l'Aquitaine et l'Ibérie, en Angleterre, en Belgique se montre un autre type sur les œuvres d'art des artistes grecs, soit monnaies, soit monuments. Dans les œuvres d'art, les artistes grecs ont fixé l'idée qu'ils s'étaient faite du type gaulois de race blonde; toutes ces figures sont longues, et elles sont sans doute de vrais portraits de la race, car ces artistes cherchaient à rendre les figures caractéristiques des peuples.

Les historiens et les monuments représentent donc dans l'occident de l'Europe deux types de races différentes, et, entre ces deux types, un autre type indécis à figure ronde, tantôt à cheveux frisés, tantôt à cheveux lisses. Ce troisième type n'est-il pas le produit du croisement de la race blanche et de la race noire? Quand deux races se mêlent en proportion à peu près égale, elles donnent naissance à un type mixte. Dans tout croisement en nombre inégal d'une race avec une autre, la plus nombreuse assimile celle qui l'est moins; mais quand le croisement est fait en nombre à peu près égal, tantôt c'est un type, tantôt l'autre qui reparaissent. Certains caractères se représentent même toujours malgré la fusion des races; que le gitano s'allie avec la race blanche ou noire, son œil phosphorescent, son regard indéfinissable resteront toujours.

Les noms de ces peuples importent moins que leur origine. Les origines sont un problème important à résoudre pour la philosophie et l'histoire du genre humain.

La fusion d'une race noire et de la race blonde a produit la grande

(1) Lelewel et la Saulsaie, *Num.*

Digitized by Google

civilisation de l'Europe; les civilisations grecque, ibérienne, italienne, gauloise, etc., elle a donné naissance aux peuples les plus braves, les plus intelligents du monde.

Les races qui se sont isolées n'ont pu arriver qu'à des civilisations inférieures; les races jaune et nègre, isolées, n'ont créé que des civilisations avortées.

La race blanche, en se mêlant à d'autres races, créa les premières grandes civilisations dans les Indes, la Babylonie, et peut-être l'Egypte.

Dans le Midi de la grande république américaine, le mélange de la race blanche et des races noire ou indigène produira peut-être une grande civilisation. L'isolement des deux races, l'une maîtresse, l'autre esclave, amènera la déchéance de l'une et de l'autre, et les fera rentrer peut-être dans la barbarie et le néant. L'œuvre de M. de Belloquet a d'autant plus excité notre intérêt que nous étions déjà arrivé à des conclusions presque semblables dans une étude sur les races aquitaniques; elle a une très grande importance philosophique et historique.

DURREY.

L'ARMOIRE DE MARGUERITE DE VALOIS.

Dans un récent voyage à Lectoure, nous avons admiré, chez M. J.-F. Bladé, un meuble aussi précieux par son origine que par sa valeur artistique, l'armoire de Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV. Après le divorce de la reine de Navarre et sa retraite à Usson, Roquelaure devint propriétaire d'une partie de son mobilier qu'il fit transporter dans son château situé près d'Auch. L'armoire ne changea de maître qu'à l'extinction de la maison de Roquelaure, et tomba ensuite entre les mains d'une famille de riches cultivateurs dont le dernier représentant est mort il y a cinq ans. Ses meubles furent alors vendus en bloc par ses héritiers à un brocanteur, chez lequel M. Bladé est enfin parvenu à retrouver l'objet sur la trace duquel il était depuis longtemps. L'armoire de la reine de Navarre est à quatre ouvrants, deux en

Digitized by Google

haut et deux en bas, séparés par trois tiroirs placés au milieu. Sa forme est à peu près celle des vieilles *limandes* de la Gascogne, et son ornementation générale est conçue dans le style magnifique et tourmenté de la fin de la Renaissance. Les quatre panneaux portent en relief les images équestres des fils d'Henri II et de Catherine de Médicis, François II, Charles IX, Henri III et Charles duc d'Anjou, qui fut un instant roi des Pays-Bas, tous quatre vêtus en empereurs romains. La marguerite emblématique qui fleurit sous les pieds de leurs chevaux se retrouve, mêlée à des guirlandes de roses, sur les boiseries qui séparent les panneaux, et dont la nuance sombre rehausse admirablement la couleur plus claire des personnages. Dans la partie supérieure, règne des deux côtés la cordelière des Médicis. Le couronnement est surmonté de deux salamandres, les animaux héraldiques des Valois, et le tiroir du milieu est particulièrement remarquable par le beau mascaron qui le décore. Les ferrures argentées sont d'un bel effet, sans doute, mais est-ce bien là le style du temps, et ne serait-il point préférable de leur restituer la couleur primitive du métal? Ce meuble est du reste dans un état parfait de conservation, et nous avons quelque sujet de penser que les sculptures sont l'œuvre d'un moine de Toulouse, le même peut-être qui dessina l'ornementation anti-calviniste de certaines stalles de Saint-Sernin. Quoi qu'il en soit de cette conjecture, nous n'en félicitons pas moins M. J.-F. Bladé d'avoir retrouvé et acquis un objet dont la provenance royale est démontrée par une origine de propriété et par des caractères si certains. Ces félicitations ne nous empêchent pourtant point de regretter que cette splendide armoire ne soit sortie du commerce, et ne puisse être acquise pour le musée de Cluny, ou même pour le château de Pau où elle mériterait à un double titre la place d'honneur.

Digitized by Google

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes.

L'ancien diocèse de Tarbes *(diocœsis tarviensis)* avait à peu près les limites de la cité romaine de ce nom. Il ne remonte pas au-delà du VIe siècle, quoique certains écrivains placent avant cette époque plusieurs prélats, qui, suivant eux, l'auraient administré. Tels sont :

Antomarius ou ***Antonomarius***, 306.—Suivant Oïhenart (1), il aurait assisté au concile d'Elne *(Illiberritanum)*, ou d'Elvire. Le *Gallia christiana* ne se range pas à cet avis; il cite bien parmi ceux qui souscrivirent à ce concile *Syagrius*, qualifié d'*Episcopus Bigerrensis;* mais, ajoutent les savants Bénédictins, on doit lire *Epayrensis* ou *Begarensis,* qui désigne la ville de Béjar (Espagne.)

S. Justin, 480. — Mentionné par Grégoire de Tours comme un simple prêtre qui habitait une cellule près du village de *Sers,* dans le Lavedan. On lit dans un manuscrit de Corbie : *S. Justinus episcopus magnus, in Bigorræ civitate.*

506. *Aper* (Aprus) est regardé par les bons critiques comme le premier évêque de Tarbes. Il fut représenté au concile d'Agde (506) par son vicaire *Ingenuus*. Ce concile organisa définitivement la juridiction et la discipline des églises de la Gaule méridionale.

511. *Nébridius* assiste au concile d'Orléans, où fut établie la *Régale,* droit que s'arrogèrent les princes sur les revenus des bénéfices vacants. — Le *Gallia christiana* rejette ce prélat du catalogue des évêques de Tarbes et ne l'admet que comme évêque d'Espagne. — Au lieu d'*episcopus Bigerrensis*, les Bénédictins lisent *ep. Begarensis* (Béjar, intendance de Salamanque.)

541. *Julien* (Julianus), *epis. civitatis Bigerricæ*, assiste au IVe concile d'Orléans.

580. *Amélius I, urbis Bigorritanæ epis.* (Grégoire de Tours), prend part à l'assemblée de Braîne (*conventus Brennacensis*), dans le Soissonnais, et au 2e concile de Mâcon, 585. Dans ce concile, il est parlé pour la première fois de la dîme ecclésiastique, « qui sera destinée

(1) Not. Vasconiæ.

Digitized by Google

à la nourriture des pauvres et au rachat des captifs; » on dressa les règlements disciplinaires sur l'observation du dimanche; on accorda de nombreuses immunités aux Evêques.

590. *S. Fauste, Tarbensis episcopus* (vie de S. Lézer), successeur d'Amélius I, d'après le *Gallia christ.* Oïhenart le place après S. Justin. Cet évêque aurait été persécuté, dit-on, par Eurik, roi des Wisigoths, qui l'aurait exilé à Aire (v. Sid. Apol., epist. V, lib VII.) Il s'agit probablement d'un autre prélat. Oïhenart donne S. Lézer pour successeur à S. Fauste. Autre erreur, puisque S. Lézer ne quitta son monastère que pour monter au siége épiscopal de Conserans, où il mourut.

Une lacune de trois siècles s'ouvre dans l'histoire des évêques de Tarbes, pendant laquelle furent fondés les monastères de *S. Lézer*, VIe siècle, de *S. Savin*, VIIe siècle, *St Orens*, VIIIe siècle, l'*abbaye de Gox* et celle de *S. Sever de Rustan*, IXe siècle — Invasions arabes : décadence des maisons religieuses.

840. *Géraud* (Geraldus), omis par Oïhenart et le *Gall. christ.* — Invasions normandes; ruine des monastères et des villes anciennes.

877. *Sarstonus, episcopus bigorrensis*, 879 (Lettre de Jean VIII à l'archevêque d'Auch), s'efforce de combattre la décadence des mœurs.

880. *S. Landéol*, omis par Oïhenart et le *Gall. christ.* — Nouvelle lacune dans l'histoire des évêques de Tarbes. — En 945, reconstruction de l'abbaye de S. Savin.

990. *Amélius II* de Lavedan bénit le mariage de Louis, comte de Bigorre, avec sa cousine Amerna. Fondation de la *chapelle de Madiran*.

1009. *Bernard I.* Bulle de fondation du monastère de la Reule (*M. S. Orientii de Regula*). Marca rapporte cette bulle à l'an 970 — Fondation du monastère *de S. Pé de Générez*, 1006 ou 1032 (*Gallia christ.*)

1036. *Richard* (Ricardus) accompagne Gilbert Ermessende, fille de Bernard-Roger, comte de Bigorre, à son époux, Ramire, roi d'Aragon (1036). — Fondation du *prieuré de Madiran* par un noble espagnol, nommé Sanche.

1056. *Héraclius I, episcopus Vasconensis*, de la maison des comtes de Bigorre, assiste au concile de Toulouse (1056) présidé par les légats du pape Victor II, qui firent décréter l'abolition de la simonie et du célibat des prêtres; — au concile de Jacca (1060), tenu sous la prési-

Digitized by Google

dence de l'archevêque d'Auch pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique à la dédicace du monastère de Moissac *(moissiacensis)* 1063. Ce même prélat donna aux moines de Cîteaux l'abbaye de S. Orens, et celle de S. Lézer aux moines de Cluny. Ces deux maisons se trouvèrent dès lors transformées en *prieurés* de l'ordre des Bénédictins (1064).

L. LEJOSNE,
Prof. d'hist. au lycée impérial de Tarbes.

(*La suite au prochain numéro.*)

ARCHÉOLOGIE AUSCITAINE.

De temps à autre, sur l'emplacement et aux abords de l'antique *Augusta Ausciorum*, comme sur le local jadis occupé par toutes les villes gallo-romaines d'une certaine importance, les mouvements de terrains, nécessités par les travaux d'arts et ceux de l'agriculture, rendent à la lumière des débris contemporains, témoignages d'une prospérité dont ils offrent les dernières traces.

Parmi ces vénérables restes de l'opulence artistique de la vieille capitale des *Auscii*, à l'époque romaine, quelques-uns, découverts postérieurement à l'impression de notre *Dissertation sur des inscriptions inédites ou peu connues d'Auch, d'Eauze et de Lectoure* (1), de notre *notice sur le cabinet des antiques dépendant de la bibliothèque communale de la première de ces villes* (2), et de *l'histoire de cette même cité, par M. P. Lafforgue* (3), n'ont pu être mentionnés dans ces ouvrages. Heureusement qu'en attendant qu'il leur soit donné suite, cette lacune a été remplie, du moins en partie, dans des publications étrangères au département du Gers, telles que les Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (4), des journaux, etc.

C'est à la première de ces sources que nous recueillons les données

(1) Mém. de la Société archéologique du midi de la France, t. III, année 1836-1837.
(2) Extrait du Bulletin monumental, publié par M. de Caumont, 1846.
(3) Deux vol. in-8°, 1851. L'auteur a bien voulu reproduire notre notice descriptive du cabinet des antiques de la bibliothèque d'Auch.
(4) *Sur quelques inscriptions inédites récemment découvertes aux environs d'Auch*, t. II, 4e série, par M. Edw. Barry; — *Quelques monuments antiques inédits*, t. IV, 5e série, par M. du Mége.

Digitized by Google

que nous allons rapporter ici, en les développant, sur un de ces monuments dont la découverte et la description intéresseront les lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*.

Voici en quels termes s'exprime à ce sujet le docte académicien toulousain (1) à qui nous empruntons quelques-uns de ces renseignements :

« A Auch, près d'une fontaine abondante (2), située au milieu des jardins qui s'étendent entre le Gers et les collines situées sur la rive droite, des fouilles accidentelles ont amené la découverte des restes d'un monument ayant la forme d'un carré long; de nombreuses poutres, à demi carbonisées, en furent d'abord retirées, et l'on trouva au milieu des cendres et des décombres un bel autel en marbre. Sur sa face principale paraît une inscription en cinq lignes. Ce monument peut être considéré comme appartenant au IIIe siècle.

NYMPHIS
AVG.
EVTYCHES
AVGG. N. N.
V. S. L. M.

» Les recueils d'inscriptions antiques, continue notre savant archéologue, nous ont conservé les noms de beaucoup d'affranchis de divers empereurs. Ces noms sont très souvent grecs ou asiatiques. Leur qualité d'affranchis d'un empereur a été exprimée sur les marbres par les deux mots *Augusti liberti*, alors que l'affranchi avait obtenu sa liberté par un bienfait de ces empereurs associés qui occupèrent souvent le trône du monde; on l'indique, comme ici, en doublant et même en triplant la lettre A, et alors, il faut lire : *Augustorum*. Souvent, on traçait ensuite deux fois, et quelquefois même trois, la lettre N, pour exprimer le mot *nostrorum*. Ces circonstances se retrouvent; on voit qu'il faut lire (en restituant, sans doute ici, le mot *libertus*).

» *Nymphis Augustis, Eutychès Augustorum Nostrorum Liberti, Votum Solvit Lubens Merito*.

»*Aux nymphes augustes, Eutychès, affranchi de nos Empereurs, s'est acquitté volontairement du vœu qu'il avait fait.*

» Eutychès était-il le fondateur de l'*édicule* découvert à Auch ? Rien

(1) M. du Mége, *loco citato suprà*.
(2) Dans le parc du château du Garros, une des maisons de campagne les plus agréables des environs d'Auch, et la partie du site de la ville gallo-romaine, où l'on met à découvert le plus de débris d'antiquités de toutes sortes, de médailles impériales de tous les métaux et les modules, etc.

Digitized by Google

ne semble l'annoncer, et l'on peut se borner à croire qu'il accomplit seulement le vœu qu'il avait fait aux nymphes dont les eaux coulaient dans le lieu que nous venons d'indiquer. »

Dans l'antiquité grecque et romaine, on donnait aux hommes appartenant à la classe des esclaves et des affranchis les noms d'*Eutychès*, d'*Agatetichès*, de *Caletichès*, du mot grec *Tychè*, comme étant de bon augure, et aux femmes, ceux de *Callista*, qui vient de *Callistos*, *très beau*, le *plus beau*, superlatif de *callos* ou *calos*, et d'*Agathè;* dans la même langue, *Agathos*, *bon*, etc.

Dans la satyre de Pétrone, Trimatchion appelle son affranchie *Fortunata* (Fortunée), et sur une pierre tumulaire (1), provenant également des ruines d'*Augusta*, et que la forme des caractères paraît faire remonter au moins au IIIe siècle, une femme, appartenant sans doute à la même condition, est nommée *Belissima* (pour *Bellisima*), traduction de *Callistos*. C'était toujours pour le motif que nous venons d'exprimer à l'occasion de notre Eutychès, dont l'appellation, quoique d'origine hellénique, était fort usitée dans notre gaule méridionale, à demi-grecque elle-même. Cette dénomination se reproduit, à notre connaissance, sur deux autres inscriptions découvertes dans le ressort actuel du département du Gers, l'une à Lectoure où on la voit encore; elle est commémorative de la participation d'un individu aux nombreux *tauroboles* qui eurent lieu dans cette ville sous le règne de l'empereur Gordien III (le Pieux ou le Jeune) (2); la seconde, qui est aussi votive, provient d'Eauze, l'ancienne métropole civile et ecclésiastique de la Novempopulanie. Elle figure aujourd'hui dans la petite collection de marbres épigraphiques, réunis avec d'autres objets d'art, à la bibliothèque communale d'Auch (3),

(1) Voici cette inscription publiée par M. Edw. Barry, *loco citato suprà*.

D. M.
BELISSIMAE
SECVNDVS
LVCI. F. (*Filius*).

La quatrième ligne est très fruste et presque illisible. On ne fait pas connaître la condition de la défunte.

(2) Le taurobole mentionné sur cet autel votif, dédié à la mère des dieux (Cybèle), eut lieu l'an de Rome 992, sous le consulat de Gordien III et d'*Acilius Aviola*. (Voy. notre Dissertation sur le Taurobole, Mémoires de la Société des antiques de France, 2e série, t. III.

(3) Ce monument acquis, sur les lieux de sa découverte, par le marquis Daignan d'Orbessan, président à mortier au parlement de Toulouse, antiquaire aussi éclairé qu'actif, et auteur de divers ouvrages, fut acheté à la vente du cabinet de ce savant magistrat, par M. le baron Balguerie, préfet du Gers, de 1800 à 1813, qui a laissé dans le département un souvenir durable de sa sage et paternelle administration. Il fit don à la ville d'Auch pour le musée, dont il y réunit les éléments en partie dispersés depuis, de ce marbre votif et de presque tous les objets d'art et d'antiquités qui composaient cette collection.

Digitized by Google

par nos soins, et plus particulièrement par ceux de son conservateur, notre bien cher et regretté confrère, collègue et bon ami, feu M. Pierre Sentetz, l'un des hommes de notre temps qui a le mieux mérité de sa cité natale et de ses concitoyens, durant une longue carrière, par son amour du bien public et son concours toujours aussi désintéressé qu'actif et éclairé aux œuvres les plus utiles de l'autorité locale.

Cet *ex-voto* fut consacré à l'invincible dieu soleil Mithra par un de ses initiés au grade ou degré de père de ses mystères (*pater sacrorum*), *vervicius Eutychès*, citoyen de Trèves, mais habitant *Elusa*, où il exerçait la profession ou l'état de *vestiarius*, tailleur, ou peut-être de marchand d'habits. Il a été décrit par son précédent propriétaire M. d'Orbessan, dans ses *Mélanges de littérature et d'histoire*; par Mellin, *Voyage dans le midi de la France*, et par nous, dans notre *Description du cabinet des antiques d'Auch*. Il est gravé sur marbre en beaux caractères du 1er ou du IIe siècle de notre ère, monument auprès duquel figure, dans la même collection, une statuette, aussi en marbre, de cette divinité dont le culte dans l'empire romain, et particulièrement dans les Gaules, en concurrence avec le christianisme, eut tant de prosélytes durant les trois premiers siècles, et a laissé tant de simulacres décrits et gravés dans un grand nombre d'ouvrages.

Nous terminions cet article lorsque les journaux nous ont annoncé la découverte faite, en 1860, par M. Siau, dans le voisinage des ruines d'*Augusta*, d'une tête du philosophe Sénèque en marbre de Carrare, grandeur de nature, d'une belle exécution et d'une entière conservation, dont cet ingénieur en chef des ponts et chaussées s'est empressé de faire don au Musée impérial des antiques du Louvre, où ce marbre statuaire a pris place parmi les monuments qu'on y admire. L'excessive rareté des représentations que l'antiquité nous a laissées du précepteur de Néron les rendent extrêmement précieuses.

Le Baron CHAUDRUC DE CRAZANNES,

De l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

Digitized by Google

A M. Jules Lecomte.

(Nouvelle Réponse).

Au fond d'une gorge pyrénéenne, où, à l'instar de Salomon, je m'exerçais à la sagesse parmi les lys des vallées, un ami vint m'apporter votre réplique, dont les arguments me parurent plus usés que le cœur d'une courtisane et moins solides que la monture de rechange sur laquelle j'avais, le matin, cheminé. Sous votre langage transparaissait le froncement de votre sourcil, le hérissement de votre moustache et la susceptibilité de l'ex-marin. Votre expérience nautique d'autrefois pouvait vous éviter ces épreuves en vous conseillant de ne pas vous aventurer dans le Golfe de Gascogne, peuplé d'orages et pavé de brisants. Vos rigueurs doivent, après tout, tomber, non sur nous, mais sur l'Océanide, que vous avez choisie pour pilote. C'est elle qui a fait échouer votre chronique contre la vérité.

L'authenticité du récit relatif aux deux sœurs littéraires était l'objet principal de notre litige. Pour assurer votre défense particulière, vous avez prudemment livré ces fabuleuses demoiselles à notre discrétion. Ma galanterie les met à l'écart du débat, et nous restons seuls en présence.

Un paysage agreste était, je le reconnais, indispensable au fond de votre tableau pour faire valoir les figures *idéales* du premier plan. La réussite de votre effet, bien que préjudiciable au département du Gers, aurait dû, ô maître, vous faire sourire des nasardes d'un rapin. Au lieu de cette tolérance, vous avez dépassé la vivacité de ma manière. Comment diable le dépit avait-il pu vous faire oublier les stoïques préceptes que professait et pratiquait si bien le vicomte Delaunay, votre inimitable collègue? Plus

Digitized by Google

large que la vôtre était sa compréhension de la liberté quand il écrivait ces nobles lignes recommandées à votre méditation : *Nous ne sommes pas si inconséquents, nous autres; nous trouvons tout simple, ayant les avantages de la célébrité, d'en avoir les inconvénients : nous comptons bien être ridiculisé, critiqué, blâmé et même calomnié; surtout calomnié; ah! nous y tenons : c'est là notre gloire, c'est de forcer nos ennemis à inventer beaucoup de choses, c'est de les obliger, pour nous nuire, à de grands frais d'imagination; nous serions désolé que nos vérités pussent leur suffire.* Pour parler sur ce ton magnanime, il faut avoir, comme vous, produit *la Charité à Paris* et être lauréat du prix Monthyon, il faut avoir la notoriété que vous possédez et qui nous manque : aussi nos hargneries sont-elles excusables, tandis que les vôtres ne le sont pas. Vous avez maugréé contre l'application de trois pages à l'incident que vous savez. Pour vous faire expier ce manque de confraternité, vous allez en subir six, cette fois. Mon mode de vengeance me permettra d'être long, (n'ayant pas le talent d'être court), et de m'acquitter totalement envers vous. Je vais donc prendre des gants, en place du gantelet que vous ne trouvez pas de circonstance, pour vous accuser d'un brin de félonie. Vous avez travesti notre forme et transposé nos idées. Au moyen de ces petites perfidies, vous avez eu plus de commodité pour tirer sur nous. Le public aurait été bien mieux édifié sur votre grandeur d'âme si, au lieu de ranger nos prétendues irrévérences dans un ordre désavantageux, vous les aviez maintenues dans leur disposition première, si, au lieu d'exhiber des lambeaux de nos phrases, vous les aviez fixées dans leur intégrité. Votre kyrielle de qualificatifs, décapités de l'appui qui les précède et amputés de celui qui les suit, en fait des monstres sans tête ni queue. Si vous les aviez, je vous le répète, pro-

Digitized by Google

duits dans leur ensemble, et que vous eussiez juxtaposé mon indigne prose à côté de la vôtre, vos lecteurs auraient pu constater lequel de nous deux était le plus vulnérable et le plus vulnéré. Redoutant sans doute son impartialité, vous avez éconduit mon texte de votre article. J'avais été moins exclusif dans le mien, puisque votre alinéa y avait été enregistré *in extenso*. Il était plus aisé de me faire condamner par défaut; heureusement que votre accent colérique a dû faire comprendre que j'avais visé juste.

Notre fronde n'empierra pas votre jardin, mais elle atteignit si bien le jardinier que quinze jours après il en était encore étourdi. Sa vue troublée ne lui permit pas de constater que les typographes en maillant sa nouvelle chronique avaient laissé échappé de nouveaux fils. Leur maladresse avait cette fois converti un S en T et un E en I, ce qui constituait simplement deux hérésies; l'une en géographie, l'autre en technologie. Aussi les clients du *Monde Illustré* lurent-ils : ARTARAC au lieu d'ASTARAC, et PALIOGRAPHIQUE au lieu de PALEOGRAPHIQUE. Nous n'aurions pas noté ces peccadilles sans la malignité intentionnelle et peu réussie de cet alinéa, qui nous imposait restitution. Mal conseillé par la rancune, vous avez gratifié arbitrairement notre Recueil d'un titre cacographique en mettant à la place de substantifs, variés quant aux désinences, des adjectifs dont les terminaisons monotones répugneraient même à l'oreille d'un collectionneur de rimes. Après avoir enfilé ce chapelet d'épithètes, vous l'avez pendu au cou de notre Revue en l'enrichissant du mot soporifique. Notre publication justifie, peut-être quelquefois, cette imputation; dans tous les cas ce n'était point au moment où son initiative stimulante vous avait si bien réveillé qu'il était opportun d'affirmer ses qualités dormitives.

Une phrase mal composée a produit ce que vous appe-

Digitized by Google

lez la Catilinaire Condomoise. Les épreuves sont un préservatif contre ces sortes d'accidents dont vous êtes si souvent victime. L'intuition de vos abonnés n'a pas, que je sache, reçu mandat de suppléer à vos oublis, ou aux infidélités de votre imprimeur. Je trouve le mot *sauvage* en permanence sous votre plume, je dois présumer que, coutumier de son emploi, vous êtes familier avec sa signification; vous l'accolez, en effet, avec des sens divers, à *œuvre, façon, site, lieux*, etc.; or, ce nom commun, fils de l'italien *selvaggio* (1), exprime l'instinct grossier de la brute à face humaine. Le barbare, ne vous déplaise, personnifie un degré de civilisation relative; vous m'avez, à ce propos, donné un coup de férule que vous auriez dû réserver pour votre main. En matière d'acceptions, je suis assez vigilant pour ne laisser que peu de besogne à votre censure : quand vous voudrez trancher scientifiquement le nœud de notre controverse, nous ferons arbitrer M. de Maistre, dont la pertinence ne sera récusée ni par vous ni par moi. Ce casuiste, dans ses *Soirées de St-Pétersbourg*, a consacré une leçon spéciale à ces deux termes SAUVAGE et BARBARE.

La conclusion rationnelle de son parallèle, c'est que loin d'avoir exagéré la portée du mot *sauvage* nous l'avons généreusement adoucie par la substitution d'un synonyme.

Puisque je suis en train de vous chicaner sur les détails, je vous reprocherai la fréquence de la particule ON, *si utile* comme le dit un grand prosateur, *dans les occasions difficiles*. Je vous reprocherai encore la prodigalité de *tout*. Vous en lardez votre discours d'une manière abusive comme le démontrent les exemples que je vais détacher de la formidable colonne sous le poids de laquelle vous m'avez écrasé. Je reproduis littéralement vos redites qui reparais-

(1) Lequel descend du latin *silvaticus*.

Digitized by Google

sent à chaque ligne : *tout un département, — toutes lettres, — tout ce Gers, — toutes ces tempêtes, — tous les cas, — toute la cause, — tout ce département* (bis), *— tout court, — le tout signé, — tout un département* (ter), *— toute cette puérile affaire, — toute sa sotte mitraille.* A propos de cette dernière citation, je prendrai la liberté de vous faire observer que *sot* est subjectif et non pas objectif, qu'il est applicable aux personnes et non aux choses. *Mitraille* était ensuite trop vigoureux pour la circonstance, car la charge de ma plume consistait en une cendrée de malices, en un faisceau d'aiguilles dont la pelotte habituelle est l'amour-propre d'autrui.

Vous nous avez fait un grief de vous avoir brièvement qualifié de *Monsieur Jules*. Si j'ai été si laconique ce n'est pas ma faute. Vous avez apposé successivement au bas de vos œuvres et de vos articles ces deux signatures : Jules du Camp et Jules Lecomte. Dans la difficulté de l'option j'ai laissé les noms variables et je m'en suis tenu au prénom qui m'offrait seul des garanties de fixité.

En détaillant vos gentillesses, je trouve que vous m'avez appelé *confrère du crû :* Quelle crudité, ô confrère! Quant à la dénomination de *Monsieur de Condom,* malgré l'ironie qui l'accompagne, je l'agrée, parce que si elle est amère pour ma vanité, elle est douce à mon patriotisme; ce titre me fait ressouvenir de celui que portait Bossuet à la cour du grand roi!

Maintenant, je vais vous être secourable en vous aidant à pénétrer l'esprit de cette inculpation énigmatique : *Alimenté par la substance de littérateurs renommés du Gers.*

Durant votre existence de conteur d'office vous avez été souvent pourvu de nouvelles par un de nos compatriotes assez apparent dans les assemblées législatives et la presse gouvernementale pour qu'il soit superflu de le nommer.

Digitized by Google

C'est lui qui vous fit tenir la fameuse circulaire de M. St-Lannes-Pessalier, l'*inventeur de l'élixir macrobiotatique, l'homme séculaire moins un quart*. Vous enrichîtes de cette burlesque profession de foi votre bulletin hebdomadaire; La *Revue d'Aquitaine* en fit, comme vous, son profit. Les grands formats de Paris, qui sont sans doute presbytes, allèrent chercher loin ce qu'ils avaient dans leur voisinage et ils prirent des mains de l'humble feuille provinciale ce qu'ils n'avaient pas accepté du *Monde Illustré*. Vous saisissez sans doute à présent mon allusion aux bons offices d'un écrivain gascon ainsi que mon apostrophe d'*ingrat*.

Vous m'avez assimilé à Don Quichotte pendant que je m'en allais, par les rampes des Pyrénées, chevauchant sur la monture de Sancho, parasol en main. J'ai usé mon bon vouloir à légitimer votre analogie sans y parvenir. Le héros de Cervantes était maigre et long comme sa lance; je suis presque aussi rond que son bouclier. Le tant fidèle Castillan guerroyait pour l'amour de la châtelaine du Toboso et pour la protection des gentes bachelettes, tandis que nous, servant plus enthousiaste de la vérité que des dames, nous courons sus à Marie de Grandfort qui se plaint de notre discourtoisie et nous menace de faire cliqueter ses ongles roses contre notre plume de fer. Le rapprochement, il faut le reconnaître néanmoins, n'est pas tout à fait inexact; le téméraire hidalgo bataillait contre les enchanteresses et nous combattons deux muses indigènes non moins mythologiques que les neuf sœurs. Ainsi votre récit sur les demoiselles Gambier, Monsieur Lecomte, est un conte. Cette vilaine jonglerie de mots va vous fournir l'occasion de faire de l'esprit exclamatif suivant votre habitude.

Vous le voyez, susceptible adversaire, le Don Quichotte du Gers offre plus de disparates que de similitudes avec celui de la Manche. Le jouteur gascon se distingue surtout

Digitized by Google

de son hispanique modèle pour avoir ramené l'armet de Mambrin à sa destination primitive de plat à barbe. Il l'applique, avec un scrupule de Figaro, au chatouilleux menton de ses antagonistes, et il les transforme, à son tour, par cette simple opération, *en chevaliers de la triste figure.*

J. NOULENS.

UNE VISITE

AU MONASTÈRE DE FAGET-ABBATIAL.

Entre les deux vallées de la Loze et de la Gimone, dans le canton de Saramon, au milieu de plusieurs mamelons boisés et d'un aspect sauvage qui le cachent et le protégent presque de tous côtés, on aperçoit un groupe de petites maisons rurales dominées par un bâtiment assez régulier d'une construction passablement grandiose et surtout confortable. De beaux marronniers en quinconce, quelques massifs, un jardin parfaitement exposé avec cour et avant-cour, une glacière et de solides murailles feraient supposer tout d'abord que c'était là le siége d'une *résidence seigneuriale*, si une petite chapelle adjacente, située dans une sorte d'entonnoir, une vieille église avec les vestiges d'un ancien cloître ne fesaient deviner un *monastère* des premières époques.

C'était l'*un* et l'*autre* : l'inscription murale gravée sur une table de marbre, formant le fronton de la porte d'entrée, nous l'apprend. Elle est ainsi conçue :

« 1738
» Hanc lustrare *domum* suscepit *Eligius* abbas
» Impiè quæ fuerat seclis destructa vetustis. »

Il y avait là, en effet, un *monastère* dirigé par un *abbé* lequel jouissait de droits *seigneuriaux*.

Quelle était cette maison religieuse? par qui avait-elle été réparée dans les premières années du dernier siècle? avec quelles ressources? à quelle occasion? c'est ce que la chronique nous apprit bientôt avec certaines particularités assez intéressantes que nous révéla naïvement la tradition locale par la bouche des anciens.

Digitized by Google

L'édifice était le *monastère de Faget (altum Fagitum)*. Le personnage qui avait sacrifié en 1738 ses soins, son temps et son argent, cet *Eligius* du distique, n'était autre qu'*Eloy de Mont, chanoine d'Auch et abbé de Faget* : il n'avait fait en cela qu'achever l'œuvre de son oncle et son prédécesseur *Arnaud de Mont* qui, en l'année 1698, avait commencé à y bâtir son *palais abbatial*.

Arnaud de Mont, à son tour, n'avait pas pris cette détermination sans remonter à l'origine de la fondation; et il savait parfaitement qu'il relevait les ruines d'une *abbaye* considérable, à laquelle étaient attachés d'importants *priviléges*.

Cette maison avait été mise, en 817, par le concile d'Aix-la-Chapelle, » au nombre des monastères qui ne payeraient pas d'impôts » et son premier *abbé (Varinus abbas alti Fagiti)* avait pris possession du siége peu d'années après, en 835.

Tour à tour subissant les événements des diverses invasions, l'abbaye fut successivement ravagée, détruite et saccagée par les hordes étrangères de Sarrazins, de Normands et de Danois jusqu'aux dernières révolutions; mais elle ne perdit jamais complètement son existence, et elle eut toujours des prélats qui surent la maintenir et conserver ses priviléges avec les droits seigneuriaux qui y étaient attachés.

L'*abbé de Faget* était réellement le *seigneur* du pays. En cette qualité, les dignitaires du siége avaient, à diverses époques, concédé des chartes et coutumes à la ville de Seissan pour laquelle ils avaient même obtenu de la munificence du roi *deux foires* par an ainsi *qu'un marché* par semaine.

Ses prérogatives étaient exceptionnelles. Il avait le droit de se coiffer de la *mitre* et de faire porter la *crosse* devant lui pour *officier pontificalement* dans l'église lorsque cela lui conviendrait.

La nomination de l'abbé était décidée à la majorité des votes émis par les membres du chapitre au nombre de six d'abord, et qui s'est élevé jusqu'à celui de seize membres. Seulement l'élection n'était valide qu'après l'approbation de l'archevêque d'Auch, et le candidat ne pouvait être pris que parmi les chanoines de la cathédrale de Ste-Marie.

Des noms historiques des premières familles du pays se trouvent dans la succession des abbés de Faget, et l'éminence autant que l'indépendance de leur position se révèle dans diverses occasions, soit qu'ils luttent contre les comtes d'Astarac, ou qu'ils défendent leurs droits dans les conciles et les assemblées cléricales du diocèse.

Digitized by Google

Tel était le monastère de Faget-Abbatial, où résidait continuellement un chapitre composé de plusieurs ecclésiastiques dirigés par un abbé, comme supérieur.

Mais ce prélat étant pris toujours parmi les sommités cléricales et à côté des archevêques d'Auch, s'appelant tantôt Roger de Comminges, tantôt Guy premier, ou Bernard de Villières, Guillaume de Garrané, Bertrand de Faudoas, Jacques de Montesquieu, ou bien, enfin, Pierre, deuxième d'Armagnac, réunissant au titre d'*abbé de Faget* celui de docteur en droit canon, chanoine d'Auch, archidiacre de Savanez et protonotaire apostolique, on comprend qu'il ne tenait pas à exercer constamment son pouvoir en plate campagne surtout dans la rigoureuse saison de l'hiver. Aussi, les *abbés* de Faget obtinrent-ils de ne faire de cette abbaye que leur résidence d'été; et comme il leur fallait un titre sérieux qui les y autorisât, ils sollicitèrent du Parlement de Toulouse un arrêt, lequel fut rendu en leur faveur dans le courant du XVIIe siècle.

Plusieurs particularités dont nous avons vu les traces, et qui nous ont été rapportées oralement, donnent lieu de penser qu'on avait réuni dans l'abbaye tout ce qui pouvait contribuer à en rendre le séjour agréable. De magnifiques arbres pour donner de l'ombrage, une immense et profonde glacière pour rafraîchir les boissons, se voient encore dans ce manoir, embelli au midi par une longue terrasse protégée contre la brise du nord, et recevant les rayons du soleil, à toute heure de la journée, pendant la rude saison d'hiver.

Quelques velléités d'*humour* sérieuse et badine tout à la fois ressortaient de quelques inscriptions peintes au-dessus des portes des principales pièces intérieures et qui en indiquaient la destination d'une manière emblématique et piquante. Ainsi au-dessus de la porte de l'appartement de l'*abbé* il y avait une peinture représentant « une épée nue » dont la lame avait été rompue et visiblement *ressoudée* avec ces mots » au-dessous : *Sicut ensis amicitia*, mots qu'on pourrait peut-être tra- » duire en ce sens « que l'amitié une seule fois altérée ressemble assez » à une épée rompue qui n'a jamais la même force quoiqu'elle soit » ressoudée. — Sur la porte du salon de réception on lisait dans un cartouche : « Et *rex* et *grex* » ne serait-ce pas une prétention mêlée d'un peu d'ultramontanisme si l'on avait voulu dire par là « nous » sommes *roi* chez nous, et cependant nous faisons partie, hors d'ici, » du troupeau dont le pasteur est à Rome. Enfin au-dessus de la porte » de la cuisine il y avait cette devise assez énigmatique : « *Fide*

Digitized by Google

» *et diffide.* » *Fiez-vous-y et ne vous y fiez pas !!!* L'auteur de ce logogriphe voulait-il prévenir les visiteurs que la table serait plus ou moins recherchée, selon l'état des approvisionnements, ou les jours d'abstinence ou de permission? Ou bien était-ce leur dire qu'il fallait enfin moins compter sur la *quantité* des plats que sur leurs *qualités* gastronomiques?..... Je ne sais.....

Comme la plupart des grands édifices religieux répandus dans la campagne, celui-ci a changé de maître et de destination, et c'est aujourd'hui une sorte de ferme habitée par un propriétaire agriculteur.

Juillet 1861.

FRED. CASSASSOLES.

Surprise de la ville de Bagnères-de-Bigorre par Henri de Transtamarre.

La perte de la bataille de Navarret dépouilla Dom Henri, comte de Transtamarre, de la couronne de Castille dont il était possesseur. Le combat eut lieu à la fin de 1366 ou en juin 1367, parce que, à cette époque, les années commençaient à la Pâques, qui ne pouvaient arriver avant le 22 mars ni après le 25 avril. Ce prince, vaincu, se retira d'abord à Transtamarre, où il rassembla toute sa famille, et, après lui avoir indiqué les lieux où elle pourrait se retirer sans aucun danger, il se mit lui-même en chemin vers la France. Arrivé à Toulouse, i y trouva le duc d'Anjou, frère du roi Charles V, et son lieutenant-général en Languedoc, qui le reçut avec tous les égards qui lui étaient dus. Celui-ci fournit au prince infortuné les moyens d'existence assortis à son rang, et lui donna le château de Roquemore pour y faire sa résidence en attendant le rétablissement de ses affaires.

Jean II, roi de France, fut pris par les Anglais à la bataille de Maupertuis, le 19 septembre 1356. Par le traité de Bretigny, ratifié à Calais le 24 octobre 1360, la Guienne, la Gascogne, Tarbes et tout le comté de Bigorre furent cédés à Edouard III comme partie de la rançon du roi captif. Le monarque anglais donna tout ce pays au prince de Galles, son fils aîné, pour le tenir en toute souveraineté, moyennant hommage aux rois d'Angleterre.

Dom Henri, se trouvant à portée de prendre sa revanche contre le prince de Galles, principal auteur de sa détresse, rassembla à Roque-

Digitized by Google

more un petit corps de troupes (débris des grandes campagnes), avec lequel il fit plusieurs incursions dans la Guienne qui eurent le plus heureux succès. Puis, tournant ses vues vers la ville de Bagnères, il vint la surprendre à l'improviste pendant la nuit et s'en empara traîtreusement par escalade. Il brûla tous les édifices de la rue appelée de *Savayous*, ainsi que le couvent des Dominicains; l'église et une partie du cloître furent cependant épargnées. Le pillage, le carnage et toutes les horreurs de la guerre furent la suite déplorable de ce funeste coup de main de juin 1367. La princesse de Galles, régente des Etats de son mari pendant son absence, porta ses plaintes au roi de France, qui défendit au comte de Transtamarre de pousser plus avant ses entreprises.

(*Extrait des Archives de Bagnères-de-Bigorre.*)

MISCELLANÉES.

La critique des chartes de Mont-de-Marsan, dont nous donnons aujourd'hui la fin, vient de paraître en brochure chez Dumoulin, libraire de l'école des Chartes. Nous examinerons ce travail, dont nos lecteurs ont eu les prémices, dans un article spécial avec l'attention qu'il mérite, et nous mêlerons nos applaudissements à ceux de la presse scientifique de Paris et de la province. M. J.-F. Bladé, nous devons en convenir franchement, a peut-être un peu abusé de ses avantages. La netteté et l'évidence de son argumentation ne sont point exclusives d'une âpreté ironique, qui ne présage rien de bon pour les titres mensongers auxquels il doit encore s'attaquer, et que bien des gens de bonne foi acceptent comme authentiques. Aujourd'hui, le polémiste semble vouloir entrer dans la région plus calme de l'histoire narrative; il vient d'explorer pour nous, dans un long travail, une des périodes les plus obscures et les plus intéressantes des annales d'Aquitaine, les incursions des Normands. Jamais le récit de ces incursions dans le midi de la Gaule n'a été sérieusement entrepris; jamais on n'en a fait l'objet d'une étude spéciale de quelque étendue. L'*Histoire de la Gaule méridionale*, de Fauriel, s'arrête à la fin du IXe siècle, et les Normands y sont à peine nommés deux fois. L'excellent ouvrage de Guillaume Depping est beaucoup plus explicite; mais l'auteur, obligé de tout condenser dans un cadre restreint, a dû

Digitized by Google

sacrifier bien des faits qui, dans l'histoire d'une province, ont une importance capitale. Outre ces événements négligés de parti pris, il en est d'autres qui lui ont échappé. Pour tout ce qui a trait à l'Aquitaine, M. J.-F. Bladé avait donc à dévelo pper et à compléter le livre de Depping, dont il s'est principalement, mais non pas exclusivement, inspiré dans la narration des incursions antérieures à la bataille de Fontanet. Ainsi préparé par ce coup d'œil rétrospectif, le critique des chartes de Mont-de-Marsan devient maître de son terrain. Il puise abondamment dans les recueils des Sagas, dans les vieux historiens du Nord, dans Dardon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, les annales de Metz, celles de Saint-Waast et de Saint-Bertin, les lettres de Loup de Ferrières, la chronique d'Adémar, les vies de saint Léon et saint Filibert, les actes des Conciles, les épîtres des Papes, les cartulaires de Lescar, de Condom, de Saint-Sever, le poème d'Abbon, le Roman de Rou, la Chronique des ducs de Normandie, etc., etc... De ces recherches multiples surgit un tableau d'un effet puissant et sinistre. La dynastie carlovingienne est à son déclin, les *Rois de la mer* remontent les fleuves sur leurs *drakars*, les cités brûlent, les campagnes sont désertes, les bandes des Vascons redescendent des Pyrénées, le monde semble toucher à sa ruine. La paix pourtant finit par renaître. Totilus et Guillaume-Sanche écrasent les pirates du Nord, l'ordre de Saint-Benoît rebâtit et multiplie ses monastères, la féodalité s'implante dans le midi des Gaules et revêt, en Novempopulanie, une forme signalétique de son origine euskarienne. C'est la dernière heure de l'unité politique de l'Aquitaine et de la Gascogne, qui tout à l'heure vont se démembrer en grands fiefs. Plus tard, l'histoire générale de la région garonnaise n'est plus possible; il n'y a plus que celle des seigneuries, et, au premier rang, celle du comté d'Armagnac.

Dans notre excursion aux Pyrénées, nous avons pris aux archives des diverses localités montagnardes plusieurs notes sur les contrebandiers. Nous les communiquerons de temps à autre à nos lecteurs. Nous commençons aujourd'hui par celle qui est relative à Audigeos qui fut au XVIIe siècle un forban de terre d'un grand renom. Quand on soupçonnait sa présence dans un lieu quelconque, tout le pays était dans l'effroi. Le 23 novembre 1665, les syndics de la province donnèrent avis aux consuls de Bagnères de l'entrée du fameux brigand en Châlosse. Dans l'éventualité de son passage à Bigorre, les consuls de

Digitized by Google

la ville pyrénéenne et des villages circonvoisins s'assemblèrent extraordinairement pour prendre les mesures nécessaires (1). Dans cette réunion générale des municipalités du quarteron de Bagnères, il fut arrêté qu'aucune des communautés ne serait hospitalière aux étrangers, et que ceux qui se présenteraient seraient mis sous bonne garde (2). Le 5 août 1675, le gouverneur enjoignit à la ville et aux paroisses des entours de fournir une compagnie de 50 hommes pour courir sus à Audigeos, criminel de lèse-majesté et perturbateur public. 20 des meilleurs habitants furent choisis et placés sous le commandement de M. de Caubous (3). Ils donnèrent inutilement la chasse au malfaiteur.

La sentence du jury chargé de la répartition des récompenses artistiques, au concours lectourois, n'a pas été unanimement sanctionnée par l'opinion publique. Nous avons reçu, à ce sujet, un bloc de réclamations; l'une d'elles, a pour titre : *Cas de conscience* d'un *musicien*. C'est parce qu'elle promet des développements ultérieurs que nous donnons aujourd'hui asile aux griefs sommaires qu'elle exprime ainsi :

J. N.

« Le concours musical de Lectoure a laissé son public dans la perplexité. Les apparences étaient marquées, les suffrages presque livrés, quand il advient plus tard que la conclusion est tordue et proclamée en contre sens. On croit que le jury en doit faire un rapport » à l'autorité supérieure; et ce ne serait pas faute de besoin.

» Mais cette nouveauté a peu de vraisemblable : elle témoignerait » que la décision demande encore à être expliquée, peut-être même justifiée. Au reste, nous pouvons patienter quelques jours pour lui » donner le temps de se produire (1).

» Après les bonnes leçons et les bons exercices, rien n'est plus désirable que le bon vent de l'impartialité, la justice dans les concours, » la justice éclatante. Il n'en faut pas douter, la moindre suspicion » leur deviendrait fatale : les concurrents échaudés n'y reparaîtraient » plus; ils s'en détourneraient plutôt comme d'autant de piéges.

» Lectoure aura fourni une preuve nouvelle d'un cas qui pouvait » s'en passer, savoir : qu'on n'arrondit ses petites affaires nulle par » aussi bien que chez soi. »

(1) Registre E, p. 242. Délibérations consulaires de Bagnères-de-Bigorre.
(2) id. p. 245.
(3) Registre G, p. 351.
(4) Le rapport du jury a été publié, en effet, par le Journal du Gers, mais il suffit d'un coup d'œil sur la note qui précède pour reconnaître son antériorité. J. N.

Digitized by Google

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE

DE LA

LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE (1).

VII

D'autres causes vinrent encore précipiter la chute de cette littérature, en substituant la persécution à la protection

Nos lecteurs n'ont pas oublié sans doute les satires qu'inspirèrent aux troubadours les dissolutions du clergé et où s'étaient aussi dévoilées des tendances hostiles à la cour de Rome. C'était là un grief qui ne pouvait être oublié. On ne tint compte aux troubadours ni de leurs chants religieux, ni des services qu'ils avaient rendus aux croisades contre les infidèles, pas plus qu'on ne tint compte aux princes de Toulouse des exploits de Raymond de St-Gilles en Palestine. D'un autre côté, il existait en langue provençale un grand nombre de livres infectés d'hérésie. On avait aussi traduit dans cet idiome des extraits de la Bible, ainsi que tout le Nouveau Testament et plusieurs évangiles apocryphes, notamment celui de l'enfance de J.-C. Tout cela fit que l'on déclara la guerre à la langue et à la littérature provençales, et que l'on chargea l'inquisition de la destruction de ces livres aussi bien que du jugement et de la condamnation des Albigeois. On prit, en conséquence, toutes sortes de mesures pour anéantir tous les manuscrits, et il n'est pas besoin d'ajouter que cette

(1) Voir, ci-dessus, p. 57 et 129.

Digitized by Google

proscription ne manqua pas d'atteindre les compositions poétiques où le clergé et la cour de Rome se trouvaient plus ou moins attaqués. A cette époque, l'invention de l'imprimerie n'était pas venue encore contrarier cette guerre faite à la pensée humaine, et il résulta de celle-ci la perte à jamais regrettable du plus grand nombre des monuments de la littérature provençale.

En même temps, on instituait l'Université de Toulouse dont la première idée semble remonter au traité de paix du 12 avril 1229. On imposa, en effet, dans ce traité, au comte Raymond VII, l'obligation d'entretenir pendant dix ans dans cette ville des maîtres et professeurs en théologie, en droit-canon, en philosophie et en grammaire. Mais la bulle d'institution de ce corps d'enseignement n'est que de l'année 1245, et l'on y voit le pape proscrire, en termes formels, l'idiome provençal qu'il qualifie d'hérétique. Plus tard, on professa dans cette université le droit civil, c'est-à-dire le code Justinien, et c'est ainsi que la langue latine fut remise en vigueur dans nos provinces méridionales, tandis que, d'un autre côté, s'y introduisait la langue française par droit de conquête. Le latin devint donc la langue des étudiants et des savants, le français, celle des gens de la bonne compagnie, et le roman, simple patois pour le peuple, s'écarta de jour en jour et de plus en plus de l'ancien *provençal littéral*.

VIII

Néanmoins, de nobles esprits essayèrent de combattre cette décadence. *Bernard de Panassac*, damoiseau, *Guillaume de Lobra*, bourgeois, *Berenguier de St-Plancat*, *Pierre de Mejanessera*, changeur, *Guilhem de Gontaut*, *Pierre Camo*, marchands, et *Bernard Oth*, notaire de la

Digitized by Google

cour du viguier de Toulouse, lesquels se qualifiaient *la gaie Société des sept troubadours de Toulouse,* avaient contracté l'habitude de se réunir dans un jardin des faubourgs de cette ville pour y converser de poésie et s'y communiquer réciproquement les fruits poétiques de leurs loisirs. Au mois de novembre 1323, voulant ranimer l'émulation des poètes, ils se décidèrent à fonder un prix annuel en faveur de ces derniers. Dans la lettre-circulaire qu'ils écrivirent *en vers provençaux,* qu'ils adressèrent *aux honorables et aux preux, auxquels étaient donnés le savoir, le sens, la valeur et la courtoisie,* et qu'ils datèrent *du verger de leur palais, au pied du laurier près duquel ils s'étaient réunis,* ils invitèrent tous les poètes à se rendre à Toulouse, le premier du mois de mai de l'année d'après, pour y disputer la violette d'or qu'ils offraient à l'auteur de la meilleure pièce de vers *en langue romane.* Mais le sujet prescrit pour les compositions de ce concours n'était plus emprunté aux idées qu'affectionnaient principalement les anciens troubadours. C'est en l'honneur de Dieu, de la Ste-Vierge, ou des Saints du paradis que ces pièces durent être composées. *Arnaud Vidal*, de Castelnaudary, obtint, le 3 mai 1324, cette première violette d'or en présence des capitouls de Toulouse et d'une grande affluence de monde.

La société ou académie se donnaun président (ou chancelier) du nom de *Guillaume Molinier*, et ils prirent un *bédeau* (ou secrétaire), auxquels, secrétaire et chancelier, mission fut donnée de dresser leurs *statuts avec un traité de rhétorique et de poésie.* Ce travail ayant reçu l'approbation de l'académie, les *sept troubadours de Toulouse* le firent publier, en 1355, sous le titre de *lois d'amour.*

Dès l'an 1356, on ajouta à la violette d'or une églantine et un souci d'argent, et nous voyons que l'on nommait,

Digitized by Google

vers cette époque, cette académie *le jeu d'amour*, dont on fit ultérieurement *les jeux florauxæ*. D'après *les statuts*, ou *lois d'amour*, on accordait des lettres de *bachelier en la gaie science et dans le gai savoir* au poète qui avait remporté l'un des principaux prix, mais pourvu, en outre, que les *mainteneurs* (c'est le nom que prirent ces académiciens), lui eussent fait subir, en séance publique, un examen constatant sa capacité. Ces bacheliers étaient tenus de prêter serment, le jour que l'on adjugeait *la principale joye*, c'est-à-dire la violette d'or, *de garder les lois de la gaie science* et d'assister tous les ans à la distribution des prix. Ces lettres de bachelier étaient, du reste, écrites en *vers provençaux*. Pour être admis au grade de *docteur en la gaie science*, il fallait être revêtu déjà de celui de *bachelier*, et, de plus, on exigeait que ce bachelier eût remporté les trois principales fleurs sans exclure l'examen public que devait subir aussi le récipiendiaire. On donnait à ces bacheliers, comme à ces docteurs, le titre de *maîtres en la gaie science et en rhétorique*. Ils avaient le droit d'assister à toutes les assemblées de l'académie.

Les faubourgs de la ville de Toulouse ayant été détruits durant les guerres contre les Anglais, le siége de cette Académie fut transféré dans la maison de ville ou *Capitole*. Dès l'année 1388, la réputation de cette société se trouvait telle que Jean d'Aragon fit l'envoi d'une ambassade à Charles VI pour lui demander des poètes de Toulouse, dans le but d'établir chez lui une *Académie de la gaie science*.

C'est vers la fin de ce même XIVe siècle ou dans les premières années du XVe, que Clémence-Isaure, dame de Toulouse, qui cultivait elle-même la poésie, laissa, par son testament, des fonds suffisants pour fournir aux frais de la violette d'or, de l'églantine, ainsi que du souci d'argent,

Digitized by Google

formant le prix des meilleurs poèmes. Les capitouls érigèrent à cette dame une statue de marbre blanc qu'ils placèrent au Capitole.

Enfin, par lettres-patentes du mois de novembre 1694, Louis XIV approuva et autorisa l'*Académie des jeux floraux;* il voulut que les capitouls fournissent, tous les ans, la somme de 1,400 livres, dont 300 livres pour les frais ordinaires de cette société, et 1,100 livres pour les frais d'une amaranthe d'or, d'une violette, d'une églantine et d'un souci d'argent, dont l'une formerait le prix d'un ouvrage en prose, et les autres de pièces de poésie. Ces lettres portent à 35 le nombre des *mainteneurs des jeux-floraux,* y compris les anciens membres de l'Académie, mais sans compter le maire ou premier capitoul, *mainteneur* de droit, faisant le 36e. Louis XV éleva ce nombre à 40.

Mais soit que l'on consulte *les lois d'amour* que cette Académie publia, comme on l'a déjà vu, en 1355, c'est-à-dire un peu plus d'un siècle après l'établissement de l'Université de Toulouse, soit que l'on prenne lecture du *sirvente* qui valut à Arnaud Vidal, de Castelnaudary, la première violette d'or ou d'autres poésies contemporaines, on n'y retrouve plus les perfections de l'ancien idiome des troubadours (1). Ces tentatives de restauration de la littérature provençale furent honorables, mais impuissantes. Le mal se trouvait irréparable, et le patois roman, qui d'ailleurs ne s'était jamais élevé à la hauteur du provençal littéral, continua de déchoir lui-même, bien qu'habilement manié par les poètes de plus en plus postérieurs à la croisade contre les Albigeois. Serait-il vrai que Clémence-Isaure ait désespéré elle-même de la poésie romane, et

(1) Il nous semble que l'on peut en dire autant de la *Chronique des Albigeois* qui commence par ces vers :

» El nom del Payre e del Filh e del Sant Esperit
» Comensa lo cansos que maestre Guilhem fit. »

Digitized by Google

qu'elle ait manifesté le désir de voir les poètes de son pays cultiver la langue française? Cela s'est dit. Nous n'y croyons pas; mais c'est ce qui néanmoins ne manqua pas d'arriver, et lorsque Louis XIV déclara, dans ses lettres déjà citées, du mois de novembre 1694, que l'on n'admettrait *aux jeux floraux* que des ouvrages écrits en français, ce prince ne fit que consacrer un usage en train déjà de s'établir.

IX

On pourrait nous faire cette objection :

Puisque vous pensez que l'on doit attribuer à la croisade contre les Albigeois et à ses suites la décadence et la perte de la littérature provençale, d'où vient que cette décadence et cette perte s'étendent même dans des contrées qui ne subirent ni cette guerre, ni les procédures des inquisiteurs, ni l'influence de l'Université de Toulouse?

Voici ce que nous aurions à répondre :

Pour ce qui est de l'Université de Toulouse, sa célébrité ne tarda pas à lui attirer des étudiants de tous les pays voisins. Cela posé, il est impossible de ne pas admettre que ces étudiants, de retour dans leur patrie, durent y répandre leur habitude de la langue latine et de la langue française, ainsi que les préventions de l'Université de Toulouse contre l'idiome provençal que l'on y qualifiait d'*hérétique*.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que le roman raffiné des anciens troubadours n'était pas l'idiome du peuple, n'était pas le patois du pays, mais bien la langue des châteaux et des cours princières ou seigneuriales. Cette langue, il y avait des écoles pour l'enseigner et pour la maintenir dans des règles fort compliquées. La principale de ces écoles était à Toulouse, où elle avait prospéré sous

Digitized by Google

la protection des comtes Raymond V et Raymond VI. C'était à cette école qu'affluait le plus grand nombre des étudiants des contrées méridionales. En détruisant ces corps d'enseignement de la littérature provençale et en établissant dans Toulouse même une Université d'où l'idiome provençal se trouvait banni, le clergé avait frappé au cœur la littérature qu'il tenait tant à supprimer, et la jeunesse méridionale perdit le foyer où elle allait épurer auparavant son langage.

Nous dirons aussi que, dans les pays qui ne furent pas désolés par la croisade contre les Albigeois, bien d'autres guerres vinrent arrêter dans son cours la civilisation méridionale et contribuer à la décadence de la littérature romane. Nos lecteurs doivent pressentir que nous faisons allusion ici à la lutte prolongée entre les Français et les Anglais dans la Guienne. La poésie, qui aime à se couronner de lauriers, vit mal néanmoins sous leur ombrage et ne prospère que sous celui de l'olivier. (Nous demandons pardon à nos jeunes lecteurs pour ces réminiscences classiques.)

Mais, selon nous, l'occupation anglaise, avec la lutte acharnée qu'elle fit naître, ne constitua qu'une cause secondaire de la perte de la littérature provençale.

A l'appui de ce que nous faisions observer naguère au sujet des pays méridionaux, où la croisade contre les Albigeois ne porta point ses coups, nous citerons la Catalogne et l'Aragon. L'idiome dont usaient, au XIIIe siècle, les poètes de ces dernières contrées n'était pas autre que le provençal qu'ils venaient apprendre dans nos écoles méridionales. Cet enseignement leur faisant défaut, l'idiome propre à la Catalogne prit le dessus. Nous avons déjà vu que Jean d'Aragon essaya, lui aussi, d'une restauration, et qu'il fit demander, vers l'an 1388, à notre roi, Charles VI, des

Digitized by Google

troubadours de Toulouse, pour fonder, en Catalogne, une colonie *de la gaie science*. Une Académie fut, en effet, fondée à Barcelonne, sur le modèle de l'Académie des jeux floraux. Mais en appelant des poètes du *jeu d'amour*, on avait puisé à une source déjà corrompue; ces poètes ne pouvaient exporter de Toulouse le provençal littéral qui n'y existait plus, et patois pour patois, les Catalans préférèrent le leur. Aussi est-ce en Catalan que se trouvent écrites même les productions des premiers académiciens de Barcelonne et de Tortose. La langue catalane, qui se parlait également dans le Roussillon, a longtemps résisté aux conséquences de la réunion de ce dernier pays à la France. Mais il a fallu céder pourtant, et cet idiome semble s'être réfugié sur les montagnes du Roussillon.

En résumé, c'est la croisade contre les Albigeois qui, en éteignant dans le sang ou en étouffant dans les flammes la civilisation du Midi, en détruisant la protection qu'accordaient aux troubadours les princes victimes de cette guerre, en proscrivant les livres écrits dans l'idiome provençal, en peuplant le Midi d'étrangers, en abolissant les écoles où s'enseignait et s'épurait la littérature provençale, en fondant l'Université de Toulouse, et en interdisant le provençal aux étudiants, c'est, disons-nous, cette croisade qui a occasionné la décadence et la perte de cet idiome et de cette littérature; sans quoi il est permis de penser que la civilisation du Midi aurait dominé celle du Nord jusqu'aux temps modernes, et que notre roman littéral aurait fini par devenir la langue de tout le royaume. Quant au roman populaire, des hommes d'un grand talent, tels que Pierre Godolin, à Toulouse, Despourrins, en Béarn, et Jasmin, en Agenais, en ont fait jaillir des beautés sans nombre; Montaigne lui reconnait des qualités supérieures à

Digitized by Google

celles de la langue française, et l'on assure « qu'à la cour » même de Catherine de Médicis, le Tasse, après avoir » conçu le projet et le plan de sa *Jérusalem Délivrée*, hé- » sita quelque temps s'il écrirait son poème dans sa langue » naturelle ou dans le dialecte occitanien (c'est-à-dire roman). (Eloge de Clémence-Isaure, par *M. Cabantous*, l'un des quarante mainteneurs, 1830).

J.-F. SAMAZEUILH.

DE LA PRÉPONDÉRANCE

DE LA

RACE ET DE LA LANGUE JAPHÉTIQUE

Notre paradoxe sur l'unité des langues est une de ces questions que l'expérience et l'observation sont seules capables de résoudre. Aussi n'aurions-nous pas osé parler avec tant d'assurance si déjà la même opinion n'eût été soutenue par des hommes recommandables.

Citer *de Humbold* est plus que suffisant. Ce savant entre tous les savants a réuni dans un seul tableau les noms employés par toutes les langues connues pour désigner les êtres avec lesquels l'homme se trouve le plus en rapport : *Dieu, père, mère, frère, sœur, fils, soleil, lune, terre,* etc. Il suffit de jeter les yeux sur ce tableau pour se convaincre que chaque série n'admet qu'un petit nombre de types primitifs, et quelquefois un seul.

Guidés par cette vérité, nous pouvons pénétrer plus avant dans le ténébreux labyrinthe des langues. Et d'abord, d'après l'opinion généralement admise aujourd'hui, toutes les langues se rapportent à trois types :

1° Indo-européen;

2° Arabe;

3° Africain.

Ces trois types répondent aux trois races humaines : Japhétique ou blanche, Sémitique ou bronzée, Chamique ou noire. La première de ces

Digitized by Google

races couvre presque toute l'Europe, l'Asie et l'Amérique; la seconde est circonscrite entre l'Himalaya et la Méditerranée; la dernière occupe l'intérieur de l'Afrique.

La grande diffusion de la race japhétique rend encore plus sensible l'unité de langage.

Ce qui distingue sa langue, c'est la flexion, la facilité avec laquelle ses noms, ses adjectifs, ses verbes, se modifient pour exprimer leurs différents rapports.

Les enfants de Japhet, héritiers de la promesse faite à leur père au jour où Cham fut maudit,

« Que Dieu dilate Japhet, qu'il habite sous la tente de Sem, et que » Cham soit son esclave! »

sont doués d'une force d'expansion qui, depuis la dispersion générale, n'a cessé de les agiter et de les pousser vers tous les coins du globe.

Dieu est le partage de Sem; l'esclavage fut celui de Cham; la terre est l'apanage de Japhet. Ce n'est pas là un vain mot. Jetez les yeux sur une carte de la dispersion des hommes; ouvrez l'Atlas Dussieux, Drioux, Delamarche, qu'est-ce qui vous frappe? Voyez-vous Sem, stationnaire et immuable comme le Dieu dont il garda la foi, rester attaché au sol qui porta le premier homme? Ses enfants se groupent autour de lui, depuis les sources de l'Euphrate jusqu'à l'Océan indien. Tous se touchent, se pressent, Lydiens, Arméniens, Syriens, Assyriens, Hébreux, Perses, Arabes! Cham fuit, abandonnant Babylone, la mère des villes; ses nombreux descendants s'écoulent par l'isthme de Suez et s'enfoncent dans les déserts africains, pour en faire le réservoir inépuisable d'esclaves que cinquante siècles n'ont pas tari. Malheur à ceux que le Jourdain retient sur ses bords; ils ne tarderont pas à être exterminés. L'Egypte seule jettera un éclat éphémère, dû peut-être aux étrangers qui l'auront asservie, et un jour viendra où, tombée dans la servitude, elle ne pourra jamais plus rompre ses fers.

Combien le spectacle offert par la race japhétique est différent! En quittant la plaine de Sennaar, elle rayonne vers tous les points de l'horizon; elle sent que toutes ces vastes contrées sont à elles, et par les trois grandes voies de l'Inde, de la Scythie et du Caucase, ses caravanes vont en prendre possession.

Madaï, père des Mèdes, peuple le pied des monts Emodes (Himalaya), et sans doute les grandes vallées de l'Indus et du Gange, la presqu'île de l'Inde et la Chersonèse d'or.

Digitized by Google

Magog, père des Mongols, tourne les monts Emodes, et s'étend sans obstacles dans les steppes immenses de la Sibérie. Les bords du Saghalian sont à lui, et de là ses enfants, toujours plus nombreux, iront peupler l'Amérique, la Chine et les confins de la mer Caspienne.

L'isthme caucasique livre passage à deux races :

Thubal forme l'avant-garde de l'émigration; il s'arrête un instant au pied du Caucase où se fixe une colonie Ibère, et, pressé par ceux qui le suivent, leur abandonne successivement les vallées du Tanaïs, du Borysthène et de l'Ister, pour aller habiter les extrémités de l'Europe et fonder l'Ibérie occidentale. Peut-être même, dès son arrivée, a-t-il peuplé ce que nous appellerons plus tard l'Italie.

Mosoch, qui le suivait de près, a laissé, comme lui, une colonie entre l'Euxin et la Caspienne; ce sont les Massagètes. Il franchit à son tour le Caucase pour aller habiter les régions hyperboréennes. Les Grecs, traduisant mal son nom, donneront à ses enfants le nom de Scythes (Skouthai), nom qu'ils transporteront à tous les peuples septentrionaux. Pour les Latins, ce seront les Sarmates; pour nous, les Finnois, les Slaves, les Moscovites.

Gomer s'établit d'abord sur les rives de l'Euxin; tout y rappelle son nom: voici la Crimée, l'antique *Kimmeria* des Grecs; celui de ses fils, Ascenez, Thogorma et Riphat : en effet, la mer d'Ascenez devient pour les Grecs le *Pontos axeinos*, et plus tard *Euxeinos*; le mot *Asia* lui-même, uniquement donné par les Grecs à l'Asie-Mineure, nous paraît une altération d'Ascenez. Thogorma pourrait se retrouver dans Tauride, Taurus et Troie. Quant à Riphat, c'est bien lui que nous trouvons sur les bords du fleuve *Rha* (Volga), et au pied des monts *Riphaioi* (Oural). La mer Noire fut donc la première station de Gomer; mais de nouvelles colonies iront porter son nom à la Chersonèse cimbrique (Danemark) pour y former la nation scandinave, tandis que leurs frères, s'établissant le long de la mer du Nord, deviendront les pères des Germains et des Gaulois.

L'Hellespont semble avoir donné passage à Thiras et à Javan.

Thiras, père des Thraces, habita sans doute le mont Hémus et les basses vallées de l'Ister, du Thiras et du Borysthène (Danube, Dniester, Dnieper).

Javan, père des Ioniens ou Grecs, peupla la Grèce, les îles de l'Archipel et les bords de l'Asie-Mineure. Il fut père de quatre fils, souche des quatre nations helléniques : Elisa, l'*Aiolos* des Grecs, souche des

Digitized by Google

Eoliens, et peut-être des Hellènes proprement dits; — Tharsis dont le nom se maintient sur les côtes d'Asie; — Dodan, peut-être *Doros*, père des Doriens. Dodone rappelle son nom; — Cetthim, enfin, dont les Grecs ont dû faire *Makedon* et Macédoniens. Dans l'Ecriture-Sainte, Cetthim désigne la Macédoine et l'Italie, Javanim la Grèce. Japhet lui-même a été inscrit par les Grecs au nombre de leurs ancêtres; ils en ont fait Iapet, père de Prométhée, premier fabricant des hommes.

Cette force d'expansion n'a cessé d'animer la race japhétique. Aujourd'hui même, l'Europe occidentale couvre les mers de ses vaisseaux, les côtes de ses colonies, les terres de ses soldats; tous les pays paient tribut à son commerce, s'ouvrent à ses comptoirs, et de hardis voyageurs fouillent sans relâche tous les recoins du globe, depuis les parages glacés des pôles jusqu'aux déserts inconnus et brûlés du continent africain.

Les autres races peuvent-elles nous offrir un pareil exemple? A peine si dans le cours des âges quelques-unes de leurs tribus ont pesé dans l'équilibre du monde.

A Tyr, à Sidon, à Carthage, les fils d'Enac (*Bne Enak*, ph-énic-iens, fils du géant), qui ne possédaient rien sur terre, avaient établi les entrepôts de leur commerce, d'où leurs flottes, s'élançant sur la Mer intérieure, visitaient les rivages et servaient de lien aux diverses nations.

L'Egypte fut conquérante. Mais les exploits des Rhamsès et des Néchao étaient plutôt des courses à main armée que de véritables conquêtes. Cependant, ils réussirent à jeter trois colonies hors de la vallée du Nil : les Philistins, les Cappadociens et les Argivo-Athéniens de Danaus et de Cécrops. Encore on peut se demander si cette dernière colonie était de race chamique ou sémitique, son apparition en Grèce coïncidant avec l'expulsion des *Hycsos* ou pasteurs arabes. Après ses rapides conquêtes, l'Egypte rentre dans la vallée du Nil, se tord sans cesse dans les convulsions de ses dynasties rivales, qui les livrent tour à tour aux Arabes, aux Ethiopiens, aux Assyriens, aux Mèdes, aux Grecs, aux Romains et aux Arabes modernes. Et si quelque jour elle reprend son autonomie, elle aura cessé d'être la fille de Mezraïm : ce sera l'esclave affranchie de Mahomet.

Deux races sémitiques ont jeté de l'éclat.

Les Assyriens héritèrent, pour ainsi dire, de la puissance de Noé; mais leur empire, d'abord le maître, puis le rival, puis l'esclave de

Digitized by Google

Babylone, fut asservi deux fois par les races japhétiques, les Scythes et les Mèdes. Depuis Sardanapale, il ne s'est plus appartenu.

Je ne cite pas les Perses (Elamites). Leur empire d'un jour se fondit dans la vaste puissance des Mèdes, à laquelle il maria son nom.

L'empire arabe mérite ce nom, et peut être comparé aux plus brillants Etats japhétiques qu'il a égalés sinon dépassés en puissance, en étendue, en grandeur. Mais cet empire a véritablement participé à la destinée de Japhet, car son chef Ismaël, évincé de l'héritage divin, reçut en dédommagement la domination terrestre : « et lui aussi sera » le père d'un grand peuple. »

A part ces exceptions, dont la dernière seule a profondément influé sur le monde, nous ne voyons que des luttes de peuplades, des disputes de tribus, des révolutions circonscrites dans un espace borné, presque sans intérêt pour l'histoire générale.

Sitôt que ces familles ont tenté de franchir leurs étroites frontières, elles se sont trouvées en face de géants japhétiques.

Que furent les Lydiens et leur colonie étrusque? Que furent les Arméniens? La vallée de l'Euphrate seule réunit trois familles : Assur, Arphaxad et Elam (Assyriens, Chaldéens, Perses). Ces cinq peuples et bien d'autres disparaîtront dans l'empire des Mèdes.

Après l'Egypte et Tyr, le reste de la famille chamique demeure inconnue. Les Ethiopiens, les peuples de l'Afrique intérieure, quel rôle ont-ils joué dans l'histoire? Mithridate fit briller un jour les Cappadociens, et les enfants de Chanaam ne vécurent mille ans que pour se voir exterminés par la race sémitique.

Cet aperçu géographique aura paru long; c'est un hors-d'œuvre après un paradoxe. Mais il se relie intimement à notre sujet, car, si la race japhétique couvre pour ainsi dire la terre entière, il s'ensuit que la langue japhétique doit dominer les deux autres et rendre encore plus sensible l'unité de langage.

Dans les articles suivants, nous examinerons en particulier le rôle de l'Europe dans la diffusion et la transmission des langues, puis viendra l'étude des éléments kymrique et ibère dans la distribution géographique des idiomes modernes.

L'abbé CAUDERAN.

Digitized by Google

LES ARTISTES DU SUD-OUEST

à l'Exposition de 1861.

DERNIER ARTICLE (1).

Nous sommes bien en retard pour compléter notre inspection des artistes du Sud-Ouest à l'exposition de 1861. Nous ne pouvons cependant nous dispenser d'ajouter ce troisième article sans risquer de nous montrer injustes envers plusieurs artistes d'un sérieux talent tels que :

Bezard, l'habile décorateur de la coupole St-Caprais d'Agen. Les beaux dessins de ces pages monumentales méritaient l'estime qu'on leur a témoignée. L'artiste qui les a exécutés est Toulousain en même temps que disciple et collaborateur de V. Orsel et de Perrin. Comme ses maîtres ou plutôt ses collègues, il a jeté le sentiment chrétien sur la forme grecque, la mysticité évangélique sur l'admirable contour païen. Le peintre avait à vaincre une difficulté matérielle; la surface sur laquelle il déployait les scènes de martyre était divisée par des nervures, ce qui était un obstacle pour l'unité. Néanmoins cette difficulté a été vaincue. Les épisodes de l'église primitive et militante dans le diocèse d'Agen sont raccordés entre eux par l'unité de lieu. M. Bezard est grand prix de Rome et chevalier de la Légion-d'Honneur.

Le manque de méthode dont nous nous sommes prévalus au début de notre examen nous autorise à mettre le joli à côté du grandiose en parlant d'un compatriote de celui qui vient d'être loué.

(1) Voir, plus haut, p. 24 et 88.

Digitized by Google

Durand, avait envoyé cette année à Paris trois pastels d'une grâce et d'une délicatesse infinies. Le coloris de sa femme rêveuse était surtout admiré et admirable. Nous reprocherons néanmoins à ces trois œuvres, si coquettes, trop de mollesse dans le coup de crayon.

M. Prouha, sculpteur toulousain, a traversé les épreuves préliminaires qui produisent les sérieux talents; il a vaillamment conquis, à la pointe de son ciseau, une notoriété longuement attendue. Germain Pilon et Jean Goujon sont pour lui les véritables représentants de l'art français. Il a pénétré tous leurs secrets sans altérer son idée personnelle. M. Prouha a poursuivi, après eux, le style pittoresque, le goût élevé et surtout la noblesse de ces maîtres du xvie siècle; il a su, dans ses travaux, se préserver de la servilité et des réminiscences. Sa statue de la *Vérité vengeresse* reflète tous les mérites que nous venons d'énoncer. Le modelé et l'anatomie sont peut-être vulnérables par certains côtés, mais cette composition dédaigneuse des raffinements est imposante par son caractère. L'avenir réserve des succès certains à l'artiste méridional qui en est l'auteur.

M. Maurette, qui a la même origine que celui qui précède, s'était présenté avec un *joueur de lyre*, plâtre deminature. Le cytharède prélude au dégagement des accords par la tension des cordes, les essaie de ses doigts et recueille leurs vibrations. Le mouvement est naturel, le corps bien pondéré, le profil poétiquement régulier, mais l'anatomie du torse est défectueuse et le modelé imparfait.

M. Pons (Pierre), de Tonneins, élève de Toussaint, avait fourni pour son contingent un portrait en marbre poli par un ciseau scrupuleux. Le masque est largement compris, seulement le statuaire a peut-être confondu la froideur avec la sérénité antique.

M. Bonaffé, qui est bordelais, s'est, dans sa *Danseuse*,

Digitized by Google

un peu trop souvenu de la *Belle de Nuit* qui figura dans un des précédents salons. Des critiques un peu sévères lui ont contesté toute originalité; ils ont prétendu que son second travail n'était que l'imitation déguisée du premier, lequel n'était, à son tour, qu'un plagiat agrandi d'une gracieuse terre cuite de Pompéi. On doit cependant reconnaître à M. Bonaffé beaucoup de fini et de correction dans les lignes de la tête. Le souffle seul qui anime et qui spiritualise lui fait défaut.

Parmi les artistes dignes d'une mention finale, inscrivons Duverger, Stock, Lalanne, Bouchet, Hugues, tous les cinq de Bordeaux; Gariot, Sévérac, de Toulouse; Cavaillé (Paul), de Lauzerte; Gallier (Achille), de Bayonne; Mlle Solon, de Montauban; enfin Eude, d'Arcachon, pour sa statue d'Homère noblement drapée et imposante par la majesté du caractère.

GONTRAN D'AUSSY.

ARCHIVES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

DE LA GUIENNE ET DU LANGUEDOC.

Monnaie de la république de Montauban frappée par les protestants de cette ville dans la seconde moitié du XVIe *siècle.*

On lit au sujet de cette médaille, dans Tobiesen Duby (*Monnaies des prélats et des barons de France*, tome 2, page 594) : «Lorsque les habitants de Montauban eurent, en 1572, embrassé le protestantisme, ils firent battre des monnaies d'argent avec cette inscription ou légende : Monnaie de la République de Montauban. Le Blanc (*Histoire des Monnaies de France*, page 325), dont j'extrais cette anecdote, continue Duby, ajoute qu'il n'a jamais vu aucune de ces pièces, ce qui n'est pas une raison pour qu'elles n'aient pas existé.

Digitized by Google

L'historien Cathala-Coture, qui, après l'annaliste ecclésiastique de Montauban, le chanoine Le Bret, fait également mention de l'émission de cette monnaie, avec les mêmes circonstances, par les Montalbanais, donne ainsi le texte de sa légende : MONEDO NOVELA DE LA REPUBLICO DE MONTALBA.

Mon savant confrère et ami, M. Alex. du Mège, que je consultai dans le temps sur l'existence de cette médaille, me répondit dans une première lettre : « J'ai fait des recherches pour découvrir une de ces pièces, mais jusqu'ici *inutilement;* il paraît cependant que l'on en frappa quelques-unes avec cette légende (la dernière que nous venons de donner.) Mais plus tard, notre docte archéologue toulousain m'écrivait : « J'ai parlé dans l'*Histoire générale de Languedoc* (1) de la pièce d'argent *frappée en l'honneur du prince de Condé* par la république de Montauban, et n'ayant pas encore vu cette monnaie à cette époque, je me suis appuyé de la nouvelle édition de l'histoire de cette ville par Le Bret, où MM. les annotateurs (2) montrent qu'ils croient à ce produit de la numismatique montalbanaise; ils citent même les Mémoires d'un témoin oculaire, habitant, en 1572, Montauban. Depuis, on m'a montré un dessin de la monnaie dont s'agit, et on m'en a promis un exemplaire; mais on a retiré le dessin, et la pièce ne m'est point venue, etc. »

Du reste, les conséquences tirées par quelques écrivains du mot *république* qu'on y remarque me paraissent extrêmement douteuses, si ce n'est même tout à fait erronées.

Ce mot, en effet, me paraît ici synonyme de celui de cité (*civitas*), et il ne prouverait nullement, à mon avis, l'intention des Montalbanais de proclamer leur indépendance complète et de ne plus reconnaître la souveraineté du roi de France, à l'époque que nous venons de citer, et surtout de manifester cette intention dans un monument monétaire auquel se rattachait le nom du prince de Condé. Aucun autre fait historique, d'ailleurs, ne vient, à notre connaissance, à l'appui de cette opinion.

Il est tellement vrai et exact que, au temps dont nous parlons, comme

(1) Il est ici question de la nouvelle édition in-8°, par livraisons, de l'histoire générale de Languedoc, de Dom Vaissette, donnée par M. du Mège, qui a continué et annoté ce grand et important ouvrage et y a ajouté plus de mille chartes historiques relatives à cette province.

(2) Ces *annotateurs* sont MM. Gabriel Ruch et Marcellin, qui ont donné une nouvelle édition de Le Bret, en deux volumes in-8°. Montauban, chez Rhétore, libraire, 1841.

Digitized by Google

dans ceux qui lui sont antérieurs (1), les mots *république* et *cité* étaient considérés et souvent employés comme identiques, et que, au XVIe et au XVIIe siècles, les Montalbanais n'attachaient pas un sens plus étendu au premier qu'au second en en faisant l'application à leur ville et à leur administration municipale; que sur une thèse dédiée et présentée aux consuls de cette même ville par un étudiant de l'*Académie protestante* (2), en l'année 1606, époque où les Montalbanais reconnaissaient très certainement l'autorité de *leur bien bon ami*, Henri IV (3) et lui obéissaient comme à leur roi, on lit la formule suivante, qui sans doute n'était ni nouvelle ni insolite, et qui devait, au contraire, être consacrée par des précédents et par l'usage : *Consulibus prudentissimis et universo senatu reipublicæ montalbanensis.*

Qui ne voit que le *sénat* de Montauban est ici tout bonnement son conseil municipal, ou le corps de ville (comme on disait alors)? Dans les villes de parlement cette compagnie souveraine était désignée sous la même dénomination de *Senatus;* chacun de ses membres était *Senator*, et, en les haranguant en corps, on les appelait *Patres Conscripti.*

A la même époque où cette monnaie de Montauban fut frappée, et jusque sous le règne de Louis XIII, on écrivait aussi à Toulouse les mots *république toulousaine* ou *tholosaine* pour désigner cette ville, *cette commune*. Dans les registres historiques conservés au Capitole, on lit : « *Annales des faits arrivés dans la république tolosaine pendant l'année.....*, etc.; *histoire de la république tholosaine pendant l'année.....*, etc.»

Dans ces mêmes annales, les capitouls de Toulouse sont souvent nommés *chefs et conservateurs de la république toulousaine.*

Enfin, est-ce qu'on n'a pas lu sur les murs d'une des salles de ce même capitole cette formule de l'ancienne Rome, qui rappelait sans cesse aux capitouls toulousains leurs devoirs envers leur cité ou république : *Videant consules ne quid detrimenti respublica capiat* (les consuls veilleront à ce que la république n'éprouve aucun dommage.)

(1) Sur les inscriptions gallo-romaines conservées à Lectoure, l'ancienne *Lactora*, chef-lieu des *Lactorates*, peuple de l'Aquitaine-Novempopulaine, on lit : CIVITAS LACTORATIVM, et RESPVBLICA LACTORATIVM.

(2) Le mot Académie est ici synonyme de celui de Faculté que porte aujourd'hui dans cette ville la même institution.

(3) Nous avons donné, dans le *Recueil complet des lettres d'Henri IV*, que publie le gouvernement français, celles écrites par ce prince aux consuls de Montauban et extraites des archives municipales de cette ville.

Digitized by Google

A ce propos, M. du Mège m'écrivait encore : « En employant le mot de *république* comme synonyme de celui de *commune*, les citoyens de Montauban, *ce boulevard du protestantisme*, auront peut-être voulu lutter avec Toulouse, *la forteresse inexpugnable de la foi catholique*, où l'on parlait toujours de la *république tholosaine*, etc. »

Pour en revenir à ce titre de *Capitoul*, servant à désigner à Toulouse les magistrats municipaux de cette capitale du Languedoc, il est, du reste, très remarquable que, dans les premiers actes émanés de l'autorité municipale de la ville naissante de Montauban, aux XIIe et XIIIe siècles, les consuls de la nouvelle cité, fille en quelque sorte de Toulouse, prennent et reçoivent, comme ceux de la capitale d'Alphonse et de Raymond de Saint-Gilles, le titre de *Capitouls*, tandis que, dans d'autres actes contemporains, les magistrats municipaux de cette dernière ne sont quelquefois désignés que sous la qualité de *Consuls*.

En terminant cet article sur la monnaie de la prétendue république de Montauban, frappée dans cette ville au XVIe siècle, nous exprimerons ici la pensée qu'elle doit être considérée comme une médaille, un jeton, plutôt que comme une véritable monnaie destinée à être mise dans la circulation et le commerce, et qu'elle ne dut être tirée qu'à un petit nombre d'exemplaires, ce qui explique suffisamment son extrême rareté, et l'on pourrait dire sa disparition totale de nos jours.

Dans un autre article, nous parlerons du prétendu *droit monétaire* exercé, selon l'historien Le Bret, par l'abbé et les moines du monastère de St-Théodard ou de Montauriol, antérieurement à la fondation de Montauban.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

MANUSCRIT
DE
BERNARD DE SOFFAREZ.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai découvert dans mes papiers de famille un autographe assez curieux d'un de nos parents, dont le nom, comme

Digitized by Google

enfant du Gers, pourrait peut-être figurer dans votre intéressante *Revue*.

C'est *Bernard de Soffarez*, capitaine major dans les gardes-françaises, né à Saramon, et décédé dans notre maison patrimoniale vers la seconde moitié du XVIIe siècle.

Sous le titre de *verbal de mes serbvices*, il raconte, avec autant de naïveté que de modestie, les événements militaires dont il a été le témoin pendant plus de vingt années, et avec ce style empreint de couleur locale à la manière de nos vieux annalistes :

Nous le laissons parler :

« Premièrement, en l'an 1630, au mois de mars, âgé de » 15 ou 16 ans, il fut au régiment des *guardes* dans la » *compaignie* de M. de Casteljaloux, où il a demeuré sans » discontinuer et passé toutes les campaignes, sçavoir » deux fois en *Lorroigne* et à Ste-Menehoud, et à l'attaque » de St-Midé, où M. de *Schomberg* commandait le détachement du régiment des guardes et la cavalerie pour la » deffaicte de 500 cavaliers qui estoient à monsieur le duc » de *Lorroigne* (Lorraine) où ledit sieur de Schomberg fut » blaissé d'ung coup de carabine au bras..... plus au siége » de *Moyenvic*.

» De *Moyenvic*, nous partîmes pour St-Dizier et fusmes » commandés 25 hommes par *compaignies* des guardes » pour aler après monseigneur d'Orléans à la deffaicte de » monsieur de Monmorancy. »

Après cette expédition contre les ennemis intérieurs du roi et de son ministre, Bernard de Soffarèz prend part à l'un des siéges les plus importants de l'époque, celui de *Nancy*, dont le succès assura à la couronne la possession d'une nouvelle province.

« Et de là, la campaigne aprez nous alames au siége de

Digitized by Google

» Nancy, et la ville prinse nous alames à Paris où nous
» demeurames jusqu'en 1634.

» Et au mois de may monsieur le comte de Cère, mais-
» tre de camp, vint à Paris avec monsieur le nepveu de
» monsieur de Casteljaloux pour luy demander ung homme
» de sa compaigni pour estre *lieutenant* et qui fust cappa-
» ble de faire la charge d'*ayde-major*. Il (Soffarèz) fust
» prié par son dict sieur capitaine et commandé d'y aler,
» le régiment estant à Roye en Picardie, et y a faict tou-
» jours la fonction de *major* et n'a jamais esté requis
» pour autre, quoique monsieur de St-Cric, major fust au
» régiment; mais c'estait un gentilhomme de 70 ans ou
» davantage, *et c'est la vérité sans enqueste.*

» De Roye, nous alames à St-Didier jouendre l'armée
» qui fust commandée par monsieur le duc de Rohan pour
» passer en *Alsasse* jouendre monsieur de La Force et
» passer la campaigne conjointement, ensemble les deux
» armées : si on veut sçavoir ce qui il s'y fist, il *faut le*
» *dire*, et non l'*escrire pour estre trop long.*

» Le 25 de mars, en 1635, nous arrivames au fort *La*
» *Rive* que nous prinmes sans résistance après avoir passé
» le pays des Suisses commandés par monsieur le duc de
» Rohan et entrames le jour même en la valée de la Val-
» teline... Je n'ai affaire de rendre compte des services
» que j'ay rendus à l'armée de Loraigne.....
» J'y ai faict ce que je debvois jusques à Morbaigne que
» commandant les enfants perdus et arrivé dans une
» vigne avec le sieur de enseigne, nous y
» trouvasmes monsieur de Laguez, maréchal de camp,
» prisonnier, et notre armée ayant pris la derrouste de
» l'autre cotté nous poussames les ennemis commandez
» par monsieur le comte de Biron et
» attandant que nostre cavalerie fust de retour... Et là

Digitized by Google

» je n'ay affaire de dire si ce n'est que si monsieur de
» de St-André Monbrun vit encore il le dira mieux que
» moy, n'*ayant pas la vanitté de l'escrire*, mais seulement
» d'y avoir esté blaissé d'ung eclat de mosquet et la
» jambe rompue..... Nous prinmes de faict quatorze piè-
» ces de canon... Mais bien puis-je dire que monsieur le
» duc de Rohan commanda à monsieur de Castelnau,
» commandant de nostre régiment *de me faire recepvoir*
» *capitaine..... ce que je ne voulus mon maistre de camp*
» estant absent...

» Après et deux ans entiers ayant demeuré en Valte-
» line, nous fumes touste l'armée obbligez de la quitter et
» en ce rencontre il *fauldrait parler et non escrire*.

» Nous repassames le pays des Suisses et Grisons, et
» demeurames au pays de Gex six saipmaines et passames
» la moitié de ceste armée commandée par monsieur le
» comte de Gaibriant en Bourgoigne et l'autre commandée
» par monsieur de Canisy en Italie, avec notre corps alames
» jouendre monsieur le duc de Longueville et monsieur
» d'Arpajon son lieutenant général devant Lons le Saul-
» nier.

» La ville fust bruslée par la guarnison et se retira
» dans le chateau. Je n'ay affaire de dire ce qu'y s'y fist
» n'y ayant pas esté blaissé ni à la bataille de Poligny,
» parce que les generaulx sont mors.

» De là (Lons-le-Saulnier) nous alames à que
» nous emportames avec nostre régiment et y fusmes mis
» dedans pour le guarder. Et moy je fus commandé pour
» aller recognoistre le chateau d'Arles ayant esté attaqqué
» par Flaixtaigy capitaine des Crouattes (croates) com-
» mandant les a la veue de nostre armée je ren-
» dis unq assez notable service, nostre armée ne sçachant
» pas l'arrivée des ennemis ou apres avoir faict mon deb-

Digitized by Google

» voir ayant tué deux hommes et blaissé Flaixtaigy, j'y
» fus blaissé d'ung coup de marteau d'armes à l'espaule, de
» deux coupz de sabre, de deux coupz de pistolets au coté,
» les coupz de sabre l'ung à la teste, l'autre à l'espaule,
» et de trois coupz d'épée.... *tout cela est à voir.*

» Et prisonnier des ennemies pendant quattre mois, et
» il falleust donner huict centz escutz de Ranson, les en-
» nemis voulant que je prinse party avec eux avec grands
» avantages. L'armée des ennemis estoit commandée par
» Monsieur le duc de Lorraigne et M. Gaspard de Meray
» lequel voulut que je fusse son prisonnier craignant que
» les Crouattes me tuassent et la *Gazette* faict assez men-
» tion de cela « *du major de Cère.* »

Ce *major de Cère* est Soffarez lui-même; car il dit plus loin que c'est ainsi que ses chefs l'appelaient.

« Et j'ay esté tousjours recognu (appelé) pour *major*
» par ces messieurs (Turenne et Guébriant). »

Ceci n'a pas besoin de commentaires. Les croates, furieux de l'avoir vu si redoutable dans le combat, veulent le tuer quand il est désarmé et prisonnier; un noble adversaire le sauve en l'appelant son prisonnier : on lui offre une position brillante dans l'armée ennemie, et sur son refus, on évalue sa personne à huit cents écus!...

« A mon retour de prison, le régiment estoit à Arlam-
» poy ou je fus conduict frontières de Champaigne — nous
» alames ravituailler Saverne (ville prise par Turenne en
» 1636) et conduits par Monsieur l'evesque de Mende, nous
» alames en quartier d'iver a St-Pierre-le-Moytier où Sa
» Majesté me fist l'honneur de me donner la compainie
» vacante par la mort de Farges comme il appert par la co-
» mission et lettre de M. le comte de Cère, comme aussy
» des certificats de service de Monsieur le duc de Longue-
» ville tant de *major* que j'ay perdues que de capitaine.

Digitized by Google

» De là nous fusmes commandes pour aller au siége de
» Brissac, commandés par Monsieur de Turenne et Mon-
» sieur de *Guaibriant* et j'ay tousjours servi ledict sieur
» comte de *Guaibriant* pour son *ayde de camp et mareschal*
» *de Bataille* où j'ay faict ce que j'ay sçu. A ce siége le
» corps estait campé au Fort de La Fontaine et j'y ay esté
» toujours recogneu pour major par ces messieurs.

» Après ceste prise nous revinmes toutz à pied, les of-
» ficiers environ deux mille et laissames toutz les soldats
» à Brisac : notre cartier fust Le Blanc en Berry et fusmes
» destinés pour l'Italie commandés par Monsieur le duc de
» Longueville et M. de Lamothe-Houdancourt et joygnis-
» mes, Monsieur le cardinal de Lavallette à Salusses. Turin
» pris par M. le prince Thomas et Léganies, général de
» l'armée ennemie, et la trefve faicte, le régiment de
» Cère réduit à six compaignies nous fusmes mis dans la
» citadelle où nous avons esté jusquez à la prise de la ville
» qui a esté ung an et demy environ et l'esplanade d'entre
» la ville et la citadelle fust partagée par moytié ou j'ay
» servi aux *travaux de mon expérience* et monsieur de
» Couvonge s'il vivoit en parleroit assez sans moy; mais
» puis-je dire qu'à une sortie des officiers de la citadelle
» les ennemis ayant faict jouer un fournau j'y fis ce que
» je debvois et blaissé d'une mousquetade. S'il y avoient
» encore quelque officier de ceux qui y estoient il diroit
» quelqu'autre chose et *si le nom de Soffarez y estoit*
» *cognu.* »..... « Et ung jour n'ayant du bois dans la
» citadelle et n'en pouvant recevoir qu'à grand paine je
» fus commandé ou prié par ledict sieur de Couvonges
» gouverneur, les ennemis tenant la campaine, d'aller def-
» faire des maisons et me ballia trouez centz hommes, et,
» mes charrettes chargées m'estant mis devant icelles et
» prins mes advantages je fus attaqué par cinq centz ca-

Digitized by Google

» valiers je me deffandis et meme une chose qui estoit
» assez considérable et à la faveur du canon de la cita-
» delle mes charrettes en suretté je fis contre ceste cava-
» lerie ce que je debvois puisque le landemain ung capi-
» taine du régiment de Melun nommé Piami avec cinq
» centz mousquetaires fust pris avec tout son monde et
» mainé à Milan et je vouldrois que quelqu'un de ceux
» qui y estoient qui le peut dire. »

« Après quoy monsieur le comte d'Arcourt après avoir
» faict lever le siège de Cazals à monsieur de Léganès, vint
» assièger Turin la ville. Et monsieur de Turenne ils
» seront assez mémoratifs de ce que il se fict au pont de
» Sture lorsqu'il voulust commander trois centz mosquai-
» taires du régiment des guardes et autant de la citadelle
» les guardes commandez par monsieur de Mesta et Sama-
» zan capitaines, deux lieutenantz deux enseignes. »

« Le gouverneur de la citadelle M. de Couvonges y
» estant voulust aller avec cinquante officiers pour em-
» porter une demy-lune et trois cents mosquaitaires de la
» citadelle que le marquis de Léganez avait faict faire
» dessa la rivière du Pau, la dispute que nous eusmes avec
» les guardes qui prétendoient que nous les voulions do-
» miner, et ceste dispute etant donnée au jugement de
» monsieur de Turenne, il s'en souviendra avec ces cir-
» constances, et que il jugea comme nous n'estions que
» des troupes empruntées n'estant du corps de l'armée
» que nous debvions donner à la gauche et qu'il jugea en
» faveur du *major de Cère* (Soffarèz) qui portait la parole
» pour la citadelle. La demy lune emportée et tous ceux
» qui estaient tués ou noyés monsieur le marquis de Lé-
» ganès de l'autre costé de la rivière avec quattre batteries
» laissées pour deffandre la demy-lune, nous ayant eu or-
» dre de nous retirer par réquisition du maréchal de Ba-

Digitized by Google

» taille, le gouverneur blaissé d'une mousquetade à la
» cuisse, trente et six officiers de la citadelle tués, Matta
» capitaine des guardes la teste emportée d'ung coup de
» canon, Samazan blaissé d'une mosquetade au travers du
» corps, les deux lieutenantz et ung enseigne des guardes
» tués, il ne resta que le petit Boucaignères
» seul officier sans aucun sergeant et comment je
» fis la retraite, lesdits seigneurs d'Arcourt et Turenne
» s'en souviendront assez avec toutes ces particularités. »

« Enfin je dis trop de choses mais je n'ay que mes plaies
» à montrer. »

7 septembre 1861.

FERDINAND CASSASSOLES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'en 1815, par M. J. LEJOSNE, prof. d'hist. au Lycée de Tarbes (1); examen de Léda LODOÏSKA. — **Odes patriotiques**, par M. C. CLAUSADE, de Marciac. — **Histoire de l'Empire Romain**, par M. LAURENTIE. — **Notes pour une Histoire de la Chanson**, par V. LESPY.

Ce n'est pas chose facile que de faire un livre, et un livre utile. La gloire d'être auteur s'achète bien chèrement en ce monde : ce qui plaît à l'un déplaît à l'autre. Autant d'hommes, autant d'opinions, disaient les Latins; et jamais proverbe n'est mieux justifié que si vous l'appliquez à un livre historique. Or donc, quand un ouvrage de ce genre réunit l'assentiment général, on doit le réputer bon et féliciter l'écrivain d'avoir échappé aux périls de son œuvre. M. Lejosne a mis au jour une *Histoire de France* dont j'ai déjà eu le plaisir de faire un

(1) Ce volume, in-12, format anglais, se trouve chez Collongues, à *Tarbes;* Privat, à *Toulouse;* Dezoby, à *Paris;* Carrière, à *Béziers;* Ferret, à *Bordeaux;* Seguin, à *Montpellier*. — Prix : 3 fr. 50 c.

Digitized by Google

compte-rendu il y a quelques mois. Depuis, le succès de l'ouvrage allant croissant, je dois au public, avide de nouveautés, de le lui recommander à bon droit.

J'ai dit nouveautés, et, en effet, l'écrivain envisage les événements sous un point de vue nouveau, qui plaît parce qu'il pique la curiosité, qui séduit, parce que, s'adressant surtout aux femmes, il montre l'influence qu'elles ont eue pendant toute la durée de notre histoire. Ceci soit dit sans vanité pour nous. Je remercierai donc, au nom de mon sexe, l'auteur d'une aussi bonne idée; car est-il rien de plus évident que la participation de la femme aux succès ou aux revers de la société française, la plus noble et la plus hospitalière des sociétés. On nous la peint vaillante avec les Gaulois, secondant S. Remy dans ses efforts pour amener le vainqueur de Syagrius à recevoir l'eau sainte du baptême; entrant, avec toutes ses vengeances personnelles, dans la rivalité des Neustriens et des Austrasiens. N'est-ce pas *Brunehaut*, une belle princesse du Midi, qui chercha la première à civiliser les Français du nord qui étaient alors aussi barbares qu'ils sont policés aujourd'hui ?

C'est la femme qui pendant le moyen-âge éleva cette forte génération qui priait comme elle combattait. Lisez, à la page 165, le chapitre relatif à la *Châtelaine de Nogent* : Ainsi faisaient les comtesses d'Armagnac, de Fezensac, de Bigorre, de Foix. Que de beaux traits nous révèlent le temps des croisades (page 192)! A la fin du XIIe siècle, c'est une femme, *Adèle de Champagne*, la mère de Philippe-Auguste, qui mène, pour la première fois, les affaires du royaume de France.

Au siècle suivant, deux princesses du Midi, *Blanche de Castille* et *Marguerite de Provence*, demeurent la gloire de leur temps. La guerre de cent ans (1336-1453) produit une pléiade d'héroïnes : *Jeanne de Montfort*, *Jeanne de Penthièvre*, *Jeanne d'Arc*. Une toulousaine, la gracieuse *Clémence-Isaure*, clôt cette période de sang en renouvelant les combats pacifiques des Muses (page 350).

Les grandes guerres de l'Europe s'ouvrent avec François Ier et Charles-Quint, en même temps que la langue française marche à son développement. Je recommande le chapitre sur les femmes lettrées du XVIe siècle. *Marguerite*, reine de Navarre, intéresse autant par sa belle âme que par ses compositions poétiques. Sa fille, *Jeanne d'Albret* (page 385), ne lui fut pas inférieure; c'est la mère du grand Henri.

Le XVIIe siècle, que depuis Voltaire on appelle le *siècle de Louis* XIV,

Digitized by Google

nous étale toutes les gloires auxquelles une nation peut prétendre. L'intérêt redouble, car la scène s'agrandit, et les acteurs sont dignes de la scène. On admire les *femmes de la Fronde*, les *grandes dames de Rambouillet*, l'*aimable Sévigné*, et sa fille, *Madame de Grignan*. Tout ce monde éblouissant pâlit néanmoins auprès de la robe d'un pauvre prêtre de Gascogne, *St-Vincent de Paul*, entouré des *Sœurs de charité* qu'il a instituées (voir à la page 425). L'influence de la femme demeure la même au XVIIIe siècle : seulement, elle devient pernicieuse à l'Etat par suite de la démoralisation de la société française. Les figures de Maria Leczinska et de Marie-Antoinette échappent heureusement à la contagion.

Toutes ces choses sont dites dans ce livre sans que les faits en souffrent : chaque règne est à sa place; les batailles, les traités, y sont suffisamment décrits. Des notices sur la géographie, sur les découvertes, sur les lettres, les sciences, les arts, permettent de suivre le développement du territoire et de la civilisation.

Quant à la forme, qu'en dirais-je, si ce n'est ce que j'écrivais dernièrement : « Le style de l'*Histoire de France*, de M. Lejosne, est net, coulant, sans prétention, et néanmoins il ne manque ni d'entrain, ni d'images. »

Que les mères de famille ne craignent pas de mettre ce livre entre les mains de leurs filles; que les maisons religieuses ne redoutent pas de l'adopter; l'approbation qu'il a reçue d'un illustre prélat, de *Mgr Gerbert, évêque de Tarbes*, en garantit les pures doctrines. J'ose prédire que cet ouvrage est destiné à remplacer cette foule d'abrégés secs et arides que l'on donne à nos jeunes filles.

Je recommanderai aussi cette *histoire* aux femmes du monde; elles la liront, je n'en doute pas, avec intérêt, curiosité, et en recueilleront certainement un fruit agréable. Je puis leur dire, sans exagération, que c'est un des livres, écrits pour notre sexe, qui m'a causé le plus de plaisir.

LÉDA LODOISKA.

A la suite de cet examen d'une étrangère qui manie si correctement la langue française, nous allons jeter un coup d'œil sur quelques nouveautés bibliographiques.

Les *Odes patriotiques de M. Clausade, de Marciac*, ont été inspirées par l'âme d'un vrai poète et d'un bon citoyen. Dans le *Retour de l'Empereur*, notre compatriote va prendre Napoléon sous le saule de

Digitized by Google

Ste-Hélène, le ramène dans cette France où il avait, au départ, laissé son cœur et fait remonter le vaincu de Waterloo sur la colonne d'où sa gloire usera éternellement la paupière de la postérité. Après ce récit, M. Clausade a refait l'épopée du guerrier géant et suivi avec amour les grands bataillons qui franchirent le Rhin, du côté de Cologne, l'Adige, près de Rivoli, le Nil au pied des Pyramides; il est heureux de caresser d'un vert enthousiasme et de sa main sénile la crinière de leurs chevaux de guerre. Le morceau se termine par cet anathème à l'adresse des Anglais :

Enfin, après vingt ans de honteuse colère,
Ils ont ouvert la tombe et le pâle suaire
Ces hommes au cœur sans remord;
Et pour mieux déguiser leur peureuse insolence,
Ils rendent l'Empereur à la terre de France.
Mais les lâches le rendent..... mort!!!

L'ode deuxième est, comme celle qui précède et celles qui suivent, vibrante de lyrisme : La nation s'ennuyait depuis que le Corse, cloué sur un rocher de l'Atlantique, ne la menait plus, pour la distraire, aux combats; alors l'armée, ne voulant pas laisser chômer notre histoire, vint, en Algérie, rééditer la campagne d'Egypte. Dans le *siége de Sébastopol*, les fils prennent la revanche de leurs pères, et enfin dans la composition qui a pour titre : *l'Italie*, ils prouvent qu'ils n'ont pas désappris la route de Lodi, de Castiglione et de Marengo. Les strophes sont belles d'ampleur et d'harmonie. Les vers, trempés dans une pensée forte et un sentiment profond, en retirent une allure ferme et vigoureuse.

L'*Histoire de l'Empire romain*, par M. Laurentie, vient de paraître chez Lagny frères. Dans cet ouvrage, comme dans tous ceux du consciencieux et noble écrivain, la profondeur des convictions revêt une forme simple et élevée et s'appuie sur une érudition large et solide qui met à découvert certains aspects inconnus de la période césarienne.

Nous signalerons encore, au galop de la plume, les *notes pour une Histoire de la Chanson, par V. Lespy*. Les textes nouveaux, la critique et les commentaires de notre savant collaborateur, complètent le *Recueil* de M. Leroux de Lincy.

J. N.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS D'UN CHORISTE

sur le Rapport du Jury musical de Lectoure

EN DATE DU 21 AOUT 1861.

Lagarde, 28 du même mois.

Je commence à m'apercevoir
Qu'il est de la musique
Comm' de la politique
Dont chacun parle sans savoir.
(*Couplet connu.*)

1° Pourquoi un Rapport.

Le concours d'Auch, en septembre dernier, était plus important que celui de Lectoure, et il avait aussi plus de solennité. Dix sociétés s'y déployaient, curieusement venues au chef-lieu du département : c'était leur première campagne; c'était l'essai d'une nouvelle institution. Et pourtant son jury, dont trois membres étaient les mêmes, n'en fit pas le sujet d'un rapport officiel. On se demande avant tout la raison de cette différence. Cette raison n'est pas, elle ne peut pas être que les jurés eux-mêmes eussent à faire leur instruction : supposition indiscrète et ouvertement répugnante. Cette raison n'est pas autre que l'apparence propre à chaque solution, leur signification inégale. Celle d'Auch ne fut pas, si l'on veut, exempte d'équivoque; mais elle était à cent piques des ambigüités et des contresens qui viennent de distinguer celle de Lectoure. Voilà comment le besoin d'un rapport, à peine senti dans l'une, est devenu dans l'autre indispensable et immédiat.

Digitized by Google

2° Le Jury.

Les justiciables n'ont rien à faire dans la composition du jury : à cet égard, ils n'ont pas voix au chapitre. Mais, la juridiction n'étant pas imposée, ils sont parfaitement libres ou de l'admettre ou de la rejeter. Il est bien vrai que, pour prendre un parti, il faut aussi l'avoir éprouvée.

En fait, on aura vu à Lectoure un résultat plaisant. L'une des sociétés engagées, une seule entre plusieurs, ne trouvait pas dans le jury un sien compatriote (1) : or, celle-là justement a été la plus mal traitée. Par où l'on voit une fois de plus que le Saint de la paroisse est toujours un grand saint. On va me dire à l'instant que j'ai pris l'accident pour la cause, et d'ailleurs que cet accident n'excluait point la bonne justice. J'ajouterai alors que l'accident a beaucoup trop de persistance, que l'accident soutient une progression, sinon exacte et calculée, toujours sentie et appréciable. Cheminez avec moi : dans le même jury, une autre société jouissait d'un compatriote (2) : or, déjà celle-ci a été assez bien traitée. Venait ensuite une autre société, qui possédait deux compatriotes (3) : or, celle-ci a été beaucoup mieux traitée. Venait enfin l'hôtesse du concours, cette autre société qui commençait par le compatriote; mais qui, en attirant et qui en accueillant tout le monde chez elle, avait naturellement tout le monde pour elle (4) : oh! certes, celle-ci a été galamment traitée, on pourrait dire courtoisement; celle-ci a été comblée.

Voilà du positif: et de peur qu'on me taxe à la fois de

(1) Condom : (*deux sociétés*).
(2) L'Isle, *par* Lombez : (*une société*).
(3) Auch : (*une société*).
(4) Lectoure : (*deux sociétés*).

Digitized by Google

dépit, de rancune, de jalousie, voici des arguments que je n'ai point forgés. Dans l'ORPHÉON, *Journal des Sociétés chorales*, chacun a pu lire les passages suivants : «..... *Ce* » *qu'il faut, c'est un peu moins de concours et un peu plus de* » jurys *sérieux et indépendants. De la composition et de l'ac-* » *tion des* jurys *dépendent les progrès généraux des socié-* » *tés* (1). » — «... *Les sociétés chorales veulent un* jury » *indépendant et capable... Où trouveront-elles les* jurés? » *Nous n'hésitons pas à leur dire : ces hommes d'autorité* » *en matière de concours, vous les trouverez au sein du Co-* » *mité général de patronage des orphéons de France. Péti-* » *tionnez donc....* (2). » — «... *Les concours soulèvent de* » *tous côtés de vives réclamations... Les protestations contre* » *l'autorité sont communes en France....; mais en général* » *les protestations dirigées contre les décisions de certains* » jurys *ne sont pas sans fondement* (3).» — «...*Nous recevons,* » *à propos du concours de Marseille, plusieurs réclamations...:* » *toutes... ont particulièrement trait à la composition du* jury » *et à la distribution des récompenses...* » *Avec notre honorable* » *correspondant,... nous croyons que l'orphéon français a tout* » *à perdre en se rendant justiciable de* jurys *aussi arborigè-* » *nes* (4) ». — «... *Il y a recrudescence de protestations con-* » *tre les jugements de certains concours d'orphéons ; il nous* » *en arrive de..., de..., de...* (5). » — «.... *Les orphéons* » *finiront tous par comprendre qu'en dehors d'un* jury *composé* » *des notabilités musicales, auxquelles nous devons le magni-* » *fique répertoire choral que nous possédons, il n'y a de garanties d'aucune espèce...* (6). » — Assez de citations jusque-là ; et Dieu sait si j'en pourrais fournir davantage.

(1) N° du 15 septembre 1861, pag. 1; col. 1; lign. 75-78.
(2) N° du 1er août 1861, p. 1; c. 1; l. 36-43.
(3) Même n° du 1er août 1861, pag. 1; c. 1; l. 3-13.
(4) N° du 1er juillet, p. 1; c. 2; l. 3-7, 25-29.
(5) N° du 1er septembre, p. 1; c. 3; l. 29-32.
(6) N° du 1er juillet, p. 1; c. 2; l. 39-44.

Digitized by Google

De ce jury de Lectoure, je ne connais que les noms signés au procès-verbal; et maintenant j'en suis fort aise. Cela m'absout d'abord et très dignement de toute personnalité; cela ensuite met à couvert la probité de ma critique.

Donner son vote en choses d'agrément, dire son mot sur la danse ou sur la musique, pour la plupart des gens, ce n'est pas un cas des plus graves. C'est tout au plus une affaire de goût, une épreuve de fantaisie. Par là dessus, ils ramènent leur axiôme, qu'*on ne dispute point des goûts ni des couleurs*. Après tout, les moins favorisés ne perdent pas grand'chose; ils n'ont guère qu'une médaille ou un hochet de moins. Encore n'est-ce jamais sans des compensations quelconques. En même temps on est soigneux de combiner une sentence, de l'établir dans l'équité des poids et contre-poids. On passe sur le tout un vernis de bonnes paroles, un grain d'éloge notamment; et chacun reconnaît avoir reçu sa mesure. Tout est fait, tout est dit : le concours se sépare et se retire édifié. — Que ce langage creux se débite au café ou à la table d'hôte, j'en suis peu ébranlé; c'est son lieu ordinaire. Mais s'il avait accès au cabinet du jury, s'il donnait sa teinture à la jurisprudence chorale, tout serait compromis, sinon désorganisé. Nous n'aurions plus qu'à entonner la *retraite* et à nous *retirer* en effet du service de l'art : ... plutôt fermer que profaner le temple.

N'oublions pas que le jury a exprimé son témoignage, au sujet de l'impartialité. «... *Pour rendre le travail du* » *jury plus facile*, dit-il, *et en même temps* PLUS IMPARTIAL... » *se faire adresser les partitions des chœurs,... afin que les* » *membres du jury,.. puissent en prendre connaissance quel-* » *que temps à l'avance* » (1). PLUS IMPARTIAL, dites-vous;

(1) *Courrier du Gers* des 29 et 30 août 1861, page 3, col. 1, lignes 74-79.

Digitized by Google

il y a donc du *plus* et du *moins* dans l'impartialité du travail, suivant les circonstances. Mais qui aurait la clé de cette alternative? Et désormais, quel serait le crédit d'une décision, dont l'impartialité supporterait d'être discutée?

Toutefois, moi aussi j'estimais profitable que le jury prît d'avance une lecture des partitions, Mais j'adoptais pour réciproque une désignation des membres du jury, communiquée aux sociétés par quelque voie officielle. Avec de tels moyens, plus de surprise, de part ni d'autre. Tous les débats sur la compétence sont supprimés ou prévenus. Les sociétés connaissent les juges: et soit qu'elles acceptent ou soit qu'elles récusent leur autorité, elles procèdent toujours en pleine liberté et en parfaite connaissance de cause.

(La suite au prochain numéro.)

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

II.

1073. — *Ponce I* (Poncius), abbé de Simorre (Gers), est promu au siége de Tarbes. Ce fut un prélat d'une grande vertu qui sévit fortement contre *Guillaume Par*, prieur de Madiran, dont les mœurs étaient très relâchées. Néanmoins, il encourut les reproches de *Gérald*, évêque d'Ostie, légat du Saint-Siége, pour avoir communiqué avec un excommunié : le légat, outre-passant ses pouvoirs, prononça même la déposition de Ponce I. Mais Grégoire VII blâma sévèrement l'évêque d'Ostie dans cette circonstance et rétablit notre prélat dans son évêché. On reproche à Ponce de s'être prêté trop facilement au divorce de Centulle IV, prince de Béarn, qui répudia, sous prétexte de parenté, sa femme *Gisla*, afin de se marier à *Béatrix*, héritière du comté de Bigorre (1079). Centulle céda, à cette occasion, au diocèse de Tarbes, le monastère de St-Pé, qui appartenait auparavant au diocèse de Lescar

(1) Voir plus haut, page 142.

Digitized by Google

(*diocesis Lascurrensis*). *Bernard*, évêque de Lescar, essaya inutilement de s'opposer à ce démembrement de son diocèse. L'abbaye de St-Savin de Lavedan est soumise à l'abbaye de St-Victor de Marseille (1080).

1080. — *Hugues I* (Hugo) assiste au concile de Bordeaux (*Burdigala*), tenu par les légats Amatus, évêque d'Oloron (*Elleronensis*), et Hugues, évêque de Die (*Diensis*). Oïhenart a omis dans son catalogue ce prélat et nomme par erreur, à cette date, *Bernard d'Azereix*, qui n'occupa le siége de Tarbes que plusieurs années plus tard.

1081. — *Othon* ou *Dodon* (Otho, Odo vel Dodo). Le comte Centulle I de Bigorre (Centulle IV de Béarn), conseillé par ce prélat, soumet l'abbaye de St-Sever-de-Rustan à l'abbaye de St-Victor de Marseille (1087). — Démêlé d'Othon avec les moines de St-Pé à l'occasion de l'enterrement d'un chevalier du nom de *Raymond de Battes* (de Battis). L'affaire est portée devant l'archevêque d'Auch, qui ordonne la réunion à Lourdes (Lurda) d'une assemblée que présideront le comte Centulle I et le légat Amatus. L'évêque fut condamné à céder aux moines de St-Pé le quart de la dîme qu'il percevait sur les terres de Séméac, 1083, (Cart. Generense). En 1095, Othon se rend en *Italie pour prendre part au concile de Plaisance* (*concilio Placentino*), ouvert par le pape Urbain II; il y trouve *Sanche*, successeur de Bernard, évêque de Lescar, qui était venu revendiquer devant la cour de Rome les droits de son diocèse sur le monastère de St-Pé. — Mort d'Othon pendant la tenue du concile.

1095. — *Bernard II d'Azereix* (Bernardus Iserascus) assiste à la dédicace de l'église de St-Pierre et de St-Paul, dans la ville de St-Pé (11 octobre 1096). — L'évêque Sanche porte ses réclamations devant le concile de Clermont-Ferrand (1095). — Urbain II décide que le légat Amatus appellera les deux parties à St-Pé, en présence de l'archevêque d'Auch qui prononcera suivant le droit de chacun. Mais l'archevêque, irrité de ce qu'une cause de sa province ait été déférée à un tiers assigne les parties, non à St-Pé, mais à Tarbes. De leur côté, les défenseurs de l'église de Lescar, voyant que l'archevêque veut procéder seul dans le différend, en réfèrent de nouveau en cour de Rome.

1097. — *Heraclius II*. Ce prélat nous est révélé par une charte du prieuré de Madiran. Son nom ne se trouve pas dans le catalogue d'Oïhenart.

Digitized by Google

1103. — *Pontius II*, mentionné dans le cartulaire de La Reule comme étant contemporain de Bernard II, Centulle (1096-1113), comte de Bigorre. Ce prélat est omis sur presque tous les catalogues des évêques de Tarbes. — L'affaire de St-Pé se poursuit : *Guy*, évêque de Lescar, porte sa plainte devant Pascal II au concile de St-Jean-de-Latran (1110); puis devant le pape Gélose II (1118) sans obtenir une solution.

1120. *Guilhaume* I (Wilielmus aut Willelmus). Les évêques de Lescar font trois nouvelles tentatives pour ressaisir la suffragance de l'abbaye de S. Pé : — 1° En 1124, *Guy-Loas*, dépose au concile de Toulouse, devant le pape Calixte II, ses griefs, en présence de l'évêque de Tarbes; le Saint-Père, ne se croyant pas suffisamment éclairé, ne prononce en faveur d'aucun prétendant; 2° l'affaire est portée devant son successeur Honoré II (1124-1130) qui décide que le monastère de S. Pé rentrera sous la juridiction du diocèse de Lescar. Il ne paraît pas que ce jugement ait été agréé, car l'évêque de Lescar s'en plaignit à Innocent II (1130-1143), qui présidait alors le concile de Reims. Le pontife écrivit à l'abbé de S. Pé deux lettres (1131) dans lesquelles il manifestait son mécontentement sur la résistance à la décision apostolique. Mais il paraît que les raisons alléguées par l'abbé parurent d'un si grand poids qu'Innocent II jugea nécessaire de dresser une enquête. Il en chargea l'archevêque de Bordeaux, qui dut réunir, dans cette ville, tous les évêques de sa province et assigner devant eux l'archevêque d'Auch et les évêques de Lescar et de Tarbes. L'assemblée rédigea un procès-verbal sur les droits des deux parties et l'envoya au Pape. Celui-ci, ne trouvant dans cette rédaction toutes les lumières qu'il en attendait, invita ses légats, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque d'Angoulême, de visiter eux-mêmes les limites des deux diocèses et de lui fournir un état exact des lieux et des choses afin qu'il pût statuer définitivement. Mais il paraît que les lenteurs de cette procédure furent telles qu'elles fatiguèrent l'évêque Guy qui abandonna ses prétentions. Ainsi se termina cette affaire après un demi-siècle de débats, — 1120. *Rédaction des coutumes de Bigorre* (1) sous la direction de Centulle II, comte de Bigorre et de l'évêque Guillaume — 1,036 fondations de l'abbaye de l'Escaledieu (*M. Scalæ-Dei*) par *Forton de Vic*. — De cette abbaye est sorti *S. Raymond*, abbé de Fitero, auquel on attribue la création de

(1) Il paraîtrait que l'honneur de ce travail doit revenir à *Guillaume d'Aster*, abbé de S. Pé de 1112-1131.

Digitized by Google

cinq ordres militaires de *Calatrava, Alcantara, Avis, Montesa* et du *Christ*.

L. LEJOSNE,
professeur d'histoire au lycée impérial de Tarbes.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LA

FAMILLE DE GIRONDE.

L'illustration de la maison de Gironde est relatée à chaque page de nos annales; les noms de plusieurs personnages sortis de son sein se trouvent signalés dans *Rymer* (1), *la Gallia christiana* (2), *les collections de Gaignières et Doat*, *l'Histoire des Grands officiers de la Couronne*(3), *l'inventaire du Trésor des Chartes* (4), *les Preuves de la Généalogie de Turenne*, par JUSTEL, *les Extraits de la Chambre des Comptes de Paris*, *les Lettres missives d'Henri IV*, par BERGER DE XIVREY (5), *les Commentaires de Montluc*, etc. Nous allons, à travers les siècles, jeter un coup d'œil synthétique sur le passé de cette famille dont le berceau fut le gros bourg de Gironde que l'on rencontre sur le chemin de Bordeaux entre La Réole et Marmande. Les seigneurs qui nous occupent (6) quoique fort antérieurs au

(1) *Recueil de Rymer*, tome I, pages 402, 412, 501; tome II, pages 375, 376, 378, 648.
(2) Tome II, page 294.
(3) Tome VIII, page 596.
(4) Volume VIII.
(5) Lettres et missives d'Henri IV, tome I, page 146.
(6) Une branche de Gironde s'était, au début du XVI siècle, transplantée en Auvergne. Un Pierre de Gironde, damoiseau de la paroisse d'Auriac, se déclara hommager du Baron de Mercœur, le dimanche après l'ascension, 1302. Son successeur donna aveu et dénombrement de ses biens à Charles de Valois,

Digitized by Google

XIIIe siècle ne font néanmoins qu'à cette époque leur apparition historique. Ils figurent parmi les guerriers gascons qui, sur l'appel du roi d'Angleterre, arrivèrent en armes à Pons, le jeudi de la Pentecôte, et, à Ste-Bazeille, le jeudi de la St-Mathieu 1242. Guillaume Gerun ou Gironde fut l'un des témoins et des signataires de la concession faite à Bazas par le monarque britannique à Edouard, son fils, le 14 février 1254. Un autre Arnaud à la suite d'une trève entre Alphonse III, roi d'Aragon, et Edouard Ier, roi d'Angleterre, fut livré en otage par le premier au second (1288.) Celui-là s'était allié à Giraude de Pons, fille de Marguerite de Turenne, dame de Bragerac et de Gensac.

Le souverain d'outre-mer sollicita, par lettres données à Portsmouth, le 29 juin 1294, le bras du fils d'Arnaud pour reconquérir la Gascogne. Isabeau, la fille aînée de ce puissant auxiliaire de la cour anglaise, apporta en dot son riche héritage à Bernard d'Albret, fils aîné d'Amanieu. A la

comte d'Alençon. Pierre de Gironde, un des descendants de celui qui précède, fut chevalier de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem, et un autre, gouverneur du comte de Montpensier. Louis de Gironde, postérieurement à ceux qui viennent d'être cités, devint commandeur de St-Vidal, en Poitou. Celui qui suit Antoine de Gironde fut honoré par Charles IX d'un brevet par lequel il était permis à *lui et à ses descendants masculins de porter derrière l'écusson de ses armoiries le manteau doublé d'hermine et frangé.* Un peu plus tard, le même occupe les hautes fonctions de conseiller et de premier maître d'hôtel de Catherine de Médicis, qui lui accorda, le 1er février 1586, en *considération de ses bons, agréables et recommandables services,* 400 *écus d'or* de pension. Son fils Charles, seigneur de Monteil, de Begoule et de Labastide, était maître d'hôtel de la reine Marguerite. Sa femme, Anne de Marillac, était de la famille qui produisit le garde des sceaux et le maréchal de ce nom.

André de Gironde, comte de Buron, dont le grand'père avait énergiquement coopéré au siége de Graveline, reconnut que son vicomté d'Embrief relevait, ainsi que plusieurs autres de ses possessions, d'Amédée de Savoie, prince de Carignan, comte de Soissons. Ce fut lui qui succéda au marquis de Lanmary dans la charge de grand'échanson. Il fut également pourvu, le 28 mai 1731, de la lieutenance générale de l'Isle de France. Il fit un grand mariage avec Antoinette de Boistel, fille unique et héritière de Claude de Boistel, conseiller en la grand'chambre du Parlement de Paris, seigneur et vicomte d'Embrief, Escury, Mesmin, Fay, Long-Regard, Mairie d'Ardré. Les armes des maisons d'Auvergne et de Guienne ne différaient pas entr'elles constitutivement. La première avait : *écartelé au 1 et 4 d'or à trois hirondelles de sable, deux en face se regardant, et une déployée en pointe* qui est de Gironde; *au 2 et 3 de gueules à la croix vuidée pommetée d'or et sur le tout d'argent à trois molettes d'éperon de sable, deux en chef et une en pointe, avec une merlette en cœur,* qui est de Rochefort.

Digitized by Google

mort de cette noble dame, sa sœur cadette ramena la terre de Gironde dans le domaine d'Albret par son mariage avec Bérard d'Albret, seigneur de Vayres et de Rions, lequel était son beau-frère.

L'un de ses petit-fils, Jean de Gironde, seigneur de Montclera, de Floyras et de Cazals, devint capitaine de la ville et du château de Domme en Périgord, et l'un des cent gentilhommes de la chambre du roi. Brandelis de Champagne, seigneur de la Suze, de Bazoches, de Brouassin, sénéchal du Maine, conseiller et chambellan de François Ier, le choisit entre plusieurs compétiteurs pour l'époux de sa fille. Celle-ci donna à Jean de Gironde plusieurs enfants (1), entr'autres Jean de Gironde, le troisième, qui fonda une nouvelle branche (2) du nom d'un fief qu'il reçut de Françoise de Beauville sa femme, dernière personnification directe de la vieille lignée des Castelsagrat, continuée depuis lors par les Gironde. C'est à ce rameau que se rattachait Mme de St-Gresse-Mérens, dont il sera question ailleurs.

De peur d'enchevêtrer les diverses filiations, nous allons laisser pour un instant celle qui nous intéresse d'une manière immédiate et reprendre celle que nous avions commencée. Pour marcher plus vite, nous franchissons les deux générations qui suivent Jean de Gironde et nous arrivons à Brandelis de Gironde, sire de Montclera en Guienne,

(1) Lors de la convocation de l'arrière-ban pour aller guerroyer les huguenots, l'un d'eux, Raymond, religieux d'un couvent de Bénédictins dans l'Agenais, échangea le froc contre la cotte de mailles, mit une salade sur sa tonsure et vint ensuite se substituer à son père, qui, pliant sous le poids des ans, ne pouvait plus porter l'armure Quand les luttes de la ligue se furent apaisées, le moine soldat rentra dans son cloître et reçut pour sa fugue pie l'absolution de l'official d'Agen, en vertu d'une bulle du pape. Son neveu, François de Gironde, fils de Brandelis, fut élu chevalier de l'ordre de St-Michel, et le duc de Montpensier vint de sa propre main lui suspendre le collier. Il contracta une alliance princière avec Marie-Catherine de Foix, fille puînée de Germain Gaston de Foix, comte de Gurson et de Fleix, vicomte de Meille, marquis de Trans.

(2) Celle de Castel-Sagrat.

Digitized by Google

et baron de Loupiat et de Lavaur. Il fut créé chevalier de l'ordre d'Henri III, le 24 février 1578. Le maréchal de Biron reçut la mission d'aller le revêtir des insignes de cet ordre. Henri IV, dans une lettre chaude de cordialité comme la plupart de celles qu'il écrivit, le pria de conserver dévouement à sa cause; la missive est du 2 avril 1581. Le prince Béarnais ne possédait encore que la Navarre. Les enfants de Brandelis de Gironde (1) eurent une brillante carrière; l'aîné, François, fut attaché à titre de gentilhomme à la chambre du roi Louis XIII par lettres du 12 juillet 1616. Par celles de décembre de la même année, la terre de Montclera et la vicomté de Lavaur furent érigées en marquisat héréditaire. Un passeport d'Amédée, duc de Savoie, lui donne la qualification de mestre de camp. Le troisième, Pons de Gironde, baron de Lavaur, ne tarda pas à être élevé, du grade de colonel dans le régiment de cavalerie légère de France, à celui de maréchal de camp. Sa promotion est du 6 mai 1652. L'armée de Guienne, à laquelle il appartenait, avait pour chef le duc de Candale. Honoré de Cosnac, archevêque d'Aix, dont M. Léonce Couture a si bien raconté l'existence dramatique et l'exil à Lombez, était le beau-frère de Pons de Gironde.

Dans nos guerres religieuses, des parents, comme nous l'avons prouvé ailleurs, tinrent fréquemment des drapeaux ennemis au bout de leurs hallebardes. Il advint même que deux cavaliers, penchés hors d'haleine sur leurs brides, se reconnurent frères après avoir démaillé leur haubert à coups de lance. Durant cette lutte géante de la foi ancienne aux prises avec la foi nouvelle, les membres de la famille de Gironde, à l'instar de celle de Laques, de Bezolles, de Pan-

(1) Il était marié avec Louise de Gontaut, fille d'Armand de Gontaut, baron de Biron, maréchal de France, et de dame Jeanne d'Ornezan.

Digitized by Google

jas et d'autres portèrent les armes dans des camps opposés. Antoine de Gironde, écuyer seigneur de Gironde, de Begoule de Chaliliarguet et de Labastide, dont il a été question à la note 6, représentait le sixième degré de la branche d'Auvergne et la fidélité héréditaire des siens à la couronne de France. Aussi le roi Charles IX lui témoigne-t-il sa gratitude par des hautes récompenses honorifiques. Antoine jouissait de la pleine confiance de Montluc qui lui a consacré cette page de ses *Commentaires :*

Et comme nous nous départismes le samedi mesme, monsieur de la Vauguyon s'en va pour faire advancer ses gens, cheminant jour et nuit, et moi je fus le dimanche de grand matin à Coutras, où je trouvai M. de Gironde gouverneur de Fronzac, qui estoit de notre entreprinse et du conseil que j'avais tenu à Bourdeaux. Ayant tenu prest tout le charroi qu'il nous fallait, et monsieur de Montferrant estant arrivé le dimanche au soir, je ne le laissai séjourner que trois heures : et l'envoyai toute la nuit pour estre devant le jour à la Roche, pour les enfermer dedans ce qu'il fist : et monsieur de Gironde et moi nous attendismes à faire atteler l'artillerie et après l'avoir fait acheminer, j'y laissai ledit sieur de Gironde avec Frédeville et quelques cent pionniers que ledit sieur de Gironde m'avait appresté...

Les Montclera, reconnaissants pour les faveurs royales dont ils avaient été comblés, restèrent presque tous fidèles aux Valois. Les Castelsagrat, se souvenant que le sang des rois de Navarre coulait dans leurs veines, restèrent fidèles aux d'Albret. Brandelis de Gironde, rejeton de cette dernière branche, c'est-à-dire seigneur de Castelsagrat, commandait cent hommes d'armes dans les rangs des calvinistes. Il était chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre et maître de camp du régiment d'infanterie. Henri IV estimait sa valeur comme le témoigne

Digitized by Google

l'appel ci-après qu'il lui adressa de Saumur, le 14 avril 1584 :

M. de Gironde, j'envoye Bissoue en Guyenue pour haster mes serviteurs de me venir trouver. Ceste occasion est trop importante pour demeurer au logis. Je vous prye, venez moy trouver, et asseurés que vous serés très bien venu de

Votre plus affectionné amy,
HENRY.

Léon de Gironde, petit-fils de Brandelis, demanda et obtint, le 12 février 1657, la main de Catherine Thulliat, fille du baron de Mauroux. Deux générations plus tard, Jean de Gironde fut déchargé de l'assignation pour fait de noblesse, le 18 décembre 1697, et fit enregistrer dans l'armorial général ses armes : écartelées au 1 et 4 d'or à trois hirondelles de sable becquées et membrées de gueules posées au 2 et 3 d'azur à une croix tréflée ou pommetée d'or. Il épousa, par acte du 30 décembre 1667, Gabrielle de Fénélon. Notons, avant de fermer ce coup d'œil généalogique, qu'une de ses arrières-petites-filles entra, au début de ce siècle, dans la maison de St-Gresse-Mérens (1).

J. NOULENS.

A M. NOULENS :

Sur une Inscription du Chœur d'Auch.

St-Michel, 18 août 1861.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Voici un petit incident archéologique qui rentre dans le domaine de votre recueil :

Le prospectus des *Stalles du chœur d'Auch*, par M. Sancet, citait une inscription, qui, disait-il, doit renfermer un sens intéressant sur l'auteur du chef-d'œuvre. Elle orne la partie supérieure de la 4e

(1) Notes extraites de la *Généalogie de St-Gresse*. par J. Noulens.

Digitized by Google

stalle basse, côté gauche; et se compose de deux phrases, divisées en quatre rubans.

Comme M. Sancet ne cite que pour appeler l'attention, nous nous abstiendrons de faire remarquer quelques imperfections de sa copie, et nous donnons l'inscription telle que nous l'avons lue :

.... A · PICQVE PŌIDRE
QVI PICQVE SE POĪ,
DOMINE VT VIDEAM
QVID VIS RABONI.

1° Que faut-il supposer devant l'A initial ? Il y a fracture. Je propose de lire DA (*donner*) ou FA, HA (*faire*), 1° parce que le verbe *pôidre* veut après lui un infinitif, et que *picque* ne l'est pas. — 2° parce que cet infinitif doit sans doute être un monosyllabe, la première phrase constituant un vers décasyllabique, coupé en deux hémistiches égaux

Da picque pôidre, qui picque, se poî.

3° parce que DA (*donner* béarnais) en landais DAURE, et FA (*faire*, langdc.) HA (land.) en gascon HÈ, en bazadais HÈZE, ailleurs FAYRE : sont je crois les deux seuls infinitifs monosyllabiques en A.

2° Dans les traits surmontant O et I *pôidre* et *poî* il faut voir une lettre retranchée : en supposant U, on lira *poVidre*, et *poVi*; cependant comme dans ce dernier mot le trait affécte l'I, et que cette lettre est placée dans un pli du bois très difficile à travailler, on peut à la rigueur y voir un T, *poT*, ce qui a l'avantage de reproduire la prononciation actuelle; d'ailleurs *pouidrè*, *pouirrè*, *poudrè*, *poudrò* sont des formes dialectiques ici du futur, là du conditionnel, et *poui*, *pot*, du présent indicatif.

Je n'hésite donc pas à écrire ce vers gascon :

D / Ha / Fa } *picque pouidrè, qui picque, se* { *pot* / *poui*

3° L'N de *Domine* est dégradée inférieurement ce qui explique pourquoi l'on a pu lire *Domirie*, ou *Dominie*, ce qui n'a pas de sens. — Même observation sur l'N de *Raboni*, dont on a fait une H.

4° Une faute réelle provenant de l'ouvrier, ou de la main qui plaça les bois, a transposé l'ordre des rubans : le 4e doit passer avant le 3e.

Quid vis ! — Raboni,
Domine, ut videam.

Digitized by Google

Explication. — M. Sancet suppose que les deux mots PICQVE POIDRE, et RABONI sont des noms propres, et que le tout renferme un sens intéressant sur l'auteur du chef-d'œuvre.

Cette opinion, je ne puis l'admettre sans restriction. Je traduis le vers gascon par :

Piquer pourra (pourrait), *qui pique, s'il* (le) *peut.* C'est une devise un peu obscure que je crois héraldique.

En effet, sur les deux petits panneaux, répondant à ces deux premiers rubans, on voit un écusson, soutenu dans l'un des panneaux par un cerf ailé, dans l'autre par une licorne ailée, deux animaux qui avec leurs cornes peuvent avoir quelque prétention à *piquer.* — Une *moucheture d'hermine* sur l'écusson du premier panneau rappelle la *Bretagne.* L'écusson de l'autre a été gâté.

Or, Anne de Bretagne était l'épouse de François Ier, et le 3e siége est orné de la Salamandre, le 4e de l'F couronné. Donc, nous ne devons pas être dans l'erreur en supposant que les armes du 4e montant sont celles d'Anne de Bretagne : il est vrai que la reine portait *semé d'hermine,* et qu'ici le *semé* se réduit à une *seule moucheture;* mais on doit tenir compte de la petitesse de l'écusson.

La devise est donc de *Bretagne;* et sa fierté rappelle le *potius mori, quam fœdari.*

« On n'est capable de faire une chose, que si l'on ose la faire, quand » on le peut. »

N'est-ce pas la doctrine de l'audace et de l'occasion ? L'*audentes fortuna juvat* est beaucoup plus faible, puisque la devise dit : celui-là seul est capable qui ose; celui-là seul *pourra piquer, qui pique sitôt qu'il le peut.*

Da pique pouidre, qui picque, se pot.

Quant à l'expression *da picque,* j'en trouve une analogue dans les *Ceorgiques Patoises* du prieur de Pradinas.

A l'ennemic
..... *courre* SACCA *soun pic.*
A l'ennemi courir *frapper* son coup.

Les deux autres *panneaux* représentent deux scènes de l'écriture.

Sous : *Quid vis, Raboni,* David, armé de la fronde, a terrassé le géant Goliath, et la royale fiancée emporte la tête du géant.

Sous : *Domine ut videam,* David, armé de toutes pièces, appuie sa main droite sur son étendard ; en face de lui, une femme, Abigaïl sans

Digitized by Google

doute, lui présente une coupe sur un plateau : cette femme est assise sur une espèce de dragon abattu. (On pourrait trouver d'autres explications de cette scène).

Est-ce allusion à François Ier ? Son premier exploit fut Marignan, le combat des *géants*, et plus tard dans la prison, il reçut les consolations des princesses espagnoles. Ne devait-il pas alors, comme David, lever ses yeux vers les montagnes éternelles ?

Que voulez-vous, mon roi ? — *Seigneur, mon maître, faites que je voie* et la France et mes enfants et les jours éclipsés de ma première gloire.

Quid vis ? Raboni, Domine ut videam.

J'ajouterais que cette phrase est un vers pentamètre. — Dans *Domine*, *do* bref par nature est long par accent.

Il y a donc unité parfaite entre les divers ornements des 3e et 4e stalles. C'est un fragment de l'épopée qui se déroule autour du chœur.

Cette révélation m'est venue après un entretien avec un savant archéologue auquel les *stalles* ont dévoilé tous leurs secrets. Dans son inépuisable complaisance, il m'a servi de guide et d'interprète. Qu'il veuille bien recevoir ici mes respectueux remercîments; je ne saurais le nommer, car sa modestie s'est toujours tenue dans un gracieux incognito. Tout ce qu'il m'est permis de supposer, c'est que la science archéologique lui est familière, et que Ste-Marie d'Auch est l'église de prédilection du vénérable savant.

J'avoue cependant que son opinion sur l'inscription précitée n'est pas la mienne. Comme M. Sancet, il fait de *Picque Poîdre* un nom propre dont l'A initial serait le prénom (la fracture du bois a peut-être modifié depuis cette dernière explication).

Il lit :

A. Picque Poidre,
qui picque ce bois.

Picque-Poidre serait un allemand, auteur des boiseries, qui, selon lui, rappellent en maints endroits le faire de l'école germanique. De là, cette substitution phonétique *se poi* pour *ce bois*, parfaitement dans le génie de la prononciation teutone.

Le vers latin ne serait qu'un acte de foi ou de désir.

Enfin, l'inscription n'aurait pas de rapport avec les sujets des petits panneaux.

Tout en reconnaissant la supériorité de ses lumières et de sa science, nous préférons notre opinion.

Digitized by Google

Il est encore une inscription que nous nous contenterons d'énoncer. Le *cœur* y joue un grand rôle, et dans le sens, et dans l'écriture. L'orthographe est mauvaise du moins *actuellement*.

QVI · MET · SŌ · (*) · A · EIMER · DIEV.
IL · A · SŌ · (*) · EST · A · DIEV.
E · QI · LE · MET · EN · AVTR · LIEV.
I · PER · SŌ · (*) · EST · PER · DIEV.

Ces quatre vers, deux de huit syllabes et deux de sept, n'ont pas besoin d'explication; nous en rectifions ainsi l'orthographe :

Qui met son cœur à aimer Dieu,
Il a son cœur, et a Dieu;
Et qui le met en autre lieu,
Il perd son cœur, et perd Dieu.

J'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur.

L'Abbé H. CAUDERAN.

MISCELLANÉES.

M. G. Niel méthodise en ce moment les importantes archives de notre ville. Les pièces sont appareillées selon leur degré d'affinité et rangées dans leurs sections respectives. La série AA représente plus de 150 parchemins d'une parfaite conservation. Les titres historiques, municipaux, judiciaires, financiers, ecclésiastiques se donnent la main et se relient, presque sans interruption, du commencement du XIIIe siècle à la fin du XVIIIe. Ils forment comme une mystérieuse et longue chaîne de révélation et de transmission. Entre les documents les plus caractéristiques sous le rapport de l'intérêt local, nous pouvons noter : — *Une sentence arbitrale rendue par Simon de Montfort en 1212*; — *Paréage de 1286 entre Edouard III et l'abbé de Condom*; — *Coutumes de 1314*; — *Chartes diverses relatives à l'établissement des foires, à l'institution d'un hôtel des monnaies, à la construction des boucheries*; — *Missives du maréchal de Biron, de Marguerite de Navarre et de Marguerite de Valois, du maréchal d'Albret.* — N'omettons pas dans cette énumération un *Instrument de paix entre les riches et les pauvres de Condom.* Cet accord reflète exceptionnellement dans le midi l'esprit d'association politique du nord. Les sources originales fournissent chaque jour de nouveaux faits confirmatifs du rôle et des aspirations populaires au moyen-âge. Ceux qui ont prétendu que les classes laborieuses étaient totalement annihilées

(*) L'imprimerie n'ayant pas de caractères figurant des cœurs, notre copie de l'inscription est, par suite, défectueuse.

Digitized by Google

ont commis une erreur. Les ligues prouvent la connaissance des avantages corporatifs, et les tendances révélées par quelques documents, démontrent que les théories et les controverses sociales ne sont pas toutes contemporaines de notre époque. M. Denjoy, maire de Fleurance, a trouvé naguère en compilant les archives de sa commune un acte dans lequel les doctrines égalitaires étaient nettement formulées il y a trois cents ans.

Les lettres patentes adressées par Edouard Ier aux officiers de la sénéchaussée d'Agenais et de Gascogne, qui appartiennent au riche dépôt de Condom, méritent également une mention particulière pour les événements qui s'y trouvent retenus et aussi pour la naïve enluminure cantonnée en tête de cette feuille de vélin. Sur une bannière de gueules semée de léopards d'or se dessine un grand E de fantaisie comme savaient les exécuter les calligraphes du temps. Cette lettre encadre le sujet que voici : le fils d'Eléonore de Provence trône sur une chaise à balustre et présente à trois lieutenants de robe et d'épée agenouillés ses volontés écrites. L'analogie de la figurine coloriée avec celle qui est en relief sur le cachet en cire verte, fixé à la pièce par un cordon, fait suspecter un portrait gothique d'Edouard Ier (1).

Les familles nobles trouveront également dans ce catalogue des fils conducteurs pour leurs recherches généalogiques; voici les articles du livre au cadenas qui concernent la maison de Galard : *Lettres de Raymond de Galard, évêque de Condom, et de Jean de Polignac, prieur du chapitre, confirmant les coutumes de Condom accordées par le roi Edouard Ier.— Lettres du même prélat portant autorisation de créer des foires annuelles. — Pacte entre le même évêque et les habitants de Condom par lequel il les absout de leurs entreprises contre lui, son église et son chapitre. — Procès-verbal du serment prêté aux consuls de Condom dans le cimetière sur la tombe de Galard* (de Gualardo) *par Amalric de Creon, sénéchal du duché d'Aquitaine. — Levée de l'interdit jeté sur la ville par Raimond de Galard.*

Nous avons utilisé notre présence au congrès scientifique de France en recueillant des notes sur les travaux des diverses sections. Dans l'une des séances de la faculté d'archéologie, la question relative à la patrie de Sulpice-Sévère ayant été amenée par l'ordre des articles, M. l'abbé Barrère a démontré, aussi victorieusement qu'on le peut à l'aide d'arguments conjecturaux, que le lieu natal du disciple de saint Martin n'était ni Eauze, ni Lauraguais, mais bien Lauzun, ville du Lot-et-Garonne. Le berceau du célèbre aquitain a donc été retrouvé. Mais l'auteur de l'*Histoire du diocèse d'Agen*, heureux dans cette tentative, l'a été moins, selon nous, lorsque, dans une discussion postérieure, il a voulu déplacer l'origine de Bernard de Sérillac, archevêque de Tolède, et le dérober au diocèse d'Auch pour l'attribuer à celui d'Agen. L'Eglise auscitaine compte ce prélat parmi ses glorieux enfants. D'après quelques biographes, il serait venu au monde vers l'an 1040,

(1) M. A... S... a reproduit avec scrupule et délicatesse, à la sollicitation de M. Niel, l'ingénuité de ligne et de sentiment ainsi que la vivacité des tons de cette petite peinture.

Digitized by Google

au château de Sérillac en Gaure. Sa famille, dont la descendance s'est perpétuée en ce pays, a toujours été considérée comme l'une des plus anciennes de la Gascogne. Après avoir essayé de la vie orageuse des camps, Bernard de Sérillac se réfugia dans le calme de l'existence claustrale. Il choisit pour asile le monastère de Saint-Orens d'Auch, qui dépendait de l'ordre de Cluny. Quand il quitta le siége Espagnol obéissant à la mission du Souverain-Pontife qui l'avait désigné pour venir présider le concile de Toulouse, il voulut, avant de repasser les monts, visiter les lieux où s'était écoulée son enfance et le couvent où il avait accompli ses pieux débuts. Nous n'insisterons pas davantage sur ce sujet. Nous laissons à une publication plus directement intéressée que nous dans ce débat le soin de légitimer notre revendication.

M. Péraldi qui partage sa sollicitude civique entre le passé, le présent et l'avenir de notre ville, vient d'enrichir les archives condomoises d'un cartulaire dans lequel sont colligés de précieux documents relatifs à l'histoire de notre abbaye et de l'évêché qui lui succéda. Nous détachons de ce livre manuscrit la pièce suivante :

LETTRE DU ROI LOUIS XIV A M. DE SÈRE, INTENDANT DE GUIENNE, AU SUJET DES HONNEURS A RENDRE A L'ÉVÊQUE DE CONDOM PAR LES OFFICIERS DU PRÉSIDIAL, LES CLERCS ET LES CONSULS.

Mons. de Sère, le seigneur évêque de Condom m'a fait des plaintes sur ce que les officiers du présidial de Condom, assistant au service divin dans son église cathédrale, affectent de se tenir couverts contre le respect qui est dû à la sainteté des mystères de notre religion, qu'ils font difficulté de baiser à genoux l'anneau dudit seigneur évêque à l'offertoire des messes pontificales qui sont choses que je pratique moi-même, et se mettre aussi à genoux pour recevoir sa bénédiction à la fin du sermon et de l'office divin. C'est pourquoi je vous fais cette lettre pour vous dire de faire entendre de ma part aux dits officiers présidiaux de Condom que mon intention est que dorénavant ils aient à se tenir découverts en ladite église et autres, de baiser à genoux l'anneau dudit évêque à l'offertoire des messes qu'il célèbrera, de se mettre à genoux de PLEXO *toutes les fois qu'il donnera sa bénédiction, comme aussi de venir le complimenter en corps, à son arrivée dans son diocèse, toutes les fois qu'il reviendra d'un voyage après avoir été absent de la province, et le traiter de Monseigneur dans leurs harangues. Ce que désirant aussi être observé tant par les officiers en corps de l'élection de la dite ville de Condom que par les consuls, vous ordonnons de ma part aux uns et aux autres d'exécuter ponctuellement en cela ma volonté, en sorte que le sieur évêque ait tout sujet, d'être satisfait de la conduite d'un chacun envers lui, autrement qu'il sera pourvu; et n'étant la présente pour autre sujet je prie Dieu qu'il vous ait, Monsieur de Sère, en sa sainte garde. Ecrit à St-Germain-en-Laye, le 20e jour d'avril 1678.*

LOUIS.

PHELYPPEAUX.

Digitized by Google

ORIGINES DE CONDOM [1].

I

La centralisation a tué l'esprit local. Toutes les villes en France s'administrent et sont gouvernées de la même façon. Le conseil municipal se réunit chaque dimanche, vote quelques dépenses et tout est dit; il a rempli son devoir. Peu de particuliers prennent part à la chose publique lorsque les décisions municipales ne touchent pas leurs intérêts. Les expropriations seules ont le talent de réveiller ce monde endormi. C'est certainement très beau de voir un grand pays composé de quatre-vingt-neuf départements fonctionner avec un merveilleux ensemble, obéir avec une ponctualité admirable, comparable à celle du régiment qui manœuvre au commandement de son colonel; mais c'est monotone, mais ce n'est pas la vie! Quelqu'un a dit avec raison que la centralisation n'était pas autre chose que l'apoplexie au centre et la mort aux extrémités. En effet, on est frappé du sommeil dans lequel est plongée la province. Il semble qu'elle s'endort sur ses lauriers, qu'elle a perdu son amour-propre et son petit sentiment de nationalité. Chaque ville autrefois, et des plus petites, renfermait un certain mouvement intellectuel, vivait de sa vie propre. Quelques grandes cités étaient de véritables centres

(1) Au début de ce travail, nous croyons devoir témoigner notre reconnaissance aux personnes qui ont bien voulu nous prêter leur concours en nous ouvrant leurs archives et leurs bibliothèques. Nous remercions principalement M. Maury, qui a mis à notre disposition les manuscrits du savant M. Corne, — le docteur Cerboney-Dubarry, dont les livres portent cette gracieuse devise *Cerboney et amicis.*

Digitized by Google

qui évitaient aux jeunes gens la peine de faire un long voyage, d'aller à Paris, par exemple, leur permettant d'apprendre la philosophie à Toulouse ou à Bordeaux, la médecine à Montpellier. Ils revenaient dans leurs petites villes, dans leurs villages, et alors qu'ils avaient conquis consciencieusement le grade de licencié en droit, ils ne dédaignaient pas de briguer les charges consulaires ou municipales. Ils s'identifiaient au gouvernement de leur cité, cherchant à y faire triompher tel ou tel ordre d'idées nouveau. L'organisation des cités avant le XVIIe siècle (car il faut remonter un peu haut pour trouver l'état de choses dont nous parlons), donnait libre cours au développement de leur intelligence, aux désirs de leur ambition. Il n'était pas nécessaire enfin d'aller à Paris chercher vainement cette vie publique que tout homme de cœur et d'instruction doit appeler de ses vœux les plus fervents. Aussi comptait-on beaucoup moins d'existences déclassées et de ces mesquins ambitieux auxquels il faut à tout prix un habit officiel.

Le nombre des monographies locales qui ont paru depuis quelques années est bien explicable (1). C'est un soupir de regret donné au passé dans un moment d'ennui. C'est aussi un grand signe de noble orgueil. Les communes ont voulu faire un peu comme les individus; elles n'ont pas été fâchées de produire leurs généalogies, quoique la noblesse et les priviléges fussent abolis dans notre beau pays de France où l'égalité règne en souverain maître. Cette généalogie des communes de France est au reste admirable. Et si l'on veut chercher quelque part une révolution sainte et sage, on la trouvera dans leur histoire. On sera convaincu

(1) Parmi les ouvrages de cette nature qui ont été publiés dans ce pays, nous devons citer l'excellente histoire d'Auch, de notre ami M. Lafforgue; la monographie de Lectoure, par M. Cassassoles; la courte, mais savante notice, de M. de Rivière, sur la fondation de Mirande.

Digitized by Google

qu'elles avaient fait beaucoup avant cette époque de 1789, qu'au moyen-âge elles s'étaient donné elles-mêmes, en dehors de l'influence du pouvoir central, une excellente organisation; qu'elles avaient un budget sagement administré par des hommes de bonnes vie et mœurs, que leur police était sévère, que les rues se balayaient tout aussi bien qu'aujourd'hui; qu'elles n'en étaient pas moins françaises et décidées à se saigner pour une monarchie qui devait méconnaître un jour leurs priviléges et leurs services.

La monarchie les soutint et les protégea bien, il faut le reconnaître, mais ce ne fut pas gratuitement. Les communes l'aidèrent à abaisser le pouvoir seigneurial; elles furent *les bonnes villes* tant qu'on eut besoin d'elles. Lorsque les rois de France se trouvèrent suffisamment forts, ils s'empressèrent de s'immiscer dans l'administration des cités qui s'étaient formées par la seule puissance des lois d'association. Leurs règlements, leurs coutumes étaient de petits modèles d'organisation gouvernementale où puisèrent les légistes de la royauté. Les unes, constituées depuis longtemps, se drapaient orgueilleusement dans les vieilles mœurs romaines, fières de leur sénat, de leur aristocratie et de leur indépendance. Les autres, *véritables cadets*, plus dignes de sympathie, conquirent elles-mêmes leur place au soleil, renfermant dans leur sein des éléments plus jeunes et plus démocratiques. La charte jurée du nord, l'association de tous contre la force, contient notre monde moderne.

Tandis que les vieux municipes romains languissent et croulent peu à peu, se contentant de conserver leur livrée consulaire, témoignage de leur grandeur déchue, la commune naît, se forme, se soulève, et, par une conquête ici patiente et lente, là violente et ensanglantée, dépasse ses aînées.

Le midi, favorisé par la domination romaine, offre peu

Digitized by Google

ce caractère de soulèvement. Les villes consulaires sont nombreuses; leur fondation se perd dans la nuit des temps. Toutes ont des annales et des annalistes. Aujourd'hui encore, elles montrent avec fierté quelque vieille ruine romaine, un capitole, un théâtre, des arènes: Volontiers, elles diraient, nous ne sommes pas Françaises! Jalouses de ce passé glorieux, quelques cités plus jeunes, bâties sur d'anciens campements romains, ont voulu aussi démontrer leur antiquité par la découverte de briques, de monnaies et d'armes; mais cela ne suffit pas. Au reste, qu'elles se consolent, ces dernières venues! Qu'elles s'enorgueillissent au contraire de cette jeunesse, car elles ont gagné à la sueur de leurs fronts leur droit de cité gauloise. Elles ont prouvé longtemps avant nous la force de l'association, la puissance et l'intelligence de la liberté individuelle lorsqu'on lui laisse la bride sur le cou, et qu'on lui apprend à ne compter que sur elle-même.

II

L'histoire de Condom est un long procès. L'obscurité dans laquelle est plongée l'origine de cette commune fut cause de ce débat. Aussi sommes-nous obligé, avant d'examiner une à une les pièces du dossier, avant d'assister à la formation politique de la municipalité, de remonter plus haut et de chercher les causes de la querelle et de la lutte dès sa naissance. Jamais les habitants ne voulurent reconnaître le pouvoir de leurs abbés et plus tard de leurs évêques. Ils prétendaient que la fondation de Condom était due à une colonie de Vascons auxquels Eude, duc d'Aquitaine, avait assigné des terres sur les lisières de la rivière de Baïse. Ces seigneurs gascons, selon l'assertion de Scipion

Digitized by Google

Dupleix, bâtirent de grosses tours les unes près des autres, à l'endroit où le ruisseau de Gèle (1) se décharge dans la Baïse, et nommèrent ce lieu *Condominium*, comme on dirait l'assemblée des seigneurs. Outre que cette étymologie paraît peu fondée, cette opinion n'est confirmée nulle part. Les abbés soutenaient avec plus de raison que le monastère avait appelé les habitants, créé et protégé leur association; ils basaient leurs prétentions sur une légende et sur les actes que contenait le cartulaire de l'abbaye. Malgré toutes les fables qui enveloppent le premier de ces documents, on est obligé de recourir à lui (2). Il nous paraît hors de doute, cependant, qu'avant la première fondation de l'abbaye, que ce cartulaire fait remonter au IXe siècle, le pays devait être habité. Sa situation était trop bonne, ses terres trop fertiles, pour que les Romains n'y eussent pas quelque campement, et que même, antérieurement à la domination romaine, les Nitiobriges n'y possédassent des établissements. Il est constant, en effet, que ce peuple riche et puissant qui ouvrit les portes de l'Aquitaine aux Romains avait depuis longtemps étendu sa domination sur la rive gauche de la Garonne, en face d'Agen, sa cité. Les noms d'origine celtique que l'on trouve en grand nombre dans le Condomois avait

(1) *Gil* en Ir. signifie eau; E. id Arms Et. M. *Geill*, source jaillissante; C. *Gy*, ruisseau; K. Gel, disposition à suinter, à couler; Gèle, ruisseau lent. *Gloss. Belloquet.*

(2) L'original du cartulaire de l'abbaye de Condom est perdu. Dans les procès que la ville eut à soutenir contre les évêques, elle fit faire, en 1668, une expédition en forme de la légende. Cette expédition se trouve dans les archives de la commune. N. Inv. S. G. G. — M. de Lagutère possède le manuscrit d'un de ses ancêtres, J. de Lagutère, docteur en théologie, qui avait recueilli une collection de mémoires sur la fondation de l'église de Condom.

Nous avons vu aussi à la bibliothèque impériale un fort joli petit manuscrit du XIVe siècle qui contient la première légende. Enfin, M. Péraldi, maire de Condom, a fait l'acquisition d'un manuscrit du fameux compilateur Larcher, intitulé : *Mémoires sur le diocèse de Condom*. Ce manuscrit nous a semblé contenir les pièces les plus importantes du cartulaire original, et nous félicitons M. le maire de Condom de cette acquisition qui complète la curieuse et riche collection des archives de la commune.

Digitized by Google

encore fait supposer à des historiens modernes que Condom existait avant la conquête romaine; il se basait sur l'étymologie de Condat (1), commune à toutes les villes bâties sur le confluent de deux rivières. Mais cette opinion est encore purement hypothétique. Aucun des itinéraires des voies romaines qui passaient tout près de l'emplacement actuel de Condom n'indiquent une ville, tout au moins une station de ce nom.

Hauteserre (2) a donné, selon nous, la véritable étymologie de Condom et, par conséquent, indiqué son origine. Il attribue la fondation de cette cité à un couvent de moines bénédictins. Il ajoute que *Condom*, *Condomia*, *Condumia*, *Condomina* n'était rien autre chose, au moyen-âge, qu'un domaine de l'Eglise. Ducange vient préciser cette version. « *Condomina vel Condamina*, dit-il, dans le pays de Narbonne, signifie bien d'un seul seigneur, ou, comme d'autres le veulent, champ du seigneur; car, dans le Languedoc, surtout du côté des Cevennes, *camp* ou *con* signifie *champ*, *campum*.» Cette dernière interprétation est celle qui nous paraît sans aucun doute applicable à Condom. En effet, quelque fabuleuse que soit la légende, elle fournit des indications précieuses qu'il ne faut pas rejeter de parti pris. Elle indique que Condom a été, deux siècles avant sa fondation, un lieu probablement consacré, un de ces pèlerinages où l'on venait s'agenouiller devant de saintes reliques. De là ce nom de champ du seigneur, de là cette qualification mal interprétée par Dupleix de *locus sublimis*, de là ces deux ou trois légendes merveilleuses qui ont toutes un point de ressemblance.

(1) *Condate*, nom qu'on voit souvent répété sur les cartes des Gaules et sur celles de la Bretagne, soit seul, soit en composition, Condatomagus, Condivicnum, etc., et toujours à la jonction de deux cours d'eau. — K. *Kydrad*, jonction, réunion; *Kydundel*, unité, union — Az. *Konn.*, angle. — Iz. *Komhthataim*, je joins; j'assemble, etc. *Belloquet*. — *Gloss. Gaul.*

(1) *Rerum aquitanicarum libri quinque.*

Digitized by Google

Dachery, dans son spicilége, et les auteurs du *Gallia Christiana*, traitent fort mal la première légende; et ils se déterminent à la passer sous silence dans la crainte qu'un lecteur érudit choqué par tant de contes ridicules ne mette en doute l'histoire entière du monastère. Ils concluent que ce couvent ne pouvait exister en 809 puisqu'il n'en est pas question dans le recensement fait à cette époque au concile d'Aix-la-Chapelle (1). Mais si le couvent n'existait pas, ne pouvait-il y avoir une chapelle, un hermitage? Nous allons tâcher de le prouver.

Dupleix, quoique n'adoptant pas pour sa ville natale la tradition qui consacrait la paternité du monastère, reconnaît qu'elle peut être fondée sur le voyage en Terre-Sainte de deux prêtres du pays, qui furent réputés saints à leur retour et qui élevèrent une chapelle où l'on montrait encore leur sépulcre avant que les bandes de Montgommery eussent ruiné les églises de Condom. «Le vulgaire ignorant, ajoute-t-il, leur a attribué la fondation de la ville même.» Le vulgaire avait raison. En écartant de la légende la révélation divine faite à un patriarche de Jérusalem, la remise de reliques par ce messager divin, le voyage du diacre Théodore à Rome, sa participation au prétendu miracle qui rendit la vie à Léon III, la venue de ce pontife et de Théodore en Gaule, la découverte faite par eux du lieu de Condom que leur révéla une biche, ne trouve-t-on pas entièrement l'histoire des deux bons prêtres de Dupleix qui firent le pèlerinage de Jérusalem, allèrent invraisemblablement à Rome pour montrer les reliques qu'ils apportaient, et de là revinrent en Gascogne, leur pays? L'esprit populaire fit le reste, et le temps, ou plutôt le moine-auteur qui écrivit le

(1) Notitia de monasteriis quæ regi militiam dona vel solas orationes debent, scripta in conventu Aquisgranense, 817. *Gascogne*. Serres, Simorre, Sr Michel, Sr Sixte de Faget, Sr Savin.

Digitized by Google

cartulaire dans le courant du XIIe siècle les transforma en patriarche et en pape. Les événements qui se passèrent à cette époque pouvaient, au reste, y prêter. Eghinard nous apprend que le monde catholique fut très préoccupé au IXe siècle par la découverte de reliques. En 799, un moine vint de Jérusalem à Aix-la-Chapelle, apportant à Charlemagne des présents et des reliques du saint sépulcre. L'an 800, Zacharie, prêtre du palais, revint de Rome accompagné de deux moines envoyés par le patriarche de Jérusalem, qui apportaient au roi Charles les clés du saint sépulcre et du calvaire, avec un étendard. En 803, Charlemagne, ayant appris qu'on avait trouvé à Mantoue du sang de Jésus-Christ, manda au pape Léon III de s'en informer. Le pape se rendit ensuite pour la seconde fois à Aix visiter le grand empereur. L'auteur de la légende, qui connaissait probablement les annales d'Eghinart répandues au XIIIe siècle, se sera servi de la coïncidence de ces faits pour jeter plus de merveilleux encore sur l'origine du monastère. Il fait même mourir le pape St-Léon III et le diacre Théodore à Condom, quoique le premier soit bien mort à Rome; mais nous retrouvons toujours sous ces deux personnages nos deux prêtres gascons, qui étaient ensevelis, ainsi que le dit Dupleix, dans la chapelle de Notre-Dame, qu'ils avaient fondée. Hors, d'après le témoignage du même auteur, la chapelle Notre-Dame était la plus ancienne des trois églises contiguës qui se trouvoient au milieu de la ville et qui pouvaient avoir été l'église primitive.

Les faits merveilleux de la légende, de nature à blesser la raison de l'historien du midi de la France, M. Mary-Lafon, se réduisent à une histoire simple, touchante même, que ratifie l'étymologie de *Condomia,* que nous avons donnée plus haut. On se refusera moins sans doute à attribuer l'origine de la fondation de Condom à une chapelle

Digitized by Google

que deux prêtres gascons auraient élevée, et où ils auraient placé les saintes reliques : « un morceau du linceul que les trois Marie avaient trouvé dans le sépulcre, l'urne dans laquelle Longinus avait reçu l'eau et le sang sortant du côté du Christ, des morceaux de vêtements, des cheveux de la Vierge Marie. » Cette énumération de la légende est peut-être exagérée, mais on sait avec quelle profusion furent répandues les reliques vraies ou fausses. Il est peu d'églises en France qui ne possèdent un morceau de *la vraie croix*. Il n'en fallait pas tant, au reste, dans ces temps de croyance, si près encore de ce grand drame d'où était né le christianisme, pour attirer les yeux du pays sur la chapelle des deux pèlerins, que la voix commune considérait comme saints. Leur mort vint encore ajouter à la réputation du lieu de Condom. Le restes des deux prêtres canonisés par l'opinion se confondirent avec les reliques. Les pieux voyageurs accoururent de toutes parts. Il ne fut bruit que des miracles qui se faisaient *au lieu sublime, véritable champ du Seigneur :* « les aveugles y retrouvaient la vue, les muets la parole, les sourds le sens de l'ouïe. » Chacun, enfin, s'en allait consolé, car, ainsi que le dit la légende, les croyants, ceux qui souffrent, implorent le secours des âmes et des corps.

La légende que nous suivons, tant qu'elle n'est pas invraisemblable, tant qu'elle ne choque ni le bon sens ni l'histoire, ajoute que la renommée de Condom attira sur la chapelle les libéralités d'un duc d'Aquitaine, Egalsius ou Agalsius. Le témoignage de ce fait résultait d'une inscription en vers latins gravés sur une table de marbre. Mais nous trouvons deux variantes de cette inscription. Dachery et les auteurs du Gallia la terminent par le vers suivant :

Quisquis sanctus adi, quisque profanus abi !

Digitized by Google

C'est effectivement une chute épigraphique: Homme saint et pieux, approche; — profane, éloigne-toi! Il n'y a plus rien à dire après cela. C'est l'*Amen* de la prière, le *Requiescat in pace* des pierres tumulaires. Le cartulaire contient, cependant, dix autres vers qui ont été évidemment ajoutés et que Dachery et les auteurs du Gallia ont bien fait de rejeter. Dans cette sorte d'appendice, au premier dixain, le faussaire insinue encore la participation de St-Léon à la consécration de la nouvelle église. Cette erreur est suffisante pour faire découvrir la supercherie grossière que motivaient les contestations que le monastère avait au XIIIe siècle avec les habitants. La première partie de l'inscription en elle-même n'avance rien qui ne soit dans les choses possibles. On ne trouve aucune trace, il est vrai, de l'existence d'un duc d'Aquitaine ni de Gascogne du nom d'Agalsius. Depuis l'année 780, cette province, érigée en royaume, avait été placée sur la tête de Louis le Débonnaire.

Cet Agalsius fut-il un gouverneur? un duc temporaire? nous avons en vain cherché son nom. Adalric et Loup Sanche sont ducs de Gascogne, à cette époque; Chorson est comte de Toulouse; Abbon a le commandement du comté de Poitiers; ni cette maison, ni celle des comtes de Toulouse n'ont encore pris le titre de duc d'Aquitaine qu'elles se disputèrent plus tard. Nous n'osons pas nous prononcer sur cet Agalsius. Peut-être des recherches impossibles dans une petite ville de province amèneraient-elles un résultat, la découverte d'un véritable Agalsius. Il nous paraît à peu près certain, malgré *l'Art de vérifier les dates*, malgré toutes les listes chronologiques qui ont été publiées, qu'il est difficile de posséder sur les comtes et les ducs au commencement du IXe siècle des renseignements bien exacts. Les duchés et les comtés n'étaient point encore héréditaires; on

Digitized by Google

en confiait le gouvernement à de grands officiers de la couronne qui n'eurent pas tout le talent de se maintenir. On en vit l'exemple surtout en Aquitaine où ils rencontrèrent l'opposition toute locale des Gascons et de leurs chefs. Korson, nommé comte de Toulouse lors de la division du royaume d'Aquitaine en neuf diocèses militaires, fut renversé par Adalric, duc des Gascons; beaucoup d'autres comtes furent déposés, destitués, disgraciés. Dans plusieurs siècles la liste de tous les gouverneurs, des intendants, des préfets pourra être inexacte; l'existence de quelques-uns de ces fonctionnaires deviendra aussi problématique. En outre, depuis que M. Rabanis a réfuté la charte d'Alaon, on est un peu dans le trouble et le doute à l'égard des familles et des événements de cette partie du midi de la France. Quoi qu'il en soit, ce duc, vrai ou faux, sa mère Isemburge, et son épouse Agnès, consacrent le lieu de Condom au Saint-Sauveur pour la rémission de leurs péchés. Il n'est point question de monastère comme on l'a cru, et comme on avait intérêt à le faire croire. En admettant l'authenticité de cette inscription, on est obligé de reconnaître qu'il ne s'agit que d'une simple donation de terrain pour élever une église, un temple, là où il n'y avait auparavant qu'une simple chapelle.

Qu'importe ! Les Normands arrivèrent bientôt pour détruire le temple et balayer devant eux cette société naissante qui se croyait abritée autour du lieu réputé saint. Nous n'avons insisté sur ces points d'une importance secondaire que pour suivre pas à pas l'origine de Condom. L'enfant a donné signe de vie. Le lieu est marqué où s'élèvera maintenant une ville, lorque la tourmente des barbares sera passée. Les Normands eux-mêmes ont préparé le terrain; ils ont mis à découvert par leurs dévastations une jolie vallée, entourée de coteaux fertiles, formée par

Digitized by Google

l'espace compris entre le confluent de deux rivières. Mais encore cette seconde fois, la célébrité de la chapelle, dont quelques ruines sont restées debout au milieu des ronces et des lierres, rappellera les habitants. Ici, conformité de la première et de la seconde légende. Une urne, l'urne dont il est question dans l'énumération des reliques apportées par les deux prêtres gascons, a été sauvée du naufrage. Elle conserva à Condom sa réputation et sa signification de lieu consacré au Seigneur. Les miracles se renouvellent. Les pèlerins reprennent leurs bâtons; les maisons, les chaumières surgissent de nouveau. Honorette ou Amuna, les chartes lui donnent ce double nom, femme de Garcia-Sanche dit le Courbé, duc héréditaire de Gascogne, et d'une grande piété, disent les chroniques, fit souvent le pèlerinage de Condom. Touchée par la narration de tous les miracles que l'on attribuait à ce lieu, elle répara les outrages des barbares. De nouveau une riche basilique fut élevée par ses soins, et en femme prudente, nous dirions ménagère aujourd'hui, elle fit don à son église préférée de terres et de rentes; elle disposa tout à l'entour des demeures pour loger les clercs, un hospice pour les étrangers. La pauvre femme ne fut pas récompensée de tant de pieux sacrifices. Le penchant trop naturel à son sexe, dit peu galamment le même auteur, l'entraîna. Elle eut la fatale idée de vouloir savoir ce que renfermait l'urne miraculeuse.

Les prêtres et les évêques rassemblés pour cette expérience ne s'opposèrent point au désir d'une pareille bienfaitrice. En voulant sonder le mystère avec une baguette, la malheureuse duchesse eut une émotion subite. Ainsi que le dit M. le chanoine Monlezun (1), l'épouse

(1) *Histoire de la Gascogne*, par l'abbé J.-J. Monlezun, 1846, 7 vol. in-8°. Il nous semble que cet historien n'est pas suffisamment apprécié. Si son travail manque de méthode, de plan, il est rempli, hérissé de faits, de documents. M. Monlezun a traité hâtivement mais hardiment un grand sujet. Il faut lui en savoir gré. Dans tous les cas il a le mérite d'avoir été un des premiers dans ce pays à explorer le champ de l'histoire de Gascogne.

Digitized by Google

de Garsie crut voir une punition du ciel, là où nous ne verrions qu'un accident sans portée. Consternée, la malheureuse tomba sans connaissance entre les bras de ses suivantes. Elle mourut peu de jours après, portant dans son sein un enfant, qui en fut arraché, et qui reçut à cause de cela le surnom de *Nonné*.

La légende est terminée. Nous espérons en avoir réellement tiré l'extrait de naissance de la ville de Condom. Une chapelle appela les habitants; la construction d'une riche abbaye, protégée par la famille des ducs de Gascogne, acheva de former une cité.

GEORGES NIEL,
Archiviste du département du Gers.

(*La suite au prochain numéro.*)

Rôle des consonnes labiales

B, P, F, V, M.

Il était naturel que la consonne articulée par les lèvres se retrouvât dans les mots exprimant les actions de cet organe,

Avec les lèvres, on *boit*, on *baise*, on *parle*, on *souffle*,

Les lèvres peuvent être considérées comme l'organe de la *volonté*, et par conséquent de la *puissance*.

Tels sont les divers points de vue sous lesquels nous allons envisager les consonnes labiales.

1° Noms de la *bouche* et des *lèvres*.

BOUCO, BOUQUE, *bouche*, BUCCA se hâtent de nous offrir le B, —qui se retrouve également dans POT (gasc., *lèvre*), sous une forme un peu plus forte.

Dès le premier pas, nous nous trouvons arrêté par la discussion déjà vieille de MM. Lespy, Léonce Couture, et un anonyme. Le premier ne voit dans POT que la racine celtique *pocq*, le second accepte ποτον et POTUS comme parents; le troisième y joint *potiri* et *potestas*. Tous

Digitized by Google

trois peuvent avoir raison; il suffit de s'entendre. De ce que *pocq*, ποτον et *potiri* ont une origine commune, l'*action de la bouche ou des lèvres*, il ne s'ensuit pas rigoureusement que ποτον, par exemple, ait produit *pot*, ou *vice versâ*. D'ailleurs, notre sentiment se développera plus au long dans le cours de cette analyse.

Le BUCCA latin a produit BUCCELLA, *bouchée*, et BUCCELLUM, BOUCIN, BOUCI, *boussin* en vieux français.—BEC est son frère.

M. Lespy nous apprend que le mot *bouche* se rend en bas-breton par POCQ, en gallois par POCCYN, en irlandais par POG, en basque par POT, d'où il a passé dans le gascon.

Il nous semble retrouver le même sens dans POCO, POQUE (*fossette*), *poche*, POTCHO, POTCHE, POTYE;—dans le latin POCULUM (verre à boire):—dans POT et *POTAGE*, dans l'anagramme *TOUPI*, dont la rotondité aura peut-être produit le mot *toupie*, qui, d'ailleurs, pourrait se rapporter à τυπος (*bruit des coups*), de τυπτω, *frapper*.)

On conçoit, en effet, facilement le passage du sens de *bouche* à celui d'*ouverture* et de *capacité*. Aussi, j'ose presque rapprocher du mot POCQ le mot PHOGOR, hébreu, *ouverture* de vallée, *gouffre;* le latin VAS, *vase*, VAISSEAU;—l'anglais BOOT, d'où sans doute BOITE, BOUYTO, BOUYTE, BOUTA, *placer* (dont le premier sens serait *remplir)*, et *boisseau*, BOUCHET, BOUYSSET. (Cependant *bouta* peut venir de *bout*, et *boîte* de *pyxidem*, *pyxis*, gréco-latin.)

A POT, pris dans le sens de *vase*, je n'ose rapporter GOT (*coupe*), *godet*, *gobelet* (d'où le mot GOUDALO.) — En latin, on trouve GUTTUM *(coupe à boire)*, contestable peut-être, mais touchant de bien près à GUTTA, GUTTULA, *goutte*, GOUTO, GLOUT. Cependant, on pourrait invoquer le changement si fréquent de P. en K : λυκος, LUPUS; *pêyre*, *câyro* (périgord.), *cal*, *caou* (il faut), *fal*, *faou*, PAROCHIA, *parrôpio*.

Obs, En latin, *bouche* se dit encore OS, ORIS, qui se traduit aussi par *visage*.—Ce mot paraît appartenir à une autre famille dont nous connaissons, οραω, voir (d'où ορος, montagne); et d'autre part : ροδον; ROSA, *rose;* RO (copte), REMNOM (hébreu), *grenade*; RO (japonais) LIROU (chinois), *camellia*, trois plantes dont la fleur est *rouge*, RUBER, ερυθρος, comme les lèvres. (M. le chev. de Paravey, act. soc. lin. Bx 1860.)

En grec, *bouche* se dit στομα, dont le sens propre pourrait être *la fente*, de τεμνω, parf. τετομα, *couper*.

2° *Lèvres*, POT en gascon et languedocien; c'est le nom basque de la *bouche*.

Digitized by Google

BALOT en landais et médoquin. —C'est, je pense, l'anagramme de LABIUM (*BAL*, *LAB*.)—Or, dans LABIUM, LABRUM, d'où vient *lèvre*, la labiale n'occupe que la seconde place, la première étant donnée à la linguale L. Je soupçonne ici un anagramme plus important encore, dont je traiterai à l'article *baiser*.—LABIUM se rattache à LIBO, *effleurer des lèvres*, à λειβω, même sens.

De l'action combinée des *lèvres* et de la *langue* naît *laper*, LAPA, en grec, λαπτω. — Enfin, par analogie sans doute, le sens de *laper* attira celui de *saisir*, en grec λαμβανω (ελαβον), et celui de *lever*, LEBA, en latin LEVO. Le lien s'étant rompu, ces derniers verbes n'expriment plus que l'action des mains.

Obs. Les Grecs avaient χειλος pour *lèvre*, mot appartenant à la racine χειν, *verser*, et qui primitivement a pu désigner le *bord d'un vase*, le *canal*, *le bec* par lequel coule le liquide.

3° *Baiser*. POUTOUN, POUTOU, POUTET (gascon.)—POUTEGUIN (basque.)—M. à. m. *petite lèvre*, *petite bouche*, diminutif qui rappelle le terme latin OSCULUM, *petite bouche* et *baiser*.

Baiser est le latin BASIUM; dans lequel domine encore la labiale. — L'arabe donne BOUS. (M. Mary-Lafon.)

Les Crecs disaient φιλημα, de φιλεω, (*baiser*, et *aimer*), φιλος *ami*., Les Grecs n'ayant pas d'autre mot pour *baiser* (ασπασμος signifie *embrassement*), nous devons en conclure que le sens de *baiser* est au moins contemporain de celui d'*aimer*, dont il est l'expression extérieure. — Or, PHILEO se trouve l'anagramme de LEIBO, LIBO (pf. ε-λιφ-α, E-LIPH-A), *phil*, *liph*.—Le sens d'*effleurer* étant plus recherché que celui de *baiser*, ce dernier est le primitif, et PH est la consonne radicale : ce qui ramène PHILEO, LIBO, LABRUM, LABIUM et leurs dérivés dans la grande famille des mots où la consonne labiale désigne une action des *lèvres;* la douceur de l'action a fait préférer l'aspirée F. (ph.)

J'oubliais que φιλος, *ami*, paraît avoir produit FILIUS : Homère dit toujours ιλος υιος, *cher fils*.—D'ailleurs, le dernier mot seul, prononcé à l'éolienne, suffit pour faire naître FILIUS : υιος. *hyios*, *fyios*, *fi-l-ios*, FILIUS, FILH; HILH ramène à υιοσ par la suppression gasconne de F.

4° *Boire*, BEURE et BÉBE, latin BIBERE. Il y a redoublement de la consonne labiale, ce qui exprime admirablement l'action. Les Grecs ne l'admettaient qu'une fois : π-ινω (ε-π-ιον.) — Peut-être est-il permis de rapporter PINTE à la même famille.

Digitized by Google

Le mot *potable* dérive de POTARE (boire goulûment), dont la racine se trouve dans le verbe polymorphe πινω (ε-ποθ-ην), d'où ποτ-ον et ποτ-ος, POTUS, POTIO, *potion*, *boisson*,

Le mot POT, dans le sens de *vase*, pourrait se rapporter à cette racine. Qui ne connaît l'expression *boire à* POT,—et la mesure ancienne: un POT de vin? Cependant on est libre de le tirer directement de POCQ.

Mais, en vérité, nous ne comprenons pas qu'on puisse nier la parenté de *boire* et de *bouche*, de *potare* et de *pocq*. Il est fort possible que ces deux mots, découlant de la même source, se soient développés à part, l'un dans la langue ibéro-kymrique, l'autre dans la gréco-latine. Mais nous portons tous *sur nos lèvres* la raison et la liaison de l'un et de l'autre.—Ceci me paraît d'autant plus clair que le bruit produit en desserrant les lèvres, PA ou PO, se trouve à la fois celui du *baiser* et du *boire*.

J'en conclus que M. Lespy, n'envisageant que la transmission du latin au roman, avait raison; que M. Couture, embrassant l'ensemble de la question, n'avait pas tort, et que son opinion est préférable.

L'ABBÉ H. CAUDERAN.

(La suite au prochain numéro.)

UNE CHARTE

d'Aliénor, duchesse d'Aquitaine, de l'an 1172.

Aliénor, reine d'Angleterre et duchesse d'Aquitaine, prit sous sa protection les religieux de l'abbaye de Candeil et autorisa l'abbé à fonder un monastère de son ordre dans toute l'étendue de ses terres. Ces lettres, que mes recherches sur l'abbaye de Candeil m'ont fait découvrir dans les manuscrits de la bibliothèque impériale à Paris, sont entièrement inédites; elles n'ont pas même été connues par l'illustre auteur de l'*Histoire générale du Languedoc*, et j'ai pensé que leur publication pourrait avoir quelque impor-

Digitized by Google

tance et ne serait pas sans intérêt pour l'histoire de la province. Avant de les transcrire, il est bon de dire un mot de l'abbaye et de rappeler brièvement les circonstances qui ont précédé et motivé leur octroi.

L'abbaye de Candeil, ordre de Cîteaux, au diocèse d'Albi, fut fondée vers l'année 1147 et enrichie par les libéralités des comtes de Toulouse, des vicomtes de Lautrec et d'Albi, et des petits seigneurs du pays, qui tous s'empressèrent de contribuer par leurs largesses à assurer l'existence du couvent, et par les priviléges dont ils investirent ses membres à embellir cette existence.

Les comtes de Toulouse eurent à lutter dans le XIIe siècle contre plusieurs de leurs vassaux. Alfonse, roi d'Aragon, comte de Barcelonne et maître du Roussillon, prétendait à la domination de la Provence et à la souveraineté des vicomtés de Carcassonne, de Béziers et de Montpellier. Il chercha à se créer des partisans parmi les sujets du comte de Toulouse, et s'allia avec Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne, Béziers et Albi, et plus tard avec Roger, fils de ce dernier. La guerre de Raymond V avec Alfonse dura près de trente ans, de 1166 à 1196.

Pendant un des courts intervalles de trève que des amis communs ménageaient entre les deux rivaux, Raymond V eut à lutter contre Aliénor, duchesse d'Aquitaine. Eléonor ou *Aliénor*, comme on l'a appelée jusqu'au XIVe siècle, duchesse d'Aquitaine et comtesse de Poitou, épousa en 1153, après avoir été répudiée par Louis VII, roi de France, Henri, duc de Normandie, roi d'Angleterre. Elle apporta à son mari, avec de grandes possessions, des prétentions sur le comté de Toulouse. La guerre s'engagea entre Raymond et le roi d'Angleterre. Celui-ci, en 1160, pénétra jusqu'à Toulouse, mais Louis VII vola au secours du comte, força Henri à se retirer et à conclure la paix. Les hostilités re-

Digitized by Google

commencèrent en 1164 et cessèrent seulement en 1173; par le traité de paix, Raymond se déclara homme lige du roi d'Angleterre!

Aliénor eut de son dernier mariage quatre fils. En 1170, Henri associa son fils aîné au trône, et en 1172, du consentement de sa femme, il céda l'Aquitaine à Richard, son second fils. Ces jeunes princes se révoltèrent contre leur père, et Aliénor prit leur parti, 1173. Le comte de Toulouse se rangea d'abord du côté du roi contre ses enfants révoltés, et ceux-ci trouvèrent un appui naturel contre le comte dans Alfonse, roi d'Aragon. Ainsi, les divisions de Henri II avec sa famille vinrent compliquer les affaires de Raymond V.

Venons maintenant à notre charte. Aliénor mande à Mercadérius, à Raymond-Bernard de Ravignac, ses baillis, et à tous autres, de protéger les religieux de Candeil, de recevoir avec aménité les députés que l'abbé de ce monastère devait lui envoyer, leur faisant savoir qu'elle avait accordé à l'abbé l'autorisation de construire un monastère dans l'étendue de ses domaines, là où il trouverait un endroit convenable, et que, conséquemment, ses baillis prêtassent à l'abbé tout leur concours en cette circonstance.

A. Dei gracia humilis Angliæ regina, dilectis et fidelibus ballivis suis Mercaderio, Raimundo Bernardi de Ravignato, aliis fidelibus salutem. Pro domo de Candelio, quam in protectione et custodia nostra suscepimus, et quamplurimùm diligimus, vos rogamus attentius et mandamus, quatenus prout nostra propria ipsam et quidquid ad illam pertinet, et animalia et cætera quæ sua sunt manu teneatis, custodiatis et protegatis, et abbatem ejusdem domûs quàm plurimùm approbamus et nuncios suos quos nobis destinabit recipiatis, et in negociis domus suæ præmoneatis tantum inde agentes ut inde nobis grates referant, et vos

Digitized by Google

nobis commendabiles reddere debeant. Concedimus autem eidem abbati ut si locum aptum invenitur in partibus vestris ad ædificandam abbatiam illum habeat pro anima *Ricardi* (1) filii nostri et nostra, quare vos admonemus, mandantes ut ad hoc idem concessum et assensum vestrum ei præbeatis. Teste me ipsa, apud Chinon.

Nous ignorons s'il fut donné suite à cette permission de fonder un couvent en Aquitaine, donnée à l'abbé de Candeil. Les archives de l'abbaye sont muettes à cet égard.

Ces lettres ne sont pas datées, mais la désignation de la ville de Chinon où elles furent délivrées, et où nous savons que Henri et Eléonor passèrent les fêtes de la Noël 1172, ne permet pas de les rapporter à une autre époque. La paix n'était pas encore faite entre Henri et le comte de Toulouse, et les prétentions d'Aliénor sur le comté subsistaient dans toute leur force. Dans ces circonstances, l'abbé de Candeil, prenant ses précautions contre la fortune, aurait-il voulu s'assurer la protection de la reine d'Angleterre en lui envoyant des députés; ou bien celle-ci, voulant s'immiscer dans les affaires du Languedoc et y avoir des partisans en favorisant les religieux, aurait-elle pris sous sa protection l'abbaye de Candeil et accordé à l'abbé l'autorisation d'élever sur ses domaines un couvent de son ordre? Nous ne saurions le dire; mais quand l'historien jette un coup d'œil impartial sur cette guerre autant politique que religieuse des Albigeois, sur ces attaques

(1) Le texte (Archives de l'abbaye de Candeil, fonds Doat, nº 115, fol. 168), porte *Raimundi*, mais Aliénor n'eut aucun fils de ce nom; elle a désigné son fils bien-aimé, Richard, et le copiste aura transcrit par *Raimundi*, au lieu de *Richardi*, le nom du prince désigné sans doute sur l'original par la seule lettre initiale R. Le nom de la reine est aussi marqué par la lettre initiale A; mais aucune autre reine d'Angleterre, sauf Aliénor, duchesse d'Aquitaine, dont les possessions s'étendaient jusque dans l'Albigeois, ne pouvait s'intéresser à une abbaye du diocèse d'Albi; la mention de la ville de Chinon lèverait aussi tous les doutes. Tout concourt à rapporter à Aliénor, duchesse d'Aquitaine, la charte donnée en faveur de l'abbaye de Candeil par A. reine d'Angleterre.

Digitized by Google

contre le comte de Toulouse, sous prétexte d'hérésie, il ne peut s'empêcher de déplorer la fatalité de ces rivalités et de ces guerres particulières qui eurent pour résultat d'attirer sur le pays les plus grandes calamités, d'affaiblir le comte de Toulouse au moment où il aurait eu besoin de toutes ses forces pour la lutte gigantesque qui allait commencer, et préparer pour le siècle suivant le triomphe de Simon de Montfort et l'abaissement de la puissante maison de Toulouse.

ROSSIGNOL,

Inspecteur de la Société française d'archéologie.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

III.

1141. — *Bernard III Lobat de Montesquiou* (Bernardus Lobati de Montesquivo, episcopus Tarviæ, 1175, charte de Madiran), souscrivit à plusieurs chartes de S. Savin et de Madiran comme il appert par les cartulaires de ces abbayes. En 1141, il consentit à la cession du patronage de l'église de Ste-Quitterie de Rive-Haute (*ecc. S. Quiteriæ de Ripa-Alta*) aujourd'hui Plaisance (Gers), à l'abbaye de la Case-Dieu (*Casa Dei*). En 1160, il assista à la consécration de l'église de l'Escaledieu, cérémonie qui se fit avec grande pompe en présence de la comtesse de Bigorre Béatrix II. — C'est pendant son administration que des chevaliers du *Temple* s'établissent à Bordères, village près de Tarbes, qui leur fut donné par Pierre de Marsan, époux de Béatrix II (1145).

1175. — *Arnauld Guillaume I d'Ozon* (Arnaldus Guilelmi de Osonio) prend part en 1179 au concile général de St-Jean de Latran

(1) Voir, plus haut, page 142 et 194.

Digitized by Google

(*Lateranensis*); dans les actes de cette assemblée, il est désigné sous le nom d'évêque de Bigorre (*episcopus Bigorritanus*). — La maison des Templiers de Bordères est érigée en *commanderie* (1175).

1181. — *Raymond-Arnauld I de Mont d'Arros* occupe le siége épiscopal pendant 19 ans; on ignore les événements qui eurent lieu sous ce prélat dont le nom n'est cité ni par Oïhenart, ni par les Bénédictins.

1200. — *Arnauld Guillaume II de Biran* (Arnaldus Guillelmi de Birano) était présent en 1216 aux noces de Guy de Montfort avec Pétronille, comtesse de Bigorre.

1223. — *Bernard IV* (Bernardus, epis. Tarbiensis). On lit à cette date, au bas des priviléges de l'abbaye de Sauve Majeure (2) (*abbatia Silvæ Majoris*), la signature d'un Bernard, évêque de Tarbes, auprès de celle de Guillaume, évêque de Bayonne. — Cette pièce est le seul titre qui nous révèle l'existence de ce prélat.

1224. — *Amanieu de Grésignac* (Amanevus de Gresinhaco, Tarbiensis episc.), omis sur le catalogue d'Oïhenart. — Ce prélat appartenait à l'une des plus nobles familles de la Gascogne; il joignait à une piété austère une science profonde. Son nom figure sur les *Tables* de la Sauve Majeure à laquelle il légua 110 sous, et dans laquelle il fut enterré. Son tombeau existait encore avant 1789. — En 1226, Amanieu de Grésignac fut porté du siége épiscopal de Tarbes à l'archevêché d'Auch. (Mort en 1244).

1227.— *Hugues de Pardaillan* (Hugo Pardaillanus) élève un conflit contre Sanche, abbé de la Case-Dieu, au sujet du patronage de l'église de Ste-Quitterie de Rive-Haute. Suivant Oïhenart et quelques auteurs, Hugues de Pardaillan aurait été nommé à l'archevêché d'Auch à la mort d'Amanevus I (1244); mais le *Gallia-Christiana* rejette cette opinion, et établit que l'évêque de Tarbes ne fut que le vicaire de l'Eglise d'Auch (*ecclesiæ Auxitanæ vicarius*) pendant la vacance qui suivit la mort de l'archevêque.

1245. — *Arnauld-Raymond I de Coarrase ou Coadrasse* (Arnaldus Raimundi de Caudarasà, aliàs Caudarrasus) issu d'une noble famille de la Gascogne. Il est désigné au nombre des exécuteurs testamentaires par la comtesse Pétronille, morte en 1252. Six ans après, il souscrit à une charte par laquelle Esquivat de Chabannes, comte de

(2) Département de la Gironde.

Digitized by Google

Bigorre, accordait les priviléges de commune (*communia*) à un lieu dit Cieutat de Navarest (*Civitas de Navarresto*). 1257.

1260. — *Arnauld de Miossens* (Arnaldus Mille Sanctius, aliàs de Mille Sanctis). Un acte du mois de mars 1260 nous fait connaître qu'il se prononça en faveur du chapitre de Tarbes contre le vicomte d'Asté (*Asteriensis*), à propos des décimes levés sur le village de Baudéan (Bigorre). — 1264, une Commanderie de chevaliers de St-Jean de Jérusalem (*les Hospitaliers*), est fondée au village d'Aureillan, près de Tarbes. — 1267, Arnauld de Miossens souscrit à une charte de la ville de Bayonne.

1268. — *Raymond-Arnauld de Coarrase* (Raimundus Arnaldi de Caudarasà) paraît avoir occupé le siége de Tarbes pendant 10 ans. Son nom figure sur plusieurs titres importants : 1276, dans le cartulaire de l'Escaledieu; 1286, dans une charte de la Case-Dieu; 1290, dans le cartulaire de la Reule; 1292, dans le manifeste envoyé par la noblesse de Bigorre à Philippe IV le Bel, en faveur de Constance de Moncade, comtesse de Bigorre, dont le roi venait de séquestrer les Etats; en 1306, la prélature de Raymond-Arnauld est rappelée dans plusieurs actes de S. Savin (*Tabularii S. Savini*). En 1281, il institue deux prébendes (canonicats) pour l'entretien et le service du chapitre; en 1282, il consent à la construction du *Couvent des Carmes*, à Tarbes, à la condition que les moines reconnaîtront sa juridiction et qu'ils partageront tous les bénéfices casuels avec l'évêché et le chapitre. L'an 1300, Philippe IV le Bel fait dresser une *enquête* de l'Etat du Bigorre; dans cette pièce officielle, l'évêque de Tarbes est qualifié de seigneur des villages de Caixon et Marceillan (*dominus de Cayshono et de Marcelhano*).

1308. — *Gérald II de Doucet* (Geraldus de Dulceto), chanoine et chantre de l'église de Lectoure (*Lectorensis*), est porté au siége de Tarbes. Son nom se rencontre sur les Tables de l'abbaye de St-Savin. Il mourut en mars 1313. — 1312, restauration de l'abbaye de St-Pierre de Tasque (*abbatia St-Petri de Tasqua*) fondée au xe siècle (1).

1313-1316. — *Vacat Sedes Tarbiensis*. Le diocèse de Tarbes est administré par le chapitre de l'église épiscopale.

1316. — *Guillaume II Hunald de Lantal ou de Lanta* (Guillelmus Hunaldi de Lantarià), abbé de St-Pierre de Lézat (*Lesatensis*),

(1) Le village de Tasque appartenait à l'ancien diocèse de Tarbes; il dépend aujourd'hui de celui d'Auch (Gers).

Digitized by Google

département de l'Ariége, est nommé évêque de Tarbes. C'est lui qui fit construire le cloître de ce monastère comme l'atteste une inscription que l'on lit sur la partie méridionale de cet édifice. En 1319, il obtient du roi Charles IV le Bel, qui s'instituait comte de Bigorre (1), des lettres (*ad episcopum Tarviensem*) qui garantissent les anciens priviléges de l'Eglise de Tarbes : le roi défend nettement au sénéchal, Pierre Raymond de Rabastens, d'empiéter sur la juridiction ecclésiastique. En 1326 (8 décembre), il assiste à un synode ou concile provincial tenu par l'archevêque métropolitain, Guillaume de Flavacourt (*G. de Flavacurià*). Guillaume II Hunald quitta en 1340 le siége de Tarbes pour celui d'Agde (*Agathensis*).

L. LEJOSNE,
professeur d'histoire au lycée impérial de Tarbes.

NOTICE

SUR LA

Fondation de la ville de Nogaro et sur son Eglise paroissiale sous le vocable de St-Nicolas (2).

Dans le moyen-âge, des sentiments de mésintelligence et des actes de violence se produisirent entre les comtes d'Armagnac et les archevêques d'Auch, deux puissances toujours rivales et quelquefois hostiles. L'une de ces luttes eut lieu à l'occasion de la fondation de Nogaro, par St-Austinde, entre ce prélat et le comte Bernard II, surnommé *Tumapaler*, qui s'était retiré dans le voisinage de la Bastide

(1) Depuis 1292 jusqu'à 1425, les rois de France se dirent comtes de Bigorre.

(2) Lorsque je m'occupais à recueillir les matériaux de mes recherches sur l'histoire et les antiquités de la Novempopulanie, dont le manuscrit fut couronné en 1822 par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de l'Institut, feu M. Vendriés, ancien notaire à Nogaro, qui dans tout le cours de sa longue et utile carrière s'était occupé de l'étude des monuments de sa contrée, eut la bonté de me communiquer quelques notes intéressantes que j'ai consultées avec fruit dans cette notice, en supplément aux documents que m'ont offerts le *Gallia Christiana*, les Annales ecclésiastiques de D. de Brugèles et les Manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat.

Digitized by Google

en construction, au couvent de St-Mont (ordre de St-Benoît), construit par lui sur ses terres, monastère dont il avait été le fondateur et le bienfaiteur, et dont il embrassa la règle et devint un des religieux les plus zélés.

En l'an 1050, notre archevêque acheta, pour la somme de *quarante sols d'or*, de Guillaume-Raymond, propriétaire de ce lieu, le territoire destiné à servir d'emplacement à la ville future; mais Bernard, comme seigneur suzerain du local, ne voulut en reconnaître et confirmer l'achat tant que l'acquéreur nouveau n'aurait pas renoncé en sa faveur aux droits qu'il avait sur l'église de St-Mont.

D'après le cartulaire de l'église métropolitaine d'Auch, voici un détail curieux, mais abrégé, des dommages causés par le Comte à Austinde sur sa nouvelle propriété, à la suite des contestations survenues entre eux sur le refus de ce dernier d'obtempérer au vœu de son redoutable et irascible voisin, qui lui enleva de vive force et à main armée «une grande crémaillère, la chaîne du puits, la table sur laquelle le prélat prenait ses repas, quelques chaudières, des livres (sans doute liturgiques), des habits, du grain, etc.» L'archevêque fit à son tour usage de ses armes spirituelles envers son adversaire, qu'une excommunication mit à la raison.

A la suite de concessions réciproques entre les parties belligérantes, St-Austinde étant devenu paisible possesseur du territoire de Nogaro, *acquis de ses propres deniers*, il semble, dit l'auteur des notes que je consulte ici (1), qu'il aurait pu en transmettre la propriété à qui il aurait voulu; cependant, il ne paraît pas qu'il ait mis à sa mort en possession de ses droits les archevêques ses successeurs, ni le chapitre qu'il institua dans la ville naissante. Ce der-

(1) M. Vendriès, dont il vient d'être fait mention.

Digitized by Google

nier établissement religieux n'y avait qu'un moulin à eau; encore lui venait-il d'une fondation obituaire. Tout porte donc à croire que le pieux pontife auscitain abandonna les terres de son nouveau domaine en toute franchise à ceux de ses diocésains qui vinrent s'y établir et sans qu'il les assujétît à aucune redevance envers lui et ses successeurs, ni à l'égard de l'église et du chapitre du lieu.

L'église de Nogaro dont il est ici question, dédiée à St-Nicolas, atteste par son style architectural une construction de la fin du XIe siècle, ou plutôt appartenant au XIIe (1), et remontant par conséquent à l'époque de la fondation de la ville, où elle était collégiale et dont elle est encore paroissiale.

Ce monument a trois nefs : la voûte des latérales subsiste en entier. Une partie de celles du milieu et de la tour du clocher ont été détruites par les calvinistes. Dans les guerres de religion du XVIe siècle, cet édifice eut beaucoup à souffrir, comme tant d'autres qui avaient la même destination, de la part des nouveaux iconoclastes, dont le marteau destructeur fut aussi fatal aux beaux-arts qu'aux simulacres vénérés du culte catholique. L'église de St-Nicolas offre une vue pittoresque du côté du cloître; sur un chapiteau historié qu'on y remarque on avait cru reconnaître Apollon, aussi avait-il été considéré comme ayant appartenu à un temple de ce Dieu, mais il paraît être du même style que le reste du monument, ainsi que quelques autres fragments de sculptures qu'on y voit également. Sur le chapiteau que nous signalons, il est probable qu'on a voulu représenter le soleil pendant les quatre saisons de l'année.

(1) Un assez grand nombre d'églises de la province ecclésiastique d'Auch datent de cette époque où les peuples, revenus de cette peur de la fin du monde qui terrifia le précédent, s'empressèrent de tous les côtés (semblant s'être donné le mot dans ce but commun), de réédifier leurs églises, dont beaucoup menaçaient ruine, en passant insensiblement du *style roman* à l'*ogival*, si mal nommé *gothique*.

Digitized by Google

Chaque personnage sculpté sur le marbre a, en effet, des traits différents. On y distingue un adolescent, un homme dans la force de l'âge, un autre ayant près de lui des pampres. Chacun tient à la main un instrument de musique. On n'ignore pas que des symboles de ce genre se retrouvent dans beaucoup de nos anciennes églises (1).

Celle de Nogaro, du reste, ne s'éleva point grâce aux seules libéralités des archevêques, ses successeurs. Ceux de *Tumapaler*, dans la hiérarchie comtale d'Armagnac, divers autres seigneurs et quelques particuliers, partagèrent avec les premiers la gloire d'être ses bienfaiteurs; plusieurs titres de donations parvenus jusqu'à nous, et dont il m'a été donné connaissance, proclament les auteurs de ces munificences.

En 1154, 1270, 1303, 1315, il a été tenu à Nogaro et dans cette même église de St-Nicolas des conciles provinciaux sous la présidence des archevêques d'Auch; dans celui de 1290, présidé par l'archevêque Amanieu, Roger-Bernard, comte de Foix, et sa femme, furent excommuniés pour avoir envahi des propriétés de l'évêché de Lescar. On y fit aussi divers règlements pour la discipline qui tendait à se relâcher, surtout dans le clergé régulier.

Annessance de Toujouse, évêque d'Aire, ayant été assassiné près de Nogaro par des seigneurs vassaux du comte d'Armagnac, on éleva un tombeau sur le lieu même où il avait été frappé. Ce monument existe encore; quoique très dégradé, on y voit sculptées les armes de cet évêque qui sont un pied de tuye soutenu par deux anges. D'autres figures allégoriques très frustes et à moitié effacées

(1) Il se pourrait cependant que quelques fragments d'architecture, de sculpture, etc., que l'on remarque dans l'église de Nogaro, aient été employés dans son ornementation actuelle, après avoir été transportés d'ailleurs et avoir fait partie de quelque édifice d'une date plus ancienne, circonstance que j'ai vu se reproduire dans d'autres constructions du même genre, et particulièrement au cloître de Moissac.

Digitized by Google

servent également de support à l'écusson et se groupent autour de lui.

Dans l'acte de cession, à la date du 5 des calendes d'août 1062, fait à Austinde par Bernard Tamapaler de sa juridiction seigneuriale et de ses autres droits sur Nogaro, document historique écrit en latin vulgaire du moyen-âge, on remarque plusieurs termes et expressions appartenant à la basse-latinité, et en partie même à la langue romane, indiqués dans le glossaire du *Gallia Christiana*, mais dont les auteurs n'ont pas connu la signification et la valeur, tels entr'autres que le mot *pagéramenta* venant du gascon ou roman *pagera* qui signifie *mesurer*, « *fondamenta domum jaciens ecclesiæ construendæ, villæ ædificandæ pageramenta composuit.* » Ce texte indique que le fondateur de Nogaro fit tracer l'enceinte de sa nouvelle ville dans les limites et la mesure du terrain qu'il avait acquis dans ce but. On rappellera également ici comme extraite du même titre l'expression *clam-saged* (1) qui signifie un *siége de justice* et le *droit de scel.* (Voy. D. de Brugèles, ch. du diocèse d'Auch, 3e partie, *Preuves*, p. 62.)

Dans un autre acte de l'église de Nogaro de la même époque (1668), on voit un individu du nom de *Guilhem*, du même lieu, fils de ce Guillaume Raymond, dont on a fait mention au commencement de cette notice, former instance devant Bernard II, fils et successeur de Tamapaler, contre la vente du territoire *Nogariolensis Villæ* fait par ledit Guillaume à Austinde. On y lit ces mots : « *Post obitum vero domini Austindi, venit Ezguillem et clamavit et* BEERCLAVIT (*ilbéla*), *ad Geraldum comitem V.* Cette expression *beerclavit* est curieuse (2).

(1) *Saged* ou *Saget*; le sceau communal d'Auch dans le moyen-âge, mi-partie du chapitre cathédral et de la ville, portait aussi ce nom sur sa légende circulaire.

(2) On dit encore en style familier, « *beugler comme un veau.* »

Digitized by Google

Un troisième document contemporain des premiers, qui m'est aussi passé sous les yeux, et qui est relatif à diverses donations toujours faites en faveur de l'église de St-Nicolas, mentionne une dame, nommée Fachials, « *Mater Leberoni dedit duos rusticos qui erant sui proprii, unum equum, unum anum, pro sua anima.* » Dans cet acte de libéralité, un paysan (*rusticus*) est estimé *vingt sols morlans* (*XX solidi morlani*) (1). On ne fait pas connaître le prix du cheval et de l'âne (*anus*) On y aurait vu la valeur comparative des trois sortes d'animaux offerts ici par la mère de Léberon, pour le salut de son âme, à saint Nicolas.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

NÉCROLOGIE.

Condom, le 29 octobre 1861.

M. Jules de Campaigno, ancien membre du Conseil général du Gers, est mort le 25 octobre, dans son château de Campaigno, à la suite d'une courte maladie, âgé d'environ 55 ans (2).

M. Jules de Campaigno appartenait, par son aïeule Paule de Patras de Campaigno, à une très ancienne famille, dont l'histoire de notre province a consacré les glorieux services, et dont il portait légitimement

(1) Monnaie que les comtes de Bigorre et de Béarn faisaient frapper dans la ville de Morlas (*deniers* et *oboles* d'argent), et qui, à raison de l'exactitude de son poids et de la bonté de son aloi, jouissait d'un cours de faveur et de confiance dans toute la Gascogne et les pays voisins. La terre nous la restitue encore souvent, et particulièrement celle portant le nom du comte Centule et la légende MONOR FORCAS, dont nous avons donné ailleurs la description et l'historique. (Voy. la *Revue numismatique française*, la *Glaneuse*, journal de Tarn-et-Garonne, etc.)

(2) Ses obsèques ont eu lieu le 28 à Condom, au milieu d'un immense concours. Le deuil était conduit par le frère du défunt, M. Charles de Campaigno, colonel du 92e de ligne et commandeur de la légion-d'honneur, et par MM. de Série et de Castelmore, ses beaux-frères.

Digitized by Google

le nom et les armes. — Un membre de cette maison fut pourvu en 1596 de la double charge de gouverneur et de sénéchal de Boulogne-sur-Mer (1), que ses descendants occupèrent après lui pendant près de deux siècles, en considération de la valeur déployée et des services rendus dans ces hautes fontions par divers membres de cette famille. Tandis que cette branche se perpétuait avec honneur dans une province éloignée, l'héritière du manoir patrimonial, Paule de Patras, dame de Campaigno et de Ligardes, transmettait, vers le milieu du dernier siècle, avec la sanction royale, son nom et ses domaines à son époux Jean-François de Soubiran, seigneur du Déhès, bisaïeul de M. Jules de Campaigno. — La branche masculine du Boulonnais est représentée aujourd'hui par M. le comte Jean de Campaigno, maire de Toulouse, et son frère aîné.

Les dernières générations de la branche restée dans notre province ont gardé intact cet héritage d'honneur. L'aïeul et le père de M. Jules de Campaigno furent tous les deux chevaliers de St-Louis, l'un capitaine au régiment des Gardes-Lorraines, l'autre au régiment de Royal-Dragons. Nos concitoyens se souviennent encore que ce fut aussi un deuil public pour notre cité, lorsque mourut, en 1833, le respectable père de celui que nous venons de perdre. Mesdemoiselles de Campaigno, ses tantes, qui avaient pieusement entretenu les habitudes claustrales auxquelles elles s'étaient vouées avant la Révolution, firent elles-mêmes, du fond de leur retraite, vénérer et bénir ce nom par des œuvres de sainteté et de charité, dont les souvenirs vivent encore parmi nous.

A l'exemple de presque tous les siens, et comme ses deux frères puînés, M. Jules de Campaigno s'était destiné d'abord à la carrière militaire. Sorti de l'école de St-Cyr, en 1827, avec un des premiers numéros, il renonça au service actif en 1830, et, depuis cette époque, il ne nous a plus quittés. Quel rôle a joué parmi nous cet homme, aux mœurs douces et simples, au caractère si bienveillant, et qui, peut-être par cela même, avait moins les aptitudes de la vie publique que les généreux instincts et les vertus modestes de la vie privée? D'où lui venait cette popularité de bon aloi, qui, le jour de ses funérailles, confondait avec les larmes d'une famille les regrets d'une population entière? M. de

(1) Michel de Patras de Campaigno, qui fut investi de cette charge en 1596, fut tué la même année dans une expedition contre St-Omer. Son frère, Antoine, lui succéda en 1599.

Digitized by Google

Campaigno avait tout simplement un noble cœur, c'est-à-dire les qualités précieuses qui attirent l'affection et le respect, à défaut même de ces dons brillants qui n'assurent le plus souvent que des succès d'un jour. Abordable pour tous en toute occasion, personne ne recourut jamais à lui sans se louer de l'affabilité de son accueil et de cet empressement si naturel, qui dénotait infailliblement le seul désir d'obliger. On le trouva toujours l'auxiliaire empressé de toute entreprise utile, le conseil et l'appui de tous ceux qui réclamèrent avec confiance son entremise. Depuis quelques années, depuis le jour surtout où il avait éprouvé le cruel isolement du veuvage, M. de Campaigno avait obéi au besoin instinctif de la retraite, qui répondait d'ailleurs à ses goûts simples et utiles; mais les voisins du château de Campaigno peuvent dire que, dans cette dernière période de sa vie, il était resté ce qu'il fut toujours, c'est-à-dire le conciliateur, l'arbitre nécessaire, le bienfaiteur, l'ami de tous. Ferme dans sa foi religieuse, fidèle à ses idées politiques, toujours docile aux inspirations de cette rare bonté qui fut le trait dominant de son caractère, il a dignement continué les généreuses traditions de sa famille, et il les transmet à ses enfants comme leur plus précieux apanage.

La nouvelle de sa fin si prompte a produit dans le pays une profonde impression et d'unanimes regrets, et il semblait que tous comprenaient mieux, en présence de cette perte, l'importance et le bienfait de cette influence salutaire qu'exerce autour de lui l'homme de bien. Ce dernier et solennel hommage a été rendu à M. de Campaigno par la ville de Condom, et ces lignes ne sont qu'un écho affaibli des sentiments que nous avons voulu interpréter. Dans un temps agité comme le nôtre et dans une société encore divisée par tant de préventions injustes, c'est du moins un heureux symptôme que les sympathies publiques s'attachent ainsi, à l'encontre de toutes les dissidences, aux citoyens qui les ont si bien méritées.

L. DE P.

DE

L'UTILITÉ HISTORIQUE

DES

ACTES NOTARIÉS ANTÉRIEURS A 1789.

Peu de personnes, parmi celles qui s'occupent de recherches historiques, ignorent quelle ressource offrent, à ce point de vue, les études

Digitized by Google

des notaires. Au travers d'un grand nombre d'actes que leur caractère privé met tout à fait en dehors de la question, on en trouve, et ils sont nombreux encore, où s'est inscrite, jour par jour, l'histoire intime des communes de France pendant les deux derniers siècles. Or, ces pièces intéressantes, utiles, même indispensables à qui veut reconstituer d'une manière sérieuse le passé d'une ville, d'un bourg, d'un simple hameau, ne sont que très rarement l'objet des précautions auxquelles elles auraient droit. Abandonnées sur des rayons poudreux où elles servent d'asile aux souris, enfouies le plus souvent au fond d'obscurs réduits où l'humidité les décolore, elles finissent tôt ou tard par disparaître, emportant, perte irréparable! d'utiles et de piquants secrets.

Il est temps de remédier à cet abus, et tout en débarrassant les notaires d'un dépôt improductif et gênant, de faciliter aux érudits l'exploitation d'une mine féconde. Conservation et publicité, tel est donc le double but à atteindre; tel est aussi l'objet d'un Mémoire très substantiel qui nous a été adressé dernièrement par un avocat de Thiers, M. Gustave Saint-Joanny.

Pour donner une idée de l'intérêt qui s'attache à cette question, l'auteur présente sous deux chefs le résultat d'investigations rapides faites incidemment dans les Etudes des notaires thiernois. Ce n'est qu'une vue à vol d'oiseau et comme le programme d'un travail digne de tenter un esprit curieux, mais cela suffit pour établir la portée de la proposition consignée dans le Mémoire.

Commençant par les documents relatifs et spéciaux au commerce, l'auteur prouve, en se référant à des actes notariés, sauvés par hasard de la destruction, qu'on peut éclairer d'une lueur vraie l'histoire des grandes industries qui firent, durant plusieurs siècles, la renommée et la fortune de Thiers. A propos du corps de métier de la coutellerie, il cite des actes d'assemblée d'où l'on déduit, dans son ensemble et jusqu'en ses moindres détails, l'organisation administrative et disciplinaire de cette puissante et riche communauté. On y retrouve, non sans un vif sentiment de curiosité satisfaite, les noms des maîtres couteliers de tous les âges, et on les suit dans toutes les transactions relatives à leur commerce, vente de marques de fabrique et de marchandises et inventaires après décès, indiquant la nature des outils, la valeur des matières employées à la fabrication et celle des produits fabriqués à toutes les époques. Ainsi de la papeterie dont la réputation, consacrée par Montaigne, s'est maintenue jusqu'au jour où la fabrique thiernoise a été absorbée et finalement ruinée par la fourniture du timbre; ainsi, enfin,

Digitized by Google

des cartes à jouer, de la tannerie, de la gaînerie et de la teinturerie, industries autrefois très florissantes, aujourd'hui éteintes et dont la tradition va tous les jours s'effaçant.

Abordant un autre ordre de recherches, M. Saint-Joanny, dont je marque d'un simple trait de plume les indications multiples et variées, passe en revue les documents qui peuvent servir à l'histoire générale de la ville quant au développement de sa population, à l'importance de ses établissements religieux ou de bienfaisance, à l'administration de ses consuls, à ses usages locaux, à ses priviléges et à ses charges. Chaque assertion s'affirme par des pièces authentiques, et l'auteur, qui est avocat, plaide chaleureusement sa cause dans une sorte de plaidoirie gouailleuse, pastiche assez réussi, moins la bonhomie et la finesse, du savant et spirituel Monteil.

Son exposé clos, M. Saint-Joanny propose de centraliser aux archives des Comités institués près le Ministère de l'Instruction publique tous les actes notariés, antérieurs à 1789, qui n'ont pas un caractère privé. Je m'inscris contre cette mesure dont l'adoption priverait de la précieuse faculté d'étudier sur place les modestes érudits qui recueillent au fond des provinces les éléments de l'histoire nationale, les seuls, à vrai dire, qui aient un intérêt immédiat à dépouiller ce genre de documents, et qui puissent le faire avec fruit. Mon opinion est, au contraire, qu'il y a urgence et convenance à réunir ces épaves du notariat aux dépôts, si régulièrement tenus aujourd'hui, des archives départementales. C'est là, là uniquement, qu'est leur place véritable et naturelle.

AD. MAGEN.

RÉFLEXIONS D'UN CHORISTE

sur le Rapport du Jury musical de Lectoure

EN DATE DU 21 AOUT 1861.

(Suite) (1).

3° CONCOURIR CHEZ SOI.

De concourir chez soi, je crois bien que ce n'est prohibé par aucun texte; aussi je ne m'étonne pas d'en re-

(1) Voir page 190.

Digitized by Google

trouver çà et là quelque exemple. Cependant, il en est résulté tant de fois des inconvénients que l'usage avait fini par se ranger au parti contraire.

Tâchons d'en débrouiller les motifs.

1° L'accueil hospitalier, la prévenance officieuse se refusaient de leur nature à un conflit de rivalités.

2° Dans la petite ville, où tout le monde se touche et se tient, les arrivants marchent sur les épines. Il fallait bannir le soupçon d'avoir choisi d'avance et préparé son terrain, afin de laisser à d'autres les risques de la position.

3° Aux jours de solennité, l'amour-propre local s'exalte, s'évertue; il est jaloux de distinction. Le jury s'en approche et s'y mêle; car il n'est point séquestré (1). Il fallait craindre pour lui la contagion morale, l'écueil des procédés obligeants.

4° Qu'un amateur du lieu, un musicien émérite, eût visité parfois les répétitions; on l'aurait consulté, on aurait modifié le chant dans l'esprit et le goût de son suffrage. Supposez maintenant qu'il devient membre du jury : il fallait pressentir l'engagement de son vote, il fallait voir sa propre cause, la cause de son suffrage, dans la cause de ses chanteurs.

5° C'était pourquoi ces fêtes du logis, ces concours en ménage avaient perdu toutes leurs tentations. Sous un autre rapport, les chances n'étaient pas compensées : un succès y avait moins d'éclat, et un revers y fesait plus d'esclandre.

Le poids de ces motifs avait contribué à fixer l'usage dans le sens indiqué. C'est l'ORPHÉON qui l'atteste encore et qui en fait toujours un gage d'impartialité... « *Il n'y*

(1) Chacun connaît les sévères précautions du jury judiciaire.

Digitized by Google

» *a, du reste, à craindre aucune partialité puisqu'*IL EST » GÉNÉRALEMENT ADMIS QUE L'ORPHÉON DE LA LOCALITÉ QUI » DONNE LE CONCOURS NE PEUT CONCOURIR (1). » — « *La* » *plupart des orphéons ne croyent, à tort ou à raison, trou-* » *ver des garanties d'impartialité que dans le jury pa-* » *risien. Dans leur esprit,* CE JURY, ÉTANT COMPLÈTEMENT » ÉTRANGER A LA RÉGION HABITÉE PAR LES CONCURRENTS, » *ne saurait avoir de préférence pour certains... Que si, au* » *contraire,* VOUS CHOISISSEZ LES JURÉS PARMI LES COMPA- » TRIOTES DE CERTAINES SOCIÉTÉS, LE MAL EST GRAND; » *car vous aurez beau dire :* — les diverses sections du » jury sont composées de telle sorte que les membres » dont s'agit n'ont pas à juger leurs concitoyens, — *vous* » *n'enlèverez pas de l'esprit que, nonobstant cela, leur in-* » *fluence se fait sentir sur leurs co-jurés* (2). »

Après avoir cité la règle, le journal cite les occasions : j'en rapporterai deux, la première venant d'une petite ville, et la seconde d'une grande.

« *Pour sa fête votive, la petite ville du Thor* (Vaucluse) » *a voulu avoir son concours d'Orphéons.....* — (Le jury » statue sur les prix) — ..... *La Société chorale du Thor a* » *chanté* HORS CONCOURS (3). »

. . . . . .

« *Fêtes musicales de Metz : festival et concours d'Or-* » *phéons.....* — (Metz a une succursale du Conservatoire. — Les Sociétés chorales de l'Alsace, du Luxembourg,..... les Sociétés Allemandes... s'y sont rencontrées en grand

(1) L'*Orphéon*, journal précité, numéro du 1er juillet 1861, pag. 1, col. 2, lign. 99-102.

(2) Même numéro, pag. 1, col. 2, lign. 82-87, 102; col. 3, lign. 1-7.

A Lectoure, il n'y avait point de sections. Quelles sections avec *quatre* membres? Le jury était donc tout d'une pièce; c'est ce qui laisse à l'argument sa portée ordinaire.

On peut voir sur la question les numéros des 15 mars et 1er avril, premiers articles.

(3) Numéro du 1er septembre, p. 4, c. 3, l. 1, 2; 9.

Digitized by Google

Nombre.) — ..... *La distribution des prix ..... a eu lieu* » *lundi soir à onze heures; elle s'est terminée après minuit.* » — *Les Sociétés chorales de Metz* N'ONT POINT PRIS PART » AU CONCOURS, *conformément au règlement adopté par la* » *Commission générale, sur la proposition du Comité de* » *l'Orphéon* (1). »

. . . . . .

Dans tous les autres cas relevés par le même journal sur l'année courante, je n'ai vu presque jamais la Société du lieu se jeter dans la concurrence. Quelqu'une a pu se faire entendre; mais son nom ne revenait point dans le dénombrement des prix (2).

Fort à propos, cette enquête touchant l'usage nous ramène en se terminant dans nos propres foyers. A Auch, notre honoré chef-lieu, pour la première fois, *en mil huit cent soixante*, CONCOURS DÉPARTEMENTAL (3). *Douze* Sociétés inscrites, y compris la Société du lieu (4). A celle-ci échoit l'office d'inaugurer le concours, sous le regard attentif de l'autorité supérieure. En conséquence, l'Orphéon d'Auch, sans délibérer, inaugure à la fois le concours et l'usage; il donne l'exemple à ses concurrents d'une scrupuleuse abstention. Lectoure, alors, était présente, et avec elle chacune des parties de son concours futur. Le Journal du Département signale et vante cette conduite; il enregistre l'Orphéon d'Auch, en ajoutant cette mention : HORS CONCOURS, *sur sa demande*; il cite plus loin *les Orphéonistes Auscitains, qui s'étaient généreusement mis* HORS DE CONCOURS; et il finit par cette louange formelle : ..... « *Nous*

(1) Numéro du 15 juin, p. 4; c. 2; l. 71-72; c. 4; l. 46-47; c. 3; l. 76; c. 4; l. 68; p. 2; c. 1; l. 44-50.

(2) J'ai noté une exception pour les *écoles des Frères*, à Versailles, et pour d'autres écoles, numéro du 1er juillet, p 2, 3.

(3) Ainsi qualifié par le *Courrier du Gers* des 1 et 2 septembre 1860, p. 3; c. 2; l. 22;—des 3 et 4; p. 4; c. 1; l. 22-23.

(4) *Courr. du Gers*, numéro précité des 1 et 2 septembre, p. 3; c. 2; l, 20-64; et numéro aussi précité des 3 et 4 même mois, p. 2; c. 3; l. 98.

Digitized by Google

» *devons ajouter que, par un sentiment plein de délicatesse*
» *et de courtoisie, l'Orphéon d'Auch a cru devoir* SE BORNER
» A OUVRIR LE CONCOURS, SANS PRÉTENDRE AUX RÉCOM-
» PENSES.» (1).....

Sur l'estrade, un ancien, qui était de ses membres ou de ses adhérents, communiquait aux assistants son appréciation personnelle : — Si l'Orphéon eût concouru, à quoi pouvait aboutir son succès le plus désirable ? à faire dire que la Société d'Auch ne connaissait point de rivale dans Auch. En mon particulier, j'aime autant son silence.

Sur la question de *concourir chez soi*, j'avais ainsi constaté l'usage, quand une lettre m'est survenue du Grand-Festival de Paris. Ce concours innombrable a observé la même règle : ce qui a débordé toutes mes justifications. Après cela, on tire l'échelle; et notre solution jouit d'une autorité sans réplique (2).

Toujours à propos de l'Inscription du Chœur d'Auch.

A Monsieur J. NOULENS, *Directeur de la* Revue d'Aquitaine.

Monsieur le Directeur,

Je crains fort que *le petit incident archéologique* soulevé par M. l'abbé H. Cauderan, dans le dernier cahier de votre recommandable Revue, à l'occasion de certaines inscriptions gravées sur la boiserie de la cathédrale d'Auch, ne soit gros de controverse, si on ne se hâte d'apporter dans cette question un jugement libre de toute prévention. Déjà, M. l'abbé Cauderan n'est d'accord, ni avec M. Sancet, ni avec le monographe de l'église Sainte-Marie, pour le sens à donner à ces quelques lignes; et voilà que je suis persuadé que ces trois honorables explorateurs ont fait fausse route.

(1) *Courr. du Gers*, des 1 et 2 sept., p. 3; c. 2; l. 26;—des 3 et 4, p. 3; c. 1; l. 100-101; p. 4, c. 1; l. 49-52.
(2) J'indiquerai les passages des journaux aussitôt que je les aurai lus.

Digitized by Google

Je suis d'autant plus surpris de ce résultat négatif qu'en acceptant la leçon de M. l'abbé Cauderan, rien ne me semble plus aisé à interterpréter que les deux lignes suivantes, les seules dont je doive m'occuper en ce moment; il ne s'agit, en effet, que de les lire naïvement, sans y chercher des difficultés qui ne s'y trouvent point :

A PICQVE POĪDRE
QVI PICQVE SE POĪ

c'est-à-dire A PICQVE POINDRE, QUI PICQVE SE POIN, en tenant compte du signe abréviatif représentant l'N connu de tout le monde. C'est là une phrase écrite en vieux français, et du meilleur, une sorte de sentence ayant pu servir de devise héraldique, dont la signification n'est pas plus obscure que celle de tant d'autres, et que l'on peut rendre par *on se pique en piquant*.

Picque, aujourd'hui *pique*, est resté dans notre langue nationale; *poindre* y est aussi, mais avec une acception très réduite. Ce verbe y avait toute sa valeur au XVIe siècle, puisque Marot disait :

Ce n'étoit pas pour moi, Dieu,
Qu'il falloit poindre,
Ta flèche en autre lieu
Se devoit joindre.

Richelet trouvait vieux ce verbe pour dire *Piquer*; il cita, toutefois, cet exemple : *Ne t'offenses pas des vers dont l'aigreur te poind.*

Le dictionnaire de l'académie française dit de *Poindre (Piquer)*, qu'il n'est guère d'usage qu'en cette phrase proverbiale, *Oignez vilain, il vous poindra; poignez vilain, il vous oindra.* On y lit aussi : on dit familièrement *Quel taon vous point?* dans le même sens qu'on dit : *Quelle mouche vous pique?*

Ainsi, en rendant à la langue française la sentence citée de la cathédrale d'Auch, au lieu d'essayer d'en faire, en la torturant, une phrase romane ou gasconne impossible, il n'est besoin de recourir à aucune subtilité pour y découvrir un sens, d'où tout nom propre est banni.

Je borne à ces quelques lignes les réflexions que m'a suggérées la lecture de la lettre de M. l'abbé Cauderan, ne m'étant proposé que de faire rentrer dans la bonne voie épigraphique des savants estimables qui s'en sont laissé détourner un instant par ce mirage séducteur que

Digitized by Google

produit trop souvent sur notre esprit le désir que nous éprouvons de faire cadrer les faits avec nos ingénieux systèmes.

Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de tout l'intérêt que m'inspire votre personne et votre œuvre méritante (1).

JEAN DE LA HYSE.

20 octobre 1861.

RÉPONSE A LA NOTE PRÉCÉDENTE.

Non, l'incident que j'ai soulevé à dessein n'était pas gros de controverse; vaincu et convaincu, je vous rends les armes avec plaisir.

Je m'étais trompé, et je vous en dirai *naïvement* la raison. Mon interprétation était bâtie sur un texte inexact, avant que j'eusse exploré les stalles, et que je connusse le rapport de l'inscription avec la maison de Bretagne. La vue des stalles, la découverte de la fracture initiale, les traits d'abréviation me la rendirent de plus en plus plausible. J'eus tort peut-être de ne pas avouer quelque hésitation causée par la difficulté d'attribuer une devise gasconne à la maison de Bretagne. Mais, dépourvu d'éléments de comparaison, je livrai au public mon interprétation telle quelle; aujourd'hui, je ne suis pas fâché de l'avoir fait, puisqu'elle vous a mis sur le chemin de la vérité. Grâce à mon erreur, lumière est faite.

A cet aveu, je joins les réflexions que m'a suggérées votre note :

1° Vous ne supposez pas que la cassure ait rien fait disparaître; vous lizez A où je lisais D A. Il est probable que vous avez raison; cependant, il serait à désirer que si quelqu'un connaissait la même devise intacte et authentique, il voulût bien la communiquer à la *Revue d'Aquitaine*;

2° Si j'ai bien compris votre opinion sur le signe abréviatif, il représenterait N. — Cette opinion est trop restreinte. Dans le principe, ce signe s'employa très fréquemment, Dns pour *Dominus*, mre pour *maître*; plus tard, il représenta spécialement, mais non uniquement M et N, *Dominu* pour *Dominum*, *setetia* pour *sententia;* actuelle-

(1) Nous avons donné communication de la lettre qui précède à M. l'abbé Canderan et il nous l'a retournée avec la réponse qui l'accompagne.

Digitized by Google

ment devenu accent circonflexe, il joue le même rôle dans *apôtre* pour *apostre, âge* pour *aage*, etc.

Donc, bien qu'ici il représente N, on pouvait sans erreur *orthographique* le traduire par V, ou toute autre lettre.

3° Tout en vous remerciant du bon conseil que vous nous donnez en terminant, je me permettrai de vous faire remarquer que mon erreur, toute naturelle, n'a pas été l'effet d'une préoccupation systématique.— J'ai cru voir, et j'ai mal vu, et j'ai expliqué la manière dont je voyais; j'ai cité froidement les opinions émises par d'autres; j'ai porté mon jugement, et voilà tout. — Si, par impossible, un autre interprétateur venait lui, cinquième, proposer son explication, et prouver que la vôtre n'est pas exempte d'erreur, vous n'accepteriez pas le petit reproche que vous nous faites.

4° Je termine en groupant les interprétations données :

1. Sens intéressant sur l'auteur des boiseries. (M. Sancet);
2. A. Pique Poidre, qui sculpte ce bois. (*Mon. de Ste-Marie d'Auch*);
3. Celui-là seul pourra piquer, qui pique, s'il le peut. (Devise— H. Cauderan);
4. Au jeu de pique-pique, qui pique, se pique. (Devise — J. de la Hyse).

Recevez, cher vainqueur, l'hommage sincère de votre tout humble vaincu.

L'abbé H. CAUDERAN.

Château de Fondelin, 28 octobre 1861.

Congrès scientifique de Bordeaux.

Ce n'est pas un spectacle sans grandeur qu'une assemblée d'hommes d'élite accourus des divers points de la France et de l'étranger pour venir mesurer la marche progressive de la province et déposer dans son sein des germes nouveaux d'activité et d'émancipation intellectuelle (1). Le congrès de Bordeaux, en attirant la grande masse

(1) Les congrès, qui sont d'origine germanique, ont été introduits en France par M. de Caumont en 1833. Ces solennités scientifiques ont mis en lumière MM. Moquin-Tandon, Quatrefages, de Lavergne, Léon Faucher, Félix Borrel, l'ingénieur, et formulé des vœux dont la plupart sont entrés dans l'ordre organique.

Digitized by Google

des antagonistes de la centralisation parisienne, a été une salutaire protestation contre l'effacement départemental. Les sources d'étude qu'en outre il aura fait jaillir ne pourront que féconder le mouvement scientifique qui se manifeste depuis quelques années dans le sud-ouest. La *Revue d'Aquitaine* eût failli à son devoir en restant muette sur les questions débattues dans ces assises où l'on a plaidé avec chaleur et éloquence en faveur du bien-être moral et matériel de la région qu'elle aime par dessus toutes les autres. En présence des défectuosités de notre compte-rendu, le lecteur aurait le droit de nous temoigner sévérité (1). Pour la prévenir, nous lui ferons connaître l'impossibilité de prendre part aux travaux de toutes les sections qui fonctionnaient isolément et simultanément. Aussi la branche la plus complète sera celle de l'histoire et de l'archéologie qu'il nous importait de suivre avec sollicitude. Au risque de rompre l'ordre général du programme, c'est par cette faculté que nous entrerons en matière.

La première séance de cette section a été ouverte par M. de Castelnau, qui a suivi les diverses phases du mouvement archéologique de la Gironde. Il a payé une dette de gratitude posthume au regrettable M. Poitevin, dont le zèle fut si efficace pour la restauration et l'érection des monuments. Les autres éloges de l'orateur ont été ensuite répartis sur tous ceux qui avaient contribué à acclimater l'art et les saines traditions dans le département, hôte du congrès. M. de Castelnau a témoigné grand optimisme aux personnes et grand pessimisme aux choses actuelles; aussi, a-t-il interrogé l'avenir avec suspicion.

M. l'abbé Cirot De La Ville a donné lecture d'une notice diplomatique sur un manuscrit du XIIIe siècle. Dans cette analyse, le savant hagiographe a tracé la marche militante de saint Seurin, qui fit des stations apostoliques à Cologne et à Trèves avant de venir occuper le siége épiscopal de Bordeaux.

Tous les jours à midi les séances reprennent et se continuent du 16 septembre au 28.

Le jeudi matin, MM. les monumentalistes ont fait un pèlerinage archéologique à St-Seurin, où ils ont inspecté avec soin les chapiteaux de l'entrée occidentale. Descendus dans la crypte, leurs regards se sont arrêtés avec amour sur les magnifiques restes de ces petites catacombes sous lesquelles ils ont admiré des colonnes gallo-romaines, des sépulcres du

(1) Cette chronique a été écrite avec les seules notes de la mémoire aidées de deux communications. D'ailleurs, n'ayant pas été présent aux travaux de toutes les sections, nous nous bornerons à l'examen des mémoires dont notre oreille a profité.

Digitized by Google

IVe et du Ve siècles et des pierres épigraphiques. Des barres de fer dentelées qui se détachaient en arc sur le mur ont amené une discussion intéressante. M. l'abbé Cirot De La Ville présenta ces verges comme des instruments de supplice ayant servi à martyriser les premiers apôtres de l'Eglise bordelaise. M. le comte de Chasteignier n'accepta pas cette assertion, et il émit l'idée, plus plausible, que ces branches de fer à pointes étaient destinées à recevoir de petits cierges. M. l'abbé Sabathier appuya cette dernière opinion, légitimée, d'ailleurs, par l'extrémité carbonisée des tringles. Nous fûmes étonnés de voir M. Raymond Bourdeaux, l'auteur de la *Serrurie au moyen-âge*, observer la neutralité en cette occurrence.

Les opérations des réunions suivantes furent celles-ci :

M. Sansas sollicite de la section d'archéologie une visite au musée lapidaire. Il fait, à la suite de sa demande, ressortir les avantages qui dérivent de l'étude des inscriptions pour fixer l'âge des monuments et la date de l'apparition du christianisme dans certaines contrées. Suivant le docte antiquaire, la ville de Bordeaux aurait été évangélisée dès le premier siècle.

La seizième question a obtenu et mérité toute l'attention de l'assemblée. Il s'agissait de *faire connaître, par des documents authentiques, les familles gallo-romaines les plus considérables du sud-ouest de la France au* IIIe *et* IVe *siècles.* — *D'indiquer approximativement l'importance de leurs domaines; de déterminer l'emplacement des maisons de campagne qui leur avaient appartenu.*

M. de Caumont intervient dans ce débat pour affirmer l'importance de cette moisson de noms aquitains; il pense que les hommes du pays, seuls, peuvent se vouer à une pareille tâche, et il émet le vœu qu'à l'instar de la ville de Laon, les cités du Midi recueillent religieusement ces témoignages d'une société lointaine. Le sol de la Gironde recèle de précieuses ruines de tombeaux et de villas qui peuvent révéler des secrets domestiques sur le passé.

M. Sansas, qui a groupé les éléments d'un travail de ce genre, présente une série de noms généalogiques appartenant à la période gallo-romaine. Ce livre d'or a été scrupuleusement dressé d'après des marbres antiques; nous aurions pu ajouter que des pierres contemporaines de la même époque, aujourd'hui encastrées dans les halles de Lectoure, ont livré à l'épigraphie les noms des dames Lactorates qui subirent le baptême sanglant des tauroboles. C'étaient *Junia Nice, Junia Domitia*, la fille de *Marcianus, Valéria Rémina, Pomponia Philomène, Julia*

Digitized by Google

Saturnina, *Aurelia Oppidiana*. Les mêmes débris nous ont conservé le nom du sacrificateur *Trapanus Nundinius* et celui des décurions *Marcus Erotius Festus* et *Marcus Carinius Carus*.

La question des Bastides ou villes symétriques particulières au XIIIe siècle et au midi a été soulevée et traitée doctement par M. de Verneilh de Puyraseau. Les exemples sur lesquels il appuie sa démonstration lui sont en grande partie fournis par le Gers et le Lot-et-Garonne. Les villes de notre département qui se distinguent par le triple caractère de la date de fondation, de la régularité intérieure et du nom pittoresque, sont en effet très nombreuses; nous pouvons citer parmi celles qui rentrent dans cette catégorie, *Mirande*, *Plaisance*, *Pavie*, *Grenade*, *Beaumarchais*, *Fleurance*. Un document récemment découvert par M. Denjoy, membre du conseil général, établit que cette dernière cité fut créée par Géraud de Cazaubon, et non par le sénéchal de Philippe-le-Bel comme on l'avait cru jusqu'à ce jour. Celui-ci ne fit que donner de l'accroissement au village ébauché par le comte de Gaure.

M. Couerbe a conquis tous les suffrages lorsqu'il a déterminé l'âge des ossements soumis à l'apalyse en divisant leur matière organique par 3. Le quotient précise d'une façon presque certaine la durée du séjour souterrain des squelettes, puisqu'ils perdent environ 3 p. 0/0 des éléments qui les composent pendant une période séculaire. Ceux qui ont été découverts sous les murs d'enceinte du château de Vertheuil auraient, d'après l'habile chimiste, sept siècles et demi, et les corps auraient été ensevelis en 1110. Ce calcul appliqué à l'archéologie est fort curieux et peut devenir fort utile.

M. Raymond Bordeaux (d'Evreux), l'auteur de *la Serrurerie au Moyen-Age*, dans une spirituelle improvisation, a censuré la fâcheuse influence de l'administration civile et cléricale sur les monuments religieux. Sans partager toutes les opinions de l'orateur, nous avons été de son avis quand il a proclamé que notre siècle était sous le rapport artistique un vieillard sans force génératrice, que toutes ses œuvres étaient hybrides et carnavalesques. Les Anglais, après nous avoir donné le signal de l'insurrection du goût contre l'ignorance, nous passèrent leurs flambeaux qui furent tenus haut et ferme par MM. Guizot, Victor Hugo, de Montalembert, de Salvandy, de Châteaubriand et de Caumont.

Malgré ces efforts, nous sommes toujours déshérités de génie, nous n'avons aucune compréhension des effets, des formes, des genres et du pittoresque. Dans le clergé, à l'exception de quelques membres très bien initiés, des ecclésiastiques font des jardinets sur le plateau ou sur

Digitized by Google

les galeries de clochers admirables; d'autres laissent pousser des orties et du lierre sur des sculptures où s'épanouissaient autrefois des roses et des lys. M. Bordeaux a ensuite jeté l'anathème aux prétendus restaurateurs de monuments qui substituent aux merveilleuses boiseries touchées par le ciseau délicat des artistes anciens des menuiseries jaunes proprement façonnées par le mercantilisme. Les fabricants qui mettent dans nos cathédrales la boue à la place du marbre, la poterie à la place de la statuaire, n'ont pas été épargnés. L'orateur a expliqué les causes de ces abâtardissements et de cette cécité. Dans le nombre, il a dénoncé l'engouement pour le XIIIe siècle poussé jusqu'à la répudiation de ce magnifique XVIe qui nous avait donné Jean Goujon, Jean Cousin, Germain Pilon. Même injustice, dit-il, pour le XVIIe. Ici, nous ferons observer en notre nom qu'elle n'était pas entièrement condamnable, car les beautés nombreuses du règne de Louis XIII et de Louis XIV furent trop souvent enlaidies par le faux goût florentin, importation des Médicis en France. L'antiquaire normand s'est plaint encore de ce que les générations actuelles, dans leur ferveur pour l'ogive primitive, ont mésestimé les productions artistiques écloses sous Louis XV. Eh bien ! ce dédain ne nous paraît pas illégitime. Cette époque était en pleine dégénération; les peintres, les sculpteurs et la plupart des poètes, indigents d'idées, recourent pour plaire au joli, au mignard, au factice, dont ils relèvent les fadeurs par les nudités. Toutes les œuvres sont à l'image d'une cour ultrà-galante. Le grandiose est proscrit; tout se rapétisse aux proportions du boudoir et de l'alcôve. M. Bordeaux accepte toutes ces choses que repousse notre criterium. Toutefois, notre sentiment concorde avec le sien quand il fait remonter à l'enthousiasme fiévreux pour le XIIIe siècle la responsabilité des contrefaçons modernes qui enrichissent les boutiques et appauvrissent l'atelier. Ce fut, en effet, une véritable frénésie; les marchands, heureux de pouvoir l'exploiter, trouvèrent dans leur bosse commerciale ces constructions parasites qui envahissent, comme de grandes ulcères, des types parfaits d'architecture.

Mgr Donnet reconnaît avec douleur la justesse de ces assertions, mais il réclame pour son diocèse le bénéfice de l'exception. Depuis qu'il a l'honneur et le bonheur de l'administrer, toutes les restaurations ont été faites avec le respect du passé, sous le contrôle d'une commission archéologique dont la vigilance a préservé la Gironde du vandalisme qui a malheureusement manié le marteau et la truelle dans d'autres départements.

Digitized by Google

Notre collaborateur M. Ad. Magen fait défiler devant le congrès la série des travaux scientifiques accomplis dans le Lot-et-Garonne pendant ces vingt dernières années. Rien n'échappe à son examen judicieux, et chaque article de cette analyse est une excellente synthèse. L'élégant prosateur rend hommage à la sollicitude de M. le préfet dont le zèle patriotique a produit une rénovation départementale dans le domaine de la science et de l'art. C'est à l'initiative de ce haut fonctionnaire que ses administrés sont redevables de la classification des archives communales, de la création d'un comité préposé au contrôle des restaurations anciennes ou des constructions nouvelles, et de l'établissement d'une bibliothèque composée d'ouvrages émanant des presses agenaises ou écrits par des auteurs de l'Agenais.

Dans la seconde partie, il signale la naissance du progrès archéologique dans son département en ces termes :

« Ici, Messieurs, le progrès est plus sensible et le mouvement » plus général. Leurs premières manifestations ont tout au plus vingt » années de date, et rien, antérieurement à cette époque, n'autorisait » à les présumer. La révolution archéologique dont M. de Caumont » s'était fait le promoteur, avec quelle ardeur et quel zèle guerroyant, » vous le savez, vous, Messieurs, cette révolution, depuis longtemps » acceptée dans le Nord et devenue une chose vulgaire, à peine quel- » ques-uns de nous en avaient ouï parler comme du caprice d'un esprit » original. L'art du moyen-âge, rêverie ! Les cathédrales gothiques, » barbarie ou pur galimatias ! Bossuet et Fénélon, et les autres grands » génies du grand règne n'avaient-ils pas ainsi jugé ? Pourtant, la » lumière se fit : un prélat nous arriva de Bordeaux, où il avait puisé » l'intelligence de cet art méconnu dans l'intimité d'un métropolitain à » qui rien n'est étranger, et qui parle aux pierres comme aux cons- » ciences. A sa voix, en effet, de blanches églises, heureux essais d'ar- » chitectes novateurs, s'élevèrent dans la banlieue bordelaise, rempla- » çant des sanctuaires ruinés ou indignes de la majesté de Dieu. Ces » miracles d'une ferme volonté associée à une foi d'apôtre, Mgr de » Vezins eut à cœur de les réaliser au milieu de nous. Mais que d'obs- » tacles étaient à vaincre ! Une ignorance inconsciente et d'autant plus » opiniâtre, l'habitude des vieux errements et la radicale dépravation du » goût affectaient également le clergé et les fidèles. L'éducation était » donc toute à refaire, et il n'y avait pas à hésiter. Un comité diocésain, » composé de prêtres et de laïques unis par le désir d'être utiles en » aidant à l'avènement du beau, fut conçu, organisé, installé en quel-

Digitized by Google

» ques jours. Le séminaire fut doté d'une chaire d'archéologie, et l'en-
» seignement, déjà presque officiel du fondateur des congrès, éclaira
» comme une révélation une génération d'adultes, qui, devenus prêtres,
» en appliquaient les doctrines. Ainsi s'est effectué dans le diocèse
» d'Agen la féconde révolution qui doit mettre un terme au règne du
» Pompadour. Si les ridicules oripeaux dont s'affuble ce genre bâtard
» sont peu à peu expulsés de nos maisons de prière, c'est à elle qu'en
» revient l'honneur. Mais son influence a eu d'autres résultats, d'autant
» meilleurs et plus durables qu'ils se sont traduits en œuvres vives; per-
» mettez-moi, Messieurs, de les indiquer. »

A ces considérations générales succède la revue des monuments publics et privés. M. Magen dessine à grands traits les églises romanes de Couture et de Sauveterre; et les églises ogivales des filles de Marie à Agen, des Dames de la Croix à Villeneuve-sur-Lot, de St-Félix à Aiguillon; il caractérise en maître Notre-Dame-de-Bonne-Encontre, l'Ermitage d'Agen, etc. Sa course rapide et instructive le conduit au Prieuré de Durance qu'il photographie en ces quelques lignes :

« Il n'est pas jusqu'aux pauvres Landes qui n'aient pris aussi leur
» part de ce mouvement. Le voyageur qui passait, hâté de fuir ces
» steppes fiévreuses, fera halte désormais au prieuré de la Grange de
» Durance, ravissante et mignonne création, pour qui le XIIIe siècle ne
» fut avare ni d'art, ni de foi. Les peintures murales, tracées d'un pin-
» ceau naïf et constituant une complète décoration iconographique,
» ajoutent à l'effet de l'édifice qu'a intelligemment relevé de ses ruines
» la piété de M. l'abbé Dardy. »

. . . . . .

De l'ordre sacré, M. Magen est passé à l'ordre profane, et il a donné de justes éloges à deux châtelains dont l'intelligence et les largesses ont restitué à deux manoirs leur physionomie d'autrefois. Nous ne résistons pas à la tentation de citer encore ce passage du mémoire applaudi par le congrès. «Si la renaissance archéologique a fécondé dans l'ordre religieux
» l'imagination de nos architectes, elle n'est représentée dans l'ordre
» civil que par deux restaurations dignes d'être offertes comme exem-
» ple. Deux châteaux, magnifiques autrefois, mais depuis longtemps
» abandonnés, témoignaient dans notre pays des goûts artistiques du
» XVe siècle et de la honteuse indifférence du XIXe. L'un se dresse vi-
» goureusement sur la croupe d'une colline au pied de laquelle coule
» la Baïse et d'où le regard, un moment arrêté par les cultures variées
» d'une riche plaine, se perd à l'horizon dans la sombre verdure des

Digitized by Google

» pins; c'est le château de Lasserre près Nérac. L'autre déploie son » vaste quadrilatère dans une vallée enfouie au milieu des surrèdes lan- » daises, c'est le château du Sendat près Casteljaloux. Découronné de » ses combles et de ses faîtières par la rage de démolisseurs, celui-ci » ne faisait rien transparaître de ses constructions massives à travers le » feuillage persistant des chênes-liéges, et j'ai longé souvent les mu- » railles sans me douter de son existence. L'autre provoquait l'œil sur » son escarpement en étalant ses guenilles sans vergogne comme un » mendiant de Murillo. Une même révolution politique et sociale les » avait ruinés, une même révolution artistique les a rétablis. Pour qui » est resté trois ans sans les voir, ils sont devenus méconnaissables. A ne » parler que du Sendat, que je visitais dernièrement, la transformation » est radicale. Des lanternes de la renaissance couronnent, en les com- » plétant, les tours d'angles relevés; d'élégants épis rehaussent les pa- » villons, des crêtes aériennes allégissent la ligne des combles, et des » arabesques polychromes, d'une extrême légèreté et d'un goût ex- » quis, brillent aux solives de la galerie qui décore l'aile gauche de la » cour. Ajouterai-je que l'ameublement a été mis en parfaite harmo- » nie avec les magnificences extérieures ? armoires, dressoirs, tables à » manger, siéges, jusqu'aux plus humbles détails, tout révèle dans cette » restitution créatrice une intelligence qui concilie sans efforts les exi- » gences morales de l'art et les nécessités matérielles de la vie mo- » derne. Je remplis un devoir, Messieurs, en remerciant, en votre nom, » pour leur noble initiative et leur libéralité désintéressée, M. de Ger- » vain de Lasserre et M. le baron de Morin du Sendat; et j'ajoute qu'en » confiant la restauration de son manoir natal à l'un de nos plus célè- » bres architectes M. Duban, de l'Institut, M. de Morin a prouvé que, » digne de son immense fortune, il l'était deux fois de vos sympathies. »

L'origine des hospices au moyen-âge a été savamment recherchée et développée par M. le baron de Marquessac qui a bien voulu, avant de déposer son travail sur le bureau, nous en donner communication. Voilà comment nous avons le privilége de résumer en quelques traits de plume un sérieux travail qui n'a pas été lu.

Jaloux de secourir, au départ, les misères de l'humanité comme, à leur arrivée, celles de Jérusalem, les Croisés se dépouillèrent de leurs châteaux et de leurs biens au profit de l'Eglise. Dans leur croyance rien n'était nécessaire en ce long voyage : ils n'avaient qu'à cheminer vers le soleil levant et qu'à recueillir sur leur route la manne du bon Dieu. C'est à la suite de ces libéralités que l'on vit surgir du sol français

Digitized by Google

ces établissements religieux où des hommes vinrent se dévouer aux soins des malades et à la réception des pèlerins. Les maisons hospitalières qui eurent au principe diverses destinations ne tardèrent pas à se spécialiser. Dès le XIIe siècle, au sein du monde violent de la féodalité, on les vit s'asseoir pacifiquement au bord des fleuves et faire contraste par leur attitude paisible avec l'aspect menaçant des castels hissés sur les crêtes des collines et des montagnes. En Aquitaine les premiers hôpitaux qui parurent furent ceux du Pont St-Jean de Bordeaux, d'Arsins, de la Grayan, de la Grave d'Ambarés; le second et le troisième étaient riverains de la Gironde, le quatrième de la Dordogne.

Au XIIIe siècle, ils se multiplièrent; au XIVe, le concile de Vienne adjoignit les possessions templières à l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Cette immense fortune territoriale était régie par 45 commanderies dont trois appartenant à la Guienne, qui avaient pour siége : Bordeaux, Bénon en Médoc, et Picorade dans les Landes. De 14 à 1500, ces associations se transformèrent, mais leurs membres restèrent apôtres de la charité tout en devenant soldats du Christ. Les chevaliers de Malte n'étaient à l'origine que des hospitaliers de St-Jean de Jérusalem. Quand ces congrégations se furent consacrés à ce double héroïsme, elles préparèrent au métier des armes ceux qui ambitionnaient le grade de chevaliers. Au nombre de leurs tènements de cette époque, M. de Marquessac cite ceux de *Momer-Morte*, de Gratacap, etc.

Le jeune écrivain continue l'histoire de ces moines guerriers jusqu'en 1789; il nous les montre déployant une prodigieuse vaillance pour la défense de Malte, sillonnant la Méditerranée pour la purger des corsaires, et, enfin, se disposant à resserrer la discipline un peu détendue de leur corporation. La Révolution les surprit appliquant ces réformes. M. de Marquessac est fortement nourri de son sujet. Il le termine par un triste regard jeté sur les monuments qui abritèrent dans Bordeaux cette belle institution. Les deux seuls asiles épargnés par le temps ont été convertis, l'un en magasin de fer, et l'autre en entrepôt d'eau-de-vie.

Les travaux des quatre autres sections ont été fort importants et fort suivis. Nous ne mentionnerons que les suivants pris au hasard :

Au nombre des articles réservés à la botanique dans le programme, nous trouvons en tête celui qui signale les dangers d'une nomenclature envahissante, et qui réclame les moyens de discipliner ce chaos de termes scientifiques. M. Charles Latterrade a surtout insisté sur l'urgence de remédier à ces confusions préjudiciables à l'enseignement de

Digitized by Google

la science. Il demande que toutes les dénominations nouvelles soient soumises à la sanction de la société de botanique de France à l'instar des néologismes contrôlés par l'Institut. Il expulse les noms propres dont l'emploi abusif peut égarer les botanistes, et fait des vœux pour le retour du système de Linné, dont les appellations définissaient le caractère des plantes. La rédaction d'un dictionnaire du règne végétal, où chaque mot serait scrupuleusement fixé, n'a pas été approuvée.

La 18e question sur les échinides fossiles a été développée et résolue par M. Cotteau. Ce jeune savant a constaté la multiplication des espèces nouvelles qui, en 1856, étaient au nombre de 98, et qui atteignent aujourd'hui le chiffre de 145, sur lesquelles 101 sont particulières à la région pyrénéenne.

Dans un remarquable discours, M. Jacquot, ingénieur des mines, a démontré l'utilité des cartes agronomiques. L'honorable orateur a déjà terminé, pour la Meurthe, un travail de ce genre, dans lequel sont déterminées les différences radicales du sol arable et du sol géologique. La nature du second est plus connue que celle du premier. Celui-ci, nourricier des intérêts agricoles, est supérieur en importance à l'autre, alimentateur de l'industrie. Ces cartes, dont Young durant son voyage en France prépara une ébauche, ont pour but principal la description des terrains inexactement appelés quartenaires. M. de Caumont, à ce propos, dénonce le monopole de ces sortes de travaux par les ingénieurs des mines, et se plaint de l'exclusion des sociétés d'agriculture. M. Jacquot réplique que ce blâme n'est pas légitime pour la Gironde, où il a pour collaborateur M. Raulin; que quant au Gers, il n'a accepté cette tâche difficile qu'après le refus d'un de ses collègues.

Le plaidoyer de l'abbé Decor en faveur des oiseaux a été écouté avec une flatteuse sympathie. Cet honorable ornithophile, à l'instar de M. Maurice Lespiault, a entrepris de réhabiliter les pinçons, les moineaux, les corneilles. Il a mis au service de leur cause une verve sans pareille, et ses clients ont été, par l'assemblée, renvoyés absous.

M. Dupeyrat a donné lecture à la séance générale du 20 septembre de son projet de percement du canal de Bordeaux à Cette, et fait ressortir les immenses avantages qui en découleraient pour la France devenue la magnifique intermédiaire de l'extrême-orient et de l'extrême-occident. L'auteur a déployé, dans l'intérêt de sa thèse, de larges idées, et détaillé avec compétence les moyens d'exécution. L'assemblée a répondu par de chaleureux bravos à cette conception patriotique.

La faculté des lettres et des arts a, par la bouche de l'un de ses mem-

Digitized by Google

bres, glorifié Galin et proclamé l'excellence de sa méthode. Ce témoignage de justice historique rendu à notre compatriote de Samatan a été combattu par M. Brochon qui étaie son opposition sur celle des grands maîtres, tels qu'Halévy, Meyerbeer, etc. M. Sédail se fait l'avocat de l'initiateur gascon, et réfute ces objections en faisant remarquer que les plus célèbres compositeurs, souverains dans le domaine de l'inspiration, n'ont pas une autorité correspondante dans l'ordre purement didactique.

La section des sciences physiques s'est occupée de sérieuses expériences de M. Couerbe sur la sève de la vigne; elle a également écouté diverses théories du même chimiste sur la fermentation et examiné un produit extrait de l'oïdium qui, sous l'action de la chaleur, s'est converti en corps cristallisable et volatil.

Les débats de la section de médecine, auxquels nous avons assisté, ont roulé particulièrement sur la vaccination, dont les vertus préservatrices ont été niées par le docteur X; sur la pellagre et sur ses causes, où l'on a ramené tous les arguments échangés, dans les journaux de Tarbes, entre MM. Costallat, Duplan, etc. La controverse a encore porté sur la folie et ses applications curatives, telles que la translation à la campagne, établissement de colonies, dans lesquelles les hommes intelligents travailleraient en compagnie des malades et réagiraient sur eux par l'influence de l'exemple et du contact.

Le docteur Marmisse a dressé les tablettes obituaires de Bordeaux durant les années 1858, 1859 et 1860, et il a complété son sujet en expliquant les décès par la nature des affections principales dont ils provenaient. Un dénombrement de la population du chef-lieu de la Gironde depuis 89 et un total des longévités de la même ville ont couronné ces aperçus statistiques.

L'allocution cordiale de Mgr Donnet a été l'événement de la dernière soirée. Son Eminence a jeté un coup d'œil synthétique sur l'efficacité des congrès, météores périodiques qui promènent leur rayonnement de province en province. Elle a vu dans ces imposantes manifestations scientifiques la confirmation d'une croyance personnelle. C'est que le culte du goût et de l'étude était encore vivace malgré le vent du matérialisme qui empoisonne, de son souffle, les intelligences et les cœurs. Le savant prélat s'est ensuite fait l'apologiste de la science qui annoblit la vie, élève la dignité humaine et conquiert au peuple la saine liberté; il la considère comme une sœur de la foi parce qu'elle sert d'asile aux

Digitized by Google

âmes trompées par la politique et les plaisirs mondains. Attentive à la poursuite de la vérité, elle est sourde au bruit de l'agitation universelle. Les congrès, au point de vue du grand dignitaire de l'église, sont en outre depuissants appareils pour résister à l'absorption centralisatrice de Paris; partout en passant ils forcent les portes massives de l'ignorance et des préjugés, partout ils relèvent ou patronnent les défaillantes franchises littéraires de nos départements. C'est à l'aide de ces solennités que l'union intellectuelle peut s'opérer; elles réalisent, a dit l'orateur, cette parole de Pierre de Blois: *omnis equidem congregatio vel conventus debet esse cithara David*, car les cordes et les sons de cette harpe, quoique disparates, se fondent dans une harmonie collective, dans un chœur d'amour pour le beau et le vrai. Le cardinal garde l'espérance que l'instrument conciliateur ne sera pas brisé et que ses accords convertiront encore bien des natures indociles à l'idéal dont les ailes emportent l'homme vers Dieu (1).

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Dans nos excursions aux Pyrénées, nous avons remarqué au musée de Tarbes deux portraits de Cuyp dont la provenance est révélée par des qualités irrécusables. La collection de Bagnères-de-Bigorre, réunie par le zèle de M. Ach. Jubinal, compte plusieurs toiles attribuées à de grands maîtres. Il est prudent de ne les accepter que sous bénéfice d'inventaire. Entre celles qui nous ont paru les plus authentiques nous citerons l'*Andromède et le Monstre*, par le Corrége; cette œuvre fut amenée d'Italie par un amateur intelligent, M. Artaud de Montor, notre chargé d'affaires à Florence. Le *portrait de Jérôme Patu, curé de St-Martial de Paris*, est incontestablement une des plus belles choses de Philippe de Champaigne, le peintre janséniste, dont les compositions, quoique fort nombreuses, sont très rares en France. L'*esquisse de la Descente de Croix* que l'on présume du Titien fut longtemps la propriété de David, ce qui milite presqu'autant que sa touche et son éclat en faveur de son origine. *La mort de Penthésitée, reine des Amazones*, que le catalogue signe témérairement peut-être Salvator Rosa, est une simple imitation du grand artiste Napolitain. Quant au Murillo, *la Fuite en Egypte*, sa couleur est très belle; néanmoins, nous n'oserions pas, sans nouvel examen, lui appliquer la griffe du célèbre espagnol. Le n° 187 qui représente une *Dame castillane* est bien dans le sentiment et la manière de Velasquez; aussi ne faisons-nous aucune difficulté de l'accepter comme tel. La *Halte* de Vouvermans, peinte sur bois, est séduisante par sa délicatesse. Le *Portrait du duc*

(1) Le lendemain les membres du congrès, après des échanges confraternels, se donnaient rendez-vous pour l'an prochain à St-Etienne et retournaient dans leurs foyers.

Digitized by Google

d'Albe, par Ribera, n'est évidemment qu'une copie d'une excellente exécution : l'unique original enrichit le musée de Madrid.

Au moment où nous écrivions ces lignes qui devaient paraître dans le numéro d'octobre, nous apprenions que la libéralité de M. Achille Jubinal venait d'ajouter à ses offrandes précédentes un magnifique Guerchin.

L'empereur fit, le 24 septembre, une excursion dans ses possessions des Landes, dont la mise en culture peut être considérée comme une conquête scientifique de l'homme sur la nature. Cette fertilisation d'un sol aride est due à l'intelligente initiative de M. Crouzet, directeur du domaine impérial. Sa Majesté, en quittant ses terres, s'achemina vers la ville de Dax qui, avant la venue de notre ère, portait le nom d'*Aquæ*, et qui fut la capitale des *Tarbellæ*, confédération maritime établie entre les Pyrénées et le golfe de Gascogne. Cette cité dut prendre, sous le règne d'Auguste, un grand développement, puisque la notice des provinces de la Gaule la classe au second rang comme importance en la plaçant après Eluza. A cette époque, elle fut ceinturée de ces solides murailles à la conservation desquelles la *Revue d'Aquitaine* s'enorgueillit d'avoir modestement contribué. Ces restes imposants attestent encore aujourd'hui sa grandeur passée. L'empereur, qui travaille sans relâche à son histoire de César, ne pouvait négliger une ville dont les fortifications ont retenu leur entière physionomie romaine. Aussi les inspecta-t-il avec un grand zèle archéologique. Il examina également avec intérêt l'antique établissement thermal qui garde encore la dénomination de *Bains de César*, et s'arrêta devant la *Fontaine d'Eau Chaude* dont le bassin est rempli d'une onde fumante. L'ancien château va être converti, par ordre souverain, en hôpital militaire. Sa Majesté n'oublia pas l'église Notre-Dame dont le porche remonte au XIe siècle. Au XVIIe, lorsque cet édifice s'écroula, Vauban, qui était alors à Bayonne, se fit architecte religieux et dressa les plans du monument actuel qu'il greffa sur quelques parties anciennes.

En opérant des recherches dans les archives départementales de la Gironde nous avons trouvé (1) et retenu pour nos miscellanées un mémoire adressé au chancelier Mapéou, à propos de l'arrestation du chevalier Br..... Voici ce rapport :

« Le 19 janvier 1771, il fut commis un assassinat dans le coin d'un » bois, près de Durance en Albret, par sept inconnus. Il est bon de sa- » voir qu'il passe régulièrement tous les mois une voiture, de Limoges » à Bayonne, chargée de marchandises qu'on porte à dos de mulet. Au » retour de Bayonne, cette voiture est presque toujours chargée d'ar- » gent monnayé ou de lingots. L'on prétend qu'une troupe de contre- » bandiers fit le complot d'enlever cet argent et qu'ils se rendirent à » cet effet, le 19 de ce mois, aux environs de Durance, au nombre de » sept, qu'on vit dans plusieurs cabarets, ledit jour, entre cinq et six » heures du soir. Un voiturier de Limoges, venant de Bayonne avec son » valet, fut arrêté au coin d'un bois par un nombre de ces assassins, » et tous les deux furent assommés de coups de bâtons et de coups de » poignards et laissés sur la place comme morts, après qu'on les eut » fouillés et qu'on leur eut enlevé dix Louis d'or, qui étaient le seul.

(1) Carton 75.

Digitized by Google

» argent qu'ils avaient. Ce fut une méprise de ces meurtriers, qui, » croyant attaquer la voiture des lingots, n'attaquèrent qu'un voiturier » chargé de marchandises. Ce misérable charretier et son valet, ayant » un peu repris des forces, se traînèrent comme ils purent dans un » cabaret voisin, et de là envoyèrent avertir la justice de Nérac. Le » lendemain, on ne parla dans ce canton que de cet attentat. Un » étranger qui passa à Durance, ayant entendu dire que le chef de ces » bandits était d'une moyenne taille, vêtu d'une espèce d'uniforme, » ayant un plumet à son chapeau, décoré d'une croix à la boutonnière » suspendue à un ruban rouge, dit tout de suite que ce devait être le » chevalier Br....., de Villeneuve-d'Agen. Les témoins, qui furent » assignés au nombre d'environ une quarantaine, ne manquèrent pas » de déposer ce que leur avait dit cet étranger, et, en peu de jours, le » bruit fut répandu dans tout le pays que le chevalier de Br .... » (qui d'ailleurs était soupçonné de faire la contrebande du tabac) était » le chef de ces assassins. Ce fut là-dessus que, à la requête du » procureur du roi du présidial de Nérac, il fut décrété de prise de » corps et, en conséquence, arrêté à Villeneuve et traduit en une » chaise dans la prison de Nérac, vers le mois de mai. La procédure » fut instruite, les témoins récolés et confrontés. N'ayant pu trouver » de preuves contre le sieur Br....., il fut élargi, à la charge de se » remettre toutes les fois qu'il en serait requis. Ainsi, il a resté dans la » ville, où il est encore, et s'il n'a pas été jugé définitivement, c'est » parce qu'il y a deux autres accusés dans les prisons qui paraissent » être plus coupables, et qu'il y en a encore deux autres, du côté de » Figeac en Quercy, qui sont décrétés et qu'on n'ose pas arrêter parce » qu'ils sont en troupe et armés. Le chevalier n'a été compris dans » cette cause qu'à raison de sa mauvaise conduite; d'ailleurs, il n'a » pas été maltraité dans la prison. On a eu, au contraire, tous les » égards possibles envers lui.

» Fait à Nérac, le 30 novembre 1771.

» MATHISSON. »

A l'occasion de la critique de M. Durrey, publiée dans notre avant-dernière livraison, l'auteur de l'*Ethnologie gauloise* nous adresse une demi-rectification que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs :

« Monsieur le directeur,

» J'ai reçu votre livraison de septembre 1861, et j'ai l'honneur de » vous en adresser mes remerciements. Mais j'ai en même temps à vous » prier, ignorant la résidence de mon bienveillant critique, de vouloir » bien vous charger des miens pour M. *Durrey*. Son article est d'un » homme qui possède la question, et je lui en fais mon compliment, » en lui faisant observer toutefois qu'il m'a présenté comme ayant sur » la *pluralité des espèces humaines* une opinion beaucoup plus arrêtée qu'elle ne l'est, en effet, et que je n'ai voulu le faire entendre dans » mon ouvrage, où j'ai positivement écarté cette immense question.

» Veuillez agréer, Monsieur, la parfaite considération avec laquelle » je suis,

» Votre dévoué serviteur,

» ROGET, BARON DE BELLOQUET. »

Paris, 28 septembre 1861.

Digitized by Google

A MONSIEUR EDWIN BARRY,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE TOULOUSE.

Monsieur,

Malgré les consciencieuses et solides recherches de l'érudition moderne, l'influence de l'occupation wisigothique et des incursions des Normands sur les destinées de l'Aquitaine demeure encore à étudier et à caractériser définitivement. Par votre connaissance profonde des antiquités du Nord, par vos relations avec l'illustre M. Geijer, par l'étendue de vos travaux sur tout ce qui touche aux périodes obscures de l'histoire de la Gaule méridionale, vous pouvez plus que tout autre mener à bien une entreprise aussi importante. Jusqu'ici, Monsieur, vous n'avez point jugé à propos de vous y donner; mais permettez aux hommes curieux du passé de notre pays de ne pas renoncer à l'espoir de vous voir combler un jour cette regrettable lacune. A cela je sens que moi, chroniqueur obscur, je gagnerais plus que tout autre, et que je pourrais appeler votre autorité au secours de mon insuffisance. Si je dois demeurer encore privé d'un pareil secours, veuillez du moins m'accorder vos conseils pour cet essai en tête duquel j'ai pris la liberté d'inscrire votre nom, et dont je vous prie d'accepter l'hommage comme une preuve de la respectueuse sympathie de votre dévoué serviteur,

J.-F. BLADÉ.

1er *novembre* 1861.

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE.

ORIGINE ET MOEURS DES NORMANDS. — L'histoire des incursions des Normands dans la Grande-Bretagne et dans l'empire carolingien pendant les IXe et Xe siècles, et celle de leur établissement sur les côtes de la Neustrie, doivent être préparées et complétées par un coup d'œil rétrospectif sur l'état social et les mœurs particulières de ces peuples. Pour les origines, la langue, la religion, etc., je me réfère à ma notice sur *les Wisigoths avant l'époque d'Alaric Ier*, car les Normands sont de race gotho-scandinave. Tout ce que je dois dire là-dessus leur est applicable en général, et je n'ai à insister ici que sur certains détails caractéristiques et spéciaux.

La bibliographie légendaire et historique des Normands forme à elle

Digitized by Google

seule une masse considérable. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la première notice annexée au solide et consciencieux travail de Guillaume Depping (1). Comme la plupart des tribus primitives, les peuplades du Danemark, de la Suède et de la Norwège, débutent par d'informes essais de tradition lapidaire; des monceaux de terre et des hémicycles de pierres brutes où la tribu se rassemble, des monuments funéraires élevés à la mémoire des héros. Viennent ensuite les légendes religieuses ou guerrières fixées par le rhythme, les runes gravées sur les rochers (2). Le roi Harald Hildetand avait fait écrire sur la montagne du Bleeking les grandes actions de son père; mais quand le roi Waldemar Ier voulut les faire copier et traduire, il ne se trouva personne en Danemark pour expliquer ces caractères anciens. Le recueil imprimé des onze cents inscriptions runiques, analysé par Appelblad (3), est relatif à des époques postérieures. On y lit que plusieurs hommes du Nord entreprirent de lointains voyages par-delà la mer; mais c'est tout. Dans les *Sagas* islandaises, fixées pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, les récits poétiques des anciens scaldes se trouvent mêlés à la prose des chroniqueurs du moyen-âge. A ces récits, pour la plupart dignes de créance, l'histoire des mœurs a plus à gagner que celle des faits. «Ce n'était pas, dit le sagace et laborieux critique des sagas (4), l'importance politique des événements qui déterminaient les poètes à chanter; ils s'attachaient uniquement à ce qu'il y avait de de touchant pour le cœur des auditeurs : ainsi, ils ne s'occupaient point de la prospérité ou de la décadence des empires, ni des invasions ou des migrations des peuples, parce que ces faits les intéressaient moins que le combat à outrance entre deux héros; il fallait, d'ailleurs, que l'événement qu'ils avaient à chanter se prêtât à des formes poétiques. » Outre ces sagas primitives, il en existe encore un grand nombre composées à une époque postérieure, et qui réfléchissent, avec plus ou moins de fidélité, les romans des divers cycles chevaleresques du moyen-âge.

(1) G. Depping. *Histoire des Expéditions maritimes des Normands.*

(2) Danorum antiquiores majorum acta patrii sermonis carminibus vulgata linguæ suæ litteris, saxis et rupibus insculpenda curabant. Saxo Grammaticus, *Hist. Danica.*

(3) Appelblad, dans le tome IV des *Vitterhets, histor. og antiq. akadem. Handlingar*, Stockolm, 1783.

(4) P.-E. Muller, *Kritisk Undersægelse af Danmarks og Norges saga-historie.* V. aussi les critiques du même auteur dans la *Saga-Bibliothek* et dans le *Nordisk Tidsskrift for oldkynd.*

Digitized by Google

Les premiers essais d'histoire sérieuse ne remontent pas au-delà de la seconde moitié du XIe siècle. Are Frode (1) (le Sage), rejeton de la race royale des Ynglings, entreprend de raconter le passé de l'Islande, sa patrie, depuis l'occupation de cette île par les Norwégiens sous le roi Harald. C'est l'époque de l'*Islendinga-bok* et de la *Landmana-Saga*, précieux et trop courts fragments publiés dans les *Schedæ de Islandia*. Un siècle plus tard, un autre Islandais, Snorro Sturleson (fils de Sturle), rassemble, dans l'*Hiemskringla* (orbe de la terre), les vieilles traditions de son pays et celles de la Suède et de la Norwège. « Dans ce livre, dit-il, j'ai noté, d'après les récits des plus sages hommes, le souvenir du passé et les gestes héroïques des rois du Nord. Autant que je l'ai pu, j'y ai inséré aussi leurs généalogies, tant d'après les annales des rois et des chefs que d'après les poèmes et les antiques chansons (2). » Son ouvrage commence par l'Ynglinga-Sæga. Viennent ensuite les sagas du roi Hafdan et de son fils Harald Harfager, de Regnvald, de Tryggve, d'Olaf-le-Saint, etc., etc. Avant Snorro, l'islandais Sœmund (3) rassemblait des documents, et Théodoric, moine de Throndjem, écrivait déjà un abrégé de l'histoire de Norwège (*Historia regum Norvegiæ*) (4), depuis Harald Harfager. Peu après, Saxo Grammaticus composa son livre souvent fabuleux (*Historia Daniæ*), qui va de Dan à Waldemar Ier. A la même époque, Suenon Aggensen, chanoine au chapitre de Lund, comme Saxo Grammaticus, raconte le passé de son pays, de Skiold à Canut VI. A ce catalogue d'auteurs indigènes, souvent trop peu explicites, il faut encore ajouter Rimbert, auteur présumé de la vie de saint Anschaire (5), et le géographe Adam de Brême (6).

Etudiés en dehors de leur patrie d'origine, dans leurs incursions maritimes et leurs divers établissements, les Normands ont donné lieu à plusieurs chroniques, dont la plupart sont imprimées dans la collection de Duchesne (*Historiæ Normannorum scriptores antiqui*). La première de toutes, dans l'ordre des dates, est celle de Dudon de

(1) Sur Are Frode V. VERLAUS, *De Ario multiscio, antiquissimo Islandorum historico*. Hafniæ, 1733.
(2) P.-E. MULLER, cité par Depping, *Hist. des Exp. marit. des Normands*.
(3) ARNA-MAGNŒI, *Vita Sæmundi*, dans le t. I de l'*Edda Sæmundi*
(4) Insérée dans le Recueil de LANGEBEK, *Scriptores rerum Danicarum*, t. V.
(5) *Vita sancti Anscharii*, ap. *Scriptores rer. Danic*, t. I.
(6) ADAM BREMENSIS, *De situ Daniæ*, dans le recueil de Stephanius, *De regno Daniæ et Norwegiæ*, Leyde, 1629.

Digitized by Google

Saint-Quentin (1). Elle va de Hastings à la mort de Richard-le-Vieux, petit-fils de Hrolf (996). Sous le duc Guillaume Ier, le moine Guillaume de Jumièges abrége la chronique de Dudon et poursuit l'histoire des Normands jusqu'à la conquête de l'Angleterre (1066). Le *Draco Normannicus*, décrit par Dom Brial, d'après un manuscrit de la bibliothèque du Vatican, est perdu; mais on peut puiser dans l'*Histoire ecclésiastique* d'Orderic Vital (né en 1124), dans le poème d'Abbon sur le siége de Paris, dans les *Annales de Saint-Bertin* et dans les *Annales Védastines*, dont l'abbé Lebeuf a fait si magistralement la critique (2). Après lui, le laborieux Pertz a établi que, pour les faits antérieurs au IXe siècle, les *Annales de Metz* et le *Chronicon de gestis Normannorum* n'étaient que la reproduction des Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast. (3).

Outre les écrivains ecclésiastiques, je pourrais citer encore diverses chroniques rimées, le *Roman de Rou* de Robert Wace, la *Chronique ascendante* insérée par M. Pluquet dans le tome I du Recueil de la société des antiquaires de Normandie, la *Chronique des ducs de Normandie* de Benoît, décrite pour la première fois par l'abbé de la Rue, et publiée à l'imprimerie royale par mon savant ami M. Francisque-Michel, d'après le manuscrit de la bibliothèque Harléienne, à Londres. Indépendamment de ces ouvrages généraux dont il serait facile de grossir le catalogue, l'histoire des incursions des Normands en Aquitaine s'éclaircit encore par des documents particuliers. Il y a les cartulaires de Bigorre, de Condom, d'Auch, de Lescar, de Limoges, etc., l'histoire des divers diocèses et pièces à l'appui dans le *Gallia Christiana*, les actes des conciles provinciaux, notamment ceux de Tulle, de Troyes et de Pontigoin, plusieurs légendes et vies de saints, particulièrement celles de Saint Léon, évêque de Bayonne, et de Saint Odon, abbé de Cluny. Le livre du moine de Fleury (4), les épîtres de Loup de Ferrières, celles du pape Jean VIII au sujet de Frotharius et de la translation du siége primatial de Bordeaux à Bourges, les chroniques d'Aymoin, de Raoul Glaber, de Richer, de Flodoard, de l'abbé Rhéginon, d'Ademar (5), celle du monastère de Saint-Vandrille de Fontanelle, la charte de fon-

(1) *De moribus et actis primorum Normanniæ ducum*, dans la coll. de Duchesne. On y trouve aussi Guillaume de Jumièges, Orderic Vital, etc.
(2) *Mémoires de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, t. X.
(3) Pertz, *Monumenta historiæ germanicæ*, t. I-VI, in-fol. Hanovre 1826.
(4) Adrevaldus Floriacensis, *De miraculis sancti Benedicti*.
(5) Ademarus, *De gestis pontificum et comitum Engolismensium*.

Digitized by Google

dation de Saint-Sever cap-de-Gascogne, et plusieurs autres titres encore, jettent aussi sur cette période des lumières dont on ne s'est pas assez attaché à tirer parti. C'est dans cet ensemble de documents que j'ai puisé pour la rédaction d'un des chapitres les plus difficiles et les plus laborieux de mon histoire, ainsi que pour cet appendice destiné à en faciliter l'intelligence.

La première fois que je rencontre le nom des Normands, c'est dans un auteur du VIIIe siècle, dans le géographe anonyme de Ravenne. Pour lui, la patrie de ces hommes est le Danemark, qu'il place au septentrion de la Norwège. Les écrivains monastiques du moyen-âge leur ont donné tous les noms, Normands, Maures, Sarrasins, Huns, Goths, Vandales, Scythes, Danois, Hastingues, Marcomans, etc. Le cartulaire de Condom les appelle Normands, et celui de Bigorre Danois. Eginard en fait des habitants, tantôt du Danemark seul, tantôt du Danemark et de la Suède. L'auteur *De Gestis Normannorum* les croit Norwégiens : *Normanni, id est Norvegiani.* Ermold le Noir et Guillaume de Jumièges parlent, comme d'une seule nation, des Danois et des Normands; d'autres voient dans ces derniers l'appellation générique des nations établies au-delà de l'Elbe : *Transalbiani, qui Nortmanni vocantur* (1).

Pour les écrivains septentrionaux, la Norwége est, par opposition, la *Northmannie* par excellence (2). Mais pour les écrivains Franks, Robert Waace par exemple, les Normands sont en général tous les hommes du Nord.

Man en engleiz e en noreiz
Senifie home eu franchiez;
Justez ensemble north e man,
Ensemble dites donc Northman,
Ço est hom de North en romanz.
De ço vint li nom as Normanz,
Normant solent estre apelé,
En Normendie k'il ont poplé (3).

(1) ADEM. CABAN. *Chronic.*

(2) Nordmannia sicuti ultima orbis provincia est, hæc a modernis dicitur Norvegia. *Adami, Hist. Ecclesiast.*

(3) *Roman de Rou*, T. I. v. 109 et suiv. C'est également l'avis d'ERMOLD, NIGELLUS, *De Reb. gest. Ludov. Pii*, lib. IV.

Hic populi porro veteri, cognomine Dani
Ante vocabantur et vocitantur adhuc;
Nort quoque Francisco dicuntur *nomine Manni.*
Veloces, agiles, armigerique nimis.

Digitized by Google

C'est aussi l'opinion de Benoît, trouvère anglo-normand du XIIe siècle.

Et de lui (1) sont Daneis estrait.

. . . . . .

Et si alcun vait enquerant
Pur que il sunt apelé Normant,
Ci pot oïr la vérité:
En lur langage est *north* apelé
Bise qui de là vient le vent,
E man c'est home dreitement.
Eisi Normant, homes de nort
Qui si les nome ne fait nul tort;
Kar *north* e *man*, som lur usage,
Venz est et *hom* en lur langage (2).

Il faut donc entendre indistinctement par Normands tous les hommes du Nord, partis de la Suède, de la Norwège et du Danemark pour exercer la piraterie et courir les aventures de mer. *Dani et Suiones, cæterique trans Daniam populi ab historicis Francorum omnes Normanni vocantur* (3). Malgré les assertions de Langerbring, on doit tenir pour certain que les grandes expéditions normandes contre la Gaule se composaient en immense majorité de Norwégiens et de Danois, et que si les Scandinaves y participèrent, ce ne fut que pour un faible contingent Ces derniers dirigèrent surtout leurs excur-

(1) Du Troyen Anténor.

(2) *Chronique des Ducs de Normandie*, liv. I, v. 660 et suiv. Edit. FRANCISQUE-MICHEL, v. aussi DUCANGE vo *Nortmanni*. — Sur les autres étymologies fabuleuses ou facétieuses du mot Normand v. 1o *L'Ystoire de li Normant.*, ch. I. *Nore-man* homme de Nore. 2o *La Plantex*, dans le recueil de fabliaux de MÉON:

Un bachelers de Normendie
Dont maint gentil-ome mendie.

Enfin le *Roman de Rou* T. I, p. 6.

Francheis dient de Normendie
Ço est la gent de North mendie,
Por ço qu'ils viendrent d'altre terre
Por miex aver, e por conquerre.

(3) AD. BREMENSIS, *De situ Daniæ*. — Aquilonares piratas quos nos Normannos vocitare solemus. BOLLAND, t. IX. *D. I. mart. in fest. S. Albini*. — Normanni inde nomen sumpsere quoniam raptus amore primitus egressi ex aquilonaribus partibus, audacter occidentalem petière plagam. RAOUL GLABER, *Chron.* lib. I, cap. 5. — RHÉGINON les appelle *Nordliudi, Nordiuali*, et SIGEBERT *Norduitæ*.

Digitized by Google

sions vers la Baltique, et, sous le nom de Varègues, envahirent une portion assez considérable de l'ancienne Russie (1).

Danemark, Suède ou Norwège, toutes ces contrées se prêtent admirablement à la navigation côtière; la nature semble y tenir école de piraterie. Fatalement l'homme y devient amphibie, vivant sur terre moins que sur eau. Rebuté par le sol infertile, il se tourne vers la Baltique ou vers l'Océan du pôle. La mer l'adopte, le porte et le nourrit. Elle en fait un pêcheur, un caboteur, un forban. Prenez la carte d'Europe, et regardez vers le nord, par-delà les rives de l'Elbe. Tout d'abord, c'est le Jutland, étroite et longue presqu'île faite d'argile et de sable, pays bas, voilé de brume, coupé de rivières et de marais, déchiré sur toute la côte par les baies profondes des *fiords*. Jusqu'au xe siècle, il y avait là de grandes forêts d'aulnes, de frênes, de chênes et de bouleaux, maintenant détruites par le souffle mortel du *skai* (vent de nord-ouest) et dont les restes s'allongent en bandes étroites du côté qui fait face à la Suède. A droite du Jutland, les grandes îles de Fionie, de Seeland, de Rugen; tout un archipel de moindre importance, Laland, Femern, Lageland, Faster et vingt autres. Remontez plus haut vers le Nord, à travers les écueils et les bas-fonds de cette sombre mer Baltique qui n'a ni flux ni reflux, vous trouvez Bornholn, Oland, Gotland, Dago, Oesel, les archipels de Stockholm, d'Aland et d'Abo. La côte russe et prussienne se rase au niveau du flot, trouée des golfes gigantesques de Dantzick, de Livonie, de Finlande et de Bothnie. Par la Vistule et par la Néva, les marins remontent jusqu'en Pologne et jusqu'aux lacs de la Finlande. Par la rivière de Tornéa, les barques à faible tirant d'eau arrivent au pays des Lapons.

Au nord-est du Jutland, par-delà le Cattégat, voici la Suède méridionale (Gothie, Suède propre, Dalécarlie, etc.), avec ses grands lacs (2) et ses immenses forêts d'arbres résineux, d'érables, de trembles et de bouleaux. Plus haut la Laponie suédoise, terre froide et triste, tapissée de rudes lichens que le renne broute en hiver. Des glaciers des monts Kolen filtrent douze ou quinze autres lacs qui se déchargent, par autant de cours d'eau, dans le golfe de Bothnie. Au couchant de la Suède, je vois l'austère et pauvre Norwège, le pays du fer, où les

(1) Les anciens écrivains de la Grande-Bretagne désignent presque toujours les pirates par le nom de *Dani*. — Sur la fondation de l'heptarchie saxone, v. les deux ouvrages de D. H Haigh. *Conquest of Britain by the Saxons. The Anglo-Saxons Sagas, an Examination of their value Aid to History*. 1861.

(2) Wener, Mælar, Weter, Hælmar, etc., etc.

Digitized by Google

sources magnétiques versent à l'homme l'ardeur terrible de la vie, la richesse et le rouge éclat du sang. Au sud des montagnes de Hardanger et de Dower, on se croirait encore en Gothie. Des plaines, des rivières, de grandes collines couronnées de hauts sapins (150 pieds), dont l'eau chaste des lacs du Nord réfléchit la sombre verdure. Passez les monts, c'est déjà la stérilité des régions du pôle; une terre rude et tourmentée, déchirée d'effrayants ravins, hérissée de glaciers éternels, et faite de roches primitives, où fleurit, à la saison si courte de l'été, l'éphémère végétation des mousses et des saxifrages. Des troupeaux de rennes et quelques chevaux, petites et robustes bêtes montagnardes, voilà la seule richesse de ces contrées d'où l'élan, jadis si commun, tend à disparaître, et que les ours et les bandes de loups et de renards semblent encore vouloir disputer à l'homme. La côte, hérissée de mille promontoires, percée de mille *fiords*, s'allonge du golfe de Bukke à celui de Warenger. Par-delà le cercle polaire, je vois les nombreux archipels d'Hegeland, de Loffoden, de Tromsen, battus par l'Océan Boréal, père des illusions et des mensonges. Nous marchons dans la patrie de l'étrange et du fantastique, le long du golfe enchanté (*Trollebotin*), au bord de cette mer muette (*Dumslaf*), que l'imagination des anciennes tribus du Nord peupla de monstres d'une demi-lieue de long, d'ourques, de physétères et de krakens fabuleux. Parmi la mate blancheur des neiges, les glaciers étincellent au soleil de lueurs bleues, rouges, vertes et dorées; dans l'atmosphère mobile, les objets apparaissent sous tous les angles, inclinés, droits, renversés, pâles, affaiblis, brisés, multipliés, dispersés. Sur ces caprices infinis de la lumière s'abat brusquement une nuit de six mois, fréquemment illuminée des sinistres clartés de l'aurore boréale. La mer durcit au loin sous le froid terrible et se hérisse de montagnes de glaces; l'homme encapuchonné de fourrures chausse ses patins ou attelle son traîneau, et part comme une flèche pour des courses de vingt-cinq ou trente lieues. Vienne le printemps, la débâcle commence; l'avalanche roule, la haute muraille d'eau durcie craque et s'abîme avec un horrible fracas. La mer est libre.

La mer est libre : il s'en allait temps. Réduit aux ressources du sol, l'homme ici mourrait de faim. Il faut qu'il cherche sa vie sur ce vaste Océan du Nord, vaste réservoir de vie, père de toute fécondité. Vers la mi-juin, on signale déjà dans la nuit les premiers *éclairs* des harengs. A la Saint-Jean, ils arrivent en longues bandes, larges, profondes et

Digitized by Google

serrées. La mer blanchit au loin sous la laitance des mâles. A la poursuite de ces innombrables et pacifiques armées, marchent les tribus des voraces; la morue, qui ne fait qu'un morceau du hareng; l'esturgeon, qui mange la morue, et souvent tombe lui-même sous la dent du grand mangeur de la mer, le requin. Voilà la vraie récolte du Nord. On n'a que la peine de prendre. Les gens des côtes entonnent et salent morues et harengs par milliers et par millions, pendant que d'autres plus hardis, s'en vont harponner la baleine parmi les glaces et les banquises du pôle.

Voilà l'antique patrie des Normands. Et maintenant, remontez en esprit à dix ou douze siècles en arrière, et demandez-vous ce que pouvaient être alors, sur cette terre maudite, quelques rares et pauvres tribus de pâtres et de chasseurs, encore réduits aux armes et aux outils de pierre, pourvus à peine des engins de pêche les plus grossiers (1). Fatalement, chaque peuplade a dû vivre seule sous son chef, dans son île ou dans son canton, séparée de ses voisines par les hautes montagnes, les lacs, les rivières, les bras de mer et la longueur infinie des nuits. Aux premiers âges historiques des peuples du Nord, je trouve dans leur société féodale de nombreux vestiges de cet ancien ordre de choses (2). La Suède se partage entre plusieurs rois ; la Norwège en compte dix-huit. Deux régnent dans le Jutland, un troisième à Leire, un autre à Scanie. L'autorité de ces rois s'est superposée par conquête et longueur de temps à celle des chefs de second ordre qui paient tribut, suivent leur suzerain à la guerre, mais retiennent encore un certain pouvoir (3). En Norwège, le roi Harold avait établi que sous les comtes ou *iarls*, préposés pour rendre la justice et pour recueillir l'impôt, il y aurait encore les *herse*, espèce de lieutenants du *iarl*, chargés d'opérer sous ses ordres. La transmission du pouvoir royal ne se fait point tout d'abord sous des règles fixes.

(1) Ce ne fut qu'un peu plus tard que les Finnois apprirent à travailler le fer. Les premières armes de métal furent importées dans la Suède et dans la Norwège des pays situés au sud de la Baltique. LANGEBEK cité par Depping. *Introd, à l'Hist. de l'exploitat. des mines dans le Nord*, dans le t VII des *Danske vidensk. Selskabs skrift.*

(2) Tous ces détails sur le caractère, les mœurs et l'état social des premiers Normands sont souvent empruntés au livre de G DEPPING dont j'ai vérifié la plupart des notes et citations sur les auteurs anciens et modernes que j'ai mis moi-même largement à contribution.

(3) V. dans l'*Herrads och Bosas-Saga* la note de VERCLIUS, *De feudorum origine septentrionis populis debita*, travail dont les conclusions sont en général légitimes quand il s'agit des Etats du Nord, mais qui ne saurait rendre compte de la formation du régime féodal tel qu'on le trouve établi en Espagne, en Italie, en Gaule et même dans la plus grande partie de l'Allemagne.

Digitized by Google

Souvent le droit de primogéniture prévaut; souvent aussi le roi propose son successeur, ou l'assemblée du peuple le choisit dans la famille privilégiée. Saxo Grammaticus raconte qu'après la mort de Rerek-Bréki, roi des Angles, ses deux fils se partagèrent l'autorité et convinrent qu'ils règneraient alternativement l'un sur terre, l'autre sur mer, durant l'espace de trois ans (1). Mais en général, les puînés du nouveau chef montaient sur des barques et les navires, et partaient avec la jeunesse du pays chercher fortune sur mer.

Dans ces pays pauvres et sans culture, l'émigration d'une partie du peuple était chose nécessaire et prenait force de loi. Ici l'on fait pâture de tout. La viande de cheval est passée dans l'alimentation publique, et lors de leur conversion au christianisme, les Islandais stipulent expressément qu'ils ne seront point tenus d'y renoncer. L'histoire du Danemark, de la Suède et de la Norwège est pleine de nombreux récits de famines suivies du départ d'un grand nombre d'hommes pour de lointaines contrées. Dudon de Saint-Quentin parle de ces expatriations comme d'une coutume ancienne, et prétend qu'elles étaient réglées par le sort (2). Guillaume de Jumièges raconte « que la population avait augmenté tellement chez les Danois que les îles étaient remplies d'hommes, et que les rois firent une loi pour en forcer plusieurs à quitter le pays. Cette multiplication avait sa cause dans un trop grand luxe qui portait l'homme à prendre plusieurs femmes. Aussi le père chassait-il de chez lui tous ses fils adultes, hormis un seul dont il faisait son héritier (3). » Le souvenir de ces habitudes est également consigné dans le roman de Rou (4).

Costume fu jadis lonc tens
En Danemarche, entre paëns,
Kant hom aveit plusors enfanz,
E il les aveit norriz granz,

(1) Quippe quondam in Danorum republica dividuum terræ et pelagi imperium fuit. Saxo Gram. *Hist. Danica*, lib. viii.

(2) Exuberantes atque terram, quam incolunt, habitare non sufficientes collecta sorte multitudine pubescentium, veterrimo ritu, in externa regha extruduntur nationum, ut adquirant sibi prœliando regna quibus vivere possint pace perpetua. Dud. *De morib. et Act. Norm.*

(3) Dani tantis adoleverunt incrementis, ut dum repletæ essent hominibus insulæ, quam plures sancita a regibus lege cogerentur de propriis sedibus migrare. Quæ gens idcirco sic multiplicabatur quoniam nimio dedita luxui mulieribus jungebatur multis. Nam pater adultos filios cunctos a se pellebat, præter unum, quem hæredem sui juris relinquebat. Gil. Gemetens. *Hist. Norm.* lib. i, cap. iv.

(4) *Roman de Rou*, t. I, v. 208 et suiv.

Digitized by Google

Un des fils reteneit par sort,
Ki ert son her emprès sa mort,
E il sor ki li sort torneit,
En altre terre s'en aleit.

On le retrouve aussi dans la *Chronique des Ducs* de Normandie du trouvère Benoit, qui n'est peut-être que l'écho de Dudon de Saint-Quentin.

Et pur eisi très grant naissance
E por si grant multipliance
Erent les fiz contre les peres
E deseritoent lur meres.
.....
.....
Tant que par sort à quelque peine
D'une ues costume anciene.

LETTRE SUR L'HÉTÉROGÉNIE.

Monsieur le Rédacteur,

Votre bonne lettre est venue m'engager à traiter devant vos abonnés l'ardue et importante question de l'*hétérogénie*, plus connue sous le nom de *génération spontanée*. Vous ne désireriez qu'une simple note sur les expériences dont le savant exposé a valu à M. Mussed, de Toulouse, de si chaleureuses félicitations au congrès scientifique de Bordeaux.

Il m'est impossible de répondre strictement à votre demande, car je n'ai pas pris de notes. Mais je ne crois pas mal interpréter votre pensée en vous exposant mes propres idées sur cette question de physiologie.

1° Définition. L'*hétérogénie* est un mode de production dans lequel l'être produit procède directement de la force vitale, sans l'intermédiaire de parents.

Digitized by Google

L'*Isogénie*, au contraire, reconnaît des parents, qui reproduisent leurs semblables.

2° Histoire de la question. Admise presque sans conteste par le vulgaire et les philosophes anciens, l'hétérogénie a beaucoup perdu depuis les progrès des sciences d'observation. Dans ces dernières années, cette antique question a été de nouveau soulevée au sein de l'Académie des sciences, à propos des expériences de Rouen et de Toulouse. Ce que les sciences physiques et naturelles comptent de plus illustre est descendu dans l'arène.

Le premier nom donné à la question fut celui de *génération spontanée*, aujourd'hui rejeté comme impliquant une absurdité radicale, et remplacé par celui d'*hétérogénie*. Ce qui sautait aux yeux dans ce nom de *génération spontanée*, c'était le mot *spontanée* lui-même, semblant indiquer l'*apparition brusque* d'un être dans le monde vivant, comme chef et non continuateur d'une série d'êtres organisés. — On y voyait une *création* réelle. — Il faut avouer que les hétérogénistes ne s'étaient pas exprimés avec assez de rigueur, et, par là, prêtaient le flanc à leurs adversaires.

En substituant le terme d'*hétérogénie* à celui de *génération spontanée*, ils ont fait rentrer leur système dans le domaine du possible : car, il ne s'agit plus d'une *création*, il s'agit d'un mode de génération *différent* des modes ordinaires, et que M. Mussed définissait à peu près en ces termes :

l'apparition d'êtres vivants, là où la vie était suspendue; — lesquels êtres vivants seraient produits par des molécules ayant appartenu à des êtres antérieurs, après la mort desquels elles conserveraient leur vitalité, en attendant l'occasion favorable pour produire de nouveaux êtres, et cela en vertu d'un principe à elles inhérent (pour lequel on propose le nom de FORCE VITALE*), principe indestructible dans les molé-*

Digitized by Google

cules qui en furent douées par le créateur, et qui ne serait pas sans rapport avec les lois de l'attraction dont il serait le dernier et le plus parfait développement.

Ainsi posé, le système devient discutable, et rentre dans le domaine de l'observation.

3° Faits apportés par les hétérogénistes à l'appui de leur système.

Ils sont de trois sortes.

I° *Faits paléontologiques.* Il est certain qu'après chaque révolution géologique, où la vie fut momentanément suspendue sur le globe ou dans quelqu'une de ses parties, la vie a reparu sous des formes différentes. Prenez deux périodes de suite, vous trouverez : 1° des êtres similaires, 2° des êtres disparus, 3° des types nouveaux.

Donc, la vie n'était pas anéantie, et chaque fois que les circonstances redevinrent favorables, elle réapparut, et peut-être est-il permis d'ajouter, avec une force en rapport avec la puissance de la catastrophe précédente.

II° *Faits historiques.* Il est avéré que la croyance à l'hétérogénie est de tous les temps et de tous les lieux.

Donc, l'hétérogénie n'implique pas absurdité pour l'esprit.

III° *Faits actuels.* De nos jours, les observations hétérogéniques se sont portées surtout vers les *infusoires.* — C'est ici que se rapportent les expériences de Rouen et de Toulouse. — Après avoir chauffé des substances fermentescibles à une température telle que toute vie doit y être suspendue (comme on le reconnaît par la stérilité où les graines et les œufs chauffés en même temps ont été réduits), on les a mises en contact, dans des vases hermétiquement clos et privés d'air, avec de l'air chimique et des liquides chimiques, préalablement chauffés aussi à une haute température ; — bientôt des infusoires, animaux et plantes, s'y sont montrés.

Digitized by Google

Donc, bien que la vie ait été suspendue, les molécules n'ont pas perdu leur vitalité, et sont aptes à se grouper de nouveau pour produire des êtres sans parents.

Donc, non-seulement l'hétérogénie est possible, mais elle est réelle.

Après cela, les *hétérogénistes* repoussent deux inculpations: celle de *matérialisme;* s'ils donnent au principe vital plus d'extension qu'on ne lui en supposait, ils ne prétendent pas que ce principe agisse par lui-même; il agit sous l'impulsion de la cause première, unique, Dieu;—celle de *mauvais expérimentateurs;* leurs adversaires voulant qu'ils produisent la vie dans des circonstances où elle est impossible, à savoir, avec des substances carbonisées, et dans un espace privé d'air.

Enfin, leurs expériences les portent à conclure que tout le système de l'univers se réduit à la loi unique de l'attraction, dont les cinq grandes conséquences sont la force vitale, le magnétisme, l'affinité, la cohésion, la gravitation.

4° Réponse des *isogénistes.*

I. Les faits paléontologiques sont trop peu connus et trop peu étendus pour qu'on puisse en tirer une conclusion rigoureuse.

II. La croyance à l'hétérogénie recule sans cesse, à mesure que les instruments se perfectionnent. — Le microscope a permis de reconnaître le mode de génération de certains infusoires. Ils ne font pas exception.

III. Quelques précautions qu'on ait prises pour les expériences mentionnées, on n'est pas certain d'avoir évité toutes les chances d'erreur.

Est-on certain d'avoir chauffé assez pour suspendre la vie? — L'eau à 100° se réduit en vapeur; mais en contact avec de très hautes températures, elle prend l'état sphéroïdal, et reste au-dessous du point d'ébullition.

Digitized by Google

Est-on certain d'avoir fermé toutes les issues à l'air extérieur? — Sait-on jusqu'où peut aller la subtilité de ce fluide et la porosité des corps?

En supposant les expériences bien faites, reste l'observation microscopique, environnée de grandes difficultés que j'énumère d'un seul mot : ouverture de l'appareil, distribution des gouttes, isolement de l'infusoire, examen continu, fatigue de l'œil. — Si l'examen se fait sur capsule fermée par un verre fin, interception et perte de lumière, etc.

5° Conséquences.

L'examen microscopique révèle deux choses : ou l'apparition d'un être *semblable* à des êtres déjà connus, — cas où il sera difficile d'affirmer que cet être ait été produit par la force vitale seule; — ou l'apparition d'un être *inconnu!* et *nouveau!* cas auquel il faudrait, je pense, s'assurer si cet nouvel être *reproduira* son semblable, et deviendra le chef d'une série d'êtres organisés; ou s'il est *stérile*, et périra sans avoir rien produit, livrant ses molécules à la force vitale pour en former des êtres encore *nouveaux!* —Si cet être est *fertile*, l'hétérogéniste devra se dire : Puisque cet être a produit son semblable, il a pu lui aussi être produit par un être semblable. Quel malheur, que je n'aie pu le voir juste au moment de son *apparition!* c'est-à-dire : quand même mon système serait vrai, il demeure insoluble : car, l'infusoire est déjà formé quand je l'aperçois, je n'assiste pas à sa formation.—Si cet être est *stérile*, que sera cette *force* vitale, *impuissante* à donner la fixité à ses produits, et, par conséquent, dérobant à l'examen les bases mêmes du système hétérogénique?

En dehors de ces conséquences, qui réagissent sur le système, en voici quelques autres que je me contente d'énumérer sous forme de questions.

Digitized by Google

Les hétérogénistes sont chrétiens? je ne le suis pas.

Vous me dites que parfois la force vitale se passe de parents; moi je dis qu'à la tête de chaque série d'êtres il y a un premier parent produit directement par la force vitale, et que le créateur est inutile puisque cette matière que je vois s'organise toute seule.

Si la force vitale produit un *vibrion*, pourquoi ne produirait-elle pas un éléphant? Peut-être dans les lieux inexplorés en pousse-t-il tout comme!

A quoi servent les parents?

Parmi les produits que nous nommons hybrides, ne s'en trouverait-il pas, soit parmi les plantes, soit parmi les animaux, qui procèderaient directement de la force vitale?

La force vitale ne rendrait-elle pas raison de la dissemblance des parents et des enfants, etc., etc.?

Avouons franchement que nous sommes en plein pays de mystères.

Divisibilité de la matière? mystère en physique.

Où commence la vie? mystère en physiologie.

Génération? mystère en histoire naturelle.

Impulsion première? mystère en astronomie.

Action de l'âme sur le corps? mystère en psychologie.

Liberté humaine? mystère en morale.

Eternité? mystère en dogme.

Moi-même? mystère insondable.

Je termine en vous donnant le tableau des divers modes de génération réels ou supposés.

Digitized by Google

TABLEAU DES DIVERS MODES DE GÉNÉRATION.

1° Par rapport aux *parents*,

- **ISOGÉNIE** — Prod. sembl. à ses parents.
  - **Sexuelle.** — Deux parents, deux sexes.
  - **Cyclique.** — Série de générat. sans sexe, produite par des parents sexuels, et aboutissant à la réapparition des sexes.
  - **Hermaphrodite.** — Un seul parent à deux sexes.
    - **Isolée.** — Un seul parent hermaph. se fécondant lui-même.
    - **Réciproque.** — Deux parents hermaph. se fécond. réciproq.
    - **Circulaire.** — Plusieurs parents hermaph. se fécondant à la suite les uns des autres en form. un cercle compl.
    - **Insuffisante.** — Plusieurs parents hermaph. en ligne droite, les deux extrêmes ne jouant le rôle que d'un seul sexe.
  - **Scissipare** — Chaque ou tel fragment d'un être pouvant produire un être semblable—bouture.

HÉTÉROGÉNIE. — Prod., sans parents, par la *force vitale.*

2° Par rapport aux *produits*,

- **ISOGÉNIE.**
  - **Vivipare.** — Prod. nu.
  - **Ovo-Vivipare.** — Prod. tantôt nu, tantôt enfermé dans un œuf.
  - **Ovipare.** — Produit enfermé dans un œuf.
  - **Granipare** — Prod. des plantes
  - **Scissipare** — Prod. bouturé.
- **HÉTÉROGÉNIE**.....
  - **Males.** — Indiv. d'un seul sexe.
  - **Femelles.** — Indiv. d'un seul sexe.
  - **Hermaphrodites** — Individ. de deux sexes
  - **Hybrides.** — Sans sexe, prod. par deux parents d'espèce différente.
  - **Stériles.** — Sans sexe, prod. par des parents de même espèce.
  - **Monstres.** — Individus anormaux.

Recevez, monsieur le rédacteur, l'assurance de mon profond respect, et soyez assuré de me voir toujours correspondre avec empressement à vos bonnes inspirations.

H. ESGLANTEY.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE.

MARINS D'AQUITAINE.

Encore Eliçagaray dit Petit Renau (1).

La *Revue d'Aquitaine* a publié en 1861 quelques biographies sommaires, entr'autres celle de Renau d'Eliçagaray. Cette esquisse rapide devait nécessairement être convertie en portrait et c'est la tâche que nous nous imposons aujourd'hui.

C'est en pleine guerre de la Fronde, dans la ville de Pau, que naquit le grand marin, surnommé le Petit Renau à cause de sa courte taille. Il se distingua dans son enfance par un grand dédain des œuvres purement littéraires, et ne se préoccupa que de la *recherche de la vérité*. L'auteur de l'ouvrage qui porte ce titre et notre homme de mer s'identifièrent, et, dans la poursuite de leur but métaphysique, ils aboutirent à Dieu, source de toutes les lumières et de toutes choses. Ces exercices abstraits conduisirent celui qui est l'objet de notre notice aux sciences exactes, et son intelligence mathématique s'accrut en raison inverse de sa stature. Issu d'une famille basque de Haute-Navarre, émigré en Béarn par suite de son attachement à la dynastie dépossédée de son royaume Transpyrénéen par Ferdinand le Catholique, en 1512, il témoigna en toute occasion une grande haine aux Espagnols.

La vue de l'Océan avait déterminé sa vocation. De grandes conceptions s'agitaient dans sa tête : les combats maritimes, les constructions navales tentaient par dessus tout son génie. Renau entreprit de fixer la théorie de la manœuvre des vaisseaux dont aucun géomètre ne s'était encore occupé, dit de Jouy dans son Ermite en Province. *Il se consacra*, ajoute-t-il, *à la détermination de la coupe de la voilure et à celle de l'angle le plus avantageux du gouvernail avec la quille. Ces problèmes épineux, qui n'ont pu trouver de formules générales de solution que dans le progrès du calcul différentiel*, Renau *les résout sans y avoir recours. Toutes ses propositions furent adop-*

(1) Voir, t. v, p. 159 et 346.

Digitized by Google

tées, parce que toutes étaient démontrées hors une seule que Huyghens combattit, que le marquis de l'Hôpital et Jean Bernouilly défendirent, et qui devint le sujet d'une de ces querelles, de ces guerres de sciences qui sont des bienfaits pour la terre, puisque les vainqueurs et les vaincus y font à leur profit commun la conquête de vérités utiles au monde.

Archimède ne dut pas éprouver une plus grande joie après la découverte de son miroir ardent que Petit Renau après ses conceptions importantes pour la grande navigation. Le jour où elles furent appliquées inaugura une révolution maritime. Les pratiques routinières se retirèrent en présence des nouvelles inventions du Béarnais. Tout changea dans les chantiers et dans les flottes. Une autre création du même marin fut accueillie par un grand nombre d'antagonistes, mais ils durent céder devant le mérite des galiotes à bombe. Cette idée de placer des mortiers sur des navires mouvants fut déclarée inexécutable et, partant, inadmissible par le Conseil d'Etat. L'inventeur fut traité d'utopiste. Aux raisonnements solides et scientifiques du célèbre ingénieur, on opposa des dénégations ridicules, et les beaux parleurs de la cour déclamèrent contre lui des tirades satyriques en prose et en vers. Insensible aux brocards des ignorants et des jaloux, le Navarrais fit l'essai de ces terribles moyens de guerre par la construction, sous ses yeux, et d'après des plans inconnus jusqu'alors, d'un navire fin voilier muni d'un système de projectiles incendiaires. Peu enthousiaste de nos voisins d'Outre-Manche, il dirigea contre eux ses appareils de destruction. Ayant appris la venue de deux navires anglais en Europe chargés de richesses du Nouveau-Monde, le hardi constructeur lança son formidable bâtiment sur l'Atlantique. Un des vaisseaux de la Grande-Bretagne ne tarda pas à se montrer à l'horizon. Au bout de trois heures de course, Eliçagaray se trouva en présence de son rude adversaire armé de 74 canons de gros calibre. Bien que sa corvette n'en eût que 24, il n'hésita pas à engager la lutte sans calculer le péril d'une pareille attaque et sans se préoccuper de la disproportion des forces. Le grappin d'abordage fut jeté par son ordre; alors le capitaine méridional commença un combat d'extermination qui se dénoua par la soumission de l'ennemi. Les bombes avaient tellement avarié le navire anglais qu'il était au moment de couler bas. Le commandant britannique, à la fois émerveillé et stupéfait de sa défaite, offrit à son vainqueur neuf boîtes remplies de diamants comme gage de son estime.

Digitized by Google

Pendant qu'il réclamait le béarnais avec instance pour les lui remettre, me voilà, s'écria *celui-ci*. En présence de cette petite taille, l'Anglais se crut mystifié; l'équipage français, réjoui par l'étonnnement de l'amiral étranger, battit des mains.

Ce marin renommé était non moins habile dans ses manœuvres de terre que de mer. Aussi le spirituel Fontenelle l'appelait-il *le guerrier amphibie*. La mort de ce grand ingénieur fut digne d'un anachorète.

Tous les hommes de mer du grand siècle profitèrent de sa découverte, et c'est grâce à lui que les forbans algériens, qui infestaient la Méditerranée, furent en 1675 et 1682 si redoutablement punis par Martel et Duquesne (1).

RIESBEY.

UN CHAPITRE DE L'HISTOIRE DE SAINT-BARTHÉLEMY (2).

Louis XIII, ayant résolu d'en finir avec le protestantisme, partit de Paris avec une armée, dans le printemps de 1621, et se dirigea vers la Saintonge et l'Angoumois, où les réformés tenaient encore plusieurs places fortes.

La plupart de ces villes ayant été réduites avec facilité, le roi se décida à marcher vers l'Agenais. Dans cette province, plusieurs villes protestantes ou mixtes étaient en état de rébellion ouverte.

Louis XIII et l'armée arrivèrent à Bergerac le 12 juillet 1621. Son approche augmenta la vive agitation qui existait déjà dans plusieurs localités de l'Agenais. Néanmoins, la plupart des villes s'empressèrent de faire leur soumission et envoyèrent des députés à Bergerac assurer le monarque de leur fidélité. D'autres hésitaient et même se montraient ouvertement hostiles.

(1) Bibliographie : *Siècle de Louis XIV*, par Voltaire; — *Mémoires de l'Œil-de-Bœuf*; — *Dictionn. Biographique*; — *Jean-Bart et les Marins de Louis XIV*, par Alexandre Dumas; — *Histoire de la marine*, par Eugène Sue; — l'*Ermite en Province*, par de Jouy.

(2) Petite ville fort ancienne, située à 17 kil. (est) de Marmande (Lot-et-Garonne.)

Digitized by Google

Au nombre de ces dernières se trouvait St-Barthélemy (1). Quoique les protestants y fussent en minorité, ils étaient parvenus à avoir la suprématie dans la localité. Néanmoins, après quelques débats, la jurade résolut de rentrer sous l'obéissance monarchique, et, dans ce but, envoya des députés à Bergerac. Ces députés, dont les noms ne sont pas connus, furent parfaitement accueillis par le roi. Louis XIII leur assura que, sous très peu de jours, il irait à St-Barthélemy en se rendant à Tonneins; qu'en attendant, il fallait recevoir une garnison et détruire les fortifications de la ville. Le roi ajouta qu'il ne voulait aucune démonstration officielle, aucune solennité pour sa réception, et insista même plusieurs fois à ce sujet.

En même temps que les députés de St-Barthélemy quittaient Bergerac, un courrier fut expédié à Lauzun, où se trouvait une partie du régiment de ce nom, portant l'ordre d'en détacher une portion et de l'envoyer immédiatement à St-Barthélemy.

Le lendemain, cent cinquante hommes, commandés par le chevalier de Feytou, capitaine dans ce régiment, et investi du titre de gouverneur, arrivèrent à St-Barthélemy. Tous les maçons de la ville et des environs furent mis en réquisition, et la destruction des fortifications commença aussitôt.

(1) Voici comment s'exprime un écrivain de l'époque qui accompagnait le roi, dans cette campagne, et a écrit une histoire de ce prince :

« Le Roy fit prendre à son armée la route de Tonneins par Eymet et St-
» Barthélemy, pays reconnaissant si peu son devoir et la soumission et l'hon-
» neur que naturellement il lui devoit comme à son Roy et à son souverain
» que les habitants de cette dernière ville (sic), plongés dans ces malheureuses
» erreurs et dans la mutinerie qu'ensuite les ministres leur avoient inspirées,
» parloient de Sa Majesté comme d'un prince étranger; demandoient si ce Roi
» de France seroit longtemps parmi eux; pourquoi il les venoit importuner;
» s'il retourneroit bientôt dans son pays. Encore était-ce les plus modestes qui
» en parloient de cette façon; les autres ne parloient de lui et de sa suite
» qu'avec paroles d'aigreur et de contumélie, et même avec injure. »

(Histoire de Louis XIII, par messire Charles de Bernard, conseiller du Roy. —Paris, 1646.

Digitized by Google

Par suite de la soumission de la plupart des villes de l'Agenais, plusieurs conseils furent tenus à Bergerac pour décider s'il convenait d'attendre une reddition complète, ou de se porter immédiatement en avant. Ceux qui partageaient cette dernière opinion s'étayaient de ce que, à l'exception de Clairac, de Monheurt et de quelques autres, toutes les villes de l'Agenais étaient soumises; qu'il était nécessaire de frapper les esprits par un grand déploiement de forces, afin d'ôter aux protestants l'envie de se révolter de nouveau.

Les conseillers opposants objectaient que la reconnaissance des villes protestantes ou mixtes était plus apparente que réelle; que si plusieurs chefs marquants parmi les religionnaires étaient secrètement en négociations avec le roi, d'autres persistaient dans leur sédition, notamment le marquis de La Force, ses enfants, et le marquis de Théobon; qu'il serait imprudent d'avancer vers le midi de l'Agenais, tandis que le nord, c'est-à-dire la partie comprise entre le Drot et la Dordogne (1) renfermait de nombreux huguenots obéissant à un chef, Théobon, aussi brave qu'entreprenant; qu'ainsi il était plus sage d'attendre encore quelques jours, et de faire agir de nouveau auprès des chefs protestants pour les gagner à tout prix.

Après de longs débats, il fut décidé qu'on marcherait sur Tonneins et qu'une garnison serait placée à Duras, pour tenir en bride les protestants de cette contrée et les empêcher de se soulever.

Le roi partit de Bergerac avec l'armée le 17 juillet et vint coucher à Eymet. Cette armée se composait des régiments de Piémont, de Guignan, de Lauzun, de Gurçon, de

(1) A cette époque, Sainte-Foy et plusieurs paroisses environnantes dépendaient de l'Agenais.

Digitized by Google

La Douze, du Fleix; de plusieurs compagnies des chevau-légers de Joinville, d'Hautefort, de Chambaray, de Bussy et de Signan; d'un certain nombre de pièces d'artillerie et de la majeure partie de la garnison de Bergerac. Sous les ordres directs de Louis XIII, l'armée était commandée par le duc d'Elbœuf, ayant pour maréchaux de camp les comtes de Lauzun, de Gurçon et de Bourdeilles.

Dès l'arrivée du Roi à Eymet, neuf cents hommes furent détachés de l'armée et dirigés sur La Sauvetat-du-Drot, d'où, après quelques heures de repos, ils partirent pour Duras.

Les populations apprirent rapidement l'approche du souverain. Le dimanche 18 juillet 1621, dans la matinée, une foule immense encombrait la ville et les environs de St-Barthélemy, principalement au nord, du côté de Miramont; les arbres, les toitures des maisons et des granges étaient couverts de monde.

Vers onze heures du matin, l'avant-garde composée des chevau-légers de Bussy, et placée sous le commandement du comte de Schomberg, parut sur le haut plateau couronné par l'église de St-Martin d'Almeyrac (aujourd'hui Toupinerie), elle s'arrêta à environ deux cents toises de St-Barthélemy.

A midi le roi et le reste de l'armée arrivèrent (1) non sans avoir beaucoup souffert à cause de l'excessive élévation de la température. La chaleur était si forte que quelques hommes étaient tombés en route comme suffoqués.

Le comte de Lauzun avait fait préparer d'avance le château de St-Barthélemy, qui lui appartenait, pour loger le

(1) Mercure de France—de Bernard, conseiller du roi, histoire de Louis XIII. — Lagarde. — Recherches historiques sur les anciennes baronnies de Tonneins. — Lesné, curé d'Aurillac, manuscrits (aux archives de la préfecture). — Registre de l'état civil de St-Barthélemy, etc.

Digitized by Google

roi et les principales personnes de sa suite laquelle était fort brillante, et où figurait entr'autres grands personnages le connétable et le chancelier. Louis XIII se rendit au château en passant avec difficulté dans le faubourg du Barry et la principale rue de la ville, à cause de l'énorme quantité de personnes qui, partout, gênaient la circulation, et sur la figure desquelles on remarquait des impressions diverses. Tandis que les unes témoignaient la joie et l'espérance, les autres montraient une physionomie morne et abattue.

On s'occupa aussitôt du logement des troupes. La majeure partie de l'infanterie fut campée dans les environs de la ville, un petit nombre resta dans l'intérieur. La cavalerie fut disséminée dans les paroisses de Moyrax, de Laperche, d'Armillac, de St-Martin-d'Almeyrac (aujourd'hui Toupinerie), de Befferry et de Montignac-de-St-Barthélemy. Quelques compagnies de chevau-légers, formant une sorte de garde avancée, furent placées dans les paroisses d'Agmé et de Vertampont (aujourd'hui Labretonnie).

Dans l'après-midi, le roi, accompagné d'une suite nombreuse, sortit du château et fut examiner les fortifications de la ville. La destruction de ces fortifications était encore peu avancée, il en témoigna son mécontentement au gouverneur. De Feytou objecta avec raison que depuis trois jours à peine cette opération était commencée et qu'il n'était pas étonnant qu'elle fût peu avancée, n'ayant pu se servir de tous les moyens connus pour les travaux de cette nature, à cause du danger qui aurait pu en résulter pour la ville et ses habitants. Le roi se rendit à ses raisons, mais il insista particulièrement pour la démolition immédiate du fort.

Placé à une faible distance de la ville, au lieu appelé encore le Fort, longeant le chemin royal de Bergerac à Ton-

Digitized by Google

neins (1), ce fort, dont il ne reste aucune trace, était peu considérable; il servait principalement, comme poste avancé, pour éclairer la route dans cette partie, et correspondait avec un autre fort situé près de Hautesvignes, lequel fut aussi abattu à cette époque (2).

Malgré la tranquillité dont paraissait jouir la majeure partie de l'Agenais, le roi n'était pas fort rassuré. Le même jour, 18 juillet, dans la soirée, un conseil fut convoqué au château. On y agita la question de savoir si on marcherait immédiatement sur Tonneins, ou bien s'il convenait d'attendre des renforts.

Le duc de Luynes, connétable de France, parla le premier, il dit que malgré la docilité apparente d'une grande partie des protestants, de quelques-uns de leurs chefs et de la plupart de leurs villes, cette soumission était feinte et qu'il ne fallait pas y avoir trop de confiance; que l'armée royale était faible en artillerie, et que son avis était qu'il convenait de rester quelques jours à St-Barthélemy, au moins jusqu'à l'arrivée de l'artillerie que Rambures, gouverneur de Bergerac, devait envoyer.

Le roi parla après le connétable, et dans un discours assez amphibologique, il parut incliner vers son opinion.

Duvair, évêque de Lizieux et chancelier de France, prit la parole après le roi et combattit fortement l'avis du connétable. Il émit l'opinion que dès le lendemain on se mît en marche sur Tonneins, et ajouta qu'il avait une telle confiance dans la soumission de cette ville qu'il se

(1) Les chemins royaux, quoiqu'ayant une largeur considérable, n'étaient point pavés. Des traces de celui dont il est ici question se voient encore, dans leur largeur primitive, près de Miramont et à Hautesvignes.

(2) Ce fort était situé où est aujourd'hui la maison Fournol: les traces des fossés qui l'entouraient existent encore. Il est facile de reconnaître que cet édifice avait la forme d'un quadrilatère régulier. A côté est un terrain qui passe pour avoir été un ancien cimetière, et qui par ce motif n'est pas cultivé.

Digitized by Google

propose de prendre les devants et d'y entrer le premier (1).

Profondément instruit et doué d'une rare éloquence, le chancelier entraîna le roi et la majorité du conseil, il fut décidé qu'on partirait le lendemain.

Cette question vidée, le conseil s'occupa ensuite de celle des fortifications de Tonneins. Précédemment il avait été décidé à Bergerac qu'elles seraient rasées, ainsi que celles de toutes les villes soumises; néanmoins plusieurs généraux opinèrent pour leur conservation, afin de faire de cette ville le centre des opérations militaires qui pouvaient devenir nécessaires. Cette opinion prévalut, une troisième question, celle du siége de Clairac, fut ensuite agitée et résolue affirmativement. Il fut arrêté que dès l'arrivée de l'armée à Tonneins, la campagne commencerait par le siége de Clairac.

Enfin le roi soumit au conseil la question de savoir s'il était nécessaire de laisser une garnison à St-Barthélemy. Le contraire fut décidé. On convint seulement de laisser un officier et quelques hommes pour hâter la complète destruction des fortifications.

A l'issue du conseil, des ordres furent donnés pour que la concentration de l'armée, et sa mise en marche, eussent lieu le lendemain de bonne heure.

BECHADE-LABARTHE,
de St-Barthélemy.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (2).

1310. *Pierre I Raymond de Montbrun* (Petrus Raimundus de Monte Bruno), ancien conseiller de Jacques II, roi de Majorque, fut

(1) Il y mourut le 3 août suivant de fièvres malignes. Son corps fut apporté à Paris et enterré en l'église des Bernardins. (Le Père Anselme. — *Histoire des grands officiers de la Couronne*, t. v, p. 535.)

(2) Voir, plus haut, page 142, 194 et 228.

Digitized by Google

un prélat aussi recommandable par sa naissance que par ses vertus. En 1342, il réunit à Tarbes (5 juin) les archidiacres et les chanoines du diocèse, et arrête, avec leur concours, une nouvelle division de son diocèse. Ce remaniement était nécessaire à cause de l'irrégularité de certaines circonscriptions ecclésiastiques. Le nombre des anciens *archidiaconés* fut ramené à huit par suite de la suppression des *archidiaconés de Nébousan et de Rivière Ousse* (Ripparia). En voici les noms d'après le pouillé du diocèse (1).

Archidiaconatus de Levitanià (Lavedan).
— *de Rostagno* (Rustan).
— *de Silvis* (les forêts)
— *de Angulis* (les Angles).
— *de Montaneresio* (Montanerés).
— *de Ripparià inferiori* (Rivière-Basse).
— *de Ripparià Aduri* (Rivière-Adour).
— *de Baselhaguesio* (Bazillagués).

Ces archidiaconés (2) furent à leur tour subdivisés en *archiprêtrés*, au nombre de 26, entre lesquels se trouvèrent distribuées les 365 églises (cures ou succursales) qui composaient, au XIVe siècle, l'Evêché de Tarbes.

Tableau des 26 Archiprêtrés :

EN 1342.

	Archipresbiteratus.	*Ecclesiæ.*	
Levitania.....	*de Valleticâ*.....	17	68
	Valle de Asuno.....	8	
	Extremâ de Castrolobono.....	7	
	in plano Levitaniæ de Ante Aquam.	21	
	Extremâ de Salis.....	15	
Rostagnum.....	*de Tornaco*.....	17	66
	Civitate.....	13	
	Lubio.....	13	
	Exellâ inferiori.....	13	
	Campistronis.....	10	
Silvæ.....	*de Banheriis*.....	12	35
	Burgo.....	12	
	Baniossio.....	11	

(1) Mss de l'évêché de Tarbes.
(2) La plupart des archidiaconés avaient été formés dès l'origine du diocèse des anciens *pays* ou pays de la *cité de Tarbes*.

Digitized by Google

Anguli	*de Angulis*	18	50
	Yvossio	9	
	Pontaco	7	
	Aderio	16	
Montaneresium	*de Montanerio*	20	36
	Caxonio	16	
Ripparia inf.	*de S. Petro de Devesiâ*	17	30
	Castro-Novo	13	
Ripp. Aduri	*de Sede tarviensi*	22	45
	Orlexio	23	
Baselhaguesium	*de Monte Falcone*	13	35
	Laguiano	10	
	Andresto	12	

La même année eut lieu dans l'église de St-Jean de Mazères (*Eccl. de Mazeriis*), la translation des reliques de *S^e Libérate*, vierge et martyre, décapitée dans le bois de Montus, au VIe siècle.

1344. Construction du *couvent des Dominicains* à Bagnères.

1348. Intervention de Pierre I. Raymond, dans un différend qui s'était élevé entre Arnauld de Tusaguet, abbé de S. Orens de la Reule et ses moines. En 1351, ce prélat fait, à l'abbaye de S. Savin, la cession de plusieurs dîmes dans le Lavedan (1).

1353. Mort de Pierre Raymond dont le corps fut enseveli dans l'église de Ste-Marie de la Sède (*Tarbes*). Il avait fondé deux prébendes à la collation du chapitre.

1353 (20 mai). *Guillaume III* (Guilielmus) avait rempli de très hautes fonctions dans l'église avant d'arriver au siége de Tarbes. Suivant les frères Sainte-Marthe, il était archevêque de Brindes (2) (*archiepiscopus Brundusium*) avant 1345, année où il passa à l'évêché de Cassano (3) (*Casinensis*); — légat du pape Clément VI dans le royaume de Sicile, 1348; gouverneur du duché de Bénévent en 1353, au nom du pape Innocent VI, qui le nomma à l'évêché de Tarbes. — Guillaume III mourut en 1361 (4). Les Tables de St-Savin marquent que le siége épiscopal se trouvait vacant en cette année (*anno MCCCLXII, ecclesia pontifice destituta*). En février 1362, les Anglais occupent le Bigorre.

Raymond III (Raimundus). La vacance ne dura pas longtemps,

(1) Archives de la préfecture de Tarbes (*Cart. de St-Savin*).
(2) Roy^e de Naples.
(3) Ibid.
(4) Le *Livre noir* du chapitre.

Digitized by Google

puisqu'une charte de la Reule, datée du 8 juillet 1362, mentionne, comme évêque, Raymond (*epis. Tarbiensis*). Oihenart a omis ce prélat dans son catalogue.

1363. *Bernard VI* (Bernardus), homme d'une piété fervente, est rappelé sur les Tables de St-Savin (années 1363, 1365). En mai 1368, il assiste au synode de Lavaur (*Syn. Vaurense*). Bernard devait être enterré dans le monastère de Ste-Marie de Calert (*de Calertio* (1), suivant qu'il l'avait voulu dans son testament (en date de 1372); mais lorsque les moines et l'abbé de N.-D. de Calert se présentèrent à sa mort pour emporter son corps, les chanoines du chapitre de Tarbes s'y opposèrent. Le chapitre de St-Cernin de Toulouse célèbre son anniversaire le 13 avril (2). Siége de Tarbes, par le comte d'Armagnac, 24 juin 1370.

1374. *Gaillard de Coarraze* (Gaillardus de Caudarasâ) figure sur les tables de St-Savin, à la date de 1374. Une charte de Baréges, de l'an 1376, le désigne sous le nom de *Dominus de Galhardo, episcopus Tarbiensis* (3). Ce prélat avait été promu au siége de Tarbes par le pape Grégoire XI. Mais à la mort de ce dernier pontife (1378), l'Eglise fut affligée par le schisme : les cardinaux élurent en même temps *Urbain VI*, qui s'établit à Rome, et *Clément VII* à Avignon. Le Bigorre souffrit de ces désordres et se partagea en deux obédiences; une partie du diocèse demeura fidèle à l'évêque Gaillard, tandis que l'autre reconnut l'anti-évêque *Renauld de Foix*, nommé par Clément VII.

L. LEJOSNE,
professeur d'histoire au lycée impérial de Tarbes.

ORIGINES DE CONDOM (4).

III.

L'histoire de la commune de Condom est, au début, inséparable de celle du monastère. Les développements de l'un amènent les développements de l'autre. Jusqu'à

(1) Aliàs de *Carletio* aut *Calertio*.
(2) Evêques de Tarbes, Mss de la Bibliothèque de la ville, Mc 90
(3) Archiv. de la préf. de Tarbes. Les évêques dits autrefois *évêques de Bigorre* prennent, dès le XIIe siècle, le nom d'*évêques de Tarbes*.
(4) Voir, ci-dessus, p. 209.

Digitized by Google

présent, la cité est à l'état de bourg. Des colons, des artisans, futurs bourgeois, forment le noyau qui va se grossir de jour en jour, d'autant plus vite que le monastère sera plus riche et que ses besoins seront plus grands.

L'approche de l'an mil, où l'humanité mystique du moyen-âge avait elle-même marqué la fin de ses maux, fit la fortune des abbayes. Les grands se dépouillèrent de leurs domaines et vinrent les déposer aux pieds des autels. C'est le temps des fondations pieuses, des constructions d'églises. A la suite d'une victoire remportée sur les Normands dans les plaines de Taleras, au pays de Tursan, Guillaume, duc de Gascogne, fit vœu d'élever sur le tombeau de St-Sever un riche moustier. Le moine-auteur du cartulaire de Condom raconte ce glorieux combat, où le chef de la maison normande tailla en pièces les bandes normandes et en délivra pour jamais le pays. Dans la mêlée, un Normand d'une taille athlétique s'était fait remarquer par sa valeur. Il portait la mort et l'effroi autour de lui, bravant les traits et les efforts de ses ennemis. Enfin, épuisé, il tomba aux mains des Gascons qui le dépouillèrent. On le trouva porteur d'une croix qu'il avait suspendue à son cou comme un talisman. Le duc fit hommage de la précieuse relique à l'abbaye de Condom.

Pour toute cette époque si mouvementée, qui n'offre que chutes, bouleversements et terreur, le cartulaire de Condom est précieux. Marca et Oïhenart, qui ont écrit l'histoire des ducs de Gascogne, ont puisé leurs renseignements dans ce document qui fournit une sorte de généalogie des ducs héréditaires de Gascogne (1) de la souche de Sanche-Mitarra. Guillaume, duc régnant, s'associa, dans le

(1) *Ducs héréditaires de Gascogne :* Sanche, surnommé Mitarra, vers l'an 872, Sanche II, Garcie-Sanche, dit le Courbé, Sanche-Sanchez, Guillaume-Sanche, Bernard-Guillaume, Sanche-Guillaume. En 1036, le duché de Gascogne passa dans les mains de Berenger, comte d'Angoulême, par son mariage avec Alausie, fille de Sanche-Guillaume.

Digitized by Google

gouvernement de ses Etats, Gombaud, son frère, qui prit le titre de duc de Gascogne.

Ce fait est important pour notre histoire, car Guillaume lui donna le territoire de Bazas et d'Agen. Gombaud s'empara du gouvernement et de l'épiscopat (préfecturam et pontificatum) de ces deux cités. Il porta même le titre d'évêque de Gascogne. Le cartulaire explique cette conduite, contraire aux lois canoniques, par l'absence d'hommes dignes d'occuper de telles fonctions; la région avait été dépeuplée par le fer des Normands. Gombaud avait eu d'un mariage antérieur à son épiscopat un fils nommé Hugues ou Hugon. Le chroniqueur prête à ce dernier un grand nombre de vertus. Mais il nous semble succomber au désir de faire un peu de rhétorique. Les mœurs de Hugues, dit-il, étaient mûres avant l'âge; de bonne heure il se voua au bien et au culte de la justice. Son père, Gombaud, touché de tant de précocité, se démit en sa faveur de l'abbaye de Condom *qui lui appartenait*. Il y ajouta la Lomagne, qui, affirme le moine-auteur, était une dépendance du diocèse d'Agen (*quoniam ad diocesis aginnensis episcopatus pertinebat.*) L'abbé Monlezun fait remarquer judicieusement que la Lomagne semble toujours avoir appartenu dans son intégrité à l'évêché de Lectoure. Mais ce pays se trouvait compris dans le duché de Gascogne, et Gombaud, ainsi que nous l'avons vu, occupait les siége d'Agen et de Bazas, auquel il avait sans doute réuni momentanément le siége de Lectoure. Nous reviendrons tout à l'heure sur ce point. Au reste, la vérité est fort enveloppée dans cette chronique. On voit que l'auteur écrit avec le but, soit de prouver l'antiquité du monastère de Condom, soit de fournir des preuves à la seigneurie des abbés, fortement contestée par les habitants (1). Son travail est fait

(1) Nous avions attribué au XIIIe siècle la légende et l'histoire de l'église de Condom. M. Léonce Couture avait aussi précédemment adopté cette date. Dans

Digitized by Google

pour les besoins de la cause. Néanmoins, il est d'un grand secours; sans lui, nous serions fort embarrassé. Le xe siècle est l'époque la plus obscure de l'histoire. Les documents, qui abonderont plus tard, font encore défaut; nous sommes heureux de trouver quelques notions, dont l'authenticité a besoin d'être un peu épluchée, il est vrai, sur l'un des fondateurs de l'abbaye et de la ville de Condom; car il faut que les Condomois se résolvent à cette communauté d'origine. Si l'on conteste, si l'on nie la première légende, la construction d'une chapelle sainte, qui est, selon nous, la première cause évidente de la formation d'une ville, on ne pourra, sans preuves tout au moins, infirmer la seconde fondation par le couvent de Bénédictins. Discussions vaines! dira-t-on. Un honnête et digne savant dont nous avons souvent compulsé les précieuses notes, passa sa vie à rechercher les origines de Condom. Dans sa jeunesse, il avait pu entendre parler du grand procès de la commune avec l'évêque d'Anteroche (1), au sujet du partage de la seigneurie; il était l'héritier des traditions de ses devanciers. «Condom, répète-t-il à chaque instant, comme Galilée criait en se frappant le front : elle tourne! Condom est une ville romaine. Nous respectons cette noble erreur toute méridionale, mais nous ne pouvons la partager. Les villes, comme les individus, sont toujours le fils de quelqu'un, et nous avons trouvé la paternité de façon à n'en plus douter. Hauteserre, que nous avons déjà cité, ne s'y était pas mépris. Il n'avait point parlé de la première légende, du voyage des deux

un article tout récent de ce savant, intitulé : *Esquisses d'une histoire littéraire de la Gascogne*, la dernière date de cette chronique est fixée à 1371. Nous nous inclinons devant l'arrêt de M. Léonce Couture, qui ne modifie en rien nos appréciations; nous connaissons trop depuis longtemps la conscience de ses recherches pour ne pas avoir entière confiance dans ses assertions. M. Léonce Couture a véritablement révélé la littérature gasconne.

(1) Alexandre César d'Anteroche, évêque de Condom du 5 juin 1763 à 1790.

Digitized by Google

prêtres à Jérusalem, mais il n'avait pas hésité à attribuer la fondation de Condom à un couvent de Bénédictins. M. Mary Lafon n'aurait pas mieux demandé que de le nier, mais il a été obligé aussi de s'incliner devant la vérité. La vérité se transforme ici en un document, un acte écrit devant témoins sous l'invocation de la Trinité.

Un nouvel incendie avait dévoré de nouveau l'œuvre de la duchesse Honorette. L'urne sacrée, qui joue un si grand rôle dans toute l'histoire de l'abbaye de Condom, fut encore sauvée. Cette fois, Hugues, depuis le décès de son père, évêque d'Agen et de Bazas, devint le restaurateur du monastère qui lui avait été confié. Il dota richement sa maison de prédilection. Les Bénédictins furent substitués aux clercs. La dédicace du nouvel édifice fut l'objet d'une fête solennelle où Hugues avait convié les principaux seigneurs de la Gascogne. Si nous croyons le cartulaire, Hugues montra à l'assemblée un privilége qu'il avait rapporté de Rome. Cet acte du Pontife contenait une défense expresse aux pontifes et aux comtes, de se rendre maîtres du monastère, de s'emparer de ses biens dont la gestion devait appartenir à l'abbé librement élu par les moines. Hugues fit prêter serment à l'assemblée, et tous, le duc Sanche en tête, jurèrent, dit le chroniqueur, de respecter et de conserver intact le domaine du couvent de Condom. Séance tenante, on rédigea procès-verbal de la solennité.

Nous l'avouons, tant de régularité, tant de formes, tant de précautions nous avaient tout d'abord rendu hésitant. A entendre le chroniqueur, il semble que Hugues avait prévu les contestations futures de la commune qui allait naître. Mais en étudiant cet acte important avec scrupule, en laissant la narration adroite et calculée du Bénédictin, on reconnaît que le premier abbé de Condom a voulu garantir son œuvre contre les accaparements, naturels à cette épo-

Digitized by Google

que, des seigneurs avides et turbulents. Il n'est point encore question de la commune; l'ennemi n'est pas de ce côté. Quelques chaumières à l'entour, quelques maisons, quelques habitants enfin se trouvant bien du voisinage du monastère qui les fait vivre, qui leur donne sa protection, ses aumônes, ses prières, qui donnera son nom à ce groupe, ne font encore qu'animer le paysage, peupler une riante vallée où le blé pousse avec plaisir, où l'eau coule claire et abondante.

D'après l'acte dont nous parlons, Hugues fit don à son abbaye de l'apanage dont il était héritier comme cadet de la maison de Gascogne. Cet apanage comprenait le Brulhois et quelques autres territoires de la Lomagne. En premier lieu figurait dans cette donation le lieu de Condom et l'église de St-Pierre. Condom pouvait être considéré comme le chef-lieu, la maison principale ou le manoir de ce territoire. Seigneur suzerain, Hugues donna cette partie d'hérédité comme il la possédait lui-même *libéré et absoluté*, selon les termes d'un mémoire (1) de 1787, *cum omnibus appenditiis*, avec toutes ses dépendances. Ducange fournit plusieurs explications de ce dernier mot. Mais ici, il signifie bien les terres d'une importance inférieure relevant d'un fief majeur. Car le mot *appenditiis* pouvait aussi signifier les dépendances ordinaires d'une grande maison, les champs, les constructions qui l'entourent. L'énumération des domaines donnés par Hugues ne

(1) *Mémoire des manuscrits sur la nobilité des biens de l'Eglise de Condom.* Ce Mémoire est le seul document émanant des évêques ou du chapitre que nous ayons pu nous procurer. Nous y trouvons la note suivante qui nous a paru de la main de M. J. Delpit : « dans ce Mémoire se trouve l'exposé assez probable de l'origine de Condom. »

M. Delpit, bien connu par ses travaux, principalement par la publication du manuscrit de Wolfenbüttel et son recueil de documents provenant des archives anglaises. avait été chargé par M. de Salvandy de dépouiller les archives de Condom, sa ville natale, à laquelle il ne cessa de porter un vif intérêt. Une excellente copie de son portrait figure dans le musée de Condom que M. Péraldi, maire de cette ville, s'efforce de constituer. C'est une gloire en effet pour une commune d'avoir donné le jour à un des esprits les plus éminents de notre temps, au ministre éclairé qui sut encourager les lettres, aider le mouvement intellectuel qui caractérisera toute l'époque et sans lequel notre siècle serait bien petit, malgré l'électricité.

Digitized by Google

laisse pas de doute à cet égard ; le terme *in primis* qui précède l'analyse de la cession du lieu de Condom prouve aussi la supériorité de cette propriété sur les autres fiefs, tous qualifiés *d'aleuæ*. Le prince gascon donna son patrimoine exempt de toute juridiction, avec la seigneurie qu'il y exerçait lui-même. On sait que les ducs héréditaires de Gascogne prétendaient ne relever que de Dieu seul, et s'intitulaient *ducs par la grâce de Dieu*, formule qui s'est perpétuée dans les familles du midi de la France, descendues de cette lignée, chez les Armagnacs, les Astaracs et les vicomtes de Lomagne. Afin que sa donation ne soit pas contestée, Hugues a eu soin de s'entourer des seigneurs de sa province, d'obtenir le consentement du duc régnant Sanche. Nous voyons figurer parmi les signataires ou les témoins de l'acte qui nous occupe les évêques (Hugues ayant abandonné l'évêché de Bazas par ordre du pape, et probablement l'évêché de Lectoure) et plusieurs vicomtes de la contrée : le vicomte Arnaud, sa femme et son fils Arnaud, le vicomte Bernard, Arnaud-Loup, Amnard, Gauzelme, Ardouin. Quels sont ces personnages ? Où se trouvent leurs vicomtés, leurs évêchés ? Un seul évêque, Arnaud, est nommé.

L'Art de vérifier les Dates contient quelques renseignements sur deux de ces personnages : Arnaud, dit cet ouvrage, fils de Raymond-Arnaud, l'un des signataires de l'acte, confirma la donation faite auparavant par Raymond-Arnaud, son père, vicomte de Gascogne (les vicomtes de Lomagne portaient effectivement ce titre) au monastère de Condom de tous les droits qu'il pouvait avoir sur le Condomois. L'indication paraît exacte, fondée sur un document quelconque, car l'auteur de l'article que nous citons indique ses sources : *Archives de Nérac, liasse X, cotte L. L.* Dans tous les cas, elle est précieuse, puisqu'elle nous apprend

Digitized by Google

que les deux vicomtes de Lomagne et leurs femmes assistaient à la donation de leur parent Hugues.

Quant aux autres personnages, ils n'ont pas laissé trace de leur existence. Il faut se résoudre à des conjectures, à des coïncidences de noms. Il est plus sage de s'abstenir de toute citation jusqu'à plus ample information. M. Monlezun s'est parcillement et prudemment tu; ses recherches, cependant, avaient dû être minutieuses, et, en sa qualité de prêtre, il aurait tout au moins édifié ses lecteurs sur l'évêque Arnaud. Les renseignements généalogiques des vicomtes de Lomagne sont, au reste, pour notre histoire, d'une plus grande importance.

La donation de Hugues devint le texte de tous les procès qui agitèrent aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles la commune de Condom. Les évêques, fondant les droits de leur seigneurie sur cet acte, leurs prétentions furent naturellement l'objet de luttes continuelles à une époque où la commune avait obtenu depuis longtemps, en paréage, un partage de l'autorité. Les habitants, soucieux de leur origine vasconne, réclamaient en leur faveur les priviléges accordés à ceux de cette nation par les Carlovingiens (1). Scipion Dupleix ne contribua pas peu à la réussite de cette erreur qui plaisait au patriotisme condomois. Mais les premiers habitants ne conquirent certainement pas la liberté de leurs descendants en agitant ce drapeau. Ils

(1) « La convention qui fut faite avec eux, dit Montesquieu (*Esprit des Lois*, t. 2, liv. 30), porte que comme les autres hommes libres ils iraient à l'armée avec leur comte, que dans la marche ils feraient la garde et les patrouilles sous les ordres du même comte, et qu'ils donneraient aux envoyés du roi, et aux ambassadeurs qui partiraient de la cour ou iraient vers lui, des chevaux et des chariots pour les voitures, que d'ailleurs, ils ne pourraient être contraints à payer d'autres cens et qu'ils seraient traités comme les autres hommes libres.»
Charlemagne, Louis le Débonnaire et Charles le Chauve défendirent successivement par leurs cartulaires de 812, 815 et 844 d'exiger d'eux aucun cens. Louis le Débonnaire particulièrement les prit sous sa protection, et il les maintint dans ses droits de se rendre la justice entre eux, selon l'usage de leur pays. C'est sur ce capitulaire que se fondaient les Condomois.

Digitized by Google

obéirent à une loi plus humaine, à un mouvement général et spontané que l'on rencontre partout en France. Plus tard, il ne s'agissait plus de s'affirmer, de réclamer des droits communs aux sociétés développées, mais de conserver l'indépendance, de lutter contre le pouvoir seigneurial, toujours prêt à ressaisir, selon son habitude dans tous les âges, son ancienne omnipotence qu'il avait cédée contraint et forcé, dans le but de se conserver sinon intact du moins puissant. Les avocats, les légistes, obligés de plaider la cause de la ville, leur cliente, et de suivre les errements adoptés par elle, épluchèrent l'acte de donation de Hugues depuis l'*invocation jusqu'à la date.*

Ils n'osèrent pas tout à fait cependant s'inscrire en faux contre ce document, se contentant de le critiquer et de le rendre suspect. L'exactitude de la date fut mise en doute. En effet, l'acte est daté de l'incarnation M. XI, Henri étant empereur des Romains, Robert roi de France et Benoît pape. Le chiffre de l'incarnation serait donc vicieux, Benoît n'étant pas encore sur le siége apostolique, qui fut occupé par Sergius IV jusqu'au mois de juillet 1012, et Henri, quoiqu'il fût roi de Germanie, ne se fit couronner empereur qu'en 1014. Marca avait déjà signalé ces particularités. Néanmoins, ainsi qu'il le dit, cette date n'est pas fort éloignée de la vérité; elle est peut-être exacte en ce qui concerne le pontificat de Benoît, la manière de commencer l'année pouvant faire différer l'incarnation. Et si l'erreur existe, elle serait grave seulement, émanant du pontife lui-même, c'est-à-dire si on la rencontrait dans une bulle. Quant à l'empereur Henri, il est vrai qu'il n'obtint la double couronne qu'en 1014, mais il était déjà roi des Romains le 14 mai 1004. La date de la donation de Hugues ne dit pas autre chose : *glorioso Henrico romanam urbem imperante.* La seconde objection est plus sérieuse. Hugues place Con-

Digitized by Google

dom dans la Lomagne, et M. de Martignac, l'auteur du fameux Mémoire (1), en conclut *que le cartulaire est manifestement faux*. Cependant, la chose est bien loin d'être impossible. La Lomagne faisait partie de la Gascogne et se trouvait, par conséquent, comprise dans les possessions de la famille de Sanche-Mitarra, qui furent partagées plusieurs fois. Condom, quoique enclavé dans le diocèse d'Agen, appartenait aussi à la Gascogne, à l'ancienne Novempopulanie. Les divisions religieuses, c'est un fait acquis, avaient été calquées sur les anciennes divisions territoriales. Et plus haut nous avons dit, avec tous les auteurs qui ont traité ce sujet, que les Nitiobriges, peuple celtique, avaient traversé la rivière de Garonne, limite de leur nation. La juridiction de la cité d'Agen s'étendait donc au-delà du fleuve, au-delà du territoire actuel de Condom. La rivière de Baïse pouvait être le véritable terme des possessions des Nitiobriges, qui formèrent tout naturellement le diocèse d'Agen. Mais Condom était un territoire usurpé; il ne continua pas moins, dans les divisions politiques et judiciaires, à être une partie de la Novempopulanie, de la troisième Aquitaine et de la Gascogne, enfin, d'être rangé parmi les pays de la rive gauche de la Garonne (2). Oïhenart confirme cette opinion d'une façon

(1) *Mémoire de M. de Martignac, avocat du parlement de Bordeaux, au nom et comme syndic des principaux habitants de la ville de Condom, contre Nutrice-Alexandre-Cesar d'Anteroche, évêque de Condom.* — (9, page in-4° 1780). L'auteur de ce mémoire est le père du célèbre ministre de la restauration, si nous ne nous trompons.

(2) Nous avons été frappé de la différence d'esprit et de mœurs qui existe encore aujourd'hui entre les habitants de Condom et les autres parties du département du Gers Toutes les relations de cette ville se sont conservées avec les habitants d'Agen, de Bordeaux, avec l'ancienne Guienne. Condom est une ville active, industrielle. La société est intelligente, lettrée; enfin, elle se préoccupe un peu du mouvement de l'esprit et des arts. Condom fait des efforts pour être une ville moderne. Il y a un commencement de musée, de bibliothèque; nous constatons que le cercle est abonné à la *Gazette des Beaux-Arts*. La réussite du recueil où nous écrivons ces lignes est une preuve concluante de l'esprit d'initiative des Condomois. M. Mary Lafon était donc mal renseigné lorsqu'il disait : « Ces habitudes pacifiques, à peine troublées par la révolution, le mouvement royaliste de l'an VII et la chute de l'empire, qui comptait moins

Digitized by Google

formelle. « Le pays de Condomois (1), dit-il, situé au-delà de la Garonne, dans la Novempopulanie, appartient sans aucun doute à la Gascogne, *quoique annexé depuis des siècles à l'Agenais*. Car je pense que l'on doit ainsi comprendre les paroles d'Aymoin, *lib. 1, Hist. de France*. Il rapporte que dans une région de la Gascogne, au-delà du fleuve de la Garonne, dans le pays d'Agenais, il était tombé du ciel une pluie de manne.» Le même auteur fait ensuite remarquer que le sénéchal d'Agen prenait le double titre *de sénéchal d'Agen et de Gascogne*, et que par Gascogne on désignait la partie annexée au territoire d'Agen, le Condomois.

Cette appellation était fort ancienne. A la suite de bouleversements, de nouvelles divisions politiques, de partages de successions, Condom, pays annexé à l'Agenais, mais parcelle de la Gascogne, aura fait partie d'un lot; il aura servi à arrondir la Lomagne qui n'avait plus, au XIe siècle, les mêmes limites que le pays des anciens Lactorates. Condom est à 22 kilomètres de Lectoure, et l'on peut supposer que la Lomagne s'étendait jusque-là depuis qu'elle semblait être devenue l'héritage des cadets de Gascogne. L'Art de vérifier les Dates est précis à cet égard. Selon lui, la vicomté de Lomagne était partagée entre divers propriétaires. Trois portions distinctes en étaient connues dès le Xe siècle. La première était celle des vicomtes de Gascogne qui en avaient la suzeraineté; la seconde, celle dont Hugues, *fils*

de partisans que les Bourbons, caractérisent essentiellement Condom, trop isolé dans sa vallée et trop loin des grands centres pour ne pas rester en arrière.» Ne pourrait-on pas dire à ce propos : *a beau mentir qui écrit de loin*. Condom est au contraire une de ces rares villes de France de son importance qui aient conservé de la vie, qui soit animée de l'ambition des améliorations de toute nature.

(1) M. Chemel dans la liste des pagus que contient son dictionnaire d'histoire fait figurer à tort un pagus Condomientis. A l'époque de la division des Gaules en pagus, sujet traité d'une façon si complète par M. Guérard, ce pagus Condomientis ne pouvait exister, puisque le nom par lequel il est désigné a pris naissance plus tard. C'est seulement au XIIe et XIIIe siècles que cette dénomination a été donnée au territoire qui formait la juridiction de Condom.

Digitized by Google

de Condom, fit donation au monastère de cette ville. Raimond-Arnaud, vicomte de Lomagne en 990, est effectivement qualifié *heres consanguineus Hugonis quondam domini de Condomiense*. Tous ces faits rapprochés de la donation de Hugues en confirment les termes, donnent une authenticité à l'acte suspecté et éclaircissent des points restés obscurs. Peut-être ne méritaient-ils point une critique minutieuse. Souvent un modeste historien de province, tenant compte du temps où nous sommes, des idées qui ont cours, de l'avenir qui attire et préoccupe de préférence, serait tenté de laisser tomber la plume en face de choses ou d'événements de si minime importance. Il aurait bien tort. La science, c'est la conscience a dit M. Cousin. Nous ne sommes pas honteux de chercher à remettre la vérité historique en équilibre, même dans les infiniment petits.

GEORGES NIEL,
Archiviste du département.

MADAME THORE NÉE DE MIBIELLE.

En dehors du rôle social que jouent les femmes, il en est un autre qu'elles ont créé qui était d'ailleurs le résultat naturel du nouveau dogme religieux sur lequel se basait la société moderne. Nos mœurs en rapport complet avec le christianisme devaient donner à la femme la place que Dieu lui avait assignée dans ses desseins.

Aussi jusqu'au jour où la pensée du Christ prit possession du monde moral, le rôle de la femme était-il à peu près effacé. Je dis à peu près parce que les exceptions sont ares et que ces exceptions ne révèlent jamais ce quelque chose de tendrement humain qui est la civilisation même.

Digitized by Google

J'ajoute que c'est seulement de nos jours, au XIXe siècle, que la femme a pris le rang qu'elle devait avoir. Un de nos plus illustres philosophes, en ne touchant qu'aux femmes du XVIIe siècle, n'a rien montré qui pût être ou un modèle ou une révélation de l'avenir. Des passions un peu immodérées, des regrets évaporés, des repentirs bruyants, des exagérations puérilement pudiques de langage couvrant une corruption par trop vantée, voilà tout. Peut-on y apercevoir la femme selon Dieu et le monde chrétien, la femme de l'évangile, je ne le pense pas.

Il y eut, à mon avis, un côté bien autrement civilisateur dans les femmes décriées du XVIIIe siècle. Elles avaient des aspirations d'humanité en général qui ne furent pas perdues. L'influence de leurs salons politiques, littéraires et philosophiques ne contribua pas peu à fonder cette liberté et cette égalité qui nous sont aujourd'hui si chères. Mais ce rôle un peu profane ne fut pour ainsi dire qu'extérieur, et il manque de ce cachet d'intime, de divin, si je puis m'exprimer ainsi, qui se rattache à la famille elle-même, où doit s'exercer complètement la domination de la femme.

De là cette création d'un genre tout nouveau, cette poésie intime que n'ont connue ni les anciens, ni même nos pères.

Des talents de premier ordre se sont révélés en cette matière, et pour ne parler que des poètes, je vois briller devant moi quatre noms déjà illustres, Mesdames Delphine Gay, Desbordes-Valmore, Amable Tastu, Anaïs Ségalas. — Le bruit qui s'est fait autour de leur réputation n'a pas eu cet éclat bruyant qui jette le monde dans de singuliers étonnements, mais cette sonorité tempérée qui est la douceur même et qui nous plaît toujours.

Au milieu de ces talents il faut placer Madame Thore.

Digitized by Google

Si sa timidité naturelle, si la crainte de se produire ne l'avaient arrêtée, la célébrité n'aurait pas seulement laissé la porte entr'ouverte. En dehors de ses productions couronnées par l'académie des Jeux-Floraux dont elle était un des maîtres, et de quelques autres imprimées même avec regret, il en existe un grand nombre qui n'étaient connues que d'un cercle fort restreint. Charmante et douce femme qui se plaisait dans ses parfums et ne les répandait que rarement au dehors !...

C'est dans ce peu d'intrépidité de publicité, alors qu'elle y était conviée de toutes parts, que j'aperçois et que je signale la femme dont je parlais au début. Cette pudeur de l'âme, cette retenue de l'esprit, cette modestie de caractère sont à noter dans ce siècle où règne une vraie fureur de se faire imprimer tout vif, comme dit si pittoresquement Beaumarchais.

Quel amour-propre, quelle vanité auraient résisté, je vous prie, à de telles sollicitations, à de telles lettres !..

« Paris, 7 juin 1843.

» *J'ai lu vos vers charmants, Madame, en partant pour* » *les lieux que vous habitez. Je ne suis malheureusement ni* » *un cèdre, ni une coupe de miel, ni un soleil divin; je ne suis* » *qu'un vieil homme qui se meurt mais qui est toujours* » *charmé des talents qui promettent de nouveaux jours à ma* » *patrie.*

» *Agréez, Madame, je vous prie, mes félicitations sincè-* » *res et tous mes hommages.*

» CHATEAUBRIAND. »

Toujours quelque chose frappé au coin de la grandeur. La mort souriant à l'avenir.

Digitized by Google

10 août 1843.

Madame,

J'ai lu avec saisissement vos beaux vers; malheureusement je n'en suis plus digne; sous cet amas de jours qui me couvent, j'aperçois à peine ma tombe; encore est-ce parce qu'elle est proche de moi et que je n'ai plus qu'un pas à faire pour y descendre; je ne voudrais pas accepter un seul cheveu de votre jeunesse d'or; gardez-là tout entière. Soyez PLEURÉE DE VOTRE ÉPOUX ET DE VOTRE ENFANT; *je ne mérite aucun souvenir des hommes; seulement, par une faiblesse impardonnable, je me plais trop à entendre le chant de quelqu'ange comme vous. Vous voyez, Madame, que je ne puis même écrire et que j'ai été obligé de dicter ce peu de mots à un secrétaire.*

Agréez, je vous prie, mes hommages, mon admiration et mon respect,

CHATEAUBRIAND.

Quoi de plus délicatement tourné. On s'y attendait si peu qu'on en est plus charmé; mais je m'arrête; le plus mince commentaire me semble gâter le tout.

Puis ces trois autres, prises dans le nombre des noms célèbres.

18 mars 1858.

Madame,

Je vous remercie des vers que vous m'avez adressés après avoir lu les conférences de Notre-Dame. Ils me sont une preuve de votre piété autant que de votre talent. Je vous remercie aussi des pièces imprimées que vous y avez jointes et qui vous ont mérité de vous asseoir parmi les maîtres-ès-jeux-floraux. C'est une distinction que vous avez obtenue par le fonds des idées aussi bien que par l'élégance du style, et je suis heureux d'avoir l'occasion de vous en féliciter.

Veuillez agréer, etc.

Th.-Henri-Dominique LACORDAIRE.

Digitized by Google

18 juillet 1843.

J'arrive à Paris après deux mois d'absence et j'y trouve des vers ravissants qui ont tout le parfum des fleurs (illisible), *et qui seraient signés de son nom s'ils ne l'étaient du vôtre. Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance. C'est vous qui devriez avoir fait la divine épopée. Car vous parlez beaucoup mieux que moi le langage des anges, et la corde sacrée qui vibre dans votre cœur vous vient sans doute de la harpe céleste.*

Agréez, je vous prie, etc.

SOUMET.

janvier 1843.

A M. Lavielle, député :

Je viens de lire les beaux vers que vous avez eu l'obligeance de me communiquer et je m'empresse par votre bienveillante entremise d'en adresser mes sincères félicitations à l'auteur. Votre jugement a précédé le mien, et je suis charmé de voir que nous avons apprécié tous deux également cette poésie de cœur qui révèle, comme vous le dites si bien, un talent gracieux et pur.

LAMARTINE.

Et cependant elle résista et fut avare jusqu'au dernier jour.

Un mot biographique maintenant par notre poète élusate.

Mme Thore est née à Eauze, dans les quinze premières années de ce siècle. De bonne heure elle s'initia à ces luttes littéraires qui agitaient alors tous les esprits. Elle adopta naturellement la voie où entraient les jeunes poètes. L'âme et toutes ses aspirations vibraient tellement dans leurs vers qu'elle se laissa entraîner; et puis le côté élégiaque et lyrique qui y dominait allait parfaitement à sa

Digitized by Google

nature; aussi toutes ses poésies se ressentent-elles de ces premières lectures, de ces premières impressions.

Je ne m'arrêterai pas aux poésies imprimées que notre public méridional a pu lire, juger et admirer, j'ai seulement retenu parmi les pièces inédites deux morceaux qui donnent une idée du talent facile, élégant et pur de Madame Thore. Le prochain numéro les apportera aux lecteurs de la *Revue d'Aquitaine*.

Aujourd'hui toutefois je ne résiste pas au plaisir de citer quelques strophes de son ode à Chateaubriand, qui lui a valu la seconde réponse que vous savez. Je suis si heureux d'avoir pu m'introduire dans ce sanctuaire de l'âme que je ne crains pas d'être indiscret.

. . . . . .

Et tu dis que tu meurs ! oh ! le ciel qui colore
D'espérance et de vie un été près d'éclore
Ne peut détruire encore
Son œuvre la plus belle et la plus animée
Pour qu'il suspende ton essor.
Oh ! va dans la montagne aux retraites profondes
Pencher ta lèvre enfin vers les sources fécondes
Qui raniment les cœurs;
Et permets, ô poète, à ma muse inconnue
De venir souhaiter ce soir la bienvenue
A tes pas voyageurs.
Oh ! puisse ta soif, la fontaine qui fume
En légère saveur changer son amertume,
Et pour tes pieds tremblants
L'âpre sentier du roc adoucissant sa pente
Se couvrir du velours d'une mousse odorante
A de papillons blancs.

. . . . . .

. . . . . .

Oh ! puisse le ciel bleu, sans rosée et sans voiles,
Eveiller sur ton front ses plus douces étoiles
Pour tes rêves du soir,
Et la brise apportant à nos plaines chéries
L'odeur des foins épars et des vignes fleuries
Te servir d'encensoir.

. . . . . .

. . . . . .

Moi qui comprends la voix de la cloche sonore
Et le culte pieux que notre foi décore

Digitized by Google

D'emblèmes si touchants,
J'aime à lire surtout les pages immortelles
Où la religion dans ses pompes si belles
T'inspira de sublimes chants !
Oh ! je bénis ton nom !... Tu l'as gravé toi-même
Sur ce simple feuillet que je garde et que j'aime
Comme un sceau d'immortalité.
Ma muse te devra son titre de noblesse,
Car je veux le léguer au jour de ma vieillesse
A ma postérité.

Je cesse, car je redoute l'éloge pour une pareille femme. Lorsqu'on lit toutes ses productions en prose et en vers, la transparence de son âme apparaît dans toute sa limpidité. Vous sentez et vous aimez comme elle, mais comme elle, n'auriez-vous eu qu'un amour mystérieux et caché.

Je n'ose le penser : cependant j'espère que le jour est proche où l'art en province ne sera pas longtemps veuf d'écrits d'un ordre élevé. Il doit y avoir pour Mme Thore d'autres titres de noblesse littéraire qu'une lettre de M. de Chateaubriand ou qu'une appréciation de M. de Lamartine. Le public a des exigences qu'on ne saurait lui refuser.

Alfred B.

CORRESPONDANCE.

Monsieur le Directeur,

En signalant à l'attention de vos abonnés, d'après un Mémoire de M. Saint-Joanny, l'importance historique des actes notariés antérieurs à 1789, j'ai attribué à l'auteur de ce Mémoire l'idée d'une mesure dont l'urgence n'est pas contestable et à l'application de laquelle chacun de nous doit pousser activement. Je me trompais évidemment, et j'ai hâte de réparer mon erreur. Une brochure de M. Lafforgue m'en est venu avertir juste assez tôt pour qu'il n'y ait pas entre la faute et l'aveu l'intervalle de deux livraisons, ce dont je me sens tout allégé.

Cette brochure intitulée : Les Archives de la Gascogne, porte le millésime de 1857. Je la soupçonne, à son format comme à sa brièveté

Digitized by Google

substantielle, d'être un tirage spécial d'un article de la *Revue d'Aquitaine*, bonne fortune, à coup sûr, pour celle-ci et qui lui revenait de droit. Quoi qu'il en soit à cet égard, après une indication rapide des dépôts publics de la province, M. Lafforgue, que je cite textuellement, « signale les études de notaire comme offrant les documents les plus précieux pour l'histoire des populations, » s'indigne du déplorable abandon où languissent ces richesses méconnues, et réclame leur officielle conservation dans chaque chef-lieu d'arrondissement judiciaire.

N'est-ce point, à très peu de chose près, ce qu'avait signalé et demandé M. Saint-Joanny dans le Mémoire dont j'ai rendu compte? La brochure de M. Lafforgue lui était sans doute aussi inconnue qu'à moi puisqu'il ne l'a pas même indiquée d'un trait de plume, mais l'exact et judicieux historien de la ville d'Auch a du moins sur lui l'avantage d'une longue antériorité : *cuique suum.*

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'hommage de mes sentiments tout dévoués.

A. MAGEN.

Agen, 27 novembre 1861.

NÉCROLOGIE.

GRIFFOUL-DORVAL.

Le Midi vient de perdre un statuaire d'un grand talent qui mérite tous nos regrets et nos hommages. La presse toulousaine surtout lui doit des témoignages de gratitude posthumes pour avoir contribué plus que tout autre à redonner à la cité Palladienne sa physionomie et son mouvement artistiques. Chacun a deviné, sur cette simple esquisse, que nous allions parler de M. Griffoul-Dorval descendu dernièrement dans la tombe, après avoir parcouru une laborieuse carrière de 73 années. Cet honorable sculpteur était né dans la capitale du Languedoc en 1788. Obéissant de bonne heure au penchant de sa nature, qui l'entraînait vers le culte et la pratique du beau, il devint élève de l'école des Beaux-Arts en 1807. Quatre ans plus tard, le grand prix de sculpture récompensait ses efforts. Ce triomphe le décida à venir étudier à Paris, où il entra dans l'atelier de Cartellier. Ce dernier et puissant artiste,

Digitized by Google

D'emblèmes si touchants,
J'aime à lire surtout les pages immortelles
Où la religion dans ses pompes si belles
T'inspira de sublimes chants !
Oh ! je bénis ton nom !... Tu l'as gr
Sur ce simple feuillet que je garde
Comme un sceau d'immorte
Ma muse te devra son titre de r
Car je veux le léguer au jour
A ma postérité.

Je cesse, car je redout
Lorsqu'on lit toutes se
transparence de son
Vous sentez et v
n'auriez-vous

Je n'ose l
proche où
d'écrits
d'aut
Ch

Guerre,
exclusif du
habile ajus-
continua ces
Il coopéra à la
point de départ des
naire notice fut admis
ts à Toulouse. A partir
re le travail du marbre et
fut par lui réformée, et les élèves
bientôt les fruits de cet efficace chan-
aussi la sculpture d'ornement. Cette pro-
être à tort, les imitations en terre cuite, qui
heux développement. Sous ce rapport, nous trou-
statuaire trop bienveillant et un peu répréhensible. Sa no-
avait pas amené de grands labeurs, et les occasions de
qualités étaient rares. Pourtant, en 1817, il exécuta pour
la salle des Illustres le buste du chevalier Deville. La physionomie de
ce marbre est très fine et modelée avec beaucoup de charme.

Souvent, il échangea le burin contre la plume, et, vers 1821, il publia son *Essai sur la sculpture en bas-reliefs ou règles à observer dans la pratique de cet art.*

Nous le trouvons en 1826 investi du titre de professeur-adjoint aux beaux-arts de Toulouse. Il inaugura ses nouvelles fonctions en réorganisant le cours d'ornement d'après ses idées personnelles qui ont, depuis, reçu la consécration de tous les hommes spéciaux. Toutes les transformations opérées dans l'intérieur de l'école furent provoquées par son initiative et appliquées par son activité. La vacance de professeur titulaire laissée par Vigan, mort en 1829, ne pouvait être occupée que par M. Griffoul-Dorval; aussi fut-il immédiatement élu. Devenu plus influent et plus libre, sa doctrine d'enseignement fut consolidée et élargie.

Parmi ceux qui s'honorent d'avoir été initiés par un tel maître, nous pouvons citer Moulive, Prouha, Cavelier, Maurette, d'Autezac, Barthélemy, et M. Zeppenfeld qui fut un de ses disciples favoris, comme le témoignent, dans la lettre ci-après, les sentiments paternels et la douce modestie du statuaire toulousain :

Digitized by Google

« Toulouse, le 14 mars 1861.

ppenfeld,

à vous faire d'avoir tant tardé pour répondre à
elle m'est arrivée dans un moment où j'étais
crises d'asthme qui se renouvelaient pres-
moins d'intensité et qui ne me laissaient
per de quoi que ce pût être. Enfin, voilà
mal est devenu plus supportable, et je vous fais te-
de l'essai sur le bas-relief que vous me demandiez dans
que, par vanité, j'aurais bien dû vous refuser, mais je sais
ans l'autre monde, notre première punition sera d'exposer nous-
mêmes nos péchés en présence des justes. Je commence à m'y préparer. Ayant relu ce travail d'un apprenti professeur, je me suis aperçu que j'avais oublié d'y indiquer la construction de l'échelle de réduction de la saillie des plans et j'ai remédié à cet oubli par une feuille manuscrite.

» Je serais fort désireux de voir la statue de l'Ange de la prière que vous avez fait photographier; il est difficile qu'elle me plaise autant que votre St-Louis. Rien que le sujet donne d'abord l'idée de quelque chose beaucoup plus intéressant; mais votre St-Louis est si heureusement réussi qu'il me semble très difficile de vous tenir à la même hauteur.

» Nous allons avoir à Toulouse des expositions qui se renouvelleront tous les ans; on espère que la société qui les a organisées pourra faire de nombreux achats d'œuvres d'art. Je présume que vous devez avoir connaissance de cette tentative qui me semble de nature à devoir produire quelque bon résultat du moins pour la peinture, car pour la sculpture je vois toujours très peu de chances favorables. Vous aurez bientôt fini votre chapelle, me dites-vous! vous pourrez à l'exposition de l'an prochain vous mettre sur les rangs et produire quelque chose de bon, et vous aurez gagné cela en faisant votre chapelle; vous y aurez acquis vous-même la preuve que l'exercice rend maître.

» Je vous embrasse de tout cœur et suis toujours votre ami.

» GRIFFOUL-DORVAL. »

Sa statue de Riquet, l'une de ses œuvres capitales, ne fut pas accueillie dans la ville par des suffrages unanimes et fut attaquée par de

Digitized by Google

lourds railleurs, des critiques superficiels et des artistes vulgaires, toujours jaloux du vrai talent qui les avoisine. Il était visible que l'artiste avait voulu se dérober à l'idéal antique pour mieux accuser le type moderne. Le corps du célèbre ingénieur qui perça le canal du Midi est très bien pondéré, quoi qu'on dise, et le vêtement jeté avec noblesse et simplicité.

La vie domestique de M. Dorval pénétrait d'admiration tous ses élèves. Son intérieur était le sanctuaire de l'harmonie conjugale et de toutes les vertus privées.

NOULENS.

MISCELLANÉES.

La grande presse tend quelquefois une main encourageante à notre petite publication, et l'un des écrivains qui, par la profondeur de l'érudition, la fidélité du caractère, l'autorité du jugement et la longueur des services, honorent le plus le journalisme de notre époque, nous témoignait dernièrement, dans l'*Union*, sa chaude sympathie par les lignes suivantes :

« Ne laissons pas achever l'année sans mentionner une fois de plus » une Revue provinciale vraiment intéressante, *la Revue d'Aquitaine.* » Il y a dans cette petite région qu'on appelle l'*Armagnac* un choix » d'hommes d'une érudition locale très variée; ils fouillent les chartes, » ils interrogent les monuments, ils expliquent l'idiome, ils éclairent » les dates, ils rapprochent les temps, ils recueillent les souvenirs qui » intéressent les villes, les églises et les châteaux, et cette étude assi- » due n'est pas sans rapport avec l'histoire générale de la France. » M. Noulens a donné le bon exemple; d'autres l'ont suivi. Nous re- » marquons autour de ce centre de lumière M. Bladé, M. Couture, » M. Riesbey, le baron Chaudruc de Crazannes, M. V. Lespy, plu- » sieurs autres d'une sûreté égale de jugement et d'érudition.

» Et ce n'est pas là toute l'expression intellectuelle de ce pays d'Ar- » magnac. Mgr de Salinis, prélat d'un esprit si fin et si élevé, avait » fondé à Auch un recueil d'archéologie et d'histoire sous le titre mo- » deste de *Bulletin*, et ce recueil se continue par les soins du clergé » d'Auch, un des plus doctes clergés de France, secondé par quel-

Digitized by Google

» ques-uns des laïques qui écrivent dans la *Revue d'Aquitaine*. Ainsi, » l'Armagnac, en son lointain réduit, soutient la renommée méridio- » nale par des travaux que Toulouse, la ville savante, devrait envier, » et que Paris, la ville bruyante, devrait savoir glorifier.

» Après cela, avertissons les chroniqueurs de nos *Illustrations* d'être » discrets; il y en a un qui, cet été, a parlé du peuple aquitain » comme d'un *peuple sauvage*. Ce mot serait rude s'il n'était pas une » étourderie. Il a été relevé dans la *Revue d'Aquitaine* avec trop de » sérieux. Disons ici seulement qu'une petite région qui a assez de » lettrés pour alimenter deux revues savantes n'est pas trop arriérée; » et puis tout l'esprit de France n'est pas dans nos foyers de théâtre; » la province a ses écoles, ses salons, où se conservent les goûts d'éru- » dition et de politesse qui méritent bien un peu de respect; et enfin » que Paris ne soit pas méprisant; le mépris n'est un signe ni de bonne » éducation, ni de génie.»

La première venue de Mgr Delamare à Condom, le 26 novembre dernier, a été l'objet du plus sympathique accueil. La population s'est portée avec élan à la rencontre du prélat qui, descendu au faubourg St-Michel, a cheminé ensuite dans les rues jonchées de verdure, tendues de draperies et cintrées d'arcs de triomphe. L'Archevêque est entré dans notre cathédrale traînant à sa suite un long cortége. Après une action de grâces, il est monté en chaire du haut de laquelle il a revendiqué, avec un grand esprit d'à-propos, son titre légitime d'évêque de Condom pour l'obtention duquel il est en instance auprès de Sa Sainteté, et promis de suppléer par sa présence et sa sollicitude à la vacance d'un siége qui fut occupé par Bossuet. Dans ce coup d'œil rétrospectif sur notre histoire épiscopale, Sa Grandeur a raccordé le passé et le présent et trouvé des inspirations heureuses pour témoigner sa gratitude aux habitants de leur réception cordiale. La matinée du lendemain a été consacrée à administrer le sacrement de Confirmation. Le soir, l'orphéon, faisant fléchir sa discipline qui lui interdit de donner des sérénades privées, a mérité les congratulations de l'auguste visiteur par l'exécution consciencieuse de quelques morceaux de son répertoire.

M. Lartet, qui avait déjà publié dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, dans le *Bulletin géologique de Londres*, et dans une *note à*

Digitized by Google

duisent même la clause la plus essentielle, celle de l'union perpétuelle de la bastide projetée à la couronne de France: « Quod dicta bastida semper remaneat in domanio regis et » successorum ejus in regno; ita quod dictam bastidam » nullatenus alienet in quamcunque personam... etc. »

Telle était donc la base constitutive solennellement stipulée : l'annexion de Fleurance au domaine royal devait être à jamais inviolable, car il ne pouvait dépendre d'un roi de répudier un contrat qui avait engagé la couronne.

Il y a plus; les habitants, comme s'ils avaient dès le principe un sinistre pressentiment des malheurs qui devaient les atteindre, ne négligèrent point de faire confirmer leur privilége par chaque roi successif, souvent plusieurs fois par le même et toujours à gros frais de chancellerie. Nous ferons grâce de la nomenclature de toutes ces confirmations qu'on peut voir aux archives impériales dans les 295 registres où les rois faisaient transcrire leurs chartes; quelques-unes ont été, d'ailleurs, publiées dans le Recueil des Ordonnances, tomes IV, V et VIII. Seulement, nous signalerons, comme preuve des sacrifices que s'imposait la prévoyance, hélas! inutile des bourgeois de Fleurance, les dernières lignes de la charte du roi Jean : « Composue- » runt super hoc ad IIIe libras turonenses fortis monete que » ponuntur super dictos consules. »

Ce luxe de précautions, ce surcroît de sacrifices, nous donnent l'idée de l'importance qu'attachaient les villes à rester unies à la couronne. Certes, nous sommes loin de vouloir attribuer cette tendance à des aspirations prématurées vers l'unité nationale; personne alors ne concevait encore ces grandes idées que nos pères trouvèrent mûres et firent glorieusement triompher en 1789. On se préoccupait bien moins d'une autorité abstraite que de la puissance réelle et protectrice. Au milieu d'un état social incessam-

Digitized by Google

ment troublé par les guerres et les pillages des seigneurs, les habitants des villes qui vivaient d'industrie et de commerce, qui avaient besoin avant tout de sécurité pour acquérir et conserver, s'efforçaient de s'isoler, pour ainsi dire, de ces désordres extérieurs, d'élever au-devant d'eux la plus forte barrière, et voilà pourquoi ils se rattachaient au roi comme au seigneur le plus puissant et le plus redouté. C'est là ce qui explique pourquoi ces stipulations, ces acquisitions onéreuses du pacte d'union, apparaissent bien plus dans les réclamations des villes que dans la politique des rois

Quant à ceux-ci, avaient-ils, mieux que la population bourgeoise, conscience du grand fait qu'ils voyaient s'accomplir? Tout au moins les légistes qui soutenaient avec plus d'intelligence la cause de la royauté, comprenaient-ils la portée de cette œuvre de transformation? Non, sans doute; nous le répétons, leurs vues n'allaient point au-delà de l'intérêt présent et purement matériel. Le pouvoir royal, malgré quelques cas accidentels d'antagonisme avec de trop hauts barons, malgré les entraînements de son principe qui le poussaient à la domination, donnait-il, comme on le répète sans cesse, la main à la bourgeoisie pour combattre le prétendu ennemi commun? Assurément, non; et c'est encore là une de ces erreurs capitales qu'il faut arracher de l'histoire. La vieille monarchie française n'a cessé de s'appuyer sur la caste oppressive comme sur sa base naturelle. S'il y eut quelquefois opposition d'intérêt, il n'y eut jamais de principes. Elle n'a jamais combattu que les seigneurs devenus trop puissants et elle ne les a terrassés que pour se substituer à eux en s'emparant de leurs domaines. Si elle s'était réellement alliée aux communes, cette féodalité qui fut si funeste à la civilisation, frappée de haut et ne trouvant plus d'assises au-dessous d'elle, aurait

Digitized by Google

été bien vite isolée, impossible; mais les faits ne s'accomplirent nullement de la sorte, bien s'en faut; et l'exemple de Fleurance est une preuve entre mille autres de la fausseté d'une assertion enseignée comme un dogme historique.

La nouvelle bastide avait grandi; car, grâce à la sauvegarde royale, elle jouissait de la paix et de la sécurité. Ces conditions exceptionnelles à cette époque, lui semblaient d'autant mieux assurées que depuis le mois de février 1280, elle appartenait exclusivement au roi, le sénéchal Eustache de Beaumarchès ayant complété son œuvre en rachetant de Geraud de Cazaubon la part primitive de ce co-fondateur (1).

Toutefois, l'horizon n'était point sans nuages. Les seigneurs d'Albret, alliés des comtes d'Armagnac, maison puissante et par conséquent agressive, nourrissaient de longue main le projet de s'emparer du comté de Gaure et surtout de Fleurance qui excitait leur convoitise. Il paraît même que, profitant des désordres occasionnés dans le pays par l'occupation des Anglais, un certain Bernadet d'Albret, chevalier, s'était logé dans Fleurance, et s'en était ainsi rendu maître par la surprise et par la force. C'est ce qui résulte de lettres de 1349 par lesquelles le roi Philippe VI donna ordre au comte d'Armagnac de l'en déloger ainsi que du comté de Gaure, octroyant audit comte 8,000 livres par mois tant que durerait cette expédition (2). Aucun autre document ne mentionne cet audacieux coup de main. Nous ignorons quelle fut l'attitude des habitants; selon toute apparence, ils durent réclamer la protection du roi, et c'est là, sans doute, ce qui provoqua les lettres adressées au comte d'Armagnac.

Les choses étaient donc rentrées dans l'ordre et allèrent

(1) Archives impériales, carton J. 330, pièce 44. — Bibliothèque impériale, M. Mss. D'Oihenart, tome 3e, folio 61.

(2) Bibl. imp., Mss., collection de Doat, t. 164, fol. 171; — Mss. d'Oihenart, t, 7, fol. 79.

Digitized by Google

ainsi pendant près d'un siècle, moins la convoitise persistante des seigneurs d'Albret et leurs secrètes intrigues, lorsque, au lendemain pour ainsi dire de la dernière ratification du pacte d'inaliénabilité qui faisait la force de Fleurance, il arriva que le roi Charles VII ne craignit point de le violer. En effet, par lettres données à Issoudun en février 1425, ce prince fit don du comté de Gaure et de la ville de Fleurance à Charles d'Albret, comte de Dreux, fils et héritier du connétable, en récompense de ses services contre les Anglais. Voici en extrait le texte de ces lettres :

« Charles..... savoir faisons..... Nous avoir oy lumble » suplication et requeste de nostre tres cher et amé cou- » sin Charles seigneur de Lebret..... meue deliberation » de pleusieurs de nostre sang et grant conseil, lui don- » nons et délaissons par ces presentes nostre ville de » Florence..... pour la tenir et posséder plainement et » paisiblement et ses hoirs masles et femelles descendants » de son corps et procrees de loyal mariage... (1).

Quelle excuse trouver à cette violation de la foi jurée? Invoquera-t-on la raison politique, la nécessité de s'assurer le dévoûment des seigneurs d'Albret dont les domaines servaient de limites à l'occupation anglaise (2)? Mais ces seigneurs étaient naguère alliés des Anglais; ne pouvaient-ils se ranger encore de leur parti avec un accroissement de puissance? On trouve dans un arrêt du grand conseil qui fut donné à Lyon, vingt-neuf ans après les événements, le 23 mai 1494, l'explication suivante de la détermination de Charles VII :

(1) Archives de Pau, liasse 1. A. 4748. 5192; — Bibl. impér., mss., collection de Doat, t. 214, fol. 304; — Ibid., mss. d'Oihénart, t, 2, fol. 332, et t. 7, fol. 6.

(2) Voyez Choppin, du domaine de la couronne de France, liv. II, tit. XIV, nº 6. Ce vieil auteur attribue la réunion de *Florence* au domaine à la tyrannie de ses seigneurs.

Digitized by Google

« Le roy, pour lors estait a Bourges tellement persécuté » de ses ennemys les Anglois et estoit en telle nécessité » que pour contenter et entretenir les seigneurs, il avoit » esté contraint leur octroyer tout ce qu'ils lui deman- » doient; quoy voyant ledit seigneur d'Elbret, il lavoit » tellement pressé et importuné que yl qui ignoroit les- » dits privileiges et nen estoit lors adverty, avoit esté » contraint luy faire don des dites ville et comté de » Gaure... (1)..., etc...

Les légistes qui proposaient ainsi l'ignorance de Charles VII comme une excuse de son parjure savaient bien qu'ils raisonnaient dans le faux; et la preuve, c'est qu'ils n'eurent garde de rappeler les lettres par lesquelles son farouche successeur confirma deux fois, comme nous allons voir, cette déplorable donation. Il n'était plus possible de justifier l'abandon de Louis XI; il aurait fallu dire que ce roi avait égaré sa conscience et que, si la bonne foi était bannie, on ne devait point la rechercher auprès de son trône. Voudrait-on objecter avec nos idées modernes que le roi, souverain et maître absolu en vertu du droit divin, ne pouvait être lié par les engagements de ses prédécesseurs? Mais il s'agissait ici d'un contrat synallagmatique, d'un privilége stipulé ou même vendu, et dont la couronne était tenue de faire jouir les bénéficiaires. Se figurerait-on que les serfs qui fuyaient les terres de leurs seigneurs pour venir peupler les bastides, attirés par des promesses solennelles, fussent uniquement possédés d'une sorte d'amour idéal de la royauté? Nous le répétons; en stipulant leur union inséparable au pouvoir le plus fort et le seul unitaire, ils entendaient s'assurer une condition indispensable d'existence et d'avenir, celle de la sécurité pour leurs personnes et pour leurs biens. Rompre ce pacte,

(1) Mss. d'Oihénart, t. 3, fol. 144.

Digitized by Google

qui n'avait d'autre garantie que la foi jurée, et surtout en faveur de seigneurs avides, vindicatifs et cruels, c'était faire une chose inhumaine autant qu'impie.

Toujours est-il que cet acte n'ébranla point les habitants de Fleurance; forts du sentiment de leur droit, ils s'encouragèrent à résister, et cette lutte héroïque, désespérée, qui n'a pas eu d'historien (1), mais dont nous trouvons les éléments dans les productions qui furent faites plus tard, démontre combien il y avait en eux d'amères douleurs et de conviction déjà profonde.

La première tentative de prise de possession par le seigneur d'Albret n'eut lieu qu'en l'année 1439, 14 ans après le don; il envoya contre la ville quelques troupes commandées par deux capitaines nommés Jehan Stuart et Bernard du Ga; mais les habitants parvinrent à en rester les maîtres. La plainte du seigneur d'Albret où ce fait est mentionné nous apprend que « les dits consuls accumu-
» lant mal sur mal, ont fait assembler en la maison com-
» munal de la dite ville touts les habitants dicelle et con-
» sentir tout le peuple que si le sire d'Albret ou aucun de
» ses officiers prenait aucun homme de la dite ville par
» justice ou autrement pour quelque cas que ce feust, que
» touts le deffenderoient a main armée en prenant délibéra-
» tion entre eux que qui toucheroit lun deulx que il tou-
» cheroit touts..... (1) » Ce document nous fournit un autre détail précieux en ce qu'il prouve la modération des

(1) Devons-nous excepter l'Histoire de la Gascogne de M. l'abbé Monlezun, où nous croyons que ces événements ont été publiés pour la première fois (tome IV, p. 347)? Cet auteur en a si peu aperçu les véritables causes, et en a proposé de si étranges que, en vérité, notre assertion peut tenir. Ainsi, d'après lui, cette seigneurie était *trop habituée à changer de maître* pour s'attacher à la maison d'Albret..... *Le seigneur d'Albret avait été dépouillé de la ville de Fleurance*..... Elle se prétendait *avec quelque raison* ville libre et indépendante de toute autorité particulière, *excepté de l'autorité royale*....., etc..... On voit par ces simples citations que d'un pareil point de vue les faits ont dû perdre nécessairement leur caractère et leur valeur.

(1) Collection de Doat, t. 217, f. 281.

Digitized by Google

habitants de Fleurance. La femme du seigneur d'Albret, effrayée par l'approche des Anglais, s'était réfugiée dans la ville où elle occupait un hôtel sous la garde de quelques chevaliers; de là surgissaient parfois des rixes entre ceux-ci et les habitants qui étaient évidemment les plus forts; néanmoins ils ne se laissèrent entraîner à aucun acte de violence. En 1446, le seigneur d'Albret, exagérant ces querelles, obtenait que le parlement de Toulouse fît procéder à une information; mais il ne paraît point qu'elle ait eu la moindre suite.

Cependant, les habitants n'avaient point perdu tout espoir en la justice du roi; ils ne cessaient de protester, au nom de leur privilége irrévocable qu'ils formulaient de la sorte, *la prohibition d'aliéner leur ville.* Ils purent même espérer un instant le triomphe de leur bon droit. En effet, quelque temps avant la fatale année 1465, Henri de Marle, alors conseiller au parlement de Paris et depuis premier président de celui de Toulouse, fut député vers eux par le roi en qualité de commissaire. Cet officier n'hésita point à conclure dans son procès-verbal que la ville de Fleurance était inaliénable comme faisant partie du domaine de la couronne; qu'elle n'avait donc pu valablement en être séparée, et agisant en conséquence, il mit cette ville et tout le comté de Gaure sous la main du roi. De son côté, Charles VII, revenant sur sa malheureuse donation, approuva cette mainmise par ses lettres de 1461. Bien mieux, si nous pouvons nous en rapporter aux énonciations de l'arrêt du grand conseil en date du 23 mai 1494 : « Le roy Charles adverty des » dits privileiges avoit par expres révoqué par deux diver- » ses fois les dits don et bail par luy faits au dit seigneur » d'Elbret.... » Mais la vérité est qu'il ne subsiste aucune autre trace de ces révocations. Il n'y a de certain que ce fait qu'en l'année 1461, qui fut celle de sa mort,

Digitized by Google

Charles VII fit enregistrer en la chambre des comptes au parlement de Paris les lettres par lesquelles il reconnaissait l'inaliénabilité de Fleurance et du comté de Gaure.

Louis XI, son fils, inaugura presque son règne en confirmant par ses lettres de 1464 cette déclaration d'inaliénabilité et en mettant de plus fort sous sa main la ville de Fleurance et le comté de Gaure. Mais, hélas! dès l'année suivante, ce sombre despote, qu'on a tant exploité au profit du système de l'alliance des rois avec les communes, se déjugea lui-même, et par lettres du mois de juin 1465, renouvelées en octobre suivant (1), il accorda au seigneur d'Albret pleine ratification du don fait 40 ans auparavant par le roi son père et il ordonna de plus qu'il se mît en possession de Fleurance et du comté de Gaure nonobstant toute opposition et appels.

Ce fut immédiatement après cet acte inouï que l'orage éclata sur Fleurance si indignement sacrifiée. Ce fut grâce à Louis XI que Jean d'Albret, vicomte de Tartas, fils aîné du donataire, put enfin assouvir les injustes rancunes et réaliser les espérances séculaires de sa maison. Ce fut Louis XI, ce roi qu'on représente comme l'ami des bourgeois, qui, à un an d'intervalle, osa se contredire sans pudeur et déchaîner sans remords, sur une ville paisible, le massacre, le pillage et la désolation.

Pour plus d'exactitude dans le récit de ces atrocités, nous allons l'emprunter presque textuellement aux lettres d'abolition de 1466 et à l'arrêt du 23 mai 1494.

Le 19 juillet 1465 (on voit qu'il n'y avait point de temps perdu), Jean d'Albret, vicomte de Tartas, accompagné de Bernard d'Espremont, lieutenant du sénéchal d'Agenais et

(1) Doat, t 228.

Digitized by Google

de plusieurs nobles et serviteurs de son hôtel, se présenta à St-Puy et à la Sauvetat, principales villes du comté de Gaure, pour s'en mettre en possession au nom de son père. Il ne rencontra dans ces deux villes aucune résistance par la raison qu'elles n'avaient point à souffrir comme Fleurance de la violation d'une garantie fondamentale. Il avait sans doute débuté par elles dans la pensée que leur soumission exercerait quelque influence sur cette dernière. Quoi qu'il en soit, Jean d'Albret ne crut point devoir s'y présenter en personne; il y expédia d'Espremont avec quelques cavaliers. Aux sommations qu'il adressa aux habitants, ceux-ci répondirent que leur ville était unie à la couronne par un lien indissoluble; qu'ils ne voulaient et ne pouvaient consentir à en être séparés. Le commissaire se retira; mais bientôt après, ayant pris avec lui le procureur de Gaure, des notaires et sergents royaux, un renfort de cavaliers et avec eux un autre d'Albret surnommé Guiraud, seigneur de Puypardin, il se représenta devant une des portes que les habitants fermèrent aussitôt. Néanmoins le commissaire ayant fait appeler les consuls, ils s'avancèrent jusqu'à la barbacane qui défendait le fossé. Il leur montra à main levée le parchemin renfermant les lettres de Louis XI et en commença la lecture; mais Arnaud de la Réole qui remplissait dans la ville l'office de procureur pour le roi depuis l'installation d'Henri de Marle, s'opposa à cette lecture et déclara le premier qu'il en appelait. Le commissaire répondit que le roi ordonnait de mettre le sire d'Albret en possession de Fleurance malgré toutes oppositions ou appels. Les consuls protestèrent de plus fort et rentrèrent dans la ville après avoir fait lever le pont et abattre la herse.

D'Espremont s'en retourna donc suivi de sa troupe à Saint-Lary où Jean d'Albret l'attendait avec un autre d'Albret, son frère naturel, connu sous le nom de Gilles le

Digitized by Google

Bâtard et quatre cents arbalétriers « *qu'il avoit expressement ameinés avec luy pour aller au dit Fleurance* et lors » il commanda qu'on prist tous les biens des habitants du » dit Fleurance qui estoient a St-Puy et a la Saubetat, » laquelle chose fut faite c'est a scavoir bleds, vins, bestails » et autres choses et feust tout ben, vendu et buttiné et » apres commanda au bastard qu'il allast avec les arbalestriers à Fleurance et qu'il y entrast par force ou autrement; et lors le dit bastard et ses gens se mirent en » chemin et en allant mirent le feu en une borde et maison » de Verduc Lary; et incontinent que le dit bastard feust » au dit lieu de Fleurance avec les dits arbalestriers il fit » donner lassault en plusieurs lieux et faisoit tenir Ruffect » de Serillac et Jean de La Roquan et plusieurs autres aux » passages afin que s'il yssoit personne de la dite ville » qu'ils neschapassent et pareillement estoit avec le dit » bastard et les dits arbalestriers, le sieur de Puypardin; » et tellement que apres pleusieurs assaults et parlements, » le dit bastard entra dedans la dite ville. »

Nous devons faire remarquer que le narré qui précède est extrait et même en partie copié littéralement de l'exposé fait au nom de Jean d'Albret dans les lettres d'abolition de 1466 dont il sera parlé plus bas; ce récit ne peut donc inspirer la moindre défiance. Nous en empruntons la suite, sans changement essentiel, à l'arrêt du conseil déjà cité plusieurs fois.

D'après ce document, ce ne fut point par assaut que les arbalétriers de Gilles le Bâtard s'emparèrent de Fleurance; ils n'y pénétrèrent que par la trahison « d'aucuns qui leur » ouvrirent secrètement une des portes. » Tout aussitôt, le bâtard fit emprisonner et enchaîner quatorze des principaux habitants dont quelques-uns furent violemment arrachés de l'église où ils s'étaient réfugiés. « Et le lende-

Digitized by Google

» main, ajoute l'exposé de Jean d'Albret, entrèrent en la » ville touts les arbalestriers et pillèrent tout ce qu'ils » peurent trouver et lemporterent ou bon leur sembla et » semblablement prirent chevaux et bestails et beurent et » mangerent et mirent tout à sac. » Ce pillage est rapporté de même dans l'arrêt du conseil qui évalue le butin à plus de deux cent mille écus.

Les choses mises en ce bel état, Jean d'Albret fit son entrée dans la malheureuse ville le 23 juillet 1465. Il se rendit à la maison commune où s'étant assis *sur une chaise*, il fit amener les habitants devant lui; il leur déclara qu'ils étaient traîtres et coupables de lèse-majesté envers leur seigneur et pour ce leurs corps et biens confisqués. Alors Arnaud de la Réole, qu'on avait extrait de sa prison et conduit tout enchaîné, répondit : « Qu'ils estoient au roy » et non au seigneur d'Albret et qu'ils n'avoient commis » aucun crime de lèse-majesté envers le roy qui estoit » leur naturel et souverain seigneur. » Sur ce, le vicomte les condamna, au nombre de deux cents environ, à paraître en chemise, la corde au cou, pieds, jambes et tête nus, une torche de cire allumée en la main et que en ce point ils sortiraient de la ville pour aller recueillir le dit vicomte qui serait à deux ou trois traits d'arbalète en dehors; les consuls comme les autres, avec leurs robes fourrées et chaperons de livrée; ce qui avait été fait; et quand ils furent devant lui hors la ville, il ordonna que les officiers royaux et consuls se mettraient couchés le ventre contre terre tout étendus et les autres habitants à genoux criant miséricorde et faisant le signe de la croix; et après, il les fit prêcher par un jacobin, maître en théologie, qui leur disait qu'ils avaient commis le crime de lèse-majesté envers le seigneur d'Albret parce qu'ils avaient obéi au roi et désobéi audit seigneur; que par tant leurs corps et biens étaient

Digitized by Google

justement confisqués, et il leur faisait crier à haute voix miséricorde. Puis, le vicomte les fit rentrer et promener dans toute la ville en cet état, et arrivés à la maison commune, il fit dépouiller les consuls de leurs robes et chaperons et ordonna qu'on les pendît aux quatre portes de la ville; et incontinent on dressa quatre gibets et il les y fit pendre, savoir : à l'une des portes Auger de Merens, receveur des péages, à l'autre, Jean Lary, gouverneur des moulins, à la troisième, Antoine de la Baquerie, receveur du comté, et à la dernière, Martin de Paris, bailli de la ville pour le roi... Et démontrant de plus en plus sa cruauté il fit prendre et lier par les pieds et par les mains Arnaud de la Réole, et après lui avoir fait attacher au cou une grosse pierre, il le fit jeter dans la rivière; mais « pour ce qu'il ne pouvoit » noyer et qu'il revenoit sur leau, il l'avoit fait tirer à » grands perches, bastons et crochets devers a la rive de la » dite rivière et illec l'avoit fait assommer tellement que la » bouche luy sortoit de la teste (1). »

Après avoir fait fouiller encore les maisons pour en enlever le peu qui y était resté, le seigneur d'Albret s'en retourna à Tartas, amenant avec lui plusieurs des principaux habitants prisonniers, et il les fit détenir jusqu'à ce qu'ils purent trouver le moyen de se racheter par de fortes rançons. « Et quand les femmes et enfants de ceux » occis et meurtris requirent au dit vicomte qu'il leur » plust bailler les corps des dits occis et permettre qu'ils » fussent ostés des dits gibets pour les faire mettre en » sépulture ecclesiastique, il n'y avait voulu aucune- » ment consentir sinon moyennant grand somme de » deniers qu'il en avait eus et apres il fit bannir les fem-

(1) Le fait est raconté différemment dans les lettres d'abolition: « le bastard » s'en alla a St-Poy devers le vicomte et emmeina avec luy Me Arnaud de la » Réole jusques au lieu de la Cavalerie et illec le soir mesme, le fist confesser » et jetter en la rivière et noyer..., etc. »

Digitized by Google

» mes veuves et enfants et leur osta leurs biens. »

Ce n'est pas tout; complétons le tableau de ces horreurs par ces derniers traits que nous trouvons relatés dans le même document. Jean d'Albret tint pendant près de trois ans une garnison dans Fleurance aux dépens des pauvres gens qui y étaient demeurés; il les employa eux-mêmes sans rétribution à la construction d'une forteresse qu'il fit élever sur une des portes de la ville, moitié en dedans et moitié en dehors du fossé; puis, il fit expulser ce « *menu peuple, tellement qu'ils estoient touts par les* » *champs quasi mendiants et ne resta dans la ville que au-* » *cuns bannis et gens de mauvaise vie.* » Enfin, ses soldats, ne trouvant plus à piller, « pendaient aux fenestres des mai- » sons des marchands et bourgeois enfuis, leurs egiens » (leurs effigies), que ainsi eussent-ils faict d'eulx s'ils les » eussent peu tenir..... »

Telle fut la destinée de cette malheureuse bastide, fille dévouée des rois, qui, reniant leur paternité, la livrèrent aux passions haineuses et cupides des ancêtres d'Henri IV. Charles VII avait commis une injustice; il la répara. Louis XI, qui avait une autre logique, délivra à Orléans, en octobre 1466, des lettres de pardon, appelées alors d'abolition, en faveur du vicomte de Tartas (1). Quant à son frère Gilles le Bâtard, il fut déclaré banni du royaume avec trois de ses sicaires les plus incriminés; mais seulement pour trois ans, et encore est-il permis de conjecturer que ce ne fut que pour la forme. A cette époque, les crimes des grands rencontraient presque toujours, de la part des rois, des lettres de rémission quand des condamnations avaient osé atteindre les coupables, ou bien des lettres d'abolition quand les procès n'étaient encore qu'en cours

(1) Mss. d'Oïhénart, t. 3, fol. 285.

Digitized by Google

d'instruction. C'était ici le cas, et ces nouvelles lettres, qui vinrent couronner si dignement la conduite de Louis XI, eurent précisément pour objet d'arrêter les informations du parlement de Toulouse et de lui imposer silence, alors que sa pitié s'était émue aux cris de détresse des veuves et des habitants dispersés.

Voilà comment le roi de France sut punir et venger le crime commis, avec une barbarie sans exemple, sur la personne d'un de ses officiers aussi courageux que fidèle. Voilà comment cette royauté, qu'on ose représenter encore comme l'alliée des communes, fit immoler une bourgeoisie irréprochable qui, dans cette lutte, ne se souilla d'aucun excès, qui n'opposa que l'inébranlable conscience du droit au brutal abus de la force, et tomba, comme une pure victime, sous les forfaits les plus exécrables.

Eh! qui de nous pourrait parcourir sans être saisi d'indignation les atroces détails du supplice de cet officier de la couronne si lâchement abandonné par le roi dont il avait soutenu, sans faiblir un seul instant, les intérêts et la dignité? Qui de nous pourrait demeurer insensible au martyre de ces bourgeois, honneur du consulat, qui surent aussi persévérer jusqu'au gibet dans la plus juste des causes; au sort déplorable d'une population entière hideusement dépouillée, expulsée, réduite au vagabondage par la rapacité féroce de véritables brigands? L'horreur de l'injustice, la foi inaltérable dans le droit, faisaient battre les cœurs de tous ces hommes. Après quatre siècles, les mêmes sentiments agitent les nôtres et les exaltent même jusqu'à la passion!

A. CURIE SEIMBRES.

Digitized by Google

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (1).

(Suite.)

Porneit l'om tute la jouente
E si meteit l'om grant entente,
Jeo di les forr, les combatanz
Qui poeient aver quinze anz,
U trente u plus; si erent mis
En ecxil fors de lur païs
Pur querre al fer et al acer
Od forz orez et od temper,
Par mer orrible et tenebrose
Terre assazée et plentiuose, etc. (2).

A ces expéditions lointaines, l'homme était façonné de bonne heure par les pêches maritimes, et les grands arbres des forêts du Nord avaient bientôt fourni la flotte. Le bateau est le compagnon, l'ami du héros scandinave. Il jure par lui comme par son épée; c'est le patin (*ændrum*) rapide qui le porte partout où il veut aller. Parfois aussi le bateau prend vie, c'est le *vitnir*, le loup-marin. La mort même ne les sépare point. Sur la barque enflammée on place tout armé le corps du guerrier, et tous deux on les abandonne au caprice de la vague. L'image du bateau se retrouve fréquemment sculptée sur les monuments primitifs, et sur les pierres des premiers tombeaux chrétiens de la Suède. Dans les îles de Gothland et d'OEland, rendez-vous des anciens pirates, et sur la côte du Sleswig, on a simulé, par des enceintes de grosses pierres, de gigantesques embarcations. En réalité, les navires étaient beaucoup moindres, et variaient de grandeur et de forme suivant leur destination. Pour les petites excursions de la côte, il suffisait de ces bateaux plats qui de loin se confondent avec la mer, faciles à cacher derrière un îlot ou dans un fiord, légers à ce point que quelques hommes pouvaient les porter à dos, et plus loin les re-

(1) Voir, plus haut, p. 261. Reproduction interdite.
(2) *Chron. de Ducs de Normandie*, éd. Fr. Michel, t. I, v. 537 et suiv.

Digitized by Google

mettre à flot. S'agissait-il de naviguer au large, il fallait de fortes barques, des bateaux serpents (*snekkar*) garnis de vingt bancs de rameurs. Les gros navires comptaient de plus nombreux équipages. Olaf-Tryggveson, roi de Norwège, en possédait un de trente-quatre bancs, et qui portait cent guerriers. Hakon-Iarl et Canut en eurent de plus grands encore; le roi Olaf-le-Saint en fit construire deux dont chacun pouvait contenir deux cents hommes (1). Ces vaisseaux avaient à leurs proues de rouges et hideuses figures d'animaux vrais ou fantastiques, des serpents (*snekkar*) et des dragons (*drakar*). Ils portaient les chefs de l'expédition et marchaient en tête des flottes, de sorte qu'à voir à travers les mâts ces têtes effrayantes, on eût dit une forêt remplie de bêtes sauvages (2). Malgré les exagérations manifestes des historiens du Nord à cet égard, il va de soi qu'avec le peu de capacité des barques les flottes devaient être très nombreuses. On dit que Ring, prince de Suède, commandait à lui seul deux mille cinq cents voiles à la grande bataille de Bravalla (770).

Les petits rois de la côte prenaient parfois le commandement des entreprises de piraterie, et ne dédaignaient point cette source de profits. Mais le plus souvent, ces expéditions avaient lieu sous la conduite des frères cadets des princes et des chefs. Dans les familles de la Suède, l'aîné garde encore la terre; les autres fils s'en vont chercher fortune au loin (3). Toute cette forte et blonde jeunesse, tous ces déshérités rompus dès l'enfance à la vie d'aventures et de hasards, partaient au printemps sous la conduite des *rois de la mer* (*sækongar*). « Beaucoup des rois de Danemark et de Norwège ravageaient la Suède, et avec eux plusieurs rois de la mer qui étaient pourvus de puissantes troupes, bien qu'ils n'eussent aucun royaume particulier. On appelait avec raison roi de la mer celui qui jamais ne dormait sous un toit enfumé, et qui n'était point dans l'habitude de vider la corne à boire devant le foyer (4). » On se donnait rendez-vous à l'île d'Helgoland ou

(1) Verlaufr, cité par Depping, dans le t. IV des *Antiquarische Annaler*.

(2) Dira Danorum manus late maris æquora contexit de suis navibus, adeo ut fere silvestres putarentur malis sursum porrectis. *Mirac. S. Richarii, ap. Act. SS. Ord. Bened.*, t. I.

(3) Telle était aussi, avant la révolution, la coutume du pays de Caux où les Normands ont pu l'introduire. G. Depping, *Hist. des expéd. marit. des Norm.*, liv. I, ch. I.

(4) Sub idem quoque tempus multi Daniæ Norvegiæque reges Svioniam deprædabantur, nec non plurimi reges maritimi validis suffulti copiis, ac nullo licet peculiari regnorum dominio gaudentes. Proinde is merito rex maritimus appellabatur, qui sub fuliginoso tigno somnum nunquam capiebat, nec ante focum ex cornu potare solitus erat. *Ynglinga-Saga*, cap. 34.

Digitized by Google

sur tout autre point de la Baltique; on invoquait Thor, le dieu la guerre, contre les maléfices de Ran et de ses neuf filles qui cherchent à chavirer les barques et à engloutir les marins, et l'on filait à force de rames et de voiles, poussé par la soif de vengeance et de butin. On allait rendre au centuple à l'ennemi ses dévastations et ses pillages. Ainsi se formaient avec le temps ces bandes de hardis aventuriers qui parurent dès l'époque de Dioclétien et de Maximien sur le littoral de la Gaule. Cinq à six siècles plus tard, les flibustiers sont devenus des conquérants. Je les vois, en moins de cent ans, ravager la Bretagne, porter les derniers coups à l'empire Frank, occuper l'Islande lointaine (*ultima Thule*), découvrir peut-être le Groënland, soumettre les Orcades, les Hébrides, les îles Farocr, et s'établir, sous leur chef Rollon, sur les côtes de la Neustrie. Au contact du christianisme et de la civilisation occidentale, le Normand semble vouloir se transformer; mais sous son habit d'emprunt, le vieil homme se trahit toujours. Tempérament chicanier et envahissant, cousant volontiers la peau du renard à celle du lion, avant tout il veut *guaaigner*. Pourvu qu'il arrive, légalité, fourberie, violence, lui sont tout un. Instinctivement, ces *saiges* et ces *prudhommes* se laisseront séduire par le droit romain et l'ordre ecclésiastique. Au XIe siècle, ils trafiqueront sous l'habit du pèlerin, feront le commerce des reliques, et mettront, bon gré mal gré, leur épée au service de la papauté. Dieu bénira cette pieuse race. Avec les fils de Tancrède (1053) et Robert Guiscard (l'*Avisé*), elle *guaaignera* les Deux-Siciles, et l'Angleterre avec Guillaume le Bâtard (1066); avec Bohémond, elle *guaaignera* la principauté d'Antioche, et confisquera à son profit un des plus clairs résultats de la première croisade (1098).

Tout cela était encore bien loin quand les rois de la mer et les fils des *iarls* s'en allaient, sur leurs frêles barques, rançonner les contrées lointaines, et revenaient au pays chargés d'esclaves et de butin. Avec l'argent d'Aquitaine et de Bretagne, avec le prix des calices et des ciboires volés dans quelque moûtier de la Frise ou de la Neustrie, on avait de quoi passer joyeusement la froide saison. Assis à son foyer durant les longues heures de la nuit, le pirate buvait la bière et l'hydromel, tout en devisant de villes saccagées et d'aventures de mer. A la fête d'*Iol* (solstice d'hiver), il chaussait ses patins ou attelait son traîneau, et partait pour Upsal, rendez-vous de toutes ces contrées du Nord. C'était là qu'on se voyait, qu'on trafiquait sur les fourrures, les provisions, les objets précieux. Les chefs s'y concertaient, et préparaient dans de bruyants repas les expéditions du printemps prochain.

Digitized by Google

A cet atroce et périlleux métier, à cette vie de dangers, d'orgies et de cruautés, l'homme apprenait vite le mépris de la mort et de toute loi. Si le peuple en est encore à Thor, l'idéal du héros normand est l'homme qui ne croit qu'à son épée, et qui se rit de Dieu et du Diable. Gaukathor dit au roi Olaf-le-Saint : « Quand il s'agit d'abattre nos ennemis, moi et mon frère d'armes nous ne croyons que dans nos armes et dans nos forces, et nous nous en trouvons bien (1). » Dans la *Frithiof-Saga*, Bardur tient presque le même langage. « Je n'ai point de foi aux idoles. J'ai couru force pays, j'ai rencontré des géants et des esprits qui n'ont rien pu contre moi; aussi je n'ai foi que dans ma force. » Le meurtre et la rapine sont choses de droit commun; cela rentre dans la profession. On lit dans l'histoire d'Olaf, fils de Tryggve, qu'une troupe de pirates ayant envahi la maison de Thorwald, il leur en demanda la cause, ne leur ayant jamais fait de mal. — Nous autres pirates, répondit le chef, nous ne cherchons point de causes : nous voulons les biens et la vie des gens (2). — Pour ces hommes, qui se jetaient eux-mêmes comme enjeu dans les tempêtes et les batailles, la mort violente était la seule fin digne d'un héros. Ragnar l'appelle et la salue comme l'heure de la délivrance. « Nous avons combattu avec le glaive, aujourd'hui, nous marchons à la mort. Les serpents me déchirent cruellement; la vipère a fait son nid dans mon cœur, mais j'espère que mes fils teindront leurs lances dans le sang d'Hella. Autrefois l'acier des piques était bleu; bientôt il sera rouge... Les hardis guerriers ne prépareront pas à Hella une couche paisible. — Nous avons combattu avec le glaive; je puis nommer cinquante-une batailles toujours livrées sous mon drapeau; je n'ai jamais pu trouver de roi plus grand que moi. Dès mon enfance j'ai appris à teindre le glaive de rouge; aujourd'hui les Dieux me réclament : il ne faut pas pleurer ma mort. Je vais bientôt atteindre le but; les Dyses envoyées par Odin m'appellent dans la patrie des braves, dans les salles du Valhalla. Dans le palais élevé des Dieux, je vais boire de la bière avec les Ases. Le temps de ma vie est écoulé, je meurs en riant (3). »

L'effet extrême mais naturel de cette existence violente et contrastée, c'était la fureur guerrière, l'ivresse du sang, le délire du combat. Il n'était pas rare, chez les Normands, de voir des hommes pris de ces

(1) *Olaf-Tryggvesons-Saga*, t. II, cap. 123 et 132.
(2) Nos piratæ, inquit, non quærimus causas, sicubi facultates hominum atque vitas petimus. *Hist. Olavi Tryg. fil.*, cap. 131.
(3) Je copie la traduction de *Chant de Ragnard*, LEBAS, *Hist. de Suède*, p. 18.

Digitized by Google

subits transports de rage auxquels succédaient tout à coup un épuisement, un anéantissement complets. Les langues gotho-scandinaves avaient un mot pour désigner ces frénétiques (*berserker*). Saxo-Grammaticus rapporte que les fils du roi Sivald, dans des accès de rage soudaine, traversaient les flammes et avalaient des braises ardentes (1). Dans l'*Herverar-Saga*, on voit les fils du roi de Helgeland tirer l'épée contre leurs compagnons, et faute de mieux, livrer bataille aux bêtes sauvages, aux arbres et aux rochers.

Il n'est pas jusqu'à l'amour qui ne reflète ces habitudes guerrières. Si l'attrait de la femme est le plus souvent un plaisir fugitif pour les pirates du Nord, j'y retrouve pourtant parmi les chefs le mariage héroïque, la conquête de l'épouse, si fréquente chez les peuples primitifs, l'enlevement de Médée par Jason, et celui des Sabines par les compagnons de Romulus. J'ai déjà montré, chez les Goths, le mariage par le marteau de Thor persistant à côté de la *coemptio* sacerdotale. La femme du roi de la mer sera celle qu'il prendra sur l'ennemi, la vierge aux yeux pers, aux longs cheveux d'or, ravie la lance au poing dans le château de son père, ou trouvée cachée dans une caverne avec ses trésors, comme la Belle au bois Dormant.— Avant de partir pour livrer bataille à Gunnar, le roi norwégien Regnald fit descendre sa fille Moalde dans un souterrain où il avait déposé ses provisions et ses richesses, et en ayant fermé l'entrée, il fit labourer par-dessus. Mais Regnald fut tué dans le combat, et Gunnar découvrit la retraite de Moalde qu'il emporta avec tous ses biens (2). Parfois ces enlèvements étaient de véritables délivrances. Ce fut ainsi qu'Ale tua, avec leurs dix champions, deux chefs d'écumeurs de mer qui poursuivaient la princesse du Wermeland, et qu'il devint son libérateur et son époux (3). Une autre vierge du Nord était retenue prisonnière par ses six frères. Orvarrodd les attaque tous à la fois et succombe sous leurs coups. Mais, avant de mourir, il envoie son anneau d'or à celle qu'il avait aimée et qui ne put lui survivre. — C'est à tort qu'on a voulu voir dans Placidie (4), fille de Théodose et sœur d'Honorius, dans la captive d'Alaric et l'épouse d'Ataülf, le type absolu de ces princesses captives que l'on rencontre

(1) Subitis furoris viribus instincti, torridas fame prunas absumere. SAXO-GRAM., *Hist. Dan.*

(2) SAXO-GRAMMAT., *Hist. Dan*, lib. VII.

(3) *OErvarodd-Saga*, dans Rask, *Specimina litteraturæ island.*

(4) AM. THIERRY, *Récits de l'Hist romaine au* v*e siècle.* — Les mœurs et l'hist. du moyen-âge fournissent encore d'autres types analogues dans l'Europe occidentale.

Digitized by Google

dans un grand nombre de romans des divers cycles chevaleresques. Ce type se retrouve bien plus fréquent et bien autrement accusé dans les légendes des pays du Nord, à côté de ces jeunes guerrières, de ces vierges au bouclier (*skjoldmœcr*), qui tiraient l'épée contre leurs ravisseurs et ne donnaient leur amour qu'à ceux qui les avaient vaincues. J'ai déjà parlé ailleurs des aventures de Brynhild, de Thorborge et d'Alfhilde.

Un autre type du Nord, qui, sous ses transformations diverses, persiste avec encore plus d'évidence et d'énergie dans les mœurs et la littérature du moyen-âge, c'est celui du champion (*kappar*). Les champions, irrévocablement liés à la destinée de leur chef, s'organisaient sous ses ordres en fraternités d'armes, en sociétés héroïques. Cette institution se retrouve, à peine modifiée par les influences diverses, chez un assez grand nombre de peuples. En Perse, ce seront les dix mille Immortels dont il est parlé dans Pausanias (1), en Grèce, les soldats du Bataillon sacré, en Aquitaine, les soldures d'Adacantuan. Chez la plupart des tribus germaniques, ce lien, ce *dévouement* se révèle dans toute son énergie. Seul, le génie éminemment libre des Saxons semble y répugner (2). Ils demeurent longtemps partagés en trois peuples et douze tribus; la hiérarchie militaire et les nouvelles divisions territoriales (*hundreds*), ne prévalent auprès d'eux qu'à l'étranger, et sous l'empire de la nécessité, lors de la conquête de la Grande-Bretagne et de la formation de l'heptarchie anglo-saxonne. Partout ailleurs, au contraire, le compagnonnage se retrouve à peu près tel qu'il est décrit dans la *Germania* de Tacite. « Une haute naissance, les grands services des ancêtres confèrent la dignité de chef même à des adolescents; les autres s'attachent à des chefs d'un âge plus robuste et depuis longtemps éprouvés; et ils ne rougissent pas d'être vus dans leur suite.—C'est la dignité des chefs, c'est leur force d'être toujours entourés d'un nombreux essaim de jeunes gens d'élite, — Quand on en vient aux mains, c'est une honte pour le chef d'être surpassé en courage par ceux de sa suite; c'est une honte pour ceux-ci de ne pas l'égaler. On se déshonore

(1) Pausan, *Phoc.* (B., J. 469).

(2) Cette répugnance tenait sans doute à l'orgueil d'une haute origine, à la primitive égalité civile et religieuse de tous les membres de la société. Les Saxons ne sont peut-être que les descendants des Ases.—*Saxones-Saxen-Sacæ-Asi-Arii*?? =Ptolémée appelle *Saxones* un peuple scythique issu des *Sakai*. Les Sakai (*Sarcosani* de Pline, lib VI, cap. 11.) habitaient une province d'Arménie, la *Saccasena* de Strabon, lib. XI. On trouve aussi des *Saxoi* sur l'Euxin. V. Turner I, 112, et Michelet, *Hist. de France*, t. 1, p. 162.

Digitized by Google

pour toute la vie si l'on revient vivant d'un combat où le chef est mort. Le défendre, le protéger, faire de grandes actions pour les rapporter à sa gloire est le premier de leurs serments. Les chefs combattent pour la victoire, les compagnons pour les chefs.—Le cheval de bataille, la sanglante et victorieuse framée, sont des dons exigés de la libéralité du chef. Sa table et des festins abondants, quoique d'un apprêt grossier, tiennent lieu de paye (1).»

Tout l'ordre féodal est là dans son germe; pour qu'il grandisse et se fortifie, il ne manque plus que l'action du temps et l'influence variée des milieux. De l'attachement des compagnons à leur chef découleront le dévouement des *leudes* au roi, l'assignation des bénéfices militaires et l'origine des fiefs (2), les combats singuliers, la distinction des alleux nobles et roturiers, l'hommage, la suzeraineté, la vassalité, toute la hiérarchie nobiliaire du moyen-âge.

Plus que tous les autres peut-être, les champions du Danemark, de la Suède et de la Norwège s'attachent à la personne du maître. Si le roi ne peut ou ne veut affronter le duel si cher aux peuples du Nord, ils se disputent l'honneur de tirer l'épée pour lui. En 1016, Canut, roi de Danemark, avait envahi la terre d'Edmond, roi des Anglo-Saxons. Il fut décidé qu'un combat singulier aurait lieu entre les deux princes, dans l'île de Saverne, sur les bords d'une petite rivière. Canut et Edmond luttèrent longtemps sans résultat. Un accommodement s'ensuivit. Les combattants, comme Diomède et Glaucus dans l'Iliade, firent échange de leurs armes et de leurs habits, et le chef des Anglo-Saxons céda à celui des Danois tout le nord de l'Angleterre (3).

On lit dans la *Rolf Krakas-Saga* que Rolf Krake, roi de Leire, avait toujours auprès de lui les champions les plus fameux, et qu'Atil, roi de Suède, lui demanda secours contre un prince de Norwège. Il fut convenu entre Atil et Rolf Krake que ce dernier enverrait douze champions, que chacun d'eux en cas de victoire recevrait trois livres d'or, et qu'ils choisiraient trois objets précieux pour le roi de Leire. Le combat eut lieu sur la glace du lac Wener; le prince de Norwège y fut vaincu et tué, et les compagnons de Rolf Krake choisirent pour lui l'anneau, le casque et la cuirasse du mort. Les Sagas racontent aussi l'histoire de Sterkodder, aussi fameux comme champion que comme

(1) Tacit. *German.*, xiii, xiv. Je copie la trad. un peu trop académique de Dureau de la Malle.
(2) V. Chantereau-le-Fèvre, *De l'Origine des Fiefs*.
(3) Math. Westmonast. *Flores histor.* ad ann. 1016.

Digitized by Google

scalde. Il combattit contre Argantir et ses huit frères, en tua six et mit les autres en fuite. Le roi Ingel, fils de Frode, languissait dans un repos honteux. Sterkodder vint le trouver (1), refusa ses présents, et lui dit : « Je suis venu chercher le fils de Frode, et je ne trouve ici qu'un homme efféminé et amolli comme les gens de la Saxe. Les scaldes ont chanté les grandes actions de ton père, mais de toi que diront-ils ? Te voilà au milieu des assassins de ton père. A ta mort ils reviendront souiller le pays de Danemark. » — Ce qu'entendant Ingel sortit de sa torpeur, brandit son épée, partit avec Sterkodder, et vengea la mort de Frode en massacrant chez les Saxons le roi Sverling et ses sept fils. Plus tard, Sterkadder passa en Norwège, et se donna à un chef puissant nommé Ale qui vainquit plus de soixante rois de la mer. Ces victoires alarmèrent les hommes du Danemark. Ils firent parler secrètement à Sterkodder, et le choisirent comme le plus fort et le plus brave pour assassiner son maître. L'assassin reçut pour salaire la chaîne d'or du roi Ale; néanmoins, il devint triste, et les remords troublèrent sa vieillesse. A quatre-vingt-dix ans, il disait qu'il avait trop vécu, et qu'il donnerait de bon cœur à celui qui le tuerait cette chaîne qu'il portait toujours à son cou. Mais personne ne voulait le tuer. Un jour Sterkodder rencontra un homme qui chassait, et qu'il reconnut pour être Hather, fils d'un prince qu'il avait autrefois vaincu et mis à mort. Le vieux champion raconta au chasseur qui il était, ce qu'il avait fait, et l'excita à venger sur lui le meurtre de son père. Hather le tua et l'ensevelit.

J'ai déjà montré ces champions organisés en véritables corporations. Pour y être admis, il fallait faire preuve d'une grande énergie physique et morale, et respecter la règle établie par le chef qui souvent limitait le nombre de ses compagnons. Le roi Half ne voulait avoir sur son navire que soixante hommes auxquels il avait défendu d'enlever les femmes et les enfants. Avant de prendre un guerrier avec lui, il lui faisait soulever un énorme bloc de pierre qu'il y avait devant la porte de sa maison. Tous ces champions juraient de ne jamais chercher d'abri durant la tempête, et de ne panser leurs blessures qu'après le combat. Half fit dix-huit ans le métier de pirate et amassa beaucoup de biens. Comme il retournait enfin dans son pays, le navire trop chargé menaçait de couler bas; le roi, pour sauver le butin, voulut tirer au sort

(1) *Ynglinga-Saga*, cap. 29. — *Gœtreks och Hrolfs-Saga*.

Digitized by Google

ceux qui se jetteraient à la mer. Tous y sautèrent et gagnèrent la côte à la nage sans qu'il en manquât un seul (1).

(*La suite au prochain numéro.*)

J.-F. BLADÉ.

Noms des lieux en AC et en AN.

Sous ce titre, M. l'abbé Cauderan a traité, devant le congrès scientifique de Bordeaux, une question qui nous intéresse d'une manière spéciale, car déjà la *Revue d'Aquitaine* a publié l'opinion de plusieurs philologues, tels que MM. Léonce Couture, Lespy, Cénac-Moncaut. Jusqu'ici ce sujet n'avait pas été envisagé au large point de vue que nous allons tenter de résumer :

En tirant une ligne du golfe de St-Malo au sommet du Cantal, et de celui-ci à l'embouchure du Var, on coupe la France en deux grandes régions : au Nord-Est domine la terminaison Y, passant à EY, E, AIS, dans la vallée de la Loire; au Sud-Ouest, c'est AC et AN avec leurs variations AT et A.

Les noms en Y, AIS, AC et AN, ont entre eux un grand air de famille : *Champagny, Champagnais, Champagnac, Campagnan—Vitry, Vitray; Vitrac, Biran— Marsy, Marsais, Marsac, Marsan.*

Après avoir groupé et rangé par ordre alphabétique un millier de ces noms empruntés particulièrement au bassin aquitanique et avoir soumis leurs radicaux à un examen minutieux, le sagace étymologiste croit pouvoir affirmer que ces noms, quelle que soit d'ailleurs leur désinence, se rap-

(1) *Half-Saga*, dans le t. II de la *Saga-bibliothek* de P.-E. Muller.

Digitized by Google

portent à deux grandes classes qui se balanceraient par le nombre.

1re *Classe.* — Noms monosyllabiques, le plus souvent inexplicables par la langue latine, et trouvant leur explication dans la langue primitive des Gaules. Ils désignent principalement les objets de la nature, collines, fleuves, plaines, forêts.

2e *Classe.* — Noms polysyllabiques en général explicables par la langue latine, rappelant des noms de personnes et pouvant être considérés comme représentant des *villas* gallo-romaines.

Examinant ensuite les suffixes AC et AN qu'il retrouve à la fois dans les langues orientales et occidentales de l'Europe ancienne, il déclare ne pouvoir les invoquer exclusivement en faveur de telle ou telle opinion.

S'appuyant en outre sur les témoignages historiques du IIIe, du IVe et du Ve siècles, il revendique ces terminaisons pour la géographie Romaine secondaire et repousse nettement deux assertions qui attribueraient l'apparition de ces syllabes finales soit à l'invasion Gasconne sous les Mérovingiens, soit à la manie latinisante du moyen-âge comme l'ont prétendu MM. Cénac-Moncaut et de Gourgues.

M. l'abbé Cauderan admet que la division des fiefs et surtout l'inféodation du sol firent alors sortir de l'oubli une foule de bourgades préexistantes. Il pense aussi que l'uniformité de terminologie implique l'unité politique, d'où il conclut qu'une partie de ces *vics* s'élevèrent simultanément à l'époque où les Gaules passèrent et prospérèrent sous le niveau administratif de l'Empire Romain. Une autre partie, d'après le jeune linguiste, devrait sa provenance aux premiers habitants de nos contrées.

Entraîné par son sujet, il a touché deux autres thèmes, l'un géographique et l'autre linguistique.

Digitized by Google

S'emparant d'abord de la généalogie d'*Ausone*, M. l'abbé Cauderan a cherché à déterminer les possessions de la famille du poète qu'il croit retrouver dans cinq groupes de localités bordelaises. Ensuite, il a formulé ses idées sur l'origine de l'idiome gascon.

Le principe sur lequel se fonde notre subtil collaborateur est : que les *noms sont moins liés à la langue qui les explique, qu'au peuple qui les impose;* aussi a-t-on vu des localités américaines recevoir des noms grecs et latins : *Conception*, *Philadelphie*. Il reconnaît que l'on peut professer deux opinions en apparence contradictoires.

Par exemple :

En d'autres termes, l'*Etymologie topographique* serait science distincte de l'*Etymologie proprement dite*, malgré certains degrés de parenté.

Il admet :

1° Que le latin n'est pas une langue mère, car quatre éléments ont concouru à sa formation; ce sont : l'Ibère, l'Etrusque, le Celte, le Grec.

2° Que le latin devenu langue politique a pénétré profondément les nations soumises, grâce au régime municipal centralisateur;

3° Que les Gaules eurent amplement le temps de se romaniser et acceptèrent le vocabulaire latin;

4° Que les provinces gauloises réagirent en sens inverse sur la langue officielle, le peuple appliquant à la langue de ses maîtres l'intonation et la syntaxe locale;

5° Que l'union politique s'étant rompue, l'infiltration du latin s'arrêta forcément; il y eut transaction avec la langue indigène et les dialectes surgirent;

6° Que le régime féodal, par ses tendances décentralisatrices, contribua puissamment à fixer les dialectes provinciaux;

Digitized by Google

7. Enfin, que le gascon, qui eut pour prédécesseurs le latin (et les parents du latin) par son vocabulaire, reste fils de l'antique langue aquitanique (Kymrique ou Ibère) par son intonation et sa syntaxe.

Nous parlons latin, nous prononçons gaulois; comme bientôt nous parlerons français et nous prononcerons gascon.

On le voit par cet aperçu rapide, le système de M. l'abbé Cauderan est essentiellement éclectique.

N.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

Le pontificat de Gaillard de Coarraze fut troublé non-seulement par les malheurs du grand schisme d'Occident (2), mais encore par la guerre acharnée que se faisaient les Français et les Anglais au sujet du comté. En 1377, le Bigorre, à l'exception de Lourdes et d'une partie de la vallée de Barèges, était délivré du joug britannique. — Mort de Gaillard, 1392.

Cette même année, le pape Boniface IX (qui siégeait à Rome) essaie de rétablir la tranquillité du diocèse et envoie Bernard, abbé de Sordes, avec le titre d'*intercesseur commendataire*. Le nom de ce légat figure dans un titre de la cure d'Adast (3). Il ne paraît pas que l'anti-évêque Renaud de Foix se soit incliné devant le représentant de la cour de Rome, puisque son nom et son titre se lisent au bas du testament du comte de Foix : *Reginaldus de Fuxo de Castro-Bono, episcopus Tarviensis;* 1392.

1398 (3 janvier.) *Vacat sedes pontificia* (quittance des archives de Monlezun.)

1399. *Bernard VII Adelbert* (Bernardus Adelbertus) meurt dans la première année de son épiscopat.—Oihénart a omis ce prélat sur son catalogue.

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228 et 286.
(2) Le schisme d'Occident dure de 1378-1449.
(3) Larcher, Glanage, IX.

Digitized by Google

1400-1405. *Vacat sedes Tarviensis* (1). Les dissensions religieuses continuent à déchirer le Bigorre et toute la chrétienté. Tarbes reste privé d'évêque pendant cinq ans; le diocèse est gouverné durant cet intervalle par *Jean d'Armagnac*, archevêque d'Auch, qu'avait désigné pour cette mission le pape Boniface IX, comme nous l'apprennent les Tables de St-Savin.

1406-1407. *Pierre de Langlade, administrateur du diocèse.* Oihénart prétend que cet administrateur est le même que Pierre, archevêque d'Auch en 1409. Les Frères Sainte-Marthe admettent, il est vrai, aux années 1406 et 1407, un Pierre comme recteur perpétuel de l'Eglise de Tarbes, au nom du Pape de Rome, Grégoire XII, mais ils ne disent nullement qu'il fût archevêque d'Auch. M. Davezac (2) en a fait un évêque, qu'il a classé dans son Catalogue sous le nom de *Pierre de Langlade de Montbrun*. Aucun acte connu ne peut autoriser une telle assertion.

1405-1408. *Chrétien* (Christianus). Au reste, les pouvoirs dont était revêtu l'administrateur précédent ne furent acceptés que d'une partie du diocèse. L'autre partie obéissait à l'évêque Chrétien nommé par le pape d'Avignon Benoît XIII. On lit sur les Tables de St-Savin, en date du 9 mai 1406 : *Christiano Tarviensi episcopo*. Le nom de ce prélat est omis sur les listes d'Oihénart. C'est vers ce temps que les Anglais furent expulsés définitivement du Bigorre; la prise du château de Lourdes, leur dernier refuge, est du 26 mars 1406.

1408. *Bernard VIII.* L'ordre et le calme du diocèse se firent sous ce prélat, dont les actes témoignent des vertus. « On est redevable à ses soins de l'établissement de confraternité entre les églises de St-Sernin, (Toulouse) et celle Tarbes, à raison de quoy les chanoines de St-Sernin font la commune commémoration de ceux de Tarbes, le 21 de novembre de chaque année (3). » S. Sernin de Toulouse célèbre son anniversaire le 21 avril (4).

1416 (29 mars), *sedes vacat Tarbiensis* (5).

1417. *Benhomme d'Armagnac* (Bonus homo de Armanacensi.) Son nom figure plusieurs fois sur les Tables de St-Savin. En 1420, il rendit un jugement qui obligeait les habitants des faubourgs de *Martiac* et de

(1) Cartulaire de S. Savin.
(2) Histoire de Bigorre, 1823.
(3) Les Evêques de Tarbes, MSS. Mc 90, Bibl. de la ville.
(4) Nécrologe de St-Saturnin.
(5) Actes de la Case-Dieu.

Digitized by Google

Mataloup (ville de Tarbes), à faire la garde au *château de la Sède* (1). Ce fut un évêque d'une piété extraordinaire. Au commencement de l'année 1428, il se retira au monastère de S. Pé, où il se prépara à la mort par de bonnes œuvres qu'il exerça pendant quarante jours (2). Il mourut le 17 mars 1428.

Le Bigorre, séquestré par Philippe IV le Bel, en 1294, est restitué à la maison de Foix par Charles VII, le 18 novembre 1425.

1428. *Raymond IV Bernard* (Raimundus Bernardi), mentionné par Oihénart et par les Frères Sainte-Marthe. Sous son pontificat, le comte de Foix Jean de Grailly fit exécuter le précieux livre dit *le Cenier de Bigorre*, 1429. Il appert d'après ce travail officiel : 1° que la juridiction de l'Evêque s'étendait sur la cité (*Sedes*) et ses dépendances faubourgs de Martiac, de Mataloup, et quartier de *Carrère-Longue* (3); 2° que les autres parties de la ville relevaient immédiatement du comte. Les établissements religieux qui existaient à Tarbes, à cette époque, étaient l'église cathédrale (*Ste-Marie de la Sède*), *St-Jean* du Bourg-Vieux, les couvents des Carmes (église *Ste-Thérèse*) et des Cordeliers (église *St-François*) (4); l'église de *St-Martial* ou *St-Martin* (f. g. de Martiac (5); les hôpitaux de *St-Blaise* et de *St-Jacques* (6), bâtis près d'une fortification dite la *Barbacane*.

1432. *Jean I* (Johannes). Il est nommé dans l'acte qui rapporte l'hommage rendu par le comte d'Astarac au comte de Bigorre pour le château de Barbazan-Dessus (1432); une bulle du pape Eugène IV (1433) nous apprend que le Chapitre de Tarbes était alors astreint à la règle de St-Augustin. Cette même bulle désigne à l'évêché de Mirepoix (*Mirapicencis*) Jourdain d'Aure *canonicus Ecclesiæ Tarbensis, ordinis Sancti Augustini*.

12 juillet 1436. *Jean I* assiste au serment prêté par Gaston de Foix, comte de Bigorre, aux Etats de Béarn.

1438-1444. *Vacat sedes*.

1444. *Roger I de Foy de Castillon* (Rogerius fuxensis de Castro bono) passe du siége d'Aire, où il se trouvait depuis 1427, à celui de Tarbes. Son nom est rappelé plusieurs fois sur les Tables de St-Savin

(1) Livre des Recogn. du Chapitre. Ce château est l'ancien *Castrum Bigorrense* de l'Itin. d'Antonin.
(2) Estiennet, t. II.
(3) Aujourd'hui rue St-Louis.
(4) Aujourd'hui détruite ainsi que les deux couvents
(5) N'existe plus depuis trois siècles.
(6) Tous deux démolis à la fin du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

et dans les chartes de St-Pé. Le 24 janvier 1457, il signe le contrat de mariage d'Arnaud de Cardaillac, seigneur de Sarlabous, avec Bertrande de Mun. Roger était de l'illustre maison de Foix; il se distinguait par des qualités brillantes et un profond savoir; ses talents diplomatiques lui valurent l'honneur de négocier une alliance entre la France et l'Aragon. En 1460, un incendie consume totalement le vieux château de la Sède, qui, depuis les Romains, servait encore de place forte à la ville. Mort de Roger, le 28 juillet 1461.

Suivant une charte de St-Savin, en date du mois de juin 1462, le siége de Tarbes était alors vacant; mais, d'après une charte de St-Pé, il résulte qu'un évêque du nom de *Roger* l'occupait en 1463. Le *Gallia christiana* explique cette contradiction en admettant un second Roger (1461-1463), qui aurait succédé au premier.

1463. *Pierre II de Foix de Grailly* (Petrus Fuxius de Fuxo) avait été tour à tour évêque de Vannes, d'Aire, de Lescar, lorsqu'il fut porté au siége de Bigorre sur lequel il demeura peu de temps. Le 29 juillet 1465, il abdiqua en faveur de son précepteur Arnaud-Raymond de Palatz. Pierre de Foix parcourut dans la suite le chemin des honneurs avec succès; en 1471, le pape Sixte IV le créa cardinal du titre de *St-Côme et de St-Damien.*

1465. *Sede vacante* (suivant l'acte de vente de la dîme de Gerz au Chapitre de Tarbes) (1).

1467. (22 mai) (2). *Arnauld V Raymond de Palatz de Soulom* (Arnaldus Raymundus de Palatzio de Solone), archidiacre de Lavedan, était aussi remarquable par son savoir que par ses vertus. *Hic episcopus fuit vir bonus* (Charte de la Reule, 1472). Il mourut en septembre 1474 et fut enterré à l'abbaye de St-Savin. Il était né au village de Soulom, près de la ville d'Argelés, en Lavedan; on y voyait encore sa maison en 1760 (3).

1474. *Sedes vacat.* Cette vacance se prolonge jusqu'en 1477. Elle est constatée en juin 1475 par un acte de vente à St-Lézer (4); et le 8 avril 1476 par l'acte de vente de la dîme d'Estampes au Chapitre (5).

1477. *Menauld I d'Aure* (Menaldus de Aurâ valle), fils de Sanche-Garcies, vicomte d'Asté (*Asteriensis*), et d'Agnès de Larboust (*de*

(1) Liasses du chap. archiv. de la préf.
(2) Id. (vente de la dîme de Peyraube). Cartul. de St-Savin et de St-Pé.
(3) Larcher, Gl. VIII.
(4) Cart. de St-Lezer, arch. de la préf.
(5) Liasses du Chap. arch. de la préf.

Digitized by Google

Larbueto), fait reconstruire la cathédrale (Ste Marie de la Sède), qui avait été à peu près détruite dans l'incendie de 1460. On retrouve son nom sur les actes de St-Pé, aux années 1477 et 1480. Le contrat de mariage de Jean de Cardaillac et de Blanche-Flore de Soréac (2 octobre 1485), le compte au nombre des témoins. Menauld mourut ou abdiqua à la fin de cette année.

1485-1489. *Sedes vacat.* Le diocèse est administré par un vicaire général.

1489 (12 février) (1). *Menauld II d'Aure* (Menaldus de Aurâ valle.) Y a-t-il eu deux évêques du nom de Menauld se succédant sur le siége de Tarbes? Le *Gallia christiana* pose la question sans pouvoir la résoudre; les savants Bénédictins font néanmoins figurer un Menauld II sur leur catalogue. Il nous a été impossible de retrouver dans les vieux papiers du département une pièce propre à dénouer la difficulté. Toutefois, un acte de St-Lézer 1489, une charte de la Reule de 1494, une charte de St-Pé de 1497 portent le nom d'un Menauld d'Aure, évêque de Tarbes (2).

1494. Le comté de Bigorre passe de la maison de Foix dans celle d'Albret. L'acte de fondation de la *Chapellenie de Plantis*, à Vic, mentionne que le diocèse de Tarbes avait, à cette époque, un *bréviaire* particulier dont la rédaction doit remonter à une époque fort ancienne : *dotat Cappellaniam de uno Breviario completo, secundùm usum diocœsis Tarviensis, scripto in pargameno*, 1498. (Archives com. de Vic.)

L.-A. LEJOSNÉ,
professeur d'hist. au lycée impérial de Tarbes.

NÉCROLOGIE.

DURREY.

Le vingt-trois novembre dernier, après une douloureuse maladie, s'éteignait un homme d'un grand cœur, une des plus belles intelligences de nos contrées.

(1) D'après un acte de S. Lézer (archiv. de la préf.)

Digitized by Google

Durrey, né en 1814, au Mailh, commune de Lagraulet, atteignait à peine sa quarante-septième année. De longs jours lui étaient encore réservés.

Comment sa carrière a-t-elle été si prématurément brisée? Comment s'est-il arrêté avant d'avoir fini sa course? C'est ce que nous allons dire en quelques mots, et nous croyons que, indépendamment de l'hommage dû à sa mémoire, le récit d'une vie austère et laborieuse est toujours un utile et salutaire enseignement.

Durrey est mort tué par le travail; et c'est chose assez rare dans le temps où nous vivons pour qu'elle soit remarquée et signalée.

On a déjà dit qu'il était linguiste et paléontologue distingué. Nous ajouterons qu'il y avait peu de connaissances humaines qui lui fussent absolument étrangères. Pour devenir un homme hors ligne, les circonstances seules lui ont fait défaut; car nul plus que lui n'a possédé le saint amour du travail. Cependant, pour lui plus que pour tout autre, la science offrait des difficultés sérieuses : Il lui manquait les fortes études préliminaires, l'enseignement fécond que l'on trouve dans la grande capitale; il n'avait jamais entendu la parole des maîtres, cette parole qui instruit et apprend à s'instruire. A peine avait-il terminé ses études au collége de Condom, où il avait appris ce que l'on apprenait alors : un peu de latin et quelques bribes de grec, qu'il se retira dans sa solitude champêtre, abandonnée une seule fois, et dans des circonstances mémorables !

Ceux qui ont vécu dans son intimité se sont souvent demandé comment il pouvait suffire aux travaux multiples que lui suggérait la dévorante activité de son esprit et que lui imposait l'exploitation de deux domaines considérables, d'une tuilerie, de deux moulins, exploitation qu'il

Digitized by Google

dirigeait seul et sans aide; et, pendant trente ans, il a suffi à tout!

Durrey n'a jamais eu de jeunesse, ou, du moins, il n'en a jamais ni connu, ni subi les entraînements; et, pourtant, il avait le cœur chaud et il joignait à la patience investigatrice du savant l'imagination ardente du poète et de l'inventeur. La lecture a été le délassement favori de toute sa vie. Quelques jours avant sa mort, il racontait à ses enfants la joie indicible éprouvée par lui lorsqu'il avait obtenu au collége une chambre séparée où il pouvait lire à son aise, alors que ses camarades se livraient aux amusements de leur âge. Quand, pareil aux premiers colons du Nouveau-Monde, il partait avant le jour avec ses nombreux ouvriers, il avait toujours un livre dans sa poche et un carnet pour prendre des notes. Il lisait partout et toujours, et il a lu jusqu'au moment où la souffrance l'a terrassé.

Bien que vivant dans la solitude, Durrey s'est mêlé à toutes les questions qui se sont agitées autour de lui. Dans un temps bien éloigné de nous, quoiqu'il date de hier, il chercha comme tant d'autres la solution des problèmes livrés à la discussion et il produisit ses idées dans les organes de la publicité locale. Son style, trop exubérant peut-être, portait le cachet d'une âme ardente à la recherche de la vérité. Il publia de remarquables articles sur le libre échange, et il devint l'un des membres les plus zélés des comices viticoles de l'époque.

Lorsque, plus tard, les événements le jetèrent sur la terre étrangère, il ne renonça pas à ses habitudes laborieuses; il employa les longues heures de l'exil, ces heures qu'il faut avoir vécues pour en connaître l'amertume, à l'étude de diverses langues. La langue basque le séduisit surtout par son originalité et lui donna l'idée d'écrire, sous une

Digitized by Google

forme dramatique, une histoire des provinces Euscariennes dont quelques fragments ont paru dans ce recueil.

Dès que les portes de la patrie lui furent ouvertes et qu'il put rentrer dans ses foyers chéris, il se hâta de concourir à la fondation d'une revue scientifique, avec le dévoûment apporté jadis par lui à la création de publications qu'il croyait utiles à son pays.

Son goût pour la linguistique et l'étymologie l'amena à l'étude de la langue celtique. Les yeux tournés vers l'avenir, il reconstruisait le passé, et ses ingénieuses interprétations lui ont valu, dans ce recueil, l'approbation des hommes compétents. Il étudiait aussi avec ardeur la géologie, cette science si vaste qu'elle embrasse toutes les autres et dont l'immensité effraie l'esprit le plus hardi. Quand la mort est venu le frapper, il mettait la dernière main à son histoire de l'Aquitaine pour la livrer au public en brochure particulière. Les lecteurs de cette Revue connaissent la première partie de cette œuvre remarquable, fruit de laborieuses recherches.

Et simultanément, il construisait des maisons, des usines, il creusait des canaux dont il était l'architecte et l'ingénieur. Convaincu que les machines sont destinées à ne laisser au travail manuel que son côté attrayant, il inventait des tombereaux pour transporter les terres dans les vignes, et plusieurs autres instruments propres à l'agriculture.

De pareils travaux étaient au-dessus des forces humaines. Deux fois déjà, la maladie était venue le sommer d'avoir à prendre du repos. Son énergique volonté n'en tint aucun compte, pas plus que des prescriptions de la médecine et des conseils de l'amitié.

Un coup terrible vint le frapper. La grêle lui enleva dans une heure toutes ses récoltes, foin, blé, avoine, maïs,

Digitized by Google

vin. Depuis ce moment, il tomba dans une mélancolie profonde. Pour la combattre, il redoubla de travail; il étudiait avec frénésie. Toujours avec ses ouvriers, quelle que fût l'insalubrité de la température, il cherchait à réparer les désastres du fléau destructeur; son esprit se torturait dans la recherche d'inventions nouvelles.

Je me relèverai, nous écrivait-il dans une lettre où débordaient toutes les angoisses de son âme, *ou je mourrai*.

C'était une lutte désespérée qui ne pouvait être longue, et dont le douloureux résultat était prévu. Aussi, quelques mois après, la dernière partie de sa prédiction s'accomplissait, et il nous quittait pour toujours, fidèle jusqu'à la dernière heure aux convictions de toute sa vie, laissant dans la contrée, dans le sein de son intéressante famille, et dans l'existence déjà cruellement éprouvée de celui qui écrit ces lignes, un vide immense et un deuil éternel.

C'est que, comme nous l'avons dit plus haut, Durrey était non-seulement une belle intelligence, mais encore un grand cœur. Il était l'homme du dévouement et de l'abnégation. Jamais on ne s'adressait en vain à sa nature généreuse. S'il ne rendait pas le service demandé, c'est que le service était au-dessus de son pouvoir. Tout ce qui était à lui était à tous. Au lieu d'employer à des satisfactions personnelles les revenus considérables de ses propriétés, il les consacrait à des travaux agricoles qui procuraient le bien-être à une foule de travailleurs.

L'affection paternelle était élevée par lui à la hauteur d'un culte passionné; l'avenir de ses enfants était l'objet de sa plus constante sollicitude: s'il n'a pas réussi à le faire aussi beau qu'il l'avait rêvé, si, trop confiant dans ses forces, habitué qu'il était à ne s'appuyer que sur elles, il a pu se tromper dans ses plans, dans ses combinaisons, le mobile auquel il a sacrifié sa vie était si sacré que ses

Digitized by Google

erreurs, loin d'amoindrir sa mémoire, la grandissent au contraire dans l'estime des hommes de cœur.

Sobre comme un Spartiate, et refusant pour son usage toutes les jouissances du luxe, il exerçait magnifiquement l'hospitalité, non point par ostentation, mais par affection pour ses hotes.

Naturellement timide et réservé, il était expansif et d'une gaîté spirituelle dans les réunions intimes.

Quelquefois, ses occupations diverses, la tension où ses études abstraites jetaient son esprit imprimaient à son caractère une certaine irritation, mais s'il se livrait à quelques emportements, il les réparait immédiatement par les procédés les plus délicats.

Absolu comme tous ceux qui vivent beaucoup dans les livres et peu dans le monde, il apportait dans la discussion la plus entière franchise et une loyauté qui n'a jamais été contestée.

D'une haute probité, d'un sens très droit surtout pour les affaires d'autrui, il était l'arbitre de la contrée. On trouvait chez lui, non-seulement le secours matériel, mais encore des conseils pleins de sagesse et de prudence.

Aussi, lorsque le 26 novembre, ses voisins, spontanément réunis, l'accompagnaient à sa dernière demeure, tous pleuraient, et de leurs poitrines oppressées s'échappait ce cri : *Nous avons perdu notre père.*

Que dire après ce cri parti de la conscience publique? n'est-ce pas la plus belle de toutes les oraisons funèbres?

L. L.

Digitized by Google

DESCRIPTION D'UN MONUMENT

Elevé sur une butte près la ville d'Eauze.

Sur la rive droite de la Gélise, à 143 mètres de son lit, dans une petite plaine qui jadis servit d'emplacement à l'antique *Elusa*, et qui a retenu de sa première destination le nom de *Cieutat*, du mot *Civitas*, on voit un mamelon de figure ovoïde dont la régularité semble indiquer un ouvrage de la main des hommes, et dont la base offre une couche de tuf. Son élévation au-dessus de la prairie qui l'entoure est de 12 mètres; son grand diamètre au midi de 25 mètres, et son petit, du levant au couchant, de 60. Dans les inondations, il est inabordable et baigné de tous côtés par les eaux de cette même rivière.

Il y a plusieurs années que dans un de mes séjours à Eauze, où m'appelaient des amitiés dont le souvenir m'est toujours cher et mes fonctions d'inspecteur-conservateur des monuments d'antiquités du département du Gers, un de mes correspondants les plus affectionnés, le docteur Layral, archéologue aussi instruit que zélé, me conduisit sur le sommet de la butte que je viens de signaler, et où sont placés les débris d'un assez grand édifice dont il ne reste plus guère que les fondements. Ni l'histoire, ni aucune inscription, ne nous indiquent d'une manière certaine sa destination, le motif et l'époque de sa construction.

Une tradition populaire rapportée plus bas s'est seule conservée à ce sujet.

Il n'y a pas plus d'un siècle que notre butte ou monticule (le nom de *tumulus* lui conviendrait également) était encore couverte de gros chênes vénérables par leur âge. Sur son point culminant, on apercevait à peine, à peu de distance les uns des autres, deux ou trois vieux pans de murs qui paraissaient se rapporter à une même construction, lorsque celui, à qui appartenait ce terrain conçut le projet de le mettre en culture. Il déracina, défricha, et mit à découvert, à la hauteur de trois à quatre mètres au-dessus d'un pavé construit en pierre de grès, les murs ayant appartenu à l'intérieur d'un édifice circonscrit entre les substructions presque ensevelies sous le sol. Après en

Digitized by Google

avoir fouillé et déblayé l'enceinte dans toutes ses parties, il en reconnut l'entière distribution d'une forme fort irrégulière; elle se composait de diverses pièces de figure ronde et carrée. L'épaisseur des murailles, leur ordonnance, la coupe des pierres et la nature de la maçonnerie, annonçaient une construction du moyen-âge, un château gothique flanqué de tours, et peut-être, à cette époque, un rendez-vous de chasse de quelques seigneurs de la contrée. Cette conjecture serait confirmée, non-seulement par la position de ce monument au milieu des bois, mais par la découverte en ce lieu de plusieurs couches d'ossements appartenant (parmi ceux d'autres animaux) au sanglier et au cerf. On ne pouvait méconnaître cette première espèce à la multiplicité des défenses qu'on trouvait accumulées. Quant aux cerfs, un grand nombre de *bois* conservés par le propriétaire actuel avaient été également retirés du même enfouissement.

Nos chasseurs les avaient sans doute suspendus en forme de décorations et de trophées aux murs de la principale pièce qui devait être la salle à manger, et des décombres de laquelle ils furent exhumés.

Enfin, on a encore extrait des mêmes fouilles des armes tranchantes, des poignards, des couteaux (peut-être *de chasse*), des faucilles à l'usage des moissonneurs, etc.

On ne doit pas négliger de rappeler ici que dans la principale pièce dont il a déjà été question, et que l'on présume avoir été la salle des festins, on voyait encore dans le foyer l'empreinte de la fumée du feu qu'on y avait entretenu; il paraissait rougi par l'action de la flamme, et l'on remarquait çà et là des charbons qui n'avaient subi aucune altération.

Quelle induction tirer de ce fait? Indiquerait-il une ruine instantanée de cet édifice par la violence, les effets de la guerre ou toute autre cause que nous ignorons.

Il est à remarquer et l'on doit s'étonner que les recherches et les défrichements dont on vient d'entretenir le lecteur n'aient rendu à la lumière aucune monnaie, aucun autre document qui aient pu nous renseigner, si ce n'est sur la nature et la spécialité du monument qui fait le sujet de cette notice, au moins sur son âge.

Selon une tradition populaire et dont nous avons déjà dit un mot au commencement de ce récit, les bonnes gens du pays racontent qu'autrefois une terrible ogresse, du nom de *Matte*, habitait la demeure dont on montre les ruines sur la butte que nous venons de décrire. Signalée

Digitized by Google

pour ses appétits d'anthropophage, elle était l'effroi de toute la contrée, et particulièrement des petits enfants qu'elle enlevait pour les dévorer. La redoutable Matte était-elle une de ces *fées* qui exerçaient un si grand empire sur l'imagination de nos crédules aïeux? Les paysans du midi de la France peuplent encore de ces êtres fantastiques les bords des fontaines, les bois, les édifices en ruines, etc. Ce sont ces HERAE AVSCORVM dont le ressentiment était aussi à craindre que la bienveillance et la protection à désirer, ce fut en leur honneur que fut élevé cet autel votif conservé à Mauléon, et rapporté par Oïhénart (*Notitia utriusque Vasconiæ*, p. 445), qui nous a révélé son existence.

FANO
HER . AVS
COR.....
..... SACRVM
C. VAL. VALE
RIANVS.

Le nom de *Matte* donné à la méchante fée des *Elusates*, et qui, à une légère variante près, ressemble à celui de *Mac*, appartenant à une de ses pareilles dans la bibliothèque bleue, et qui paraît avoir la même origine, vient, sans doute, du mot latin *mactari* (tuer), *mactator* (meurtrier).

En opposition à cette étymologie, qui, du reste, ne justifierait que trop les goûts et les appétits prêtés à tort ou à raison par la renommée à dame Matte, mais qui, peut-être, n'étaient que les résultats de la peur qu'elle inspirait aux enfants de la ville voisine pour garantir ses domaines de leur maraudage et de leurs spoliations, *Mat*, en celtique, veut dire bon, *Mad*, bonne, magad, *magath*, *maagd*, *magd*, dans les langues germaniques, signifient encore fille, vierge, pucelle. Les fées, comme les druidesses des Germains et des Gaulois, avec lesquelles on leur a trouvé aussi quelque affinité, faisaient vœu de garder leur virginité.

Le nom des premières, *fada*, *fera*, dans la basse latinité, et *hada* en gascon, viennent de *fad* ou *fat*, bonne. Du celto-breton et du celto-gallois *mad*, *mat*, les Bretons ont fait *madez*, bonne d'enfants.

Dans nos fabliaux et nos contes, qui la plupart ont une origine fort ancienne, et dont on n'a fait que rajeunir le langage à plusieurs épo-

Digitized by Google

ques, on donnait souvent le nom de *bonnes* aux fées, quoiqu'elles se rendissent souvent redoutables et fussent réputées pour leur méchanceté, comme les Grecs le donnaient aux *Euménides*, et par le même motif.

Relativement à la situation et à la nature du local choisi par notre Matte, pour son habitation, n'oublions pas que les fées habitaient ordinairement, et de prédilection, dans des forêts écartées, sur des *lieux élevés* exprimés fréquemment par le mot *matte*, synonyme de *butte*, éminence, élévation, et exprimé dans la basse latinité par *matha*.

Le souvenir de plusieurs de ces habitations féeriques existe encore de nos jours dans plusieurs localités. On voit, dans le département de Maine-et-Loire, une butte d'une forme toute semblable à celle d'Eauze, nommée *la Motte aux fées*.

Dans l'île de Courcoury, près de la ville de Saintes, on remarque aussi une de ces buttes, sous la même dénomination que la précédente et construite par une fée également appelée *Matta*, selon la tradition du pays, rapprochement très remarquable. La Matte des Santons empruntait à la Charente voisine, et transportait dans son tablier le sable dont elle construisit la butte ou sa motte.

Avant de terminer cette notice, je ne dois point négliger de faire connaître l'opinion de mon guide officieux à la butte de Matte sur le monument qui autrefois la couronnait. M. Layral y voyait les ruines d'un temple de Cérès, destination indiquée par la découverte dans une partie de son enceinte de débris des divers animaux qui lui étaient consacrés ou qu'on lui immolait comme nuisible aux fruits de la terre qu'elle protégeait. Mon savant correspondant en voyait encore une preuve dans la présence, au milieu des décombres, d'instruments à l'usage des moissonneurs (des faucilles) et de coutelas, selon lui destinés aux sacrifices, et enfin, dans le sexe féminin de l'être, qui était censé habiter le monument voué à sa divinité. C'était *Cérès-Eleusine*, la déesse athénienne. Ce rapprochement des mots *Eleusis* et *Elusa*, en donnant au nom de cette dernière ville une physionomie et une sorte d'origine grecque, flattait l'amour-propre patriotique du citoyen d'Eauze, qui oubliait, dans cette circonstance, qu'il ne faut point aller chercher l'étymologie des mots celtiques dans le grec, non plus que dans le latin. *Elusa, Elusates* (1) viennent du celte EL (l'article *le, la*,

(1) Qu'on prononçait, selon l'habitude des Romains et les usages de la langue latine, *Elousa, Elousates*, comme *Lactoura, Lactourates*. Cette prononciation s'est conservée dans le gascon, *Eouze, Lectoure*.

Digitized by Google

les), et de LOUC'H (1), *étang*, ce qui veut dire les *étangs* ou *le pays des étangs*. La ville d'Eauze est effectivement encore entourée d'étangs connus sous la dénomination d'*étangs de l'Armagnac*.

Je dois, en finissant ma tâche, adresser ici des excuses à mes lecteurs d'avoir appelé leur attention sur la description de la butte de Matte et des souvenirs qui s'y rattachent, dans *notre âge tout positif*, d'où, comme l'a dit Voltaire, «*on a banni les démons et les fées*,» où *il n'y a plus d'enfants* pour écouter les récits de leurs gestes et faits, et où l'on ne trouverait plus d'auditeurs bénévoles disposés à dire avec Perrault :

« Si peau d'âne m'était conté,
» J'y prendrais un plaisir extrême.»

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,
de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

DEUX POÉSIES DE MADAME THORE.

L'ENFANT ET L'OISEAU.

On dit que c'est toi qui fais naître
Les petits oiseaux dans les champs,
Et qui donne aux petits enfants
Une âme aussi pour te connaître!
LAMARTINE.

Un matin dans le fond de notre antique église
Je priais..... près de moi ma fille était assise
Et dans ses doigts de lait
Faisait glisser mon livre aux images dorées,
Et son bouquet de fleurs, et les perles nacrées
De mon blanc chapelet.

(1) Le C'H, qui n'est qu'une H bouclée, se prononce comme le CH (xi) des Grecs.

(Je reconnais devoir cette étymologie et les précédentes à feu Eloi Johanneau, mon confrère à l'Académie celtique et à la Société des antiquaires de France A chacun le sien.)

Digitized by Google

Lasse de ma prière et du trop long silence
Elle voulut parler..... à mon avis, l'enfance
Qui nous paraît souvent
Si distraite à l'église, a des torts excusables
Quand des êtres plus grands que l'on dit raisonnables
Sont pires qu'un enfant.....

Et chantant à ma voix, froissant sa robe rose
Pour en compter les plis, partout son œil se pose
Mobile, insouciant;
Quand soudain un oiseau l'effleure de son aile,
Et Cécile en riant me montre une hirondelle
Dans les airs tournoyant;

Et l'oiseau s'envolant au fond du sanctuaire
Eleva son essor comme une âme en prière
Vers la croix de l'autel;
Et là, se balançant, sa voix mélancolique
Avec des sons voilés chanta comme un cantique
D'amour à l'Eternel.

Cécile émerveillée écouta ce ramage
Et je lui dis — ainsi le ciel aime l'hommage :
De l'oiseau, de l'enfant;
Laissant l'aigle affronter la foudre qu'il défie,
Et l'homme s'égarer dans sa philosophie
Superbe et triomphant,

Il appelle vers lui l'innocente croyante
Et la simplicité dont la voix confiante
De tout temps le pria;
L'oiseau, symbole heureux des fidèles pensées,
Et le petit enfant qui joint ses mains rosées
Dans l'Ave Maria.

Et Cécile à ces mots agenouillée à terre
Pria tant qu'elle ouït sur la croix solitaire
Le cantique d'amour.
Puis elle dit : — Hélas! cet orphelin, ma mère,
Sans ruisseau pour sa soif, sans nid, sans graine amère
Va mourir dès ce soir?

Digitized by Google

Et je lui répondis — c'est le bon Dieu qui donne
Au lys sa robe blanche, au faible oiseau l'aumône
Et la mère à l'enfant;
Et ceux qui pour l'aimer se sont enfuis du monde
Trouvent près de l'autel, toujours pleine et féconde,
Sa main qui les défend.

L'hirondelle volant sur les dalles usées
Ramassa pour sa faim les miettes laissées
Après le pain béni;
Et sa soif l'attirant vers la fraîcheur de l'onde
Nous la vîmes baigner son aile vagabonde
Au bénitier bruni.

Elle sécha sa plume à l'angle d'une pierre
Près des vitraux dorés d'un rayon de lumière
Glissant jusqu'aux parois;
Puis heureuse des biens dont Dieu comblait sa vie
Elle revint encor chanter l'hymne ravie
Sur les bras de la croix.

Quand nous eûmes quitté l'enceinte solitaire,
L'enfant voulut savoir, malgré tout son mystère,
L'histoire de l'oiseau;
Oh! l'enfance est naïve! Et puisqu'elle a pu croire
Les contes de Perrault, je dirai mon histoire
Bien digne du berceau.

Cette jeune hirondelle encor timide et frêle
Sous le toit de l'église avec sa sœur jumelle
Habitait son vieux nid;
Et toujours à travers les fentes d'une pierre
Elle admirait ce temple où des flots de lumière
Coloraient le granit;

Où l'orgue dans les airs jetait plus d'harmonie
Que le frais rossignol chantant l'hymne infinie
Pendant les nuits d'été;
Et l'ombre lui semblait dans le fond des chapelles
Plus douce qu'aux berceaux de lianes nouvelles
L'aube au front argenté.

Digitized by Google

Et les cierges brillants lui semblaient des étoiles
Qu'un nuage d'encens enveloppait de voiles,
La voûte, un ciel serein;
Oh là, sa faible vie allait être si douce
Sans crainte du vautour, sans hiver, sans secousse,
Sans orage lointain!

Et lorsque son vieux nid fut étroit, l'hirondelle
Entre les murs sacrés laissa glisser son aile
Pour bénir toujours Dieu;
L'autre oiseau, libre et fier, s'élança dans l'espace,
Promettant de venir le soir à cette place
Lui redire un adieu.

Hélas! la liberté lui fut bientôt funeste;
Sur le bord des grands lacs, sous la voûte céleste
L'imprudent s'égara;
Et le soir vainement l'hirondelle pieuse
Attendit que sa sœur vînt lui porter, joyeuse,
L'adieu qu'elle espéra.

Et j'ajoutai — ma fille, ainsi l'âme ravie
Trouve au bord du berceau deux sentiers dans la vie :
L'un où les cœurs heureux
Volent vers les plaisirs, l'éclat, l'indépendance;
L'autre où le ciel sema mystère, ombre, silence,
Sur les parvis poudreux.....

Et ma fille écouta si bien ma pastorale
Que son cœur en comprit la facile morale;
Et vers ce lieu divin
Dès le soir revenue, au creux de chaque pierre
Son long regard chercha l'oiseau de la prière
Hélas! ce fut en vain.....

Mon Dieu! dit-elle, alors puisque tous abandonnent,
Même le frêle oiseau, tes autels qui lui donnent
La paix qu'il envia,
Moi, je te garderai mes fidèles pensées.....
Et l'enfant à ces mots joignant ses mains rosées
Dit l'Ave Maria.

Digitized by Google

LE CARRIER.

Aux ardeurs du soleil, voyez dans la carrière
Cet ouvrier brisant le rocher, pierre à pierre
En soulevant ce poids
Son bras tremble...., son corps où la sueur ruisselle
Se raidit, les éclats du roc qu'il amoncelle
Lui font saigner les doigts.

Quand le rocher résiste..... il l'assiége, il le mine
Comme une place forte..... et la poudre ruine
Les masses de granit.
Creusant, creusant toujours, il voit comme une voûte
Se courber sur son front. Il regarde, il écoute
Si le terrain gémit.

Oh! quel travail, enfants! dans notre maison blanche
Nouvellement bâtie où le soleil s'épanche,
Pourrons-nous oublier
Que la sueur humaine a mouillé chaque pierre.
Oh! nous adresserons au ciel notre prière
Pour le pauvre carrier.

Mère, cet ouvrier au front brun, dont l'œil brille
Comme celui d'un Maure, est né dans la Castille.
Adoptant notre sol
Il a fui les horreurs de la guerre civile.
Pense-t-il retrouver parfois dans notre ville
Son beau ciel espagnol.

Quand le pauvre exilé, sans parents, sans patrie,
Souffrira, nous dirons à son âme flétrie
« Ici, reposez-vous.
» Ces murs, nous les devons à vos labeurs; j'espère
» Que leur ombre pour vous sera bonne et prospère.
» Nos soins vous seront doux. »

Digitized by Google

Oh! pourquoi le Seigneur qui fit bien toute chose,
Qui donne un nid de mousse à la couvée éclose,
Au papillon les fleurs,
Aux hommes, dont la vie enferme si peu d'heures,
A-t-il laissé le soin de bâtir leurs demeures
Avec tant de douleurs?

Mes enfants, ici-bas le travail sanctifie
Les jours que l'architecte immortel nous confie:
Vers son dôme éternel
Marchons, en regardant nos maisons passagères
Comme une tente ouverte aux brises étrangères.
Nos palais sont au ciel.

NUMISMATIQUE.

Monnaie de Sully. — Constantius II.

La description des monnaies seigneuriales des divers fiefs qui composaient l'Aquitaine trouve naturellement sa place dans cette publication. Beaucoup de types monétaires des comtes et princes de Béarn et de la maison d'Albret sont passés sous nos yeux sans être dignes d'une mention spéciale, parce qu'il leur manquait deux choses qui font la valeur d'une médaille : l'intérêt historique et la rareté. Nous parlerons aujourd'hui du monnayage d'un grand ami et grand ministre d'Henri IV, Maximilien de Béthune, marquis de Rosny et duc de Sully, etc., etc. Il n'avait qu'onze ans en 1572, lorsqu'il fut présenté au roi et à la reine de Navarre qui devinèrent dans l'enfant l'homme futur. Lors du voyage de Catherine de Médicis en Guienne avec Marguerite de France qu'elle conduisait au roi de Navarre, Auch fut le théâtre de fêtes splendides; les deux cours y étaient réunies avec leur brillant cortége

Digitized by Google

de dames d'honneur; ce n'était que festins, jeux et soirées galantes. Rosny s'y distingua en se montrant aussi ardent aux plaisirs que le Béarnais. Les deux amis, dit-on, sacrifièrent tout le temps à l'amour, ainsi que bien d'autres gentilshommes, pendant que Catherine, qui en connaissait les intrigues, en faisait l'enjeu de sa politique.

Béthune n'était pas moins intrépide au combat. Au siége de Marmande, à la tête d'un faible corps d'arquebusiers, il résista à des troupes trois fois supérieures jusqu'au moment où le Béarnais, revêtu d'une mince cuirasse, volant à son secours, lui donna le temps d'enlever un poste important. Eauze, Mirande et Cahors virent également sa bravoure et son attachement au roi de Navarre.

Sully avait fondé dans le Berry, en l'honneur d'Henri IV, une ville à laquelle il donna le nom d'Henrichemont. Elle avait le titre de principauté et se substitua à celle de Boisbelle, terre de franc-alleu, qui, vers la fin du XIVe siècle, faisait partie des seigneuries de Sully, de Châteaumeillant, de Boisbelle et d'Orval, formant elles-mêmes l'ancienne sirerie de Sully, ayant appartenu aux La Trémouille, vicomtes de Thouars. Le grand ministre avait là un atelier monétaire émettant des monnaies comme les ateliers royaux, et dont le cours s'était répandu dans toute l'Aquitaine. L'atelier de Bayonne qui avait un L pour différent en émettait beaucoup en bronze. Voici la description d'une de ses pièces : au droit, tête du duc avec barbe et collet à la mode d'Henri IV, autour en légende : MAXI. D. BET. P. S. DENRI ET BB (1) au revers, dans le champ, 3 fleurs de lys couronnées du blason des Béthune : d'*argent à la fasce de gueules* : DOVBLE TOVRNOIS, 1636.

Les descendants de Sully continuèrent à frapper mon-

(1) Maximilien de Béthune, prince-seigneur d'Henrichemont et Boisbelle.

Digitized by Google

naie jusqu'en 1715 ou 1719, et Maximilien III, petit-fils du grand ministre, fit reconnaître ce droit à Louis XIV, en 1644. Dix ans après, il établissait dans son atelier deux gardes, un procureur, un graveur et un essayeur, comme dans les ateliers royaux (1).

Le bon aloi facilitait la circulation de ces pièces; elle a duré presque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où une récente réforme monétaire a démonétisé les pièces de trois et de six livres, de trente et de quinze sous, ainsi que les monnaies de cuivre de la république, et les sous, demi-sou, quart de sou, double sou et liard de Louis XV et Louis XVI.

Dans l'Aquitaine, le droit de monnayage seigneurial et ducal de la maison de Sully est celui qui a cessé d'exister le dernier.

Nous dirons en finissant, à ceux qui ont la bienveillance de nous lire, de vouloir nous faire connaître tout ce qui pourrait intéresser notre province; les découvertes, quelque peu importantes qu'elles soient, doivent toujours être mises en lumière; c'est la seule condition pour arriver à une classification complète, objet de tant d'études en France; aussi, le plus petit ducaton peut avoir son intérêt, et nous recevrons avec empressement toutes les communications et les envois que l'on voudra bien nous faire, soit directement, soit à la direction de la *Revue*.

Mentionnons également aux curieux un quinaire d'or de Constantius II, trouvé près la garenne à Nérac. Cette petite pièce, qui est devenue notre propriété, est à fleur de coin, et représente, au revers, une victoire assise sur une cuirasse tenant un bouclier sur lequel on lit : VoT-XXXX; devant elle, un génie ailé soutient le bouclier. La fabrique est fort belle pour l'époque.

E. PELISSON.

(1) Barthélemy. Num. moderne.

Digitized by Google

Le libéral engagement pris par M. le comte de Lagrange, au concours de Lectoure, envers les sociétés philharmonique et chorale de Condom, a été magnifiquement tenu. Les musiciens ont reçu une collection d'instruments neufs destinés à remplacer les anciens, et les chanteurs une somptueuse bannière sur laquelle sont figurées les armes urbaines. Cet étendard pacifique a été béni le 27 décembre dernier, en présence du donateur et d'une affluence considérable. La veille avait eu lieu la remise solennelle de ces dons princiers à nos deux troupes artistiques dont la reconnaissance se traduisit, durant deux soirées, en harmonie vocale et instrumentale. Dans un intermède de ces concerts, M. Marquet, président de l'orphéon, exprima la gratitude collective des siens en ce discret et parfait langage :

A Monsieur le Comte de Lagrange,

REMERCIMENT ET ALLOCUTION,

POUR LA REMISE DE SA BANNIÈRE

A LA FAMILLE ORPHÉONIQUE DE CONDOM.

MONSIEUR,

L'orphéon de Condom est réuni devant vous pour accueillir avec solennité le don de votre munificence.

L'orphéon n'a pas deux ans d'existence; sa formation et sa marche ont essuyé des contre-temps; et pourtant il ne compte pas moins de deux campagnes, aucune desquelles n'a été pour lui sans succès.

La première, en mil huit cent soixante, après sept mois tout au plus d'exercice, fut celle du chef-lieu de son département. C'est là qu'à la vue de six sociétés rivales, il fut taxé au second prix, après avoir tenu le premier notoirement en balance.

La deuxième, en mil huit cent soixante-et-un, était moins hasardeuse, se bornant au chef-lieu d'un arrondissement voisin et à trois sociétés qui s'étaient déjà reconnues. Celle-ci lui a valu l'honneur de se produire en votre présence, avantage précieux et signalé, qui ne permet d'en rappeler aucun autre.

Cependant, il avait peu de chance à la justice du terroir; et c'est sous le scrutin d'une commission locale que votre clairvoyance est venue le relever.

Honneur et gratitude à votre bannière! elle est le symbole pour nous des plus heureuses conciliations :

— Témoignage d'alliance et de patronage flatteurs;
— Titre et sceau d'origine, avec lien de sentiment filial;
— Réparation du sort et supplément de justice;
— Faisceau de discipline et gage de progrès;
— Présage de durée et attribut de légitimité.

Digitized by Google

Rien en ce moment n'y manque, sinon d'être consacrée par la religion de l'Art.

Nous serons tous jaloux de faire un nom à cette bannière ; et si l'étincelle sacrée un beau jour électrise nos chants, nous reviendrons vous en porter l'hommage, en vous priant cette fois d'inscrire votre nom, comme membre honoraire, sur le registre de l'orphéon condomois.

Honneur, messieurs, et gratitude à la bannière de Monsieur le comte de Lagrange !

MISCELLANÉES.

M. Moët qui était naguère inspecteur d'académie dans notre département vient de succomber à la terrible maladie de poitrine dont les premiers symptômes s'étaient manifestés parmi nous. M. le ministre de l'instruction publique, jaloux de conserver à l'Université cette précieuse intelligence, l'avait envoyé à Nice avec la fonction qu'il occupait dans le Gers espérant que le climat efficace de cette ville pourrait conjurer l'affection terrible de M. Moët. Le ciel de la Savoie n'a pu le sauver, et il est descendu dans la tombe emportant avec lui les regrets et l'estime de tous ceux qui connurent cette nature et cet esprit d'élite. M. Bladé, qui critiqua son étude sur Montaigne, l'apprécia en ces termes élogieux : *Il y a encore beaucoup d'autres morceaux dans cette thèse écrits de cette même plume pleine, vigoureuse et mesurée, un jugement sur la valeur toute spéciale de la traduction de Plutarque par Amyot, de salutaires avis sur les diverses méthodes de compositions. M. Moët appartient, on le voit assez, à ce bataillon de l'école normale ou l'armée de l'Université recrute ses officiers supérieurs. Il en a les traditions et la discipline, il ne se sent aucune envie de combattre, en enfant perdu, à côté des Taines, des About, des Prévost-Paradol; il garde son rang mais il défend son drapeau..... Toujours,* d'après M. Bladé, *cet esprit si net et si clair aimant Thucydide et Xénophon avait profité des conseils de Blair et avouait ses préférences pour le style rapide et les récits éminemment intelligibles de M. Thiers.*

M. L. Couture, en nous annonçant *une Lettre sur les Auteurs condomois,* que nous donnerons prochainement aux lecteurs de notre Recueil, nous prie d'insérer la rectification suivante, ce que nous faisons de très bonne grâce :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR,

» Vous avez publié (v. plus haut, pp. 221-224) le commencement » d'un travail de M. l'abbé Cauderan, où l'on m'attribue une opinion » déterminée dans une question dont je ne me suis *jamais* occupé. » C'est évidemment inadvertance de la part de votre savant collaborateur, qui ne se montre d'ailleurs que trop bienveillant pour moi. Peu » disposé à le suivre dans ses théories un peu trop hardies, quoique » doctes et curieuses, je lui demande de me regarder comme simple » spectateur attentif et sympathique, mais qui demande à ne pas prendre couleur dans ces discussions grammaticales.

» *Tout à vous,*

» LÉONCE COUTURE. »

Digitized by Google

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

Jean de La Jessée.

Vers la fin de 1550, un enfant venait au monde dans une petite maison des champs, aux environs de Mauvezin, sur les rives de l'Arrats. Sa famille portait le nom de *La Jesse; La Jessée,* on plutôt *La Gesso.* Il reçut au baptême le nom de Jean.

Le père de La Jesse, ou un de ses ancêtres, avait dû s'établir dans cette partie du Fezensaguet, après avoir quitté les rives de la Gesse, petite rivière qui coule au levant de Boulogne et tombe dans la Save à deux kilomètres au sud de Lombez.

Nous ne connaissons aucune circonstance de la jeunesse de Jean de La Jessée; mais en consultant les mœurs de cette époque, on doit penser qu'il fit ses études chez quelque prêtre de Mauvezin ou des environs. Ce genre d'éducation était général alors, surtout dans les familles modestes. Le clergé gascon, d'autant plus instruit qu'il avait à remplir la tâche rude et difficile de combattre le calvinisme, cultivait les sciences et les lettres avec une ardeur qu'il aimait à faire passer dans l'âme de la jeunesse. Les travaux des Montgaillard, des Dom Brugèle et de l'aimable poète d'Astros, curé de St-Clar, nous prouvent suffisamment que le Fezensaguet pouvait procurer à Jean de La Jessée un prêtre d'une instruction très satisfaisante, capable de guider un élève studieux dans la route que son intelligence naturelle était résolue à parcourir.

Dans tous les cas, Jean de La Jessée ne suivit ni les colléges de Bordeaux, ni ceux de Toulouse. Ce qu'il nous dit du voyage qu'il fit dans la capitale de la Guienne, vers 1570, prouve suffisamment qu'il voyait cette ville pour la première fois; et si la cité *Palladienne,* la patrie de Clémence-Isaure, avait été le théâtre de ses premières études, un poète aussi disposé à mettre en vers toutes les circonstances de sa vie aurait

Digitized by Google

bien trouvé çà et là quelques stances ou quatrains à dédier à l'*Athènes* de cette époque.

La Jessée n'a marqué d'ailleurs dans le monde qu'à titre de poète, et nullement de savant profès... L'éducation d'un simple presbytère dans lequel il pouvait trouver une bibliothèque grecque et latine, et un curé pour lui donner la clé de ces langues, dont l'usage était alors si répandu, suffisait donc pour le mettre en mesure de se nourrir des auteurs classiques, qu'il se vante d'avoir étudiés avec ardeur.

Cette lecture assidue, approfondie, décida de sa vocation. Dès que sa tête fut remplie de vers, à l'âge de quatorze ans, il en fit éclore sous sa plume.

Voici comment il raconte son initiation au culte de la poésie :

Pour averer ceci d'un recent temoignage,
Encor sept et sept ans n'avoient borné mon âge
Qu'un soir me promenant sur les bords diaprés
Du fleuve qui sèsgare a travers de nos prés,
Je vy (miracle gran) avec sa gaye trope
S'en venir droit à moy la grave Calliope
Qui daigna bien quiter ses deux coupe aux fessons
Pour me rendre amoureux de ses douces chansons.
Je m'essorois folâtre en prenant la frescade,
Quand cette nymphe oy, l'honneur de sa brigade,
Me vient dire à l'instant : Mignon, je te promets
Que si tu me veux suivre, et tenter nos sommets,
Tu feras un Parnasse en ta terre anoblie.
Ces ondes que tu vois seront ta Castalie.
Ton séjour paternel notre séjour sera,
Et pour t'avoir porté s'immortalisera.
Tu seras des premiers qui, délaissant la terre
Pour fuir l'orde ignorance et quelque bruit acquerre,
Studieux, solitaire et veillant jour et nuit,
En peu d'ans cultivé produiras un beau fruit
Digne de notre espoir; aussi ma bande coye
Tapreste un gay chapeau qui sanssesse verdoye...
Mariant au savoir auquel je te destine
Et la grace francoyse et la grâce latine.

La chaleur de son imagination, l'impatience d'avoir des aventures et des succès, passions si générales alors dans la race gasconne, le brûlant désir de briser le cercle étroit de l'existence provinciale au fond

Digitized by Google

d'un village du Fezensaguet décidèrent de son avenir. A 19 ans, il prit congé de sa famille, de ses amis, et résolut d'aller chercher fortune à la Cour de Navarre.

J'étais fort jeune encore, et la vingtième année
Estoit prochainement sur mon chef retournée.

Le XVIe siècle fut pour nos contrées une époque mémorable. Une profonde révolution politique et morale y éclata au bruit du tocsin des guerres religieuses.

Jusqu'alors, le rôle historique de la Gascogne était resté fort obscur. Le Gascon vivait dans sa chère patrie sous la protection de libertés municipales fort étendues; il cherchait peu à courir les hasards et les aventures lointaines, plaçant l'honneur d'être simple citoyen de la ville libre de Lectoure ou de mainte autre commune presque aussi favorisée bien au-dessus de l'éclat dangereux de vivre à la cour des comtes batailleurs de Toulouse ou de Foix, de Poitiers ou de Provence.

L'ambition des Armagnac, leur rôle funeste sous le règne de Charles VI, l'influence plus glorieuse des comtes de Foix avaient bien attiré dans le Nord, au siècle précédent, quelques gens d'épée, sortis des coteaux de la Gelise, des Baïses et du Gers. On n'a pas oublié qu'un de Galard jouait si brillamment à la cour de Charles VI le rôle d'écuyer sans peur et sans reproche que l'inventeur des cartes lui dédia le valet de cœur.

Mais l'émigration aristocratique était encore fort bornée; les sujets ou les amis des Gaston de Foix entreprenaient seuls le long voyage des bords de la Seine afin de partager la fortune guerrière de cette famille de héros.

Avec l'installation de la cour de Navarre à Pau et à Nérac, la situation éprouva un changement notable. Au bruit des troubles fratricides du calvinisme, la bouillante noblesse gasconne et l'aventureuse bourgeoisie sentirent le sol trembler sous leurs pas; les destinées religieuses et monarchiques de la France se décidaient à leur porte; elles furent saisies d'impatience. La conviction catholique des uns, l'amour patriotique des autres, l'ambition du succès chez un bon nombre transformèrent cette province en un volcan; chaque bourgade prit part à l'éruption... la fièvre gagna les plus humbles; ceux qui ne saisirent pas l'épée prirent la plume. Tels furent la Jessée et Belleforest. Quelques-uns tinrent l'une aussi vigoureusement que l'autre; témoin le célèbre Saluste Dubartas.

Digitized by Google

De toutes parts alors sortent de leur castel ou de leur bourg une nuée de Gascons, soldats ou poètes; ils se groupent autour de quelques seigneurs influents, protestants ou catholiques, plus particulièrement autour de Jeanne d'Albret ou de Marguerite de Valois; car la cour de Nérac est une des premières académies du siècle, une sorte d'école préparatoire, d'où l'on s'élève aisément jusqu'au Parnasse, si brillamment installé à côté du trône des Valois par les Marot et les Ronsard.

Le Midi exécute donc une sorte d'invasion politique et littéraire vers le Nord avec l'approbation de celui-ci. Ronsard et du Bellay venaient de publier le programme de la réformation littéraire (1); il s'agissait de refaire le dictionnaire et la grammaire sur des bases toutes nouvelles. La vieille langue de Marot et de Froissard était abandonnée; on en créait une autre avec des éléments grecs, latins, mêlés aux idiomes de toutes les provinces : car dans ce *provignement* de vieux mots Dubellay recommandait d'emprunter aussi aux divers patois de la France tous les mots nécessaires à l'expression de la pensée. Gascons et Provençaux, Angevins et Limousins étaient donc conviés à concourir à cette œuvre nationale.

Cet appel produisit une révolution. Les poètes de tous les points de la France, désireux d'y répondre, abandonnent la langue trop circonscrite des troubadours et veulent monter sur le théâtre plus vaste ouvert par Ronsard et la pléiade; ils ambitionnent de parler la langue dont l'enfantement glorieux ébranle l'Europe; chacun veut apporter sa part de labeur à la grande entreprise.

Les représentants provinciaux accourent de toutes parts à cette constituante de la langue nationale : Bordeaux fournit le poète de Brach, l'Armagnac Saluste Dubartas (2).

Le Gascon, doué d'une prodigieuse facilité, d'une grande souplesse d'aptitude, se plie facilement aux formes et aux nécessités de la langue française (restée jusqu'alors pour lui une langue étrangère). Il comprend la nécessité d'adopter cette arme littéraire afin de lutter plus vaillamment dans le champ clos de la poésie : mais en répudiant l'idiome, il conserve son génie natif, génie plus espagnol qu'italien, qui se laisse séduire par l'exagération, et s'abandonne aisément à la prolixité. Un siècle plus tard, le législateur du Parnasse français, Boileau, lancera contre cette disposition naturelle quelques vers écrasants: nos

(1) Défense et illustration de la langue française, datée de 1549.
(2) Il était né en 1544, à côté de Monfort, près de Cologne.

Digitized by Google

poètes méridionaux mettront deux siècles à s'en relever chez nous; car Dubartas, très admiré en Allemagne, alors qu'il restait complètement discrédité en France, n'a reconquis sa valeur réelle que sous la plume réparatrice de M. de Sainte-Beuve (1).

En dépit de toutes les controverses, les poètes gascons et méridionaux ne poursuivirent pas moins la lutte et exercèrent sur la reconstitution de la littérature française au XVIe et au XVIIe siècles une influence qui n'a pas été suffisamment remarquée.

Mais cette grande question exigerait un livre, et nous n'avons que quelques mots à y consacrer ici.

Un jeune homme de l'imagination de la Jessée devait nécessairement avoir l'ambition de prendre part à la lutte qui passionnait l'Europe entière; il s'exalte, il s'abandonne aux plus brillantes espérances poétiques et quitte, vers 1570, son pays natal qu'il trouvait pauvre, froid, stérile pour les choses de l'esprit et du cœur... l'ambition le fait

..... hayr ses délices premières,
Ses voisins familiers et le nid de ses pères.

Il se rend à Bordeaux.

Après avoir fait quelque séjour dans cette ville pour se mettre au courant du mouvement littéraire, il se fait présenter à Jeanne d'Albret, qui se trouvait alors à La Rochelle, et s'occupait, avec son ministre Miossens, d'arranger le mariage de son fils Henri IV avec Marguerite de Valois. La gravité de ses préoccupations n'empêcha pas la reine de Navarre d'accueillir avec empressement le jeune Gascon de 20 ans dont on lui vantait les talents poétiques. Les reines et les rois de cette époque mettaient la protection et la culture des lettres au rang de leurs premiers devoirs; la Jessée fut immédiatement attaché à la cour.

Avant de se rendre à Blois, où l'attendaient Catherine de Médicis et les princes Français, Jeanne dut revenir à Nérac; car dans le récit de son voyage des bords de la Garonne à ceux de la Loire, la Jessée nous fait passer à Périgueux, Angoulême, Poitiers, Tours et Blois.

De tous les temps les poètes eurent l'amour ambitieux; depuis qu'Ovide eut la fantaisie d'aimer l'impératrice Livie, le Tasse de séduire la sœur du duc de Ferrare, et que le page de Francesca osa

(1) Tableau de la poésie française au XVIe siècle.

Digitized by Google

donner un baiser à sa trop noble maîtresse, les poètes, quoi qu'ils en disent, ont fort dédaigné les bergères et levé leurs regards beaucoup plus haut... Pendant que Jeanne d'Albret cherchait à allumer l'amour un peu rebelle de Marguerite de Valois à l'égard de son fils, voilà qu'à son insu, sans doute, la reine de 43 ans réchauffe si bien le cœur de Jean de la Jessée qu'il se prend du plus violent amour pour elle.

A 20 ans de qui n'est-on pas amoureux il est vrai? L'histoire de Chérubin n'est-elle pas répétée au début de la vie de tous les pages. Or, la Jessée avait 20 ans, il n'était autre chose qu'un page attaché au service poétique d'une reine de beaucoup d'esprit... et puis l'atmosphère était à l'amour sous les Valois. Au moment où Henri IV allait épouser Marguerite, le téméraire la Jessée voulut avoir sa Marguerite aussi, et il la choisit en très haut lieu.. . Malgré les mauvaises chances d'une telle entreprise, il lui fit des vers nombreux. Si nombreux qu'il put en former plus tard quatre livres intitulés *les Amours de Marguerite* (1).

Il prend soin lui-même de fixer l'origine de son mal. Il avait 20 ans et 10 mois :

Cinq et cinq mois avoient jà pris carrière
Après vingt ans, quand un œil ravisseur
Des jeunes cœurs, se rendit possesseur
De ma franchise obstinément guerrière.

La passion fut très platonique, nous n'avons pas besoin de l'ajouter:

Celle qui m'a dompté sous sa maîtrise,
Me dard aux rays d'un pudique flambeau.

Aussi ses poésies amoureuses ne sont-elles qu'une interminable complainte remplie de sentiments, de rêverie, de désespoir :

Hélas felon amour, seul tyran de mon cœur,
Qui guerdonnes ma foy de peine et de rancueur,
Doys-je donc reconnaître (o fière cruauté!)
Pour dame et pour maîtresse une si grand beauté,
Qui sesgaye en mon deuil; ne pouvant l'eschauffer
Et qui passe en durté les marbres et le fer.
Le soleil qui partout jette ses rays si vifs,
Me voit le plus chétif des amans plus chétifs.

(1) 8,000 vers à peu près.

Digitized by Google

Et le moindre aiguillon de mon mal douloureux,
Est le pire tormenl des autres amoureux.

. . . . . .

Un dur forçat porte moins sa destresse
Que moy la mienne, et vivre je ne veux,
Qu'en frédonnant dessus mon lit nerveux
L'humble rigueur de ma chaste mattresse.
Je diray plus! le ciel qui *ma permis*
De la servir en elle seule a mis
Son tout son mieux et son parfait encore;
J'en suis indigne et le suis en vivant.

Cette douleur se répète sur tous les tons dans tous les rhithmes :

Pour ton amour je sèche,
Et suis en cas pareil,
Comme bute à la flèche,
Comme nege au soleil;
Ou comme au feu la cire,
Ou le nuage au vent,
Pourquoy donc sans m'occyre
M'occis-tu si souvent.

Jeanne de Navarre était installée à Paris, rue de Grenelle, dans l'hôtel du prince de Condé, lorsqu'elle fut atteinte de la maladie qu devait la conduire en peu de jours au tombeau. Son page désolé prend la plume pour exprimer sa douleur (juin 1572) :

Ah qu'elle estrange et dure cruaute!
Elle est malade, et le sont après elle
Le jeu, l'amour et la grace fidelle.

Etrange et dure cruauté, en effet, car la mort l'enleva d'une manière si brusque et si violente que le bruit d'un empoisonnement prit certaine consistance... L'infortuné la Jessée chantant sa mort comme il avait célébré sa vie, s'écrie avec toute la délicatesse d'un sentiment chrétien:

Madame aussi prenant ses aelles
D'aller au ciel ne faillit pas,
Que servent donc tant de querelles

Digitized by Google

Jay tort de la chercher ça bas
Ça bas ne sont les immortelles (1).

Toutefois, le mariage d'Henri IV n'eut pas trop à souffrir de la mort de Jeanne d'Albret; il fut peu de jours après célébré devant Notre-Dame, grâce à l'habileté diplomatique du béarnais Miossens qui sut triompher de toutes les difficultés, de tous les obstacles soulevés par la différence de religion des fiancés. Aussi La Jessée, qui voyait dans cet événement le triomphe de la politique de Jeanne d'Albret, trouva-

(1) Il ne cessa d'ailleurs de revenir toute sa vie sur un sentiment d'affection et une reconnaissance qui l'honorent.

Car ceste roine là qui pour sien m'avoit pris
Et qui vit or parmy les bienheureux espris
Maiguillonna si fort, que je vins à poursuivre
Mieus que jamais le train de ceux qu'on voit revivre
Après le dur trespas : si que d'un cœur entier
Gaillard je resentay le penible métier
Qui nous mene au palais ou la vertu demeure
Et défend qu'après nous un nom celebre meure.

.....

Je tenois le destroit et ceste noble dame
Dont le seul souvenir de tristesse mentame,
Espoinçonna mon zele et si bien m'avisa
Que mes tendres chansons souvent elle prisa.
Me pressant hardiment à m'offrir devant elle
Et raisonner parfois sa louange immortelle.

.....

Car las ! tout aussi tost que ce pere des cieus
Relogea ma princesse au trone glorieus
Et qu'elle m'eut laissée et que je l'eus perdue
Mon cœur ni mon esprit ni ma muse esperdue
N'ont joui d'un bon aise : ains toujours indispos
Et toujours maugréant la mort à tout propos
Je déteste ses darts et m'audy mon envie
Qui d'un mal inconnu vint racourcir ma vie
Anéantit mon bien, attrista mon plaisir
Et de la voir encor m'augmente le désir.
Princesse de renom, chere perle d'eslite
Dont les rares vertus accrurent le mérite :
Tu vis ores la haut, et n'encours le soucy
Qui depuis ton depart me poing toujours ici
Là royne plus heureuse entre les chastes ames,
Ceinte comme un soleil de rayons et de flames
Tu manges l'ambroisie et te pais de soulas
Franche des malheurtéz dont le siècle est si las
Et moy le maudisson (ce croi-je) des celestes
Assailly de torments, et de langueurs molestes
Je souspire après toy dans ceste grand cité
Où malade je fu, jusqu'à lextremité
Royne jamais ne soit ta mémoire blessée
Puisque tu fis ainsi conte de ton Jessée.

Digitized by Google

t-il, au milieu de sa douleur, la force d'adresser à Miossens une épître tout empreinte de la manie greco-romaine de l'époque (1).

La mort de Jeanne, loin d'éteindre dans La Jessée une passion qui n'avait pas un an d'existence, ne fit que l'aggraver... L'amant sans espoir chercha des consolations dans la poésie et dans les voyages; il se fit *amoureux errant*, ainsi qu'il se nomme lui-même, comme on se faisait chevalier errant... La cour de France était devenue inhabitable pour lui; on y haïssait trop tous ceux qui avaient approché de la reine Marguerite. Henri IV lui-même, averti probablement de la hardiesse amoureuse du petit La Jessée, n'était pas disposé à le bien accueillir. La Jessée eut même l'imprudence de lui rappeler ses sentiments secrets dans les premières stances qu'il lui dédia.

Tu perdis feu ton père au cours de ton enfance
Puis, n'atteignant encor ton âge printanier,
Tu vis clore à ta mère, hélas! son jour dernier,
Jour dont le souvenir incessamment m'offense.

Henri IV, si généreux envers ses compatriotes, resta fort indifférent aux suppliques et aux malheurs de La Jessée, et le poète abandonné dut chercher ailleurs ses consolations (2). La Jessée, sans appui, persécuté par les envieux, très maltraité par la fortune, était dans la plus belle situation pour fulminer contre le siècle qui ne savait le compren-

(1) Jadis un brave Ulysse ornement des Gregeois
Fut par eux délégué vers les princes de Troye
Pour-recouvrer Hélène, avant qu'on mist en proye
La cité de Priam, vieil tige de nos roys.
Ores un autre Ulysse, ornement des Francoys
Est venu dans Paris afin qu'on lui octroye
Une autre belle Hélène, et qu'il la reconnoye,
Jusqu'aux champs où l'attend son espous navarroys.
Frustré de ses desseins, le caut fils de Laerte,
En Sparte retourna, portant la guerre ouverte,
Que ceste Grecque ici laissa reigner dix ans.
Or Cestuy faisant ore un plus noble ambassade,
Conduit pour notre bien ceste royne en parade,
Un sage Ulysse est donc moindre que Miossans.

(2) Cette rigueur d'Henri IV fut constante, car le poète disait plus tard :

Encore si pensois qu'après tant de soufrance
Ce noble rois son fils, ma dernière espérance,
Plein du mesme desir amanderoit mon sort
Et me feroit revivre en dépit de la mort :
Je pensois qu'il metrait quelque don en reserve
Pour l'entretenement de ma jeune Minerve;
Mais comme il n'a cognu mon importunité,
Il répare non plus ma longue adversité.

Digitized by Google

dre, et le laisseit sur le pavé vivre à l'aventure, assis à la table du hasard. Dans sa mauvaise humeur, il s'en prend un peu à tout le monde, et lance, en 1572, une satyre ou *Exécration sur les Infracteurs de la Paix*. Ce fut sa première pièce imprimée. C'est également à cette époque qu'il faut faire remonter une bonne partie des strophes satyriques un peu décousues qu'il réunit plus tard dans *ses Jeunesses*. Il y passe en revue tous les rangs de la société, gens de cour et magistrats; tous les défauts, avarice et vanité, égoïsme et ingratitude. Mais en flétrissant le vice, il sait louer la vertu, et l'étendue du mal ne l'empêche pas de voir le bien où il est, et de lui vouer le culte d'un cœur honnête.

Au milieu de cet examen un peu misanthropique du monde qui l'entoure, sa douleur s'accroît au lieu de diminuer; son âme ardente, son caractère droit et fier, lui rendent le séjour de Paris, le voisinage des *cajoleurs de cour*, intolérables. Toujours rempli du tendre souvenir de Jeanne d'Albret, il abandonne enfin la France qui lui rappelait trop vivement sa douleur, et se dirige vers la Savoie avec le projet d'égarer ses chagrins en Suisse, en Allemagne et dans la patrie de Pétrarque... N'avait-il pas, lui aussi, sa Laure à pleurer !.

Puisque l'ire et le deuil m'accable et desconforte,
Adieu mon cher pays où je fus alaitté.
Adieu ma France, adieu, qui m'as si mal traité,
Payant ma vive amour d'une haine aussi forte.
Adieu mes chers parents, adieu chère cohorte
De mes plus chers amis; adieu fidélité
Chère en temps de bonheur, chère en captivité.
Adieu tout ce qu'on peut chérir en mainte sorte.

Il part, plaignant sur tous les tons la France et lui-même du malheureux sort que les méchants leur ont fait. Il arrive à Lyon..: Là, il se réunit à quatre marchands qui se rendaient en Allemagne par la Savoie. Ils partent *en poste*, mais à cheval, bien entendu. A une époque où les routes carrossables n'existaient pas, les postes, établies par Louis XI et renouvelées des *mutationes* des Romains, consistaient en relais de chevaux de selle tenus à disposition des voyageurs et conduits par des guides appelés *postillons*. Le soir, ils arrivent dans un hameau que La Jessée ne nomme pas.

L'air vif, la distraction du voyage, dissipèrent un instant les humeurs noires du poète gascon. Il retrouva la gaîté et la désinvolture de

Digitized by Google

la jeunesse. On nous permettra d'insister sur cette course à travers champs, car elle lui inspira une narration charmante, digne de Marot ou de Régnier. On en jugera par quelques fragments.

On se met à table, les marchands boivent sec. La Jessée refuse de les seconder dans leur sacrifice au Dieu Bacchus, et il explique son éloignement :

Ains que j'eusse cognu notre saint chœur divin,
Je ne sais quel desdaing me fit hayr le vin
Dès mes plus tendres ans, veire avec telle envie
Que l'odeur seulement à vomir me convie.
. . . . . .
Fut pour mieux desmentir le vulgaire bizoigne
Qui dit qu'un bon poète est toujours bon ivroigne.

Les marchands le plaisantent et finissent par reconnaître à ses goûts étranges, à son ton langoureux, qu'il porte le mal d'amour en croupe. La Jessée répond de son mieux à leurs plaisanteries, se retire dans sa chambre et passe la nuit à soupirer. Le lendemain, on remonte à cheval, et l'on entre dans les montagnes.

Pendant le postillon notre course hastoit,
Et jà nous rencontrions l'abyme où sesbatoit
La tempeste de l'onde, au fond des creuses roches,
Comme si quelque amas de tigres aux pieds croches
Eussent eu guerre ensemble : aussi l'ire et l'horreur
Des torrents effrénez acroist là sa fureur;
Il nous fallut descendre et tirer par la bride
Nos chevaux harassés, et leur servir de guide,
Ainsi que nous faisions en semblables destroits
Où les sentiers estoient difficiles et droits.

CÉNAC-MONCAUT.

(*La suite au prochain numéro.*)

LA FARANDOULO

d'Anselme Mathieu.

La *Farandole* d'Anselme Mathieu, poésies provençales. — Avignon; librairie de Roumanille.

En ce temps-là, M. Léonce Couture voulait bien enrichir cette *Revue* de sa prose aussi élégante qu'instructive,

Digitized by Google

et consigner dans les pages de ce recueil ses jugements littéraires, où s'alliait le goût le plus délicat au savoir le plus pur. Pourquoi faut-il que nous n'entendions plus cette brillante et solide parole du maître ?

Or, M. Couture disait alors dans la *Revue d'Aquitaine*, t. III, p. 354 : — « Toutes les langues *romanes* étant sœurs, le dialecte de la Provence ne saurait nous être indifférent. »

Place donc ici à la *Farandole* d'Anselme Mathieu ! C'est un volume de poésies, où les pièces s'enchaînent et vont comme ces bandes de jouvenceaux et jouvencelles, qui, se tenant par la main, se forment en rond et se déroulent, pour s'enrouler encore et se dérouler ensuite par-ci par-là, toujours chantant, toujours riant, faisant la *farandole*... De là, le nom donné à ces poésies, qui nous sont venues tout récemment écloses de cette belle Provence où les fleurs ont tant d'éclat, et les fruits tant de saveur délicieuse ! La *Farandole* nous a été envoyée de cette heureuse et magnique contrée, où sont nées les *Oubreto* de Roumanille, la *Miougrano* d'Aubanel et la *Mirèio* de Mistral.

La Provence est aujourd'hui en pleine floraison poétique. Ils sont là une troupe de jeunes hommes — que les *neuf* lustres de Roumanille me le pardonnent ! — ils sont là une troupe de jeunes poètes, ardents, enthousiastes, pleins de feu, qui sous le nom de *Felibres*, s'intitulent et sont, en effet, les héritiers des *Troubadours*. Avec eux recommence l'âge heureux du Gai-Savoir :

Jam nova progenies cœlo demittitur alto !

Dans les lieux mêmes où chantèrent Guillaume des Baux, Raimbaud de Vaqueiras, Gui de Cavaillon, éclatent, soupirent, pleurent et rient les chants de Roumanille, père de cette *pléiade*, de Mistral, qui en est le héros, et ceux d'Aubanel, de Brunet, de Tavan et de Mathieu.

Digitized by Google

Que chantent-ils ? Ce que chantent tous les poètes, les vrais poètes : ils chantent Dieu, la patrie et l'amour ; ils chantent le pays natal, ses croyances, ses légendes et son histoire ; ils chantent l'azur du ciel, l'éclat du soleil, le grand fleuve, la belle mer de la Provence ; la fleur qui brille, celle dont le front s'incline, le ruisseau qui caquette, le vin et son flot d'or, tout leur est matière à « moduler une harmonie, » comme ils disent :

Musiqueja' no cantadisso.

Ils la modulent en cette langue douce et sonore qui est aussi la nôtre. On la croyait éteinte... Elle vit si bien, qu'attirant sur soi l'attention de l'Académie française, elle a naguère obtenu de la docte Compagnie une magnifique couronne pour la *Mirèio* de Mistral. La prédiction de Jasmin s'accomplira :

Aquelo ensourèilhayre,
Aquelo lengò musicayre !
Chez elo, las sasous passon, sonon, tindinon,
Et cent milo milès enquèro y passaran,
Sounaran et tindinaran !

Cette langue est on ne peut plus habilement maniée dans les pièces dont se compose la *Farandole;* nous l'y avons trouvée avec toutes ses qualités, animée et langoureuse, délicate et ferme, souple, abondante, riche et étincelante de couleurs.

Anselme Mathieu chante l'amour ; il le dit dans une séduisante chanson :

Moun cant es tout d'amour.

Ce n'est point ce sentiment épuré qui s'élève jusqu'à l'*idéal* ; notre *felibre* semble ne rien connaître à cet amour, auquel le divin Platon a donné son nom ; il ne chante pas

Digitized by Google

non plus, comme *naguère* son compatriote Aubanel, le sentiment dont un poète français disait :

L'amour vit de douleurs !

Non....., l'amour, *selon* notre *Mathieu*, s'entretient d'autres aliments, il se nourrit de baisers. Aussi l'auteur de la *Farandole* est-il connu dans son pays sous le nom de *Felibre di poutoun* (poète des baisers); il est certes le bien nommé.

Mais qu'on le sache : si les baisers bruissent un peu trop dans la *Farandole*, ils ne choquent jamais; et pour lire ces gracieuses et charmantes poésies, pas n'est besoin, à l'exemple de Socrate, lorsqu'il lui arriva de prononcer un discours peu grave, pas n'est besoin de se voiler la tête de son manteau. V. LESPY.

LOU RIÉU.

Pièce détachée de la *Farandole* d'Anselme Mathieu.

Veici ce que disiéu à la jouino Leleto,
Un jour qu'erian ensèn :
Dins si ribo verdouleto
Une aigo cascareleto,
Coulo, risouleto,
Sus lou gravié lusènt.

Au mitan di tepo (1) flourido,
Di tepo que lou riéu counvido,
Counvido a se miraia,
Jouino Leleto, vène ! Es tant poulit, Leleto,
De vèire la viouleto
Au bon soulèu s'esparpaia;
De vèire dins la bouissounado,

(1) Gazon.

Digitized by Google

Lou rigau (1) que de tout cousta,
Voulastrejo e fai que sauta,
Bequetejo e fai que piéuta,
Coumo moun tèndre cor, despièi la vesprenado
Que de poutoun t'ai courounado.

O ma bello, vène emé (2) iéu !
Vène emé ieu, Leleto,
Souto la pibouleto (3)
Entèndre cascaia l'aigo claro dóu riéu.

Aduso ta quitarro,
E cantaren tout-garo
L'amourouso cansoun
Que fai veni la languissoun !

E pièi, pèr óublida que la vido es amaro,
Caressarai ti bèu frisoun (4) :
Et coume lou bonur es une causo raro,
Me leissaras rauba ti poutounet bessoun,
Car soun plus dous encaro
Que subre (5) la quitarro
Lis èr de ti cansoun.

Vaqui ce que disiéu à la jouino Leleto.
E'mé iéu (6), tremouleto,
Venguè sus la sableto.
O riéu ! o riéu ! o riéu !
Que ton aigo èro lindo (7), antan (8), au mes d'abriéu !

(1) rouge-gorge.
(2) Avec.
(3) Le bois de peupliers.
(4) Boucles.
(5) Sur.
(6) Et avec moi.
(7) Limpide.
(8) L'an dernier.

Digitized by Google

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE[1].

(*Suite.*)

Premières incursions des Normands. — Dès l'époque de Dioclétien et de Maximien (285), les premiers pirates du Nord apparaissent sur les côtes septentrionales et occidentales de la Gaule. Encore arrêtée pour plus d'un siècle par la barrière du Rhin, la race germanique prélude par de petites incursions partielles et momentanées, par le pillage et la dévastation du littoral, à la grande invasion de 406. Des écumeurs de mer, désignés par Eutrope sous le nom de Franks et de Saxons, désolent la région maritime de la Belgique et de l'Armorique. Carausius, homme de naissance vile, qui s'était fait par son courage un grand renom militaire, reçoit à Boulogne l'ordre de veiller à la sécurité des deux provinces. Les Barbares sont mis en fuite ou capturés en grand nombre. Cependant, le butin qu'ils emportaient ne s'étant point retrouvé tout entier, et n'ayant été remis ni aux gens du pays, ni aux empereurs, il fut soupçonné de laisser aborder ces pirates afin d'avoir par là l'occasion de s'enrichir. Maximien donna ordre de le tuer; mais Carausius passa la mer, et se fit proclamer empereur par la légion de Bretagne (2).

Après Dioclétien, les Franks et les Saxons reparaissent plus hardis et plus nombreux. Partout où ils peuvent forcer le passage, ils arrivent sur les côtes de la Gaule, âpres au pillage et à l'incendie, sur terre comme sur mer, et égorgeant les captifs (3). Pour ces barbares, exercés de bonne heure à la navigation côtière, ce n'est qu'un jeu d'affronter la mer de Bretagne, sur leurs barques légères revêtues de peaux

(1) Voir, plus haut, pages 261 et 330. Reproduction interdite.

(2) Post hæc tempora etiam Carausius, qui vilissime natus in strenuo militiæ ordine famam egregiam fuerat consecutus, cum apud Bononiam per tractum Belgicæ et Armoricæ pacandum more accepisset, quod Franci et Saxones infestabant, multis Barbaris sæpè captis, nec præda integra aut provincialibus reddita, aut imperatoribus missa, cum suspicio esse cœpisset, consulto ab eo admitti Barbaros ut transeuntes cum præda exciperet, atque hac se occasione ditaret, à Maximiano jussus occidi, purpuram sumpsit et Britanias occupavit. Eutrop., *Hist. Rom. Brev.*, lib. ix.—Aurel, Vict., *Cæs*, 39.—Claud Mamert. *Paneg. Maximian. Herc.*—Eumen., *Paneg. Const.*

(3) Gallicanos vero tractus Franci et Saxones iisdem confines, quo quisque erumpere potuit, terra, mari prædiis acerbis, incendiisque, et captivorum funeribus hominum violabant. Amm. Marcellin, lib. 17.

Digitized by Google

de bêtes (1).—Autant de rameurs, autant de corsaires et de brigands. Ils attaquent à l'improviste et s'éloignent quand on les attend. Veillez, ils se rient de vous; endormez-vous, ils vous accablent. Fuyez, ils vous atteignent; poursuivez-les, ils vous échappent. Des naufrages, ils n'en ont guère peur. Cela ne fait que les exercer. La mer est leur élément; ils la connaissent, ils y sont à l'aise. Vivez tranquille sur la foi des tempêtes; vous ne les voyez point venir. Ils s'aventurent, pleins d'espérance et de joie, parmi les vagues et les horribles écueils. Avant de mettre à la voile, de lever l'ancre et de quitter la côte pour s'en retourner chez eux, on dit que ces barbares superstitieux tirent au sort les captifs et qu'ils en font périr le dixième dans des supplices horribles (2).— Contre ces insaisissables et féroces adversaires, on tente bien de se prémunir. La *Notitia Imperii* fait mention d'un officier qui, sous le nom de comte du rivage saxon (*Comes littoris saxonici*), était chargé de la garde du littoral, de l'embouchure du Rhin à celle de la Garonne. Ammien Marcellin parle aussi d'un autre chef militaire préposé à la sûreté des côtes de l'Armorique et du Brouage (*Dux tractûs Armoricani et Ebruicani*) (3). Toujours d'après la *Notitia Imperii*, la surveillance de ce dernier s'étendait sur cinq provinces : la seconde et la troisième Aquitaine, la première, la seconde et la troisième Lyonnaise. La forteresse de Blaye, à l'embouchure de la Garonne, était aussi placée sous son commandement (4). Après le meurtre de l'empereur Majorien, le Tractus s'organise de fait en province indépendante, sous les ordres du comte Ægidius. Les Saxons reparaissent; un chef

(1) Quin et Aremoricus piratam Saxona tractus
Sperabat cui pelle salum sulcare Britannum
Ludus, et assuto glaucum mare findere lembo.

SID. APOLL., lib 17.

(2) Improvisus aggreditur, prævisus elabitur, spernit objectos, sternit incautos, si sequatur intercipit, si fugiat evadit. Ad hæc, exercent illos naufragia, non terrent. Est eis quædam cum discriminibus pelagi non notitia solum, sed familiaritas. Nam quoniam ipsa, si qua tempestas est, hinc securos efficit occupandos, hinc prospici vetat occupaturos, in medio fluctuum scopulorumque confragosorum spe superventus læti periclitantur. Prætereà, priusquam de continenti in patriam vela laxantes hostico mordaces anchoras vado vellant, mox est remeaturis decimum quemque captorum per æquales et cruciarias pœnas, plus ob hoc triste quod superstitioso ritu necare, etc. SID. APOLLIN., *Ep. VI ad Nammat*, lib. VIII.

(3) Præter Comitem littoris saxonici impositus et dux tractus Armoricani et Ebruicani. AMMIAN. MARCELL., lib, 17. Je suis la leçon de J. Scaliger, *Comm. in Aus.*, lib. II c. b., qui propose *Ebruicani* au lieu de *Nervicani*.

(4) Sub dispositione viri spectabilis Ducis tractûs Armoricani, Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grannova in littore Santonico, et præfectus militum Carronensium Blabia. NOTIT. IMPER.

Digitized by Google

LES NORMANDS AVANT L'

(*Suite.*)

Premières incursions des N

clétien et de Maximien (285

paraissent sur les côtes s

Encore arrêtée pour pl

race germanique prél

mentanées, par le

invasion de 406.

le nom de Fr

gique et d

s'était fr

l'ordr

mi

dévaste

d la mort

d'Ægidius,

, un corps de

Saxons, et qui,

ite de Riothime.

es la mort de Sya-

e par Euric, roi des

. Loire (470). Le comte

armes contre lui. Paulus

taille. Childéric, dont le retard

parut que le lendemain et tailla en pièces

ors se rendit; ce jour-là même, il y eut un grand

l'église fut consumée. Les Franks s'emparèrent des

s'étaient établis, les saccagèrent et massacrèrent une

de peuple. Cette même année, au neuvième mois, la

Adovacrius fit alliance avec Childéric, et tous deux sou-

ent les *Allemands*, qui avaient envahi une partie de l'Italie (471)

(3).

Certains veulent que la charge de chef du *Tractus Armoricanus* ait existé jusqu'à l'époque de Sidoine Apollinaire, et qu'un certain Nammatius, auquel il écrit, en ait été revêtu (4). L'opinion de ceux qui ne

(1) Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. 17.

(2) Quo defuncto (Syagrio), Adovacrius de Andegovo et de aliis locis obsides accepit. Greg. Turon., lib. II, cap. 17.

(3) Veniente vero Adouacrio Andegavis, Childericus rex sequenti die advenit, interemptoque Paulo comite, civitatem obtinuit. Magno eâ die incendio domus ecclesiæ concremata est. — His itaque gestis, inter Saxones atque Romanos bellum gestum est : sed Saxones terga vertentes, multos de suis, Romanis insequentibus, gladio reliquerunt; insulæ eorum cum multo populo interempto, à Francis captæ atque subversæ sunt. Eo anno mense nono, terra tremuit. Adouacrius cum Childerico fœdus iniit, *Alamanosque*, qui partem Italiæ pervaserant, subjugârunt. Greg. Turon., *Hist. Franc.*, lib. II, cap. 18 et 19.—Les îles où les Saxons s'étaient fortifiés sont celles qui avoisinent l'embouchure de la Loire. C'est l'opinion du P. Lecointe (Cointius). Cet annotateur croit aussi devoir substituer le mot *Alanos* à celui d'*Alamanos*, et suivre la leçon du manuscrit de l'abbaye de Corbic et de plusieurs autres. Les Alains s'étaient, en effet, établis au midi de la Loire, sous le roi Goar, en même temps que les Wisigoths. Vid. Paulin., *Eucharist.*, et Vales., *Rer. Francic.*, *lib. IV*. C'est à tort que Depping, liv. II, ch. I, retarde jusqu'en 480 l'expulsion des Saxons des îles de l'Océan. Elle eut lieu neuf ans plus tôt (471).

(4) Sidon Apol., lib VIII, *Ep. ad Namm.* C'est le sentiment de Hauteserre, *Rer. Aquit.*, lib. IV, cap 1. et celle de J. Savaron, dans ses notes si longues et si substantielles sur Sidoine Apollinaire, p. 303, prem. partie. D'autres voient dans Nammatius le gendre de Ruricius et le chef de la flotte

Digitized by Google

ce dernier que le chef des forces navales du roi wisigoth Euric
obable. Quoi qu'il en soit, Euric avait réprimé sur le littoral
actes de piraterie, car Sidoine nous le montre recevant
tous les peuples barbares, et tout d'abord celle des
voyons le Saxon aux yeux bleus, naguère maître
aintenant sur la terre. Les ciseaux ne font point
on front les premières touffes de ses cheveux; le
jusqu'à la peau. La tête s'amoindrit et le vi-

es pirates, qui dans leur langue se nom-
uelingues (nobles, guerriers), débarquèrent aussi
la Neustrie, dans le Bessin ou comté de Bayeux. Le
où ils se fixèrent reçut le nom d'Otlingie (1), et l'abbé de La Rue conjecture que Caen dut être le siége d'un de leurs établissements. Procope nous les montre ayant dépouillé déjà leurs habitudes de vagabondage et de rapine, et devenus cultivateurs, pêcheurs, trafiquants (2) Vers la fin du VIe siècle, Félix, évêque de Nantes, en convertit un très grand nombre au christianisme. Ils finirent par se confondre avec la masse de la population neustrienne (3). En même temps qu'ils désolaient ainsi le littoral de la Gaule, ces écumeurs de mer abordaient dans la Grande-Bretagne, et y commençaient cette série d'invasions qui devait aboutir, en moins de deux siècles, à la formation de l'heptarchie anglo-saxonne.

Jusqu'alors, les Normands proprement dits, les peuples du Jutland, de la Suède et de la Norwège, ne connaissaient que vaguement l'existence du pays des Franks, de cette région encore indéterminée que les anciennes Sagas désignent du nom de Valland ou contrée Vallonne (4),

d'Euric, dont parle Crégoire de Tours. v. GREG. TURON., lib. II, cap. 16, 17, 21.

Istic Saxona cœruleum videmus
Assuetum ante salo, solum timere, etc.

SIDON. APOL., lib. VIII; *Ep. IX*.

V. aussi le Panégyrique d'Avitus :

Quin et Aremoricus pyratam Saxona tractus
Sperabat, etc

(1) In comitatu Bajocasense, in pago qui dicitur Otlingia Saxonica. *Charte de Charles le Chauve*, de 843. BALUZE, *Capit. Reg. Franc.*, t, II. V. aussi dans le t. XXI des *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres* le travail de l'abbé LEBEUF sur les Saxons de l'Otlingie.

(2) PROCOP. *De Bell. Goth.*

(3) DEPPING, *Hist. des Exp. marit. des Normands*, liv. II, ch. I.

(4) DEPPING, *id. ibid.*

Digitized by Google

et qui, à partir de la Frise, s'étendait indéfiniment vers le sud. Ce fut sans doute par les Saxons qu'ils en eurent connaissance. Les Mérovingiens commençaient à s'étendre vers le Nord. Clovis avait déjà fait périr plusieurs chefs franks et s'était emparé de leurs domaines, de telle sorte que pour échapper au même destin, le fils du roi de Cambrai se réfugia dans le Jutland auprès du roi Chlochilaich (Guithlac, Godleik, Hygelac), qui avait déjà fait une expédition malheureuse dans la Grande-Bretagne. Quatre ans après la mort de Clovis (516), les Danois, sous la conduite de Chlochilaich, s'embarquent pour la Gaule. Ils abordent sur les terres de Théodoric (Thierry), roi d'Austrasie, pillent une ville, font les habitants prisonniers, et ayant chargé le butin sur leurs navires, ils se préparent à retourner dans leur patrie. Leur roi était demeuré sur le rivage, attendant, pour suivre les siens, que les autres vaisseaux eussent gagné la haute mer. Le roi Théodoric ayant appris cette dévastation de son pays, envoya aussitôt en cet endroit son fils Théodebert avec une forte armée et un grand appareil de guerre. Celui-ci tua le roi, défit les ennemis dans un combat naval et restitua le butin aux habitants (1).

Les successeurs de Clovis continuent son œuvre. Clotaire attaque les Saxons et leur impose tribut (555). Moins heureux l'année suivante, il s'en retourne à demi vaincu. L'ennemi reprend courage et vient, jusqu'en face de Cologne, piller la ville de Deutz (557). Après sa mort, les Saxons s'allient aux Thuringiens et s'avancent jusqu'aux bords du Lahn où ils sont taillés en pièces par le duc de Champagne, qui tenait le parti du roi Sigebert.

Ces peuples firent encore plusieurs expéditions dans la Gaule; mais comme elles eurent lieu par terre, elles sortent du cadre de ce récit et appartiennent à l'histoire générale (2).

Au VIIe siècle, je vois de nouveaux pirates s'établir sur les côtes de la Neustrie. Venus de la Frise ou de la Saxe, ou peut-être même du Jutland, ils occupent une partie de la Flandre et tout le territoire d'Aire, de Saint-Omer et de Saint-Pol. Leur chef Adroald, qui possédait le sort de Sithieu, fut baptisé par saint Omer, auquel il fit don de l'emplacement nécessaire pour la construction d'une église (3).

J.-F. BLADÉ.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Greg. Turon, *Hist. Franc*, lib. III, cap. 3.
(2) Greg. Turon, *Hist. Franc.*, lib. IV, cap. 9, 14, 16.
(3) *Vita S. Audomari*, Mss, n° 689 de la biblioth. de Saint-Omer, cité par Piers, *Variétés historiques sur Saint-Omer*. Note de Depping.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE.

LE GÉNÉRAL D'ESPEYRON.

D'Espeyron (Pierre) naquit à St-Barthélemy, le 4 octobre 1736, d'une ancienne famille, originaire de Marmande, établie à St-Barthélemy depuis le dix-septième siècle.

Son père, avocat distingué, le destinait à suivre la même carrière, mais le jeune d'Espeyron préféra celle des armes. Après avoir terminé ses études qui furent très brillantes, il obtint, en 1753, une sous-lieutenance au régiment de Normandie; fut nommé lieutenant en 1757, et capitaine au même régiment en 1760.

La guerre ayant éclaté en 1774, entre l'Angleterre et ses colonies d'Amérique qui revendiquaient leur indépendance, et la France ayant embrassé la cause des Américains, une armée, dont le régiment de Normandie fit partie, fut envoyée à leur secours; pendant la durée de cette guerre d'Espeyron fut souvent cité par les généraux français et américains comme un officier du plus grand mérite. Il fut nommé chevalier de St-Louis, à la suite de plusieurs actions d'éclat, le 20 juin 1775, et passa en qualité de major au régiment de Soissonnais le 24 mars 1780.

De retour en France, il obtint le grade de lieutenant-colonel du même régiment, le 15 avril 1784, et fut plus tard décoré de l'ordre Américain de Cincinnatus.

Ainsi que la plupart des officiers qui avaient combattu pour l'indépendance des Etats-Unis, d'Espeyron avait rapporté d'Amérique des idées libérales qui, dans son esprit,

Digitized by Google

se conciliaient avec le maintien de la monarchie et le plus vif attachement pour le roi; aussi fut-il au nombre de ceux qui applaudirent avec transport aux premiers mouvements de notre grande révolution de 1789.

Le régiment de Soissonnais étant devenu 40e de ligne, d'Espeyron en fut nommé colonel, le 25 juillet 1791.

Des troubles graves ayant éclaté la même année dans le comtat, le général de Choisy fut chargé de s'y rendre avec des troupes pour les réprimer. Le 40e de ligne fit partie de cette expédition et envoyé à Carpentras, où il arriva le 25 octobre D'Espeyron fut chargé, en outre, du commandement en chef de toutes les troupes qui se trouvaient réunies dans cette ville.

Signalé comme *aristocrate* par les factieux, d'Espeyron eut, deux jours après son arrivée, à dompter une violente sédition qui éclata particulièrement contre lui. Il déploya une grande énergie et brava seul, pendant une heure, la fureur des émeutiers qu'il parvint à faire rentrer dans l'ordre sans l'emploi des baïonnettes.

Pendant que d'Espeyron exposait sa vie pour le maintien de l'ordre, il était dénoncé à son général et inculpé de la manière la plus calomnieuse et la plus atroce de protéger les factieux qui se portaient dans les maisons pour insulter les particuliers.

Les habitants de Carpentras ayant eu connaissance qu'une lettre à ce sujet avait été écrite à d'Espeyron par le général de Choisy, convoquèrent, le 30 octobre, une assemblée générale extraordinaire des citoyens actifs de la ville.

Cette assemblée envoya une députation de huit de ses membres auprès de d'Espeyron pour le prier de donner connaissance aux citoyens assemblés de la lettre du général de Choisy. D'Espeyron s'empressa de mettre cette lettre

Digitized by Google

sous les yeux des députés, qui en rendirent compte à l'assemblée, par suite de quoi elle prit la délibération suivante :

« L'assemblée générale des citoyens actifs délibère unanimement de consigner dans la présente délibération les » sentiments d'amour, de vénération et de reconnaissance » dont tous les citoyens en général et en particulier sont » vivement pénétrés envers M. d'Espeyron, pour la conduite noble, sage, prudente et ferme, qu'il a tenue à » l'effet d'écarter de cette cité tous les troubles que l'anarchie était au moment d'y faire naître ; d'avoir su, avec » cette modération qui lui est ordinaire, déjouer les projets » de ceux qui ont été soupçonnés de vouloir occasionner » des désordres dans Carpentras; elle proteste solennellement que son nom sera gravé éternellement dans le cœur » de tous les citoyens et que sa mémoire sera en vénération parmi leurs enfants et leurs derniers neveux. »

Copie de cette délibération ayant été transmise au général, cette affaire n'eut pas d'autres suites.

La tranquillité n'ayant pas été troublée à Carpentras depuis l'échauffourée du 23 octobre, le général Choisy ordonna à D'Espeyron, le 16 novembre 1791, d'évacuer cette ville avec les troupes sous ses ordres. La consternation fut dès ce moment à Carpentras, et une nouvelle assemblée des citoyens actifs fut convoquée le 18 novembre. Elle délibéra qu'une députation serait envoyée au général de Choisy pour demander la révocation de cet ordre.

M. Gruzu père, membre de l'assemblée, proposa par amendement « que quoique d'après les obligations infinies que cette ville a à M. D'Espeyron, chef du 40e régiment, son image soit profondément gravée dans le » cœur des citoyens; pour lui donner encore un témoignage plus authentique de leur vénération, les citoyens

Digitized by Google

» doivent délibérer, ainsi qu'il en fait la motion, de prier
» ce digne et respectable chef, qui a su par tant de pru-
» dence, de sagesse et de fermeté, garantir cette ville
» des troubles qui ont affligé tant d'autres villes du Com-
» tat, de vouloir bien accorder son portrait, pour être dé-
» posé précieusement dans la salle de la municipalité de
» cette ville, avec une inscription au bas, qui retrace ses
» vertus et les sentiments de gratitude de tous les ci-
» toyens. »

Cette proposition appuyée, discutée et mise aux voix, fut adoptée à l'unanimité.

Les députés de Carpentras n'ayant pu obtenir la révocation de l'ordre d'évacuation, D'Espeyron dut s'y conformer et se rendre à l'armée du Nord, placée sous le commandement du maréchal Rochambeau.

Arrivé au camp dans les premiers jours de l'année 1792, avec son régiment, D'Espeyron ne tarda pas à s'apercevoir que cette armée, même les états-majors, contenaient des agens de désordre, dont tous les efforts tendaient à la démoralisation des troupes et à la ruine de la discipline. Sa conduite à Carpentras l'avait désigné aux anarchistes comme un ennemi acharné de leur funeste doctrine; aussi fut-il bientôt en butte aux dégoûts, aux persécutions de toute nature. Malgré l'amitié que lui témoignait le maréchal, avec qui il était lié de longue date, la position n'était plus tenable; D'Espeyron quitta furtivement l'armée, passa le Rhin et fut se joindre aux troupes de Condé.

Accueilli d'abord avec froideur par le prince et par ses anciens camarades qui donnaient aux derniers arrivés le sobriquet de *Tards-Venus*, D'Espeyron fut cependant admis dans leurs rangs, mais seulement avec le grade de lieutenant-colonel, l'émigration n'admettant pas l'avancement obtenu postérieurement à 1789.

Digitized by Google

Toutefois D'Espeyron ne tarda guère à conquérir le rang que ses éminentes qualités lui attribuaient, il fit avec éclat les campagnes de l'armée de Condé, et après le licenciement de cette armée, Louis XVIII le nomma maréchal de camp, le 5 janvier 1797.

Dès ce moment D'Espeyron se voua à une sorte de retraite et même d'obscurité. Ayant refusé de prendre du service chez quelques souverains étrangers qui lui en offraient, il résida pendant plusieurs années en Allemagne, et plus tard à Constance, en Suisse, où il se trouvait en 1814.

Louis XVIII, sur le point de monter sur le trône, lui fit expédier un brevet de lieutenant-général, en avril 1814, et, en même temps, lui écrivit une lettre autographe pour le pousser de rentrer en France.

Ces circonstances et les événements qui les avaient occasionnées firent une telle impression sur le général qu'au moment où il s'occupait de ses préparatifs de départ il fut atteint d'une grave maladie à laquelle il succomba, en peu de jours, sans avoir revu la terre natale.

BECHADE-LABARTHE,
de St-Barthélemy.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

1505. *Thomas de Foix de Grailly* (Thomassius Fuxius de Fuxo) (2), abbé de Nisos et de l'Escaledieu, est porté très jeune au siége épiscopal de Tarbes. Il se voit disputer cette haute dignité par Roger de Montault-

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228 286 et 341.
(2) Cart. de St-Pé.

Digitized by Google

Bénac (*de Monte-Alto*), chanoine de cette ville. Cette rivalité devient une cause de nouveaux troubles pour le diocèse.

La valeur des livres n'avait guère baissé dans le Bigorre, malgré la découverte récente de l'imprimerie. Suivant un acte des archives de Vic-Bigorre (3 juin 1506), maître Fortaner de Péré, écrivain (*scriba*), habitant de Vic, s'engage à peindre un missel neuf, d'après le mode du missel de la confrérie de S. Jean de Vic (*unum missale novum. ad modum missalis Confratriæ S. Johannis de Vico*), pour noble Arnaud-Guillaume de Bazillac (*de Baselhaço*), curé de Camalés (*rector de Camalheriis*), au prix de 26 écus et 6 écus pour le parchemin (1).

1514. A la mort de Thomas de Foix, les troubles continuent à agiter le diocèse. Le béarnais *Menauld de La Martorie*, protégé par la maison de Lautrec et soutenu par quelques ecclésiastiques, se fait élire le 7 décembre, tandis que le Chapitre nommait *Roger II de Montaull-Benac* (Rogerius de Monte-Alto), 29 décembre. Tarbes compta deux évêques. Tous deux donnèrent leur consentement à l'acte qui sécularisait le chapitre, décembre 1514 (2).

1517. Le désistement de Roger rend la paix au diocèse; Menauld demeure seul sur le siége épiscopal.

Menauld III de la Martorie (3) (Menaldus de Martorio), était doyen de l'église d'Orléans (*decanus Aurelianensis ecclesiæ*), lorsque le maréchal de Lautrec, son protecteur, ayant reconnu son mérite, le fit désigner au siége de Tarbes. On lit son nom au bas du contrat de mariage de Paul de Montesquiou avec Jacquette d'Estaing, 1524. — En août de la même année, il permute avec Gabriel de Gramont et passe à l'évêché de Conserans (4) (*Consoranensis ecclesia.*)

L'ex-évêque de Tarbes accompagna Lautrec en Italie, dans la désastreuse campagne de 1528, et reçut le gouvernement du Milanais; mais le maréchal étant mort de la peste devant Naples, Menauld revint en France et fit élever à ses frais, à Coutras, un beau mausolée en mémoire de son bienfaiteur (5). Mort de Menauld, 14 janvier 1547.

1524, 23 juillet. *Gabriel de Grammont* (Gabriel de Acro monte), évêque de Conserans depuis 1520 passe au siége de Tarbes. Ce prélat

(1) Glan., t. 1, titre 165. — La valeur intrinsèque de ces 32 écus = 96 fr.
(2) Le chapitre se composait depuis 1340 de 14 chanoines.
(3) Aliàs de *Martres*.
(4) Bulle de Clément VII (23 juillet 1524). Le 23 février précédent, ce même pape avait approuvé la sécularisation du chapitre de Tarbes (*le livre du chap.*).
(5) *P. Brantôme.*

Digitized by Google

s'acquit par ses talents et par ses connaissances des choses publiques l'estime particulière de François Ier, qui le combla de faveurs. En 1525, ce prince l'envoie, comme ambassadeur, en compagnie du vicomte de Turenne, pour négocier l'alliance de Henri VIII, roi d'Angleterre. En 1527, il le charge auprès de Charles-Quint de poser, en son nom, les bases d'une paix générale.

Gabriel de Grammont rassembla, en 1526, dans un livre aujourd'hui perdu (*Jura Sacra*), les lois et les coutumes religieuses du Bigorre. Littérateur, poète, il aimait tellement les belles vallées des Pyrénées qu'il refusa en 1528 l'évêché de Poitiers (*Pictavensis*); l'archevêché de Bordeaux (*Burdigalensis*) 1529; et s'il accepta en 1530 l'archevêché de Toulouse, ce fut en conservant la direction de son cher diocèse de Tarbes. En 1532, le pape Clément VII le nomma cardinal du titre de Ste-Cécile. Il mourut le 15 mars 1534. (Tables de St-Savin.)

1534, 26 décembre. *Antoine de Castelnau de Tursan* (Antonius de Castro novo), neveu du cardinal Gabriel de Grammont, avait déjà brillé dans les lettres et dans plusieurs ambassades en Angleterre et en Espagne, lorsqu'il parvint à la dignité épiscopale.

Son pontificat fut témoin de l'arrivée en Bigorre des premiers prédicateurs calvinistes dont les doctrines devaient pendant soixante ans souffler sur cette province une guerre aussi horrible que funeste. En 1535, un carme fougueux, le *P. Solon*, protégé par la reine Marguerite de Navarre (1), (Marguerite d'Alençon), parcourt le diocèse et entraîne plusieurs villages dans le parti de la Réforme.

1541. *Louis de Castelnau de Tursan* (Ludovicus de Castro novo), frère du précédent. Son nom figure sur plusieurs actes du cartulaire de St-Savin. Il mourut le 1er septembre 1549 (2).

1549-1556. *Vacat sedes Tarbiensis*. Cette vacance tourne au profit des erreurs de la Réforme dont les prédicateurs sont soutenus par Jeanne d'Albret qui succède, en 1555, à son père, Henri d'Albret, roi de Navarre et comte de Bigorre.

1556, 27 juillet. *Gentien d'Amboise de Belin* (Gentius Belinus cognomento Ambasius; aliàs Gentianus de Ambœsiâ), de la célèbre mai-

(1) Sœur de François Ier, elle avait épousé, en 1527, Henri d'Albret, roi de Navarre, dont elle eut Jeanne d'Albret, mère de Henri IV.

(2) *Gall. Christ.*

(3) Vacance du siége mentionnée au 1er septembre 1551 dans un acte des *archives de Vic;* au 18 février 1554, dans les *archives du chapitre* (Préf. de Tarbes.)—On trouve dans certains catalogues *Roger III de Castelbon*, évêque en 1554.—Je n'ai lu son nom sur aucun titre.

Digitized by Google

son de Bussy-d'Amboise. Son nom figure, dès l'an 1558, sur les tables de St-Savin; on le trouve au bas du contrat de mariage du seigneur de Cardaillac avec Marguerite de Jussan, 5 déc. 1563.

1562. Les guerres religieuses désolent le diocèse. L'an 1566, la reine Jeanne d'Albret proscrit dans le Bigorre tout culte extérieur : processions, funérailles publiques; aussitôt les catholiques de la province prennent les armes, et la princesse est obligée de rapporter son décret 1567.

Cette même année, un aventurier, Jean Guilhem, donne le signal des dévastations dont le diocèse doit être le théâtre : il pille les églises de *Ger*, de *Pintac*, l'abbaye de l'*Escaledieu*, convertit ce monastère en forteresse et s'y retranche. C'est en vain qu'un généreux et noble chevalier, Raymond de Cardaillac, réunit à Tarbes les notables du pays pour conjurer la guerre civile (18 sept. 1568); ses efforts demeurent impuissants. Les deux partis courent aux armes. Les *Catholiques* prennent pour chef Antoine de Lomagne que leur désigne Charles IX; les *Calvinistes*, le baron d'Arros, lieutenant-général de Jeanne d'Albret.

Au commencement de 1569, les Réformés incendient le couvent des *Carmes de Trie*, égorgent les religieux, pendent le prieur.—Pillage des églises de *Montgaillard*, *Ibos*, *Maubourguet*, *Caixon*, *Baloc*, *Vic*, *Pujo*, *Andrest*, et des abbayes de *La Reule*, de *St-Lézer*.

L'évêque Gentien d'Amboise, chassé de Tarbes par les bandes de Jeanne d'Albret, se retire non loin de Luz (ar. d'Argelés de Lavedan), dans un lieu solitaire, près d'une source minérale où il construit une petite chapelle sous l'invocation du Sauveur. Il fit graver sur la porte de cette chapelle l'inscription suivante :

VOS. HAVRIETIS.
AQVAS. DE. FONTI
BVS. SALVATORIS.

Telle est l'origine du hameau actuel de *St-Sauveur*, si célèbre aujourd'hui en Europe par son établissement thermal (1).

Aux bandes du baron d'Arros succédèrent celles du cruel comte de Montgomméry qui exercèrent d'épouvantables déprédations dans le diocèse. J'emprunterai à l'*Intendit* de Me Guillaume Abaye, pièce officielle qui fut dressée le 5 septembre 1575 (2), les détails suivants sur les actes de vandalisme commis par les huguenots.

(1) L'empereur Napoléon III a fait relever cette chapelle et construire près de là un pont d'une hardiesse incroyable.
(2) Liasses du chapitre (Arch. de la préf.).

Digitized by Google

Août 1569. Montgomméry incendie l'église et le village de *Lannemezan*, les villages de *Capvern*, *Mauvezin*, *Lutilhous*, *Bégole*, *Burg*, *Campistrous*, *Lanespède*, *Ricaut*, *Ozon*, *Tournay*, *Peyraube*, *Clarac*, *Clarenx*, *Galez*, *Luby*, *Sinzos*, *Bordes*, *Gourgue*, *Sarrabeyrouse*, *Sarraméa*, *Poutz*; les églises de *Chelle-Debat*, *Marceillan*, *Castetvieilh*, *Trouley*, *Labarthe*, *Marquerie*, *Cieutat*, *Poumarous*, *Orignac*, *Hitte*, *Chelle-Dessus*, *Luc*, *Oueillous*, *Antist*, *Ordizan*, *Bernac-Dessus*, *Bernac-Debat*, *Vielle-Adour*, *Calavanté*, *Lespouey*, *Mascaras*, *Montignac*, *Barbazan-Debat*, *Soues*, *Horgues*, *Momères*, *Salles-Adour*, *Arcizac-Adour*, *St-Martin*, *Montgaillard*, *Visquer*, *Avéran*, *Bénac*, *Orincles*, *Julos*, *Paréac*, *Astugue*, *Pontac*, *Semeac*, *Aureillan*, *Juillan*, *Bordères*, *Azereix*, *Ossun*, *Ibos*, *Louey*, *Lanne*, *Ours*, *Gayan*, *Siarrouy*, *Andrest*, *Bazet*, *Aurensan*, *Pintac*, *Ourouix*, *Luquet*, *Gardères*, *Lamarque*, *Loubajac*, *Poneyferré*, *Pontacq*, *Ger*, *Ponson-Dessus*, *Ponson-Debat*, *Montaner*, *Castéide*, *Aast*, *Ainx*, *Ourbère*, *Lasserre*, *Tarasteix*, *Escaunets*, *Villenave*, *Bedeille*, *Abos*, *Bentajou*, *Peyraube*, *Pontiac*, *Labatut*, *Serée*. » Total, 102 églises ou villages.

1er septembre 1569, les calvinistes prennent *Tarbes*. « Pillage de la ville; incendie de la *cathédrale* où se trouvait *un chœur si bien garni de livres et bibliothèques*; ils brûlent les couvents des *Cordeliers* (1) et des *Carmes*, les églises collégiales de *St-Jean* et de *St-Martin*. En sortant de cette ville, ils vont livrer aux flammes *Orleix*, *Doure*, *Chis*, *Bours*, *Souyaux*, *Laslades*, *Louit*, *Fréchet*, *Lizos*, *Oléac*, *Pouyastruc*, *Tostat*, *Bazillac*, *Sarniguet*, *Artagnan*, *Pujo*, *Camalés*, *Talasac*, *Vic*, *Caixon*, *Villepinte*, *Sauveterre*, *Auriébat*, *Maubourguet*, *Estirac*, *Villefranche*, *Plaisance*, *Galiax*, *Préchac*, *Belloc*, *Baulat*, *Labatut-Rivière*, *Montus*, *Castelnau* (R.-B.), *Soublecause*, *Goux*, *Canet*, *Caussade*, *St-Lanne*. Les prieurés de *St-Lézer*, de *Madiran*, les abbayes de *Tasque*, de *St-Pé* et la ville de *Lourdes* sont également dévastées pendant cette même année.» Total, 50 églises ou villages.

22 janvier 1570. Nouveau sac de Tarbes par le protestant Montamat, lieutenant de Montgomméry.

19 avril 1570. Troisième sac de cette malheureuse ville par le même aventurier : 1,450 cadavres restent sans sépulture, *mis en proye aux oiseaux de rapine*. C'est alors que furent détruits complètement les

(1) L'église des Cordeliers fut transformée par eux en *temple*.

Digitized by Google

faubourgs de *Martiac* et de *Mataloup*, les bourgs de *Maubourguet* et de *Crabé* (1). Cette même année, le couvent des *Carmes de Rabastens* fut brûlé.

1571. Les bandes de Merlin et de Ladous désolent toute la province où elles commettent d'affreux brigandages.

Ces scènes désolantes que nous déroule le notaire du sénéchal de Bigorre se répétaient dans tout le midi de la France. La paix de St-Germain (8 août 1570) donne quelque repos au diocèse; les prêtres, aidés des habitants, relèvent les ruines de leurs églises.

1572 (9 juin). Mort de Jeanne d'Albret. La Navarre et le Bigorre passent à la maison de Bourbon dont le chef, *Henri de Béarn*, devait mettre fin aux guerres religieuses du royaume en 1598.

Le massacre de la St-Barthélemy (24 août 1572) rallume la lutte. Destruction de l'*abbaye de St-Sever de Rustan* par le calviniste Lizier (2) (10 mars 1573), dont les soldats brûlent *Sémeac*, *Cabanac*, *Aubarède*, *Montégut*, *Villecomtal*, *Haget*, *Estampes*, tandis que deux partisans, Arnaud de Caza et Jean Parisot, pillent l'église de *Lourdes;* mais ils ne peuvent pénétrer dans les montagnes du Lavedan.

12 mars 1573, quatrième pillage de *Tarbes* par Montamat et Lizier. Incendie de *Trebons* et de *Sarniguet*. Le Bigorre est parcouru dans tous les sens par des bandes de Béarnais et de Gascons durant l'année 1574.

1575. L'évêque Gentien d'Amboise descend au tombeau avec la douleur de laisser son diocèse dans le deuil et la misère.

L. LEJOSNE,
Profeseur d'hist. au lycée impérial de Tarbes.

QUELQUES MOTS

SUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

DES IDIOMES DU MIDI DE LA FRANCE.

Les idiomes du Midi de la France sont composés en *très grande partie* de latin, et contiennent *un peu* de grec.

(1) La ville de Tarbes perdit la moitié de son étendue et de sa population.
(2) Aliàs *Léger*.

Digitized by Google

Causes : Domination romaine dans le Midi de la Gaule, domination entière, pleine, *absorbante* ; — établissement antérieur sur une partie de la côte Sud de la colonie grecque qui a fondé Marseille.

Il y a aussi dans nos idiomes *quelques vestiges* de la langue des Ibères et de celle des Celtes.

Causes : Occupation de notre sol par des peuples de race ibérienne et de race celtique.

Les Ibères et les Celtes étaient établis dans nos contrées avant les Grecs et les Romains.

Donc, les idiomes de la France méridionale sont composés d'ibérien et de celtique, de grec et de latin. *C'est le latin qui domine* : on pourrait dire que, sur 100 de nos vocables, 95 sont latins.

Donc, pour nous Béarnais, Gascons, Languedociens, Provençaux, la *langue latine* est une *langue mère* ; elle est la mère de nos idiomes.

Il y a dans le latin *des vestiges* de la langue des Ibères.

Cause : Les Ligures, de race ibérienne, ont traversé l'Italie ; ils en ont occupé quelques portions, notamment le *Septimontium*, qui, d'après M. Ampère (1), était une *anté-Rome*. Les Génois de nos jours sont les descendants de ces Ligures.

Donc, co-existence de *racines* ibériennes, et dans le latin et dans les idiomes du Midi de la France.

Cette co-existence de *quelques* éléments identiques, et dans la langue latine et dans nos idiomes méridionaux, est incontestable.

Qu'on la constate afin d'établir que des peuples qui ont occupé nos contrées, ont occupé aussi l'Italie, et, dans l'Italie, la région d'où Rome est sortie pour être la maîtresse du monde... Soit.

(1) Histoire Romaine à Rome, I, 97 et suiv. — Paris, Michel Lévy, 1862

Digitized by Google

Mais s'appuyer sur cette constatation pour diminuer, pour nier même la prépondérance du latin dans la formation de nos idiomes, c'est, à mon sens, commettre la plus grossière erreur. V. LESPY.

NUMISMATIQUE AQUITAINE.

A M. Pelisson, numismatiste, à Condom.

Au nom de plusieurs amateurs de la science numismatique et au vôtre, vous voulez bien me demander mon opinion motivée sur le signalement, l'attribution et l'époque de la médaille gauloise anépigraphe d'argent, trouvée en grande quantité, en 1836, dans un même enfouissement, à Manciet, et plus tard dans un autre à La Roumieu. Pour répondre à votre désir, je ne puis que répéter ici ce que M. Duchalais, M. de la Saussaye et moi (1) avons dit à l'occasion de cette découverte, lorsqu'elle eut lieu, en traitant de l'autonomie monétaire des Aquitains.

Au moment même de la restitution au jour du trésor de Manciet, quelques exemplaires de la médaille dont il est ici question me furent communiqués par les correspondants que j'avais alors à Auch et à Condom. Je remarquai une très grande analogie de style et de fabrication entre ces pièces et le produit du monnayage des Sotiates, surtout du côté droit ou de l'avers; car le revers, comme on va le voir, était loin d'offrir une égale ressemblance dans le type et dans le travail. Ma première pensée, comme celle des deux savants que j'ai nommés plus haut, fut d'attribuer la monnaie de Manciet à ces mêmes Sotiates et à l'atelier de leur roi *Adietuanus* (2), dont César, dans ses

(1) Dans divers numéros de la *Revue numismatique française.*
(2) Com. de la guerre des Gaules, livre III.

Digitized by Google

Commentaires, selon l'usage habituel aux Romains d'altérer les noms des hommes qu'ils qualifiaient de *Barbares*, a fait *Adcantuanus*. Mais en réfléchissant que notre denier gaulois avait été recueilli en différents temps et presque toujours en assez grande quantité sur le territoire ou dans l'extrême voisinage des *Elusates*, le peuple le plus éminent de la Novempopulanie ou de l'Aquitaine Césarienne (1), cela m'a porté plus tard à le considérer comme leur appartenant. Ce qui a surtout déterminé notre opinion, c'est qu'on ne connaissait pas encore les produits de leur monnayage, tandis qu'on possédait ceux des *Ausci*, des *Vasates*, des *Belindi* (2), et, ainsi que nous l'avons dit, des *Sotiates*.

C'est un principe établi par le docte abbé Barthélemy, à l'occasion des monnaies anépigraphes des Volces-Tektosages, trouvées si fréquemment et en si grand nombre à la Vieille-Toulouse (3), que lorsqu'une même monnaie se découvre souvent et abondamment sur le territoire d'un peuple, elle doit, jusqu'à preuve contraire, lui être attribuée. Cette doctrine est aujourd'hui admise et consacrée par tous les numismatistes.

On ne peut absolument rien préjuger de la similitude de type et de fabrique entre les pièces provenant du gisement de Manciet et celles des *Sotiates* antérieurement connues. On peut d'abord présumer, avec toute vraisemblance, que le faire et le style de ces peuples et de leurs voisins et amis les *Elusates* étaient identiques. Il est même possible qu'un seul atelier centralisât l'émission pour les uns et les autres. Ce mode a été pratiqué ensuite par les Romains dans les Gaules, et par les seigneurs laïques et

(1) *Novempopulos Ausci commendant et Elusates*, Ammien Marcellin, XVII, mais le *commandement* des *Elusates* prima celui des *Ausci*.

(2) Aujourd'hui Belin, dans les Landes

(3) Lettre de l'abbé Barthélemy à l'abbé Audebert, dans une dissertation de ce dernier sur les monuments de Vieille-Toulouse, et, entre autres, de médailles anépigraphes dites *à la Croix ou a la Roue*, découvertes dans ce lieu.

Digitized by Google

ecclésiastiques, durant le moyen-âge et à une époque plus rapprochée de nous.

Fort de ces témoignages et de ces assertions, je me crois, Monsieur, fondé à persévérer dans mon option en faveur des *Elusates*, bien que mon opinion ne fût pas partagée par le regrettable M. Duchalais et M. de La Saussaye : Le premier, dans sa *Description des médailles gauloises du cabinet des Antiques de la Bibliothèque impériale*, et le second dans ses *Conjectures sur la Numismatique de la Gaule* (1), ayant persisté dans leur préférence pour la tribu guerrière qui résista aux légions conduites par Crassus en Aquitaine.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, des opinions manifestées dans cette controverse, voici le signalement de cette pièce :

Droit : objet qui a paru à Duchalais (2) impossible à décrire avec certitude, où des numismatistes ont cru reconnaître une coquille de mer. Par analogie avec l'avers des médailles sotiates, MM. de La Saussaye, de Lagoy et du Mège ont proposé de voir une tête de lion tournée à droite, opinion à laquelle je me suis rangé.

Revers : simulacre d'un cheval ailé tourné à gauche, figurant ici comme enseigne militaire des Gaulois. Selon M. de La Saussaye, les barres placées entre les jambes du quadrupède ne peuvent être autre chose que l'armature destinée à le fixer sur sa hampe lorsqu'il était porté en tête des troupes, dans les combats.

M. Du Mége, dans sa correspondance avec moi, a encore pensé que l'hippogriffe de notre monnaie pourrait être une imitation du Pégase ou cheval-volant de l'*Emporium*; mais l'image numismatique du coursier conduisant les Gaulois à la victoire se reproduit souvent sur leurs médailles. Seulement, il est surmonté d'un aigle aux ailes éployées et

(1) Revue Numismatique; année 1851, p. 5 et suivantes.
(2) *Loco citato suprà.*

Digitized by Google

quelquefois foulant un ennemi abattu. Les Sotiates n'ont jamais fait usage de cet emblème sur leur revers qui représente un loup ou plutôt une louve, à l'exemple du denier consulaire de *P. Satrienus*, témoignage, a-t-on présumé, de l'alliance de ce peuple et de son chef Adietuanus avec les Romains après la victoire du lieutenant de César.

Voilà, Monsieur et honoré correspondant, tout ce que je puis vous dire aujourd'hui sur les échantillons de la trouvaille de Manciet, dont il existe, à ma connaissance, des variétés légèrement distinctes par le format qui est tantôt rond, tantôt oblong (1), mais uniformes quant aux types.

Veuillez recevoir, Monsieur, la nouvelle assurance de ma considération distinguée et de mon dévoûment.

LE BARON CHAUDRUC DE CRAZANNES,

membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

LE COLONEL LATORNERIE

à Sediman en Egypte.

Le colonel Latornerie vit le jour à Condom vers 1769. Il avait donc le même âge que Bonaparte. Ce n'était pas leur seul point de ressemblance : comme le grand capitaine dont il fut l'ami, il avait débuté dans la carrière militaire en qualité de sous-lieutenant d'artillerie. Tous deux appartenaient à une famille de robe; le père de l'un était juge à Ajaccio, le père de l'autre l'était au présidial de notre ville. Latornerie, dont le portrait vient d'être

(1) Provenant de plusieurs enfouissements et recueillies par feu M. le marquis de Lagoy, auquel j'en dus la communication lorsque je m'occupais de la découverte de Manciet. Ce savant numismatiste partageait notre opinion sur l'attribution de ces pièces aux *Elusates*, par les motifs énoncés dans cette lettre.

Digitized by Google

rangé dans notre galerie de tableaux biographiques (1), se distingua en Allemagne à la poursuite du prince Léopold. Lorsque l'expédition d'Egypte fut organisée, le Corse à cheveux plats le réclama comme une intelligence d'élite et lui confia le commandement de l'artillerie légère d'une division. Parmi les actions d'éclat qui le recommandent à notre mémoire, nous rapporterons la suivante :

Notre prise du Caire ne constituait pas la conquête entière et définitive de l'Egypte. Il fallait pour compléter notre domination exterminer la partie militaire de la nation qui était représentée par les Mamelucks. Ceux-ci étaient divisés en deux corps d'armée, l'un commandé par Ibrahim-Bey dans la Basse-Egypte et l'autre par Mourad-Bey, campé à Sédiman dans la Haute. Bonaparte donna la préférence de son attaque au premier et laissa à Desaix le soin de pourchasser le second et de le rejeter en Ethiopie. Desaix, pour accomplir sa mission, ne disposait que de six bataillons et de l'artillerie attachée à sa division. Le jeune général descendit le Nil sur une flotille, et le 30 août 1798 toucha terre à Bère. Il continua à longer le fleuve, combinant le mouvement de ses troupes avec celui de ses bâtiments, de manière à s'en servir comme appui si cela était nécessaire. Durant plusieurs jours il harcela l'ennemi qui fuyait sans cesse devant lui. Cette poursuite l'entraîna jusqu'au canal de Joseph. Là, laissant les navires au mouillage pour défendre l'accès des rives sur ce point, il courut droit aux Mamelucks, mais ils n'acceptèrent pas la bataille. Le 30 octobre pourtant, les avant-coureurs lui apprirent que le Bey et ses soldats s'étaient établis à Sédiman. Au jour naissant, les Français se dessinèrent en bataillon carré flanqué de deux pelotons. Deux ou trois heures après,

(1) Ce portrait a été offert au musée de notre ville par ses arrières-neveux, MM. de B ....

Digitized by Google

3,000 mamelucks et 10,000 bédouins se déployaient dans la plaine sur une étendue d'une lieue. Les armées étaient coupées par une vallée; les nôtres s'élancent les premiers pour la traverser. A peine ont-ils mis le pied sur ce sol mouvant qu'une nuée de turbans s'abat sur eux et les assaille sur tous les points. Le bataillon carré, protégé par une fusillade et une canonnade bien nourries, reste impassible et ne subit aucune trouée. Si l'irruption des Arabes avait été héroïque, leur défense le fut aussi : tournant bride pour mieux prendre leur essor, ils se ruent sur nos ailes et les déciment. Elles eussent été détruites, si les soldats n'eussent eu l'heureuse idée de se coucher à terre. L'ennemi, découvert par cette manœuvre, est criblé par le feu continu de notre phalange. Exaspérés de leurs efforts infructueux, les mamelucks jettent leurs chevaux dans nos files et tentent d'entamer nos rangs qui se maintiennent inébranlables.

Dans un accès de rage ils envoient à la tête de nos soldats leurs pistolets et leurs haches. Ce dernier mode de résistance était un indice de victoire. Elle était loin cependant de nous être acquise. Les mamelucks et leurs auxiliaires s'étaient, il est vrai, repliés, mais leur retraite nous avait laissés exposés à leur artillerie dont les décharges meurtrières labouraient nos légions. Céder le terrain, c'était ne pas profiter des avantages obtenus, avancer était un acte d'inhumanité envers les blessés; il restait pour unique ressource de courir sur la batterie et de l'enlever. Le colonel Latornerie, qui dirigeait notre artillerie légère, est chargé de cette périlleuse tâche. Par des actes de vaillance inouïe et par la justesse de son tir, il parvient à démonter quelques pièces aux Égyptiens, ce qui permet aux grenadiers de s'approcher et de prendre celles qui restaient. Cette intervention si décisive amena la déroute complète des Mame-

Digitized by Google

lucks qui laissèrent un nombre infini de morts parmi lesquels trois pachas et plusieurs autres chefs.

Le colonel Latornerie contracta dans son bivouaquement à travers ce pays marécageux une maladie mortelle, la dyssenterie, qui l'enleva prématurément à l'estime de son général, à l'amour des siens et aux promesses d'un grand avenir. J. N.

TROIS DAMES

SAUVÉES PAR Mgr L'ÉVÊQUE DE TARBES.

Amours, rassurez-vous ; Grâces, soyez contentes ! Hier, comme *la petite comtesse* (1) allait en visite on ne sait où, son carrosse a versé au coin de la borne qui la vit naître, et, comme on s'attroupait déjà, Mgr l'évêque de Tarbes passe en ces lieux, il voit un carrosse à demi couché, des laquais éperdus, des chevaux qui se défendent; alors, que fait Monseigneur ? il saute hors de sa berline, et, d'une main tremblante mais ferme, il ouvre hardiment la portière. Il en tire une dame en grand habit, comme on en porte à Versailles. Autant le carrosse était magnifique, autant la robe était élégante et sentait sa bonne compagnie. — Ah ! Monseigneur, dit la dame avec un beau sourire, vous avez tiré des abîmes trois pécheresses, moi d'abord, mes deux filles ensuite.

Celle-là sur ses pieds, Monseigneur tend la main à une jeune demoiselle de seize à dix-huit ans, jolie, éveillée et follette. Elle avait l'éventail à la main, des fleurs à la tête, à ses pieds les deux plus jolies petites mules qui aient ja-

(1) C'était une *dame* comme il y en eut beaucoup à Versailles au siècle dernier. — Voir *La Fin d'un Monde* et du *Neveu de Rameau;* J. Janin. — Paris, Dentu 1861

Digitized by Google

mais été brodées par la main des fées complaisantes; un brin de rouge à la joue et trois ou quatre petites mouches dispersées avec choix sur ce petit chiffon de visage. Une main habile avait retranché la moitié des sourcils pour obéir à la mode. La demoiselle était en panier de médiocre étendue, et nulle gêne, et rien d'étonné, beaucoup de gentillesse et d'enjouement.

L'autre demoiselle était faite de même sorte; il y avait cependant une différence entre les deux sœurs; celle-là était plus richement parée et un peu plus fière aussi. Elle portait un habit gris de perle, un jupon céladon et des souliers brodés de jais avec des boucles de topaze de Bohême, et sur la tête une aigrette de rubis. Celle-là, semblable à Junon dédaigneuse, attendait et ne disait mot.

L'autre, au contraire, en vraie fille de l'onde amère, échappée à l'écume, était toute bienveillance et tout sourire. Et pendant que la dame et sa fille aînée accommodaient de leur mieux leur robe un peu fripée, elle racontait à Monseigneur que cette dame était leur mère...

— Et, disait Monseigneur, Madame habite....

— Un hôtel à porte cochère, Monseigneur. Nous avons sous notre vestibule un Suisse en baudrier et à moustaches; nous recevons chaque soir la meilleure compagnie; on dîne chez nous à six heures. Nous sommes servis en vaisselle plate, par des valets à notre livrée, et je m'étonne un peu que nous ne vous ayons pas encore vu chez nous, Monseigneur (1).

— Bon! des femmes comme il faut! se dit l'évêque, et voilà qu'il se félicite en son par-dedans d'avoir rencontré à point cette dame et ses demoiselles.

Cependant, comme on relevait le carrosse, c'était à qui,

(1) Ce que disait là *cette dame* fait l'éloge de ce digne évêque.

Digitized by Google

parmi les passants mal élevés, regarderait ces dames de plus près, à qui les reconnaîtrait au plus vite, et chacun de rire. J. JANIN.

A UN CHÈVREFEUILLE.

Quand je rêve, au printemps, sous ton arc, chèvre-feuille
Dont l'aigrette est fleurie et dont le cintre est vert,
La nature est en sève, et mon âme s'effeuille
En plaintes, en regrets, comme un chêne l'hiver.
Tous les ans, après un voyage,
Nous revenions sous ton ombrage
Entendre le cri du pivert.
De bien loin, nos deux cœurs fidèles,
Regrettant d'être privés d'ailes,
Partaient, disant aux hirondelles :
— Annoncez notre prompt retour
Aux rouges-gorges des tonnelles
Qui se reflètent dans l'Adour. —
Nous retrouvions nos messagères
Tournant sur leurs pennes légères;
Nous passions souvent tout un jour
A regarder ces petits êtres
Bâtissant, en forme de four,
Leur nid au fronton des fenêtres,
Et gazouillant le mot : *amour*,
Qui dans notre langue a cinq lettres,
Qui dans la leur est bien plus court.
Le soir, seuls avec le mystère,
Oublieux des soins de la terre,
Sur le banc de gazon jauni,
Nous bercions notre somnolence,
Ou nous écoutions en silence
Le théorbe de l'infini.

Digitized by Google

Tout a fui même l'espérance :
Car depuis son cœur s'est glacé !
Au lieu des doux mots du passé,
Je dis : *Requiescat in pace* !
Ses beaux yeux, au regard austère,
Sont aujourd'hui remplis de terre :
Les miens pleurent comme les vents
Entre les branches panachées
Dont les attitudes penchées
Ont quelques rapports émouvants
Avec ses airs tristes et fervents.
Son souvenir ici m'enchaîne;
Ton arôme embaume ma peine,
J'aime les fleurs à douce haleine
Ainsi que des êtres vivants.

J. N.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Manuscrits Daignan du Sendat, par Georges Niel. — Après quelques considérations qui lui servent à démontrer que la compression de l'unité a fait éclore la décentralisation historique qui caractérise notre époque, M. Niel passe en revue les annalistes de Gascogne, et arrive, après une critique sévère mais juste, aux compilations imprimées de M. l'abbé Monlezun qu'il compare désavantageusement aux compilations manuscrites de M. l'abbé Daignan du Sendat. Il reproche au chanoine, notre contemporain, d'avoir été infidèle au plan et à la discipline de son prédécesseur, le vicaire général de Mgr de Montillet, et il prétend que le premier, en adoptant la méthode du second, fût devenu le dom Vaissette de son pays. Il reconnaît d'abord que l'œuvre de M. Daignan est

Digitized by Google

très méritoire, et qu'elle a été fort utile pour les chercheurs qui l'ont suivi. Cette réserve faite, il motive les conclusions de son rapport contraire à la publication des documents groupés par le patient investigateur. Le *texte original*, partie dans laquelle s'enferme M. Niel, a été un domaine où l'ecclésiastique du XVIIe siècle a laissé un peu trop vaguer son imagination dressée aux quatrains et aux sonnets. Ses descriptions ne sont que des paysages de fantaisie, faux de couleur et de perspective, à l'instar de ceux des peintres de son temps. La ressemblance des personnages n'est pas plus exacte. Les comtes d'Armagnac sont tous des princes aussi magnanimes que David et aussi sages que Salomon. L'épopée de la grande lutte gauloise et romaine le préoccupe et l'absorbe au point qu'il est indifférent aux révolutions municipales. L'esprit philosophique qui vivifie et redresse les sociétés éteintes est totalement absent de son travail. De tous ces défauts, il résulte pour M. Niel que M. Daignan est un collectionneur émérite, mais un mince historien. Le rapporteur blâme encore M. du Sendat d'avoir substitué dans les copies une forme pompeuse à la phrase sèche mais précise du père Montgaillard.

Pour tous ces motifs et plusieurs autres, que je néglige, M. Niel opine pour le rejet de l'idée projetée par le Conseil général de mettre au jour les manuscrits dont il vient d'être question. Selon lui, cette collection offre les *éléments d'un travail individuel non les éléments d'une publication officielle*. Nous avons traduit la pensée de M. l'archiviste du Gers dans notre bulletin bibliographique, mais nous lui laissons la responsabilité de son jugement.

Histoire du Pont-Neuf, par Ed. Fournier, 2 vol. in-8°, Paris, 1862. — *Dentu*. — Dans l'antiquité, les construc-

Digitized by Google

teurs formaient une congrégation sacrée; au moyen-âge, ce caractère sacerdotal est continué par la confrérie des Frères pontifes qui, en 1519, se transforma en corporation laïque. Au nombre des monuments sortis de ces mains séculières du XVIe siècle, nous pouvons classer le *Pont-Neuf*, puisqu'il ne date que de 1578. Il avait été toutefois jalonné en 861 par une rangée de pieux qui coupaient la rivière et faisaient obstacle aux incursions normandes. Les premiers travaux de maçonnerie furent ordonnés par Henri III, et poursuivis et achevés par Henri IV. A peine construit, il devint le refuge de tous les malfaiteurs de Paris; on institua pour les surveiller un gouvernement particulier et une police spéciale. Ces mesures préservatrices n'empêchèrent pas, un jour, Henri IV, qui se rendait chez son simpliste Jean Robin, d'être assailli par un régicide. Entre les deux parapets, le maréchal d'Ancre fit dresser une potence qui fut plus tard employée à lui tordre le cou. Le cheval et la statue de bronze, qui y furent élevés en l'honneur du prince béarnais, avaient un poids de 12,400 livres. En 1792, le monument fut converti en canons, et ensuite relevé par la piété de la nation. M. de Brienne, qui avait été évêque de Condom et gouverneur de Languedoc, fut exécuté en effigie sur le Pont-Neuf, ainsi que le chancelier Maupéou et le ministre de Calonne.

M. Edouard Fournier, qui possède tous les secrets intimes de Paris dans le passé, a rempli son ouvrage de révélations intéressantes.

Une Française à Jérusalem. — Sous ce titre, Mademoiselle C. Delort, fille d'un général bien connu parmi nous, vient de publier la relation de son voyage à Jérusalem. L'auteur, après l'itinéraire de Châteaubriand, les souvenirs de M. Poujoulat, n'a point visé à accroître la somme de do-

Digitized by Google

cuments historiques relatifs à la ville des miracles, mais à être utile aux pèlerins qui tenteront après elle la traversée. Certaines pages descriptives sont bien traitées; quelques autres sont écrites avec un patriotisme viril. Mademoiselle Delort insiste avec complaisance sur les moyens de s'accommoder le mieux possible à bord des paquebots méditerranéens, et d'accomplir avec économie le pèlerinage de Terre-Sainte. Tous les détails qui peuvent profiter au touriste y sont consignés avec scrupule. La voyageuse salue en passant les îles semées sur sa route : la Corse, la Sardaigne, Malte, etc. On peut lui reprocher d'être trop prodigue d'érudition classique. Ses stations principales en Palestine ont été : Kebab, le Puits de Job, le Cédron, Jérusalem, le Calvaire, la Mosquée d'Omar, la Montagne de Sion, le tombeau de David, la fontaine de Siloé, la vallée de Josaphat, la grotte de Jérémie, la plaine d'Esdraëlon, le Thabor, Nazareth, etc.

Numismatique Gallo-Grecque.—Monnaie massaliote, brochure in-8°.— M. Chaudruc de Crazannes, notre infatigable collaborateur, consacre sa verte vieillesse à éclairer toutes les obscurités scientifiques. Naguère, dans une brochure sur une monnaie massaliote, représentant à l'avers la tête diadémée d'Apollon, et au revers le taureau cornupède, il a donné une interprétation particulière du mot ΔΙΞ que quelques numismates ont considéré comme exprimant les initiales des noms de triumvirs locaux. M. Chaudruc de Crazannes y voit une signification indicative de la valeur et du poids. Les autres commentaires de l'auteur de cette courte et substantielle étude témoignent d'une profonde érudition mythologique.

L'Espagne inconnue, par M. Cénac-Moncaut. — Le voyageur qui traverse l'Espagne franchit rapidement le nord

Digitized by Google

pour réserver toute son admiration au midi. Il se complaît dans cette région parce qu'elle est la patrie du soleil, et parce qu'elle fut le champ des merveilles monumentales des Maures et de leurs luttes dernières avec les chrétiens. Pourtant si le théâtre de l'ancienne occupation musulmane est digne d'intérêt, le territoire du royaume Goth plus tard subdivisé en états indépendants d'Aragon, de Castille et de Navarre, l'est beaucoup plus encore : son histoire est intimement liée à la nôtre, par la commune origine des souverains et par l'influence de notre architecture sur celle des contrées septentrionales de la Péninsule. La partie la plus proche est la plus mystérieuse par suite de la curiosité enthousiaste qui attire le touriste à Séville, Grenade, etc. C'est ce pays presque ignoré que M. Cénac-Moncaut a entrepris de nous révéler. Là, sous les pas des voyageurs, se lèvent les grandes ombres des soldats de l'indépendance Cantabrique, et les souvenirs des campagnes Catalanes. Notre collaborateur reproduit les paysages et les mœurs avec exactitude et vérité. En un mot, à l'aide de son savoir et des agréments de son récit, il nous inspire et nous facilite le désir de visiter ces belles contrées.

J. NOULENS.

MISCELLANÉES.

Nouvelles artistiques. — Origine de la famille de Marignan. — Trouble calviniste à Nérac, en 1567.

L'empereur vient de doter notre musée Condomois de deux toiles qui sont dignes d'être enregistrées ici. Les deux personnages qui s'y trouvent représentés sont Montluc et Bossuet. Le premier est en costume de cour; sa tête est nue; autour de son cou s'évase une double fraise évasée. Sur le corsage de son pourpoint noir descend le collier de l'ordre

Digitized by Google

de St-Michel, à l'extrémité duquel pend un médaillon où l'on entrevoit la silhouette de l'archange. Des hauts et bas de chausses complètent cette tenue. La main droite du guerrier s'appuie sur un bâton d'ivoire. Cette copie de grand tableau de Versailles est d'une consciencieuse exécution. Le corps est bien campé, et l'expression physionomique martiale et réfléchie. Dans son grand œil sombre et bilieux, on pressent l'homme prédestiné aux luttes civiles. Nous connaissons un autre portrait où il se présente la tête coiffée d'une salade et la poitrine cuirassée. Ce dernier est celui qui, selon nous, offre la plus grande ressemblance historique.

La figure de Bossuet, qui est également en pied et grandeur nature, est une exacte reproduction de l'œuvre de Rigaud, le célèbre peintre de Perpignan, qui eut une immense vogue sous Louis XIV. Cette toile renferme des détails charmants, mais le ton rosé, qui domine dans la couleur, offense l'œil tant il est criard. La distance ou la hauteur pourront seules atténuer un peu la crudité de cette teinte générale.

En dehors de ces dons impériaux, nous n'avons guère à signaler dans le mouvement des arts que les ventes opérées à l'hôtel Drouot durant le dernier mois de 1861 et le premier de 1862. Parmi les œuvres de peintres appartenant à notre pays ou qui y sont connus par un long séjour, nous rangerons en tête, Decamps, qui était représenté à ces enchères artistiques par un *Prisonnier* estimé 1,100 fr.; par un *Turc*, assis et respirant les brises marines sous un splendide soleil oriental, payé 9,000 fr.; par une *Vue de Smyrne*, 11,000; par les *Bohémiens*, 4,000, et plusieurs dessins rehaussés, entre autres une *Albanaise à la fontaine*. Brascassat a été favorisé du prix de 6,400 pour sa *Vache suisse, pâturage du canton de Fribourg*, et de 1,450 pour un magnifique *Bélier*. Un groupe d'animaux de Rosa Bonheur, a atteint le chiffre de 4,450, et la *Vache et son veau, effet de brouillard*, de la même, celui de 2,000. Un *Ingres* a été adjugé pour 850 fr.

Un autre Decamps, méconnu par quelques amateurs de Toulouse, a été reconnu et acquis par M. Galiber, dont l'œil exercé découvrit de suite la puissante originalité du maître. Cinq mille francs étaient offerts le lendemain à l'heureux possesseur, qui avait obtenu ce petit chef-d'œuvre à un prix très modique. Mais l'amour de l'art qui a déterminé l'emplette de ce tableau a déterminé aussi sa conservation.

L'origine de la famille de Marignan, qui est aujourd'hui personnifiée par M. le baron Seissan de Marignan, président de la Société d'agricul-

Digitized by Google

ture de Mirande, est assez curieuse pour que nous nous permettions de la rapporter ici.

Quelques états de l'Italie ont été de tout temps épris d'un amour infini pour la France. Au déclin du xve siècle, la République Florentine broda des fleurs de lys sur sa bannière. Des hymnes d'enthousiasme accueillirent François Ier, comme Charles VIII, quand il descendit les Alpes impatiemment attendu par le vieux bâtard des Orsini, le bouillant Alviano, chef des forces vénitiennes, et par la plupart des familles milanaises, en tête desquelles s'avançait celle de Marignan, qui avait donné un pape à la chrétienté. Les membres de cette maison qui reçurent le successeur de Louis XII, comme le sauveur prédit par Savonarole, étaient conduits par l'un d'eux qui était un homme de guerre habile et expérimenté. Plus tard, à la sollicitation de Charles-Quint, qui lui confia le commandement de son armée dans le nord de la péninsule, il abandonna notre drapeau, mais ses cousins lui restèrent fidèles. L'un d'eux même, séduit par ce vaillant et aimable roi de vingt ans qui, dans les batailles, prenait sa part de coups et de fatigues et qui trouvait des sourires et des paroles d'espérance au milieu des plus grands périls, le suivit à Pavie. Après la désastreuse défaite et la captivité de son souverain adoptif, il voulut épargner à son épée la honte de servir le vainqueur, et il vint se jeter au rivage de la France et se fixer dans le Midi où il fonda la lignée qui nous occupe. Cette tradition a été sanctionnée depuis par la bouche du marquis de Melegnano qui, durant un séjour à Paris, affirma fréquemment sa parenté avec ses homonymes de Gascogne. Les armes des Marignan sont : *un oranger de sinople sur champ d'argent;* en chef, *deux merlettes d'argent becquées et membrées de gueules et un cœur d'or sur fond d'azur.*

Nous avons, en fouillant dans les archives de Bordeaux, trouvé le document ci-après relatif à l'émotion causée par l'arrestation de trois protestants en 1767. Nous avons cru devoir le reproduire ici comme manifestation religieuse du siècle dernier. Le voici :

M. Mathisson mande que les protestants font beaucoup de bruit à l'occasion de trois d'entre eux qui ont été arrêtés par la maréchaussée.

« Monseigneur,

» Les trois protestants qui ont été arrêtés dans leur temple par la ma-
» réchaussée furent traduits, mercredi dernier, dans les prisons d'Agen

Digitized by Google

» par ordre de M. le procureur général. Le sénéchal d'ici s'en était » nanti et avait commencé une procédure qui aurait été fort loin; mais » dans le conflit entre le sénéchal et la maréchaussée qui avait arrêté » ces gens en conséquence des ordres du ministre, M. le procureur » général les a faits transférer à Agen. Dès la première audition, ils » s'aperçurent qu'ils avaient été arrêtés par ordre du ministre et ne » passèrent pas outre.

» Cette arrestation, Monseigneur, fait beaucoup crier les protestants » contre l'officier de la maréchaussée qui a pris cette mesure, disant » que partout ailleurs il y a des assemblées et que personne ne s'en » formalise; que l'officier de la maréchaussée a été fort heureux de ce » que le ministre n'y était point; que la chose se serait passée différem- » ment, et que même, si la maréchaussée y revenait, elle n'en sortirait » pas si bon marché. Enfin, ils tiennent des propos fort imprudents et » veulent continuer leurs conciliabules. Effectivement, le dimanche » après le peuple revint au temple. La personne qui en a la clé ayant » refusé de leur ouvrir, ils ont résolu de s'y rendre aujourd'hui en plus » grand nombre qu'ordinairement.

» Je crois, Monseigneur, que pour dissiper ces assemblées, il fau- » drait commencer par faire raser leur temple et faire bien rechercher » le ministre même à prix d'argent.

» Si l'on ne le prenait pas, ce qui est vraisemblable, du moins on » l'obligerait à décamper, et si les gens continuaient à se réunir dans » un autre lieu le raser de même. S'ils s'assemblaient dans les campa- » gnes, faire arrêter les principaux chefs et les envoyer en prison à une » centaine de lieues de chez eux. Mais ne pas s'exposer à les arrêter » dans les assemblées crainte de quelque événement funeste, car au- » jourd'hui ils paraissent fort disposés à ne pas se laisser arrêter sans » coup férir. Enfin, Monseigneur, je crois d'une très grande conséquence » pour la tranquillité de l'Etat d'arrêter promptement le cours de ces » assemblées qui n'ont déjà été que trop loin, et qu'il ne serait peut » être pas bien facile de dissiper si on leur laisse faire plus de progrès. » D'ailleurs combien de familles les mariages illicites vont mettre dans » l'impossibilité de prouver la filiation n'étant consignée que dans des » registres errants qui ne peuvent pas faire foi, et qui sait si, dans » quelques années, les protestants ne prétendraient point à une liberté » qu'on a été obligé de leur accorder tant de fois (1). »

(1) Cette pièce est extraite du carton 61 des archives de la Gironde.

Digitized by Google

BERNARD

DU BOUZET DE ROQUÉPINE [1]

GOUVERNEUR DE CONDOM.

La figure de Bernard du Bouzet de Roquépine et celle de son frère, Jean du Bouzet de Poudenas, devraient être juxtaposées dans cette notice ainsi que les profils de deux héros sur certaines médailles antiques. Egaux en vaillantise, émules par la noblesse du désintéressement et la ferveur monarchique, ils eurent le privilége de jouer un rôle à la fois chevaleresque et bienfaisant. Dans un temps où l'antagonisme religieux avait tout converti à la violence, où l'exemple de Montluc et de Des Adrets permettait d'ajouter la furie du sectaire à la brutalité du soldat, ils ne furent pas toujours libres de mesurer le nombre et la profondeur de leurs coups d'épée. Mais en dehors des entraînements belliqueux, ils épargnèrent et protégèrent le pauvre monde, les petites gens, contrairement aux pratiques des autres barons leurs contemporains. Bien mieux, ils réparèrent autant que possible par leur abnégation, au profit de l'intérêt public, les ruines et les déprédations des esprits et des bras fanatiques. De plus, ils furent les fidèles serviteurs d'un souverain qui, ne pouvant payer ses gardes, ne devait pas être très généreux envers ses lieutenants provinciaux. Ils se dévouèrent pour lui pen-

(1) La maison du Bouzet est une des rares de ce pays dont la ligne filiative puisse être établie authentiquement depuis 1198.

Digitized by Google

dant qu'il était trahi et lié par les Guise ses cousins et sa propre mère. A la mort d'Henri III, ils se jetèrent des premiers dans le parti national d'Henri IV contre la ligue qui voulait faire un cadavre de la patrie en espagnolisant la France.

L'ordre de nos travaux commencés et le manque de quelques documents nous forcent à isoler ces deux existences militaires unies par la fraternité du sang et des armes, par la communauté des sacrifices et des honneurs, par la constance de leurs efforts en faveur de la couronne, par la libéralité de leurs mains toujours prêtes à panser les plaies populaires. Le portrait de Bernard de Roquépine, gouverneur de Condom, entrera donc seul dans notre cadre d'aujourd'hui. Avant d'aborder sa vie, disons un mot de son origine :

Bernard du Bouzet de Roquépine, descendait de Guillaume-Arnaud del Boseq qui figure parmi les témoins de la cession accomplie en 1198 par Vézian, vicomte de Lomagne, au bénéfice de l'abbé de Ste-Marie de la Grande Selve (1). Un des successeurs de ce premier sujet connu, Gauthier, octroya, de concert avec son frère Barrau, des coutumes aux habitants du Castéra, du Pin et de St-Paul del Boseq, comme seigneur de ces trois lieux (2). Hugues, bisaïeul de celui qui est l'objet de cette étude, rendit hommage à Jean, comte d'Armagnac, le 27 septembre 1422 (3).

Jean du Bouzet, seigneur de Cots et de Lagraulet, fils du précédent, conquit, le 27 décembre 1472, la seigneurie de Roquépine par son mariage avec Catherine de Bordes, dame de cette terre et de celle de Poy (Pouy) (4). Des deux

(1) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.
(2) Id.
(3) Id.
(4) Id.

Digitized by Google

fils issus de cette union, le second Arnaud (1) fut l'auteur de la branche des marquis de Marin et Jean l'aîné (2), le devancier des marquis de Roquépine (3). Celui-ci devint l'époux de Bernardine de Monlezun (4) et le père : 1° de *Pons* qui lui succèdera dans la plupart de ses possessions; 2° de Bernard dont nous allons exclusivement nous occuper; 3° de *Jean* qui formera la tige des marquis de Poudenas (5). *Pierre*, le quatrième, était désigné par le surnom de chevalier *Dancas* (6).

Bernard du Bouzet, à son entrée dans les camps, prit le nom de Poy emprunté à une terre apportée par sa mère dans la maison de Roquépine. Son neveu *Octavien*, fils de Pons, le prit aussi, comme on le verra plus bas, dans une lettre autographe signée Poy de Roquepine et de Terraube (7). Si nous consignons ce détail, c'est pour que le lecteur puisse différencier ces deux personnages.

C'est en la compagnie de trente hommes d'armes et de quarante-cinq archers, commandée par Jean de Montluc (8), chevalier de St-Jean de Jérusalem et fils de l'auteur des Commentaires, que Bernard de Roquépine débuta dans le métier de la guerre (9). Ce poste lui incomba vers

(1) Il était seigneur d'Escamps, de Ste-Colombe et de Marin par suite de son alliance avec Marie de Loze, fille de noble Herard de Loze et de Catherine de Sérillac.

(2) Jean était seigneur de Pouycarregelard en même temps que de Roquépine.

(3) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.

(4) Elle était aussi seigneuresse de Pouy.

(5) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.

(6) Inventaire des titres justificatifs de la nobilité des terres de la famille du Bouzet de Roquépine.

(7) Celui-ci, à la date de 1562, dont il va être question, n'avait guère qu'une douzaine d'années, son père ayant épousé Marguerite de Madirac le 4 avril 1543. Il ne peut donc y avoir identité entre lui et le guerrier que nous allons retrouver tout à l'heure avec Montluc sur la route de Bordeaux.

(8) En 1571, Jean de Montluc laissa l'épée pour la crosse et devint évêque de Condom; Jean Duchemin, qui avait été son compagnon d'armes, lui succéda dans l'épiscopat.

(9) *Rolle de la compagnie de trente hommes d'armes et de quarante-cinq archiers des ordonnances du roy, sous la charge de Monsieur le chevalier de Montluc*. L'original de ce document, sans date, qui nous fut communiqué par M. B. de Moncade, doit être aujourd'hui dans la riche collection généalogique du château de Malliac.

Digitized by Google

1561, après la retraite de Jean de Bezolles qui l'occupait avant lui (1).

Un an après, Bernard de Bouzet, du service de Montluc fils, passait sous le drapeau du père. La métropole de Guienne était aux abois (1562). Les greniers avaient été totalement vidés *à cause que les ennemis tenoient toute la rivière de Garonne et celle de Dordoigne qui sont les deux mamelles qui allaitent Bourdeaux* (2). L'église St-Laurent avait été convertie en temple et le prêche retentissait sous sa nef. Les impuissantes prohibitions du parlement n'empêchaient plus la pratique de la cène à St-Michel et aux Chartrons. L'audace des hérétiques venait de s'accroître encore par la nouvelle des triomphes partiels de Piles. M. de Burie, lieutenant du roi, ouvrant un peu tard les yeux à l'imminence d'une révolte, expédia son secrétaire Razé à Montluc pour le prier d'accourir et de lui porter appui. Escorté de M. de La Mothe Rougé, des Massés, de Charry, de Sainctorens, du capitaine Poy qui n'était autre que Bernard de Roquépine (3), le seigneur d'Estillac se hâta de répondre à ce pressant appel. Sur la route de Feugarolles il fut traversé par un groupe de calvinistes que ses corselets chargèrent aussitôt. L'attaque fut si vigoureuse que les malheu-

(1) De nobles soldats marchaient sous la conduite de Bernard, c'étaient : Raymond de Forcés, Bertrand de Batz, seigneur de Castelmoron, Octavien et Pierre du Gout, seigneur de St-Jignan, Jean de Lescout, sieur de Myrane, le baron du Nynot, Jehan de Noaillan, seigneur de Villeneuve, Jean de Bière, seigneur de Lauraët, Antoine de Lescout, seigneur de Romegas, Guillaume d'Auxion, seigneur de ce lieu, Jehan de Montagut, seigneur d'Escalup, Jean de Malliac, Léonard de Manas, seigneur d'Homps, Pierre de Leaumont, seigneur de la Brihe, Jehan de Benquet, seigneur de la Hitère, Bertrand de Lomagne, Guillaume de Lacoste, seigneur de la Plaigne, Bertin de Faulong, Jehan de Camarade, Jehan de Ferragut, seigneur de Laterrade, Jacques de Verduzan, seigneur de Miran, René de Ferrabouc, etc.

(2) *Commentaires de Montluc*, tome III, page 94.

(3) Il y avait également un François du Poy, de Condom, dans l'armée catholique. Mais à cette époque, il n'était encore qu'archer, tandis que Bernard de Roquépine était capitaine. D'ailleurs, son homonyme avait été cassé en 1561 : *rolle de la compagnie de Monsieur le chevalier de Montluc.*

Digitized by Google

reux huguenots furent presque tous jetés dans la Baïse ou refoulés dans un bois. On fit des battues dans les taillis et on leur tira *comme quand on tire au gibier* (1). *Nous étions si peu,* remarque Montluc, pour se faire valoir lui et les siens, *que nous ne pouvions suffir à tuer tout : car des prisonniers il ne s'en parloit point en ce temps-là* (2). Le vieux reître continua ensuite sa traite sur Bordeaux où son arrivée et celle de ses compagnons Charry, Massés et de Roquépine, comprimèrent le soulèvement au moment de son explosion.

Le baron d'Arros gardait la ville de Clairac sous l'obéissance du prince de Navarre pendant que Bernard du Bouzet maintenait celle de Tonneins sous l'autorité de la couronne de France. Le chef calviniste, espérant attirer le capitaine Condomois dans une embuscade qu'il lui avait tendue, simula une tentative sur la place défendue par M. de Roquépine (1580). Celui-ci et son frère de Poudenas fondirent si soudainement sur les agresseurs, au moment où ils tournèrent bride pour la réussite de leur stratagème, que tous les cavaliers huguenots furent culbutés et immolés avant que leurs coreligionnaires, postés dans un bois, ne pussent les secourir (3).

M. de Roquépine dut être élevé au grade de maréchal de camp avant 1589, car une jurade de cette année et de la suivante lui donne cette qualité. Il est prié, comme général de la ville, d'aller faire entendre à Monseigneur de Matignon *que les habitants ne se sont jamais distraicts du service et de la droicture à Sa Majesté dans lesquels ils vouloient persévérer et mourir en ces mesmes devoirs* (4).

(1) *Commentaires de Montluc*, tome III, page 101.
(2) Id.
(3) *Histoire d'Henri III roi de France et de Pologne*, p. 118, par SCIPION DUPLEIX. — *Histoire de l'Agenais, du Condomois et du Bazadais*, par SAMAZEUILH, t. II, p. 246 et 247.
(4) *Archives communales de Condom.* — Jurade de juin et de juillet 1590.

Digitized by Google

Henri III lui confia, en 1587, le gouvernement de Condom, dans lequel il fut confirmé à l'avènement d'Henri IV.

Le terrible incendiaire qui réduisit en cendres La Réole, d'où une femme demi brûlée parvint seule à s'échapper, le même qui livra aux flammes et fit rôtir les gens de pied du capitaine Largimarie retranchés dans un moulin, aux entours de Langon, Favas (1), enfin, à la suite d'un mouvement infructueux sur Agen, s'était replié vers Condom, dont il avait forcé les portes (589). La population, atterrée par la présence d'un tel hôte, conjura M. de Roquépine de se rendre en toute hâte auprès du maréchal de Matignon pour lui exposer sa situation critique et solliciter les secours nécessaires à sa délivrance. Elle réclamait ce bon office de son gouverneur, parce qu'il *n'avait jamais dévoyé du service du roy*, et qu'elle-même *voulait persévérer en ceste volonté* (2). Le député accomplit sa mission avec diligence, rentra dans la place à la tête d'une compagnie, et expulsa les réformés. Soucieux de prévenir de si importunes visites, M. de Roquépine songea à faire *racoustrer* les remparts, et il fit aux magistrats urbains l'avance de la somme qu'entraînait cette utile réparation (3).

Deux ans plus tard, les malheureux habitants, apauvris et décimés par des sacs nouveaux, étaient sur les dents (4). Pour comble de misère, le maréchal de Matignon venait de traverser la pauvre ville et lui avait imposé, comme à quelques-unes de ses sœurs, la fourniture de 1,100 pains

(1) Ce redoutable capitaine avait un jour, en compagnie d'un écuyer du roi de Navarre, d'un page et de trois soldats, tenu en échec le fort d'Ambaries défendu très héroïquement par des hommes braves et expérimentés. Cette attitude audacieuse de Favas permit d'attendre l'arrivée de quelques renforts, retardés dans leur marche nocturne par un violent orage. Ces secours venus, l'assaut était donné à la citadelle, et la garnison passée au fil de l'épée. — *Notice historique et statistique sur la Réole.*

(2) *Archives communales de Condom.* — Jurade du 28 juin 1589.

(3) *Id.* — Jurade de mars 1590,

(4) M. de Pins, seigneur du Bourg, écrivait cette même année à son parent M. de Montbrun : *il se fait force tueries en ces quartiers.*

Digitized by Google

et d'un tonneau de vin pour donner collation à ses troupes. Plusieurs paires de bœufs avaient dû être également exigées pour la traction de l'artillerie.

Au lendemain de ces épreuves, les ligueurs complotèrent de surprendre Condom et d'occuper le château. M. de Roquépine, informé de leur projet, fait transmettre cette nouvelle à la municipalité au commencement de 1592 (1). Il recommande à tous ceux qui sont en état de porter les armes de concentrer les éléments de résistance sur les points menacés qu'il leur indique. A ces conseils, il ajoute (2) l'ordre d'organiser immédiatement une compagnie de 100 arquebusiers et de les placer sous les ordres des officiers Soulès et Lagarde qui avaient, en juin 1589, éloigné des mêmes murs les bandouliers de Montespan (3).

La ligue, enivrée par l'odeur du sang, comme une prêtresse druidique, avait, au commencement de cette même année 1589, divinisé les deux Guise et Jacques-Clément, ou, pour mieux dire, confondu dans une même glorification les victimes et l'assassin d'Henri III. Le culte de cette trinité d'occasion, propice à notre clergé et à l'Espagne, pouvait, dans ses conséquences, être mortel pour la France. Les cœurs généreux avaient à opter entre le *reyot* Béarnais, au pourpoint déchiré, et le fastueux Philippe II. Il y avait d'autant plus de mérite à se rallier au pauvre petit prince contre le puissant monarque que la terrible *Union* dominait dans la plupart des grands centres, que les secours financiers du successeur de Charles-Quint arrivaient par les Pyrénées et les Pays-Bas, et que les levées allemandes, à sa solde, descendaient déjà vers le Midi. M. de Roquépine, en Gascogne, comme de Givry

(1) *Communales de Condom.* — Jurade du 6 février 1592.
(2) Id.
(3) Id.

Digitized by Google

au Louvre, n'hésita pas à donner sa préférence à l'humble héros, sans doute aussi *parce qu'il était le roi des braves et qu'il ne serait abandonné que des poltrons* (1). Il avait été un des premiers à suivre l'exemple du maréchal de Matignon qui l'avait reconnu et proclamé dans notre province.

C'était un acte de haute justice. En dehors de ses titres dynastiques et de l'adoption du dernier des Valois, le Bourbon personnifiait, dans cette lutte, l'honneur national; tandis que le parti opposé, monstre engendré par l'accouplement du fanatisme français et de la politique espagnole, ne représentait que l'usurpation étrangère. Dans plus d'une rencontre, M. de Roquépine avait fait éprouver la rudesse de ses coups à cette dernière faction qui avait à demi triomphé dans Condom, grâce au concours de M. de Montespan, et de Bernard de Bezolles. Le sénéchal du Condomois, suspect de connivence avec les ligueurs (2), et sans doute secrètement désireux de punir le dévouement de toute une famille à la cause royale n'osa pas s'attaquer à l'oncle, redoutable et redouté dans la citadelle, et se vengea sur un de ses neveux Octavien de Roquépine qui par son union avec Diane de Galard, le 9 avril 1585 (3), était devenu co-seigneur de Terraube. Celui-ci comme tous les siens était un ferme champion du Navarrais. Le lieutenant-général encouragea un détachement d'ultra-catholiques à venir butiner sur les terres du parent de

(1) Paroles que de Givry prononça dans la chambre mortuaire d'Henri III en embrassant les genoux d'Henri IV.

(2) Jean du Franc, alors lieutenant-général de la sénéchaussée, qui avait autrefois incliné du côté de la réforme, penchait en ce moment pour la ligue. C'était probablement parce que, député par le pays de Condom aux Etats-Généraux de Blois, il avait assisté au drame dans lequel Guise était tombé sous les lames des gascons Peyriac, de Lognac, Labastide, etc. Le Tiers-Etat, qui était, du reste, presque tout entier inféodé à la ligue, avait choisi, dans ces grandes assises nationales, pour son président de La Chapelle-Mareau, l'un des organisateurs du comité des Seize.

(3) *Bibliothèque impériale.*— Nobiliaire de Montauban.

Digitized by Google

Bernard du Bouzet. Il couvrit cette mesure de spoliation du prétexte de tailles arriérées dans la communauté de Terraube.

La bande de maraudeurs dépeupla les étables d'Octavien Poy de Roquépine et amena un de ses valets qui fut jeté en prison. Les bestiaux furent mis en vente et adjugés, à vil prix, aux membres du chapitre qui, comme tous leurs semblables, soigneux de leur estomac, durent en faire chère lie. Le jeune seigneur de Terraube adressa une plainte (1) aux consuls de Condom. Cette protestation, qui existe encore dans les archives de cette ville, peint très bien la perplexité sociale de cette époque : *Les dits habitants ne sont prets; car ayant ceste terre* (Terraube) *souffert depuis les guerres beaucoup de subsides, payé les tailhes du roy au receveur de Lomaigne et les tailhes à la garnison de Lectoure et la contribution à tous ceulx de Nérac et toutes les impositions faictes par Monsieur le maréchal en la ville de Condom, comme de tout ferons aparoir, quand besoing sera. En un aultre cousté ayant esté mangés de tous les estats par plusieurs foys* (mot illisible) *demandent quelques arréraiges encore sans voulloir avoir ung peu de passiance pour les lever sur les dits habitants; et pour les faire un peu plus tot payer s'y prendre aux premiers du lieu et qui ont du bien ou de la terre* et de MESME PARTY, *et les rendent responsables, caussions, de leurs subjets, chose qui ne se trouve jamais avoir été usitée en ce pays, et que les ennemis nont jamais faict ny avoir esgard à auculne justice; car ayant l'année passée retenu un vallet domestique du seigneur de Terraube dans la ville pour mesme faict pour appoinctements de M. le lieutenant général.* Un peu plus loin il tance les chanoines pour leur compli-

(1) Ce document porte en tête cette inscription : *Lettre de Poy de Roquépine et de Terraube aux consuls de la ville de Condom* et commence par cette ligne : *Messieurs, vous avez peu entendre la preinse de certain bétaille advenue au lieu de Terraube*, etc.

Digitized by Google

cité dans ces rapines achetées par eux, et leur dit qu'il *leur eût mieux vallu aller prier Dieu à l'église.*

La misère publique croissait toujours : les garnisons, motivant leurs exigences sans cesse renaissantes par les besoins des luttes intestines, continuaient à tondre les villes jusqu'au sang. Les gens de boutique avaient été littéralement dévorés, le commerce s'était abîmé dans une stagnation complète. Les classes nécessiteuses vivaient de hasard et de soupe épiscopale. L'autorisation donnée par le conseil de la ligue aux locataires de Paris de ne plus payer leur loyer avait trouvé de nombreux adhérents en province; les maisons ne produisaient plus rien, et les champs pas davantage par suite des irruptions continuelles des terroristes catholiques ou de leurs adversaires. A Condom, les razzias soldatesques avaient été si fréquentes et si ruineuses que le peuple et la bourgeoisie étaient en 1595 de véritables meurt-de-faim. Dans cette détresse locale, tous les yeux et tous les cœurs se tournèrent vers M. de Roquépine qui fit acheter des blés à Toulouse et reculer la disette déjà établie parmi ses gouvernés (1).

M. de Roquépine avait servi la royauté depuis 1588 jusqu'en 1596 *sumptibus suis.* Henri IV, qui avait pu améliorer les finances de l'Etat après l'apaisement des dissensions intérieures, reconnut, par l'entremise de Rogay, commis du trésorier général de l'extraordinaire, sa dette de huit années de solde envers le maréchal de camp Condomois. Celui-ci rentra dans ces sommes arriérées le 28 novembre 1596.

Bernard du Bouzet était chevalier de l'ordre de St-Michel. Il avait épousé (le 5 juin 1575), Anne de Biran d'Armagnac de Gohas sortie de cette maison chevaleresque qui

(1) *Archives communales de Condom*, série BB. Jurade du 3 mai 1595.

Digitized by Google

s'allia vers la fin du XIIe siècle avec les comtes de Pardiac; au XIV, avec les Pardeillan-Gondrin; au XV, avec les comtes d'Armagnac, les vicomtes de Fezensaguet; au XVIe, avec les de Luppé, les Roquelaure, les Montluc, les Patras de Campaigno.

Noble Bernard du Bouzet, dans l'éventualité du trépas qu'il affrontait tous les jours, avait fait ses dispositions testamentaires le 30 décembre 1587.

Le gouverneur de Condom ne fut atteint par la maladie qui devait l'enlever à l'affection des Condomois que dans le cours de l'année 1599. Son fils, Olivier de Roquépine, quoique fort jeune, le suppléa jusqu'à son décès dans sa haute fonction (1).

La mort de M. de Roquépine, advenue le 8 novembre 1699, eut un douloureux retentissement dans toute la Gascogne. Pour ne pas troubler et accroître la douleur de la veuve et des enfants par un déplacement, les consuls permirent, durant un temps moral, à Madame de Roquépine de continuer sa résidence dans le château en considération *de la bonne affection que le dessedant avait pour le bien public de la ville et la grande despense par lui faicte pour la guardé et conservation de la citadelle* (2).

M. de Roquépine fut enseveli, le 11 du même mois, au milieu de la tristesse générale. Les honneurs publics qui lui furent rendus, le 21 février 1601, reflétant les cérémonies somptueuses de l'époque et servant d'apothéose à un personnage qui avait bien mérité de son pays, nous avons une double raison pour en essayer le récit.

Le cortége devancé d'une croix sortit de la maison de Roquépine et s'achemina vers l'église St-Pierre. A la tête s'avançaient cent pauvres vêtus de deuil par la charité de

(1) *Archives communales de Condom* Jurade de 1599, série BB.
(2) *Archives communales de Condom.* Jurade de 1599, série BB.

Digitized by Google

la veuve. Chacun d'eux était porteur d'un flambeau et d'un pennon aux armes de l'illustre mort (1). A leur file se rangeaient les trois ordres mendiants de la ville de Condom. Immédiatement après s'ébranlaient toutes les paroisses escortées des membres du chapitre. A cette colonne sacrée se raccordait les dignités civiles et militaires. Les consuls en livrée tenaient leur chaperon sur un bras, un écu héraldique sur l'autre et une torche à la main. Le cheval du gouverneur, en caparaçon noir, marchait à la suite guidé par un conducteur.

Derrière défilaient : le seigneur de Massés (2), lieutenant de la compagnie du regrettable messire, M. de Thomas, son enseigne, qui laissait traîner sur le sol en, signe de consternation, un étendard qu'il avait toujours tenu droit et ferme devant l'ennemi. M. Daugé, fils de M. de Sérillac, laissait également flotter à fleur de terre le guidon de sa compagnie. MM. du Grès, de Rebignant, d'Escalup, de Miranne et de la Rouquette portaient sur des coussins, le premier les éperons, le second le brassard, le troisième le heaume, la quatrième l'épée, le cinquième la cotte de mailles sur laquelle descendait en chevron le collier de St-Michel. Les fragments de cette armure tant redoutable quand elle était entière, inspiraient au lieu de la peur d'autrefois une émotion triste et respectueuse. M. de Bissale élevait au bout de sa main le bâton de maréchal de camp.

(1) Les du Bouzet portent : *d'argent au lion rampant d'azur armé et lampassé de gueules, couronné d'or* (2). — Couronne de marquis. — Les du Bouzet Bivès ou Vivès, dit le dictionnaire manuscrit de Larcher (archives de Tarbes) écartelaient : *au 2e et 3e d'azur à trois fleurs de lys d'or, 2 et 1. Celle de la pointe issante d'une rose de gueules tigée et feuillée de sinople* (2).

(2) Massés, le jeune, était un des vétérans de nos guerres civiles : c'est lui qui après le massacre des religionnaires de Toulouse en mai 1562 fut chargé par Montluc de veiller à la tranquillité de la ville désolée. Ce fut encore lui qui expulsa ceux qui avaient été épargnés par les égorgeurs. Les fugitifs quittèrent la triste cité en se lamentant. Le frère aîné de Massés est signalé à chaque page des *commentaires* de Monluc pour ses hauts faits.

Digitized by Google

Le drap mortuaire était suspendu aux bras de six capitaines ou grands seigneurs : MM. de Gignan, de Sérillac (1), de Leberon (2), de Tilladet, de Campagne (3), de Beraut(4).

(1) La valeur était héréditaire dans la famille de Sérillac. Le père de celui qui portait le drap mortuaire lui avait légué de nobles exemples. A la bataille de Fossano (en Piémont), qui servit de prélude à la victoire de Cerisoles, Montluc avait à ses côtés un groupe de compatriotes : MM. Tilladot, Lavit, Idron, de Mons, Monselier, les Maurens, les Massés, etc. S'adressant à M. de Sérillac qui s'y trouvait aussi, il lui dit : *Tu es mon nepveu, si tu ne donnes le premier, je te désavoue, et je dis que tu n'es pas mon parent.* M. de Sérillac, à la tête des arquebusiers, témoigna qu'il méritait bien de son oncle; il courut sus aux ennemis, et la mort de son cheval l'ayant mis à pied, il fit brèche dans leurs rangs. L'impétuosité des Gascons fut si irrésistible que les impériaux furent ou renversés ou déroutés. Montluc frappa rudement avec une hallebarde, son arme usuelle. M. de Sérillac vint à Parme en qualité de lieutenant de M. de Cypierre, et fut comme lui capturé. Après sa délivrance, il commanda une cornette dans les escarmouches qui préparèrent l'entrée de Sienne aux Français. Durant le siége de cette ville, la défense ayant besoin d'être renforcée, M. de Strozzi fit sortir de Montalcino où il s'était fortifié six enseignes et deux compagnies. Il donna la conduite de l'une d'elles à M. de Sérillac. Celui-ci, pressentant quelque surprise, se munit de quatre ou cinq trompettes. Les fantassins italiens, nos auxiliaires, ouvraient la marche. La cavalerie les suivait de loin. Aussi les gens de pied furent-ils assaillis et dispersés : au milieu du désordre produit par le triomphe chez les vainqueurs, M. de Sérillac fit sonner les clairons, les gens de cheval apparurent, les Allemands tournèrent le dos, et M. de Strozzi fut sauvé. Son sauveur fut atteint d'une blessure mortelle à Montepulciano.

(2) François Gelas de Leberon avait épousé Anne de Montluc, sœur du maréchal De là, le titre de neveu que celui-ci donne à leur fils Antoine de Leberon qui fait partie des obsèques de M. de Roquépine. Antoine était comme son oncle un héros de nos luttes religieuses. Tout jeune encore, il s'était jeté dans Libourne menacée par les troupes du roi de Navarre, avait organisé sa défense et fait *bonne besogne* lorsqu'il reçut l'ordre de se rabattre sur Aiguillon. Ayant dégarni cette ville de soldats pour les lancer à l'escalade de Monheurt où s'étaient réfugiés les capitaines Manciet et Chassaudy, il resta seul, fut surpris et obligé de capituler. Au siége de Rabastens, Montluc lui confia la périlleuse mission de reconnaître la place, et plus tard de diriger les travaux des tranchées et de terrassement qui devaient faciliter la prise de la tour. Ce fut M. de Leberon qui, après le coup d'arquebusade qui balafra le visage du grand batailleur, le fit porter à Messiac, villotte distante d'environ deux lieues et demie de Rabastens.

(3) Le baron de Campagne seconda Montluc dans plusieurs de ses exploits. Le lieutenant du *boucher royaliste* eut à subir de terribles représailles de la part des catholiques qui incendièrent sa maison et celle de ses compagnons d'armes : Sarlabous, Parron, Lartigue, Sainctorens. C'est dans une autre résidence du seigneur de Campagne en Armagnac que Montluc donna rendez-vous (1569) à M. de Bellegarde (Pierre de St-Lary), guerroyant alors en Béarn, pour délibérer sur la situation de Terride enfermé dans Orthez et enveloppé par Montgommery.

(4) Montluc dans ses Commentaires mentionne ce guerrier. Le généralissime catholique, appréhendant la chute de Lectoure aux mains des huguenots et jaloux de prévenir un tel échec pour son honneur et celui de sa cause, avait assigné secrètement au St-Puy un grand nombre de gentilshommes, entre autres M. de Verduzan, sénéchal du Bazadais, M. de Sainctorens, son frère Tilladet, etc. Seuls, les sieurs de Séridos et de Lavit, et les enfants de M. de Beraut furent présents au rendez-vous. Le cadet qui se trouva à ce poste est celui qui figure aux présentes funérailles.

Digitized by Google

Ceux qui flanquaient la sombre draperie, les mains garnies de flambeaux blasonnés, étaient MM. de Campaigno, de Mons, de la Clotte, de La Mothe-Sérillac, de Mauvezin, de Villeneuve, de la Mauragne.

Madame de Roquépine ayant à sa droite Mgr de Condom et à sa gauche le marquis de Fimarçon, précédait la famille. Elle était vêtue d'une robe de deuil dont la queue rampait sur une longueur de huit pas.

M. de Roquépine fils aîné était conduit par MM. de Moncassin et de Marin; le cadet, avait pour assistants MM. de Cadreils et de Poudenas. Ses deux filles étaient accompagnées, l'une de MM. de Latour et Dancas, l'autre, par MM. de Lescout et de Cansal.

Une délégation de la noblesse composée de *six vingt gentilhommes* fermait la marche du convoi.

Les armes et les enseignes furent fixées sur les murailles de la chapelle en panoplies. L'évêque de Lectoure pontifia. La musique du chapitre de cette ville et celle de Condom concoururent à solenniser l'office des morts. L'offrande fut présentée par MM. de Ligardes et de Las Bousigues. Le R. P. des jésuites, d'Agen, prononça l'éloge funèbre (1).

Cette unanimité de toute une contrée, accourue pour rendre un respectueux et sympathique hommage à la mémoire de M. de Roquépine(2), proclame plus haut que tous

(1) Nous avons écrit notre relation d'après celle qui fut rédigée par Dugarcin, maître d'hôtel de M. de Roquépine, le 23 février 1601. Ce document était encore en 1838 dans les mains de M. Dancas. Le journal d'annonces de Condom le reproduisit à cette époque textuellement, et c'est à cette feuille que nous avons emprunté ces détails. Le compte-rendu de l'intendant de l'ancien gouverneur de Condom a pour titre : *relation de la pompe funèbre qui fut faite à* MESSIRE BERNARD DU BOUZET, SEIGNEUR DE ROQUÉPINE, *Pouy et autres places, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, maréchal de camp en Guienne, gouverneur de la ville et citadelle de Condom, qui décéda dans ledit Condom, le* 8 *novembre* 1599 *et fut enterré le* 11 *du même mois dans l'église cathédrale de St-Pierre et dans la chapelle dédiée à la Vierge.*

(2) Il a également reçu le nôtre; car il a été rangé naguère dans la galerie d'illustrations Condomoises.

Digitized by Google

les éloges, la profondeur de sa popularité, l'étendue de son influence, la grandeur de ses services et la beauté de ses mâles vertus.

J. NOULENS.

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (1).

(*Suite.*)

Plus je me rapproche de l'époque carolingienne, plus tous ces peuples des bords du Rhin et de la mer du Nord, ces Frisons, ces Saxons, ces Bavarois, ces Obotrites, m'apparaissent comme l'avant-garde d'une invasion autrement terrible et menaçante que celle de 406. A leur suite, je vois les Avares et l'infinité du monde slave et finnique. Au midi, les premiers cavaliers sarrasins passent déjà les Pyrénées, et se lancent au galop dans l'Aquitaine et la Narbonnaise. On dirait que l'Orient allonge ses deux grands bras vers le Ponant, et cherche à les rejoindre vers la Gaule pour étouffer l'Europe dans une étreinte suprême. La peur me prend rien que de songer à ce qu'il pouvait alors advenir de l'héritage de ma vieille Rome, de cet élan fort et régulier, de cette langue pleine et sonore, de cette éternelle architecture, de cette législation grandiose que la sainte mère des nations de l'Occident a marquée pour toujours à l'empreinte de son génie. Si cette irruption nouvelle avait abouti, c'en était fait probablement de la tradition des races latines et de l'avenir du christianisme en Europe. Peut-être en serions-nous encore à la vie nomade et pastorale des peuples de la Haute-Asie, ou tout au plus à la décrépitude précoce de la civilisation arabe.

La véritable gardienne de nos destinées communes, c'est alors cette rude et forte lignée des d'Héristall, qui suscita dans moins d'un siècle Charles-Martel, Pepin-le-Bref et Charlemagne. Quand je songe que ces hommes tinrent si haute contre les Barbares l'épée de la chrétienté, j'oublie pour une heure leurs atroces guerres d'Aquitaine, et la triste fin de mes princes et de mes ducs, Eudes, Waïfer et Hunald. La bataille de Poitiers refoule de l'autre côté des Pyrénées le grand flot de l'invasion sarrasine, que les Franks iront bientôt combattre par-delà

(1) Voir, plus haut, pages 261 et 330. Reproduction interdite.

Digitized by Google

les monts. Mais le fort de la lutte est vers le nord, contre Witikind et ses Saxons, que Charlemagne anéantit en neuf campagnes (771-795), ou qu'il fait chrétiens bon gré mal gré. Cette délimitation définitive de l'empire frank produit à ses deux extrémités opposées un résultat identique et singulier, la piraterie. Contenues désormais par des barrières puissantes, les bandes ennemies se démembrent et se fractionnent à l'infini; la voie de terre étant coupée, il faut prendre la route de mer. On a déjà signalé les premières barques sarrasines sur les côtes de l'Aquitaine et de la Provence; le pillage et la vengeance vont bientôt aussi ramener les hommes du Nord.

Au commencement du IXe siècle (800), le printemps étant déjà de retour, le roi (Charlemagne) partit d'Aix-la-Chapelle à peu près vers le milieu du mois de mars, parcourut le rivage de l'Océan gaulois, et fit construire une flotte sur cette mer que les Normands infestaient de leurs pirateries. Il plaça des garnisons sur la côte, et célébra la fête de Pâques à Saint-Riquier. Il longea ensuite le rivage de la mer, gagna la ville de Rouen, traversa la Seine en ce lieu, et se rendit à Tours pour y prier saint Martin. (1). Les Normands poussèrent néanmoins leur pointe jusqu'en Aquitaine, où ils firent de grands ravages. Une de leurs bandes, composée d'une centaine d'hommes, fut surprise sur le littoral et complètement anéantie par les habitants (2).

De nouveaux pirates reparurent. Bientôt ils franchirent le détroit de Gibraltar, et s'avancèrent jusque dans le golfe du Lyon. — Un jour Charles, qui toujours était en course, arriva par hasard et tout à coup dans une certaine ville du littoral de la Gaule narbonnaise. Pendant qu'il dînait, n'étant encore connu de personne, des corsaires normands vinrent pour exercer leurs pirateries jusque dans le port. Quand on aperçut les navires, on prétendit que c'étaient des marchands, juifs selon ceux-ci, africains suivant ceux-là, bretons selon l'avis des autres. Mais l'habile monarque reconnut, d'après la structure et l'agilité des bâtiments, qu'ils portaient des ennemis et non des marchands et dit aux siens : « Ces navires ne sont point chargés de marchandises, mais remplis de cruels ennemis. » A ces mots, tous ses Franks, à l'envi les uns des autres, courent à leurs vaisseaux, mais en vain. Les Normands, en effet, appre-

(1) Eguihard., *Annales Francorum*, ad ann. 800.

(2) Paganæ vero naves, ut audistis, multa mala fecerunt per insulas Oceani partibus Aquitaniæ : pars tamen ex illis perilt, et occisi sunt in littore quasi centum quinque viri ex illis prædatoribus. Castigatio est magna horum eruptio, antiquis ignota temporibus populo Christiano. Alcuinus, *Epist.* CVIII, *ad Arnon.*

Digitized by Google

nant que là était celui qu'ils avaient coutume d'appeler Charles-le-Marteau, craignirent que leur flotte ne fût prise dans ce port, ou ne périt réduite en débris, et ils évitèrent, par une fuite d'une inconcevable rapidité, non-seulement les glaives, mais même les yeux de ceux qui les poursuivaient. Cependant le religieux Charles, saisi d'une juste crainte, se leva de table, se mit à la fenêtre qui regardait l'Orient, et demeura très-longtemps le visage inondé de pleurs. Comme personne n'osait l'interroger, ce prince belliqueux, expliquant aux grands qui l'entouraient la cause de son action et de ses larmes, leur dit : « Savez-vous, mes fidèles, ce que j'ai tant à pleurer? Certes, je ne crains pas que ces hommes me nuisent par leurs misérables pirateries; mais je suis grandement contristé de ce que, moi vivant, ils aient osé toucher ce rivage, et je suis tourmenté d'une très-grande douleur, car je prévois tous les maux qu'ils feront à mes descendants et à leurs sujets (1). » — Que la bonté tutélaire de Notre Seigneur Jésus-Christ empêche qu'un pareil malheur arrive, et que votre épée trempée dans le sang des Normands nous en préserve et se joigne à celle de votre frère Carloman teinte du sang de ces mêmes hommes! »

Charlemagne n'était point seul à concevoir ces pressentiments sinistres : ils avaient aussi frappé l'esprit d'un disciple d'Aleuin, de saint Ludger, évêque de Munster et apôtre de la Frise. Même avant l'apparition des Normands qu'il demandait à évangéliser, Ludger avait coutume de dire souvent qu'il prévoyait que par eux arriveraient beaucoup de dévastations et de calamités (2). Comme il se trouvait en Frise, au bord de la mer, il eut un songe dans lequel il vit un grand nombre de nuages qui venaient du Septentrion, et qui voilaient la clarté du soleil et couvraient la terre de ténèbres. Ce songe le troubla beaucoup, et fut pour lui le présage de bien des malheurs. « Je ne les verrai point, disait-il, mais vous les verrez, ô ma sœur. »

Après la mort de Witikind, Charlemagne avait définitivement soumis la Saxe (804). De gré ou de force, tous les gens du pays avaient

(1) Scitis, ô fideles mei, quid tantoperé ploraverim? Non hoc timeo quod isti nugis nocere prævaleant sed nimium contristor quod, me vivente, ausi sunt istud littus attingere; et maximo dolore torqueor, quia prævideo quanta mala posteris meis et eorum sint facturi subjectis. MONACH. SANGALLES., *De Rebus bellicis Caroli Magni*, lib. II, cap. 22.— Pour tout le reste du passage, je ne fais à peu près que copier la traduction un peu trop lâche de la Coll. Guizot. T. IV, p. 252 et 253.

(2) Dum nondum Normannorum ullus esset metus, dicere sæpe solebat devastationes et miserias quæ per illarum manus perpetrandæ essent, etc..., ANON. WERTHEUS. *Vita S. Lugeri*, dans le *Sidera virorum illustrium* de BROWER.

Digitized by Google

reçu le baptême, et les Franks avaient brisé l'idole vénérée d'Irminsul, que l'on disait être la statue de cet Arminius qui avait autrefois détruit, dans les défilés de Teutbourg, les légions de Varus. L'empereur passa l'hiver à Aix-la-Chapelle. L'été revenu, il retourna en Saxe avec une armée, transporta en France, avec leurs femmes et leurs enfants, tous les Saxons qui habitaient au-delà de l'Elbe, et donna leur pays aux Obotrites (1).

A cette époque, Godefroi, roi des Danois, vint avec une flotte et tous les cavaliers de son royaume en un lieu nommé Schleswig, situé sur les confins de son pays et de la Saxe. Il avait promis de se rendre auprès de l'empereur pour converser avec lui; mais effrayé par les conseils des siens, il n'avança pas davantage, envoya quelques gens de sa suite et consentit à tout ce qu'on voulut (2).

Ce traité ne dura guère. En 808, à l'entrée du printemps, l'empereur partit pour Nimègue, où il passa le carême et célébra la sainte Pâque et retourna ensuite à Aix. Ce fut là qu'on lui apprit que Godefroi avait envahi avec une armée le pays des Obotrites. Aussitôt il envoya son fils Charles, et de nombreuses troupes frankes et saxonnes, et ordonna de repousser ce roi insensé, s'il essayait de franchir les limites de la Saxe. Mais Godefroi ne demeura que quelques jours sur le rivage où il s'empara sur les Esclavons de plusieurs châteaux, et retourna dans son pays après avoir perdu beaucoup de monde. Godefroi se défiait de la foi de Thrasicon, duc des Obotrites. Il commença par le bannir, et l'ayant ensuite fait prisonnier, grâce à la ruse de Godelaib, il le fit pendre et soumit au tribut les deux provinces des Obotrites. Mais il y laissa les meilleurs de ses soldats, et avec eux son neveu, qui s'appelait Reginhold, et qui fut tué ainsi que plusieurs chefs Danois au siége d'une certaine ville. Charles, fils de l'empereur, jeta un pont sur l'Elbe, et passa le plus vite qu'il put avec son armée dans le pays des Livoniens et des Smeldingiens qui avaient tenu le parti de Godefroi. Les Esclavons ou Wiltzes, s'étaient aussi joints à ce dernier. Charles dévasta leurs campagnes, repassa le fleuve, et rentra en Saxe avec son armée intacte. Les Wiltzes avaient suivi Godefroi à cause de leur antique haine contre les Obotrites. Quand ce roi retourna dans

(1) Eginardi, *Annal. Franc.* ad ann. 804. Dans un autre ouvrage, Eginard évalue à dix mille le nombre des Saxons transportés, qu'il affirme, cette fois, avoir été pris sur les deux rives de l'Elbe, et dispersés en Gaule et en Germanie. — Et huc atque illuc per Galliam et Germaniam multimodo divisione distribuit. Eginard. *Vito Karoli imperat.* cap 7.

(2) Egin. *Annal.* ad ann. 804.

Digitized by Google

son pays, ils revinrent chez eux emportant tout le butin qu'ils avaient conquis sur leurs ennemis. Avant de partir, Godefroi détruisit le port de Rerich dont les péages enrichissaient son royaume, emmena les marchands, et débarqua à un port nommé Lichtsor. Là il s'arrêta quelques jours, et résolut d'élever un fort pour garder la limite de son royaume qui regardait vers la Saxe; de façon que, depuis le golfe de la mer orientale qui s'appelle Baltique, jusqu'à l'Océan occidental, un rempart couvrit toute la rive septentrionale du fleuve de l'Eider, en laissant seulement une porte par où les Danois pussent faire entrer et sortir des chars et des chevaux. Il partagea ce travail entre les chefs de ses troupes et revint chez lui (1).

Charlemagne n'avait point oublié cette audacieuse incursion des Danois, et il se proposait d'aller les châtier jusque dans leur pays, lorsqu'il apprit, deux ans plus tard (810), que Godefroi venait de débarquer en Frise. La Frise était alors une dépendance de l'empire franc, et l'empereur tenait beaucoup à conserver cette province qui lui servait de barrière contre les Saxons et les autres peuples du Nord. Il y avait introduit le christianisme, mais il avait laissé aux habitants le code de leurs antiques lois, où il était dit que les Frisons devaient rester libres *tant que le vent soufflerait dans les nuages, et tant que le monde durerait* (2). Du service maritime, ils ne donnaient à l'empire que celui qui pouvait se faire entre deux marées, car il fallait veiller sans cesse à l'entretien des digues, et les Saxons et les Danois pouvaient débarquer à l'improviste.

Ces débarquements n'arrivaient que trop souvent dans ce pays ouvert et à demi submergé. Alors, les gens de la Frise se défendaient de leur mieux avec leurs grands coutelas et leurs longues hallebardes, car les pirates brûlaient et pillaient, emportaient les petits enfants, et même

(1) Eguihard. *Annal. Franc.* ad ann. 808. J'ai suivi d'assez près la trad. de la Collect. Guizot.—Cette expédition se trouve aussi mentionnée sommairement dans les Annales de Fulde et dans la Chronique de Moissac. — Anno DCCCVIII, Karolus Imperator misit Karolum filium suum super Saxonia ultro Albiam, ad illos Sclavos qui vocantur *Linai* (?): et vastavit maximam partem regionis ipsius. Sed et aliqui ex nostra parte ibidem ceciderunt. Et Godofredus Normannorum Rex venit super illos Sclavos qui dicuntur Abotriti, et vastavit magnam partem regionis eorum, et aliquas civitates dextruxit. Et ibi fuit Reginaldus, qui primus post eum in eo regno fuit, interfectus: multi de populo Normannorum ibidem corruerunt. *Chronic. Moissacense*, ap. *Scrip. Rer. Gal.* T. v. — Sur le rempart (*OEstrevold*) élevé par Godefroi, V. Depping, *Exp. des Norm.*, liv. II, ch. 1. On voit encore sur la frontière du Jutland quelques vestiges du fossé, connu sous le nom de *Danevirk*.

(2) Code des lois Frisonnes, *Das Asegabuch*, cité par Depping.

Digitized by Google

les hommes qu'ils forçaient à les servir durant leurs expéditions. Les prophéties de saint Ludger s'accomplissaient. Il est dit dans les vieilles lois du pays que la mère pourra disposer du bien de l'enfant enlevé, et que l'homme qui retournera chez lui ne sera point inquiété pour les méfaits qu'il aura commis quand il était prisonnier des Normands (1).

J.-F. BLADÉ.

(*La suite au prochain numéro.*)

M. Moët, dont nous avons dernièrement déploré la mort prématurée, avait été, pendant plusieurs années, professeur de seconde et de rhétorique au Lycée de Pau. Il y avait prononcé, à la distribution des prix de 1849, un discours sur un sujet qui convient à notre Revue.

« *Ce travail de mon regrettable ami, nous écrit M. Lespy, est peu connu. Il me fallut* arracher *le manuscrit à sa modestie pour le faire imprimer dans un journal qui est aujourd'hui* PERDU DEPUIS LONGTEMPS. *Mes feuilles sont peut-être les seules qui existent encore.* »

Nous sommes heureux d'honorer la mémoire de M. Moët, en reproduisant, grâce au souvenir pieux d'un ami, cette savante et gracieuse Etude.

LA POÉSIE BÉARNAISE.

Messieurs,

En commençant ce discours, je n'ignore pas les difficultés de la tâche que j'ai à remplir; je sais que je suis placé entre une double impatience, celle des enfants et celle des mères. Les enfants, en proie à une anxiété plus voisine, chez les uns, de l'espérance, chez les autres, de la crainte,

(1) Vieux droit Frison, cité par Depping, d'après l'ouvrage de SCHOTAN. *Das Asegabuch.*

Digitized by Google

mais vive et ardente chez tous, ne prêteraient qu'une oreille distraite même à une parole éloquente; et quant aux mères, il n'y a en ce jour de voix vraiment douce à leurs oreilles que celle qui proclame les prix de leurs fils. Pour obtenir audience de tant d'esprits inquiets, et fixer quelques moments leur attention fugitive, j'espère, Messieurs, dans le sujet que j'ai choisi. S'il est vrai que tout ce qui tient au sol natal, tout ce qui réveille des souvenirs d'éducation et d'enfance, séduise les âmes par un attrait mystérieux, que doit-il y avoir de plus agréable pour cet auditoire que d'entendre parler de la poésie béarnaise? Ces chants qui les premiers ont bercé vos oreilles, ces chants que vous répétez avec une secrète complaisance et que vous vantez avec un juste orgueil, peut-être aimerez-vous à les voir l'objet d'une appréciation qu'ils n'ont point à redouter; et peut-être le suffrage d'un étranger impartial, qui n'a point eu à se défendre des surprises du patriotisme, aura quelque prix à vos yeux.

Cette étude a d'ailleurs un genre d'intérêt particulier. Vous le savez, Messieurs, et je ne suis pas le premier qui le remarque: les traits qui donnaient à cette contrée un caractère si original, s'adoucissent ou s'effacent tous les jours. Les vieilles mœurs se réfugient dans les villages; le costume, qui souvent survit aux mœurs, est banni des villes où se retrouve, si loin de Paris, la grâce des modes parisiennes; enfin, l'idiome national, si harmonieux, si brillant, recule devant cette langue française, plus complète, plus savante, et qui, travaillée par tant de grands écrivains, est devenue l'instrument le plus parfait de l'intelligence humaine. N'est-ce pas le moment de recueillir pour les étudier, avec une pieuse curiosité, les monuments de cet ancien Béarn, dont il ne restera bientôt que des souvenirs, le produit de cette langue qui doit disparaître,

Digitized by Google

de cet esprit qui lui-même aussi se confondra un jour dans l'unité du génie français? J'essaierai, Messieurs, dans ce discours, de démêler dans les œuvres de vos poètes et de dégager l'image de cet esprit qui a dû nécessairement s'y réfléchir; mais en même temps je les examinerai en elles-mêmes, et je chercherai si elles réalisent cet idéal de beauté qui existe pour toutes les compositions littéraires, et pour les plus humbles aussi bien que pour les plus relevées.

En effet, Messieurs, la poésie béarnaise n'est pas de celles qui ont abordé les hauteurs de l'art. Simple fleur des montagnes, contente de son doux parfum et de son éclat modeste, elle n'a point envié de plus riches couleurs. Vos pères, comme avertis par un secret instinct, n'ont point essayé de s'élever jusqu'à la grande poésie; et laissant à d'autres ces tentatives hasardeuses, ils se sont détournés vers les genres plus faciles, où les appelait leur génie. Il faut les louer de cette sagesse; elle leur a sauvé peut-être des chutes éclatantes et leur a assuré des succès honorables. Après tout, l'esprit et la grâce ne sont pas des dons si méprisables ni si communs qu'il faille les dédaigner quand on les rencontre. S'il est beau de raconter ces grandes actions qui composent l'âge héroïque des peuples, n'est-ce rien de décrire ces accidents simples, mais touchants, qui se rencontrent dans la vie de chaque jour? S'il est beau de peindre ces passions orageuses qui agitent les profondeurs de l'âme, n'y a-t-il pas quelque mérite à saisir au passage ces impressions fugitives et délicates qui glissent à sa surface? Enfin, si le Béarn n'a point enfanté un Homère ou un Racine, n'est-ce pas un honneur pour lui d'avoir produit un Despourrins?

Despourrins! c'est un nom qui n'a jamais retenti dans un éloge académique, et qui n'a point eu l'honneur d'un article dans une histoire littéraire. C'est à peine même s'il

Digitized by Google

est connu hors du Béarn de quelques savants qui ont étudié les poètes du Midi, ou de quelques voyageurs à qui le hasard a fait entendre ses chants. Et cependant un tour d'esprit aimable et facile, ce genre d'imagination qui sait remplir un cadre restreint et qui groupe avec art de gracieux détails, des sentiments tendres, des pensées légères, et, ce qui vaut mieux, cet accent de mélancolie qui montre l'homme sous le poète, ce sont là des mérites qui donnent droit à une renommée plus vaste. Mais pourquoi parler de gloire à propos d'un homme qui n'y pensa jamais ? Lorsque tant d'écrivains publient avec soin leurs moindres ouvrages et se font eux-mêmes leurs introducteurs auprès de la postérité, lui, sema ses chants avec l'insouciance du vrai poète, sans s'inquiéter de les recueillir. Aussi j'imagine quelle serait sa surprise s'il revenait à la vie. Ces poésies, faites sans souci de l'avenir, selon le caprice et l'inspiration du moment, elles se sont gravées dans la mémoire des hommes; on les chante jusque dans les moindres villages, et elles sont l'ornement obligé de toutes les fêtes. Les étrangers eux-mêmes ont appris à en goûter le charme, et désormais elles sont sauvées de l'oubli, non-seulement par l'admiration naïve de la foule, mais par l'estime réfléchie des gens lettrés.

Les chansons de Despourrins et de ses imitateurs n'ont rien de commun avec les poèmes que nous appelons du même nom. La chanson française ramène à la fin de chaque couplet un vers qui résume l'idée du poète et qu'on appelle *refrain;* puis elle exprime d'ordinaire ces sentiments de gaîté que font naître les ridicules du jour ou la joie des repas; et si parfois elle s'élève jusqu'à la magnificence de l'ode, du moins elle ne s'égare jamais dans le paisible domaine de l'idylle. Les chansons béarnaises n'ont pas de refrain en général; et quant au sujet elles sont tou-

Digitized by Google

tes pastorales, sans doute parce que la vie pastorale est commune dans le Béarn. Despourrins a bien senti que, pour être goûté de ses compatriotes, il fallait leur présenter des images qui leur fussent familières, des portraits où ils pussent se reconnaître; et par cette pensée si juste, il a fait la fortune de ses poésies. Croit-on qu'elles seraient chantées dans les cabanes, ou que le charme même des mélodies eût suffi pour les faire vivre, si elles n'avaient eu du Bearn que la langue? Il faut que la poésie s'occupe de nous pour nous plaire; elle doit être pleine de nos mœurs, de nos sentiments, de nos idées : si elle nous néglige, nous l'en punissons par notre froideur. Quand une littérature, au lieu d'être nationale, emprunte les sujets qu'elle représente à une contrée et à une histoire étrangères, elle peut plaire à ce petit nombre d'hommes éclairés que l'instruction a faits citoyens de tout pays; mais elle n'est ni aimée, ni même connue de la foule; elle peut acquérir une popularité de salons et d'académies, elle n'obtient pas celle des chaumières.

Ainsi, le choix de la poésie pastorale était commandé à Despourrins par le pays même où il vivait; il y était aussi porté par les préférences de son siècle. On le sait, la société de ce temps, si délicate, si raffinée, si éloignée de la vie champêtre, aimait cependant que ses poètes lui en fissent la peinture, sans doute par l'attrait du contraste ou le caprice d'un goût blasé. Et ce n'est pas un des faits les moins curieux de l'histoire du dix-huitième siècle qu'il ait commencé par les bergeries de Fontenelle et fini par celles de Florian.

Les chansons de Despourrins conviennent parfaitement au pays et au temps qui les virent naître : toutefois, il serait injuste de faire dépendre tout leur succès de cette double conformité. Et pour ne parler encore que du sujet, il n'en est pas qui offre un intérêt plus constant et plus gé-

Digitized by Google

néral. Il y a surtout un grand charme pour les habitants des villes, dans cette vie pastorale si libre et en même temps si calme, et qui les distrait de leur existence, troublée par tant de soucis et gênée par l'étiquette du monde. Le seul écueil est la monotonie. Rien de plus doux, de plus paisible que la vie des bergers; mais aussi rien de plus uniforme. Les événements y sont rares, parce que les passions y sont simples et peu nombreuses. Sur ce théâtre resserré, certaines passions ne trouvent pas l'occasion de naître; les autres, celles qui sont communes à tous les hommes, n'ont ni ces profondeurs ni ces délicatesses que donne une éducation plus avancée. Aussi les anciens ne se sont pas renfermés dans le cercle étroit de la vie pastorale; ils ont emprunté à la mythologie la riche variété de ses fables; sous un voile allégorique, ils ont transporté dans les champs les événements de la ville; ils ont transformé leurs bergers en poètes qui se disputent la palme, comme ceux de Rome et d'Athènes; et souvent la vie pastorale, au lieu d'être le sujet principal, n'est chez eux qu'un épisode.

Despourrins s'est resserré dans ce champ dont ses devanciers avaient reculé les bornes; chez lui point de souvenirs de la ville, point de joûtes poétiques, rien d'étranger à la vie pastorale. Il n'a même pas admis dans ses chansons toutes les passions des bergers : l'amour y règne seul, soit parce que cette passion est la plus intéressante, la plus féconde en émotions variées, soit pour obéir au goût du siècle, où l'amour tenait une grande place dans la littérature, si non dans les mœurs. Et même il a peint plutôt les chagrins que les joies de l'amour; trois ou quatre à peine de ses chansons languissent dans ces molles peintures du bonheur qui ne font qu'effleurer les âmes. Les douleurs que la passion entraîne à sa suite, voilà l'unique sujet de toutes les autres.

C'est là, en apparence, un fonds bien mince, mais il est

Digitized by Google

curieux de voir avec quelle fécondité d'esprit l'auteur a su le mettre en œuvre et nous faire illusion sur sa stérilité. S'il ramène plusieurs fois les chagrins de l'amour, il a soin d'en varier les causes. Deux bergers pleurent leur infortune; mais l'un est abandonné de sa bergère, l'autre est forcé de s'éloigner d'elle : quelle différence entre eux de sentiments et de langage ! Quelquefois deux chansons ont le même sujet; mais dans l'une c'est un pasteur qui parle, dans l'autre une bergère, et la plainte, en passant dans la bouche d'une femme, prend un accent plus attendrissant et plus résigné. Souvent la différence des caractères est une source de variété : si une bergère est indifférente, c'est ou par défiance, ou par légèreté, ou par orgueil, et parce qu'elle fréquente *la gent de condition*. Deux bergers partent pour aller servir le roi; mais l'un est tout entier à la douleur de quitter celle qu'il aime, et ne se console qu'en pensant, avec une joie enfantine, aux lettres qu'il compte lui écrire; dans les paroles de l'autre, on sent la joie de partir pour la guerre; il est plein de riantes illusions sur les délices de la vie militaire; il se réjouit *d'entendre soir et matin le tambour et le clairon*, de dormir *la grasse matinée, de manger du bon pain blanc de munition*, et il dissimule mal, par des regrets affectés, l'impatience de partir.

On voit avec quelles ressources d'imagination Despourrins déguise l'uniformité de son sujet. Et à ces différences, dans le fond, s'en joignent d'autres dans la forme. Quelquefois, au lieu d'un seul personnage qui exhale sa douleur, le poète nous fait assister à l'entretien de deux bergers. Ou bien le récit est substitué au dialogue, ou bien le dialogue et le récit se rencontrent dans la même pièce. Le rhythme enfin, tantôt grave et triste, tantôt vif et sautillant, concourt à produire cette variété qui est une condition essentielle du plaisir littéraire.

Digitized by Google

Toutefois, il est des obstacles dont l'art ne peut triompher complètement. Souvent dans Despourrins la pauvreté du fond paraît, malgré ses efforts. On sent que la matière lui manque; on le sent à la brièveté des chansons, au retour fréquent des mêmes pensées, à je ne sais quelle sécheresse qui perce sous l'abondance du style. Et c'est ici qu'il faut regretter qu'au lieu d'idéaliser en quelque sorte les personnages de ses chansons et de les détacher de la vie réelle, en ne laissant presque que la seule passion de l'amour, il ne se soit pas rapproché de la réalité et n'ait point représenté simplement des bergers du Béarn dans le milieu intéressant et varié où ils vivent. Pourquoi, par exemple, n'a-t-il pas enrichi ses tableaux de ces coutumes si curieuses et si originales qu'il voyait autour de lui? Vous le savez, Messieurs, la vie humaine si simple, si nue, si uniforme dans certaines contrées du Nord, il semble que les peuples du midi et en particulier ceux du Béarn se soient plu à l'orner, à l'embellir, à la charger d'incidents plaisants ou dramatiques. Leur fantaisie quelquefois bizarre, souvent poétique et gracieuse, s'est jouée en une foule de coutumes qui s'attachent aux événements de la vie, et qui, prenant l'homme au berceau, et le suivant dans toute sa carrière, s'imposent à lui au nom de l'exemple de ses pères, et au nom du génie de la race dont elles sont l'image. Les danses, les pèlerinages, les veillées avec leurs longs récits et leurs chants naïfs, les improvisations plaintives des funérailles, et ces formalités des mariages qui cachent, sous une apparence puérile, un sens symbolique et profond, toutes ces coutumes, les unes qu'on retrouve chez tous les peuples, les autres particulières au Béarn, on aimerait à les voir dans les chansons de Despourrins. On voudrait que ces scènes si calmes de la vie champêtre fussent placées dans ce cadre animé qui les eût fait valoir

Digitized by Google

par le contraste; derrière ces bergers dont la vie est si paisible et si contemplative, on voudrait voir cette vie bruyante de la foule, toujours plus intéressante que celle des individus. Les tableaux du poète auraient pu y perdre de leur douceur et de leur mollesse parfois un peu languissante; mais ils y auraient gagné en éclat et en richesse.

Malheureusement Despourrins n'a touché à ces belles coutumes que par de rares et courtes allusions, soit qu'il ait laissé à de futurs historiens le soin de les décrire, soit plutôt qu'ayant toujours vécu au milieu d'elles et les retrouvant dans tous les souvenirs de sa vie, elles n'eussent plus à ses yeux cet air de nouveauté piquante qui leur donne tant d'attraits aux yeux des étrangers.

C'est peut-être par une raison semblable qu'on ne trouve non plus dans Despourrins aucun souvenir des scènes de la nature, si admirable pourtant dans ce pays. Quand nous entendons parler de poésies béarnaises, nous nous figurons qu'elles sont pleines des vives images des Pyrénées. Les aspects de ces montagnes, tour à tour riants ou sublimes, les pics couronnés de neige, les avalanches qui roulent du haut des monts, les orages qui grondent sur les vallées, tous ces souvenirs de nos lectures ou de nos voyages nous reviennent en foule, et nous nous attendons qu'ils seront ravivés par les descriptions du poète. Mais Despourrins semble avoir banni les montagnes de ses chansons : c'est à peine même s'il en prononce le nom de loin et en passant; rien dans ses poésies n'indique qu'il vécut et qu'il mourut au pied des Pyrénées. C'est, sans doute, que ces spectacles, que les étrangers admirent, le frappaient moins, lui qui les avait contemplés dès sa naissance, et qui s'était habitué peu à peu à leur grandeur.

Ce que je viens de dire de Despourrins s'applique du

Digitized by Google

reste à tous les poètes béarnais : ils paraissent tous n'avoir jeté sur les montagnes qu'un regard indifférent. La nature a sa place dans leurs poésies; mais la pente de leur esprit semble les avoir portés à l'envisager et à la peindre sous ses aspects gracieux.

Voyez, dans une jolie chanson de Julien, ce tableau de la naissance du jour. L'aube luit au sommet des coteaux; le zéphir, du bout de son aile, caresse les fleurs que baigne la rosée; une légère vapeur s'élève au-dessus des fontaines; en même temps l'hirondelle s'élève en gazouillant, et l'alouette vole, par *petits élans*, vers le ciel. Rien ne manque à cette idylle pleine de grâce et de fraîcheur, rien si ce n'est les montagnes, et la brume qui se dissipe, et les rayons de soleil qui jouent sur les arêtes et font étinceler la neige des sommets. Cette chanson est l'image de toutes les poésies béarnaises; il semble qu'elles furent composées dans la riante vallée du Gave, quand les nuages cachaient les Pyrénées.

Ainsi privées de ces tableaux de mœurs et de ces scènes de la nature, les chansons de Despourrins ont moins de cet agrément qui tient à la variété des sujets; mais, en même temps, elles manquent parfois de cet intérêt plus profond et plus intime qui naît de l'expression vive et originale des figures tracées par le poète. L'esprit humain, l'esprit français surtout, n'aime que ce qui est précis et nettement dessiné; il ne s'intéresse aux créations poétiques que si elles portent l'empreinte d'un pays et d'une époque; si ce sont des êtres absents en quelque sorte, dotés des sentiments généraux de l'humanité, mais sans caractère et sans costume particulier, on les regarde froidement et on passe. Or, tels sont quelquefois les personnages de Despourrins. Sont-ils du Béarn, d'Italie ou de Sicile? Nul détail certain ne le détermine. Ils ont, en un mot, de

Digitized by Google

ces figures vagues, indécises, flottantes, qui se confondent entr'elles et qui s'effacent du souvenir parce qu'elles n'ont pas de traits arrêtés, et, pour ainsi dire, de physionomie.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

Jean de La Jessée (1).

(*Suite.*)

La description de la sauvage vallée du Rhône, entre Seissel et le fort Lécluse, nous semble fort bien réussie. Cette poésie pittoresque répond bien au caractère du paysage :

De là, recommençant notre fuite soudaine,
Nous passâmes le Rhône, et traversant la plaine
Qui s'étend vers Genève, ayant de toutes parts
Des bourgades pour forts, et des monts pour remparts,
. . . . . .
Je ne fus pas sitost à Genève arrivé,
Qu'on me vient au logis demander en privé
Qui j'estois, d'où j'estois, ce que je venois faire;
Et si bientôt j'auroys terminé mon affaire.

La Jessée fait une réponse qui lui semble devoir tout expliquer : il est désespéré d'amour..... Mais les graves calvinistes gènevois ne comprennent pas bien cette maladie voyageuse et n'y découvrent aucun intérêt commercial; on s'étonne qu'il exprime sa douleur en vers, et l'on reconnaît enfin à ce genre de folie ces écervelés Français qui mettent tout en rime et en chansons, leurs malheurs personnels comme les calamités politiques... On lui assure qu'il ferait bien mieux de laisser là ses tablettes et le souvenir de sa dame pour méditer la Bible et aller s'édifier aux prêches... Mais La Jessée n'est pas venu à Genève pour *voir ces preschements* et fait carrément cette profession de foi antihuguenote, à la façon des héros d'Homère :

Je suis seul à moy-même et me nomme Jessée;
Et tel cognoit encor mes œuvres et mon nom,
Qui ne me vit jamais ami de mon renom.

(1) Voir ci-dessus page 365.

Digitized by Google

Les champs où je sortis à ma naissance esclose
Sont bien à trente mille éloignés de Tholose,
Du côté de Guyenne, où des monts Pyrénés
Le Ras tardif au cours roule ses flots traînés.

Puis, s'abandonnant à une inspiration toute mythologique, il raconte avec une délicatesse digne des métamorphoses d'Ovide que le fils de Sémélé, revenant de l'Inde, vint passer quelques jours parmi les Sylvains, les Satyres et les Nymphes de l'Arrats. Qu'y fit-il ? La chose se devine aisément : une fredaine.

Oyant le bruit nouveau des folles Ædonides
Qui dancoyent, qui hurloient, abandonnent leur bord,
Et ce roi qui soudain d'entre sa bande sort,
Aprochant d'elles vit la nymphe *Mauvezine*,
La vit et l'enleva d'une pronte saisine.
Alors d'un pied craintif la brigade s'enfuit
Et laisse au ravisseur la fille qu'il séduit.

La nymphe résiste, livre un combat très délicatement raconté, mais le dieu triomphe, comme Jupiter avait triomphé de Léda, de Danaé et de tant d'autres.

La beauté qui m'allége et décroit mon tourment
Acquiert non un vil homme, ains un dieu pour amant.

Et pour la dédommager et transmettre aux siècles futurs un gage illustre de sa victoire amoureuse, Bacchus ajoute :

Je veux qu'en ta faveur icy bientôt on fonde
Une ville au devant de ta paternelle onde (1),
Je veux que de ton nom elle soye nommer
Et qu'un poète aussi la fasse reisonner.
Pour t'honorer encore, il me plait qu'on replante
Le salutaire cept de ma vigne excellante.
Par ces lieux rehaussés, et pour l'amour de toy,
Le vin y croistra tel, qui fera digne foy
De mes dons lénœans : et cette humeur si fière
Doit suppléer à l'eau de ta basse rivière.

Que cette histoire de la fondation de Mauvezin, ajoute-t-il, soit fausse ou vraie, il n'en est pas moins né, lui, dans ce bon pays *du Ras*, et veut que ses cendres y reposent un jour sous un petit monceau de

(1) Mauvezin est sur la rive droite de l'Arrats.

Digitized by Google

terre... Quant à sa situation personnelle, La Jessée est amoureux à l'exemple de Salomon, de David, et malheureux comme l'homme doit l'être d'après Job, Aristote, St-Jean et tous les moralistes... Puis il passe à sa profession de foi religieuse :

Modeste, je reprend ce que je ne puis taire
Et ne suis, au surplus, ni schelme, ni sectaire
Comme un tas d'imposteurs; je ne puis compâtir
Avec tel qui, pervers, ses raisons veut batir
Dessus un pied de mouche, et plein de menteries
Change de noir au blanc, en cent sophisteries.
Je croys ce qu'il faut croire et marche rondement.
J'escoute quand Dieu parle et l'adore en l'aymant.
. . . . . .
Encore effectuant la volonté suprême,
Je chéris mon prochain comme un second moy même.
. . . . . .
Ne veuillez point juger, de peur que l'on vous juge,
Disait le Messias, nostre commun refuge :
Mais tel cuide à présent, comme aucuns de jadis,
Porter seul dans sa main les clefs du paradis,
En estre tutélaire, ou fils de sa famille,
Qui s'y en va tout droit ainsi qu'une faucille.
Tel plustot sans degré sont là bas descendants,
Où règnent pleurs et cris, et grincement de dents.

Tout cela n'est-il pas réellement beau ? La pensée n'est-elle pas toujours grande, juste, et l'expression très heureuse ?

Les calvinistes gènevois eux-mêmes, enchantés de l'entendre parler si bien, renoncent à leur enquête et respectent sa liberté. Après ce beau succès oratoire, il se couche, s'endort et a l'avantage de voir en quelques instants, dans la lanterne magique d'un songe, tous les pays qu'il se proposait de visiter pour se guérir du mal d'amour. Hélas! l'amour le suit si bien en croupe par monts et par vaux, l'hygiène de la locomotion reste si impuissant qu'il renonce à prendre ce régime fatigant loin de sa patrie... Le cœur humain est un inextricable labyrinthe; bien habile serait le psychologue qui en tracerait la carte routière avec exactitude. L'amour du pays le reprend aussitôt qu'il a passé la frontière, et, quittant la compagnie des marchands, il rentre à Lyon,

. . . . . Mais quel soing t'a surpris,
Quelle humeur de courir transporte tes esprits,

Digitized by Google

Toy qui jeune et peu caut à peine a cognaissance
(Abusé que tu es) du lieu de ta naissance?
Voyla saint Luc, voyla comme après maints souhaits
Cuidant fuir mon amour et mon sort que je hais,
Sans qu'ailleurs je m'amuse ou qu'ici je séjourne
Pour chez moy me trouver en France je retourne.

Quelques jours après, il était à Paris; mais la police des Valois n'avait pas perdu sa trace. La fuite d'un homme attaché à la maison de Jeanne d'Albret avait été remarquée; on était encore dans l'accès de fièvre de la Saint-Barthélemy. Pourquoi ce Gascon s'était-il dirigé vers Genève? Allait-il préparer quelque intrigue dans la patrie de Calvin, et favoriser les prétentions d'Henri IV? Indépendamment de cette question d'intérêt public, La Jessée n'avait-il pas à rendre compte aux gens de cour et aux turbulents de bien des satires, de bien des épigrammes? On l'épie, on l'observe.....

Tourmenté par sa douleur morale, par l'abandon où il était tombé, double malheur singulièrement aggravé par la calomnie, il tombe malade et arrive aux portes de la mort. On était en 1573; il guérit enfin, mais quelle convalescence! il est arrêté, mis en prison et sommé de rendre compte de son voyage à Genève. Il tient tête à la mauvaise fortune en poète, défend sa cause avec des odes, riposte à ses ennemis avec des satyres.... Les guichetiers lui procurent charitablement le loisir d'instruire son procès; ils le retiennent près d'un an sous les verrous et les juges lui font subir des interrogatoires sur ses croyances religieuses, ses allées et venues de toute espèce:

En ce qu'incaut je fus, on m'a cru téméraire,
En ce que je n'ay sçu l'on présume que fi;
En ce que je n'ay dit, on me répugne aussi,
En ce que je n'ay fait, on pense le contraire.

On voit que l'habileté inquisitoriale de Catherine de Médicis était à la hauteur de sa politique; l'italienne et ses agents pratiquaient fort habilement le système des interprétations. Quant à La Jessée, il se borne à protester de son innocence, à invoquer son dévoûment au roi et à la France; il appelle en témoignage ses propres poésies.

La France j'ay laissé, non que le moindre crime,
En causant ce départ, ma conscience opprime;
Je n'ay doubté jamais des points de notre foy,
Jamais je ne m'armay contre mon jeune roy.

Digitized by Google

Je chéris mon pays, et sans fraude et sans vice,
J'ai fait plaisir aux uns et aux autres service ;
J'ai célébré l'honneur des héros belliqueux,
Et prisant la vertu me suis fait avec eux.
J'ayme l'homme sçavant, entier et véritable,
Et ne fus onc ami ny de cour ny de table.

S'il a voulu quitter la France, la douleur d'un amour malheureux en a seule été la cause. Il continue à adresser des doléances et justifications à plusieurs hommes influents, notamment au poète Joachin du Bellay et au roy lui-même, auquel il se plaint amèrement dans des stances assez énergiques *du mal* qu'on lui inflige *et qu'il n'a point mérité* et *de la pénitence* qu'on lui impose *pour un crime inconnu.*

Il lui rappelle les principales circonstances où il a donné des preuves de son dévoûment, et offre de les renouveler *de son épée ou de sa plume.*

L'inutilité de ses démarches lui fit prendre philosophiquement son parti. Dans une pièce de vers intitulée : *La Prison,* il célébra les avantages de la mauvaise fortune et lui attribua la plupart des vertus qui naissent dans le cœur ; mais, revenant bientôt des trompeuses consolations de la théorie aux véritables douleurs de la pratique, il stygmatise dans la *contre-prison* toutes les rigueurs, toute l'injustice de sa captivité et prend l'engagement de ne jamais se reconstituer prisonnier s'il peut retrouver un jour la clé des champs.

Mal de ces maux, sans cesse je diray,
Et franchissant le guichet, je crieray :
Adieu panier, les vendanges sont faites !

Il put enfin le jeter ce malheureux panier ; vers la fin de 1573, la porte de sa prison fut ouverte : mais l'isolement était profond dans cette grande ville de Paris, qui lui apparaissait comme le rendez-vous et le résumé de l'univers ; idée très juste, assez avancée pour ce temps-là, mais qu'il rend d'une façon assez excentrique.

Toute chose y florit, toute chose y abonde,
Et comme tout le monde est seulement Paris,
Aussi Paris sans pair est le monde du monde.

Le dénûment d'un cadet de Gascogne, petit propriétaire, auprès de Mauvezin, devait être assez grand après un voyage en Suisse, un emprisonnement de dix à douze mois, et lorsque la source de ses revenus comme poète amoureux avait été tarie par la mort de sa bienfaitrice.

Digitized by Google

Son esprit aventureux et indépendant ne poussait pas l'amour de la liberté jusqu'à adopter l'existence bohémienne de villon ou de maint autre rimeur populaire du pavé de Paris. En dépit de son inconstance, le Gascon tient toujours à la vie pratique par quelque petit coin de la réflexion. La Jessée aimait les palais, le grand monde; à peine en était-il sorti, qu'il ambitionnait d'y rentrer; il cherchait un gîte, un protecteur puissant; mais la trouvaille n'était pas facile dans cette France du Nord, près de cette cour des Valois où la huguenote Jeanne avait laissé si peu d'amis, où son fils comptait un si grand nombre d'adversaires.

A chose difficile, grand effort! Il s'adresse à presque toutes les hautes influences de l'époque et dédie des stances et des sonnets au roi de Navarre, à sa sœur, à M. de Guise à l'occasion d'une blessure, à la princesse de Condé, à M. de Lorraine, à Madame la princesse, à Madame de Brissac, à François de Montmorency, maréchal de France, à M. de Mercœur, et à Mademoiselle de Martigues sa femme; à M. de St-Germain, au marquis de Conty, au seigneur de Pollet, ambassadeur d'Angleterre, à la princesse Louise de Savoie, à Madame de Sauve, à M. de Cheverni, à M. Guillaume de Hautemer, à M. de Ferraques, à la maison de Candale, à Catherine de Médicis, au comte de St-Aignan, à M. de Pienes, à M. de Bordezières, à Madame de Rohan (1). Tous les grands noms de l'époque sont passés en revue; mais hâtons-nous d'ajouter que sa louange est toujours sobre, modérée; elle rappelle toujours celui qui en est l'objet à la dignité des sentiments, à la probité, à la valeur, à quelque grande vertu, en un mot.

Cette partie de sa vie fut la mieux remplie; s'il ne servit pas sa patrie en homme de guerre, il la servit dignement en poète. De 1573 à 1574, il publia *un discours sur le siége de Sancerre avec une complainte de la France* (la pièce parut pendant le siége de cette place que le roi de France avait commencé lui-même au mois de janvier), il pleura la mort du duc d'Aumale, Claude de Lorraine, tué au mois de mars devant La Rochelle et fit l'oraison funèbre poétique de Henri de Foix, duc de Candale, tué au siége de Sommières.... Il donna la description du siége de La Rochelle, et plaignit sa patrie des dissensions religieuses qui la tourmentaient; il adressa un grand nombre de vers français et latins à Henri III, élu roi de Pologne, pleura le départ de ce prince, au nom de la France, menacée de le perdre pour toujours, et célébra son retour

(1) Toutes ces pièces entrèrent dans le premier livre de *ses jeunesses*.

Digitized by Google

lorsque la mort de Charles IX le rappela trois mois plus tard sur le trône de France.

En 1574, enfin, il lance contre les grands seigneurs deux livres d'épigrammes latines qui éveillent l'attention : on se demande quel est le poète gascon qui ose ainsi prendre l'aristocratie corps à corps, s'ériger en juge sévère des coupables après s'être fait le panégyriste des bons; on lit ses vers, mais l'inimitié continue à triompher et l'isolement de ce nouvel Héraclite reste le même.

Il n'est pas jusqu'à l'amour, ce suprême consolateur des affligés, qui ne lui soit rigoureux.... Au premier essai qu'il fait pour trouver l'oubli de sa Marguerite et procurer quelque dédommagement à son veuvage, il tombe sous le regard fascinateur d'une dame dont le pseudonyme allégorique de *Sévère* indique assez la part fort restreinte de bonheur qu'il trouva dans sa passion :

Quatre ennemis nouveaux, complices de Sévère,
(Sévère qui deuxieme es las d'amour m'a pris,
Forcoyent mon cœur, mon sens, mon ame et mes esprits.)

Nous ne savons quels furent ces trois complices : mais pour l'un d'eux c'était bien sûrement un méchant mari jaloux, surveillant de près, armé d'une bonne rapière, et apportant toutes sortes d'entraves aux tendres entretiens du pauvre poète :

Puisque mon sort malin est qu'un tyran rebelle
Me haste et me contraint de délaisser la belle,
Adieu donc mes amours, adieu folâtres yeux
Yeux qui faites vergoigne aux lumières des cieux.

Il y eut donc séparation forcée, séparation pleine de colère et de larmes. Ce triste moment n'arriva pas néanmoins sans qu'il eût cueilli quelques douces compensations; nous regrettons de ne pouvoir rapporter *le Baiser*, n° 11, véritable chef-d'œuvre du genre léger et leste rempli de vivacité, d'ardeur, et auquel MM. de Boufflers ou la Barre auraient volontiers accordé une palme de myrte.

Dame Sévère comprenait d'autant mieux le poète qu'elle cultivait les muses elle-même. Aussi La Jessée lui conserva-t-il toujours une place honorable dans ses souvenirs :

Or d'autant que ce monde est une cage à fous
Où la hayne et l'amour, la paix et le courroux,
L'humblesse et la fierté, la joye et la tristesse
Se fuyent tour à tour : il faut que je confesse

Digitized by Google

Que j'ai senti parfois ce travail dous-amer
Qu'aucuns nomment fureur, et moy le mal d'aimer;
Encor suis-je touché d'une ardeur si profonde
Qu'oublier je ne puis ma maîtresse seconde.

. . . . . .

Car outre la vertu qui la décore icy
Diane la à gré et les muses aussy.

. . . . . .

Et les muses, qui sont les vierges qu'elle suit
Ne souffriront meshuy que l'éternelle nuit
Estaigne ce beau nom de leur chère compaigne
Car limmortalité ja desjà laccompaigne.

CÉNAC-MONCAUT.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

(*Suite.*)

Gentien d'Amboise fut enterré dans le cloître de S. Saturnin de Toulouse. « *Hic fuit peritissimus in musicâ, et in teneris annis chorarius.* » (Le Livre des Obits du chapitre 5) (2).

1576. *Jean II d'Harismendy* (Johannes de Harismendi), prêtre du Béarn, que protége Antoine de Gramont, est nommé à l'évêché de Tarbes par le roi Henri III; mais n'ayant pas voulu payer les sommes indispensables pour obtenir du Pape la bulle qui confirmait le choix du prince, ce dernier désigne à sa place *Salvat d'Iharse*, abbé d'Artous (3), simple clerc du diocèse de Bayonne.

1577, 22 octobre (4). *Salvat I d'Iharse* (5) (Salvatus Iharsius). C'est sous ce pontificat que doivent s'éteindre en Bigorre les guerres religieuses. A peine arrivé dans son diocèse, Salvat se voit contester

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228 286 et 341.
(2) Arch. de la préf. de Tarbes. — C'est pendant la vacance qui avait précédé le pontificat de Gentien d'Amboise que le couvent des Capucins de Médoux (*conventus de Melle dulci*) avait été uni à l'hôpital de S. Barthélemy de Bagnères en 1564.
(3) Département des Basses-Pyrénées.
(4) Date du sacre.
(5) Aliàs Yharse aut Hiarse. (Liasses du chap. — Archiv. de la préfecture).

Digitized by Google

l'autorité épiscopale par *Théophile*, seigneur de Gramont, qui, usurpant sur les prérogatives de l'évêque, perçoit les revenus ecclésiastiques, s'arroge le droit de nommer aux bénéfices, et oblige le prélat de se contenter d'une pension de 800 livres, réduite en 1584 à 300. Tarbes revenait à avoir réellement deux évêques.

En même temps, les bandes protestantes poursuivaient leur œuvre destructive. En 1576, le partisan Larroque-Bénac avait saccagé *Vic-Bigorre* et *Lescurry*.

Tarbes est mise à l'abri d'un coup de main : on répare les vieilles fortifications de la *Sède*, et l'on y loge une bonne garnison

12 octobre 1592. Cinquième pillage de Tarbes. Les ligueurs s'emparent de cette ville et y commettent d'affreuses vengeances.

Cependant on touchait à une pacification générale. L'avènement de Henri de Béarn (*Henri IV*) au trône de France (1er août 1589), amène la réunion du Bigorre à la couronne, 29 avril 1591. Les passions religieuses se calment peu à peu.

1594. L'ordre est totalement rétabli dans le diocèse, au point que l'évêque peut réclamer le renvoi des troupes qui occupaient l'*église et le fort de la Sède* suivant ce qu'il appert d'une pièce écrite le 5 décembre de cette année, et signée de *Jean Corbeille, notaire comtal du Bigorre* (1).

1598, 13 avril. L'édit de Nantes termine enfin les guerres religieuses. Les ruines accumulées dans le diocèse par les calvinistes sont relevées : néanmoins beaucoup d'églises ne purent renaître de leurs cendres, et nos générations ont perdu jusqu'au souvenir du nom de certaines localités d'un intérêt historique incontestable. On doit surtout déplorer la perte des archives des églises, des abbayes, des prieurés que le vandalisme des religionnaires livrèrent aux flammes. « Au pillage de l'Escaledieu, les gens d'armes se servaient des vieux actes de cette abbaye pour charger leurs arquebuses (*acutes*) (2). »

C'est pendant le pontificat de Salvat I que Raymond II, abbé de *Tasque*, soumit son monastère à la congrégation de S. Maur (1584).

(1) Liasses du chap. G.

(2) Archiv. de Vic-Bigorre; — consulter les *Mémoires sur le païs de Bigorre par d'Antras*, mss. déposé autrefois aux archives de Marciac (Gers); — arrêt du 27 septembre 1607 rendu par Henri IV qui atteste que les papiers et les titres du chapitre de Tarbes ont été *anéantis* dans les deux incendies qui ont brûlé leur église et leurs maisons Arch. de la préf.). Le Lavedan et la vallée de Campan purent se soustraire à ce désastre général.

Digitized by Google

et que le *couvent des Minimes de Tournay* fut fondé (26 octobre 1591) (1).

1601. Destruction du village et de l'église de *S. Martin de Baréges* par une avalanche (10 février).

1602, 24 juin. *Salvat II d'Iharse*, neveu du précédent, et également abbé d'Artous, est nommé évêque de Tarbes.

1609. Les reliques de S. Orens, fondateur de plusieurs couvents de la Gascogne, sont transportées d'Auch à Huesca (2) (Aragon) en grande pompe; elles traversent le Bigorre, dont les habitants, à l'invitation de leur pieux évêque, leur rendent partout des hommages empressés. — Même année, fondation du *couvent des Minimes de Vic*.

1611. — Edit de Louis XIII qui défère à l'évêque de Tarbes la présidence des Etats du Bigorre, et qui met fin à une longue querelle survenue au sujet de cette préséance entre les prélats et les sénéchaux (3).

1614, 27 mai. Etats Généraux de Paris où Salvat II et son neveu, *Gratien d'Iharse*, archidiacre de Rivière-Adour, sont députés pour y représenter les droits de la province de Bigorre.

1618. 28 janvier. L'*hôpital S. Jacques de Tarbes* est réuni à celui de *S. Blaise*. Ces deux hôpitaux ne sont plus désignés dès lors que sous le nom d'*Hôpital S. Blaise ou des Pauvres mendiants* (4). (Arch. de l'évêché.)

1620. L'ordonnance de Louis XIII, qui enjoint aux huguenots de restituer aux églises catholiques les biens qu'ils leur avaient enlevés, provoque dans le diocèse de nouveaux troubles religieux qui sont terminés par l'*édit de grâce* ou paix d'Alais (5) (28 juin 1629). Les protestants cessèrent de former un parti politique dans l'Etat.

(1) *Pouillé du diocèse.*
(2) Patrie de S. Orens.
(3) *Bibl. historique de France*, par le P. Lelong.
(4) Tarbes possédait au commencement du XVIIe siècle trois hôpitaux d'une médiocre importance : 1° Hôpital *S. Jacques* qui confrontait avec le jardin du collége (livre Terrier de 1658, arch. de la mairie de la ville); 2° hôpital *S. Blaise* (dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par la maison de l'enregistrement), situé sur la place de la Barbacane (actuellement place S. Blaise). Ces deux hôpitaux existaient avant 1586; aucune pièce officielle ne peut préciser leur création; 3° *la Maison de la clôture des pauvres* mentionnée en 1618 dans les actes de la fondation du couvent des Ursulines de Tarbes (Arch. de la préf.), et placée d'après les confronts donnés par le livre Terrier de 1699 (arch. de la mairie), rue du Pradau, en face de la porte du séminaire (dans la maison occupée aujourd'hui par la direction des contributions directes). Ce dernier hôpital se fondit en 1698 dans le grand hôpital dit aussi de la *Clôture*.
(5) Département du Gard.

Digitized by Google

1623. Jean V Michel, abbé de *S. Savin*, soumet son monastère à la congrégation de S. Maur.

1625. Installation des *jésuites* au prieuré de Madiran. Cette même année, Salvat II est député à l'assemblée générale du clergé de France que le cardinal de Richelieu a convoqué.

1631, 6 juin. Fondation du *couvent des Ursulines* à Tarbes (*Monasterium momialium S. Ursulæ Tarbiensis*, 1667. Bul. du pape Clément IX).

1648, 7 octobre (1), mort de Salvat II. Ce prélat avait fait composer un rituel *ad usum sedis Tarbiensis*.

1649, 25 avril. *Claude Mallier du Houssay*, frère de François Mallier, évêque de Troyes, premier aumônier de la duchesse douairière d'Orléans, avait rempli, avant de monter au siége de Tarbes, de hautes fonctions politiques : maître des requêtes, président du parlement de Paris, conseiller du roi, ambassadeur en Angleterre. C'était un homme brillant, versé dans l'antiquité et fort ami des lettres. Devenu évêque, il déploya une vertu égale à son mérite.

1649, Guillaume-Richard, abbé de *S. Sever de Rustan*, établit la congrégation de S. Maur dans son monastère dont il fut le premier abbé commandataire.

1650. Arnauld-François de Maytié, abbé de *S. Pé*, introduit la même réforme dans son couvent.

1655. Fondation du *couvent des Capucins* à Tarbes (2). Louis XIV autorise cette maison par des lettres-patentes données en juillet 1661 (Arch. de l'évêché).

1657, 7 mars. « Déclaration du roy (Louis XIV) par laquelle les chanoines de l'église cathédrale sont maintenus en la presséance dans toutes les assemblées publiques ou particulières sur tous les officiers des présidiaux, sénéchaux, et des autres siéges de quelque qualité qu'ils soient (3). »

1660, 21 juin. Tremblement de terre qui renverse une partie du clocher de *S. Vincent de Bagnères*.

1665. Claude du Mallier songe à relever le *collége de Tarbes*, mais cette pensée ne sera réalisée que sous son successeur.

1666, décembre. Ordonnance de Louis XIV qui prescrit la formation d'un séminaire dans chaque diocèse du royaume.

(1) Livre des obits. Mss. de la préf.
(2) Ce couvent s'éleva dans Tarbes par les libéralités de *Jacques de Pujo*, juge-mage de cette ville.
(3) Evêques de Bigorre (Mss. 90, Bibl. de Tarbes).

Digitized by Google

1668. Abdication de Claude Mallier. Ce prélat mourut à Paris le 14 septembre 1681, à l'âge de 103 ans. Dans ses armoiries, *il porte d'argent à la face d'azur accompagné de trois roses de gueules, deux en chef, une en pointe.*

1668. *Marc Mallier*, fils du précédent, grand aumônier de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Orléans (1), est sacré évêque de Tarbes, à Paris, le 25 novembre de cette année.

1669, septembre. Lettres patentes de Louis XIV qui autorise la construction du *séminaire* de Tarbes. Ces lettres furent enregistrées au parlement de Pau, le 15 mars 1670 (2).

1670, septembre. Lettres patentes du même roi qui confient aux *Pères de la doctrine chrétienne* la direction du *collége de Tarbes* (3) « qui devront y enseigner les belles-lettres, la philosophie et la théologie. » Ces mêmes pères se trouvèrent chargés également du soin de former les jeunes ecclésiastiques du séminaire.

Le collége de Tarbes existait déjà en 1507, mais les pièces qui mentionnaient sa création étaient déjà perdues au XVIIe siècle. Cet établissement, tombé en décadence à la suite des malheurs qui avaient accablé la ville, se releva promptement; et les *Doctrinaires* conçurent un si bon espoir de sa prospérité future qu'ils firent graver cette inscription que l'on voit aujourd'hui auprès de la grand'porte du lycée :

COLLEGIVM TARBIENSE.

STET. DOMVS. HÆC. FLVCTVS.
DONEC. FORMICA. MARINOS.
EBIBAT. ET. TOTVM. TESTVDO.
PERAMBVLET. ORBEM.
1699.

1675, 4 mai (4), mort de Marc Mallier. Ce prélat fut enterré dans le chœur de la cathédrale de Tarbes.

1675. *Anne I Tristan de La Baume de Suze* (Armandus Anna

(1) Mariée à Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.
(2) Chapit. cathéd. de Tarbes (Arch. de la préf., liasse du séminaire G).
(3) Collége de Tarbes (Arch. de la préf., lettre D).
(4) Livre des Obits du chapitre.

Digitized by Google

Tristanno), d'une famille noble du Dauphiné, est désigné par Louis XIV pour occuper le siége de Tarbes. Mais, avant d'avoir mis le pied dans son diocèse, il fut (1676) nommé à l'évêché de S. Omer (*episcopus Audomarensis*). En 1684, il devint archevêque d'Auch (*archiep. Auxitanensis*). Il mourut à Paris, le 6 mars 1705.

1677, 17 octobre. *François de Poudenx*, fils d'Etienne de Poudenx et de Gabrielle de Montluc, docteur en Sorbonne, aussi illustre par sa famille que par ses connaissances profondes des écrivains de l'antiquité, est promu par Louis XIV à l'évêché de Tarbes, en remplacement d'Anne Tristan. Cependant les papes Innocent X et Alexandre VIII, n'ayant pas approuvé ce transfert, refusèrent de lui accorder les bulles d'usage, et il ne les obtint qu'en 1692, année où il fut sacré, le 24 août.

Ce prélat prit possession de son siége, le 17 mai 1694 : son administration fut sage et habile; il s'appliqua, à l'exemple de ses prédécesseurs, et avec un succès inespéré, à réparer dans son diocèse les maux des guerres de religion; il avait pris tellement à cœur cette résolution qu'il refusa l'archevêché de Bordeaux que le grand roi lui avait offert.

1683. Projet d'ouvrir à Tarbes un hôpital où l'on recevrait les malades, les vieillards, les femmes repentantes de leur mauvaise vie, et où l'on établirait des ateliers de travail dont les produits serviraient à l'entretien de la maison.

1693, 18 décembre. Ce dessein reçoit son exécution. Fondation de l'*Hôpital de la Clôture ou des Fous* (1) *construit en dehors des murailles de la Sède* sur l'emplacement d'une maison appartenant au chapitre dite le *Pavillon noble*. Ce nouvel hôpital, fut placé sous le vocable de S. Joseph, et fut ainsi appelé de sa situation près de l'enceinte de la Sède.

1703, août. Lettres patentes de Louis XIV qui approuvent cette fondation.

Le nombre des bénéfices ecclésiastiques du diocèse (*abbayes-laïques, prieurés, chapellenies*) tendaient depuis deux siècles à diminuer rapidement. Ces bénéfices, vendus par leurs propriétaires qui ordinairement étaient des laïques, servaient à doter les nouvelles maisons religieuses : — 1711, Union des *Chapellenies d'Esquerre et de Gay* (2) à la manse

(1) Arch. de l'évêché et de la préf. — Aujourd'hui dit *Hôpital de Tarbes*.
(2) Commune de Lourdes.

Digitized by Google

du séminaire (1); — janvier 1712, union de la cure de *S. Martin de Baréges* au même établissement qui, le 26 mars 1716, réunit également à sa manse le *prieuré de S. Loup* (2).

1716, 24 juin, Mort de François de Poudenx. Dans ses armoiries, *il porte d'or à trois chiens courants de gueules l'un sur l'autre.*

LEJOSNE, prof. d'histoire.

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Les sociétés scientifiques de la région poursuivent avec zèle le cours de leurs travaux. Dans sa dernière séance, l'académie des inscriptions de Toulouse s'est occupée de la communication de M. d'Abbadie, l'un de ses membres correspondants, sur les noms barbares de la théogonie pyrénéenne qui, d'après lui, doivent avoir leur signification propre dans l'idiome indigène. Dans le but de procéder avec scrupule en ces sortes de recherches, l'honorable membre a recouru à l'érudition spéciale de M. l'abbé Hirribarens de Bardos, auteur d'un dictionnaire basque-français. Les étymologies fournies par ce docte ecclésiastique portent sur les mots *Andostenno, Andosi, Bioœus, Leherenn,* qui figurent sur les marbres épigraphiques trouvés aux pieds de nos monts.

M. Barry, tout en rendant hommage aux efforts et au zèle des linguistes pour répandre la lumière sur certains points ténébreux de nos annales, n'admet pas que l'on puisse accepter leurs conjectures avant que l'on ait établi l'identité de la langue Euscarienne d'aujourd'hui avec celle d'autrefois.

La société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, dans sa séance du 22 février dernier, a écouté une dissertation de M. Moullié son président, sur un diplôme accordé par Pépin le Bref à l'abbaye de Clairac. Le document primitif n'est plus représenté, depuis 1428, que par une copie *vidimée* à cette époque. Dans une autre exécutée postérieurement

(1) Séminaire de Tarbes (arch. de la Préf.)
(2) Territoire de Bouilh Darré

Digitized by Google

(1536), les erreurs et les omissions se multiplièrent si bien que la *date* elle-même fut négligée. M. Moullié, avec le secours du quatrième continuateur de Frédegaire, est parvenu à la restituer et il la fixe au 21 octobre 766. Il a de plus relevé une erreur qui changeait l'itinéraire de Pépin et le faisait venir à Arles quand il se rendait en Belgique dans son palais d'Héristal. Ce diplôme, considéré comme aprocryphe, a été par un scrupuleux examen de M. Moullié rétabli dans son authenticité. M. Croset, envoyé tout récemment en mission aux archives de la Gironde par la sollicitude de M. le préfet du Lot-et-Garonne, a rapporté malgré la disparition presque totale des dossiers de l'ancienne Intendance de Guyenne, une estimable provision de pièces curieuses sur les conciliabules protestants, sur les délations anonymes, sur les exploits de la police contre les tripôts, sur les réceptions de gouverneurs, sur les élections et l'investiture consulaires. Ces extraits divers sont reliés entre eux par un commentaire très ingénieux de M. Croset.

J. N.

A M. C.-T. COURPET, traducteur d'Ausone.

Monsieur,

Amené par des travaux archéologiques à prendre connaissance de votre belle traduction d'Ausone, j'ai puisé dans votre livre tant de bons renseignements que j'ai dû me faire un devoir de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Çà et là vous appelez le jour sur quelques points restés encore obscurs; je suis donc assuré que les deux petites notes que je vous transmets seront bien accueillies.

Sur la foi de Vinet, vous rapprochez Domnotonus de Donissan. (Tome II. page 423, note 8.)

Vinet a été réfuté, victorieusement, je crois, par l'auteur des *Variétés Bordelaises* (1764), l'abbé Baurein, chanoine de St-André de Bordeaux. Comme je n'ai pas actuellement l'ouvrage entre les mains, je suis privé de vous transcrire le texte; mais voici la substance de son raisonnement.

Domnotonus est une localité maritime, commerciale, vers l'embouchure de la Garonne, et dans les dunes.

Digitized by Google

Donissan, et mieux Daunissan, est dans l'intérieur des terres, loin du fleuve.

Preuves pour *Dumnotonus*.

..... cui litus arandum
Oceani juxta finem.... ep. IV.
Domnoti..... ligni..... tota supellex
Hodosas vestes animantum nerineorum. ibid.

Unus Domnotoni te litore perferet œstus
Condatem ad portum epit. V.

Junctus limicolis musculus ostreis.

Quam tamen exerces medulorum in litore vitam ?
Mercatus ne agitas ?...

Une marée suffisait donc pour transporter de Dumnoton à Libourne; en laissant au texte toute sa latitude, il suffisait d'une petite journée. Ce qui placerait Dumnoton vers l'embouchure de la Gironde. En examinant attentivement la carte, on voit que depuis Pauillac, la rive gauche de la Gironde a dû varier considérablement. Il a dû exister une vaste ouverture, dans le canton de St-Vivien, témoin les nombreuses lagunes qui le couvrent encore. Ajoutez à cela les empiètements des dunes, et l'on conçoit sans peine combien l'aspect de la pointe du Bas-Médoc est loin d'être ce qu'il fut jadis.

L'étymologie semble aussi faire de Domnoton une localité maritime; nos *dunes* paraissent avoir été pour nous le *Dun* celtique par excellence. — En joignant *ton* que je trouve expliqué par *grand* das *Balen-ton*, *Balen-ton* grand feu, grand soleil, il vient *Dun-ton*, grande dune.

Les érudits bordelais s'accordent à regarder Damnoton, Noviomag et Boios, comme trois localités de la côte de Gascogne détruites par une grande catastrophe dont la date reste flottante entre 650 et 800.

A propos de *Lucaniacus*, l'auteur de la Guienne monumentale le place à St-Emilion, rive droite. Il se base sur ce vers :

Invenies prœsto subjinscta petorita mulis.

Si de Condat, rive gauche, on se rendait à Lucaniac par une route carrossable, c'est que Lucaniac était sur la rive droite. — Est-ce concluant ? ne pouvait-il pas y avoir devant Condat, une petite escale de débarquement sur la rive *gauche*, comme encore aujourd'hui ?—Quand même la route aurait été sur la rive droite, en arrivant à Branne (Brann, le roc), ne pouvait-on pas traverser la rivière en bac, comme aujourd'hui ?

Les fouilles faites à St-Emilion ont prouvé l'existence d'une villa romaine, et, si je ne me trompe, on croit y avoir découvert un Bacchus-Panthée. Mais cela suffit-il pour en faire le Lucaniac ? Le même auteur nous donne deux noms en *ac* pour St-Emilion, Ste-Marie de Fussinac (VIIIe siècle), qui paraît être St-Emilion même, et St-Martin de Mazévac, distant de 1 kil. 1/2. Des noms de *Fuscus*, *Fuscinus*, *Fuscinius*, *Macer* étaient assez communs pour avoir pu donner naissance à une dénomination locale, ce qui, à la rigueur, n'est pas absolu.

Digitized by Google

Maintenant, Monsieur, je vous prie de me pardonner la hardiesse qui m'a fait prendre la plume. Depuis vingt ans que votre belle traduction est imprimée, vous avez reçu sans doute bien des communications et des notes plus savantes, mieux fondées et mieux rédigées que les miennes. Si, dans vos remarques, vous n'aviez fait souvent appel aux documents capables de fixer les points litigieux, je n'aurais pas osé m'exposer à une accusation d'imprudence.

J'ai l'honneur d'être votre très humble et très respectueux serviteur.

L'abbé H. CAUDERAN.

Nous avons, dans notre article sur le *Colonel La Tornerie à Sédiman*, commis un anachronisme qui nous a valu la rectification suivante :

Lagarde, 5 février 1862.

Mon cher Monsieur Noulens,

Méfiez-vous, si vous m'en croyez, de l'éclat des rapprochements. Pour vous en être laissé éblouir, vous avez commis une énormité chronologique. Le colonel La Tornerie était né 15 ou 16 ans avant le grand homme. Mon père l'a si souvent associé, dans ses souvenirs, à sa vie d'enfant et de jeune homme que vous pouvez donner toute créance à mon affirmation. Si vous consultez les registres baptismaux de la paroisse de Condom, vous y verrez la preuve matérielle de mon assertion.

Salut cordial,

H. D.

MISCELLANÉES.

Jules-César Scaliger que M. Nisard vient d'enrôler très arbitrairement parmi les gladiateurs des lettres fut, au rapport de l'historien de Thou : *Le plus grand prodige de son siècle.* Le même écrivain prétend que l'antiquité eut à peine un homme supérieur à l'Italien qui adopta Agen pour patrie. Ce jugement nous rallierait plus volontiers que celui du critique universitaire. La maison du géant de la renaissance a conservé presque entière sa physionomie du XVIe siècle. La ville

Digitized by Google

d'Agen, dans son culte pour la mémoire de l'illustre savant et pour l'architecture du passé, a voté un crédit pour la restauration de ce petit monument. *Cette maison*, dit M. Jules de Laffore (1), *située rue St-Georges, vis-à-vis le parvis ou petite place de l'église actuelle de St-Hilaire, et par conséquent en face de la rue qui va du cours St-Antoine au portail neuf de ladite église, existe encore; elle est séparée par une autre maison de la petite rue, appelée de nos jours ruette Scaliger, qui conduit à l'ancien cimetière de la paroisse St-Hilaire. Jules-César de Lescale l'habita jusqu'à sa mort; il avait fait sculpter les armes des princes de Vérone* (2) *au-dessus de la porte d'entrée, sur la façade de la rue St-Georges. La disposition intérieure de cet édifice est encore à peu près la même qu'au temps de Jules Scaliger et de ses descendants.*

Félicitons la municipalité agenaise de cet acte de sollicitude archéologique.

Le succès de la brochure de M. J.-F. Bladé sur les Chartes de Mont-de-Marsan, et l'exactitude rigoureuse de ses conclusions sont désormais hors de doute. Ce travail annoncé avec éloge dans la *Gironde* par M. Francisque-Michel, a été aussi apprécié avec la même bienveillance par plusieurs grands journaux de Paris et de la province. Les encouragements des revues spéciales n'ont pas manqué davantage à l'auteur, et au premier rang ceux du *Bulletin de la société de l'histoire de France* (Henri Bordier), de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, du *Cabinet historique* (Louis Paris), du *Bulletin du Bouquiniste* (Léonce Couture), etc., etc., sans compter un assez grand nombre d'adhésions particulières. M. J.-F. Bladé mène de front avec la même ardeur toutes les parties de son *Histoire d'Aquitaine*, passant tour à tour du récit à l'étude des origines, et de l'étude des origines à l'examen critique des documents. Ses amis disent qu'il est en ce moment sur la trace d'une découverte capitale, qu'il a mis la main sur un problème historique méconnu ou imparfaitement étudié par Garibay, Zapater, Moret, Mariano, Curita, Blancas, Ferreras, Fayn, Oihénart, Marca, Rossex-St-Hilaire et Rabanis. Il ne s'agirait pas moins que d'une révolution complète dans l'ordre et la chronologie des premiers rois de Navarre et d'Aragon, ainsi que des ducs d'Aquitaine. Notre collaborateur aurait trouvé dans les prétentions politiques et contradictoires des Bourbons et de la maison d'Autriche l'explication de bien des erreurs et des mensonges; et la fameuse charte d'Alaon ne serait qu'une des innombrables pièces fausses de cet immense dossier. Le dépouillement des titres aurait déjà, dit on, commencé, et jusqu'ici tout semblerait confirmer la réalité de ce que M. Bladé ne considérait d'abord que comme une conjecture assez probable. Ce travail aride et pénible exige d'énormes recherches, soit en France, soit à Pampelune et à Barcelonne, et ce n'est pas trop de deux ans pour en recueillir les éléments. Nous espérons pouvoir tenir nos lecteurs au courant des détails et des progrès de cette découverte.

(1) Dans une solide étude par Jules-César Scaliger, publiée par la société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

(2) Il prétendait descendre de la noble maison Della Scala de Vérone, mais les biographes le proclament fils de Benoît Bordoni, peintre en miniature.

Digitized by Google

La constitution nerveuse du Navarrais le rend invincible à la fatigue. Gaston de Foix qui monta, pieds nus, à l'assaut de Brescia était un marcheur terrible. Tous ses soldats l'imitèrent. Henri IV dont l'enfance s'écoula à parcourir les sentiers des montagnes sans chaussure, comme un fils du peuple, était aussi un piéton sans pareil. Quand le roi de Navarre, dit d'Aubigné, avait lassé hommes et chevaux, mis tout le monde sur les dents, alors il *forçait* une danse. Pendant que ses compagnons d'armes se reposaient, lui se livrait en effet à cet exercice où à un autre qu'il affectionnait comme tous les Béarnais. Après la bataille et la paix de Mantes, jaloux de justifier le titre qu'on lui donnait en Gascogne où on l'appelait *Meunier de Barbaste*, il fêta les boulangers de la ville que nous venons de citer et il joua avec eux tout un jour au jeu de paume. Le prince perdit son argent et ses adversaires lui refusèrent revanche. Henri IV se vengea de cette impolitesse en faisant fabriquer, la nuit suivante, du pain qu'il livra aux consommateurs à moitié prix. La concurrence était ruineuse, les boulangers alarmés consentirent à reprendre la partie.

Voici l'opinion de Montluc sur les Anglais; il n'était alors que maître de camp.

Son conseil avait déterminé la bataille de Cerisoles et surtout la victoire qui la suivit. Le duc d'Enghien, le héros de cette journée, le fit chevalier pour le récompenser de son concours. Le guerrier gascon sollicita du prince l'honneur de rapporter à François Ier l'heureuse nouvelle. Cette mission lui incombait de droit puisqu'il avait prédit à Sa Majesté, en prenant congé d'elle, le glorieux résultat. Mais pendant qu'il se disposait à partir, il apprit que M. Descars l'avait devancé. Outré de cette injustice, il revint en Gascogne. Le souverain qui ne voulait pas se priver d'un si vaillant serviteur, l'appela dans le nord de la France pour combattre l'armée d'Henri VIII déjà maîtresse de Boulogne. C'était pour la première fois que Montluc se trouvait en présence des troupes britanniques. Laissons-le parler : *Or nous estions tous abusez sur ce que nous avions ouy de mes prédécesseurs, qu'un Anglais battait toujours deux Français et que l'Anglais ne fuyait jamais ni ne se rendait. Mais je veux leur faire une ambuscade, dis-je un jour à Monsieur de Tuis, pour vous monstrer si un Gascon vaut un Anglais.* En effet Montluc leur dresse un piége, et les insulaires se débandent aussitôt et tournent le talon. *Monsieur de Tuis*, poursuit-il, *avait tout veu et comme j'arrivay à luy, je lui dis : Voyez si je ne vous ay pas dit la vérité ? ou il faut dire que les Anglais du temps passé estoient plus vaillants que ceux icy, ou bien que nous le sommes plus que nos prédécesseurs. Je ne sçay quel des deux est véritable. Vrayment, dit Monsieur de Tuis, ces gens se retirent bien à la haste. Je n'auroy jamais plus opinion des Anglais telle que j'ay eu par le passé. Non, Monsieur, luy dis-je, croyez que les Anglais qui ont battu anciennement les Français estoient demy Gascons, car ils se mariaient en Gascogne et y faisoient de bons soldats.* Montluc trempa son épée dans le sang des Anglais comme il l'avait rougie ailleurs dans celui des Espagnols, des Lombards et des Allemands.

Digitized by Google

LE CHATEAU

ET LES

SEIGNEURS DE POUDENAS

(ou PODENAS) (1).

Entre Barbaste et Sos, une longue tenture de chênes-liége se déploie sur la chaîne des coteaux dont la cime limite l'horizon, et dont les pieds sont rafraîchis par la rive gauche de la Gelise. Des hauteurs opposées, c'est-à-dire de l'avenue de Condom à Mézin, l'œil embrasse l'aspect général de ce paysage. Une clairière échancre son premier plan; et c'est là, sur la crête d'un monticule, que se dresse le château de Poudenas ou Podenas. A distance, la silhouette d'une tour fait soupçonner une construction du moyen-âge; mais de près l'illusion archéologique s'évanouit, et l'on ne trouve, à la place du pavillon militaire, que le clocher d'une pacifique chapelle. Ce n'est pas le seul désenchantement du monumentaliste. L'ancienne forteresse seigneuriale n'est plus depuis deux cents ans qu'un vaste manoir dont les pieds sont envahis de maisonnettes parasites, et dont la façade n'offre au regard soucieux du pittoresque qu'une double galerie de pierre. Ces deux terrasses et la physionomie générale de l'édifice révèlent la main du siècle de Louis XIV qui fut grand en tout, excepté en architecture. Cette résidence présente une masse imposante mais froide, comme tout ce qui fut inspiré par le

(1) Les Poudenas portaient et portent : d'*argent à trois fasces ondées d'azur*; quelques rameaux adoptèrent, comme signe distinctif, les *fasces de sinople*.

Digitized by Google

faux goût de cette époque. Dans son irrégularité et sa lourdeur, elle a néanmoins une attitude grave et une fière mine. C'est le caractère de tous les monuments contemporains : sans être dépourvus de majesté, ils portent au front cet air cérémonieux, et surtout ce cachet de bâtardise que le roi glorieux imprima à plusieurs autres de ses œuvres. On voit que la porte de l'invention est fermée, et que l'art, fils de la liberté et d'un amour plus pur que celui de ce temps, est à l'étroit dans ce grand règne. Il est gonflé et vide; il se modèle sur une cour compassée et rampante, et pour mieux lui ressembler, il s'interdit l'essor, coupe ses ailes et s'en va sur des pattes. Voilà, selon nous, la cause de cette pesanteur dont le château de Poudenas est un exemple saisissant. Sous ce rapport, il continue la massiveté du castel primitif dont il ne reste aujourd'hui qu'un pan de murailles et un tronçon des fossés. C'est principalement de ce dernier, qui fut le berceau de vaillants guerriers et le théâtre de nombreux hauts faits, que nous allons nous faire le chroniqueur :

Odon de Poudenas assista, l'an 1070, en compagnie d'Odon, vicomte de Lomagne, de Gailhard de Vilhère et d'Odon de Pardeillan, à la promulgation d'une charte par le comte d'Armagnac. Dans la querelle postérieure de celui-ci avec le comte de Foix, un frère du précédent se déclara en faveur du petit souverain d'Armagnac (1080) qui prétendait tenir sa puissance de la *grâce de Dieu*.

Son fils ou son petit-fils, Pierre de Poudenas, qui possédait une vigne, relevant de Trincavel, vicomte de Béziers, permit à son maître féodal de la reprendre.

Pierre de Poudenas fut suivi de Pons, lequel le fut à son tour de N... de Poudenas et de son puîné Guillaume qui va constituer le premier degré de la filiation des seigneurs de Marambat. Ces deux frères firent chacun pour une

Digitized by Google

moitié du château et des appartenances de Poudenas, le 15 novembre 1266, acte de vasselage(1) envers Edouard Ier, roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et partant comte d'Agenais et de Condomois. Les deux partionnaires étaient tenus de fournir au monarque d'Outre-Manche un damoiseau ou chevalier avec son équipement; et en outre de venir se joindre à l'armée britannique toutes les fois qu'elle était en marche contre l'ennemi (2).

En 1292, Philippe le Bel avait fait opérer la saisie de toutes les possessions anglaises en Aquitaine par le connétable de Nesle (3); de plus, il avait fait condamner comme contumace son rival d'Outre-Manche pour avoir rançonné le sire de Castel-Sarrazin, saccagé et rasé le château de Buzet, placé sous la sauvegarde de son sceptre (4). Le roi d'Angleterre, impatient de recouvrer ses provinces confisquées, ordonna une levée de boucliers dans la Grande-Bretagne et adressa des lettres aux principaux barons de Gascogne. Nous traduisons, d'après Rymer, celle qui fut dépêchée à N..... de Poudenas, *son amé et féal*, et à grand nombre de guerriers de la même région : *Vous avez été suffisamment instruit de la querelle survenue entre le roi de France et nous, et comme ce roi nous a malicieusement leurré et chassé de notre Gascogne et ravi nos bons peuples, en conséquence nous vous requérons et nous vous prions de nous aider à reconquérir, conserver, défendre notre terre susdite, ainsi que vous et vos ancêtres avez fait pour nous et pour nos devanciers. Nous avons l'espoir que vous agirez en cette occurrence de manière que nous et nos descendants vous serons obligés comme nous reconnaissons l'être pour le dévoûment que vous nous avez témoigné jusqu'à ce jour* (5).

(1) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.
(2) Id.
(3) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, tome IV. id.
(4) Rymer, tome Ier, *pars tertia*, page 129.
(5) Rymer, tome Ier, *pars tertia*, page 133 et suivantes.

Digitized by Google

Guillaume le cadet multiplia ses possessions territoriales sans amoindrir sa part de Poudenas. Abandonnant à son aîné le castel héréditaire, il avait transféré sa résidence sur la limite du Fezensac et du Pardiac en ses terres de Marambat et de Mourède. C'est lui, comme nous l'avons dit, qui fonda la branche transplantée en ces contrées (1). De cette dynastie cadette dérivent les princes actuels de Podenas.

Géraud, comte de Fezensac, avait promis à ses vassaux une charte qu'il négligea de leur donner. Sur son lit funèbre, regrettant de n'avoir pas tenu son engagement, il légua à son fils le soin de le remplir. Suspectant de nouveaux ajournements, les hommagers du comte se réunirent

(1) Les branches cadettes de Poudenas ou Podenas, qui sont celles de Marambat, de Peyrusse, de Castéra-Prénéron, de Montagnan, de La Roque, ont produit un grand nombre de personnages distingués, entre autres:

Arnaud de Podenas, damoiseau, seigneur de Marambat, Lauraët, etc., qui accorda des coutumes aux habitants du premier lieu, assisté de Guillaume de Moncade, sénéchal d'Armagnac et de Fezensac. Bernard VI était à la veille de partir pour l'Italie à la suite du duc de Valois (frère de Philippe le Bel), qui allait dans la Péninsule pour protéger, en qualité de vicaire général du Saint-Siége, les intérêts du Pape Boniface, lorsque des troubles éclatèrent dans la ville d'Auch. Les habitants avaient eu à subir dans leurs immunités et dans leurs biens des atteintes graves de la part du comte et de l'archevêque. Ils répondirent aux deux paréagers agresseurs par des représailles. A ces violations réciproques des choses avaient succédé les violences des personnes, les collisions, les amendes et les emprisonnements. Les hommes sages intervinrent pour pacifier le différend qui fut remis au jugement d'un conseil arbitral. Arnaud de Podenas fut un des membres de ce jury et un de ceux qui contribuèrent le plus efficacement à la conclusion de l'accord passé, l'an 1301, entre les parties belligérantes. *Guillaume*, fils d'Arnaud, fut l'un des signataires du traité de paix arrêté entre les feudataires rivaux de Foix et d'Armagnac le 11 octobre 1329.

Arnaud II de Podenas, son aîné, fut gratifié (17 janvier 1368), par le duc d'Anjou, d'un diplôme de vaillance pour ses hauts faits contre les Anglais. Ce fut lui qui aliéna au profit du comte d'Armagnac, à la fin de septembre 1372, la moitié de la seigneurie de Podenas. Aux générations suivantes nous trouvons un autre Guillaume de Podenas, chanoine de l'église métropolitaine d'Auch, qui fut honoré de plusieurs missives par le duc d'Anjou (17 juillet 1374), d'une procuration du cardinal de St-Pierre, l'un des princes de l'Eglise Romaine, et d'un bref de Pierre, archevêque d'Arles, camérier du pape Clément VII.

Pierre de Podenas, seigneur de Mourède, de Marambat, de Lauraët, de Beauthian, figure parmi les vassaux de la maison d'Armagnac, en mars 1377. Son fils *Pierre*, seigneur de La Mothe Girard, se montre parmi les hommagers des mêmes sires en décembre 1400. Il est accompagné de Giraud de Lomagne, seigneur de Fimarcon, de Bernard de Grossoles, chambellan du Comte.

Mathieu de Podenas, seigneur de Coutenx, contribua puissamment à la délivrance nationale. Le roi Charles VII reconnut la continuité de ses efforts héroïques contre la domination étrangère dans un brevet daté du 27 avril 1437.

Jean de Podenas, son fils, seigneur de Carole et de Montdessus, fit vidimer,

Digitized by Google

dans l'église de Justian, le 7 février 1286 (1), pour presser Bernard VI d'acquitter envers eux la dette de son père. Parmi ceux qui appuyèrent cette instance, le rôle mentionne en première ligne Raymond-Aimery de Montesquiou,

le 16 novembre 1492, les coutumes de Pardiac. Il entra dans la maison d'Armagnac par son mariage avec Clarmontine d'Armagnac, fille de Bernard d'Armagnac, baron de Termes. Jean de Podenas fut l'aïeul de celui qui vient après :

Thomas de Podenas, qui peut être comparé aux héros de l'Arioste par sa témérité chevaleresque, cueillit une gerbe de palmes en Italie. A la bataille de Renty, gagnée sur les Espagnols par Henri II, il fut relevé parmi les morts. Dupleix, dans son *Histoire de France*, t. III, p. 543, consacre ces quelques lignes à la mémoire de son glorieux compatriote : *Thomas de Podenas, gentilhomme gascon, un des plus accomplis de son temps, s'y perdit aussi; et le roy l'aiant fait chercher curieusement, jamais on ne sceut apprendre aucune nouvelle.* Il se rattachait par sa mère à l'illustre maison de Foix.

La branche des Podenas, seigneurs de La Roque, d'Hommifort, de Fustarrouau, de Sous-de-Bat, de Gellenave et de Pouydraguin, peut également mettre en ligne de nombreuses illustrations : Bernard de Podenas, deuxième fils de Guillaume, gouverneur de Riscle, était, en 1580, homme d'armes dans la compagnie de M. de Montalmat, l'implacable chef calviniste. A quelque temps de là, nous le retrouvons dans les troupes du maréchal de Matignon. Catherine, digne sœur d'Henri IV, qui tint en main les Etats de Béarn pendant que son frère bien-aimé allait affronter, souriant, les périls des batailles, confia à Bernard de Podenas, le 25 septembre 1595, le commandement de la châtellenie de Castelnau-Rivière-Basse. Le duc de La Force, à l'occasion de l'assassinat du meilleur des rois, lui prescrivit de veiller, de concert avec les jurats, à la sûreté de la ville. Bernard, le corps balafré de nobles cicatrices, succomba, par suite de leurs réouvertures, vers 1624.

En franchissant deux générations, on arrive à Henri de Podenas qui parvint au rang de commandant de bataillon. C'est celui qu'il exerçait à l'affaire de Warbourg, en Allemagne, où il fut mortellement atteint, le 15 juin 1755; il appartenait à l'ordre royal de St-Louis. Trois de ses neveux furent des officiers de grand mérite. Le premier, *Jean-Baptiste marquis de Podenas*, fut créé capitaine aide-major, le 4 novembre 1744, reçut des félicitations du marquis d'Argenson, ministre de la guerre, pour son intrépide conduite au combat de l'*Assiette*, et une indemnité pour la profonde blessure dont il avait été frappé, le 17 juillet 1747. Les insignes de l'ordre de St-Louis lui furent conférées peu de temps après. Mutilé dans un autre engagement, le 12 novembre 1749, le roi le rémunéra par une pension de retraite. Le second, *Jean-Gabriel comte de Podenas*, fut incorporé, le 20 juillet 1738, dans le régiment de Bourbonnais, eut des lettres d'aide-major, le 10 mai 1746, et de capitaine, le 11 décembre suivant. Le 13 juin 1758, il fut reçu chevalier de St-Louis, et le 3 janvier 1770 nommé colonel dans l'infanterie de Cambrésis. Sa promotion de brigadier des armées du roi est du 1er mars 1780, et celle de maréchal des camps du 1er janvier 1784. Le troisième, *Paul de Podenas*, périt, le 18 avril 1761, à Allendorf, dans le duché de Hesse, durant la guerre de sept ans.

Le vicomte Henri-Pierre-Jacques, fils de Jean-Baptiste marquis de Podenas, marcha avec succès dans la voie ouverte par ses ancêtres et frayée par son père. D'abord lieutenant au régiment de Bourbonnais, il couronna sa carrière par le poste de mestre de camp au régiment de Bassigny. (*Notes extraites des archives et de la bibliothèque de Tarbes,— manuscrits.*)

(1) *Archives du séminaire d'Auch — Bibliothèque de la même ville. — Manuscrits d'Aignan.*

Digitized by Google

et, en seconde, Guillaume de Podenas (1). Cette délibération amena la promulgation des statuts demandés. En vertu de ce règlement, Guillaume de Podenas fut appelé à jouir du haut et bas domaine, de l'entière juridiction, et de la faculté de dresser des fourches patibulaires dans sa baronnie (2). Des prérogatives analogues furent consenties aux seigneurs de Montaut, de Montesquiou, de l'Isle, d'Orbessan, de Betbézé, de Lagraulet, de Lauraët, de Gondrin, de Marsan, de Magnaut, de Bonas et de Préneron. Ce même Guillaume coopéra ensuite, avec Bernard VI, à la rédaction et à l'octroiement des coutumes du comté de Fezensac, le 23 février 1286 (3). Vers la fin d'avril de l'année suivante, il signa avec Etienne, abbé de Lacaze-Dieu, une transaction à laquelle assistèrent le feudataire d'Armagnac et Mathe de Béarn, sa mère. Les arbitres et les témoins de ce compromis furent : Raymond Aimery de Montesquiou, Barthélemy de Caillavet, Raymond-Bernard de Gelas, Arnaud de Malartic, Raymond de Sion, Arnaud de Beauthian, chevaliers; Odon de Montaut, Fortanier et Odon de Luppé, Raymond Garsie et Odon de Ferrabouc, damoiseaux (4).

La succession seigneuriale de N... de Poudenas incomba à son fils Bertrand pendant que le prince noir allait en Espagne rétablir la fortune de don Pèdre le Cruel. La gloire et une hydropisie furent les seuls profits qu'il retira de cette expédition ultra-Pyréenne. Les Gascons qui avaient

(1) Les autres barons, chevaliers et damoiseaux présents à l'assemblée étaient : Guillem de Monlezun, Carbonel de Peyrusse, Bernard de Ciourac, Bertrand de Lagutère, Hugues de Marrenx, Odon de Lartigue, Aner Sans de Bezolles, Amanieu de Verduzan, Arnaud-Guillem de Magnaut, Fortaner de Luppé, Géraud et Pierre-Bertrand de l'Isle, Bayle de Gondrin, Vital de Séailles, Bernard de Bezolles, Garcias Arnaud de Batz, Bernard de Ferrabouc et Géraud de Saillas.

(2) *Histoire de Gascogne par M. l'abbé Monlezun*, tome III, page 8.

(3) *Coutumes de Fezensac*, HISTOIRE DE GASCOGNE, par l'abbé Monlezun, t. VI, p. 1.

(4) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série E E.

Digitized by Google

marché à sa suite, espérant puiser à pleines mains dans les trésors mystérieux du monarque Castillan, avaient déterminé la victoire qui resta impayée. Cette gratuité de concours au tyran d'outre-monts et au généralissime d'outre-mer ne fut pas de leur goût. Ils revinrent avec leurs bassinets ébréchés, en fâcheuse humeur et piteuse mine. Le fils d'Edouard III non content de retenir leur solde leur imposa, en traversant leur duché, un fouage de dix sols par feu (1568). Les pauvres populations de l'Albret et de l'Armagnac et la noblesse de ces pays dont l'unique richesse consistait dans la qualité et surtout dans la quantité de ses cadets, se rebellèrent contre cette nouvelle exaction. Elles vinrent supplier le roi de France de recevoir leur appel. Les prélats, les chevaliers, les barons, les représentants des communes du sud-ouest, indignés de l'insatiabilité anglaise, sollicitèrent unanimement, de Charles V, la reprise de la suzeraineté de la Guienne dont le Léopard d'Albion avait sucé le sang jusqu'à la dernière goutte. Le sage souverain fit aux envoyés des Marches de Gascogne une gracieuse réception et, pour les attacher indissolublement à son service et au salut de la nation, il combla le comte d'Armagnac en lui attribuant la prépondérance féodale sur un grand nombre de comtés et de vicomtés (1) au nombre desquels nous trouvons : Cazaubon, La Roque sur l'Osse, Forcès ainsi que Poudenas. Les habitants de cette juridiction avaient reçu des coutumes de Bertrand de Poudenas le 31 août 1367 (2).

Le château de Poudenas fut dès lors arraché au joug de l'étranger qui tenta de le reconquérir en 1369. C'est pour le repousser de ses murs que Pierre de Pommière organisa, cette même année, une montre d'armes à laquelle comparurent Auger de Mérens, Pierron de Ferrabouc, Arnaud de

(1) N. Duplrix, *Histoire de France*, tome III, page 568.
(2) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série EE.

Digitized by Google

Corneillan, Pierre de Laplagne, Gaillardet de Ferbaux, etc. (1).

Jean III, descendant direct de ceux que nous venons de passer sommairement en revue, eut trois fils : Gaston, qui garda le manoir et les domaines féodaux, et deux autres qui parcoururent noblement la carrière des armes. Le troisième, Gabriel, fut admis, en qualité de chevalier de Malte, au grand prieuré de Toulouse (1534). Le second, Guillaume, auteur de la branche des Podenas, seigneurs de Castéra-Préneron, Villepinte, etc., fut pourvu du gouvernement du château de Riscle en Armagnac, l'an 1541 (2). François de Bourbon, prince de Condé, le pria, dans une lettre cordiale qu'il lui adressa, le 8 janvier de l'année ci-dessus, d'*attendre au lieu où il est jusques à avoir reçu de ses nouvelles, ayant nécessité de lui pour le service de Sa Majesté.*

(1) *Histoire de la Gascogne*, par l'abbé MONLEZUN, tome VI, page 140.

(2) *Archives départementales des Hautes-Pyrénées*, série EE. — Jean de Podenas, fils de Guillaume, fut maintenu dans la charge paternelle par la confiance de Catherine, sœur unique d'Henri IV, duchesse d'Albret, comtesse d'Armagnac et de Rhodez. Cette princesse lui recommanda dans une lettre du 1er septembre 1592, de compléter la fortification de la citadelle de Riscle, commencée par son père Ce même Jean fut un des membres les plus influents dans les réunions de la noblesse d'Armagnac, de Fezensac, de Pardiac et de Brulhois qui eurent lieu le 3 août 1611 et le 20 juillet 1612. Il fut délégué par la ville soumise à son autorité auprès de Louis XIII (4 novembre même année) et député par la province de Guienne à l'assemblée des notables de Rouen (1618). Parmi ses enfants, l'aîné, *Pierre*, reçut de Gaston d'Orléans un certificat de bravoure, le 20 septembre 1627, devint capitaine au régiment de Coste et gouverneur de Vassy en Champagne. Le troisième, *Abraham*, seigneur de Vidaillé en St-Mard en le même pays, fut un des cent chevau-légers de la garde de Louis XIII et eut un rôle actif dans presque toutes les guerres de son règne et du suivant. Le sixième, *Isaac-François de Podenas*, seigneur de la Roque, fut appelé avec le brevet de capitaine dans le régiment de Suze, le 4 avril 1639, et par commission du 20 avril 1653 dans celui de Foix. Il se détacha de la branche du Castéra-Préneron pour former le rameau des seigneurs de Montagnan et de Labeyrie. Le quatrième, que nous aurions dû, d'après l'ordre de primogéniture, ranger avant celui-ci, était *Antoine-Moïse de Podenas*. Il fut le premier de la famille qui posséda la terre de Villepinte et partant le devancier des marquis de ce nom. Le duc d'Ornano lui donna une lieutenance dans sa compagnie. Antoine-Moïse fit ses preuves de nobilité tant pour lui que pour ses fils et ses cousins devant monseigneur Pellot, intendant de Guienne, en 1666. Son petit-fils, *Adrien de Podenas*, marquis de Villepinte, seigneur de Lescurry, Fleurance, Avilhac, Cazaux, Lortet, vint à la cour de Louis XV en qualité de page de la grande écurie du roi. Il ne tarda pas à obtenir le grade de capitaine dans les régiments d'Aspheld et de Hautefort et la décoration de l'ordre de St-Louis *(Notes extraites des archives et de la bibliothèque de Tarbes. — Manuscrits.)*

Digitized by Google

Gaillaume jura fidélité à Henri, roi de Navarre, le 1er septembre 1543, et son serment fut reçu par Nicolas d'Angue, évêque de Scez, chancelier de la cour de Béarn (1).

Gaston de Poudenas, baron de ce lieu et co-seigneur d'Andiran, rendit hommage et fournit dénombrement de ses terres, le 12 août 1544 et le 27 février 1553 (2). Il rédigea, le 21 novembre 1548, ses dispositions testamentaires, par lesquelles sa succession devait passer à l'enfant posthume dont sa femme, Françoise de Barrau (3), était enceinte. Dans le cas de mort de ce rejeton, tous les biens devaient revenir à la mère. Gaston descendit dans la tombe vers 1577. L'héritier que Françoise de Barrau avait mis au monde n'ayant fait qu'apparaître en la vie, la veuve légua ses possessions entières à sa nièce et filleule, Françoise de Caubios (4). Celle-ci, ayant perdu prématurément son premier mari, noble François de Marrast, contracta une deuxième union, le 10 avril 1581 (5), avec Jean du Bouzet de Roquépine, et lui apporta des titres et des fiefs nombreux. C'est ainsi que s'opéra l'identification des deux anciennes familles, et qu'un cadet de la maison de Roquépine (6) fut chargé de perpétuer le lignage de la branche aînée de Poudenas.

Jean du Bouzet de Roquépine, seigneur de Poudenas, avait fait son entrée à la cour d'Henri III en qualité de page. En 1579 il avait déjà laissé le pourpoint pour la cuirasse et s'était distingué dans les camps.

Au mois d'août 1588, les Etats ayant été convoqués, la lutte électorale fut frénétique. Partout les partisans les plus

(1) *Archives des Hautes-Pyrénées*, série EE.
(2) Id. id.
(3) Id. id.
(4) Id., Dictionnaire manuscrit de Larcher, tome 2, lettre B.
(5) Id. id. id. id.
(6) *C'est de lui*, ajoute le Dictionnaire de Larcher, que *descendent les marquis de Poudenas-Bouzet.*

Digitized by Google

emportés de la ligue triomphèrent. Bien que Jean de Poudenas n'eût pas adopté le programme des Guisards, il n'en fut pas moins député à l'assemblée de Blois par la noblesse Condomoise. Le seigneur Gascon fut un des rares clients de la royauté qui parurent à la cour solitaire du dernier des Valois. Opiniâtre dans sa conviction monarchique, il s'indigna de voir que l'on imposait la guerre à Henri III et qu'on lui refusait le moyen c'est-à-dire l'impôt; il s'indigna de l'attitude de la pluralité de ses collègues qui se résignaient à la confiscation du petit marquisat de Salluce, grande injure pour la nation. La complicité des Guise était soupçonnée parce que cette bravade était l'œuvre de l'un d'eux. Le duc de Savoie, au profit duquel elle avait été opérée, venait de faire frapper une médaille qui représentait le *centaure broyant sous son pied la couronne de France*. Cet outrage fut amer à tous les cœurs véritablement français. Le roi qui n'avait pu laver ses affronts directs pouvait moins encore venger cette humiliation lointaine, car il était plus pauvre que Charles VI à Chinon, car sur lui régnait la ruse et la violence. Dédaigneux du pouvoir suprême usurpé par les princes Lorrains, Jean de Poudenas défendit les prérogatives royales intimement liées à la dignité du royaume. En récompense de son zèle désintéressé et de ses talents, Henri III l'élevait au grade de capitaine de chevau-légers, le 26 février 1589.

Les coups de dague et poignard qui percèrent les reins du duc de Guise à l'assemblée de Blois eurent un sinistre écho dans le Languedoc. Deux fougueux agitateurs catholiques, Urbain de St-Gelais, évêque de Comminges, et Tournier, avocat, étaient revenus précipitamment des états généraux où ils avaient été envoyés par le clergé et les capitouls. Dès leur arrivée à Toulouse ils avaient déclaré tous leurs concitoyens déliés de leur serment d'obéissance

Digitized by Google

envers l'assassin couronné, envers *l'Hérode qui s'était souillé du sang des martyrs.* Un conseil souverain de dix-huit membres concentra tous les pouvoirs. La foule en colère frémissait chaque jour dans les rues tendues de chaînes et coupées de barricades; un jour le portrait d'Henri III fut enlevé du Capitole et un héraut qui précédait la multitude criait en le désignant : *à cinq sols l'effigie du tyran pour lui acheter un licou qui serve à le pendre.* Le roi ayant appris que le président Duranti (dont le cadavre devait être quelque temps après traîné dans la boue et accroché à la grille du pilori) était le seul qui tînt tête à l'orage, donna ordre à M. de Matignon d'aller à grandes journées châtier les manifestations séditieuses. En même temps il adressa, de sa main, à Jean de Poudenas, la prière de seconder le maréchal dans cette répression (1). L'habileté et la bravoure du jeune guerrier lui valurent des témoignages d'estime et de gratitude royales. Le maréchal de Matignon, au nom de Sa Majesté, les lui transmit dans un certificat daté du 12 mai 1589 (2).

Le gouverneur de Guienne, pénétré des mêmes sentiments, remerciait dans le message son lieutenant Gascon des salutaires avis qu'il lui avait donnés relativement à un assaut, et le priait d'accourir à Langon pour opérer une diversion pendant que lui-même effectuerait avec ses forces le passage de la Garonne (3).

A l'exemple de son frère Bernard de Roquépine, gouverneur de Condom, Jean de Poudenas s'empressa d'adhérer à la politique du vainqueur d'Ivry.

M. le vicomte de Turenne, qui faisait grand état des mérites militaires de celui qui nous occupe, lui écrivit de

(1) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6-4.
(2) Id. id.
(3) Id. id.

Digitized by Google

Nérac, à l'ouverture d'une campagne, dans le but d'obtenir le renfort de son conseil et de son bras [29 juillet 1589] (1).

Henri IV, ayant mandé auprès de lui une grande partie de la noblesse, fait savoir à M. de Roquépine qu'il ne doit pas retirer son assistance au maréchal de Matignon pour la lui apporter. Le prince Béarnais lui marque, à cette occasion, dans une lettre du 28 décembre 1589, son regret de le tenir éloigné de sa personne (2). Cette nécessité lui est imposée par la situation des affaires, qui réclame la permanence du gentilhomme Condomois en Guienne. Toutefois, dans sa reconnaissance souveraine, le maître veut assortir la charge de son serviteur à ses qualités; c'est pour cela qu'il lui confie la haute dignité de sous-gouverneur de la province (3).

Sur un ordre de M. de Matignon, Jean de Poudenas dirigea de grandes forces sur le Port Ste-Marie, 19 mars 1591 (4). Peu de temps après, le roi l'investit du commandement de la place de Jegun, avec la faculté de faire à sa convenance la guerre aux ennemis du trône (5). Le maréchal de Sousure, ayant détaché M. de Thémines au secours de Lectoure, le fit appuyer des compagnies de M. de Poudenas. Celui-ci entretint une correspondance intime non-seulement avec les hauts personnages dont il partagea les entreprises, mais encore avec plusieurs autres, tels que le maréchal de Biron (6). La noblesse de Condomois, qui lui avait donné un premier mandat pour les Etats de Blois, en 1588, lui en remit un second pour l'assemblée de Paris (12 août 1614.)

(1) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6-4.
(2) Id. id. Le 11 décembre il lui avait également dépêché une missive flatteuse avec ordre de se disposer à répondre à son premier appel.
(3) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6-4.
(4) Id. id.
(5) Id. id.
(6) Id. id.

Digitized by Google

Louis XIII appela Jean de Poudenas aûprès de lui pour le féliciter de son zèle et pour lui confier une mission importante qui intéressait le bien de l'état. La charge du capitaine gascon devenue vacante fut remplie par le marquis d'Opt (1).

Le double mariage de l'Infante avec Louis XIII et celui de sa sœur avec l'Infant avait réveillé les alarmes et les haines des Protestants. Ceux-ci considéraient cette négociation de Concini comme un sacrilége, d'abord parce qu'elle était le renversement de la politique d'Henri IV et surtout parce que la princesse était la petite-fille de Philippe II, l'inspirateur de la St-Barthélemy et le pourvoyeur de la Ligue. Aussi jetèrent-ils l'anathème à cette alliance du fils avec une nation qui avait tant de fois visé de ses arquebusades le panache blanc du père. Ils durent d'autant mieux ressentir l'offense et la menace contenues dans cette union qu'elle fut scellée pour ainsi dire sous leurs yeux. Le 7 octobre 1615, une maison navale, remorquée par soixante marins, vêtus de livrées aux armes de Bordeaux, embarqua à Guitres le fiancé royal et imberbe et le débarqua à Salinières. Ce n'était pas, d'ailleurs, la seule cause de leur irritation ni le seul symptôme qui leur conseillât une attitude défensive. Le renvoi de Sully et de la Force de leurs commandements respectifs, les plaintes des évêques de Béarn, la conversion du gouverneur de Lectoure, œuvre des jésuites, l'acharnement du parlement de Toulouse contre les leurs, le retour du St-Sacrement et la restauration de ce qu'ils appelaient la superstition romaine dans leurs temples redevenus églises, étaient autant de signes précurseurs des périls que courait leur liberté civile et religieuse. On ne dissimulait plus nulle part l'imminence d'un arme-

(1) *Archives du séminaire d'Auch*, N°. 6 4.

Digitized by Google

ment général et la nécessité d'affecter aux frais les biens du clergé et les deniers royaux qui seraient surpris chez les agents du fisc. La reprise de boucliers avait même commencé sur quelques points. Dès l'année 1614, le duc de Rohan, le plus fervent des Huguenots, avait emporté St-Jean-d'Angely, descendu le cours de la Garonne, rallumé de son souffle et de ses secours les foyers de Nérac et de Montcrabeau. Il était venu escarmoucher devant Condom, d'où il ne put déloger Jean de Poudenas qui s'y était jeté avec une poignée de gentilshommes ses amis ou ses parents. En 1616, le chef religionnaire avait repris son campement le long de la Garonne et veillait avec sollicitude, quoiqu'à distance, sur les deux cités fidèles. Pour les protéger plus effectivement encore que par un voisinage tutélaire, il envoya un détachement à Montcrabeau où les citoyens étaient tenus en éveil par le chant des psaumes qui retentissaient dans les rues et sur les bastions.

Les protestants du lieu, enhardis par la présence de cette garnison amie criaient bien fort qu'ils sauraient, puisque Dieu était expulsé de la plupart des villes, bannir les idoles de la leur. Ils ne dissimulaient pas qu'ils étendraient ce bienfait religieux aux cités circonvoisines. Ils nouèrent en effet des intelligences dans Condom avec le chanoine Dupuy qui après avoir été soldat du pape était devenu partisan de Calvin. Celui-ci devait livrer aux conjurés quelques tours de sa localité. Le complot fut éventé et le parlement décréta l'arrestation du traître. Jean du Bouzet de Poudenas, dont la cour de Bordeaux avait pu apprécier le caractère énergique et le dévoûment à la cause royale pendant qu'il était sous-gouverneur de Guyenne, fut chargé de suivre les fils de ces menées et de surveiller l'incarcération de Dupuy. Le maréchal de camp arrive à l'improviste (1). Assisté de

(1) *Archives communales de Condom.* — Série BB-26.

Digitized by Google

deux consuls (1) et escorté de plusieurs gentilshommes, entre autres de ses deux frères MM. de Marin et Dancas, il court au domicile du prétendu affilié. Celui-ci est pris et livré aux magistrats municipaux qui avaient prêté main forte. Après interrogatoire, la culpabilité de l'accusé ne paraissant pas d'une évidence complète, de Poudenas, mu par un sentiment de justice et de générosité, au lieu de le faire écrouer à la citadelle, lui assigna la ville pour prison. Toutefois, il exigea du ci-devant chanoine la promesse de ne pas tenter l'évasion. Le serment reçu, Jean du Bouzet se fit répondant à l'égard de l'autorité communale et le captif fut rendu à une demi-liberté. Infidèle à sa parole, le complice des huguenots décampa nuitamment de Condom. M. de Poudenas qui s'était porté garant fut déclaré responsable de cette fuite. Les consuls venaient de lui intenter des poursuites pour éviter eux-mêmes celles du parlement, lorsque l'évêque de Cous vint prendre sa défense devant la jurade tenue le 19 décembre. Le prélat, invoquant les bons offices de celui qui avait été en 1616 (2) et dans toutes les circonstances le protecteur de la ville, obtint le désistement des conseillers urbains. Nous copions textuellement les quelques lignes finales de cette allocution : *il a voullu représenter à une assemblée publique, telle que celle cy, qu'il est raisonnable de traitter honnestement et convenablement le dit seigneur de Poudenas comme ayant toujours esté bon voysin et bon amy à la ville, ce qu'il a tesmoigné en toutes occasions, et naguères lorsque les troupes de M. de Rohan estoient aux portes de la ville, il se rendit avecq ses enfants et aulcunqs de ses amys pour le service du roy. Qu'il est plus honorable à la ville de*

(1) Ces consuls étaient Chambelier et Condom. Celui-ci portait le même nom que la ville.
(2) *Archives communales de Condom.* — Série BB-26.

Digitized by Google

s'en despartir liberalement et luy donner occasion de continuer sa bonne volonté et affection à la ville et tesmoigner que icelle sçoit traitter courtoysement ceulx qui l'obligent (1).

Henri IV avait favorisé Jean du Bouzet du titre de gentilhomme de sa chambre et du collier de l'ordre de St-Michel (2).

Jean-Olivier du Bouzet, baron de Poudenas, lui ayant succédé dans la profession des armes, fut attaché, par une commission du 6 juillet 1620, à une compagnie de 100 hommes de pied (3). Bien qu'il eût fourni son tribut au ban et à l'arrière-ban, il n'hésita pas, devant l'urgence de nouveaux subsides, à faire acte de libéralité envers l'Etat. Le prince de Condé consigna, dans une attestation du 9 décembre 1634, cet exemple généreux (4).

Jean du Bouzet, fils du précédent, continua l'éclat héréditaire des seigneurs de Poudenas. Il mit sur pied, le 15 septembre 1650, une compagnie de chevau-légers et pourvut de ses deniers à son entretien (5). Il fit la campagne de Lorraine sous le maréchal de La Ferté; celle du Piémont sous M. de St-André; celle de Catalogne sous le maréchal de La Mothe. En Guienne, le duc de Vendôme le mit à la tête de sa cavalerie (6).

La terre de Poudenas, qui n'avait été jusque-là qu'une baronnie, fut érigée en marquisat sur la tête de messire Pierre-Gaston du Bouzet, comte de Castelnau.

Son fils François, privé d'héritier direct et jaloux de perpétuer sa fortune dans sa race, laissa ses biens à Charles-Maurice en le grevant d'une substitution au bénéfice de laquelle devait être appelé le fils de son oncle Jean-Félix

(1) *Archives communales de Condom.* — Série BB-26.
(2) *Archives du séminaire d'Auch*, Ns. 6-4.
(3) Id. id.
(4) Id. id.
(5) Id. id.
(6) Id. id.

Digitized by Google

comte de Poudenas. Le mode de transmission de mâle en mâle avait été réglé par le donateur sous forme de fidéicommis. Nonobstant cette condition qui le rendait inaliénable le patrimoine de Poudenas fut vendu à Mme de Narbonne Pelet, mère de M. le comte de Digeon. Du Bouzet de Mons, fils de Jean-Félix, lésé par son cousin Charles-Maurice, recourut à la justice pour se faire réintégrer dans cette succession légitime, mais la revendication ne paraît pas avoir réussi (1). Voilà comment la terre de Poudenas sortit de la maison du Bouzet pour entrer dans celle de M. le comte Digeon de Monteton; celui-ci la transmit à sa nièce, Mlle de Virieu, qui la possède aujourd'hui. Nous venons de nommer la châtelaine actuelle de Poudenas. Ce serait pour nous une heureuse occasion de lui témoigner la profonde déférence que nous inspirent son talent et ses vertus. Mais comment dire ses mérites à sa modestie? Cette noble fille des croisés, durant sa longue carrière, a lutté victorieusement avec le marbre et conquis le contour païen pour le convertir en beauté chrétienne, en pudeur mystique. Elle n'a connu que la seule et douce maternité des chefs-d'œuvre, celle qui exige une triple puissance : le souffle qui crée, le goût qui ordonne, le sentiment qui émotionne et édifie. Sa main, également habile dans le maniement de la palette et de l'ébauchoir, ne se repose de ses travaux d'art que dans les pratiques de la bienfaisance et des œuvres pies. Malgré tous ces titres à notre hommage, nous n'osons le lui rendre ici, car, après l'admiration d'un glorieux poète (2), que peut valoir celle d'un prosateur comme nous.

J. NOULENS.

(1) Note pour M. de Poudenas contre M. Dijon (sic), signée : *Cahier*, avocat général; *Bonnet*, avocat; *Delahaye*, avoué.
(2) Lamartine.

Digitized by Google

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (1).

(*Suite.*)

Ce fut donc en Frise que les Danois débarquèrent, brûlant les églises, détruisant les monastères, dépeuplant les campagnes, à ce point que les contrées maritimes, qu'habitaient auparavant une multitude d'hommes, devinrent presque un désert (2). L'empereur était alors à Aix-la-Chapelle où il méditait précisément une expédition contre le roi Godefroi. Il y reçut la nouvelle qu'une flotte de deux cents navires normands avait abordé, dévasté le littoral et toutes les îles voisines, que déjà l'armée des pirates était sur le continent, et qu'elle avait livré trois batailles aux Frisons (3). Les Danois avaient imposé tribut aux vaincus et levé cent livres d'argent à titre d'impôt. Godefroi faisait jeter la monnaie sur un bouclier de fer, et confisquait à son profit toute pièce dont le son ne pouvait s'entendre à une certaine distance (4). A ce récit, l'empereur fut tellement irrité qu'il envoya des messagers partout, afin qu'on assemblât une armée. Lui-même partit aussitôt de son palais, et se rendit à sa flotte. Ensuite il passa le Rhin en un lieu nommé Lippenheim, et voulut s'y arrêter pour attendre ses troupes. L'armée assemblée, Charles se rendit le plus vite qu'il put sur les bords de la rivière de l'Aller, et campa près de l'endroit où elle se jette dans le Weser. Ce fut là qu'il attendit Godefroi, car ce roi se vantait qu'il viendrait attaquer l'empereur. Après y être demeuré quelque temps, il apprit que la flotte qui avait ravagé la Frise était retournée en Danemark, et que Godefroi avait été tué par un de ses serviteurs (5). — Le moine de Saint-Gall rapporte qu'un jour que le roi de Danemark voulait détourner un faucon d'une cigogne, un

(1) Voir, plus haut, p. 261, 330 et 427.

(2) Alfridi, *Vita S. Ludgeri*, lib. II, cap. 3.

(3) Imperator vero Aquisgrani adhuc agens, et contra Gothofredum regem expeditionem meditans, nuntium accepit classem CC navium de Normannia Frisiam appulisse, totasque Frisiaco littori adjacentes insulas esse vastatas: jamque exercitum illum in continenti esse; ternaque prælia eum Frisionibus commissa, etc. Egin. *Annal.* ad an 810. V. aussi les *Annales Metenses*, ap. *Scrip. Rer. Gal.*, t. v.

(4) Ce tribut s'appelait *Klipschielda*, v. Schotan, cité par Depping.— Cujus tributi onere per Karolum postea liberati produntur. Saxo Gram. *Hist. Dan.* lib. VIII, cap ultim.

(5) Egin., *Annal. Franc.* ad ann. 810.

Digitized by Google

de ses fils, dont il avait abandonné la mère pour une autre concubine, le fendit en deux d'un coup d'épée. Alors, comme lorsqu'Holopherne fut tué, aucun Normand n'osa compter sur son courage et sur ses armes, et tous cherchèrent leur salut dans la fuite. L'Empereur Charles, qui n'avait jamais été vaincu et qui ne devait point l'être, remercia le seigneur; mais il regrettait souvent de n'avoir pas été là pour empêcher qu'il échappât un seul Normand. « Hélas ! disait-il, pourquoi donc n'ai-je point mérité de voir comment mon bras de chrétien aurait frappé sur ces singes(1) ? »

Le résultat de cette campagne fut la conclusion d'une trève avec Hemming, neveu et successeur de Godefroi, et la ruine du fort de Hobbuoki qui était tombé au pouvoir des Wiltzes (2).

La trève fut convertie l'année suivante (811) en un traité de paix, où douze comtes Saxons et douze comtes Danois s'accordèrent à choisir la rivière de l'Eider comme limite du Danemark et de l'Empire Frank. Deux ans plus tard (813), ce traité fut renouvelé par Hariold et Réginfrède, qui avaient vaincu et tué le roi Hemming, et s'étaient fait élire à sa place par les Danois (3).

Cependant Charlemagne ne s'abusait point, et dans la prévision de sa mort prochaine, il cherchait à prémunir l'empire Frank contre les invasions futures. Depuis longtemps il avait fait construire des vaisseaux qui stationnaient à l'embouchure de tous les fleuves pour arrêter les incursions des Normands, et il avait ordonné à son fils Louis, alors roi d'Aquitaine, d'en faire autant à l'embouchure du Rhône et de la Garonne (4). Ce fut au milieu de ces travaux destinés à demeurer stériles que le grand empereur s'éteignit, l'esprit troublé de tristes pressentiments (814).

Avant sa mort, Charlemagne avait promis son appui à Hariold, et Louis le Débonnaire voulut tenir les engagements de son père. Le chef Danois, qui avait quelques sujets de crainte, vint le trouver à Aix-la-Chapelle et se remit entre ses mains. Louis lui fit bon accueil; il lui ordonna de se rendre en Saxe, et d'y attendre le moment où il

(1) Monach Sangall., *De Reb. bellic. Carol. Magni*, lib. II.
(2) Egin., *Annal. Franc.*, ad ann. 810.
(3) Adam Bremens, *Hist. eccles.*, lib. II. cap. 13. — Egin, *Annal. Franc.*, ad ann. 811 et 813.
(4) Præceperat tunc temporis fabricari naves contra nordmannicas incursiones in omnibus fluminibus quæ mari influebant; quam curam etiam filio injunxit super Rhodanum et Garonnam et Silidam. Astron. *Vita Ludovici Pii* ad ann. 807.

Digitized by Google

pourrait aller lui porter secours. L'année suivante (815), l'empereur fit dire aux Saxons et aux Obotrites de se tenir prêts à partir. Deux fois on tenta vainement le passage de l'Elbe au cœur de l'hiver; mais le froid devint moins rigoureux, les glaces se rompirent, et il fallut remettre l'expédition jusqu'au milieu du mois de mai. Alors tous les comtes Saxons et toutes les bandes des Obatrites ayant reçu les ordres de Louis, partirent pour le pays des Normands, sous la conduite de leur chef Baldéric, afin de porter secours à Hariold. L'armée passa l'Eider, arriva en un lieu appelé Sinleu, et de là vint camper, après une semaine de marche, sur le rivage de l'Océan. Elle y demeura trois jours. Mais les fils de Godefroi, qui avaient pourtant rassemblé beaucoup de monde et réuni une flotte de deux cents navires, se gardèrent bien de livrer bataille. Ils n'osèrent point sortir d'une île située à trois mille de de la côte, et les Franks ayant détruit tous les bourgs et ravagé le pays environnant, retournèrent en Saxe auprès de l'empereur, et emmenèrent avec eux quarante-un otages que les gens de la contrée leur avaient remis (1). Louis tint alors dans le pays même un plaid général, où il prit plusieurs sages dispositions, et reçut une députation des Danois qui venait demander la paix (2).

Cette paix n'arrêta point les incursions maritimes. Cinq ans plus tard (820) on vint annoncer à l'Empereur que treize navires normands faisaient voile vers le pays des Franks dans l'intention de piller le littoral. Louis ordonna de veiller et de faire bonne garde. Les Normands repoussés des côtes de Flandre et de l'embouchure de la Seine se tournèrent vers l'Aquitaine où ils dévastèrent le bourg de Bouin, et repartirent chargés de butin (3).

Pour couper court à ces entreprises, le plus simple était peut-être de traiter les gens du nord comme Charlemagne avait traité les Saxons, d'essayer de les conquérir, ou tout au moins de les affaiblir en encou-

(1) Egio, *Annal. Franc.* ad ann. 815.

(2) Alio anno regni sui (815) habuit generale placitum suum in partibus Saxoniæ, et ibi multa bona constituit, et legatio Danorum ad eum venit postulans pacem. Thegan. *De Gest. Ludov. Pii*, ap. *Script. Rer. Gal.* t. vi, p. 77.

(3) Ipso tempore nuntiatum est imperatori naves piraticas tredecim à Nortmanniæ sedibus mare conscendisse, et prædatum nostros fines appellere. Contra quas cum imperator circumspici et custodiam fieri imperasset, à Flandrensi solo simul et ostio Sequanæ pulsæ, in Aquitaniam sese verterunt, et vastato vico cujus vocabulum Buin, multaque oneratæ præda reversæ sunt. Astron. *Vit. Ludov. Pii. Imp.* Cf. Egin. ad ann. 820.—L'île de Bouin est en face des côtes de la Vendée. V. la note de M. Teulet dans l'édit. d'Eginard de 1840. T. i. — Sur le même événement voir aussi le continuateur d'Aymoin et la Chronique d'Ademar.

Digitized by Google

rageant leurs divisions intestines. En 823 Hariold était venu à Compiègne se plaindre à Louis le Débonnaire des difficultés qu'il rencontrait en Danemark, et l'empereur avait tenu la balance égale entre lui et ses concurrents. Pour lui faire sa cour et gagner plus sûrement son appui, le roi résolut de se faire chrétien. En 826, vers le mois de juin, comme Louis se trouvait à Ingelheim, Hariold arriva avec sa femme et beaucoup de chefs danois. Il fut baptisé avec quatre cents hommes de sa suite dans l'église de Saint-Albin, à Mayence. Le nouveau converti s'en revint chez lui chargé de riches présents (1.)—Le moine de St-Gall raconte que l'empereur ayant ordonné de répandre l'eau sainte sur plusieurs de ces hommes qui réclamaient le baptême, il ne se trouva point d'habits blancs tout prêts pour en revêtir les néophytes, conformément à l'usage de la primitive église. On fut obligé de déchirer des surplis qui furent découpés par bandes ou arrangés en forme de linceuls. Mais un de ces vêtements étant échu à un vieux Normand, il l'examina curieusement, entra dans une violente colère, et s'adressant à l'empereur : J'ai été lavé ici vingt fois, lui dit-il, et toujours on m'a donné d'excellents habits blancs. Un pareil sac n'est point fait pour des guerriers, mais pour des gardeurs de cochons. J'ai quitté mes vêtements, les tiens ne me couvrent point, et si je ne rougissais de montrer ma nudité, je laisserais là ton manteau et ton Christ (2). »

Déjà commençait, entre Louis le Débonnaire et ses fils, cette interminable série de dissensions qui marquèrent le déclin si rapide de la dynastie karolingienne. Les esprits étaient alors fort troublés, et beaucoup d'hommes du pays des Franks cherchaient dans le ciel les présages sinistres de l'avenir. Une éclipse de lune, suivie de l'apparition d'une comète (817) (3), avait jeté l'épouvante dans tout l'empire. En Aquitaine surtout on s'attendait à de grands malheurs, et l'on s'entretenait d'événements étranges et prodigieux. On racontait que dans l'Agenais (826), il était tombé du ciel une pluie de grains semblables à du froment, mais de grosseur un peu moindre, et qu'on avait recueilli beaucoup de ces grains pour les envoyer à l'empereur Louis qui se trouvait alors à

(1) Egin., *Annal. Franc.*, ad ann. 826. - Ermold. Nigel., *de Reb. gest. Ludov. Pii*, lib. iv.

(2) Jam vicies hic lotus sum, et optimis candidissimisque vestibus indutus. Et ecce talis saccus non militos sed subuculos condecet : et nisi nuditatem erubescerem, meis privatus, nec a te datis contectus, amictum tuum cum Christo tuo tibi relinquerem. Monach. Sangal., lib. iii.

(3) Egin., *Annal. Franc.*, ad ann. 817.

Digitized by Google

Aix-la-Chapelle (1). Six ans après (832), il y eut, dit-on, sur les limites des territoires de Toulouse et de Cahors, un grand combat d'oiseaux décrit longuement par Théodulfe, évêque d'Orléans, dans une de ses élégies.

« Ce que je vais raconter a été vu (2). Gairard me l'a rapporté, et il le tient de Paschasius. Je dis ce que j'ai entendu, mais celui-ci en a été spectateur. Il est un endroit situé sur les frontières des pays de Toulouse et de Cahors, et c'est en ce lieu que finissent les deux territoires. Là se trouve une campagne entourée de forêts, et les habitants ont leurs demeures à peu de distance. Un jour, cette plaine se trouve remplie d'un grand nombre d'oiseaux qui volaient à tire-d'aile et qui vinrent s'y reposer. Il y en avait de ceux qui vivent au bord des fleuves, dans les bois et dans les contrées incultes, et de ceux qui nichent dans les rochers. Ils différaient par leur genre de nourriture, par leur chant, leur plumage, leur vol, leurs ailes, leurs ongles, leurs becs, leurs habitudes, leur patrie et leurs instincts. En effet, les uns arrivaient portés par le zéphyre, les autres par l'aquilon, et l'on eut dit que chaque bande marchait sous ses drapeaux. Les armées s'arrêtèrent dans ces campagnes et laissèrent entre elles un certain espace. D'un camp à l'autre, vous auriez cru voir courir des messagers chargés de parler de guerre et de paix, et se détachant en petit nombre de leur troupe pour accomplir chacun leur mission. Cette pacifique ambassade n'a rien pu faire; voici le signal des grands combats. Ainsi qu'on vit, avant la prise d'armes, courir longtemps les messagers entre les Carthaginois et le peuple des Quirites, ainsi, quand on eut assez volé des deux côtés, chacun poussé par sa vaillance se rue vers la sanglante bataille. De partout les escadrons d'oiseaux se précipitent, l'aile touche l'aile, la cohorte presse la cohorte. La force varie chez les combattants, mais tous n'ont qu'un seul désir, et ce que veut le plus fort, le plus faible veut de même. Ici, point de chars ni de chevaux, point de glaives ni de traits qui volent. Pour casque, ils ont leurs aigrettes, pour glaive

(1) Fernat in regione Vasconiæ tantæ Garonnam fluvium, in pago Agennensi, annonam de cœlo pluisse. COUTIN. Aymon. V. aussi *Ademar chron.* et ABBAS USPERGENS, ad ann. 826.

(2) Nempe Tolosani locus est rurisque Caturci
Extimus, hoc finit pagus uterque loco.
Illic campus inest, cujus sunt extima sylvis
Cincta, hominesque manent non satis inde procul.
Quem volucres magno complerunt impete multæ,
Planitieqne ejus multa resedit avis. etc.
THEODULFI *Carmin. Eclog.* VII.

Digitized by Google

leurs becs et leurs ongles. Au lieu du bruit des trompettes, tout soldat pousse son cri. Chaque oiseau porte avec lui son bouclier dans son aile, un poignard dans sa forte plume, une cuirasse dans le reste de son plumage. Déjà le sixième jour était passé depuis ce rassemblement, quand ils se précipitent les uns contre les autres. Ceux-ci mordent, ceux-là frappent : une ardeur terrible de guerre enflamme tous les esprits. Là vous eussiez vu s'élancer les Rutules, ici les Troyens, et Mars cruel porter en tout lieu le carnage. Comme le gland tombe du chêne en automne, et la feuille jaunissante à la première gelée, ainsi cette armée d'oiseaux succombe et couvre la terre de morts innombrables. Et de même que dans l'été le grain couvre l'aire aplanie, de même la terre se jonche de cadavres. Un petit nombre de ceux qui étaient venus du pays de Borée retourna vers ces régions; l'autre cohorte resta tout entière gisante sur le champ de bataille. Le bruit de ce prodige se répand; le peuple accourt et contemple avec stupéfaction la diversité de corps de ces oiseaux. L'évêque Mantio arrive de Toulouse, et la foule lui demande si l'on peut se nourrir de ces bêtes. — Fuyez, dit-il, ce qu'on défend, et prenez ce qui est permis. — Ils chargent leurs chariots d'oiseaux et chacun se retire chez soi. »

J.-F. BLADÉ.

(*La fin au prochain numéro.*)

NUMISMATIQUE DU MOYEN-AGE.

Sur l'Exercice prétendu du droit de monnayage, dans le moyen-âge, attribué aux Abbés de St-Théodard, en Quercy.

Nous avons donné dernièrement notre opinion sur une médaille, monnaie ou jeton de la prétendue république de Montauban, frappée en 1572 dans cette ville sous la domination calviniste, et mentionnée par Tobiesen-Duby (1),

(1) *Monnaies des Prélats et des Barons de France.* 2 vol. in-4°, Paris, 1790.

Digitized by Google

le Bret (1), Cathala-Coture (2), MM. Marcellin et Ruth (3), et d'autres auteurs. Nous avons annoncé à cette occasion que nous ferions également connaître dans ce Recueil périodique des observations relatives au droit de monnayage attribué par le second de ces historiens et ses deux continuateurs sus-nommés, aux abbés du monastère de St-Théodard. Nous tenons aujourd'hui l'engagement pris par nous à ce sujet, et nous avons l'espoir que cette discussion ne sera pas sans intérêt pour l'histoire de cette contrée.

L'archéologue Montalbanais (4) à qui nous devons des *études historiques sur le château des comtes de Toulouse*, à Montauban, ainsi que les annotateurs de Le Bret, ont tenté de reproduire et d'appuyer, en ces derniers temps, une opinion émise par l'annaliste ecclésiastique sur le droit dont on vient de parler (*droit d'une nature au moins fort équivoque*), et dont l'exercice éprouva tant d'opposition de la part des vassaux de l'abbaye, bien que le candide chroniqueur n'y ait vu que le *privilége de battre monnaie*, dont les moines de St-Théodard auraient joui dans l'étendue de leur juridiction seigneuriale, et qui leur aurait été commun avec tant d'autres dignitaires ecclésiastiques (évêques, chapitres, abbés commandataires), en France, dans le moyen-âge.

Examinons maintenant jusqu'à quel point cette assertion est fondée et peut être soutenue, et, pour arriver à cette solution, posons d'abord les trois questions suivantes :

1° Quelles étaient les *monnaies locales* (féodales, baron-

(1) *Histoire de Montauban*, nouvelle édition, 2 vol. in-8°, 1841.
(2) *Histoire politique, ecclésiastique et littéraire du Quercy*, 3 vol. in-12, Montauban, 1785.
(3) Suite et notes de l'ouvrage de Le Bret mentionné à la note 2 ci-dessus.
(4) *M. Devals l'aîné*, feuilleton du *Courrier de Tarn-et-Garonne*, n° 9, an. 1840.

Digitized by Google

nales, seigneuriales) qui avaient cours, concurremment avec les monnaies *royales*, dans le Quercy, au moyen-âge, soit que les premières fussent ecclésiastiques ou laïques;

2° Existe-t-il dans aucun des auteurs qui ont traité de ces mêmes monnaies féodales, et qui les ont décrites, aucune indication que les abbés de St-Théodard ou de Montauriol aient joui du droit de monnayage; connaît-on, enfin, quelques-unes de ces monnaies?

3° En vertu de quelles concessions royales ou autres, de quel titre, de quel document historique, d'après quels termes, quelles expressions employées par les historiens, les légistes, peut-on établir que ces religieux possédaient ce privilége et en usaient?

Sur la première de ces questions, il est constant et de fait qu'à dater de la fin du XIe siècle, les évêques de Cahors, au lieu et place des comtes de Toulouse, furent seuls en possession du droit régalien de battre monnaie (*jus monetale*), à Cahors et dans le Quercy, et que leur monnaie avait cours légal et obligé dans toute l'étendue de la province ou du diocèse (1), ce qui était alors tout un. Cet état de choses se maintint jusqu'à l'érection par le pape Quercinois, Jean XXII (2), en 1317, de l'évêché de Montauban dont la résidence épiscopale ou le chef-lieu fut ce même monastère de St-Théodard qui prenait aussi le nom de St-Martin, vocable de son église. Le dernier abbé de ce couvent fut le premier évêque de ce nouveau siége (3).

Selon les doctes et véridiques auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, le comte de Toulouse, Raymond IV,

(1) D'autres monnaies des provinces voisines y avaient également cours, comme celles des comtes de Rhodez, des Centules de Béarn, des comtes de Toulouse, des évêques de Maguelone, etc., etc.

(2) Jacques Deuze.

(3) Son nom était Bertrand Dupui; il ne gouverna le diocèse que deux ans, et il eut pour successeur, en 1319, Guillaume de Cardaillac.

Digitized by Google

accorda aux prélats de Cahors, en 1090, parmi plusieurs autres concessions très avantageuses, *le droit de faire battre monnaie* (1).

Les bulles des papes Urbain II et Paschal II règlent la jouissance et l'exercice de ce nouveau privilége confirmé aux évêques de Cahors par les traités de *pariage* ou de *paréage* conclus entre le roi de France et eux pour la seigneurie de la ville épiscopale, en 1291 et 1296, par une ordonnance royale de Louis le Hutin, qui nomme notre prélat Cadurcien vingt-huitième des trente-un seigneurs laïques ou ecclésiastiques en possession de cette concession (2).

Déjà un arrêt du département de Paris, rendu à la Pentecôte de 1280, avait reconnu à cet évêque le droit de battre monnaie et *même de la changer* malgré les oppositions et les prétentions contraires des consuls de Cahors que nous avons fait connaître en détail dans notre *Essai sur l'histoire monétaire du Quercy* (3).

Il n'est pas besoin de rappeler ici que jusqu'à la création du diocèse de Montauban, formé aux dépens de ceux de Cahors et de Toulouse et de la transformation de l'abbaye de St-Théodard en évêché, ce monastère et ses domaines dépendaient du premier de ces deux siéges. Ils étaient donc encore sous sa juridiction et dans son enclave, en 1144, lorsque les exigences et les prétentions exorbitantes des moines de ce lieu et de leur supérieur déterminèrent les habitants du bourg de Montauriol à passer le ruisseau de Lagarrigue, limites des possessions du comte de Toulouse et de l'abbé, pour se réfugier sur

(1) *Histoire générale du Languedoc*, t. II, p. 627 de l'édition in-4°.
(2) Choppin, *Domaine de France*.
(3) *Essais archéologiques et historiques sur le département du Lot*; — *Annuaire* du même département; — *Revue numismatique française*, t. III, 1re série.

Digitized by Google

les terres du premier et se grouper autour de son château en invoquant la puissante protection du nouveau maître qu'ils se donnaient volontairement.

Sur la deuxième question, nous dirons qu'on ne trouve dans Le Blanc, Ducange, Choppin, Boulainvilliers, dans les registres de l'ancienne chambre des comptes de Paris, dans le trésor des chartes, les ordonnances de nos rois et des maîtres généraux des monnaies, etc., etc., non plus que dans nos historiens, et particulièrement ceux du Quercy (à l'exception de le Bret), du Languedoc, des évêques de Cahors, tels que La Croix, Vidal, etc., aucune trace, aucune indication de ce droit de monnayage, revendiqué en faveur des abbés de St-Théodard. Pas un des nombreux auteurs qui se sont livrés à une laborieuse investigation des monnaies françaises du moyen-âge, et qui en ont publié la description et la gravure, entr'autres Tobiesen-Duby, déjà cité, dans son grand et bel ouvrage sur les Monnaies des Barons et des Prélats de France n'en a rien dit. Ses continuateurs, MM. Lélewel, Cartier, Cambrouse, A. Barthélemy, et surtout, en dernier lieu, M. Poey-Davant dans sa riche et on pourrait dire complète description des monnaies féodales françaises, en voie d'impression et de publication, n'ont pas eu non plus la moindre donnée relative à l'existence des monnaies supposées dont il est ici question. Enfin, aucun type qui leur appartienne ne fait partie des collections publiques et particulières recueillies, soit dans la province, soit en dehors.

Relativement à la troisième et dernière question, on croit pouvoir assurer, après bien des recherches à ce sujet, qu'il n'existe aucune concession royale ou autre faite à l'abbé et aux religieux de St-Théodard de ce prétendu droit monétaire, et que sa possession en leur

Digitized by Google

faveur ne peut s'établir et se justifier par aucun document historique. Quant aux termes ou expressions qui ont pu motiver jusqu'à un certain point cette assertion énoncée plus haut, nous en parlerons.

Malgré le silence de tous les écrivains, de tous les dépôts historiques en ce qui concerne le bon prévôt du chapitre cathédral de Montauban (1) qui s'établit, dans son ouvrage, le défenseur et le champion de la continence des moines de Montauriol contre les calomnies des Albigeois, et plus tard contre les attaques des calvinistes, nous ne pouvons pas mettre en doute une certaine prérogative dont jouissaient les enfants de St-Benoît. Seulement Le Bret traduisit naïvement l'appellation latine par *droit de coin* ce qui n'était nullement *la faculté de battre monnaie* ou le *jus monetalis*, le mot latin laisse assez bien deviner pour nous dispenser de traduire littéralement, car

« Le latin dans les mots brave l'honnêteté
» Mais le lecteur français veut être respecté, »

les mots latins se rapportaient donc à ce droit odieux de prélibation, de marquette, de jambage, de cuissage, bien connu de nos anciens jurisconsultes. Certains seigneurs du moyen-âge s'en montraient fort jaloux, et, selon le récit des contemporains, les sujets de l'abbaye de St-Théodard formulaient son exercice par le dicton populaire et très significatif chez eux « *de conduire la mariée au Moustier.* »

Du reste, il faut le reconnaître, le droit infâme, dont on ne peut nier entièrement l'existence, était ordinairement converti, de la part des membres du clergé régulier de l'époque surtout, je voudrais pouvoir dire toujours, en une rétri-

(1) Le chanoine Le Bret avait été nommé à cette dignité par l'évêque de Montauban, Pierre de Berthier, au milieu du XVIIe siècle.

Digitized by Google

bution, une taxe, un impôt en argent, perçu assez arbitrairement, selon le rang, la fortune des nouveaux époux, et aussi sans doute l'âge et la beauté de la mariée. Quelques jeunes seigneurs laïques, quelques hommes d'armes, plus *soudarts* que chevaliers, purent bien élever et même réaliser la prétention de le prélever en nature, mais, quoi qu'on en ait dit, ce dut être une exception rare; jamais, cependant, les vassaux du monastère de Montauriol n'auraient abandonné leurs seigneurs pour le seul fait de l'exercice illégal d'un droit de monnayage usurpé par ces derniers sur les comtes de Toulouse ou les évêques de Cahors.

Remarquons encore ici, en passant, que, malgré les nombreuses contestations qui s'élevèrent à plusieurs reprises entre les habitants de Cahors représentés par leurs consuls ou magistrats municipaux et les évêques qui occupaient le siége de cette ville, au sujet du véritable *jus monetalis* exercé par ceux-ci, aucun écrivain ne se trompe jamais sur la nature de ce droit, et la valeur et le sens des mots qui l'exprimaient.

Lorsque les Cadurciens eurent à se plaindre de la fraude introduite par leur comte et baron évêque, dans le titre, la loi et le poids de sa monnaie, ils n'abandonnèrent pas pour cela leur ville, mais, par l'intermédiaire de leurs magistrats, ils forcèrent leur seigneur à réformer ladite monnaie et à en frapper une nouvelle à un titre légal et de cours (celui des deniers et des oboles que les évêques de Maguelone faisaient frapper à leur atelier de Melgueil, monnaie en faveur dans tout le Midi.)

Comment les abbés de Montauriol auraient-ils été investis de ce droit de monnayage dont ne jouirent jamais ceux de St-Pierre de Moissac, plus riches, plus considérables que les premiers. Car, après bien des recherches,

Digitized by Google

nous avons reconnu que les successeurs d'Ansberg et de Léotade (1), même dans leur plus grande puissance, ne furent jamais en possession de cette prérogative ou du moins ne l'exercèrent en aucun temps. La monnaie de cours à l'abbaye, comme dans le *bourg* de Moissac, également dépendants l'un et l'autre du diocèse de Cahors, était celle de ses évêques.

Nonobstant l'assertion contraire du bon aumônier Le Bret et de ses annotateurs et continuateurs, nous ne pensons pas avoir besoin de produire ici à nos lecteurs d'autres preuves de la non-existence de la prétendue monnaie frappée *au coin* des abbés de St-Théodard ou de Montauriol que celles que nous venons de leur donner, pour éclairer ce point d'histoire.

Le Baron CHAUDRUC de CRAZANNES,
membre correspondant de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

Jean de La Jessée (2).

(*Suite.*)

Au milieu des agitations de cette vie laborieuse, isolée, peu fertile en succès, l'échec qui lui causa la plus vive douleur fut l'indifférence des grands poètes pour ses œuvres, et le refus de ses contemporains de le placer au nombre des premiers champions de Ronsard.

Il a évidemment essayé d'être l'ami du grand poète, et de faire par-

(1) Abbés de Moissac au VIIe siècle.
(2) Voir ci-dessus pages 365 et 442.

Digitized by Google

tie de la pléiade (1); mais sa sollicitation a été fière sans basse flatterie; il a voulu traiter avec lui d'égal à égal; de là sans doute l'irritation du cénacle. Cette situation ne ressort-elle pas de ces stances à Ronsard ou le dépit perce à travers l'éloge :

Qu'un grand Ronsard dès jeunesse ait apris
A bien user de l'oustil poétique
Seul il n'en à l'adresse et la pratique
Elle est commune aux plus gentils esprits.

. . . . . .

Qu'encor l'honneur de la verte coronne
Son docte chef dignement environne
C'est le guerdon de chaque bon sonneur.
Mais qu'en domtant la mort l'âge et l'envie
D'un triple los ou jouisse en sa vie
Seul à Ronsard est propre le bonheur!

Le froissement de ses plus douces espérances, joint à l'absence de tout protecteur et à l'état précaire de son existence, porta sa misanthropie au comble; cet état de son esprit nous paraît énergiquement résumé dans quelques strophes de ses trop nombreuses lamentations :

Puisque semblables aux morts, on m'a privé du monde
(Car je m'appelle mort, estant tel que je suis)
Tu perds et peine et temps, qui conque me poursuis,
Si tu ne veux poursuivre une ombre vagabonde.
J'ai vu changer ma joye en tristesse profonde,
Mon repos en travail, mes plaisirs en ennuis,
Mon bonheur en meschef, mes jours en sombres nuis
Bref je semblois une hydre en misères feconde.....
Menteur vrayment le vulgaire qui dit
Tout vient a point a cil qui peut attendre :
Hélas! j'attends et mon age plus tendre
Tandis s'écoule, et jy perds mon crédit.
Vous poëtes saints, et qui sans contredit

(1) Il disait dans la pièce intitulée : l'*Ombre de François II* :
Moy qui prétends de même attaquer en ma vie
Et l'endormy silence et l'infidèle envie

. . . . . .

Je me suis allié de première rencontre
D'un gaillard du Bellay pour faire quelque montre
De ce peu de savoir, lequel soit mur ou non,
Encor d'un tel ouvrier m'a rendu compagnon.

Digitized by Google

Vostre beau los faites au monde aprendre
Mon triste sort faites au monde entendre
Sort monstrueux exécrable et maudit.
Le soldat ayde au soldat à la guerre
L'expert nocher assiste à cil qui erre
Aydez moi donc, venant par où je vais
Je vous seconde et si par grand disgrace
Entre les bons meilleure n'est ma place,
Je ne suis pas le pire des mauvais.

Ses plaintes contre la renommée et contre les muses qui le trompent le rebutent et vont jusqu'à le faire repentir d'avoir suivi leur drapeau. Il sent qu'il était né pour s'élever plus haut, mais le malheur, l'adversité qui le harcellent ont arrêté le souffle qu'il aurait voulu donner à ses œuvres :

J'étais d'haleine bonne et d'un sang assez chaud
Pour suivre ma carrière et pour tonner plus haut
Quand fortune et disgrace avilit ma bassesse (1).
Ma Clion devint morte et me laissant à part
D'enceinte qu'elle estait, avorta d'un beau part :
Comme la femme atteinte avorte en sa grossesse.

. . . . . .

Puis, interpellant les muses :

Belles pour trop aymer votre inégal troupeau
Et sur vos livres saints courber tête et poitrine,
Je n'ay, bien peu s'en faut, que les os et la peau,
Tant chère m'est hélas votre chère doctrine.

. . . . . .

C'est pourquoy je desprise et vous et vos lauriers,
Trop sot est le mestier qui donne à ses ouvriers
Perte au lieu de profit, et honte pour louange.

Souvent pour donner plus de valeur à ses plaintes, il les mêle à des regrets patriotiques et associe les malheurs de la France aux siens :

France qui fus jadis si puissante maîtresse
Qu'on n'eut assez prisé ta gloire et ta grand'heur,
Avec toy je lamente, et ta noble grandeur
Ne peut, non plus que moy, se garantir d'oppresse.

(1) Pour humble condition.

Digitized by Google

Je perds mes jeunes ans, toy ta brave allégresse;
Tu vois esvanouir ton los et ta splendeur,
On dément mon mérite et ma simple candeur :
Je sers de bute aux soings, tu languis en détresse.
Passant qui par la France esmerveillé chemines
La France n'est plus France, et les champs depeuplés
Ces chasteaux demolis, ces murs démantelés
Sont encor frais témoings de ses noyses mutines.

La mauvaise fortune se lasse enfin de le poursuivre : il trouve un protecteur puissant, un Mécène de goût : François de France, duc d'Alençon et plus tard duc d'Anjou, dernier fils de Henri II qui l'attache à sa personne en qualité de *secrétaire de sa chambre*. Une fois établi dans cette position stable, le poète cesse d'être irrité contre tout le monde, mécontent de tout; il revient à la louange, aux épanchements de l'amitié, aux bons conseils; il publie ses *Remontrances à Pierre Ronsard* et joint aux éloges que l'Europe entière prodiguait à l'*Homère*, au *Virgile* du XVIe siècle, le salutaire avis inspiré par son expérience personnelle, de renoncer à la satyre et à l'épigramme. Il faut éviter, lui dit-il, ces persécutions et ces fureurs jalouses qui ont amené la mort de Coras, et celle de ce malheureux professeur Ramus égorgé par ses propres élèves la nuit de la St-Barthélemy :

Une fois rendu à la poésie gracieuse, La Jessée revient même aux premières illusions de sa jeunesse, à l'amour. Il fait la connaissance d'une dame Grassinde, vraie bourgeoise de Paris, pleine d'esprit, d'entrain, et douée de toutes les qualités attrayantes que son nom paraît indiquer. Il y a bien un mari aussi :

Puisque le ciel ingrat et lestoile marâtre
Qui gauchère esclaira votre nativité,
Sous l'aspre joug d'hymen mit votre liberté.

Mais il est peu gênant, et les choses, sous son gouvernement débonnaire, vont beaucoup mieux pour le galant que sous celui de la *Sévère*. Aussi se loue-t-il hautement d'avoir

..... Changeant d'une absence lointaine
Les rives de son Ras aux rives de la Seine (1).

Voilà donc le poète servant de Grassinde en possession du secrétariat

(1) *Les Amours de Grassinde* forment deux livres et parurent en 1378.

Digitized by Google

du duc d'Alençon. Le duc aimait la locomotion et courait beaucoup. La Jessée débuta dans cette carrière par un voyage en Angleterre, en 1579. Son maître se rendait à Londres pour une grosse affaire. Il allait faire la cour à la reine Elisabeth, avec l'ambition de l'épouser... La Jessée prit certainement une part active, en qualité de secrétaire, aux témoignages d'amour, lettres, missives, vers peut-être, que le duc adressait à la reine, *laquelle* dit Mézerai, *l'écouta si bien et le traita avec tant de distinction que tous ceux qui ne la connaissaient pas crurent qu'il l'épouserait*.

Malheureusement, ceux qui connaissaient la reine *vierge*, comme la nomment les Anglais, étaient d'une opinion contraire. Elisabeth savait subordonner ses sentiments à ses intérêts; elle était trop exclusivement reine d'Angleterre pour commettre une imprudence avec un prince valois. Après une année d'efforts, soutenus par quelques espérances, le duc fut obligé de rentrer dans ses états d'Artois et de Hainaut pour y repousser une invasion du duc de Parme.

Cette expédition heureusement terminée, il se hâta de revenir à Londres et de reprendre le cours de sa tentative, peut-être moins sentimentale qu'intéressée; mais les choses se gâtèrent. Elisabeth devint réservée, très froide. Le duc dut abandonner définitivement cette terre étrangère, au commencement de 1581... Son secrétaire put comprendre alors que l'amour des reines ou *pour les reines* n'était guère plus favorable aux princes de France qu'aux simples poètes du Fezensaguet, ce qui dut le consoler de l'inutilité de ses soupirs auprès de Jeanne d'Albret, et lui faire mieux priser les douceurs plus sans façon de sa tendre Grassinde.

Les plaisirs qu'il se procurait aux dépens de quelques maris n'étaient pas propres à modifier ses opinions peu favorables à l'endroit du mariage. Il fut toujours convaincu que

L'homme est bieu malheureux qui s'empêche le dos
Du fais et de lesmoy du facheux mariage;
Dans une mer de maux il va faire naufrage,
Et certe en peu de chair il trouve beaucoup d'os.
Se plonge qui voudra dans cet abyme infame;
Quant à moy, tout petit et libre que je suis,
J'ayme mieux espouser une mort qu'une femme.

Aussi pensons-nous qu'il ne se maria jamais.

Si le duc perdit complètement le temps à Londres, le poète sut

Digitized by Google

mieux l'employer. Il réunit tout ce qu'il avait composé dans sa vie littéraire de discours, missives, harangues familières en prose, et les publia en 1579. Ce fut l'œuvre du diplomate de second ordre, de l'homme d'expérience qui se fait conseiller. La place de secrétaire de la chambre, nous dirions aujourd'hui de secrétaire intime, ne devait pas être une sinécure auprès d'un jeune prince ardent, ambitieux, qui convoitait la main d'une grande reine, et gouvernait les riches et turbulentes provinces de l'Artois, du Hainaut et de la Flandre... Aussi La Jessée, attaché à la rédaction de sa correspondance, dut-il ralentir considérablement ses publications. Deux années s'écoulèrent sans qu'il mît rien au jour... Que faisait-il donc? Il fréquentait le monde et cultivait l'amitié des grands personnages. Il se lia notamment avec Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, et plusieurs autres gentilshommes lettrés, qui lui conservèrent plus tard leur bienveillance.

Tout en cultivant ces puissantes et utiles amitiés, La Jessée lisait ses vers au duc d'Anjou... Celui-ci fut si satisfait de la verve poétique de son secrétaire qu'il l'engagea à publier ses œuvres complètes.

Aussitôt La Jessée vide ses cartons, réunit, entasse tous les produits de sa poésie. Il est si étonné lui-même du grand nombre de ses «petits enfants conçus en sa grande jeunesse et parmi les plus grièves adversités, sans avoir eu jusqu'ici le moindre support et assistance de personne,» qu'il jugea nécessaire de faire un triage afin de n'offrir au parrainage du duc que des filleuls de choix et dignes de lui. « Il sépara cette masse et en choisit la moitié seulement, laissant pour lors l'autre moitié non moins diversifiée en conception et sujet. »

Au bonheur de trouver un Mécène aussi encourageant que le duc d'Anjou, *parrain et protecteur de son œuvre,* La Jessée joignit celui d'avoir un des éditeurs les plus célèbres de l'époque : Christophe Plantin, imprimeur d'Anvers. La Jessée dédia ses œuvres au duc, dans une épître en prose. On mit les feuillets sous presse, et les tomes parurent en 1583. La Jessée n'avait alors que trente-un ans; mais les tribulations d'une existence agitée et précaire l'avaient prématurément vieilli. On lui en aurait donné cinquante... Dans le beau portrait mis en tête de ses œuvres, il est représenté, selon la coutume du temps, vêtu à la romaine et en poète *lauréat,* c'est-à-dire ceint d'une couronne de laurier, à la manière des grands poètes italiens du XVIe siècle. Son front est large et haut, sa figure est allongée, son nez aquilin et finement sculpté, sa barbe entière, mais peu fournie, son regard sûr, mais peu inspiré... Ses pommettes sont saillantes, ses traits déjà amaigris, et

Digitized by Google

les coins de sa bouche tirés par deux grosses rides précoces. Il nous dit lui-même qu'il grisonnait déjà :

Sur mes vingt-sept ans, mon chef déjà grisonne.

Sa tête est belle d'ensemble et empreinte de noblesse et de fermeté.

CÉNAC-MONCAUT.

POÉSIES.

Ma Grand'Mère.(1)

Heureux l'homme à qui Dieu a donné une sainte mère !

LAMARTINE.

Non, je ne puis jamais, dans mes nuits d'insomnie,
Entendre sans pleurer la cloche d'agonie,
Dont la funèbre voix guida son âme aux Cieux.
Non, je ne puis jamais revoir le Christ d'ivoire,
Sans baiser ses pieds blancs, où toujours ma mémoire
Retrouve ses derniers adieux.

Oh ! mon Dieu ! puis-je encore à l'ombre de l'église
M'agenouiller sans voir au loin la dalle grise,
Où ses pieds chaque jour s'arrêtaient pour prier ?...
Me verra-t-on jamais prendre au seuil de l'enceinte
L'eau du vieux bénitier, sans chercher sa main sainte
Qui sur moi venait s'appuyer ?

Et quand viendra le soir, irai-je à la même heure
Retrouver ma famille en son humble demeure,
Sans écouter ses pas et l'appeler au seuil ?
Lorsque de son foyer j'entourerai la flamme,
Pourrai-je détourner mes regards et mon âme
De son large et triste fauteuil ?

Et cette place aimée, aux fenêtres ouvertes,
Où le vent lui portait l'encens des feuilles vertes,

(1) Cette poésie inédite de Mme Léontine Thore est touchante comme une scène domestique de Greuze et empreinte d'une mélancolie toute chrétienne.

Digitized by Google

A l'heure où se voilait le ciel brûlant d'été,
Quand ma voix lui lisait la page vénérée
Du beau livre où toujours elle s'est inspirée
D'une sublime piété;

Puis-je y passer jamais, sans que mon pied s'arrête,
Craignant de profaner ce lieu de sa retraite,
Où je la vois encore, avec ses yeux baissés,
Murmurant à mi-voix les *Ave* du rosaire,
Les mains sur les genoux, jointes par la prière,
Et les pieds doucement croisés !

.....

Oh ! sa chambre surtout !... C'est comme un sanctuaire,
Où sa vie et sa mort ont laissé le mystère
De tant de nuits de paix et de jours de vertu.
Là, son âme a pu voir, tranquille et recueillie,
De ses quatre-vingts ans la carrière accomplie,
Sans y compter un jour perdu.

Aussi, comme avec calme elle attendit son heure !...
Dieu de son âme élue avait fait sa demeure;
Quand l'huile des mourants eut raffermi son corps,
Elle offrit chaque membre ainsi qu'un sacrifice,
Et porta sans gémir ses lèvres au calice
Que Dieu présente à tous les morts.

O mon Dieu! vois ces mains de nos larmes empreintes
S'élever pour t'offrir leur trésor d'œuvres saintes !
De toutes les vertus son cœur fut le foyer;
Et ses pieds affaiblis, maintenant immobiles,
Sans jamais défaillir, furent toujours dociles
A parcourir le droit sentier.

Elle était là mourante..... et sa famille entière,
Trois générations dont elle était la mère,
La pleuraient, la veillaient pour la ravir au ciel;
Et les petits enfants venaient coller leur bouche
Sur sa main défaillante, en entourant sa couche,
Agenouillés comme à l'autel.

Digitized by Google

Un cierge éclairait seul, à cette heure suprême,
Son front pâle, où déjà l'éternel diadème
Semblait se révéler en purs rayonnements.
Elle nous regarda d'un long regard de mère,
Et sa voix soupira cette parole amère :
« Oh ! mes pauvres enfants !

» Combien je vous aimais !... oh ! ce que je regrette,
» C'est vous... c'est votre amour...» Puis, soulevant sa tête,
Pour consoler nos cœurs brisés par ces adieux,
Elle dit : « Mes enfants, soyez toujours unies,
» Et priez chaque jour sur mes cendres bénies;
» Je veillerai sur vous aux Cieux. »

Et nous... nous l'appelions avec douleur... Ma mère !
Et nous baisions ce front que la souffrance altère;
Et nous cherchions sa voix, sa vie et son regard.
Mais elle,... détournant son âme de la terre,
Ses yeux levés en haut pour qu'un rayon l'éclaire,
Et priant dans un monde à part,

Pressant avec amour le Christ sur sa poitrine,
Elle disait ces mots que l'ange seul devine....
Et son souffle affaibli s'endormait dans son sein...
Et la cloche du soir, avec mélancolie,
Gémissait dans les airs pour sonner l'agonie,
Dont nos cœurs pressentaient la fin.

Et le prêtre, debout, recommandait cette âme
Au Dieu qui l'a créée, au ciel qui la réclame.....
Et je vis une larme..... et j'ouïs un soupir.....
Et les blancs séraphins la prirent sur leurs ailes.....
Et son Dieu la reçut aux fêtes éternelles.....
Oh ! grand'mère, est-ce là mourir?...

.....

Adieu !.... Plus que jamais, ô grand'mère chérie,
Nous nommerons le Ciel notre douce patrie,

Digitized by Google

Le foyer de famille et le nid maternel.
Oh ! sois notre patronne... et donne-nous, grand'mère,
Pour te revoir un jour, tes vertus de la terre
Et ton bonheur du Ciel !

MADAME LÉONTINE THORE.

L'Aumône d'un Bracelet.

Bagnères-de-Bigorre, le 17 août 1861.

Elle vint à Salut (1), sous l'ombre d'un platane,
S'asseoir en inclinant vers nous son front béni;
Et son regard, plus doux qu'un regard de Sultane,
Fit entrer dans nos cœurs un penser mi-profane
Que son langage saint eut aussitôt banni.

Ses cheveux, guirlandés d'un lien d'asphodèle,
Sur lequel tremblottaient de timides bluets
Avaient le lustre bleu du corps de l'hirondelle :
Des vierges de seize ans folâtraient autour d'elle,
Convoitant son anneau plus que ses bracelets.

« Les pauvres, ici-bas, lui disai-je, Madame,
» Sont les seuls suppliants qu'épargnent vos refus;
» Malgré la charité qui fleuronne votre âme,
» Si je vous demandais cette fleur de carthame,
» Vous me répondriez non : et je serais confus ! »

J'allais prendre un bouton d'églantine, à la haie,
Pour remplacer la fleur, retenue en sa main,
Lorsque, derrière moi, j'entends un cri d'orfraie;
Je me retourne et vois, recouvert d'une plaie,
Un bloc de chair vivante, un tronçon d'être humain.

(1) L'établissement thermal le plus fréquenté de Bagnères-de-Bigorre, distant de cette ville d'un kilomètre environ.

Digitized by Google

Cet être affreux à voir, plus horrible à décrire,
Car son seul souvenir me glace jusqu'aux os,
En marchant sur ses bras toujours roule et chavire :
Il se traîne vers elle, essayant de sourire,
Et non loin de nos pieds se campe sur son dos.

La dame au doux maintien devant cette structure,
Qui décuplait pour nous sa grâce et sa beauté,
Eut un effroi soudain; lui fixait sa parure
De ses yeux ulcérés, dont l'étroite fissure
Dégageait un rayon de sombre avidité.

Ce coup d'œil dispersa l'essaim jeune et folâtre :
Elle, le sein tremblant et le regard mouillé,
Tira son bracelet; et ses cinq doigts d'albâtre
Le laissèrent tomber dans une main noirâtre
Qui me rappelle encore un gantelet rouillé.

J. NOULENS.

BIBLIOGRAPHIE.

La Misère au Temps de la Fronde et St-Vincent de Paul, par M. Feillet. — Les Cheveux de Melanette, par Angelo de Sour. — Une Bulle Pontificale illustrée.

M. Feillet, dans son livre la Misère au Temps de la Fronde et St-Vincent de Paul, nous montre la Cour et son éclat apparent tranchant sur la misère générale dans les villes et les campagnes. Au-dessus de cette fausse splendeur et de cette détresse réelle, l'auteur place une douce et bienfaisante figure, celle du pâtre des Landes, fondateur de l'Institution des sœurs de charité, de l'Etablissement des enfants trouvés et de l'Hospice de la vieillesse à la Salpétrière. L'étude qui nous occupe donne une idée du délaissement territorial de la France et du tarissement de toutes nos ressources naturelles à cette

Digitized by Google

époque. La critique du mécanisme de l'Administration est légitimée par des documents authentiques et inédits. St-Vincent de Paul supplée par son rôle évangélique à l'indifférence du monde officiel et à l'insuffisance de la royauté. Il fut le premier et le plus grand des directeurs de l'assistance publique. Les auxiliaires dévoués et assidus de son œuvre apostolique furent les savants solitaires de Port-Royal. Ce coup d'œil sur la Fronde nous rappelle qu'elle accomplit presque tous ses actes extravagants en Guienne et en Gascogne. Toutefois, elle avait laissé la ville de Condom dans un tel état de paix que le Parlement de Bordeaux vint s'y établir et s'y reposer, à la suite des séditions de 1675. De l'histoire passons à la fiction :

Les fantômes légendaires, les alchimistes, les nécromans, enfin toutes les figures jaunes et maladives, que l'aile de la mort a touchées de son ombre, ont droit de cité dans le cerveau de M. Angelo de Sorr. Son esprit est un clair de lune à la lueur duquel les spectres viennent complaisamment exécuter leur danse macabre en ricanant dans leurs dents serrées, où les visions en robes blanches, poursuivies par des regrets fidèles, courent tremblantes sur la neige après des joies fugitives, où les sorcières font aux quilles avec des crânes et des tibias humains. Nous n'avons pas lu sa dernière conception, les Cheveux de Melanette, mais on nous a dit qu'elle était la digne sœur des autres œuvres de cet écrivain, et qu'elle était, comme elles, originaire du pays fantastique. Celui qui nous a fait le portrait de *la nouvelle héroïne du romancier Bordelais* nous l'a dépeinte chlorotique, fiévreuse et chevelue.

Nous avons eu naguère en main une bulle ou plutôt une dispense pontificale accordée en 1534 à un gentilhomme de Gascogne pour avoir vaillamment guerroyé les in-

Digitized by Google

fidèles. C'était l'époque où le pirate Barberousse, bey d'Alger et de Tunis, était devenu le grand amiral de Soliman et l'arbitre des mers. Des nuées de figures africaines, turban en tête et cimeterre en main, s'abattaient principalement sur les côtes d'Espagne et d'Italie; le seigneur gascon répondit à l'appel du vicaire de Jésus-Christ, et vint l'aider à repousser ces terribles descentes. Il fut récompensé par ce diplôme auquel étaient attachées pour lui et ses petits-fils plusieurs prérogatives religieuses. Nous laissons l'intérêt historique de côté pour ne nous occuper que de l'aspect artistique.

Sous le rapport de la peinture et de la calligraphie, ce petit monument sur vélin est un splendide spécimen d'un art qui n'est plus. Le cadre est guirlandé de trois arasbesques et illustré de cinq cartouches. Celui qui occupe le centre de l'architrave enferme une Vierge dont le pur sentiment gothique révèle la main d'un Fiesoles anonyme du XVIe siècle. Deux médaillons, dans lesquels sont figurés St-Pierre et St-Paul, décorent les extrémités du même entablement. Sur les panneaux des bas-cotés sont disposées parallèlement une tête de Christ et les armes pontificales timbrées d'une tiare. Les trois couronnes qui cerclent le bonnet sacré symbolisent la triple royauté du Pape sur l'Eglise universelle. Au sommet du champ sont fixées deux croix en sautoir, l'une d'or et l'autre d'argent, toutes les deux liées d'azur et chargées de croisettes de sable. La croix est posée en pal. Les cinq petits sujets sont raccordés entre eux par de gracieux enroulements. Nous nous sommes dévotement incliné sur ce vénérable parchemin, et après une lecture scrupuleuse, notre appétit de bibliophile a fait chère lie avec ses délicates vignettes. Au nom du joli, cadet du beau, nous demandons que ce document soit comme une relique dérobé à la morsure des rongeurs

Digitized by Google

et logé dans une custode ou un écrin. Cette réflexion, conservatrice des titres originaux, nous permet de conseiller à ceux qui sont pourvus d'archives domestiques de les coter et de les classer avec une pieuse sollicitude. Il est juste de rendre à une réserve d'antiques souvenirs un honneur que l'on accorde volontiers, dans toutes les grandes maisons, aux récoltes d'un vignoble illustre. A l'instar des vieux crûs, les vieux papiers enivrent, mais c'est d'orgueil légitime et d'amour filial.

J. NOULENS.

Rôle des consonnes labiales (1)

(*Suite.*)

B, P, F, V, M.

5° *Manger.* J'avoue quelque hésitation; et si je me suis enfin décidé à ranger ici quelques mots de ce sens, cela tient à la prédominance de la labiale.

PAA (béarnais), PAN (gascon), PANIS (latin), *pain*, rappelle PASCERE, *paître*, PÊCHE, en grec παομαι. De là aussi le grec πωυ; latin PECUS (*troupeau*), d'où PÈC, PÊCQUE, et PÈGUE, PÊGO; PEGAS (*niais*). — Je n'ose y rapporter PAY, PAYRE, *PÈRE*, PATER (*nourricier*), qui prendrait le sens de nourricier.

Paître se dit encore en grec βοσκω, qui doit signifier *manger comme un bœuf*. βους. — Mot qui cependant pourrait appartenir à une autre famille, où la labiale domine sans qu'il y ait action des lèvres, c'est-à-dire à celle de ARBOR, de BOS, *bois, bosquet, bocage*. — En copte, *Bo* veut dire *arbre*; en sémitique, on trouve MO, d'où MALUS (arbre à fruit), MALUM, *pomme*, μηλον, et en français *MAT*, en gasc. MAS, le mot latin MALUS ayant aussi ce dernier sens.

En supposant que βοσκω soit de la même famille que *pocq*, insérons après le β une lettre destinée à marquer le *bruit*, la *résistance*, nous

(1) Voir, ci-dessus, p. 221.

Digitized by Google

aurons βροσκω, *brouter*, BROUSTA, action multiple des lèvres, de la langue, des dents, qui me paraît bien rendue par l'entassement des consonnes BRSC, BRST. — Vite, rattachons-y BRIFFA, *briffer*, et BROUSTE, *broussailles*, qui conduit à BROT (lang.), BROC (gasc., land.), BREY (médoq.), *épine*, BROQUE, BROCO, BROCHE, et BROUQUET, qui par ses sens multiples, *petite épine*, *bouquet* et *bosquet* va se rallier à la famille de BOS, *bois*.

6° *Parler*. Il y a plusieurs manières de parler; car, dans cette action multiple, tous les organes de la bouche sont en jeu. On parle des lèvres, on *babille*, on *bavarde*, on *balbutie;* on parle en frappant les lèvres de la langue, on *blaise*, on *hable*, on *blague;* on parle en appuyant les dents sur la lèvre inférieure; on φητι, on FATUR, on FABULATUR, on dit des *fables*, des *fariboles*, on parle avec *emphase*, avec *fatuité;* on parle des dents, on fait *ta*, *ta*, *ta*; on DICIT, on *dit;* on parle raisonnablement lorsque la *langue* surtout est en jeu et frappe tour à tour les organes de la prononciation; on LOQUITUR, on λαλει, on *parle*, ou *raisonne*,, on λεγει, on LEGIT, on LUGIS (méd.), LEGIS (gasc.), on *lit*, on ROGAT, on ORAT, on ερωτει, on *inter*ROGE, on *prie*, on PRÊGO, on PRECATUR; on parle du gosier, le G domine, on s'*égosille*, on GARRIT, on *conte*, on *chante*, on *huche*, on *ricane*, on CACHINNATUR; on *cancanne;* on parle du nez, on *narre*, on *nasille*, on *nargue*, on TEMNIT, on est NASUTUS, etc., etc. Nous ne saurions descendre dans tous ces détails; le *parler* des lèvres doit seul nous occuper; et 1° à *babiller*, BABILHA, et *balbutier*, se rapporter les termes latin BALBUS, grec βαβαζειν, les exclamations βαβαι, παπαι, PAPÆ, et le nom du balbutiement par excellence, BABEL, qu'on regarde comme formé par le redoublement du radical sémitique BAL, parler, BAL-BAL. — 2° *Blaiser* est le même que BLÆSUS, latin, βλαισος. Le rapprochement de B et de L (BL, et PL, et FL), détermine une famille de mots très nombreuse, que nous aurions l'occasion d'étudier plus tard. — 3° *Bavarder* et *baver* sont frères. Les Latins avaient, dans le dernier sens, SPUMARE, appartenant à une autre tribu labiale, dont nous avons fait ESCUMO, écume. — 4° *Parler*, étant l'action générale, demande le concours de tous les organes; (P R L représentent les lèvres, le palais, la langue.) Ce mot, d'après les étymologistes, dérive de παραβολη, *parabole*, ce que rend sensible le mot gascon PARAOULO; le B, ici changé en OU, reparaît en espagnol, mais transposé : PALABRA (pour *parabla*); l'italien dit PAROLA, et le français *parole*. Le sens

Digitized by Google

propre du mot est *lancer de côté*, παρα-βαλλειν; et le premier sens de *parabole* est *énigme*, *allusion*.—En latin, *parole* se dit VOX et ne se distingue pas de la *voix*, BOAS (méd.), BOÈS (land.) Ailleurs, BOUS, BOUTS, dont la labiale est toujours le fondement. — VERBUM, d'où *verbe*, reproduit deux fois la labiale et rappelle le radical grec ερ, primitif de parler, donnant les futurs ερω et εσω, et se changeant en λ au présent λε-γω, où semblent dominer la langue et le palais. Ainsi, le passage d'un organe à l'autre se fait par degrés imperceptibles. La narration, qui admet une parole plus soignée que la conversation ordinaire, admet aussi une labiale emphatique, F. A ce groupe appartiennent φημι, FARI, FABULA, *fable*, FACUNDIA, *faconde*, ENFANT, ENFAN (lang.), EFAN (rouerg.), ENHAN (land.), EHAN (médoq.)

7° *Crier*. Dans quelques cris, les lèvres jouent un rôle. Nous avons déjà parlé de BRAMA, de BRAUILHA, de BRAIRE, où le B et le R s'unissent pour donner plus de force au cri. En voici un où le B est seul : BADA, *crier à bouche béante*, que je crois frère de *béant*, de PATERE (s'ouvrir), et de VAGIRE (*vagir*.) Ces mots, plus ou moins imitatifs, sont frères pour deux raisons : tous ont la même lettre pour fondement, tous obligent à tenir la bouche ouverte. Les Grecs, qui ne s'arrêtaient pas aux lèvres, mais apercevaient le gosier au fond, ont préféré la gutturale : s'*ouvrir* se dit καινω, et BADA, *crier comme une oie*, χην, d'où *canard* et *cancan*.

8° *Souffler*. Comme il y a plusieurs manières de souffler, il y a plusieurs façons de modifier la labiale. Si l'on souffle avec les deux lèvres, on produit le son VU ou VOU, que je reconnais dans *VENT*, VENTUS, BÈN, BENTA; dans BOUHA, gasc.; si peu que les dents s'approchent des *lèvres*, l'aspirée F s'y joint, et arrive BOUFFA (agen.), BOUFFO, BOFO, BOUFFIOLO, et *bouffer*.—Le latin, par la même raison, dit FLARE; et SUBFLARE a produit *soub-fler*, *souffler*. Les Grecs soufflaient sans doute en poussant seulement l'air, sans le modifier par les lèvres, car ils n'admettent point de consonne : αυω; ils *hâlaient*. Cette forme a produit HALARE, HALITUS; *haler*, *haleine*; HALA, HALET (béarn.), LE (ag.), LÈN (médoq.)

Comme dérivé de BOUHA, je signale le bazadais BOUHOUM, une *taupe*, et BOUHOUMERO, taupinière.

Certaines fleurs, comme le *liseron*, les *campanules*, le *silene inflata*, les *cosses* de *baguenaudier*, etc., portent çà et là le nom de BOUHET parce que, fermés et comprimés, ils se gonflent et éclatent avec bruit.

Digitized by Google

9° *Siffler*. Quoique le fondement de ce mot soit du domaine de la langue, je le cite parce que l'élément labial s'y montre presque nécessairement. *Siffler* s'éloigne assez de SIBILARE; mais on a pu dire *SIBLER, siéler*. Quoi qu'il en soit, en gascon on dit SIOULA et CHIOULA, en périgourdin ESTIFLA.—Il faut bien que la labiale ne soit pas absolument nécessaire, car les Grecs ne l'ont pas : συριζειν, en éolien συριϛδειν.

On voit par cette analyse le parti qu'on peut tirer d'une seule lettre, d'un seul point de vue. C'est une étude vaste, pleine d'intérêt. Plus on l'approfondit, plus on y trouve de charmes. Essayons de nous avancer encore un peu.

Un savant anonyme osa, au grand scandale de quelques grammairiens, faire insérer dans le *Journal des Artistes* une note sur la parenté de *potare, potiri, potestas*. Cette note est entrée dans le domaine de la *Revue d'Aquitaine* (tome III, p. 203), pour faire suite à un simple rapprochement indiqué par M. Léonce Couture (ibid., p. 179). M. Lespy, qui n'avait en vue que la transmission latine, s'est inscrit en faux.

10° *Vouloir*. La volonté se traduisant par la parole, je ne saurais m'étonner que les deux actions fussent exprimées par un radical analogue. — Parmi tous les mots qui signifient *parler*, je suis maître de choisir; je choisis le radical BAL (παρα-βαλλω, *bal-butier*, BAL-BAL); or, ce radical est le même que celui de *vouloir*. BOL (vol-o, voul-oir, βουλ-ομαι); je dis le même, car βαλλω donnerait au parfait second βεβολα, comme le prouvent παρα-βολ-η, βολ-ος, *boul-e*. Donc BAL et BOL sont identiques et donnent naissance à trois sens principaux : *parler, lancer, vouloir*, sens intimement liés, car la parole se *lance*, et la volonté est un *élan* de l'âme vers l'objet désiré. Ajoutons une réflexion philosophique : *parler* et *vouloir* sont une même chose; on ne peut parler si on ne le veut pas; et la parole est l'organe naturel de la volonté. Donc, l'organe de la parole est aussi l'organe de la volonté, c'est la bouche, ce sont les lèvres; c'est la consonne labiale.

Enregistrons. BOULÉ, *vouloir*, VOLO, βουλομαι,—BOULOUNTAT, *volonté*, VOLUNTAS, βουλη.

BALAN, *élan*, *balancer*, βαλλω. — *Balle*, *boule*, BOULO, βολος; latin, FILA, qui conduit à παλλω, agiter, d'où PALUM, PAOU, PAL, *pal* et PALET, etc.

11° *Pouvoir*. Si philosophiquement la parole est l'organe de la vo-

Digitized by Google

lonté, la volonté est aussi l'organe de la puissance. Ce sont deux facultés de l'homme que la philosophie ne sépare pas, bien que l'une soit plus bornée que l'autre. En Dieu, la puissance et la volonté, étant infinies, sont une même chose et ne sauraient recevoir deux noms différents que par rapport à notre conception bornée.

Donc, je ne m'étonnerai pas non plus de trouver la puissance exprimée par une labiale. Or, le grand acte de la création est exprimé en hébreu par BARA, *creavit*; le radical BAR est assurément l'analogue de BAL, BOL.—*Faire* se dit en grec ποιεω en latin, FACERE, en français *faire*, en gascon, FAYRE, FA, HA, HE; partout nous trouvons le fondement labial, soit la forte P, soit l'aspirée F.—*Pouvoir*, POUDÉ. POSSUM (*potès*), POTESTAS, POTIRI nous montre absolument le même radical que POC, POT.

Nous croyons donc qu'il y a dans cette coïncidence plus que du hasard.

De plus, le *vouloir* est exprimé par la douce B, le *pouvoir* par la forte P; dans le premier cas, une douce linguale L soutient la douce B; dans le second cas, la forte dentale T vient au secours de la forte labiale P. Il semble que la puissance soit le complément de la volonté, comme la consonne forte est la plénitude de la douce. D'autre part, le même rapport se trouve de BOUCO à POT, de BIBERE à POTARE, de *balle* à *pal*.

Pour la seconde fois, cette coïncidence a sa raison d'être; et j'entrevois que le rôle de la consonne labiale n'est pas circonscrit à des actions matérielles, mais s'élève plus haut jusqu'aux régions spirituelles de la volonté et de la puissance.

Tout ceci dépasse peut-être les bornes d'un simple rapprochement, mais on nous fera grâce en faveur du grand nombre de mots gascons soumis à l'analyse comparative.

Nous les rangeons dans l'ordre suivant :

1° Boûco, pot, lèbre, boucin, bec, potcho, pôco, pot (vase), toupi, bâse (vase), bachèt (bateau), boûyto, bouta, bouchèt, got, goudâlo. — rôzo, roûjo;

2° Balot, lapa, leba;

3° Poutoun,

4° Béure, pînto;

5° Pan, paa, pêche, pèc, pay. — Bos, bousquet, mas (masta), brousta, briffa, broûsto, brot, broc, brêy, brôco, brouquet;

6° Babilha, escûmo;—Parla, parâulo, boès;—Enfan, ehan;

7° Brama, braulha, bada;—canard, cancan;

Digitized by Google

8° Bouha, bouffa, bôffo, bouhoum, bouhoumèro;—hala, halet, lèn;
9° Chioula, estifla;
10° Bouló, boulountat;—balou, boûlo, pau, palet;
11° Fayre, fa, ha, hè;—poudé.

L'abbé CAUDERAN.

MISCELLANÉES.

Nous avons dans notre dernier numéro dit quelques mots de la figure de Montluc. Aujourd'hui, pour donner une idée de son influence, nous allons rapporter un fait qui la démontre, puisqu'il établit qu'une loi traditionnelle fut renversée en sa faveur.

Un principe fondamental de l'ancien droit était la fameuse maxime *Paterna Paternis, Materna Maternis*. Cette règle ayant coûté à Loyseau la perte d'un procès, il tenta de la ridiculiser en la parodiant par *Lanterna Lanternis*. Cette loi menaçait la famille de Montluc de dépossession. Le maréchal ayant survécu à ses fils, sa fortune devait passer à la veuve de l'un d'eux. Pour prévenir la transmission de ses biens à une maison étrangère, Jean de Monluc, évêque de Valence, ex-ministre d'Henri III en Pologne, sollicita et obtint pour son frère le fameux édit de Saint-Maur en mai 1567. Laissons parler Mornac (1).

..... « Cet édit *maternel* fut donné, à la demande pressante et » après les sollicitations au près du roi les plus vives du seigneur de » Montluc, homme de cour en fort grand crédit, à raison des services » par lui rendus avec beaucoup d'éclat, soit au dedans soit au dehors. » Il avait vu son fils mourir avant le temps et un petit-fils lui survi- » vre. Si celui-ci venait à défaillir après lui-même, qui fléchissait déjà » sous le poids des ans, il devait arriver que tous les biens de la maison » Montluc seraient transmis à une famille étrangère par la mère sur- » vivante dudit petit-fils, la quelle en aurait recueilli l'héritage par le » secours du Tertyllien. »

Cet édit fut mal accueilli par les parlements; ceux de Toulouse et de Bordeaux, pour lesquels il avait été fait, refusèrent de le recevoir. Il fut attribué au chancelier de L'Hôpital bien qu'il fut l'œuvre de Lansac, homme d'épée. Cujas l'appelait *ambitiosum decretum* et Mornac *edictum adulterinum*. Cet édit au profit d'un seul et contraire à l'intérêt de tous ne tarda pas à être révoqué. (Août 1729).

Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

(1) MORNAC, t. I, p. 438, éd. 1721.

Digitized by Google

ANTOINE DE BOURDEAUX.

Il y a dans notre histoire une particularité remarquable et bien fréquemment observée, c'est l'absence, dans ses pages, de certains hommes qui ont été mêlés aux plus grands événements de leur époque et dont le nom est couvert d'un oubli mystérieux jusqu'au jour où quelque moderne historien remet en lumière le personnage inconnu et ses services à peu près ignorés. Quand parut, en 1859, l'ouvrage de M. Guizot sur Olivier et Richard Cromwell, on fut étonné de la quantité de faits curieux qui s'y trouvaient racontés et dont nul n'avait parlé avant lui. Les notes placées à la fin des volumes nous apprennent l'origine de ces documents précieux pour l'intelligence des rapports entre la France et l'Angleterre pendant la minorité de Louis XIV.

Le 2 décembre 1652, sous prétexte de conclure un traité de commerce, mais en réalité pour surveiller et contrecarrer les menées du prince de Condé et de l'ambassadeur d'Espagne, Mazarin envoya à Londres un diplomate qui devait tenir le cardinal au courant des intrigues politiques du cabinet de St-James. Messire Antoine de Bourdeaux, conseiller du roi en son conseil d'Etat, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finances dans la province de Picardie, fut désigné pour cette mission difficile. Sa correspondance avec Mazarin, Turenne et Brienne, ses mémoires ainsi que ceux de son père ont été la source où M. Guizot a puisé les mille détails qui rendent si attrayant son récit de la révolution d'Angleterre et du rétablissement des Stuarts. Il nous a paru intéressant de faire revivre le souvenir de ce personnage qualifié par Hume d'homme habile et rusé et qui

Digitized by Google

servit la France avec un incontestable talent. D'ailleurs, en sa qualité d'enfant de notre Gascogne, M. de Bourdeaux ne pouvait nous être indifférent.

Le nouvel ambassadeur appartenait à la maison de Bourdeaux (1), quelquefois Bordeaux, une des plus anciennes du Bazadois. La tradition du pays donnait pour origine à cette famille un certain Pierre de Bourdeaux qui fut témoin en 1108 avec Guittard du Bourg et quelques autres chevaliers lors de la fondation par le seigneur de Lesparre du prieuré de Mansirot, dépendant de l'abbaye Ste-Foi de Conches en Normandie (2). A cette vieille race appartient aussi Pierre Amanieu de Bourdeaux, possesseur de nombreux fiefs, dont on a le testament daté du 20 mai 1300. De belles alliances augmentèrent l'influence et la fortune de cette maison. Comtore de Veyrines, en 1225, apporta en dot à Pierre de Bourdeaux de grands biens situés aux environs de Bazas. Leur fille Assalide épousa Bertrand, fils du noble baron En Jordan de Lisle. Dans la liste des grands vassaux à qui le roi d'Angleterre écrivit le 17 juillet 1315 pour les affaires du duché d'Aquitaine, nous voyons mentionnée avec les d'Albret, les Gensac les de Batz, Jeanne de Bourdeaux, dame de Lavardac (3). Jehan de Bourdeaux se trouve le 15 avril 1491 à la revue passée près de Nantes de cent hommes d'armes et de 200 archers, commandés par le sire d'Albret. Ses fils Arnaud et Peyrot de Bourdeaux sont nommés dans le rôle de ceux « *qui ont pris les casaques, lances et banderolles* » à la montre de Bayonne le 16 juillet 1494 (4). Gabriel de Lurbe, dans sa

(1) Les Bourdeaux portaient : écartelé au premier d'azur, au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles du même et en pointe d'un casque antique de sable. Au second, de gueules aux deux épées d'or en sautoir ; au troisième, de gueules à la croix potencée d'argent. Au quatrième d'azur au lion d'or accompagné en chef de deux fleurs de lys du même. — Couronne de comte.

(2) Var — bord. — *Gall. christ.*, t. I.

(3) Rymer.

(4) Montlezun.

Digitized by Google

chronique de l'année 1619, parle de l'illustration des seigneurs de Bourdeaux, déjà puissants, dit-il, en 1143. Plusieurs personnages de ce nom occupèrent des postes considérables dans le duché de Guyenne et on les trouve mêlés dans l'histoire avec les sires de Rostaing, de Duras, de Pontac, de Laurensan, de Lestonnac, etc. Enfin, depuis 1487 jusqu'en 1544, cette maison donna trois maires à la ville de Bordeaux. La seigneurie de Livran et le beau château de Blanquefort, dont les six tours en ruines se voient encore, près de Bazas, appartinrent dès le XIIIe siècle à cette famille avant de passer aux barons de Goth et de Durfort. Plus tard, par suite de ventes, d'achats et d'héritages, la majeure partie des domaines des Bourdeaux se trouva dans le Tursan et la Chalosse, au milieu du pays des Lannes, où se fixa une branche cadette; un de ses rejetons, Christophe de Bourdeaux, fut mandé à Paris et créé conseiller du roi, grâce à la protection de son compatriote Jacques Desclaux de Mugron, confesseur de Richelieu, qui mourut en 1558 évêque de Dax. Le fils de Christophe travailla longtemps avec le cardinal et fut nommé par Louis XIII intendant des finances. Le premier ministre apprécia les talents du sire de Bourdeaux et l'employa avec succès dans des négociations délicates. Pendant le siége de La Rochelle, chargé par le cardinal d'une mission près de Bassompierre, l'intendant sut gagner l'amitié du maréchal qui en parle dans ses mémoires comme d'un homme de mérite lié avec les cardinaux d'Effiat et de Sourdis, les seigneurs de Schomberg, de St-Chaumont, de Canaples, de Marillac, de Châteauneuf et tous les personnages marquants du royaume. Au reste, le sire de Bourdeaux, fort bien en cour et très puissant, n'employa son crédit que pour opérer des réformes et contribuer à des créations utiles; c'est à lui que l'on doit la construction de l'église et de l'esplanade de Mont-

Digitized by Google

pellier, décrété par Montmorency et Bassompierre, chez Monsieur de Fossé, gouverneur de cette ville.

L'année suivante, il se rendit à Cannes, sur l'ordre de Richelieu, pour régler les finances de la Provence. Le maréchal de Vitry osa intervenir et empêcher le règlement des comptes, prétendant que ce droit n'appartenait qu'à lui seul en sa qualité de gouverneur du pays. Aussitôt le cardinal lui enleva le commandement de la province, le donna à Louis de Valois, comte d'Alais, et fit emprisonner le maréchal à la Bastille « *pour avoir fait excès et abus de pouvoir contre un envoyé de Sa Majesté* (1). »

Le sire de Bourdeaux ne fut pas en si bons termes avec Mazarin. S'étant trouvé forcé de prêter vingt mille écus à ce premier ministre, alors fort gêné, le gentilhomme bazadois eut beaucoup de peine à en obtenir le remboursement; aussi il s'opposa avec fermeté à l'avance d'une grosse somme destinée à payer la solde des Suisses qui menaçaient de se révolter. L'assemblée des intendants de finances, sollicitée en vain par le cardinal, l'obligea de donner en nantissement à ces troupes étrangères pour les apaiser, une partie des diamants de la couronne. Mazarin ne pardonna jamais à M. de Bourdeaux de s'être, en cette circonstance, montré contraire à son désir. Heureusement, le mauvais vouloir du cardinal fut neutralisé par un service éminent que rendit l'intendant à Anne d'Autriche pendant l'exil du premier ministre à Sédan. La cour se trouvait à Saumur dans un grand dénûment ; tous les fonds disponibles ayant été employés à soumettre l'Anjou que le duc de Rohan venait de soulever, la reine avait beaucoup de peine à faire subsister sa maison et celle de son fils. En ce moment arrivèrent des officiers des divers régiments pour réclamer la

(1) Mém. de Bassomp.

Digitized by Google

solde de leurs troupes. « Ils avaient tous ordre, raconte » Monsieur de Bourdeaux dans ses Mémoires, de faire de » grandes instances pour avoir l'argent, et ils devaient » suivre exactement les conseils du sire de Mesnil-Haudré, » gentilhomme de Normandie, commandant le régiment de » Grammont cavalerie. La reine n'avait pas le quart de la » somme nécessaire pour payer ces officiers; aussi voyant » qu'ils parlaient haut et qu'ils ne feignaient pas de dire » que leurs régiments ne pouvaient plus servir si on ne » les payait, elle appréhenda que ce ne fût là un com- » mencement de révolte et qu'ils ne grossissent bientôt » le nombre des rebelles. Le maréchal d'Hocquincourt, » conseillé à ce sujet, lui répondit qu'elle devait faire un » effort pour leur donner satisfaction. C'était demander » l'impossible à cette princesse parce que la plupart des » provinces étaient ou dans la puissance des rebelles ou » tellement désolées par les courses des gens de guerre » qu'elles ne pouvaient plus payer la moitié de leurs taxes ; » encore cette moitié ne revenait pas, à beaucoup près, » dans les coffres de Sa Majesté. Les élus et autres gens » pareils qui semblent n'avoir été créés que pour abîmer » les peuples, n'oubliaient pas, dans ce temps de désordre » et de confusion, de mettre tout en usage pour s'enrichir. » Ils s'étaient fait donner les tailles à un certain prix, et » tandis qu'ils s'engraissaient du sang de la nation, la cour » se trouvait dans une nécessité inconcevable. La reine » prit le parti de parler elle-même à ces officiers qui vin- » rent tous en corps lui présenter leurs placets. Le Mesnil- » Haudré, leur chef, demanda de l'argent ou son congé. » Anne d'Autriche le voulut flatter personnellement et lui » dit quantité de choses obligeantes ainsi qu'aux autres of- » ficiers. Mais comme on était dans un temps où l'autorité » souveraine n'était guère respectée, cette princesse fut si

Digitized by Google

» peu contente de la réponse du Mesnil-Haudré que,
» quand elle fut rentrée dans son cabinet, elle se mit à
» pleurer. J'étais alors à la cour, et la reine m'ayant ap-
» pelé pour me demander si je ne pourrais pas lui trouver
» quelque argent sur mon crédit, elle m'exprima la peine
» où elle était. Je lui répondis que j'allais travailler à la
» sortir d'embarras : je fus chez La Vieuville avec qui je
» n'étais pas trop mal et je lui fis signer une ordonnance
» de trois mille livres pour le Mesnil-Haudré, l'assurant
» que si Sa Majesté n'approuvait pas cette ordonnance, j'en
» fournirai moi-même les fonds de mon propre argent, et
» quand il ne me serait jamais rendu je me trouverais en-
» core trop heureux de tirer la reine d'une aussi grande
» peine que celle où elle était. M. de La Vieuville m'ayant
» approuvé, je fus trouver M. du Mesnil-Haudré qui reçut
» fort bien les trois milles livres et laissa la reine en repos.
» Il ramena les autres officiers à leurs régiments, leur di-
» sant qu'on ne pouvait pas prendre Sa Majesté à la gorge
» et que, puisqu'elle n'avait pas d'argent, il fallait bien se
» donner patience malgré soi en attendant qu'elle pût en
» trouver. Anne d'Autriche me sut extrêmement bon gré
» de l'avoir tirée à si bon marché de cette affaire, et elle
» me donna, ainsi qu'à mon fils, des marques de sa bonté
» et de sa reconnaissance (1).

Mazarin, quoique mal disposé contre Monsieur de Bourdeaux, ne voulut cependant pas se priver des services d'un homme que son intégrité, ses talents et ses alliances mettaient en bonne position à la cour et il l'appela souvent à donner son avis sur des questions difficiles, principalement sur celles qui se rapportaient aux finances. Lors de la banqueroute du surintendant d'Emery, ses conseils fu-

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.

Digitized by Google

rent d'une grande utilité pour le ministre; mais tout en blâmant qu'on eût fait choix d'un homme de guerre pour cet emploi, M. de Bourdeaux ne voulut point nuire à ce personnage, et lorsque la reine le manda pour savoir s'il approuvait la nomination à ce poste du maréchal de La Meilleraye, l'adroit intendant répondit que le moment lui semblait mal choisi pour nommer un nouveau titulaire, car malgré toute l'habileté possible, il ne pourrait jamais venir à bout de réparer les désastres de son prédécesseur. Dans sa jeunesse, la vivacité méridionale de M. de Bourdeaux lui avait attiré la haine de quelques seigneurs qui, toujours, lui gardèrent rancune pour des épigrammes trop acérées; aussi dans la suite, le trait distinctif de son caractère fut-il une continuelle bienveillance et un grand soin de ne pas se faire d'ennemis. Voulant réparer les brèches causées à sa fortune par les charges élevées dont il avait été revêtu et qui alors n'enrichissaient pas quand on les remplissait dignement, M. de Bourdeaux avait résolu le difficile problème d'être bien avec le parti de la reine et avec celui du parlement. De graves raisons l'obligeaient à une prudence excessive; il était cadet de sa maison; la majeure partie des biens patrimoniaux du Bazadois et des Lannes appartenait à son oncle, suivant l'usage de ce temps; et l'intendant désirait assurer à son propre fils, sinon une grande position, du moins des protecteurs influents qui pussent l'aider à créer une fortune pour sa branche et à augmenter les richesses des aînés. A cette époque, les mots race, lignée, offraient un sens profond qui donnait au « *pater familias* » l'autorité absolue d'un roi sur ses sujets; quelque puissant que pût devenir le cadet, il était toujours tenu d'obéir à l'aîné et de respecter en lui un pouvoir indiscutable que la foi de ce siècle croyait dévolu par la Providence. Tout reposait alors sur cette base; et la famille,

Digitized by Google

formant un vigoureux et nombreux faisceau, n'était pas, comme de nos jours, un mot vague, comprenant deux ou trois personnes, indifférentes le plus souvent pour ceux qui portent le même nom et ont des souvenirs et des aïeux communs.

M. de Bourdeaux commença par donner à son fils une éducation forte et variée qui lui permit plus tard de remplir avec talent des emplois de diverse nature. Rompu de bonne heure, par son père, aux questions financières et politiques, le jeune gentilhomme fut nommé par Richelieu maître des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi. A vingt-cinq ans la régente le fit intendant d'armée, et ce fut lui qui occupa cette charge dans le régiment de Monsieur de Turenne, pendant le siége d'Etampes. La correspondance suivie qui s'établit entre eux prouve que ce grand général conserva toujours beaucoup d'affection pour M. de Bourdeaux. Il exerça aussi les mêmes fonctions durant les longues querelles d'Anne d'Autriche avec le duc de Lorraine, et il fut obligé de se fixer à Sédan afin de surveiller de plus près les intérêts du roi. Pendant son séjour dans cette ville, Mazarin, alors en disgrâce, vint s'y réfugier pour attendre la fin de la guerre entre la cour et le parlement. Plus heureux que son père, Antoine de Bourdeaux sut plaire au cardinal qui l'employa utilement à négocier son retour auprès de la régente. Bientôt cette princesse remarqua l'esprit fin et profond de l'intendant d'armée et lui proposa de l'envoyer en Savoie avec le titre d'ambassadeur extraordinaire. Ce choix était fort flatteur, aussi le jeune de Bourdeaux accepta ce poste avec empressement et vint à Paris préparer ses équipages. Le cardinal, voulant récompenser ses services et venir en aide à la médiocrité de sa fortune, le créa conseiller du roi et le nomma intendant de justice, police et finances dans la province de

Digitized by Google

Picardie. Mazarin, quoique toujours retiré à Sédan, dirigeait les affaires de l'Etat et rien ne se faisait sans son avis. Vers cette époque, Antoine de Bourdeaux épousa la fille de son cousin, Messire de Bourdeaux de Moncontour, receveur général des finances d'Orléans. A cette occasion le vieil intendant céda à son fils la terre de Neuville près de Monfort-l'Amaury, récemment achetée cent dix mille écus des héritiers de M. de Bérangeville, grand prévost de l'hôtel. A ce don était joint une commission de président au grand conseil du roi. La chronique mondaine de 1646 nous représente la nouvelle mariée comme une personne vive, intelligente, bien faite mais peu jolie; la longueur de son menton a surtout exercé la verve des chansonniers du temps (1). Il fut convenu que la jeune femme, dont la santé était assez délicate, resterait avec sa mère à Neuville, pendant l'absence de son mari.

Au moment de se mettre en route pour Turin, le nouvel ambassadeur reçut un avis de la reine qui l'engageait à différer son départ de quelques semaines. Il était arrivé des nouvelles fort graves d'Angleterre. Cromwell, alors tout puissant, se plaignait de la manière dont agissait la France envers lui. « Toutes les autres puissances, disait-il, avaient » envoyé à Londres de grands personnages pour le féliciter » de ses victoires et de l'élévation où il était parvenu; la » France seule ne lui avait pas rendu cette civilité, et il » était bien près de saisir l'occasion de l'en faire repentir » en favorisant et aidant les troubles de Guyenne; que » d'ailleurs il n'y avait personne dans toute l'Angleterre et » dans le voisinage qui ne l'engageât à ne point la laisser » échapper (2). »

La révolte du prince de Condé et la présence à Londres

(1) Chansons historiques, coll. Maurepas.
(2) Mém. de M. de Bourdeaux.

Digitized by Google

du marquis de Cugnac, son chargé d'affaires, rendaient ces menaces redoutables; aussi le cardinal jugea prudent de conseiller à la reine une mesure de courtoisie et d'envoyer un ministre au lord protecteur, à l'exemple des autres têtes couronnées. Anne d'Autriche se révolta d'abord à l'idée d'accréditer un ambassadeur auprès de l'assassin de Charles Ier, mais Mazarin lui démontra de quelle importance il était de ne pas se brouiller en ce moment avec l'Angleterre; la régente dut faire passer les intérêts de son fils avant ceux de la famille exilée, et elle laissa le cardinal maître d'arranger les choses comme il l'entendrait.

Les rapports entre les deux royaumes étaient assez froids. La parenté d'Anne d'Autriche avec la reine et les princes Anglais, ainsi que les offres de secours faites par la mère de Louis XIV à sa belle-sœur, alarmaient et irritaient Cromwell. L'ambassadeur d'Espagne, don Alonzo de Cardènas travaillait à conclure avec l'Angleterre un traité défavorable à la France et profitait des mauvaises dispositions du protecteur pour l'engager à soutenir les frondeurs et les rebelles de la Guyenne. Mazarin, instruit de ces menées par Barrière, agent officiel à Londres de M. le prince, mais vendu en secret au cardinal, comprit qu'il était nécessaire d'envoyer promptement auprès de l'usurpateur un diplomate habile qui sût, sans engager en rien la politique du roi, endormir par d'adroites et vagues promesses l'esprit soupçonneux du chef de l'Etat. Il fallait qu'il fût capable de rendre un compte fidèle de la situation des esprits et du degré de confiance qu'avait la nation dans le nouvel ordre des choses. Personne ne parut plus propre à cet emploi que M. de Bourdeaux; Anne d'Autriche promit de lui réserver le poste de Turin pour son retour d'Angleterre et confia provisoirement l'ambassade de Savoie à M. du Plessis-Besançon, mais seulement avec le titre d'envoyé. Mazarin

Digitized by Google

fit venir à Sédan son jeune protégé pour lui expliquer plus complètement ses vues et ses desseins; il le mit en garde contre les embarras que ne manquerait point de lui susciter don Alonzo de Cardênas, lui rappelant que les troubles d'Angleterre et d'Ecosse avaient eu pour premier promoteur le cardinal de Richelieu, dont la politique était d'occuper les Anglais dans leur pays pour les empêcher d'intervenir dans les affaires de la France et de l'Autriche. Enfin il recommanda à M. de Bourdeaux de ne rien terminer avec Cromwell avant d'être sûr que celui-ci n'eût des chances certaines de se maintenir dans la haute position où il était parvenu. Mais quoi qu'il arrivât, l'abandon des Stuarts ne devait jamais être la condition d'aucun arrangement avec le lord-protecteur, telle était l'expresse volonté de la régente. Cette princesse désirant attacher d'avantage à ses intérêts le nouvel ambassadeur eut avec lui avant son départ une longue conférence: « Il savait sans doute qu'il allait dans » une cour dont la correspondance avec la sienne était plus » nécessaire mille fois que celle de toutes les autres puis- » sances; que du reste il n'eût aucun regret de perdre pour » le moment le poste de Turin, c'était seulement chose re- » tardée. D'ailleurs quoique le roi ne l'envoyât pas à Lon- » dres en la même qualité qu'il devait aller en Savoie » puisqu'il n'avait que le titre d'envoyé extraordinaire » auprès du lord Cromwell, son emploi cependant ne laissait » pas d'être d'une autre conséquence que celui qu'on lui » donnait auparavant. Elle aurait pu choisir une autre per- » sonne pour une affaire aussi considérable, mais comme » elle avait bonne opinion de ses talents par ce qu'elle lui » avait déjà vu faire elle espérait qu'il s'en acquitterait » mieux que personne (1). »

(1) Mém. de Bourdeaux.

Digitized by Google

Au sortir de l'audience royale on remit à M. de Bourdeaux une lettre de Louis XIV pour le parlement britannique et des notes détaillées sur les différents partis qui divisaient le royaume britannique. Sa suite était fort nombreuse et digne du représentant d'une grande puissance; un de ses beaux-frères, placé à la tête de sa maison, était parti à l'avance avec plusieurs secrétaires pour préparer les logements à Londres. Le rôle des ambassadeurs était alors plus important et entouré d'un plus grand prestige que de nos jours où le télégraphe ne leur permet que bien peu d'initiative.

La position de Messire Antoine était fort délicate; son arrivée à Londres semblait déjà être un hommage tacite rendu à Cromwell, une sorte de reconnaissance de son usurpation, et cependant il lui était enjoint par Mazarin de ne faire des avances formelles à la nouvelle république qu'à la condition d'un pacte d'alliance solide avec la France. A peine débarqué, M. de Bourdeaux eut à lutter contre les intrigues de l'ambassadeur espagnol qui engageait le lord protecteur à ne point pardonner au cardinal l'asile offert à Charles II et le retard mis par Anne d'Autriche à « envoyer » saluer » le chef de l'Etat. Dissimulant les instructions qu'il avait reçues et le but réel de sa présence, le diplomate français prit pour prétexte de son voyage les intérêts commerciaux des deux nations. Malgré ce biais, le parlement fut blessé de voir la France envoyer provisoirement un ministre extraordinaire au lieu d'un ambassadeur accrédité définitivement; aussi quand M. de Bourdeaux remit la lettre de Louis XIV au maître des cérémonies, sir Olivier Fleming, elle lui fut rendue sous prétexte que cette suscription « A nos très chers et grands amis les gens du sénat » de la république d'Angleterre » était contraire à la formule employée par les princes étrangers pour correspondre avec

Digitized by Google

le gouvernement anglais; la missive fut adressée « Au par- » lement de la république d'Angleterre » et, après de longs pourparlers, il fut décidé que Cromwell serait traité de « lord-protecteur des provinces unies. » Ce point décidé, on répondit que les chambres donneraient audience à M. de Bourdeaux le 21 du mois suivant, non dans le parlement ni dans le conseil d'Etat, mais dans un comité, puisqu'il n'était pas ambassadeur.

Au jour fixé pour sa réception, le maître des cérémonies vint le prendre à Greenwich et le mena dans les berges de l'Etat jusqu'à la tour où était le carrosse de Cromwell avec le chevalier Cooper, sir Strickland, M. Claypole, grand écuyer et gendre de son altesse, le capitaine de ses gardes, les deux commissaires généraux de l'armée, deux ministres du conseil et beaucoup d'officiers. Le chevalier Cooper porta la parole à M. de Bourdeaux et tout le monde « lui fit » ensuite la révérence (1). » L'ambassadeur monta le premier en carrosse et le chevalier se mit auprès de lui tandis que le beau-frère de l'envoyé et le baron de Baas, son secrétaire, prirent place dans une autre voiture avec sir Strickland; le cortége, accompagné des équipages de toute la noblesse qui se trouvait à Londres, se rendit à l'ambassade au milieu d'une grande affluence de peuple pour y être traité aux frais de l'Etat pendant trois jours. A la sortie du carrosse, au passage des portes et au souper, le chevalier Cooper prit toujours la gauche. Enfin M. de Bourdeaux fut reçu par Cromwel « avec un visage civil mais sérieux et » conforme à l'action (2). » On lut la lettre de Louis XIV, et son envoyé déclara que le roi désirait vivre en paix et amitié avec l'Angleterre; le lord-protecteur répondit qu'une juste guerre valait toujours mieux qu'une mauvaise paix.

(1) Lettres de M. de Bourdeaux à Mazarin.
(2) Lettre du baron de Baas à Mazarin.

Digitized by Google

Cependant on s'occupa de rédiger le traité de commerce qui, dans l'esprit de tous, devait être le prélude d'une alliance plus formelle et plus solide entre les deux pays. Les menées et les offres d'argent d'Alonzo de Cardênas furent impuissantes à rompre la bonne intelligence qui commençait à s'établir entre Mazarin et Cromwell : promesses, cadeaux, secrets chèrement payés, M. de Bourdeaux n'épargna rien pour arriver à ce résultat; il dépensa même dans ce but une partie de sa fortune privée, et sans un secours de dix mille écus que lui envoya le cardinal, sur l'avis de M. de Brienne, l'ambassadeur français aurait été réduit, trois ans après son arrivée, à engager sa vaisselle d'argent pour satisfaire ses créanciers. A part ses soucis financiers, tout marchait au gré de ses désirs, car il avait su inspirer une grande confiance au protecteur. Suivant les avis de son père, Antoine de Bourdeaux s'était fait de nombreux amis parmi les personnes influentes de la jeune république. Les mémoires du vieil intendant appuient avec complaisance sur les succès en tous genres de son fils l'ambassadeur, dont il trace le portrait suivant : très brun, assez gros et de taille moyenne, il rachetait ses défauts par de grandes manières et un visage plein de finesse et de distinction. Son esprit était si vif et si insinuant « qu'il n'y avait pas de dames » qu'il lui pussent refuser leur amitié quand il voulait » prendre la peine de se les rendre favorables (1). » Mais l'habile diplomate sut toujours faire servir ses relations à la réussite de ses entreprises et il ne se liait qu'avec des personnes en état de lui être utiles. Une maison où il allait le plus souvent à Londres était celle de Mlle de Sedpwist, jeune et jolie anglaise, fille d'un riche vieillard

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.

Digitized by Google

fort bien apparenté et dont la charge équivalait en France à celle de prévost de l'hôtel du roi. Aspirant au rôle d'une nouvelle Egérie, Mlle de Sedpwist s'occupait beaucoup de politique, voyait chez son père un grand nombre d'amis et donnait à l'envoyé français des détails précieux sur les ministres et les favoris de Cromwell. Très influente auprès de ce dernier, elle avait en partie contribué à la bonne entente du lord-protecteur avec M. de Bourdeaux dont la reconnaissance pour la jeune anglaise fut infinie. Il le lui prouva bientôt après. Parmi les personnes qui avaient suivi à Londres l'envoyé, se trouvait, en qualité de secrétaire, un de ses parents du Béarn, gentilhomme de bonne maison, mais pauvre, nommé le baron de Baas (1) qui avait amené son fils, garçon fort étourdi, très gai, bien fait et grand connaisseur en chevaux. A peine ce jeune homme eut-il vu Mlle de Sedpwist qu'il en devint éperdûment amoureux et lui proposa de l'épouser secrètement. Alors, comme de nos jours, les biens de maison devant être réservés pour le fils aîné, les demoiselles anglaises étaient fort pauvres, et la jolie confidente de l'envoyé français ne crut pas devoir laisser échapper cette occasion de faire un bon mariage; sachant que les de Baas étaient parents de M. de Bourdeaux, elle s'imagina que, puisque l'ambassadeur était riche, le chevalier devait l'être aussi, et elle consentit de s'unir à lui. Ce mariage ne fut pas heureux; le jeune de Baas fut contraint par son père de retourner en Normandie auprès de sa sœur, un mois après la cérémonie. M. de Sedpwist, de son côté, vint avec ses parents supplier Antoine de Bourdeaux de faire revenir à Londres le nouveau mari afin de sortir sa fille d'une position équivoque, promettant de lui donner une

(1) Les de Baas portaient : d'argent à 2 couleuvres au naturel, affrontées et posées en plat.

Digitized by Google

dot convenable. L'envoyé employa tout son pouvoir auprès de son cousin pour l'engager à ratifier cette union et offrir même de louer et de meubler, à ses frais, une maison à Londres pour les époux; tout fut inutile, et le baron de Baas, ayant pour son fils d'autres projets, lui défendit de quitter la France.

Abandonnée de tout le monde, pauvre et délaissée par son père, Mlle de Sedpwist reprit son premier nom, s'attacha à M. de Bourdeaux qui lui avait témoigné un tendre intérêt, et quand au bout de huit ans il revint à Paris, elle l'accompagna et s'y établit. Mme de Lambert, la baronne Malmey et Mistress Coladown, femme du premier médecin de la cour, en grand crédit auprès de Cromwell, s'employèrent fort utilement pour messire Antoine à qui elles facilitèrent des entrevues secrètes et fréquentes avec le protecteur.

Mazarin avait été si satisfait des préliminaires des traités obtenus du parlement qu'il fit accorder pendant le mois de février 1654, au représentant de la France à Londres, le titre d'ambassadeur au lieu de celui d'envoyé. Il le félicita en outre de la façon dont il avait défendu les intérêts du roi contre les intrigues de l'Espagne et du prince de Condé qui avait essayé d'obtenir du gouvernement anglais des troupes et des munitions pour les rebelles dont il était le chef. En même temps, par une rouerie tout italienne, le cardinal faisait partir pour Londres, en qualité d'envoyé extraordinaire, une de ses créatures comme secrétaire de M. de Bourdeaux, avec recommandation de surveiller l'ambassadeur. Ce personnage, oncle du chevalier de Baas, qui s'était marié avec Mlle de Sedpwist, fin béarnais, ambitieux et voulant faire sa fortune, avait longtemps servi le prince de Condé. Compromis dans plusieurs conspirations, il était parvenu à capter la confiance

Digitized by Google

du cardinal en trahissant son ancien maître et en dévoilant ses desseins. D'après ses lettres de créance, il lui était enjoint d'assister à toutes les conférences de M. de Bourdeaux avec Cromwell, de donner son avis sur chaque question et de mettre sa signature sur tous les traités et documents. L'ambassadeur, fort mortifié de cet espionnage que rien dans sa conduite ne pouvait motiver, résolut d'éloigner ce témoin incommode dont la présence gênait et entravait ses démarches. Mais cet envoyé ne put pas demeurer longtemps à Londres; en effet, il s'était entouré (peut-être par ordre de Mazarin) de gens hostiles au lord-protecteur et à son gouvernement, et avait donné toute sa confiance à un médecin français nommé Naudin, agent secret de Charles II. Ces relations disposèrent fort mal pour lui Cromwell qui s'en plaignit à M. de Bourdeaux. Sur ces entrefaites, le 20 mai 1654, on découvrit la conspiration de Gérard et Wowell où M. de Baas se trouva impliqué et fut même désigné par Somerset Fox, un de ses complices, comme ayant fait connaître au roi exilé les projets et les noms des conjurés. L'envoyé, mandé devant le conseil, reçut de vifs reproches sur sa trahison, et le lendemain le parlement lui envoya un officier des gardes qui lui enjoignit, s'il tenait à sa sûreté, de sortir d'Angleterre dans les vingt-quatre heures. Malgré sa rivalité avec de Baas, M. de Bourdeaux, pour l'honneur du nom français, fit représenter au lord-protecteur que ce personnage faisant partie d'une mission auprès du gouvernement anglais ne pouvait être ainsi expulsé; lui-même, ambassadeur, serait obligé de se retirer si le renvoi de M. de Baas n'était signifié et expliqué au roi, qui, sans cela, aurait justement lieu d'être irrité de la conduite tenue à l'égard d'un de ses envoyés. Cromwell répondit que « ledit sieur de Baas était plus coupable qu'on le

Digitized by Google

» présupposait et qu'il ne le pouvait souffrir plus long-
» temps dans le royaume; mais que jamais il n'était entré
» en soupçon que Sa Majesté eût part à la conspiration
» qui venait d'être découverte quoiqu'on lui eût donné
» pour patron le nom de l'homme qui occupe le premier
» rang à la cour et dans les conseils du roi (1). » Louis XIV fut averti du renvoi de M. de Baas ainsi que des motifs qui y avaient donné lieu, et M. de Bourdeaux, resté seul à Londres, parvint à conclure avec le protecteur le traité désiré depuis si longtemps par Mazarin, qui isolait l'Espagne et laissait le prince de Condé sans appui.

Vicomte H. De GALARD.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES NORMANDS AVANT LE IXe SIÈCLE (2).

(*Fin.*)

Pendant que Louis le Débonnaire poursuivait ses négociations avec Hariold, ces récits portaient la terreur dans l'imagination vive et mobile des Aquitains, et ils y voyaient les signes d'événements prochains et funestes. En effet, dès le mois de juin de l'année 830, les Normands reparurent (3). Ces pirates, repoussés des côtes de Saxe, se rabattirent sur l'Aquitaine et débarquèrent à Hério, aujourd'hui Noirmoutier.

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.
(2) Voir, plus haut, p. 261, 330, 427 et 478.
(3) Nortmanni anno sequenti cum timerent Saxoniam intrare reflexis navibus ad mare aquitanicum appellunt, et Herio insulam incendunt mense junio, et destituta est à generali monachorum habitatione. Ibi fecerat dominus imperator Carolus monasterium S. Philiberti. Adem. ad ann. 830. — Je reviendrai longuement sur saint Filibert quand mes études historiques, où je ne puis suivre encore l'ordre des temps, me permettront de m'occuper de l'Aquitaine au VIe siècle. — Les Normands détruisirent aussi le couvent de Notre-Dame dans l'Ile de Rhé. « Cum à Normannis, jamdudum incensum ac dirutum, nihil de restauratione ejus speratur.» *Caroli Calvi Diplom.* ap. *Script. Rer. Gal.*, t. VIII, ad ann. 845.

Digitized by Google

Toute l'abbaye, bâtie au VIe siècle par saint Filibert, et plus tard relevée et enrichie par Charlemagne, fut mise à sac. Les moines prirent la fuite et ne revinrent qu'après le départ de l'ennemi. A leur retour, ces religieux retrouvèrent intactes les reliques de leur fondateur. Aussitôt, ils s'occupèrent de mettre ce précieux dépôt à l'abri de nouvelles surprises, car saint Filibert était en grande vénération dans l'Aquitaine, et de toutes parts on venait en pèlerinage à son tombeau. L'abbé Hilbod fit construire un château qui communiquait avec le monastère par un souterrain. Le château était formé de quatre tours reliées par d'épaisses murailles, et environné de toutes parts d'un fossé large et profond où l'on pouvait faire entrer les eaux de la mer au moyen d'une écluse (1). Ainsi protégés, Hilbod et les siens purent se croire en sûreté; d'ailleurs, ils avaient reçu la promesse que le secours de leur patron ne leur ferait pas défaut. Un moine de l'abbaye de Corbie avait fait à un religieux du monastère de Hério, qui était venu le voir, le récit d'une vision, et pour preuve de sa sincérité, il avait donné à son ami la description exacte de cette île où pourtant il n'était jamais allé.

« La nuit de la fête de saint Filibert, dit-il, je fus transporté en esprit, soit dans une vision, soit dans un songe, dans l'île que vous habitez. — Un homme accourait tout hors d'haleine du côté du port, disant que neuf navires normands arrivaient à toutes voiles. Alors, je vis saint Filibert se lever de son tombeau. Il était révêtu d'une robe d'une blancheur éclatante, et tenait dans sa main une épée nue qui était d'or. Une grande multitude de guerriers marchait après lui, et il sortit avec eux par la porte du monastère et du château qui regarde vers l'occident. Au moment même où cette troupe céleste arrivait au port, les Normands se précipitaient en foule de leurs navires et se dirigeaient vers le monastère. Mais saint Filibert s'élance au milieu d'eux, les frappe de son épée, et dans une heure, le rivage et les champs sont couverts de leurs cadavres. Pas un seul de ces pirates n'échappa à la mort. Je vis ensuite votre saint abbé retourner vers le monastère, rentrer dans l'église et se recoucher dans son sépulcre. Puis, la vision disparut. Pour preuve de la vérité de ce que je vous dis, sachez qu'aujourd'hui même un grand combat a eu lieu dans votre île et que la victoire est

(1) Ces détails d'architecture sont empruntés à un ouvrage de piété, la *Vie de S. Filibert*, par l'abbé MICHAUD, ancien curé de Noirmoutier, p. 130. — La preuve de la construction du château par Hilbod résulte de la relation même d'Ermentaire. « Pater Hilbodus, qui propter ipsam perfidam gentem in memorata insula castrum condiderat. » *Act. SS. Ord. Bened.* pars I, sæc. IV.

Digitized by Google

demeurée aux habitants (1).—En effet, le moine étant retourné dans l'île de Hério apprit en débarquant que neuf navires avaient été pris, et que quatre cent quatre-vingt-quatre Normands étaient morts dans la bataille. Les insulaires n'avaient eu qu'un homme tué et quelques blessés (2).

En même temps qu'ils se fortifiaient, les moines appelaient à leur secours un seigneur de la côte voisine. Renaud, comte d'Herbauge, débarqua à Hério et vint attaquer les Normands. La bataille se donna le treize des calendes de septembre (835). Renaud fut vaincu et mis en fuite (3). Les Normands se rembarquèrent, mais ils reparurent l'année suivante (836). Ces pirates commençaient déjà à comprendre tout l'intérêt qu'il y avait pour eux de s'établir à poste fixe dans l'île de Hério. Cette île, de six lieues de long sur deux de largeur moyenne, est située un peu au sud de l'embouchure de la Loire et tout près des côtes de la Vendée. Les étrangers pouvaient l'occuper en force, y déposer leur butin, et de là se porter rapidement sur tous les points du littoral de la Gaule occidentale. Par la Loire, la Sèvre, la Charente, la Garonne et l'Adour, leurs barques légères, faites d'osier et de cuir, remontaient dans l'Aquitaine à une très grande profondeur dans les terres. Depuis 818, dans la crainte de ces attaques soudaines, les moines du monastère de Saint-Michel de Hério avaient pris leurs précautions. A cette époque, l'abbé Arnould avait fait construire sur la

(1) Ermentar. *Translat. S. Filiberti*, ap. *Acta SS. Ord. Bened.* sæcul. IV, pars I. Ermentaire rappelle aussi le souvenir déjà légendaire de descentes antérieures de pirates dans les îles du golfe de Gascogne.—Dicitur etiam vera relatione quod Britannorum classis numerosior ad nostræ insulæ portum qui Conca dicitur venerit causa prædationis. Cumque armati de navibus prosilivissent, tanta inter se mutua cæde bacchati sunt, ut nullus eorum præter unum evaderet, qui hæc insulanis nuntiaret. Narratur insuper quod navis Sarracenorum, cujus tanta æstimabatur magnitudo, ut murus pene ab intuentibus putaretur ad Oiam (île d'Oye) venerit insulam. Quæ cum ea quidquid voluisset explesset, voluit devenire ad nostiæ insulæ portum, et jam esset medium iter emensum, tanta avium multitudo in nostro conscendit littore, quanta unquam ut fertur, alicubi visa fuit aliquando. Quas Sarraceni intuentes, nihil aliud quam innumerabilem crediderunt esse bellatorum exercitum; talique territi visione retrorsum abeuntes, non ausi sunt nostram adire insulam. *Id. Ibid.*

(2) Ipsa enim festivitatis ejus die, de novem navibus (Nortmannorum), hora etiam nona pugna incohatur, quæ vespere finitur; in qua quadringinti octoginta et quatuor ceciderunt Nortmanni, uno tantum ex nostris corruente, equis quampluribus interfectis, equitibus nonnullis vulneratis. Hæc ita esse, qui interfuit, narratum iri voluit. *Ex hist. transl. S. Filiberti*, ap. *Act. SS. Ord. Ben.* sæc. IV, pars 1.

(3) Rainaldus comes Arbatilicensis, mense septembri, cum Nortmannis in Herio insula dimicat, et *trucidatus* est. Adem., ad an. 835. — La leçon du Ms. de Thou porte avec raison *fugatus* et non *trucidatus*. Renaud mourut en 843.—Hero insula Rainaldus XIII kal. septembri cum Normannis congreditur. Adem., *Chron. Engol.*, ad an. 835 (?)

Digitized by Google

terre ferme, et non loin du lac de Grand'Lieue, le monastère de Dée. C'était là que les religieux se retiraient quand la belle saison laissait la mer libre, pour ne retourner à Hério que durant l'hiver (1). Mais quand ils virent les ennemis débarquer plus souvent dans le port, et cette nation barbare dévaster entièrement le pays, ils voulurent suivre l'exemple du seigneur de l'île, et plutôt que de demeurer chaque jour exposés à la mort, ils préférèrent prendre la fuite. Ce que les moines redoutaient le plus, c'est que les Normands ne vinssent à déterrer le sépulcre de saint Filibert et à en disperser les reliques, comme cela avait déjà eu lieu en Bretagne pour les restes d'un autre saint. L'abbé Hilbod, accompagné de ses religieux, alla trouver Pepin, roi d'Aquitaine, à Jucondiac en Limousin, pour lui demander ce qu'il lui plaisait de décider à ce sujet. Le roi et les grands de son royaume (il y avait alors un plaid général) examinèrent l'affaire en gens habiles et soigneux, mais ils ne trouvèrent point les moyens d'expédier des secours réguliers de troupes. En effet, il était souvent impossible d'approcher de l'île à l'époque des fortes marées, et elle n'était point toujours accessible aux Franks, tandis que les Normands, bien pourvus de navires, pouvaient y débarquer en tout temps. Il fallut prendre un parti plus sûr. Le roi Pepin, sur l'avis conforme de presque tous les évêques, abbés, comtes et autres leudes de la province d'Aquitaine qui se trouvaient là, et sur celui de plusieurs autres personnages qui avaient eu connaissance de la chose, décida qu'il valait beaucoup mieux transporter ailleurs le corps du bienheureux Filibert que de l'abandonner dans l'île. Le six du mois de juin, on creusa la terre et l'on en retira en grande pompe les reliques du saint (2), qui furent divisées et pla-

(1) Æstivo quippe tempore, quo navigandi arridet temperies, Deas monasterium, quod ob hoc fuerat constructum, petentes, hiemis tantummodo tempore Herium insulam repetebant. Erment. Abb. *Hist. transl. S. Filiberti*; inter *Acta SS. Ordin. Bened*, pars I, sæc. IV.

(2) Pater Hilbodus, qui propter ipsam perfidam gentem in memorata insula castrum condiderat, una cum consilio fratrum suorum regem (Aquitaniæ) adiit Pipinum, suggerens ejus celsitudini, quid super hoc decernere vellet. Tunc vero gloriosus rex suique optimates (generale siquidem regni sui placitum existebat) istius modi rem solerti cura pertractantes, nequaquam ibi auxilium pugnandi administrari posse repererunt : scilicet quia ipsa insula ledonibus (id est æstuationes maris) maxime impedentibus non semper accessibilis potest esse nostratibus, cum Nortmannis cunctis temporibus, quibus mare tranquillatur, inaccessibilis esse minime dinoscatur. Sed elegerunt revera quod salubrius esse judicaverunt. Annuente quippe Pipino serenissimo rege, pari consensu omnes ferme Aquitaniæ provinciæ episcopi, abbates, comites, cæterique fideles qui illic adfuerunt, insuper et alii quamplures, qui hoc scire potuerunt, decreverunt multo melius fore, beati Filiberti corpus inde transferri debere, quam ibi derelinqui... Suffosso igitur VII die junii mensis sepulturæ loco cum ipso memorabili tumulo, elevatur cum laudibus sanctissimum corpus. Erment., *Hist. transl. S. Filiberti.*

Digitized by Google

cées sur plusieurs barques. Celle qui en portait la plus grande part aborda heureusement au rivage d'Ampennes, aujourd'hui Beauvoir, et fut reçue au port de la Fourche par un grand concours de peuple. La châsse, couverte d'un linge blanc, fut enlevée de la barque et placée sur un brancard porté par les prêtres et les moines. Devant le corps du saint, on tenait levée en l'air sa crosse abbatiale. Le cortége alla déposer les reliques de Filibert dans l'église de Beauvoir, où il se fit, dit-on, de nombreux miracles pendant les trois jours qu'elles y demeurèrent exposées. Le quatrième, l'abbé Hilbod et ses religieux reprirent leur marche, au chant des hymnes et des cantiques, stationnèrent à Varinnes, à Pusus-le-Marais, et aperçurent enfin, le surlendemain, les eaux bleuâtres du lac d'Herbauge, au bord duquel s'élevait le monastère de Dée. Pendant vingt ans que les os du saint y reposèrent, la légende affirme qu'il s'y fit aussi beaucoup de guérisons et de miracles. Parmi les récits de ces prodiges, j'en veux citer un aussi caractéristique que singulier (1). « Une flottille de barques bretonnes était entrée dans le port de la Fourche, tout près d'Ampennes. Or, il advint qu'à l'insu du patron, un homme de l'équipage s'appropria, partie en l'achetant, partie en la dérobant, une quantité considérable du plomb qui avait appartenu au cercueil du bienheureux Filibert, et que l'on avait gardée en ce lieu depuis le passage de ses reliques. De là, la flottille fit voile vers le port de Conques, dans l'île de Hério, où elle échangea contre du sel le blé dont elle était chargée, et ayant pris de l'eau et des vivres, elle partit pour l'île de Bath qu'elle quitta au bout de sept jours. Mais voilà qu'à l'entrée de la nuit, comme les marchands reprenaient le large, le pilote qui était assis au gouvernail de la première barque, afin de diriger la course de la flottille, et qui considérait attentivement les écueils que l'on devait éviter, aperçut tout à coup un prodige aussi terrible que surprenant. Un cavalier aux yeux menaçants brandissait trois dards dans sa main, et s'avançait vers la barque au grand galop de son cheval. A l'impétuosité de sa course, à ses regards formidables, on eût dit qu'il voulait tuer le pilote ou le précipiter dans la mer; puis, il disparut subitement aux yeux de cet homme qui avait volé le plomb. En même temps, le vent tourna et repoussa les barques vers l'île de Bath, au grand effroi de l'équipage, qui ne savait à quoi attribuer ce contre-temps si subit. Or, cette même nuit, un jeune homme de l'île de Bath, paralysé depuis long-

(1) *Id. Ibid.*

Digitized by Google

temps des deux jambes, aperçut en songe saint Filibert qui lui dit : Jeune homme, lève-toi, sois guéri au nom du Seigneur, et va dire aux étrangers bretons qui reviennent dans notre port qu'ils n'en sortiront point qu'ils n'aient rendu le plomb de ma châsse que l'un d'eux a dérobé. Au point du jour, le jeune homme, s'appuyant sur un bâton, se rendit à l'église et raconta à un prêtre la vision qu'il avait eue. Celui-ci le rassura, et l'emmena entièrement guéri vers l'endroit du port où les marchands bretons avaient abordé. Il leur raconta le songe du jeune homme, visita avec eux les barques, et trouva le plomb volé qu'il renvoya aussitôt dans l'île de Hério. Cela fait, il se leva sur le champ un vent favorable, et les barques, libres désormais, arrivèrent sans obstacle dans leur pays. »

A la faveur des querelles entre Louis le Débonnaire et ses fils, les expéditions des Normands devenaient chaque jour plus audacieuses et plus fréquentes. En 834, treize de leurs navires avaient tenté un débarquement en Flandre et avaient été repoussés. Pareille chose leur était arrivée à l'embouchure de la Seine, d'où ils s'étaient retirés après avoir perdu cinq hommes. Plus heureux en Aquitaine, ils avaient pillé le bourg de Burnard et s'en étaient retournés avec beaucoup de butin. La même année, les Normands portaient aussi le meurtre et l'incendie dans la Frise, et emmenaient captifs un grand nombre d'habitants (1). Anvers fut brûlé, une église de Malines détruite, l'île de Gorée, située à l'embouchure de la Meuse, fut mise à sac (2). Les pirates remontèrent le cours du Rhin et arrivèrent devant Dorestad. Dorestad était alors une cité opulente, où s'élevaient cinquante-cinq églises (3)

(1) Northmanni... cum XIII navibus egressi, primo in Flandrensi littore molientes, ab his qui in præsidio erant repulsi sunt. Deinde in ostio Sequanæ similia tentantes, resistentibus sibi littoris custodibus, quinque suorum interfectis recesserunt. Tandem in Aquitanico littore prosperis usi successibus, vico Burnard depopulato, cum ingenti præda reversi sunt ad propria. Northmanni venientes in Frisiam, aliquam partem ex illo devastaverunt, homines quosdam occiderunt, quosdam captivos adduxerunt, partemque ejus igni concremaverunt anno Domini 833 (834), regnante Ludovico Augusto Karoli magni filio. *Chron. de Gest. Norm.*—Depping, qui parle des ravages des Normands en Frise, ne fait pas mention de leur débarquement en Aquitaine en 834. Le récit de cette expédition rappelle par plusieurs détails significatifs celle qui eut lieu en 820 contre l'île de Bouin. Jusqu'à un certain point, cela permettrait peut-être de de soupçonner l'exactitude du texte (pourtant si clair et si positif) du *Chron. de Gest. Norm.*

(2) *Annal. Fuldens.* et SIGEBERT. GEMBLAC. ad an. 836.

(3) In qua etiam, ut ferunt, LV ecclesiæ... fuerunt constructæ. *Act. S. Frederici* ap. *Script. Rer. Gal.* T. VI.—Dorestad (aujourd'hui Wik-te-Duerstede) est peut-être le Vicus Batavorum de Tacite. *V.* JACOB DE ROER, *Disquisitio de Dorestado Batavorum à Normannis vexato ac direpto*, dans le t. V des *Mém. de la Société Zélandaise des Sciences.*

Digitized by Google

qui attiraient de tous les pays un grand nombre de pèlerins. Les empereurs karolingiens y avaient établi un hôtel des monnaies où l'on frappait des pièces de tous les modules (1), et Louis le Débonnaire avait confié la défense de la ville à son filleul Hariold. Mais celui-ci ne sut point la garder contre les attaques des Normands, qui la rançonnèrent à trois reprises (2). L'empereur en fit porter ses plaintes au roi danois Horich, et donna l'ordre de mettre le littoral en état de défense. De son côté, Horich envoya des délégués qui furent assassinés à Cologne. Louis le Débonnaire commanda de punir les meurtriers, et Horich fit mettre à mort les pirates qui avaient remonté le Rhin. Peu après, Louis tint un grand plaid à Quiersy, et le chef danois réclama pour lui la Frise et le pays des Obotrites. Cette prétention sembla tellement étrange qu'on dédaigna d'y répondre. L'année suivante (837), les Normands rançonnèrent l'île de Walcheren, y tuèrent beaucoup de monde, et après y être demeurés quelque temps, firent voile vers Dorestad, où ils exigèrent un fort tribut. L'empereur se disposait à partir pour Rome. A cette nouvelle, il ne parla plus de voyage, se rendit à Nimègue, et ordonna d'établir un camp en toute hâte; mais les Normands, avertis de son approche, repartirent aussitôt (3). Louis convoqua un plaid général dans le pays même, et manda les chefs qu'il avait chargés de la garde du littoral pour y rendre compte de leur conduite. Ceux-ci s'excusèrent sur le défaut de concours qu'ils avaient rencontré chez les hommes placés sous leurs ordres, et l'on dut aviser à de nouveaux moyens. On convint de mettre en mer une flotte qui devait toujours croiser le long des côtes de la Frise (4), et des comtes et des abbés renommés pour leur intrépidité furent chargés de défendre cette contrée. Au printemps de l'année 838, l'empereur retourna à Nimègue, car on annonçait un nouveau débarquement des pirates. Mais leur flotte fut détruite ou dispersée par la tempête.

Les effets de ces mesures, pourtant si insuffisantes, furent entièrement compromis par la mort de Louis le Débonnaire et le démembre-

(1) On a plusieurs fois découvert en Danemark des monnaies de Dorestad, qui y ont sans doute été apportées par les anciens Normands. MUNTER, *Introduction du Christianisme dans le Nord.*

(2) *Annal. Bertin.*, ad an. 834, 35 et 36.

(3) Anno Domini 837, Northmanni, in insula quæ Walcria dicitur, multos trucidaverunt, et aliquandiu inibi commorantes, censu exacto, ad Dorestadum pervenerunt, et tributa similiter exegerunt. Quibus Ludovicus imperator auditis, ad Noviomagum castrum properare non distulit. Cujus adventu Northmanni audito, continuo recesserunt. *Chron. de Gest. Norm.*

(4) Classis quæque versus diligentius parari jussa est. *Annal. Bertin.* ad an. 837.

Digitized by Google

ment de l'empire Frank après la bataille de Fontanet. Même avant ce grand combat où périrent tant de vaillants hommes dont l'Occident aurait eu besoin pour résister aux Normands (1), ceux-ci remontaient déjà, sous la conduite de leur chef Ascer ou Oscher, le cours de la Seine dont les eaux étaient alors très hautes (841). Ils tombèrent à l'improviste sur le territoire de Rouen, altérés de pillage, et portant partout la flamme et le fer. Le 14 mai, la ville fut saccagée et brûlée, les moines et les habitants furent massacrés ou faits prisonniers (2).

Les pirates s'emparèrent aussi de l'abbaye de Saint-Ouen, dont les religieux eurent à peine le temps de transporter au bourg de Condé, près Paris, les reliques de leur patron (3). Le 16, ils reprirent leur route, dévastèrent tous les monastères, ainsi que les autres lieux voisins de la Seine, ou les laissèrent remplis d'effroi, après en avoir reçu beaucoup d'argent (4). Ce fut alors qu'ils incendièrent l'abbaye de Jumiéges, fondée par saint Filibert au VIIe siècle dans une presqu'île de la Seine. Les gens d'église et les laïques, qui s'étaient établis en grand nombre dans les environs, furent dispersés. Pendant plus de trente ans, ce lieu devint la retraite des bêtes sauvages et des oiseaux (5), car les moines s'étaient enfuis avec leurs reliques et leurs objets précieux, après avoir enterré ce qu'ils ne pouvaient emporter facilement. On dit qu'un de ces prêtres, qui avait sauvé un antiphonaire, s'en alla jusque dans les Alpes demander un asile au monastère de Saint-Gall, et que ce fut ainsi que le plain-chant, dont la notation était alors une nouveauté, se propagea en Suisse et en Allemagne (6).

(1) Totam Franciam militum præsidio nudam, cujus robur in prælio Fontaneto nuper deperierat, tantus metus corripuerat, ut Normannis nemo posset resistere, nemo posset repellere. *Duch. Script. Rer Fr.*, t. III. — Deseritur custodia littorum maris Oceani, cessant bella extrinsecus, grassantur intrinsecus, augetur numerus navium Normannorum. ERMENT. *Transl. S. Filiberti.*

Là perit de France la flor
Et des barons tint lé meillor.
Ainsi se trouverent paëns terre
Vuide de gens, bonne à conquerre.
ROB. WACE, *Roman de Rou.*

(2) *Annal. Bertin, ad an.* 841.

(3) *Translat. corporis B. Audoeni, ap. Script. Rer. Gal.*, t. VII.

(4) *Annal. Bertin*, ad an. 841.

(5) Locus cœpit esse cubile ferarum et volucrum. GUIL. GEMET., lib 1, cap. 6. — La destruction de Jumiéges a été célébrée plus tard par un moine dans un poème latin dont la date est relativement trop récente pour qu'on puisse accepter cette pièce comme un document historique. V. *Neustria pia*, art. *Gemeticum*, et YEPES, *Coronica general de la orden de San Benito*, t. II.

(6) Contigit ut presbyter quidam de Gemidia nuper a Nordmannis vastata, veniret ad nos, antiphonarium suum secum deferens, in quo alii versus ad sequentias erant modulati, sed jam tunc nimium viciati. NOTKER, *Præfat. in libr. sequentiarum*, dans le t. 1 du *Thesaurus anecdot.*, de B. PEZ.

Digitized by Google

Après la ruine de Jumiéges, les Normands se portèrent vers une abbaye voisine, celle de Fontanelle, fondée au VIIe siècle par saint Wandrille, à quelques lieues de Rouen, dans une étroite et verdoyante vallée de la rive droite de la Seine. Ce monastère était alors dans la Neustrie un foyer intellectuel d'une certaine importance. Les religieux y avaient établi une école et une bibliothèque composée d'un assez grand nombre de manuscrits; plusieurs d'entr'eux s'occupaient à relater, dans de courtes chroniques, les principaux événements de leurs temps (1). A l'approche de l'ennemi, les moines aimèrent mieux payer rançon que de s'exposer au sort de leurs frères de Jumiéges, et ils composèrent avec les Normands moyennant six livres d'argent. Leur exemple fut suivi par ceux de l'abbaye de Saint-Denis qui traitèrent, pour vingt-six livres du même métal, du rachat de soixante-huit captifs, lesquels étaient probablement leurs colons (2). Sur le bruit de tous ces brigandages, le comte de Wulfhard, qui se trouvait alors en Neustrie avec une troupe de Franks, marcha contre les Normands; mais les païens évitèrent le combat et se rembarquèrent le dernier jour du mois de mai (3).

Tout allait de mal en pis dans l'empire karolingien. « Après la bataille de Fontanet, Lothaire, pour se concilier les Saxons et les autres peuples voisins des frontières du Nord, permit aux *Stelling* (4), qui étaient en grand nombre parmi cette nation, de choisir entre leurs anciennes coutumes celle qui leur conviendrait le plus. Ces hommes, toujours enclins au mal, aimèrent mieux revenir aux pratiques païennes que de tenir les serments qu'ils avaient prêtés à la foi du Christ. Il céda à Hariold, ainsi qu'à d'autres chefs danois, l'île de Walcheren et les lieux circonvoisins, forfait digne de toute exécration que de soumettre les chrétiens, les peuples et les églises du Christ à ceux dont les chrétiens avaient reçu du mal; en sorte que les persécuteurs de la foi chrétienne devinssent les maîtres des chrétiens, et que les serviteurs du Christ servissent les adorateurs du démon (5).»

C'en est fait de l'unité de la monarchie de Charlemagne. Le Nord a

(1) *Gal. Christian.*, t. IX, p. 155.
(2) *Annal. Bertin.*
(3) Obvius illis factus est Vulfardus regius homo cum populo; sed pagani minime ad pugnam paraverunt se. *Gesta abbatum Fontanelli*, ad an. 841.
(4) Sur les Saxons *Stelling*, V. les *Mémoires de* NITHARD, coll. Guizot.
(5) Dignum sane omni detestatione facinus, ut qui mala christianis intulerunt, iidem christianorum terris et populis, Christique ecclesiis præferrentur, etc. *Annal. Bertin*, ad an. 841.

Digitized by Google

repris l'offensive. Aux débarquements passagers, aux incursions rapides et soudaines, vont succéder, après le traité de Verdun (843), les grandes expéditions maritimes des Normands.

J.-F. BLADÉ.

Nuit de Noël, 1861.

FIN.

LA POÉSIE BÉARNAISE.

(Suite et fin.) (1)

Mais c'est trop regretter ce qui manque à Despourrins; il est temps d'en venir à l'éloge. Quels que soient d'ailleurs les défauts de ses chansons, elles n'en ont pas moins les deux mérites essentiels de la poésie pastorale, la vérité des mœurs et le naturel des sentiments. Despourrins a su rencontrer ce point si difficile à saisir entre la rusticité champêtre qui offenserait notre goût et que la poésie ne doit pas rendre, et une délicatesse étrangère à la vie des champs. Les personnages qu'il met en scène ne sont pas des pasteurs grossiers, comme quelquefois dans Théocrite, ni des hommes du monde, comme dans Fontenelle: ce sont des bergers tels qu'on se les figure et qu'on aime à les voir, ayant du bon sens, des idées justes, mais peu nombreuses, en un mot ce que la nature peut donner, mais non ce qui s'acquiert par l'éducation. Leur ignorance des choses de la vie fait sourire. Nous avons vu sous quelles brillantes couleurs un berger envisage le métier de soldat; un autre, qui part pour l'Allemagne, promet à sa fiancée de lui écrire, *s'il y a du papier*. Une jeune fille, dans son admiration ingénue pour un berger, s'écrie *que s'il avait une épée, il semblerait le roi.* Peut-on mieux observer et mieux rendre la naïveté de ces âmes simples qui n'ayant

(1) Voir, plus haut, p. 432.

Digitized by Google

pu s'instruire par des livres ni par des voyages, se figurent le monde entier comme le petit coin de terre où ils vivent?

Mais Despourrins excelle surtout à faire parler la passion. En le lisant, on croit entendre les bergers eux-mêmes exprimer leur amour, tant le poète a su se transporter dans la situation où il place ses personnages, et se pénétrer des sentiments qu'il leur prête. Il a bien saisi surtout ce caractère de la passion qui loin de se renfermer en elle-même, se répand au dehors et associe l'univers entier à ce qu'elle éprouve. La nature chez lui n'est pas un témoin impassible des joies et des douleurs de l'homme; elle est en deuil quand il souffre, et prend un air de fête lorsqu'il est heureux. Une bergère pleure-t-elle son amant parti pour la guerre? Elle appelle son chien et son troupeau pour gémir avec elle. Un berger est-il trahi par celle qu'il aime? Il rappelle au rossignol qu'il a entendu les serments de l'infidèle, il s'écrie que les oiseaux plaignent ses peines et que sur le penchant des collines tout lui semble désolé. C'est par ces mouvements si vrais que les chansons de Despourrins méritent de survivre à tant d'autres peintures, ou fausses, ou froides ou prétentieuses, de l'amour.

Il ne faut rien exagérer pourtant: ces éloges ne s'appliquent pas à toutes les chansons de Despourrins; ou plutôt il semble qu'il y ait deux hommes en lui; l'un simple habitant des montagnes, exprimant tels qu'ils les voit les sentiments qu'il observe autour de lui; l'autre qui a contracté dans les villes le faux goût de son siècle, et qui le transporte dans ses ouvrages. Le dix-huitième siècle, on le sait, si grand d'ailleurs, s'écarta beaucoup en littérature de la divine simplicité de l'âge précédent. Pour plaire à une société fatiguée des pures jouissances

Digitized by Google

de l'art, les poètes s'ingénient à farder la passion et à la parer d'ornements empruntés. C'est le temps de ces comparaisons ambitieuses, de ces folles exagérations, de ces compliments laborieusement tournés, de ces analyses gravement puériles qui passent en revue toutes les perfections de l'objet aimé, en un mot, de tous ces artifices par lesquels l'esprit essaie de remplacer le sentiment. Il faut que la contagion de ce mauvais goût ait été bien générale, puisqu'elle pénétra jusque dans ces vallées des Pyrénées où l'air pur des montagnes semblait en garantir, et qu'elle altéra quelquefois le talent simple et franc de Despourrins. Il y a telle de ses chansons qu'on mettrait sous le nom de Dorat ou de Bernis, celle par exemple où il vante toutes les qualités de l'amour, sa force, son agilité, son invincible puissance. S'il fait l'éloge d'une bergère, les rayons du soleil, dit-il, se cachent à son approche; ses yeux sont deux âmes, deux foyers d'où partent les flèches de l'amour. Un berger veut-il peindre son amour? il dira que les ruisseaux les plus abondants n'égalent pas ses pleurs, qu'il ne voit plus le sol qu'il foule, et par cette exagération il fera douter de la vérité de sa passion. Ces mêmes hommes que nous avons vus si naïfs, si ignorants, les voilà pourvus de toute l'érudition galante du temps. Ils ont voyagé en Grèce; ils ont vu l'amour avec son carquois, les plaisirs et les ris qui l'accompagnent; ils étaient sur le mont Ida quand Pâris donnait la pomme, et ils regrettent que leur bergère n'ait pu disputer le prix à Vénus. Les noms mêmes se ressentent de ces malheureux souvenirs de l'antiquité. Jamais bergère de Béarn s'est-elle appelée Zoé, ou Calixte, ou Philis?

Je reconnais encore cette influence du temps dans l'emploi de l'allégorie, assez fréquent chez les Béarnais. C'est, sans doute, un artifice fort ingénieux que l'allégorie

Digitized by Google

et qui fait grand honneur à l'imagination d'un poète; mais, par cela même, il n'est pas toujours à sa place. En effet, il y a des moments où l'imagination doit se tenir à l'écart et laisser parler le sentiment. Est-il naturel qu'une âme vraiment émue, au lieu de contempler en lui-même l'objet de son émotion, le voie sous une image étrangère? Conçoit-on que la passion se partage entre deux idées, quand son essence est de concentrer l'âme entière sous une seule? Aussi, l'on sent quelque froideur jusque dans les allégories les plus belles, quand elles entrent dans le langage de l'amour. Voyez cette jolie chanson de Despourrins où un berger pleure son amante qui l'a abandonné :

« De la plus charmante brebis, pasteurs, venez me consoler. Tantôt elle sautait sur l'herbe, maintenant je ne l'ai plus dans mon parc. Quelque bête sauvage me l'a enlevée, ou peut-être la folâtre veut se faire chercher.

» Je la gardais dans la prairie, pendant la saison des fleurs; j'en faisais ma favorite, je la mangeais de baisers. De caresses, il n'en est pas qu'elle ne reçût, et, comme la plus chérie, à poignées elle recevait le sel.

» Du beau troupeau de mes brebis, celle-là était la fleur; ceux qui voyaient ses laines si fraîches, s'écriaient : « ô l'heureux pasteur! » Maintenant, je l'ai perdue; j'en ai tant de peine, que si elle ne m'est rendue, je serai mort demain.

» Allez, moutons, à l'aventure. Quittez l'infortuné pasteur; que le ciel vous donne de meilleurs pâturages. Pasteurs de la plaine, si vous trouviez ma brebis, ramenez-là dans mon parc.

» Echo qui répète les plaintes de ma douleur, apprends-moi sur quelles crêtes s'est égaré mon bonheur. Il n'est rocher ni montagne qui, s'ils connaissaient ma peine, n'en eussent pitié. »

Digitized by Google

Cette chanson est, sans doute, une des plus gracieuses de Despourrins; il semble même au premier aspect qu'elle respire une douleur; pourtant je ne sais, cette manière détournée et réfléchie d'exprimer ses sentiments, cette allégorie si bien soutenue qu'on doute par moments si ce n'est pas une brebis qu'il regrette, cela suppose dans ce berger un calme d'esprit que la passion ne comporte pas. Je le crois moins affligé qu'il voudrait le paraître. Il a beau dire que si on ne ne lui rend sa brebis, il sera mort demain : je le soupçonne d'être de ces amoureux dont parle Boileau, qui meurent *par métaphore*. Aussi cette chanson me semble bien inférieure à cette autre, si connue, où une profonde douleur s'exhale en paroles simples et touchantes :

« Là-haut sur les montagnes, un pasteur malheureux, assis au pied d'un hêtre, noyé de pleurs, songeait au changement de ses amours.

» Cœur léger, cœur volage, disait l'infortuné; la tendresse et l'amour que je t'ai portés, est-ce par là que j'ai mérité tes rebuts ?...

« Depuis que tu fréquentes la gent de condition, tu as pris un si haut vol, que ma maison n'est plus assez haute pour toi d'un étage.

» Tes brebis avec les miennes ne se daignent plus mêler; tes superbes moutons ne s'approchent plus des miens que pour les frapper de la corne.

» De richesses je me passe, d'honneurs, de qualité. Je ne suis qu'un pasteur; mais il n'y en a aucun que je ne surpasse en amitié.

» Encore que je sois pauvre, dans mon petit état, j'aime mieux mon berret tout pelé, que le plus beau chapeau galonné.

» Adieu, cœur de tigresse, bergère sans amour! Chan-

Digitized by Google

ger, tu peux changer de serviteur; jamais tu n'en trouveras un tel que moi. »

C'est là le chef-d'œuvre de Despourrins, et seul il lui assurerait un rang parmi les poètes. Quelle vérité dans ces plaintes! quel mélange attendrissant de tristesse, d'amertume et d'amour! Mais en même temps quelle perfection de style! Je ne voudrais pas descendre dans le détail; mais comment ne pas remarquer la justesse et l'imprévu de ces images pittoresques, cet orgueil d'une bergère pour qui la maison de son amant n'est plus assez haute d'un étage, ces moutons qui semblent partager la vanité de leur maîtresse. Et si la traduction même a tant de charmes, que dire de l'original, paré des grâces de cette langue béarnaise, si riche, si brillante, l'une des filles les plus gracieuses de la vieille langue romane. Ce n'est pas là un de ces patois réduits à ne rendre que les idées communes, et condamnés par leur indigence à une éternelle bassesse; c'est une langue véritable douée de mérites distincts, et qui pour rendre quelqu'une de ces pensées tendres ou mélancoliques si familières aux poètes béarnais, atteint souvent à cette précision, à cette plénitude, et si j'ose le dire, à cette maturité d'expression qui ne se rencontre que dans les langues formées. Peut-on faire mieux sentir l'inconstance d'une âme légère que ne le fait Despourrins par cette image « *la foi posée sur le sable, la moindre ondée la fait voler.* » Ces paroles d'un berger dans de Mesplés « *en moi peu d'apparence, mais j'ai tout dans le cœur,* » ne peignent-elles pas bien l'humble désir d'un amour qui demande à être éprouvé? Cette comparaison, tant aimée des poètes, du court éclat de la beauté au peu de durée de la fleur, est-elle mieux exprimée dans Ronsard ou même dans Malherbe, que dans ces conseils de Hamolin à une jeune fille: « *Pense au lendemain de la fleur qui sur le ravin s'est*

Digitized by Google

fanée? » Enfin qu'y a-t-il de plus parfait, toujours dans le même ordre d'idées, que ce sonnet d'un membre de la famille Gassion :

« Quand le printemps, en robe peinte de fleurs, a fait passer la rigueur des grands froids, le chevreuil, par sauts et par bonds, s'ébat au milieu de la prairie.

» Au beau lever de l'aube diaprée, il prend le frais le long des ruisseaux, il se noie dans l'onde argentée, puis fait cent bonds sur le gazon.

» Des chiens courants, il craint peu les aboiements; il se croit bien sûr, mais pendant qu'il s'ébat, l'arquebuse lui donne le coup mortel.

» Ainsi je vivais sans tristesse, ni douleur, quand un bel œil m'a percé le cœur. »

Ce discours serait incomplet, Messieurs, si je ne disais quelques mots de ces poèmes où l'esprit béarnais, changeant avec bonheur de ton et de manière, saisit et fait ressortir les ridicules qu'il observe autour de lui. Bien que vos poètes aient peint de préférence les sentiments tendres et sérieux de l'âme, on pense bien que la gaîté franche et la piquante malice ne perdent pas leurs droits dans le pays d'Henri IV. J'en donnerais beaucoup de preuves, s'il m'était permis de parler des auteurs vivants. Parmi les œuvres des anciens poètes, sur lesquelles seules peuvent porter mes éloges et mes critiques, il en est deux surtout qui me paraissent dignes de remarque : la *Pastorale* du paysan, par M. de Fondeville, et le *Rêve*, de l'abbé Puyoo.

La *Pastorale du Paysan*, qui n'a de pastoral que le nom, est une critique de ces classes de la société qui ont tant exercé la verve de nos comiques français. Un paysan qui veut faire embrasser un état à son fils, se fait amener, tour à tour, un homme de loi, un médecin, un maître d'armes, et enfin, puisque il faut l'appeler par son nom, un apothi-

Digitized by Google

caire. Chacun d'eux, dans un français emphatique, et le dernier dans un langage bizarrement mêlé de français et de béarnais, fait l'éloge de sa profession, et traite le paysan avec un dédain superbe; mais lui avec une bonhomie narquoise, en affectant de ne pas les comprendre, se joue de leur suffisance, leur montre le vide de leur art et les renvoie bafoués et confus. Ce petit drame est une suite de quiproquos burlesques, entremêlés de contes et d'anecdotes d'une gaîté un peu triviale. Çà et là pourtant on rencontre quelques mots d'un bon comique, comme celui du valet qui amène le maître d'armes : « *Il vaut mieux à lui seul que tous les autres, car il les traite tous de coquins et de marauds.* »

Le rêve de l'abbé Puyoo est célèbre dans le pays, sans doute parce que la malignité publique y attache un souvenir de vengeance et de triomphe. C'est, en effet, une sorte d'invective contre la vanité de certains nobles de fraîche date, qui prétendaient à une antique origine. Ce poème a le défaut de tous les ouvrages de circonstance : c'est que son mérite tient au temps et qu'il n'a plus d'intérêt aujourd'hui. Des familles que l'auteur immole à sa verve caustique, les unes sont éteintes, d'autres ont gagné, en servant la patrie, la véritable noblesse, en sorte que la plupart des railleries dirigées contre elles n'ont plus de sens ni de portée. Pour sauver cet ouvrage de l'oubli, il lui faudrait quelque chose de ce mérite littéraire qui fait vivre les provinciales de Pascal ou les mémoires de Beaumarchais; mais c'est là ce qui lui manque. La fiction en est très simple. L'auteur voit en rêve la vérité qu'il interroge sur l'origine de certaines familles, et alors commence une sorte de généalogie burlesque, qui ne recule devant aucun détail, quelque grossier qu'il soit, et qui ne laisse sans atteinte aucune famille, excepté, comme on le pense bien, celle de l'auteur. On ne peut en rien citer, et c'est là le châtiment de la satire personnelle,

Digitized by Google

surtout quand, au lieu d'une raillerie fine et de bon goût, elle ne renferme que des sarcasmes amers, inspirés par une rancune longtemps contenue.

Le trait commun de ces poèmes, c'est que la plaisanterie y est toute locale; rien ne s'y rapporte à l'humanité ni même à la société française en général. Et c'est une chose remarquable que dans des ouvrages composés au XVIIIe siècle, il n'y ait nulle trace de cette ardeur d'opposition qui alors travaillait les esprits. Dans un temps où la tragédie était moins une œuvre littéraire qu'une arme contre un préjugé, où un auteur de mémoires dans un procès privé attaquait toute la magistrature, où un éloge académique était la critique du présent sous la louange du passé, où, en un mot, tous les genres de littérature, depuis le drame jusqu'au pamphlet, détruisaient de concert l'ancienne société, les Béarnais seuls ne prennent aucune part à cette lutte. Ce n'est pas que vos pères, Messieurs, fussent étrangers au progrès des esprits; ils l'ont bien montré en 1789; mais sans doute en s'associant aux vœux de toute la France, ils n'avaient point de goût pour ces efforts violents et opiniâtres qui déracinaient lentement les vieilles idées; une heureuse facilité à s'accommoder du temps présent, tout en souhaitant un meilleur avenir, une humeur douce et bienveillante, qui peut se jouer innocemment d'un travers ou d'un ridicule, mais qui répugne aux haines ardentes et aux longues colères, tel était alors et tel est encore aujourd'hui le caractère du Béarn. Sous ce climat si doux, en face de cette nature si riante, il semble que les passions politiques s'amortissent, que les opinions contraires se heurtent avec moins de violence; ici les dissidences peuvent aller jusqu'à la discussion; elles ne vont jamais jusqu'à la lutte. Heureuse contrée, qui dans des temps de troubles, ouvre un refuge aux

Digitized by Google

âmes fatiguées; terre privilégiée qui semble avoir conservé de nos jours ce droit d'asile dont les monastères jouissaient au moyen-âge, et autour de laquelle la Providence a tracé comme une ligne invisible que nul fléau n'ose dépasser.

Messieurs, je n'ai pas prétendu comprendre dans ce discours toute la poésie béarnaise. Je n'ai point parlé, par exemple, de ces curieux Noëls qui charment les veillées du village : j'ai négligé les chansons du célèbre Bordeu, qui a ramené l'antique alliance de la poésie et de la médecine : je n'ai rien dit des imitations que nous avons, dans votre langue, d'Anacréon et de La Fontaine, quel que soit leur mérite réel. Je me suis attaché surtout à celles des œuvres de vos poètes qui sont purement indigènes, et même à celles-là seulement qui montrent l'esprit béarnais sous ses deux faces de vive gaîté et de tendre mollesse. Je devrais peut-être regretter d'avoir appliqué les règles sévères de la critique à ces poésies gracieuses, et d'avoir manié trop rudement ces fleurs délicates qui veulent être touchées d'une main légère; mais je me flatte de n'en avoir pas méconnu le charme; et, après tout, il vaut mieux qu'elles aient subi une épreuve : puisqu'elles en sont sorties presque sans atteinte, c'est qu'elles étaient pures de tout alliage et que leur éclat n'était point trompeur.

Et maintenant, jeunes élèves, je reviens à vous : car c'est à vous que se rapportent toutes les pensées de vos maîtres. Tous, enfants du Béarn, par naissance ou par adoption, vous avez entendu avec intérêt l'éloge d'une poésie qui fait honneur à votre pays; mais vous savez qu'elle n'est pas son seul titre à la renommée. Vous n'êtes pas ici dans une de ces contrées obscures qui n'ont point d'annales, et dont la gloire se confond avec celle de la

Digitized by Google

France. Grâce à sa longue indépendance, grâce au génie que le ciel lui a donné en partage, ce petit pays, qui tient si peu de place sur la carte, a vu de grands événements et a produit plus d'hommes célèbres que de grandes provinces.

Et, pour ne parler que de cette ville, n'est-ce pas ici que sont nés, ce roi qui sauva la France de l'étranger et de la guerre civile, et qui lui donna deux siècles de grandeur et de gloire; ce capitaine, qui fut l'élève de Gustave-Adolphe et le maître de Condé; ce guerrier, général illustre de la République, et qui, élevé depuis sur un trône étranger, a su le transmettre à ses descendants? Henri IV, Gassion, Bernadotte, quels noms! et quel pays en peut citer de plus grands! Si je vous rappelle ces souvenirs, jeunes élèves, ce n'est pas pour flatter votre orgueil, ni pour développer en vous cet esprit provincial qui n'est plus de ce temps : c'est pour vous encourager par des exemples domestiques. On disait autrefois : *Noblesse oblige*, et ce mot doit s'entendre des provinces comme des familles : puisque le Béarn a conquis, par les mains de vos pères, ses titres de noblesse, c'est à vous de les lui conserver. Vous donc, enfants qui allez recevoir ces couronnes, sachez qu'elles ne valent que comme le présage et les prémisses de vos triomphes futurs. Et vous, jeunes gens, qui venez de cueillir cette palme plus difficile, ce rameau d'or placé à l'entrée du monde et qui en ouvre les portes, tenez les promesses de ce premier succès : soyez de dignes enfants du Béarn et de la France. Puissent quelques-uns de vous faire un jour partie de cette élite de savants, d'hommes d'Etat, de grands capitaines qui font la force et la gloire de la patrie! Et puisse la France dire un jour d'eux, comme Henri IV de Biron : « Qu'elle les présente volon-» tiers à ses amis et à ses ennemis! »

Digitized by Google

M. DAVID DU GERS.

Le pays vient de perdre un homme du mérite le plus élevé, M. Irénée David, avocat à Auch, ancien représentant à l'Assemblée constituante.

Intelligence d'élite, M. David est un de ceux qui ont pénétré le plus avant dans les nombreux sentiers des connaissances humaines. Son esprit observateur le portait instinctivement vers l'étude de l'histoire naturelle; la science de Linné surtout avait pour lui un attrait irrésistible: il devint un savant botaniste, un arboriculteur distingué. C'est à ce point de vue que nous allons essayer de l'apprécier.

M. David arriva fort jeune à Paris dans les dernières années de l'empire; c'était l'époque de Geoffroy St-Hilaire, de Laurent de Jussieu; c'était la belle époque du Jardin des Plantes. Attiré par un charme invincible vers ce lieu merveilleux « où se confondent toutes les latitudes et tous les aspects du monde connu, toutes les productions de la terre habitée et des mers (1), » il suivait avidement les cours du Museum. Son assiduité fut remarquée. Deux maîtres célèbres, Bosc et Desfontaines, dont il fut l'ami, s'attachèrent à développer chez le jeune David ce germe puissant qui devint si fécond.

M. David quitta Paris dans les premières années de la Restauration. Désormais retiré à Auch, il établit une vaste pépinière à quelques pas de la ville dans son domaine de la Hourre. C'est là qu'il s'est livré pendant plus de quarante ans à des études pratiques d'arboriculture, à des

(1) Boitard, *Histoire du Jardin des Plantes.*

Digitized by Google

essais d'acclimatation qu'aucun mécompte ne pouvait lasser; travaillant sans relâche à la formation de ce parc de la Hourre qui jouit d'une légitime renommée dans le monde scientifique (1). Toujours au courant des découvertes nouvelles, recueillant avec soin le fruit de ses propres observations, M. David n'a pas peu contribué au développement qu'a pris durant cette période la science de l'arboriculture.

Ce ne serait pas une tache facile que d'apprécier tous ses écrits; les publications horticoles les recherchaient; bornons-nous à dire que dans le *Mémorial Agricole du Gers* (1819-1832) il se fit connaître par divers travaux sur la sylviculture. Antagoniste ardent de ce système de déboisement qui envahissait le pays, M. David faisait entrevoir un avenir peu éloigné où nos contrées seraient dénudées de grands arbres, privées de bois de construction. Il faut reconnaître que ses prévisions étaient vraies.

Dans les *Annales de l'Institut Horticole de Seine-et-Oise* (2), recueil où figurent les noms de Brongniart, A. de Jussieu, Jaume-St-Hilaire, Deslongchamps, Turpin, M. David fit paraître, en 1834, une série d'articles sur le genre Frêne. Ce travail remarquable, qui est la description la plus complète de ce genre si varié, éleva du premier coup son auteur au rang de ces savants. Toutes les espèces et toutes les variétés d'Amérique y sont groupées à côté de leurs congénères de notre vieil hémisphère.

En 1844, dans la *Revue Horticole* (3), il fournit une notice sur le sureau et ses variétés en France.

Dans la même *Revue*, en 1846, M. David publia une

(1) Voir notamment un article de M. Pépin, chef de l'école de botanique au Jardin des Plantes, sur le parc de la Hourre, *Revue Horticole*, année 1861, page 24. Le parc de la Hourre a aussi été visité en 1860 par M. Carrière, chef des cultures au Jardin des Plantes.

(2) Paris, bureau de la Société d'horticulture, rue Taranne, 12, tomes 5 et 6.

(3) Librairie agricole de la maison rustique, rue Jacob, 26, année 1844.

Digitized by Google

description des Chênes de France nouveaux ou peu connus. Il fit connaître un Chêne à feuilles très dentelées, croissant naturellement dans certains cantons des Basses-Pyrénées, imparfaitement observé jusqu'alors, et désigné sous le nom de Chêne Cerris. Cette espèce est groupée par M. David à côté du Pseudo-Suber (faux liége), importé d'Afrique et d'Espagne, dont les glands atteignent le volume d'un gros marron, et que l'on pourrait utilement propager dans le midi de la France, ainsi que le prouvent les robustes échantillons qui existent depuis vingt ans dans le parc de La Hourre.

En 1847, dans le *Portefeuille des Horticulteurs* (1), il fournit un traité des Yuccas et de leur culture.

La Révolution de 1848 arriva. La réputation scientifique de M. David, d'autre part les souvenirs qu'il avait laissés au barreau, la popularité qu'il s'était acquise comme jurisconsulte, ses écrits sur l'économie politique et financière, son travail récent sur le cadastre et la péréquation de l'impôt foncier, le désignèrent naturellement au choix de ses concitoyens pour l'Assemblée constituante. Il n'entre pas dans le cadre de ce rapide aperçu de retracer la vie politique de M. David : ce ne serait pourtant pas le côté le moins intéressant; disons seulement qu'il poursuivait un seul but, le triomphe du droit sur la force, de la vérité sur le mensonge. Il ne fut pas réélu à l'Assemblée législative; au fond il n'en eut pas de regret. Cherchant avant tout la bonne foi dans la discussion, l'aurait-il trouvée dans cette lutte acharnée des partis?

M. David redevint arboriculteur. Il publia en 1852 (2) une revue des Pins cultivés en France; plus tard, en 1853 (3), un traité des Conifères. Personne mieux que lui

(1) Paris, Gros, rue du Foin-St-Jacques, 18, ann. 1847.
(2) *Revue Horticole*, année 1852.
(3) Id. année 1853.

Digitized by Google

ne connaissait cette nombreuse famille : il avait sous la main, dans le parc de la Hourre, toutes les richesses importées depuis un demi-siècle.

C'est une chose curieuse à voir que ce parc de la Hourre, véritable classification vivante par familles, genres, espèces et variétés, de tous les arbres, arbrisseaux et arbustes, indigènes et exotiques, connus ou cultivés en France. « Presque tous les magnifiques arbres du continent américain, dit M. Pépin (1), couvrent cette belle propriété de leur ombrage... La ville d'Auch doit s'enorgueillir d'avoir un introducteur aussi éminent que M. David, qui a souvent livré à la publicité, et spécialement dans la *Revue Horticole*, des notes très intéressantes sur les variétés d'arbres qu'il possède, et dont il enrichit chaque jour nos collections. »

Qu'aurions-nous à ajouter après cette appréciation émanant d'une telle autorité ? M. David compte parmi les maîtres de l'arboriculture.

VICTOR LAVERGNE.

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

JEAN DE LA JESSÉE (2).

(*Suite.*)

Ses œuvres formaient quatre tomes. Le premier renfermait six livres de *Ses Jeunesses*, recueil un peu confus de pensées, de satyres et de portraits, divisés en strophes..... Le courtisan et l'orateur, l'homme d'épée et le savant, l'avare et le flatteur, le violent et le lâche; toutes les positions sociales et tous les caractères y sont successivement passés en revue.

(1) *Revue Horticole*, 16 janvier 1861.
(2) Voir ci-dessus pages 365, 442 et 490.

Digitized by Google

Au milieu de ces pensées toujours honnêtes, quelquefois exprimées avec négligence, se détachent des vers heureux.

Celui qui donne tost donne deux fois ensemble
Comme dit volontiers un proverbe romain
Et ne faire aujourd'hui pour attendre demain
Puis à demain encor c'est abus se me semble.

Le tome II contient plusieurs livres de mélanges. Regrets amoureux, may, sonnets, vaudevilles, chansons, villanelles. La Jessée a parfaitement réussi dans ce genre; sa renommée serait plus grande s'il l'avait cultivé de préférence à la satyre philosophique, dont il ne sut pas toujours trouver le ton énergique et concis. Les deux pièces suivantes donneront une idée de sa manière :

MAY.

Bref ore que tout nous rit
Tout fleurit
Fors toy misérable France,
France chétive qui fais,
Les forfaits
De ta race et ta souffrance,
Le temps et l'heure viendra
Qu'on plaindra
(Mais en vain) tant de preux hommes
Que ta ruse et ton effort,
Met à mort,
Et ce dur siècle où nous sommes.

VAUDEVILLE.

Il servait la peronelle
Jeune et belle,
Par souhait
Et ne la!
Il a longtemps recherchée
La cachée,
Mais il est
Au-delà.
Elle en a pris couleur blanche
La peu franche
Qu'un follet
Affola.
Ore en bonne compagnie

Digitized by Google

Elle nie
Qu'un seulet
Lui parla.

VILLANELLE.

Toynette, vous estes légère,
Autant que fille qu'onc je vy
Quand vous n'auriez été que fière
Vous m'eussiez toujours asservy,
Toujours plein de perseverance,
J'eusse prisé votre beauté :
Mais quoi ! vous aymiez linconstance,
Moy jaymais la fidélité.

. . . . . .

Très mal vous sied ce nom, Marie,
Amour vous en devrait blasmer;
En vous nommant, on dit aymer;
Mais las ! ce n'est que moquerie !

Ce tome II se termine par un grand nombre d'épigrammes assez peu réussies et qui montrent les efforts d'un homme probe et bon, qui tâche d'être méchant en dépit de la nature. Il renferme aussi des inscriptions pour plusieurs rois, reines et princes, des imitations de *l'Iliade*, de *Dante*, de *Pétrarque*, d'*Amadis de Gaule* et de la *Bible*.

Le tome III est consacré aux *Amours de Marguerite*, de *Sévère* et de *Grassinde*. Œuvres beaucoup trop développées, elles laissent apercevoir le poète trop amoureux de sa parole, qui n'a jamais consenti à rayer un vers éclos de sa plume, mais œuvres remplies de pensées gracieuses et tendres, de dépits et de regrets bien sentis, souvent exprimés avec bonheur, et qui, réduits des deux tiers, auraient formé un recueil de sentiments assez remarquable.

Le tome IV enfin est consacré à des poésies sérieuses. *Discours poétiques sur le temps, sur la Fortune, l'Espérance, l'Ingratitude, la Mort, l'Ombre de François Ier*, dédiée à Henri III; *Discours sur les œuvres de Joachim du Bellay, sur le Poète courtisan, le Temple de Navarre*, dédié à Jean de Beaumanoir, sieur de Lavardin; *le Corsaire, la Poésie, les Maudissons de la Guerre, la Franciade, l'Amoureux errant* et la *Jeunesse bien née*.

Nous citons d'autant plus volontiers ces pièces qu'elles sont importantes et prouvent par les grands noms de Louis de Lorraine, Roch de Serbières, Jacques de Pardailhan, Louis de Tocqueville, le grand

Digitized by Google

Alexandre, François de Larochefoucauld, le sieur de St-Luc, auxquels elles sont dédiées, que la Jessée jouait un certain rôle et se trouvait en relations avec les personnages les plus considérables de son temps (1).

C'est là, d'ailleurs, qu'il a déployé ses pensées les plus fermes, ses vers les mieux réussis. Le discours à la Fortune notamment est à peu près sans tache, très habilement composé, et pourrait être cité comme son chef-d'œuvre.

La déesse l'engage à s'attacher à elle, à suivre son char :

Au reste voy comment les chiens même effroyent
Les pauvres en la rue, et après eux aboyent :
Où les riches hardis, contants et bien aiséz
Par ce bestail japeur se voyent caresséz.
Penses donc à mattaindre, ore que tu me hastes
Et d'un si maigre espoir tes jeunes ans apastes.

Mais il refuse courageusement et préfère la pauvreté :

O que celuy me plaist qui chargé de mérites
Librement refusa l'offre des bons Samnites,
Et qui d'eux honoré, leurs honneurs desprisoit,
Lorsque pour son souper des naveaux il cuisoit.

Ce n'est pas par fragments, c'est en entier qu'il faudrait donner cette pièce.

N'est-on pas heureux aussi de pouvoir citer ces vers tirés de son discours sur le temps :

Aye donc, mon enfant, aye devant tes yeus
La crainte du Très Haut : et poursuy souscieus
Le bien de ton prochain que ce juge suprême
Te commande d'aymer ainsi comme toy mesme.
. . . . . .
Et si le ciel permet que tu sois agrandy
Sois, moins que dessus toy, sur les autres hardy :
Et scache qu'en beaus faits son los naissant accroitre,
Soy meme se douter, soy meme se cognoistre,
C'est la plus grand'victoire, et le plus grand bonheur
Qui puissent arriver a monarque ou seigneur.
. . . . . .

(1) L'éditeur Plantin devait publier deux autres tomes composés d'odes, d'hymnes, d'élégies, d'odes-satyres, de contre-amours et de tragédies; mais on ignore s'ils furent publiés. Voir pour la plupart de ces détails la bibliothèque française de l'abbé Gouget, t. XIII, ainsi que le père Nicéron.

Digitized by Google

Ne tenfle audacieus en ta prospérité
Et lache ne t'abaisse en ton adversité :
Contente toy de peu, lors tu seras delivre
De peur, de soing, d'ennuy qui meurtrissant font vivre
L'homme riche et vilain ardant a recevoir
Car tant plus a le diable et tant plus veut avoir.

La Jessée avait réalisé la plus douce espérance d'un poète; il avait publié ses œuvres complètes; elles paraissaient sous la protection d'un prince, et dans la librairie d'un des principaux éditeurs de son époque.

Mais cet instant de gloire et de félicité n'était pas à l'abri des orages; les troubles politiques succédèrent aux agitations de l'amour et aux persécutions de la jalousie. Fixé auprès de son protecteur qui venait d'être *inauguré* duc de Brabant et comte de Flandre en 1581, La Jessée se trouva jeté au milieu des embarras de la guerre civile. François de France, constamment ébranlé sur son trône par des sujets en révolte et des compétiteurs étrangers, ne put parvenir à consolider son gouvernement, et mourut à la peine, en 1584, à l'âge de 31 ans.

La Jessée ne fut pas ingrat; il lui paya un tribut d'éloges, de regrets, et lança contre la discorde en général et contre celle des Flandres en particulier des foudres poétiques qu'il aurait voulu rendre dignes de celles de Lucain.

CÉNAC-MONCAUT.

(*La fin au prochain numéro.*)

A MAD. GARCIA.

Eaux-Bonnes, 4 août 1861.

I

Quand Dieu veut consoler la tristesse d'une âme
Que la douleur ploya sous un trop lourd fardeau,
Dans les Elus du ciel il choisit une femme,
Et place dans son cœur, comme un divin flambeau,
L'amour, ce charme saint des misères humaines;
Puis, dirigeant son vol dans les célestes plaines,
L'ange pieux descend sur nos mondes glacés,
Et, de ses ailes d'or secouant la poussière,
Il dit au malheureux : « Sèche tes pleurs, espère,
» Les mauvais jours sont effacés !

Digitized by Google

» Je viens, compagne aimée, au sein de ta demeure,
» Chasser le deuil amer qui brisa ton bonheur,
» Et de ton cœur meurtri repousser à toute heure
» Le souvenir des maux, cause de ta douleur.
» Pour obéir à Dieu, j'ai quitté ma patrie,
» Apportant mon amour à ton âme flétrie;
» Mes jours d'exil aux tiens vont désormais s'unir;
» J'étais ange du ciel, pour t'aimer je suis femme,
» Car les pleurs de tes yeux sont tombés sur mon âme :
» Je viens d'en haut pour les tarir. »

Ainsi, lorsqu'au travers d'une ardente jeunesse,
Les regrets imprimaient leur précoce vieillesse
A mon cœur, ulcéré des plus amers chagrins;
Quand je sentais de pleurs se mouiller ma paupière,
Et qu'ignorant pourquoi, je me roulais à terre
Et mettais mon front dans mes mains;

Quand la mort secouait sa terrible faucille
Sur les êtres bénis qui formaient ma famille,
Et qu'enfants et vieillards, dans son manteau pliés,
Me laissaient comme un fruit aux rameaux oubliés;
Que de fois j'ai voulu, brisant ma coupe pleine,
Aux hasards de la tombe ensevelir ma chaîne !
Mais quand je remontais, pour le suprême adieu,
Les jours de mon passé, mon berceau, la prière
Qu'à deux genoux, enfant, j'apprenais de ma mère,
Non !... disais-je en pensant à Dieu !...

Et je voyais alors, comme dans un mirage,
Près de moi se former un gracieux visage :
Pensif, il attachait son regard sur le mien,
Puis attirait ma tête, et, penché sur ma couche,
De mon front à ma lèvre il imprimait sa bouche,
En prenant ma main dans sa main...

C'était l'ange envoyé des lumineuses sphères
Pour rapporter à Dieu le cri de mes misères;
Rêve à jamais éteint, souvenir adoré,
Qui de la terre au ciel, hélas ! s'est envolé !

II

En vous voyant, j'ai cru le retrouver, Madame;
Car cet ange par Dieu béni du nom de femme
Avait votre regard si profond et si doux;
Il avait, comme vous, la démarche pensive,
Et sa voix ressemblait, dans sa note plaintive,
Aux accents qui viennent de vous.

En m'éloignant d'ici, j'emporte votre image...
Un jour, dans le passé, chaste pèlerinage,

Digitized by Google

Mon cœur retrouvera ce souvenir aimé;
Et, semblable à la fleur dans un livre séchée,
J'aurai, comme un parfum, à mon âme attachée
La mémoire de l'heure où vous m'avez charmé.

E. D.

MISCELLANÉES.

Les noms se pressent sur les tablettes nécrologiques d'avril. Après le décès du regrettable M. David, nous avons à enregistrer la mort de M. le vicomte de Montesquiou-Fezensac, petit-fils du duc Anatole de Montesquiou-Fezensac, général de brigade et grand d'Espagne, si honorablement connu parmi nous. Ce jeune officier faisait partie de l'armée de Rome, commandée par son oncle le général de Goyon. Il a succombé dans la ville sainte, à la suite d'une maladie de poitrine. Cinq frères lui survivent pour continuer cette antique maison. Deux ont embrassé la carrière militaire et marchent sur les traces de leurs ancêtres, parmi lesquels on trouve un maréchal, plusieurs lieutenants-généraux et des chevaliers de tous les ordres.

Il nous faut aussi inscrire un autre nom historique de notre pays : Madame la duchesse de Gontaut-Biron s'est affaissée sous le poids de l'âge, à 90 ans. C'est en elle que s'était éteinte la vieille race des Gontaut-Navailles. Cette noble femme s'était unie en 1792 à M. le vicomte de Gontaut-Biron, marquis de St-Blancart. Laissée prématurément dans le veuvage, elle devint gouvernante des enfants de France. Ses mérites et ses vertus lui valurent d'être rétablie dans le titre ducal qui avait été accordé aux aïeux de son époux, en 1593, par Henri IV, en récompense des glorieux services rendus à la couronne par les deux Biron.

Ajoutons à cette liste funèbre le lieutenant-général baron Durrieu, ancien pair, grand'croix de la légion-d'honneur, qui vient de terminer sa longue existence à St-Sever, sa ville natale, où il s'était retiré depuis longtemps. Il y vivait avec une modeste fortune, et l'estime de tous ses concitoyens. Né en 1775, il s'était enrôlé en 1793 dans le corps des volontaires basques chargé de protéger la frontière contre les Espagnols. Il se signala si bien que la même année il recevait les épaulettes de capitaine. Il donna des preuves d'une grande bravoure au Tyrol, à Malte, aux Pyramides, à Marengo, et fut promu au grade de colonel sur le champ de bataille de Wagram, en 1809. Il se fit remarquer ensuite dans les campagnes de Russie et d'Allemagne, et surtout dans la défense de Glogau, qui lui avait été confiée. En retour de ces services, il fut créé général de brigade et baron de l'empire. Il assista et fut atteint d'une blessure à Waterloo. La Restauration lui conféra le titre de général de division et lui donna un commandement dans l'expédition de Morée. Il fut nommé grand-officier de la légion-d'honneur en janvier 1834. Il faisait partie de la section de réserve (état-major) depuis 1848.

Digitized by Google

La muse de Jasmin est toujours la compagne et la conseillère de la charité. Aussi toutes les fois qu'elle ouvre la bouche, elle délie les bourses et dilate les âmes. Les élèves de l'école St-Caprais sont les néophytes dont se sert la troisième vertu théologale pour répandre ses dons salutaires dans la ville d'Agen. Zélés dans la pratique des œuvres de miséricorde corporelle, ils visitent et soulagent chaque semaine les malades et les indigents. Les épargnes de leur trésor ayant été taries par les nécessités de l'hiver, ils se sont adressés pour les renouveler à l'apôtre troubadour qui, dans une soirée poétique, a glorifié les jeunes disciples de St-Vincent de Paul et semé dans l'auditoire le bon grain de l'inspiration. Il a immédiatement recueilli une moisson de bravos et d'aumônes. Voici le morceau qu'il avait préparé pour cette fête enfantine :

Lous Aprendis de la Caritat.

A Moussu l'Abbé Capot, *lou prumè del couièlge de Sen-Caprâxi.*

La tèrro bèn mayrastro, et lous cans soun paourets;
Lou trabal susten bè, mais dins forço oustalets,
D'oubriès, al sarrat, de tout passon nessèro.....
Tabé, dins uno escôlo al gran, al gran sabé,
M'és dous de beyre, al ben d'un hibèr en coulèro,
D'aprendis Moussurets s'assaja dins lou bé,
Et debala dins la carrèro,
Per s'aprene à gari, sans brut,
Lou mal dins l'oumbro rescoundut....

Sans doute, sèn fiers d'és quan lou bezèn pareche,
Coumo d'aoutres, al pas, lou ditchaou, lou dimeche
Bestits de l'uniformo, ayre biou, èl flamben,
Et nou fa qu'un dins touts coume un bièl regimen...
Trôbi dins és tabé la jouyno poèzio :
Pepignèro d'aounou se grandis pel coumbat...
Cal de souldats pel la patrio ! !
Mais n'en cal pel la Caritat ! !
La Caritat tabé recruto soun armado;
La bol forto, balento et toutjour alucâdo
Per mitrailla pertout, dambé d'escuts, la fan,
Et fa reboundre la mizèro....
La Caritat és sènto et grandis lou may gran;
Las Rèynos, zou bezèn, soun pu bèlos enquèro
Quan la sèrbon en goubernan !
Paris surtout zou proubo, et dins las capitalos
Encrumis toutos sas ribalos...
Doun, Moussurets escalourits,
Des anges siôsquen benezits
Lous regens piètadous que dins aquel serbice,
Bous ensegnon del co *l'amistous exercice*....
Toute la bito aqui cal fa la guèrro as mals;
Dezertarés jamay..... Oh nâni !
Bous dirés : N'és pas prou d'y passa capitâni...
Y cal touts mouri.... génerals ! !

Digitized by Google

IRÉNÉE DAVID.

Aux prises avec de poignantes réalités, Bernard Palissy se consolait par une fiction : il se transportait en esprit dans un jardin enclos d'une haie impénétrable aux râles des tueries, aux clameurs des misères, des intrigues et des passions qui caractérisèrent son siècle. Le long des ondes fugitives, ou à travers les allées ombreuses de ce verger imaginaire, il errait, enseignant à ses amis la culture des plantes et des arts, la vertu et le secret d'être heureux. Ce rêve, dont le grand potier dorait ses tristes jours, fut, en partie, réalisé sous nos yeux par un homme enlevé naguère à notre département qu'il honorait à divers titres. On devine que nous voulons parler de M. David, ancien constituant, habile jurisconsulte, collaborateur du journal des économistes, naturaliste distingué, et commentateur érudit des saintes écritures.

En un lieu tranquille, qui sera tout à l'heure décrit, au sein des frondaisons et des fleurs, il était venu se délecter dans l'étude, et surtout chercher la sagesse, cette noble amie des solitaires, cette belle inconnue des hommes qui commercent trop avec les hommes. Lui, qui s'était nourri des enseignements bibliques, ne devait pas ignorer que Salomon la découvrit parmi les lys des vallées. On ne peut, en effet, l'atteindre qu'en s'isolant du monde extérieur, qu'en s'enfermant dans une vie studieuse et méditative où l'âme concentrée se régénère et reverdit comme si elle était sous l'influence d'un moral renouveau. C'est ainsi que

Digitized by Google

M. David avait pratiqué le beau songe de l'artiste malheureux.

Notre but est de raconter sa vie en exposant ses idées, car ici l'homme est tout entier contenu dans la doctrine. C'est donc pour bien fixer sa ressemblance morale que nous allons le suivre à travers les branches de la science dont il recueillit les fruits et dont il retira la maturité de son savoir. Traité par un autre pinceau que le nôtre, le portrait de cette sérieuse figure pourrait devenir un tableau. Avant de résumer quelques-uns de ses principes d'après nos souvenirs, faibles échos de ses solides causeries, jetons un rapide coup d'œil sur les phases préliminaires de sa vie publique, sur le laisser-aller et l'effusion de ses formes, sur la bienveillance de son caractère, sur son amour infini de la vie végétale, sur son habitude dans le champ scientifique de pénétrer au cœur des questions.

L'an v de la première République, son père, homme considéré et considérable, avait été directeur du Gers et l'un des représentants les plus dignes d'un pouvoir qui ne le fut pas toujours. Rendu au foyer domestique par le consulat, l'unanimité des regrets et des sympathies le suivit dans sa retraite. Contrairement aux traditions de ses prédécesseurs, l'autorité dans ses mains n'avait été qu'un instrument de justice et de concorde entre des haines mal éteintes.

M. David père voulut que l'éducation de son fils Irénée fût en rapport avec l'héritage de popularité qu'il lui transmettrait un jour, et l'enfant vint prendre rang sur les bancs de l'école centrale d'Auch, qui comptait, parmi ses membres, un des hommes des plus savants de cette époque; nous avons nommé Chantereau, auteur *du Dictionnaire des mots et usages introduits par la révolution; des tables chronologiques* (traduites de l'anglais de Blair); *de la science de*

Digitized by Google

l'histoire; des rudiments de l'histoire; *d'un voyage dans les les trois royaumes d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande*; *d'un voyage en Espagne*; *de la Grammaire Française à l'usage des Espagnols;* etc. Le grand fonds de science historique thésaurisé par le maître profita à l'intelligence précoce de l'écolier qui étudiait en même temps et avec fruit les langues anciennes, la chimie, la physique, les belles-lettres ainsi que la législation professée par M. Gèze et le dessin enseigné par M. Lartet. En fructidor, mois réservé à la distribution des prix, l'élève revenait chez lui chargé de palmes scolaires. Par suite de ses heureuses dispositions, le jeune homme fut envoyé à Paris où il suivit assidûment les cours de droit et de botanique. Cette dernière chaire était tenue par de Jussieu, qui exerça une grande influence sur la direction ultérieure de son disciple Auscitain. La première tentative littéraire de M. David fut un éloge de Pascal qu'il composa pendant qu'il était étudiant. Un tel essai était un signe de force et de gravité intellectuelles. De retour dans sa ville natale, vers les premières années de la restauration, il se fit inscrire sur le tableau des avocats. Il eut bientôt acquis la notoriété d'un jurisconsulte accompli. La procédure ne l'absorbait pas tout entier, car il consacrait une partie de ses loisirs à s'enrichir de notions théoriques sur l'organisation des sociétés, sur le rôle des gouvernements, sur le mécanisme des budgets et des impôts, et, en outre, à former dans son parc de la Hourre une assemblée d'arbres représentant les productions de toutes les latitudes. Tel est l'homme, dont nous allons crayonner le caractère à grands traits, avant de passer au développement de ses idées et de ses croyances.

Carrément assis sur une large érudition, M. David dédaignait l'étalage et les puériles élégances de la phrase. L'allure souple et libre de son esprit se complaisait dans les diffi-

Digitized by Google

cultés de la controverse. De son naturel, exempt de vulgarité, jaillissaient des axiomes sur des points qui semblaient exiger des raisonnements métaphysiques. Lorsqu'il discutait, sa mémoire était un puissant auxiliaire : Il ramenait dans son argumentation tous les souvenirs qui pouvaient la consolider et n'oubliait rien si ce n'est lui-même.

Dans l'exposition des systèmes économiques et dans tous les débats relatifs aux lettres et aux arts, il apportait une humeur souriante. Cet enjouement particularise presque toujours la vraie science. Les véritables savants, en effet, semblent ajouter à la clarté de leur démonstration, je ne sais quelle transparence d'aménité.

L'homme doctoral, au contraire, recourt à la solennité pédantesque, que j'appellerais volontiers l'épaisseur de la forme, pour mieux couvrir la pauvreté ou l'empirisme du fonds. La plupart des colosses de la renaissance, et à leur tête Galilée, avaient une physionomie à la fois sereine et joyeuse. Telle était l'expression de M. David quand il tenait la parole. Son idée s'élançait avec un abandon plein de charme et une modestie parfaite. Sa période, un peu courte, paraissait insouciante de correction et d'incisiveté, et néanmoins ces qualités l'accompagnaient toujours. Comme tous les hommes supérieurs, relevant le mot simple par la noblesse de sa pensée et la naïveté de sa manière, il parvenait à faire de la grâce avec de la bure et de l'or avec du billon. Le balancement de son corps, les mouvements inclinés de sa tête, les saccades de son geste, donnaient à son discours une couleur d'expansion agréable et de familiarité originale.

Sa personnalité rappelait certains traits de deux homonymes célèbres, de l'abbé et de Bernardin de St-Pierre. Il avait du premier la bonhomie touchante, le patriotisme de vues, le souci des vérités utiles; et du second le goût ar-

Digitized by Google

dent des choses fraîches et paisibles allié au culte universel de la nature. C'est pour s'adonner à cette douce passion et à celle d'études théoriques et pratiques qu'il s'était réfugié dans un petit monde de verdure, de bouquets et de soleil.

En dehors du panthéisme, l'amour inné de l'homme pour les objets de la création provient de ce que le grand œuvre affirme le grand ouvrier, et de ce que la nature renferme les plus belles réalités et toutes les poésies. Cette amante n'est pas ingrate; elle répond, le jour, à ceux qui la chérissent en leur livrant le secret de ses trésors, et la nuit, en laissant monter, de son sein mystérieux, à la surface de ses silences, ses arômes, ses frissons et ses demi-soupirs.

M. Lavergne, dans notre dernier numéro, a défini avec une grande pertinence le rôle efficace de M. David en arboriculture. Après cette solide étude, il serait sage et prudent de ne pas revenir sur ce sujet. Mais comme la science ne peut en aucun cas être ombrageuse envers le sentiment, nous oserons donner cours au nôtre. D'ailleurs, si nous commettons des redites, nous serons excusables d'avoir répété d'excellentes choses à la condition, toutefois, de ne pas les avoir trop gâtées.

L'homme que nous regrettons était profondément épris de la beauté, et surtout de l'utilité des arbres qui engraissent le sol de leurs dépouilles, purifient et rafraîchissent l'atmosphère, arrêtent les ouragans au passage, guident les voyageurs sur les grandes routes dans l'obscurité des nuits, qui, enfin, convertis en bois de construction et de chauffage, servent à tous les usages essentiels de la vie. La mission des arboriculteurs est donc une des plus méritantes et des plus profitables à l'avenir. On peut les considérer comme les hygiénistes de la nature, les restau-

Digitized by Google

rateurs du pittoresque, les bienfaiteurs de l'humanité. M. David, en présence d'un pays devenu presque chauve par la suppression des forêts, résolut de réparer, autant qu'il était en lui, cette extermination des grands végétaux. Aussi la moitié de sa laborieuse existence a-t-elle été consacrée à la culture ligneuse, à l'acclimatation, sous notre ciel, de tous les types exotiques et à leur croisement avec leurs congénères indigènes. Son but, en constituant cette riche collection, était de naturaliser en nos contrées les espèces étrangères et de prévenir, par leur accouplement avec les nôtres, la dégénérescence qui accompagne le dépaysement des êtres particuliers à chaque règne. L'homme est le seul qui soit excepté de cette loi. Les essais de M. David devaient avoir pour conséquence une reproduction plus puissante et plus précoce, et partant une réforme radicale du régime de plantations pratiqué parmi nous. Les avantages de son système étaient manifestes au point de vue commercial, puisque le développement des arbres accroissait la production et favorisait par suite le consommateur. Le botaniste qui nous occupe avait, comme nous l'avons déjà constaté, groupé en son parc de la Hourre toutes les races de l'ancien et du nouveau continent. Dans la famille des conifères, par exemple, l'œil du connaisseur peut descendre graduellement de l'altitude du pin du Nord, titan du genre, à l'humilité du cèdre nain. Aucun avortement ne décourageait le savant Auscitain. Quand un sujet se montrait rebelle à certaine nature de terrain, il le transplantait ailleurs et renouvelait l'expérience jusqu'à la réussite. La végétation lui avait ouvert tous ses mystères. Son infaillibilité d'observation provenait d'une faculté native jointe à un long exercice comparatif. Il était parvenu à distinguer l'espèce de la variété par un simple examen des bourgeons naissants. Ses constants efforts dans cette

Digitized by Google

branche de l'histoire naturelle lui avaient donné de très fructueux résultats. Il avait abouti à remplir plusieurs clairières qui existaient dans la classification scientifique, et à former, nous le répétons encore, un tableau vivant et synoptique de tous les produits de l'univers. Les professeurs du muséum de Londres et de Paris tenaient M. David en grande estime. Ses articles sur le frêne et une série d'autres eurent les honneurs de la reproduction ou de la traduction dans la presse Britannique. L'Angleterre, qui avait créé baronnet le pépiniériste de Lord Devonshire, devait naturellement s'intéresser aux tentatives de notre compatriote. Le monde savant lui a également rendu hommage en attachant son nom à plusieurs types nouveaux dus à son zèle éclairé. Sa mémoire est digne de la gratitude des paysagistes et même des poètes, car il a observé la parole de l'un d'eux qui a dit :

Loin de faire comme eux, combattons sans relâche
Leur œuvre de malheur : ils dévastent, semons;
Replantons mille pins pour cent que l'on arrache.
Renaissez par nos soins, chênes que nous aimons
.....
Nous qui ne laisserons ni blocs d'airain ni marbres,
Nous dont les chants, hélas ! n'ont point de lendemain,
A la postérité légnons au moins des arbres.

Les introducteurs faisant émigrer les arbres par colonies, des confins aux confins opposés du globe, nous suggèrent une pensée qui découle peut-être de notre ignorance. Il se pourrait que ceux qui opèrent ces transplantations lointaines obéissent à une volonté toute puissante ? Qui sait si Dieu aux époques génésiques ne localisa pas les pins au Nord, les palmiers en Orient, les chênes en Occident et les mimosés sous les Tropiques pour laisser quelque chose à faire à l'homme et lui fournir un

Digitized by Google

moyen de coopérer à son œuvre, de collaborer avec lui.

Ainsi qu'il a été dit, M. David était soucieux du beau en même temps que du bien. Il avait lui-même dessiné son parc de la Hourre qui présente les grandes lignes et l'harmonie générale des paysages classiques. Les massifs y sont distribués avec art. Le ruisseau du Lastran, qui bordait primitivement l'extrémité méridionale de la pelouse, aujourd'hui demi-étranglé à son passage, s'arrête dans sa course pour s'élargir et se répandre en eau paresseuse dans deux bassins. De là il enjambe un pertuis et reprend son élan à travers les prairies. Sur ces nappes d'eau, grands miroirs, les plantations riveraines silhouettent leurs images, et des saules divers laissent tomber vers l'onde leurs bras languissants. Soit bizarrerie combinée de la lumière et de l'air ambiant, soit effet d'un boisement spécial, cette vue pittoresque, contemplée des hauteurs de la ville d'Auch, le matin surtout, est baignée d'une teinte particulière : on dirait que les parties ombragées ont retenu quelque chose de la clarté bleuâtre de certaines nuits. Ces agréments de couleur, l'habile arrangement des parties touffues, reliées pour enclore le coup d'œil, révèlent qu'un homme d'un grand goût, qu'un Le Nôtre modeste a résidé là.

Ceux qui venaient lui demander accueil, ou conseil, trouvaient en lui une bonté patriarcale, la sûreté du jugement et de l'expérience dans les affaires, et cette rectitude critique qui est l'un des traits du génie Anglais.

M. Alem, dans un cordial et dernier adieu, l'a proclamé : *au barreau, le premier de tous.* En effet, M. David alliait les notions les plus profondes du droit à l'esprit le plus alerte. Néanmoins, comme l'avocat est plus voisin de l'orateur que du poète, sa principale ressource n'est pas dans l'inspiration. *Fiuntur oratores;* les longues préparations, l'examen mûri, les retours prudents de la réflexion, tels sont

Digitized by Google

ses moyens usuels. Déjà même depuis longtemps les discussions du palais se détournent du genre oratoire et se rapprochent de la causerie dont on se contente d'animer le ton. M. David avançait dans cette voie et guidait ses collègues de province par son exemple. Il avait adopté ce mode, non que les belles-lettres lui eussent refusé leurs élégances, car elles n'avaient pas un partisan plus fidèle, mais parce qu'il préférait, aux coquetteries de la diction, la virilité de la logique.

En jurisprudence comme en économie, M. David joignait à la sagesse la puissance de l'originalité et la tendance de novation. Ses *Etudes sur la réforme hypothécaire* furent un événement lors de leur apparition. La *Revue de Législation*, à laquelle il collaborait avec Troplong, Wolowski, Ortolan, Faustin-Hélie, Edouard Laboulaye, Kœnigswarter, Giraud, Massé (1), agréa ce travail, bien qu'il sortît, comme le constata le directeur dans une note, *des voies battues*. Déjà dans ce même recueil il avait attiré l'attention des hommes spéciaux par un commentaire profond, par une critique élevée et philosophique de la *loi écrite et de son application*. Dans ces questions arides, il répandait un esprit délicat et charmant qui emportait le lecteur malgré lui. Rien n'est à la fois plus sérieux et plus agréable que cet alinéa : *Les mêmes abus que nous allons retrouver dans l'application des lois civiles se sont produits dans l'ordre politique, avec cette différence que les révolutions tiennent ici la place d'une cour de cassation. Nous avons vécu plus d'un demi-siècle sur la jurisprudence et sur le précédent des révolutions. C'est trop longtemps si l'on ne veut pas les laisser s'établir en coutume, et si l'on veut les*

(1) Au *Journal des Economistes*, il était en compagnie de Bastiat, Hippolyte Passy, Léon Faucher, Molinari, Moreau de Jonnés, Emile Bères, de Tracy, Blanqui, Horace Say, Joseph Garnier, etc.

Digitized by Google

faire disparaître enfin de l'ordre du jour des nations. Le repos des nations ne se peut garantir aujourd'hui que par des améliorations législatives constantes, en marchant en avant, en écrivant, même pour les éventualités révolutionnaires, des lois comprises des peuples. Le contrat social, cette hypothèse chimérique des Sociétés naissantes, est bien réellement devenu la nécessité des Sociétés qui grisonnent (1).

A l'instar d'un grand nombre de réformateurs qui pensent que la grande médication sociale réside tout entière dans la solution des problèmes économiques, il était pour ainsi dire indifférent aux formes gouvernementales (2). Son penchant le portait vers celle qui devait donner le plus de garantie à l'indépendance individuelle, posant en prémisses qu'on ne peut déployer sa puissance et employer son initiative que lorsqu'on s'appartient.

Aussi avait-il salué avec courtoisie la venue de la Restauration. Les hécatombes humaines offertes en holocauste au grand consommateur de l'empire, la dépression du caractère national par la volonté d'un seul, l'étouffement de la presse et de la tribune, avaient éloigné le jeune avocat du régime Napoléonien. Sa nature pacifique et réglée ne pouvait s'accommoder de la permanence de la guerre qui appauvrissait le présent et escomptait l'avenir. Le Dieu des batailles, en effet, est variable dans son patronage; il se plaît à faire rétrograder les conquérants de Moscou à Paris, et de Lodi à Waterloo. Les Bourbons, qui avaient ramené de l'exil le pouvoir représentatif, certaines franchises de

(1) *Revue de Législation*, t. 1er, 1849, p. 190.

(2) Voici ce qu'il écrivait dans une réponse à M. de Franclieu sur la théorie de l'impôt: *C'est le côté positif, pratique de la science nouvelle qu'il faut poursuivre dans ses applications diverses, et plus étendues qu'on ne croit aux finances, à l'administration, au gouvernement, à la législation civile. Il ne faut empiéter sur rien, mais les résultats économiques vous regardent partout où ils se produisent. Je ne crois pas que ces résultats soient inhérents à la forme des gouvernements, etc.* — JOURNAL DES ÉCONOMISTES, tome 27, page 367.

Digitized by Google

la pensée, et une sorte de renaissance des lettres et des arts, le trouvèrent sympathique. Désireux d'être utile à ses concitoyens, il accepta la mairie d'Auch des mains de la royauté.

Quelques-uns firent plus tard un grief de ce précédent à l'homme libéral. A ceux qui lui ont adressé ce reproche, il est facile de répliquer par l'une des plus belles pages de Lamartine. L'auteur des *Girondins*, dans la nouvelle préface de leur histoire, consacre un commentaire à ce proverbe oriental : *Accroissement d'années, élargissement d'intelligence*. Cette défense personnelle du grand poète est celle de la perfectibilité humaine ; elle peut être invoquée en faveur de tous ceux qui ont eu le courage et la bonne foi de rectifier leur direction morale ou politique. L'âge apporte les conseils de l'expérience, la plénitude du jugement, et sollicite ceux qui ont vécu de préjugés ou de beaux songes à les échanger contre des vérités tardivement entrevues, contre des lumières nouvelles. Ces évolutions de la pensée doivent laisser fixes et intacts nos sentiments, et, avant tout, être étrangères à l'ambition et à la vénalité. Alors celui qui accomplit ces réformes en lui-même mérite d'être applaudi pour sa marche progressive. Laissant la voix de sa conscience dominer les cris des contemporains, M. de Lamartine se glorifie de son changement désintéressé. La force exigée par son acte le console des accusations de faiblesse dont il a été abreuvé. *En résumé*, dit-il, *la vie est une leçon que le temps est chargé de donner à l'homme en lui faisant épeler, syllabe par syllabe, les événements. Celui qui n'a pas changé n'a pas vécu, puisqu'il n'a rien appris. La vie n'est pas semblable à ces fontaines d'Auvergne, pleines de sédiments impurs, qui pétrifient ce qu'on leur jette, et qui, au lieu d'une fleur ou d'un fruit, vous rendent une pierre. La vie est un courant qui mène à la vérité, c'est-à-dire au*

Digitized by Google

bien. Le temps sait tout, et nous ne pouvons savoir quelque chose qu'en l'associant à nos ignorances et en lui demandant ses secrets. Bien entendu que cette théorie du changement s'applique à l'esprit, mais non au cœur. Que tout changement qui consiste à abandonner une cause vaincue, parce qu'elle est vaincue, est une lâcheté. Mais que changer d'opinion sans abandonner ses sentiments personnels, ni les vaincus, ni les malheureux, ni les faibles; changer à ses dépens en s'exposant sciemment, au contraire, aux dénigrements d'intentions, aux colères du respect humain, au mépris des partis et aux souffrances de considération qui suivent ordinairement ces progrès des hommes sincères, c'est souffrir pour la cause du bien, c'est le martyre d'esprit pour la vérité. Même quand le martyre s'est trompé de cause, il ne s'est pas trompé de vertu. Ce que M. de Lamartine avait fait sur un grand théâtre, M. David l'avait opéré sur un petit.

La Révolution de Février le fit passer dans le domaine de la politique active. Le comité Auscitain, dont il partageait la présidence avec M. Alem-Rousseau, lui confia la rédaction de son manifeste qui parut trois semaines après les journées de 1848. Ce document était empreint d'une grande sagesse; à chaque ligne, on devine l'homme jaloux de foi, de liberté et d'ordre financier : *Vous pouvez*, disait-il, *rassurer la liberté religieuse et sans exception toutes les autres libertés qui pourraient être menacées. Au lieu d'un ébranlement, vous ferez sortir de cette épreuve une dernière et plus forte garantie pour la famille et la propriété... Si nous nous unissons contre toutes les cupidités qui bourdonnent autour de nos budgets, contre tous les priviléges, toutes les injustices, une ère de grandeur et d'une prospérité nouvelles ne se fera pas attendre.*

Comme tous ceux qui convoitaient la bienveillance du peuple à cette époque, il parut, en compagnie de M. de

Digitized by Google

Panat et de plusieurs autres, au club départemental. Il fit sa profession de foi et subit en homme familier avec la tribune et les théories sociales un interrogatoire difficile et un contrôle minutieux de son passé. Cette épreuve fut suivie de celle du suffrage universel. Le 26 avril, la nation entière fut appelée à exprimer sa volonté dans ses comices. Huit noms dans le Gers sortirent vainqueurs de la lutte électorale; ce furent : Messieurs Gavarret, Subervic, Alem-Rousseau, David, Gounon, Aylies, Boubée et Carbonneau.

Disciple de Jean-Baptiste Say, partisan de Bastiat, et un peu Malthusien, il était l'antagoniste des réglementations dans l'ordre économique (1). On le trouva parmi les adversaires de l'amendement Glaiz Bizoin qui réclamait le droit à l'existence par le travail. Cette proposition n'avait rien de défini; M. David la rejeta à cause de ses théories personnelles et des difficultés organiques qu'il prévoyait. Il fut critiqué en cette occurrence pour n'avoir pas été compris.

Sa trace apparaît dans de nombreux travaux de l'Assemblée nationale, entr'autres dans l'examen de la loi sur le timbre. Sa résistance à l'aggravation des impôts était énergique, et Messieurs Gavarret, Alem-Rousseau, Boubée, Carbonneau, lors du rétablissement de la taxe sur le sel, eurent en lui un ferme auxiliaire.

Nous n'avons pas sous les yeux le discours qui entraîna la décision de la Constituante; nous nous rappelons seulement que M. David fut amené à la tribune par un article de projet budgétaire. L'assemblée qui avait paru d'abord incliner pour celui qui l'avait présenté (c'était, je crois,

(1) *Voyez* (s'écriait-il en 1850 dans le Journal des Economistes) *où nous ont mené et où nous mènent les théories contraires, et cette manie qui semble prendre des forces nouvelles de tout réglementer, tout récompenser, tout encourager, tout protéger.*

Digitized by Google

M. Lanjuinais), lui fut contraire après avoir entendu les judicieuses critiques du représentant du Gers.

Un libéralisme mesuré avait guidé la plupart de ses votes à la Constituante. Cette attitude politique refroidit les sympathies légitimistes qui lui étaient revenues en 1848 pour s'enfuir de nouveau en 1849. A l'approche des élections législatives qui eurent lieu cette année-là, le comité de la rue de Poitiers ébaucha des listes et essaya de les populariser par l'appel et l'admission de quelques esprits indépendants. Le premier triage fut ensuite soumis au contrôle des correspondants provinciaux. Ceux-ci avaient bien la faculté de substituer ou d'exclure, néanmoins, comme les changements pouvaient disséminer les forces liguées des diverses fractions contre-révolutionnaires, la consigne donnée partout était de modifier le moins possible le choix préliminaire. Le nom de M. David avait été rangé en tête des désignations venues de Paris dans les départements. Les partis, indociles à la discipline et d'autant plus inconciliables qu'ils affectaient la conciliation, laissèrent l'économiste Auscitain à l'écart; les uns parce qu'il avait cheminé dans une voie trop hardie et les autres dans une voie trop timide. M. Berryer, qui avait jugé M. David de plus haut que ses concitoyens, l'avait, malgré de profondes divergences avec lui, recommandé aux électeurs influents du Gers. L'élimination de ce candidat lui parut répréhensible, et dans une lettre adressée à M. Louis de Peyrecave, l'éloquent orateur témoigna, en ces termes, le déplaisir que lui causait cette injustice : *Je regrette, comme vous, que David n'ait pas été maintenu et qu'on lui ait préféré M. B..... On reproche à David certains votes, mais ces votes tiennent à des théories financières, et les sentiments, le caractère et la loyauté de David auraient dû lui conserver les suffrages. Je vous parle ainsi pour exprimer toute ma pensée : car dans*

Digitized by Google

la situation présente il ne faut pas s'exposer par zèle pour tel ou tel candidat à se diviser sur la liste adoptée. Cet hommage du chef royaliste envers un homme libéral honore à la fois celui qui le rend et celui qui le reçoit. Le mandat de M. David ne fut pas renouvelé à sa grande satisfaction. Il reprit avec bonheur le chemin de sa ville; Paris l'avait saturé de dégoût, de fatigue et de tristesse, car il avait assisté aux luttes fratricides de juin. Il allait enfin pouvoir revivre dans la retraite, loin de cette mêlée tumultueuse et bruyante qui peuple la capitale, et rejoindre, pour ne plus les quitter, les amis de son cabinet et de sa pépinière. Sur ces entrefaites, la mort de M. Lacaze-Laplagne, l'un des derniers élus, laissa une vacance dans la représentation de notre département.

M. David, heureux d'avoir recouvré une vie tranquille, assortie à ses goûts, s'abstint de briguer la délégation populaire. Il savait que la fièvre des esprits était encore trop ardente pour ne pas retourner contre lui ses actes de modération. D'ailleurs, dans l'assemblée dont il venait de faire partie, il s'était aperçu que l'enthousiasme s'accordait mieux que la raison avec l'élan d'une société militante.

Néanmoins, plusieurs comités, et dans le nombre celui de Condom, se décidèrent en sa faveur. Au scrutin du 8 juillet 1849, les voix démocratiques se partagèrent entre trois fractions et assurèrent par cette dispersion le triomphe de M. le comte de Lagrange. Le discernement populaire n'avait pas su deviner, dans l'homme de science, le plus zélé défenseur de ses intérêts.

Hostile au despotisme des masses aussi bien qu'à celui d'un seul, M. David professait qu'une sage liberté devait tout primer, même le génie, tandis que le génie, jusqu'à ce jour, au témoignage de l'histoire, avait primé la liberté. D'après lui,

Digitized by Google

il était possible de réduire à la tempérance le Gargantua fiscal qu'on appelle l'Etat, et, partant, d'être bon administrateur sans être grand dépensier. De là sa haine pour l'obésité des budgets. Quand il plongeait la lame de sa dialectique dans ces sérieuses questions, ensemble, détails, expédients, tout était disséqué, mis à nu. Finalement, son coup d'œil remontait aux principes et redescendait aux conséquences.

Adam Smith combat l'enseignement administré par l'Etat et repousse même l'existence des universités riches et indépendantes comme celles d'Oxford et de Cambridge, parce que la certitude du traitement pour le professeur réagit sur ses devoirs et sur ses scrupules pour l'étude. Il n'admet d'exception qu'en faveur de l'éducation populaire; de petites écoles doivent être établies pour recevoir les enfants du peuple en retour d'un salaire modique complété par une rétribution de l'Etat. C'est à lui que l'on doit l'idée et le mode d'instruction primaire pratiqué de nos jours. M. David était entièrement dans la doctrine de son maître Ecossais comme il le manifeste dans cette phrase, extraite de sa profonde et belle critique de la CENTRALISATION ADMINISTRATIVE : *l'éducation, acte le plus essentiel de la famille, a dû chercher à portée ses premiers moyens d'amélioration; cette païenne impiété qui veut que les enfants appartiennent à l'Etat, et qu'il nous était réservé de voir se renouveler de nos jours, ne s'explique guère à sa naissance que par la confusion de l'Etat et de la commune.*

La suppression de la mendicité était condamnable à ses yeux pour plusieurs motifs, tous d'un ordre élevé. D'abord, parce que cette abolition était un démenti au christianisme, qui avait préconisé la charité privée en lui recommandant de se voiler pour le bien, comme il avait recommandé à l'art de se voiler pour le beau. Il croyait, et nous parta-

Digitized by Google

geons son sentiment, qu'il était salutaire à l'homme d'être ému par les misères de l'homme; car il retirait de ce spectacle un déchirement intérieur qui engendrait toujours une amélioration morale. L'influence de l'exemple lui semblait, en outre, devoir amener la rivalité dans l'imitation; et pour mieux dire la pratique directe de la bienfaisance entretenait en nous un foyer d'amour, à la lueur duquel le prochain venait réchauffer ses membres nus et engourdis. A son avis, il ne fallait point confier à des intermédiaires le soin de régler ce que St-Vincent de Paul appelait les affaires de Dieu. D'ailleurs, dans les souscriptions, l'appel ne s'adressait guère qu'aux positions riches ou aisées. De cette manière, la fortune devenait l'unique déesse de la pauvreté, et il n'y avait plus de place dans les bonnes actions pour le denier de la veuve. Ces considérations religieuses étaient corroborées en lui par des raisons purement humaines. Au point de vue social, il regardait comme pernicieuse la rupture des rapports entre celui qui donne et celui qui reçoit, entre les classes souffrantes et leurs consolateurs. *Donnons nous-mêmes*, disait-il, *la spontanéité est une libérale conseillère, elle cicatrise bien mieux que toutes les associations les plaies béantes, et ses remèdes sont toujours appliqués d'une façon opportune.* L'obole particulière, en effet, manque rarement son but, parce qu'elle est communément en présence d'un besoin immédiat. Les répartitions périodiques ont l'inconvénient d'être quelquefois intempestives : il arrive qu'elles tombent sur des mains vides hier, mais qui ne le sont plus aujourd'hui. Ensuite, elles assemblent les nécessiteux, à un jour donné, sur un même point. Ils se trouvent alors en force collective, ce qui peut, dans une heure de détresse infinie, les rendre impérieux vis-à-vis d'une administration qui s'est constituée officiellement leur pourvoyeuse. Ces exigences

Digitized by Google

ne se manifesteront jamais dans des distributions individuelles, parce que la générosité d'un seul, à l'égard d'une masse, éveille le sentiment d'un devoir, celui de la reconnaissance, tandis que les secours organisés par tout le monde peuvent être, par ceux qui viennent les réclamer, confondus avec des droits.

A l'aide de cette théorie, M. David concilliait ses deux maîtres favoris, Adam Smith et Pascal, dont l'un était inspiré par l'amour des hommes, et l'autre par celui de Dieu. Le philosophe de Glascow n'admettait l'assistance que par la charité privée ou des institutions philanthropiques indépendantes de toute discipline gouvernementale. Il eût été par conséquent, comme son disciple Auscitain, l'adversaire de l'extinction de la mendicité par les spécifiques modernes. L'apôtre de Port-Royal, qui ne s'occupait d'ici-bas que préoccupé d'en haut, aboutissait par une voie différente aux mêmes conclusions que le novateur Anglais. Madame Périer, qui a écrit en tête des *Pensées* la vie de l'auteur, son sublime frère, lui prête, à ce sujet, les sentiments que voici (1) : *Pascal nous disoit que la fréquentation des pauvres est extrêmement utile, en ce que voyant continuellement les misères dont ils sont accablés, et que, même dans l'extrémité de leurs maladies, ils manquoient des choses les plus nécessaires, qu'après cela il faudroit être bien dur pour ne pas se priver volontairement des commodités inutiles et des ajustements superflus.*

Tous ces discours nous excitoient et nous portoient quelquefois à faire des propositions pour trouver des moyens pour des règlements généraux qui pourvussent à toutes les nécessités. Mais il ne trouvoit pas cela bon, et disoit que nous n'étions pas appelés en général mais en particulier, et qu'il

(1) Pensées de Pascal sur la Religion. Paris, Desprez, 1734, p. LXXVI-

Digitized by Google

croyait que la manière la plus agréable à Dieu étoit de servir les pauvres pauvrement, c'est-à-dire chacun selon son pouvoir sans se remplir l'esprit de ces grands desseins qui tiennent de cette excellence dont il blâmoit la recherche en toutes choses.

M. David avait des idées absolument parallèles. Après la dissolution des ateliers nationaux, nommé membre de la commission chargée d'étudier le décret qui allouait 3 millions aux nécessiteux de Paris, il fut par conséquent très logique avec lui-même en se prononçant contre le crédit.

Sa parole, dans les bureaux de la constituante, était armée d'une réelle autorité, et, dans les débats financiers de cette époque, MM. Thiers et Léon Faucher, soit qu'ils fussent adhérents ou adversaires, considéraient toujours son assentiment ou ses objections comme d'un grand poids.

M. David ne voyait pas d'un regard favorable la multiplicité des concours régionaux, départementaux, cantonaux, parce que l'agriculture, indigente de bras, devait se montrer en compensation économe de temps. Il voulait qu'une fois dans l'année seulement, elle fût appelée à fournir la mesure de ses forces et à paralléliser ses produits. Son bon sens toutefois redoutait que le bon vouloir des petits propriétaires ne fût annihilé par la vanité des grands, et que l'impartialité des juris ne fût à la merci d'influences et de brigues diverses inhérentes à ces joutes pacifiques. Une exacte justice distributive lui semblait d'ailleurs de très difficile application.

Sa science agronomique lui attirait les sollicitations de la presse parisienne. *M. Bixio*, nous a dit M. Campardon dans sa Notice nécrologique (1), *recherchait pour ses Annales*

(1) *Courrier du Gers* (19 et 20 avril 1862).

Digitized by Google

d'agriculture les articles de M. David, se plaignant qu'ils fussent trop rares.

Il reprochait à l'Angleterre de nous avoir prêté l'impôt des portes et fenêtres qui n'est chez nous qu'un dédoublement, qu'une complication des propriétés bâties. Quand le contrôle cadastral avait estimé une maison, il trouvait mauvais qu'il s'attachât à un signe extérieur de la valeur. En dehors de quelques restrictions, il rendait pleine justice à la Grande-Bretagne.

Nous osâmes, un jour, dans un colloque avec lui, comparer l'Angleterre à un immense polype qui perdait en force ce qu'il gagnait en étendue. Il redressa ce sophisme en démontrant que la vitalité de cette reine des mers était si puissante qu'elle pouvait distribuer son énergie jusqu'aux extrémités de ses membres. Elargissant ensuite son thème, il combattit les règlements et les monopoles qui enrayaient alors notre activité nationale, et affirma que leur absence chez nos voisins avait produit leur supériorité et leur domination universelles. Pour prévenir une infériorisation de plus en plus croissante, la France devait s'affranchir des prohibitions qui immobilisaient sa marche commerciale. Il fut ainsi le précurseur du libre-échange. L'exemple de la Grande-Bretagne était, d'après lui, fortifié par celui de la Suisse. C'est, en effet, un prodige que cette petite république solitaire au milieu de l'Europe monarchique. Elle est riche en manufactures, bien que dépourvue de fer, de coton, de houille, de céréales, en un mot de toutes les matières premières. Sans marine et sans douanes, elle est aussi sans peur de la concurrence étrangère. Dédaigneuse des expositions publiques et des distinctions stimulantes, elle ignore les encouragements officiels; et si elle fabrique des rubans, ce n'est pas pour la boutonnière de ses citoyens. Sa prospérité, disait M. David, pouvait

Digitized by Google

être attribuée à l'alliance intime de l'agriculture et de l'industrie qui vivent en sœurs avec une mutualité admirable. En hiver, à la veillée, le foyer agricole est converti en atelier. Le paysan-ouvrier, qui se nourrit à ces deux mamelles, retire de l'une le nécessaire, la simplicité, les bonnes mœurs, la santé du corps, et de l'autre l'épargne qui réjouit l'âme. Le chômage est inconnu à ces bras alternativement occupés par le travail des usines ou des champs. Ses souhaits appelaient un pareil ordre de choses parmi nous.

Depuis longues années, M. David s'était déclaré l'antagoniste des prohibitions. Il avait devancé son époque en embrassant la doctrine d'Adam Smith (1), de Jean-Baptiste Say, de Cobden et Bastiat : *On ne comprend pas assez généralement* (disait-il dans sa lettre à M. de Franclieu), *combien les grandes idées modernes de liberté individuelle, de liberté de droits, sont liées avec l'*AFFRANCHISSEMENT INDUSTRIEL *et* COMMERCIAL, *avec une répartition plus scrupuleuse et plus régulière des charges et des ressources publiques* (2).

Dans sa sphère, il s'efforça de renouveler les idées pour préparer la transformation des hommes. Le sillon qu'il a tracé sur ce terrain est profond et visible dans les revues spéciales qu'il enrichit de ses travaux, et le sera bien mieux encore dans ses œuvres posthumes. Prévoyant toutes les objections qui ont été naguère mises en avant à la chambre, il soutenait qu'il fallait passer outre. Les roues avaient été appliquées jadis, malgré les choses qu'elles étaient susceptibles d'écraser sur leur route; de même les clameurs et les blessures de certaines industries privilégiées ne devaient pas retarder l'établissement du libre-

(1) Il ne partageait pas néanmoins toutes les idées d'Adam Smith, car il blâmait en lui la croyance à la régularité du taux des salaires, etc.
(2) *Journal des Economistes*, tome 27, page 367.

Digitized by Google

échange appelé à équilibrer les prix sur tous les marchés où il serait accueilli. Sa balance, en effet, ne peut que les élever quand ils sont trop bas et les ramener à un niveau normal quand ils sont trop hauts. L'agriculture de nos contrées, dans son opinion, récolterait de grands avantages dans la pratique de ce régime. M. Maurice Lespiault, dans un article remarquable *(Excursion dans les Vignes)*, réservé à un prochain numéro, appuiera cette thèse en démontrant que les abolitionnistes ont réellement fondé la fortune des régions vinicoles. M. David dut taxer d'hérésie l'avis du maréchal Bugeaud qui déclarait l'invasion des bestiaux étrangers plus redoutable que celle des Cosaques. Le duc d'Isly, qui était un excellent agronome, n'était pas un parfait économiste. L'introduction en venant nous concurrencer sur nos places est plutôt un stimulant qu'un désastre. La liberté d'échange est la meilleure des nourricières : en nos périodes de disette, elle a prouvé qu'elle savait mieux approvisionner la France que les Necker et les Turgot. En conséquence M. David, qui avait applaudi à la chute de l'échelle mobile, dut voir avec satisfaction la rupture des chaînes de la douane.

L'unité commerciale, découlant de la liberté d'un peuple dont toutes les forces convergent vers l'extension de sa prospérité, lui semblait bien plus précieuse que l'unité politique qui incorpore tous les individus d'une nation comme un cercle de fer les douves d'un tonneau. Laissons la parole à M. David : *L'expérience des temps modernes tourne déjà visiblement contre le système centralisateur, et c'est une vérité qui va demeurer acquise aux sciences morales et politiques qu'une grande concentration administrative est un instrument dangereux de pouvoir. Les gouvernements dont le mécanisme ne se compliquait pas de tant de rouages avaient une tout autre durée. Voyez cette longue suite de rois*

Digitized by Google

qui n'étaient pas même toujours les premiers seigneurs de leur royaume, et dont la puissance bornée s'est accrue pendant huit siècles pour se briser sitôt qu'elle eut tout envahi (1). L'étude à laquelle nous empruntons cette citation est peut-être l'œuvre la plus remarquable de l'homme que nous apprécions, elle a pour titre : *Centralisation administrative*. L'ampleur de la pensée, l'élévation des aperçus en histoire, la justesse des rapprochements pris à la même source, la vigueur dialectique déployées dans ces belles pages font involontairement songer à Montesquieu. Le lecteur pourra lui-même juger le mérite de ce remarquable essai dans une autre notice réservée à M. David. Le résumé de ses nombreux travaux (2) dépasserait les limites de notre cadre d'aujourd'hui. Nous y ferons cependant entrer encore son opinion sur Pascal, parce que l'occasion de la révéler pourrait ne pas se reproduire ailleurs.

Il avait traversé plusieurs années, traînant des accès de goutte et usant pour leur résister tous les remèdes de l'homéopathie et de la médecine académique. Des complications nouvelles étaient ensuite survenues. Cet été, leurs symptômes devinrent plus alarmants. Cependant l'intermittence de ses douleurs lui permit de venir au Castéra expérimenter pendant trois ou quatre jours l'influence des eaux. Nous passâmes une journée en son attrayante compagnie. C'est là, sur la terrasse de l'ancien hôtel Daroles, sous cette chambre de ramée que forment les entrelacs des platanes, qu'il nous livra sa pensée sur Pascal. C'est nous qui provoquâmes

(1) *Journal des Economistes*, tome 30, page 193.

(2) M. David a publié en 1845 une brochure sur le *cadastre et la péréquation de l'impôt foncier;* et dans le journal des économistes les articles ci-après : en 1846, *de la réforme hypothécaire et des réformes qui s'y rattachent*, travail distinct de celui qu'il insérra, sous le même titre, dans la Revue de législation; — en 1848, *du projet de décret relatif à l'établissement d'un impôt progressif sur les successions;* — en 1849, *étude d'une réforme financière*, — et enfin en 1850 et 1851, *nature des impôts actuels et principalement de l'impôt sur le capital*. — *Réponse de M. David à M. de Franqueu, sur la théorie de l'impôt*. — *Centralisation administrative*.

Digitized by Google

cette dissertation en lui disant, à propos de la formation de notre langue, que M. de Maistre affirmait qu'elle avait été fixée par le *Menteur* de Corneille et les MENTEUSES de Pascal; c'est ainsi que le grand défenseur de la papauté qualifiait les *Provinciales*.

M. David combattit alors le jugement de M. de Maistre, et prouva que nul mieux que le penseur janséniste n'avait parlé avec vérité. Ensuite il légitima sa prédilection pour Pascal par cette puissance de déduction qui inventait et illuminait tout, et par l'humilité de cette raison suprême qui, après avoir jeté des lueurs inconnues sur le dogme chrétien, ne se croyait à l'abri du doute qu'à l'ombre de la révélation ou dans les bras de la croix. Nul spectacle ne semblait plus instructif à M. David que ce duel de l'intelligence et de l'âme, de la logique et de la foi dans le même homme. Le catholique en effet triomphe toujours du savant et le conduit au détachement absolu de la terre et à l'attachement absolu du ciel. S'il y a un Dieu, il ne faut chérir que lui et refuser l'affection aux autres et à soi. La vraie vertu est de se faire haïr. Nous sommes criminels en nous faisant aimer. Les épreuves d'ici-bas sont des faveurs providentielles. La maladie, entre autres, est un état de grâce, puisqu'elle mortifie la chair, nous dispense de veiller sur nos sens et de lutter avec nos désirs et nos tentations, puisqu'elle laisse pénétrer en nous, bien mieux que la santé, les lumières célestes. M. David trouvait toutefois Pascal exagéré, lorsqu'il proclame que tout est néant dans notre humanité passagère, que les progrès et la civilisation ne sont que des mirages ou des peines perdues, et qu'il faut se préoccuper uniquement du gouffre ou des pavillons de l'éternité. Ce n'était donc pas ces négations radicales de l'existence terrestre qui avaient déterminé l'admiration de M. David pour le champion de

Digitized by Google

Port-Royal; elle avait été produite par le génie, la dialectique et l'analogie de situation du jeune valétudinaire qui fit les *Pensées* avec les vieillards. La lecture de ses œuvres raffermit les faibles et accroît la trempe des forts.

L'attirance de l'esprit de Pascal doit être irrésistible pour tous ceux qui sont aux prises avec les misères humaines, et qui ont la triste faculté de les analyser eux-mêmes. Ceux qui sont avancés en âge et atteints physiquement n'ont pas le droit de se plaindre devant ce jeune homme qui personnifie le dédain de la joie et de la douleur, l'héroïsme du chrétien dans la souffrance. Ce modèle de résignation est assailli à 18 ans par des infirmités qui lui sont fidèles jusqu'à la mort. Sa cellule n'est pour lui que le vestibule de la mort. Il arrive à 39 ans, obligé, par l'altération de son larynx, à ne boire que des gorgées d'eau tiède. Ses jambes sont percluses. Sa tête, dans laquelle gravitent des mondes de pensées, est brûlée par une flamme dévorante. Tous ceux qui ont besoin d'augmenter leur croyance et leur courage doivent recourir à ce guérisseur moral. Aussi le zèle de M. David pour Pascal avait dû redoubler depuis quelques années.

La recherche des arcanes de la nature était interdite par Jansénius. Pascal, quand il connut la défense du maître, abandonna les mathématiques pour les reprendre ensuite, et flotter de 23 à 33 ans entre la soif de la science et de la foi. M. David ne comprenait pas comment la prohibition de l'initiateur hollandais avait été acceptée par son disciple, car pour lui l'homme s'élevait à la connaissance de Dieu par l'examen ou la contemplation des lois et des formes physiques, aussi bien que les anciens prophètes parvenaient à la vue de Jehovah par la prière et par l'extase. Cette critique était une des rares que M. David osait adresser à Pascal. Des affinités secondaires contribuent

Digitized by Google

peut-être à resserrer les liens de respect et d'amour entre les grands hommes du passé, et ceux qui les prennent pour conseillers ou comme exemples dans le présent. M. David avait une notion complète des textes sacrés; quand il voulait méditer sur telle ou telle maxime biblique ou évangélique, il précisait la page et le verset. Pascal, d'après le témoignage de sa sœur, était doué d'une mémoire semblable : *Il s'était si fortement appliqué à la lecture de l'Ecriture-Sainte qu'il la savait toute par cœur, de telle sorte qu'on ne pouvait la lui citer à faux; car lorsqu'on lui disoit une parole, sur cela, il disoit positivement, cela n'est pas de l'Ecriture-Sainte ou cela en est, et alors il marquoit précisément l'endroit.*

Bien que les sciences eussent presqu'absorbé M. David, l'art ne lui avait pas été indifférent, et son amour pour le beau n'avait pas été purement idéal. Il avait quelquefois manié la palette, mais nous sommes obligé de confesser qu'il était plus heureux dans les exercices d'esthétique que dans ceux du pinceau. Il l'avait abandonné depuis longtemps. La plume elle-même était devenue lourde à sa main, car, durant neuf mois, chaque jour avait accru sa faiblesse physique. De temps à autre, il s'enfermait dans son cabinet, sans doute pour faire descendre en lui-son-esprit d'analyse et anatomiser sa douleur. De cette autopsie de son corps par sa pensée, il tira nécessairement de terribles conséquences, et il dut se dire bien souvent dans ses angoisseuses réflexions : *Je suis non-seulement un homme qui souffre, mais un homme qui meurt.* Tout en laissant transparaître de vagues tristesses, il n'exhala jamais une plainte. A la suite de ces tête-à-tête avec ses pressentiments, il éprouvait tout à coup le besoin d'air, de lumière et d'espace, comme tous ceux qui présagent que ces trois usufruits précieux de l'existence ne tarderont pas à leur être ravis. Aussi,

Digitized by Google

quand une amélioration apparente lui permettait une sortie dans le parc, ses premiers pas et ses premiers sourires étaient pour ses plantes et ses arbres bien aimés. Sa poitrine aspirait, comme un baume tonique et vivifiant, le parfum des sèves dont l'exubérance éclatait autour de sa caducité précoce. Il rentrait presque ranimé par la sensation de ces joies pures et charmantes. Alors, si le calme n'avait point fui, il se retournait vers ses souvenirs, n'osant pas aller vers l'espérance.

Sa connaissance des civilisations païennes et des cultes idolâtriques avait grandi sa ferveur pour l'Evangile. Il ne comprenait pas que l'intelligence humaine pût se révolter contre celle qui l'avait produit, et que le goût, en l'absence de la foi, se refusât à le proclamer le livre des livres et le plus sublime des poèmes. Toutes les littératures réunies étaient, d'après lui, bien petites devant cette œuvre d'une perfection formidable. Il s'étonnait que l'admiration ne déterminât pas la croyance générale. Aussi s'inclinait-il souvent avec un pieux recueillement sur ces pages sacrées. Durant la semaine qui précéda son départ d'ici-bas, il demanda la lecture de quelques chapitres qu'il fixa lui-même. Bien que son âme n'eût point fléchi autrement que par une mélancolie résignée, sa vigueur morale parut réconfortée par ces belles maximes.

Quand ses forces furent tout à fait brisées et qu'il fut devenu spectre avant d'être cadavre, sa vie se replia en son cœur et en son cerveau. C'était le phénomène de l'esprit survivant à la dissolution des organes. Malgré sa prévision et l'imminence de la catastrophe dont il allait être inévitablement victime, ses idées étaient étrangement lumineuses, et ses sentiments exquis. M. Alem-Rousseau, un de ses meilleurs et de ses plus chers amis, vint un jour s'informer de son état. L'ordre de la conversation ayant

Digitized by Google

amené je ne sais quel problème financier, le malade élucida ce thème difficile et ténébreux avec une netteté et une logique admirables (1). Peut-être ne s'enfonçait-il dans les profondeurs et le courant de son savoir que pour y chercher un refuge contre la perception d'une date fatale. Elle était déjà fixée dans l'arrêt providentiel. Par une marche lente et graduelle, son mal l'avait conduit à l'agonie et réduit au dernier souffle. Son long martyre finit avec le jour, la veille des rameaux; et, le lendemain, pendant l'offrande des palmes de la terre, son âme put assister à leur distribution dans le ciel.

J. NOULENS.

LES GASCONS CÉLÈBRES.

Poètes.

Jean de La Jessée (2).

(*Fin.*)

Nous pouvons être sûr d'ailleurs qu'il se tint toujours éloigné de la guerre, car il a passé sa vie et consacré un bon tiers de ses vers à manifester l'horreur qu'elle lui inspire. Ce n'est pas lui qui chercherait à aggraver la discorde en obligeant les citoyens à prendre les armes et à choisir un parti.

Je ne puis approuver cette sentence estrange
Du sage et vieil Solon, indigne de louange
En ce qu'il ordonna que l'on estimeroit
Infame et sans honneur cil qui ne choysiroit

(1) A l'occasion d'une autre visite de M. Alem-Rousseau, le moribond entama un fâcheux pronostic, puis, comme s'il eût commis un acte de faiblesse envers lui-même et de curiosité envers Dieu, il s'interrompit tout à coup, en disant : *Ce sujet n'est pas de notre compétence, il regarde le dispensateur du temps et de l'éternité.* Dans ces stoïques paroles se reflétait cette belle invocation de Pascal : *Seigneur, je ne vous demande ni santé, ni maladie, ni vie, ni mort; vous seul savez ce qui m'est expédient; vous êtes le souverain maître, faites-en ce que vous voudrez.*

(2) Voir ci-dessus pages 365, 442, 490 et 549.

Digitized by Google

Lun ou lautre parti quand la chose publique
Encourroit les meschefs dun orage bellique :
Quant à moy je voudrais lorsque ce triste fleau
Nous menace (cruel) dun esclandre nouveau,
Je voudrais en horreur de ces terres ingrattes
Moy mesme me bannir vers les rudes Sarmates
Ou sous lun des climats où les sauvages coys
Imitent au repos la nature et ses loys.

Le tableau de ces troubles sanglants, vu de trop près, avait singulièrement modifié les idées et dissipé les illusions du jeune poète qui partait de Mauvezin en 1570, et prenait son vol sur les ailes de l'espérance. O qu'il regrettait maintenant son cher pays natal, ce calme et nourricier pays du Fezensaguet. Avec quelle tendre affection il entreprend de chanter son petit vallon du Ras et sa ville natale : son *Eurotas*, son *Ithaque*.... Revenant alors sur la paix et le bien-être qu'il a perdus, il s'écrie :

Quand pourrais-je revoir après dix mille ennuis
Mon cher Mauvezinois, mon petit héritage,
Mes amis contre aimés, ceux de mon parentage
. . . . . .
Heureux cent fois qui peut user sa vie
Loing de la cour des princes et seigneurs,
Qui soucieux n'aspire aux grands honneurs
Et qui ne craint la fortune et l'envie.
. . . . . .
Son toit de chaume, esloigné des citez
Humble ne cède aux palais habitez :
Son petit champ lui sert encor de ville.
Qui d'autres biens n'est jamais desireus,
Et rend non plus sa liberté servile :
Celui vrayment n'est moins sage qu'heureus.

L'épuisement des ressources, la pauvreté se sont jointes aux blessures de l'amour-propre, au désenchantement des espérances littéraires.

Pour fuir la pauvreté qui déjà m'accompagne
Je ne desire point le fécond revenu
Du vignoble engevin, ni le grain provenu
Des heureuses moissons de Beausse et de Champagne;
Je voudrais seulement me voir entretenu
Avec moyen état, jusqu'à l'âge chenu,
Si ce point jusqu'alors sur moi même je gagne.

Digitized by Google

Après avoir exprimé ce modeste désir, La Jessée quitte la scène; il écrit peu et ne publie plus. Rien ne prouve cependant qu'il se soit éloigné de Paris pour rentrer dans son modeste héritage de Mauvezin. Il ne reparaît qu'un instant, en 1595, pour publier sa philosophie morale et civile qu'il dédie à son ami l'archevêque de Bourges nommé grand aumônier de France depuis 1591. Colleret prétend que cet ouvrage contenait 150 quatrains; l'abbé Gouget n'en a compté que 101; mais le nombre ne fait rien à l'affaire. C'est un recueil d'adages et de pensées d'une morale douce, tout à fait pratique, mais peu nouvelle et peu élevée.

La Jessée n'avait cependant que 45 ans. Il était donc dans la force de l'âge; mais il se laissait aller à la misanthropie, à ce dégoût de l'existence qui énerve. Il porta cette disposition jusqu'à regretter d'avoir publié ses œuvres poétiques.

Sa réputation aurait certainement gagné à la suppression d'une foule de naïvetés amoureuses ou laudatives qui, pour nous, gâtent ses quatre tomes, et qui n'auraient été de quelque valeur que sous MM. de Florian ou Chaulieu. ....Nous ne devons pas moins le louer de nous avoir laissé quelques œuvres légères très dignes d'être lues et plusieurs discours et sonnets d'une valeur très sérieuse.

La Jessée, doué d'une imagination vive, d'un esprit prompt à saisir et trop prompt à s'exprimer, mit un talent poétique réel, mais de second ordre, au service d'un caractère loyal, généreux et ferme.... Son ambition ne dépassa pas les limites de la légitime ardeur d'un homme distingué, et ne sacrifia jamais la dignité de l'homme d'honneur à la bassesse du cajoleur de cour.... Comme poète, il voulut suivre la voie de la pléiade et se lia avec Du Bellay et Ronsard; toutefois il les suivit de loin avec l'hésitation d'un adepte peu chaleureux.

Cette incertitude fut, croyons-nous, la cause de son isolement. Pendant que son compatriote Dubartas portait à leur dernière exagération les qualités et les défauts du *Ronsardisme*, lui voulut rester dans la zone tempérée. On trouve bien dans ses vers quelques mots de composition nouvelle, tels que Tollu (enlevé mort), pondereux (important de poids), à la desesperade (en désespoir), bienheurait (favorisait, protégeait), gessine (grossesse), folâtrie (gayetés), bigotation (bigoteries), mais, à ces exceptions près, il ne se livra jamais à la confection de ces doubles mots, de ces expressions redondantes, de ces épithètes étranges qui caractérisaient les fanatiques du genre :

Digitized by Google

il se contenta de louer les hardis sans les imiter.... L'observation de cette sorte de juste milieu littéraire devait naturellement l'isoler.... Considéré comme un arriéré par la pléiade, comme un transfuge par les arriérés, il fit le vide autour de lui, et ce vide le plongea dans le silence et l'obscurité..... Les négligences de son style semblent indiquer aussi quelque insuffisance d'éducation première; son vers, trop rapidement écrit, évite les efforts de travail et se contente de l'*a peu près*. Il y a tâtonnement surtout dans ses poésies sérieuses. Si les grandes pensées y sont rares, les idées justes et honnêtes y abondent; le poète se maintient donc constamment dans un juste milieu. Sa réputation a suivi le caractère de sa poésie; mais là il occupe un rang honorable, et le Fezensaguet doit être fier d'avoir fourni à la littérature française un poète auquel on ne peut refuser une place parmi ceux de second ordre, à côté de Jean de La Taille, de Jacques Tahureau, de Bertaut, de Vauquelin de La Fresnaye.

Indépendamment des œuvres françaises de Jean de La Jessée, imprimées chez Plantin, à Anvers, ce poète publia, à différentes époques, les opuscules suivants :

Exécration sur les Infracteurs de la paix; Paris, J. Borel, 1572, in-4°.

Le Tombeau de Henry de Foix, comte de Candale; Paris, Blaise, 1573.

Discours en diverses parties sur la pacification des troubles, etc.; Paris, Laurent-Chancellier, 1573, in-4°.

Le Tombeau du très excellent prince Claude de Lorraine, 1573.

Trois odes sur le même sujet, 1573.

Les Soupirs de la France sur le départ du roi de Pologne, en 27 sonnets; Paris, Gilles (Blaise), 1573, in-4°.

Nouveau Discours sur le siége de Sancerre, plus une Complainte de la France, en forme de chanson, par Jean de La Jessée; Paris, Blaise, 1573, in-8°. (La bibliothèque impériale en possède un exemplaire d'une édition de Lyon, *Catal. de l'Histoire de France*, t. I, p. 285).

La Rochelleïde, par J. de La Jessée; Paris, G. Blaise, 1573, in-8°.

J. Gessei, Mauvesii, e Vasconia, epigrammaton ad principes et magnates Galliæ et proxeniis libri duo. Parisiis, Dionysius a Prato, 1574, in 8°. En tête de ce volume est un portrait de La Gessée autour duquel une légende dit qu'il avait 23 ans lorsqu'il le composa.

Digitized by Google

Ode sur le retour du roy de Pologne; Lyon, Benoît Rigaud, 1574.

La Grasinde, de Jean de La Jessée, précédée d'un sonnet de P. Ronsard; Paris, Gaillot Corrozet, 1578, in-4°; il avait alors 26 ans. (Bibliothèque impériale, y. n. 4671 A.)

Odes, satyres au nombre de dix, avec cinq sonnets; Paris, F. Moul, 1578.

Lettres missives, discours et harangues familières, en prose; Paris, Jean de Lastre, 1579, in-16.

Discours du temps, de fortune et de la mort, par J. de La Jessée; Paris, P. Chevillot, 1579, in-4°.

Larmes et regrets sur la maladie et le trépas de Mgr François, fils et frère du roi; plus quelques lettres funèbres, par Jean de La Jessée; Paris, F. Moul, 1584, in-4°. (Bibliothèque impériale, y. n. 4671 B.)

La Phylosophie morale et civile, du sieur de La Gessée; Paris, F. Morel, 1595, in-8° (en vers).

Les *Deliciæ poetarum gallorum*, de Gruter, renferment plusieurs épigrammes de Jean de La Jessée (part. 1re, p. 930, 945). Colletet parle de lui en assez bons termes dans son *Traité de la Poésie morale* Si le père Nicéron affirme que Jean de La Jessée n'a pas mieux réussi dans la poésie latine que dans la poésie française, et que ses livres ne sont guère recherchés que des curieux, il ne faut pas oublier que du temps de ce critique, Ronsard, Rémy Bellea, Daurat, Marot lui-même, passaient pour de fort mauvais poètes.

Il résulte de ces documents bibliographiques que notre auteur porta le nom de La Gessée jusqu'en 1579, et qu'il n'adopta celui de La Jessée que de cette date à celle de 1584. La famille Gesse, dont le nom fut modifié par notre poète, conformément à la coutume littéraire de l'époque, existe encore à Mauvezin où elle a joué, à des époques assez anciennes, un rôle très honorable. Un Gesse était consul en 1612 à Mauvezin, un autre était maire de cette ville il y a très peu d'années. Cette famille possédait la propriété de Lannelongue depuis une époque fort éloignée. Des livres terriers la leur attribuent en l'année 1600; il est très probable que ce fut là le berceau et le petit héritage dont parle Jean de La Jessée.

L'existence aventureuse et agitée de ce littérateur eut quelque retentissement chez nos ancêtres. Des poètes gascons, gens d'esprit, très feconds aussi, mais moins pressés de se faire imprimer, s'occu-

Digitized by Google

pèrent de lui : l'un d'entre eux écrivit une pièce de vers *sur sa vie, ses mésaventures, sa mort et son tombeau*. M. le curé actuel de Ste-Gemme l'a eue en sa possession; nous regrettons vivement qu'elle ait été égarée. Nous aurions été curieux de voir notre poète apprécié par un de ses compatriotes du XVIIe ou du XVIIIe siècle, et de recueillir des détails, probablement fort intéressants, sur ses dernières années et ses derniers malheurs. Espérons que ce document ne sera pas entièrement perdu, et que sa publication viendra compléter un jour les pages que nous avons consacrées au poète dont le Fezensaguet peut montrer les œuvres avec une certaine fierté.

CÉNAC MONCAUT.

NOTICE

sur les Evêques de Tarbes (1).

(*Suite.*)

1716. *Sedes vacat.*

1718, février. *Anne II François-Guillaume de Cambout*, abbé de Ste-Memmie de Châlons, sous-doyen de l'église d'Orléans, est désigné au siége de Tarbes. Il est sacré le 19 novembre 1719.

1725. Union du *prieuré d'Izac* (2) à la manse du séminaire (3). Restauration du chœur de la cathédrale (Ste-Marie de la Sède); les ouvriers, employés à ce travail, découvrent auprès du maître-autel le corps d'un évêque avec sa crosse et son anneau.

1729, 8 juillet. Mort d'Anne de Cambout, il n'avait que 41 ans. Dans ses armoiries, ce prélat *porte de gueules à deux faulx échiquetées d'argent et d'azur de deux traits.*

1729-1730. *Vacat sedes.*

1730. *Charles-Antoine de la Roche-Aymont*, chanoine de S. Pierre de Mâcon, abbé d'Obasine et de Sordes, évêque de Sarepta (5 août

(1) Voir, plus haut, pages 142, 194, 228, 286, 341 et 449.
(2) Territoire de Pouyastruc.
(3) Chap. de Tarbes (arch. de la préf. G.)

Digitized by Google

1725), coadjuteur de Limoges, est nommé au siége de Tarbes qu'il occupa pendant onze ans.

1734, juillet. — Il fait la bénédiction de la première pierre du *pont de Tarbes,* jeté sur l'Adour.

1738. Union de la manse du monastère de *S. Orens de la Reule* au séminaire (1). Cet acte fut sanctionné en 1744 par Marc-Antoine de Beaupoil de S. Aulaire, abbé de ce monastère.

1740, janvier. Charles de la Roche-Aymont passe à l'archevêché de Toulouse, d'où, poussé par son nom, sa fortune et son mérite, il ne tarde pas à s'élever au premier rang parmi les membres du clergé français. Un manuscrit que j'ai sous les yeux énumère les titres nombreux et les hautes dignités de ce prince de l'Eglise : « archevêque de Narbonne 1752; commandeur de l'ordre du S. Esprit, 10 juin 1753; grand-aumônier de France, juin 1761; archevêque et duc de Reims, premier pair ecclésiastique du royaume, primat de la Gaule-Belgique, légat-né du S. Siége, 1763; de plus il était abbé de Beaumont en Argonne, de Fécamp, de Cercamp, de S. Germain des Prés; doyen des évêques de France; cardinal, et chargé de la feuille des Bénéfices, 1771 (2). »

Dans ses armoiries il *porte de sable au lion d'or, l'écu semé d'étoiles d'or.*

1740, septembre. *Pierre III de Beaupoil de S. Aulaire,* frère de l'abbé de S. Orens de la Reule, et lui-même abbé de S. Pierre, de Tourtoirac et de Mortemer, chanoine, archidiacre et grand vicaire de Périgueux, est appelé à l'évêché de Tarbes. Le mois suivant (9 octobre) un prêtre du diocèse, *Antoine de Lastic,* archidiacre de Lavedan, parvenait au siége de Comminges; plus tard il fut porté à l'évêché comté-pairie de Châlons-sur-Marne (1er novembre 1763).

1741. Pierre de S. Aulaire est sacré le 5 mars. Ce fut sous son épiscopat que les chanoines de Tarbes prirent le rochet.

1751, 11 janvier. Mort de Pierre III d'une attaque d'apoplexie. Dans ses armoiries il *porte de gueules à trois trains de chiens d'argent, liés d'or, mis en pal 2 et 1.*

1751. *Pierre IV la Romagère de Ronssecy* (3), abbé de N.-D. de La Pelisse (diocèse du Mans), est sacré évêque de Tarbes, le 29 août 1751,

(1) Chap. de Tarbes (id.)
(2) Mss de l'évêché.
(3) Il était né à La Fitolie, diocèse de Périgueux.

Digitized by Google

à Paris, par l'archevêque de cette ville, assisté des évêques de Nevers et de Belley.

1762. Arrêt du Parlement de Paris qui condamne la *société des jésuites*; deux ans après un édit royal supprime cette Société qui est obligée de sortir du royaume. Les jésuites abandonnent les biens ecclésiastiques qu'ils avaient en Bigorre entr'autres le *prieuré de Madiran* qu'ils possédaient depuis 1625.

1769, 17 février. Mort de Pierre IV. Dans ses armoiries, il *porte d'azur au chevron d'or potencé et contre-potencé de gueules, accompagné en chef de deux losanges d'or, et en pointe d'un lion rampant aussi d'or.*

1769, 18 juin. *Michel-François Couët Duvivier de Lorry* (1), abbé de S. Martin-ez-Aires de Troyes, prieur de Sorbonne (1753), vicaire-général d'Orléans (1754), prieur du S. Sépulcre et vicaire-général de Rouen (1769), évêque de Vence (2) (1er mai 1764), conseiller du roi, est promu au siége de Tarbes dont il prend possession le 24 novembre 1770.

1772, janvier. Union de l'*hôpital de S. Blaise ou des Pauvres mendiants* (Tarbes) à l'hôpital de *la Clôture*. Ces deux maisons, fondues désormais en une seule, prennent le nom d'*Hôpital général de Tarbes* (3).

1772, 15 octobre. Installation des *Filles de Charité* à l'hôpital de Tarbes; ces pieuses femmes y sont appelées pour soigner les malades et les vieillards (4).

L. LEJOSNE,

professeur d'hist. au lycée de Bourges.

(*La suite au prochain numéro.*)

(1) Né à Metz.

(2) Département des Alpes-Maritimes. — Dans le département du Var avant 1860.

(3) Archives de la préfecture et de l'évêché. — Le *livre des obits du chapitre* fait mention de l'*obit de S. Blaise* fondé en 1392 par Gaillard Coarraze, évêque de Tarbes; peut-être faudrait-il remonter vers cette date pour fixer la création de l'*Hôpital S. Blaise*?

(4) Arch. de la préf. (Hospices H.)

Digitized by Google

ANTOINE DE BOURDEAUX.

(*Suite.*) (1)

Nous n'avons pas l'intention de rapporter ici tous les faits relatifs à l'ambassade en Angleterre d'Antoine de Bourdeaux. Grâce à l'ascendant qu'il avait pris sur Cromwel, il obtint du gouvernement anglais des avantages considérables pour le commerce maritime français, à peu près ruiné par les courses et les pirateries des marins britanniques. Il existe aux archives des affaires étrangères de volumineuses liasses contenant la correspondance de messire Antoine avec Mazarin ; ces documents, intéressants à parcourir, prouvent à quel point le cardinal souhaitait l'alliance du protecteur et combien M. de Bourdeaux employa de talent et d'habileté pour déjouer les intrigues de don Alonzo de Cardenas.

De son côté, l'ambassadeur était tenu au courant des affaires de France par son père et ses parents qui étaient très nombreux, grâce aux mariages de ses quatre sœurs. Tous se trouvaient fort bien placés pour savoir les nouvelles de la cour et du parlement. Sa sœur aînée, veuve de M. de Cossigny, s'était remariée, un peu contre l'avis de son père, à M. Claude de Sanguin, chevalier, seigneur du Raincy, conseiller du roi en ses conseils et célèbre par son esprit et ses vertus (2). Leur fils, le marquis de Livry, mestre de camp de cavalerie, épousa Mlle de St-Aignan, sœur

(1) Voir, plus haut, p. 509.
(2) Il est l'auteur d'Heures en vers français contenant les 150 psaumes de David, les offices de la Vierge et diverses méditations sur les vingt principales fêtes de l'année. (Paris, chez Jean de la Caille, 1660.)

Digitized by Google

du duc de Beauvilliers, gouverneur des enfants de France. Un descendant de ce marquis de Livry, maréchal de camp en 1724 et chevalier du St-Esprit, avait pour belle-fille Mlle de Maniban dont le père était baron de Busca, seigneur de Cazaubon et premier président du parlement de Toulouse. Mesdames de Pomereux et de Geniers-du-Coudray, deux autres sœurs de M. de Bourdeaux, riches, spirituelles et habitant ensemble, avaient une des maisons les plus brillantes de Paris. On y voyait souvent le cardinal de Retz dont l'amitié avait remplacé un sentiment plus tendre longtemps partagé, dit-on, par Madame de Pomereux qui, à l'époque des troubles de la Fronde, avait su faire tourner au profit de la politique du coadjuteur la violente passion qu'elle avait inspirée à Antoine Agésilas de Grossoles, marquis de Flamarens, tué quelque temps après au combat du faubourg St-Antoine. Quand le cardinal fut conduit à Vincennes, elle vendit ses pierreries pour le secourir; Madame de Lesdiguières, autre amie dévouée, sacrifia également ses bijoux et en envoya le prix à Monseigneur de Gondi. Madame de Pomereux se chargea aussi d'avertir le prisonnier de ce qui se passait dans Paris, au moyen d'un geôlier complaisant, payé cinq cents écus par semaine, pour lui faire parvenir les lettres de ses partisans. Un soir de l'année 1651, M. de Retz, seul dans son carrosse, sans autre suite que deux pages et trois laquais, faillit être assassiné en sortant de visiter cette dame, par Gourville et Larochecochon, domestiques de M. de Larochefoucauld. Le complot manqua parce que celui qui montait la garde à la porte de l'hôtel de Pomereux s'était amusé à boire dans un cabaret et n'avait pas donné le signal convenu aux gens apostés sous la voûte de l'arcade, vis-à-vis le Petit-Bourbon. Cette tentative fut renouvelée sans succès au mois de décembre 1652 par Touteville, capitaine des

Digitized by Google

gardes et satellite de l'abbé Fouquet (1). Le jeune de Pomereux devint plus tard gouverneur de Douai. Quant au vieil intendant, l'ancien confident de Richelieu et de Bassompierre, veuf, souffrant et craignant l'isolement, il avait retiré chez lui sa plus jeune fille, Madame de Martineaux, femme d'un conseiller des requêtes du palais, exilé temporairement par ordre du Roi et dont le rôle avait été fort considérable durant la Fronde, grâce à l'esprit souple et ferme de Mademoiselle de Bourdeaux. Dans une circonstance critique, M. de Montmorency ayant envoyé l'ordre à M. de l'Espinay de faire prendre les armes à la compagnie de son quartier, Madame de Martineaux se mit à la place de son mari absent, « descendit en jupe dans la rue, » fit battre le tambour et posta la troupe à la porte St-» Honoré (2). »

Instruite et intelligente, elle servait maintenant de secrétaire à son père pour correspondre avec son fils et quelquefois le prévenir de ce qui pouvait se tramer contre lui, car malgré ses services, M. de Bourdeaux fut en butte à la calomnie. Desservi auprès du premier ministre par Barrère, son agent subalterne à Londres, qui jalousait les succès et la haute position de l'ambassadeur, celui-ci fut averti par sa sœur de l'existence d'un complot hostile à ses intérêts. « Elle-même ne doutait pas qu'il reçût des » ordres de s'en revenir à Paris avant qu'il ne se passât » deux ou trois ordinaires, car Mazarin avait nommé de-» vant plusieurs personnes son successeur auprès de la cour » d'Angleterre (3) ». Aussitôt M. de Bourdeaux se hâta de tout disposer ostensiblement pour son prochain départ, afin de ne point sembler être surpris à l'improviste sans avoir

(1) Mém. du cardinal de Retz — Tallemant — Bussy-Rabutin.
(2) Mém. de Retz.
(3) Mém. de M. de Bourdeaux.

Digitized by Google

été averti. Il renvoya une partie de sa maison, vendit ses équipages et fit passer ses papiers et ses bijoux à Madame de Bourdeaux au château de Neuville. Il avertit Cromwel de ce qui se passait et prit d'avance congé de lui. Le protecteur lui témoigna du regret de son éloignement, l'assura de ses bonnes dispositions en sa faveur et ajouta : « que si cela était capable de le consoler dans sa disgrâce, il était bien aise de l'en avertir afin qu'il goûtât du moins une secrète satisfaction de savoir que, quelque ambassadeur qu'on lui pût envoyer, il n'y en aurait pas un qu'il regardât jamais avec la même distinction qu'il l'avait toujours regardé (1).» Les ministres et les grands seigneurs vinrent prendre congé de lui en exprimant leur peine de le voir quitter un poste où il avait su gagner l'estime et l'affection de tous les partis.

Mais au moment où l'ambassadeur n'attendait plus que l'arrivée du courrier porteur de la notification de son rappel, il reçut du cardinal une lettre intime et affectueuse qui le priait de continuer à servir le roi comme il l'avait fait jusqu'alors ; les éloges sur sa prudence et son habileté n'y étaient pas épargnés. Quand M. de Bourdeaux, fort étonné de cette détermination de Mazarin, fit part de cette nouvelle à Cromwell, le protecteur lui en apprit le motif probable. Les Hollandais, que la cour de France soignait extrêmement pour les empêcher de s'allier aux Espagnols, avaient annoncé à Louis XIV leur projet de faire la paix avec le gouvernement britannique et ils avaient mandé au cardinal qu'ils étaient résolus à employer pour cette négociation l'ambassadeur français, comme étant l'homme le plus adroit et le plus en faveur auprès de Cromwell qu'il fût possible de trouver. Cette démarche, si honorable pour

(1) Mém. de M. de Bourdeaux.

Digitized by Google

Antoine de Bourdeaux, avait éclairé Mazarin qui lui rendit sa confiance et le maintint à Londres. Quelques mois après, il fut en effet choisi avec l'ambassadeur de Suède, M. de Réamberg, pour médiateur entre l'Angleterre et la Hollande et chargé de rédiger les articles d'un traité de paix qui devait être accepté par les deux nations.

Un des personnages qui avait le plus nui à M. de Bourdeaux auprès du cardinal, était le roi exilé Charles II. Ses conseillers et ses courtisans voyaient avec dépit l'entente parfaite de Cromwell et de la cour de France. Ce prince avait mis tout en œuvre pour faire destituer ou tout au moins déplacer l'ambassadeur. Anne d'Autriche répondit aux plaintes de son cousin qu'il était impossible de sacrifier les services d'nn homme aussi habile, dont la présence était indispensable à Londres dans les circonstances actuelles. Dès que les Hollandais eurent témoigné l'intention de faire la paix avec l'Angleterre, Charles II, qui avait toujours espéré voir Mazarin s'allier à ce peuple pour renverser l'usurpateur, crut qu'il devait renoncer à monter sur le trône si cette alliance avait lieu, et il se décida à s'unir assez étroitement avec le cardinal pour que leurs intérêts devinssent communs. Il chargea lord Jermyn, comte de St-Albans, de sonder avec adresse le premier ministre et de lui demander pour Charles Stuart la main de l'une de ses nièces, à condition qu'il l'aiderait à recouvrer la couronne de Charles Ier (1). Mazarin, ravi de devenir l'oncle d'une reine, assura qu'il en faisait son affaire et promit à lord Jermyn de le rendre le plus riche seigneur de la chrétienté si ce projet pouvait réussir. En même temps, il prévint M. de Bourdeaux de traîner en longueur les négociations avec les Hollandais et d'y créer mainte difficulté afin d'avoir le

(1) Mém. de Mademoiselle — Mém. de Bourdeaux.

Digitized by Google

temps de rendre ce peuple favorable à la cause de Charles II. Mais Cromwel, averti par ses espions des projets du cardinal, gagna à force d'or une partie de l'entourage du prince exilé pour le dissuader d'une alliance avec la nièce de Mazarin. On fit craindre au Roi de perdre par ce mariage, si indigne de son rang, les amis qui lui restaient en Angleterre. On lui représenta le peuple anglais mécontent de voir son chef devenir le parent et l'instrument d'un ministre étranger, l'époux d'une Italienne ignorant les mœurs, le langage du pays et même hostile à sa religion. On lui insinua qu'il pourrait être bien préférable pour ses intérêts de s'unir à la fille de Cromwell, dont l'orgueil se trouverait si flatté d'être beau-père d'un prince légitime, qu'il se hâterait sans doute de lui rendre la couronne, dès que sa propre fille serait destinée à la porter. Ces raisons et les querelles continuelles de Mazarin avec le Parlement engagèrent Charles II à renoncer à ses desseins

Il désavoua la démarche de lord Jermyn et dit à M. le Tellier que c'était une idée de ce personnage à laquelle il n'avait eu aucune part et dont il saurait le faire repentir en temps et lieu. Le cardinal, piqué contre le roi, laissa M. de Bourdeaux terminer à sa guise le traité des Hollandais avec le Protecteur.

Trois mois plus tard, l'ambassadeur fut mandé en France par Mazarin pour s'entendre avec lui sur une affaire secrète fort grave et qui ne devait pas être exposée aux indiscrétions de la poste anglaise. Il s'agissait d'un rêve, caressé depuis longtemps par le ministre, et qui semblait au moment de se réaliser; plein d'ambition pour lui et sa famille, son plus vif désir était de voir une de ses nièces monter sur le trône; la Régente, ayant remarqué les assiduités de Louis XIV auprès de Marie Mancini, s'était prononcée trop énergiquement contre la possibilité d'un tel

Digitized by Google

mariage pour que le cardinal osât songer à placer la couronne de France sur la tête de sa jeune parente. « *Si le roi* » *avait l'indignité d'épouser une Mancini,* lui dit un jour » Anne d'Autriche, *je me mettrais avec mon second fils à* » *la tête de la nation contre Louis et contre vous.* » Repoussé de ce côté, Mazarin espéra trouver plus de facilité auprès de Cromwell dont la position était encore peu assurée. Pour ce motif il le supposait devoir être moins fier qu'aucun des souverains régnants; l'Eminence voulut charger M. de Bourdeaux, à l'insu de la reine, de négocier avec le Protecteur une union de famille dont le prix devait être une alliance intime entre les deux peuples et l'abandon complet de Charles II. L'ambassadeur refusa de se mêler de cette négociation confidentielle; il jugea avec raison qu'elle ne devait pas réussir, la sachant opposée aux intentions de la Régente concernant le prince exilé. Il n'eut qu'à s'applaudir de cette prudente réserve, car le Protecteur, après avoir exploité habilement à son profit l'ambition du cardinal, finit par lui déclarer que ce mariage paraissait impolitique en Angleterre et que la différence de nation et de religion serait toujours à ses yeux un obstacle insurmontable. Mazarin reconnut qu'il avait été pris pour dupe, et tout en sachant mauvais gré à Monsieur de Bourdeaux de n'avoir point voulu s'occuper de cette affaire, il n'en laissa rien voir pour le moment. Le 5 juin 1656 il le fit revenir à Londres où son absence avait permis aux Espagnols de gagner du terrain auprès du gouvernement Britannique.

Mais les plus grands embarras de M. de Bourdeaux, pendant son ambassade en Angleterre, furent causés par l'avarice du Cardinal; il refusait de fournir les fonds nécessaires pour acheter la faveur de certains hommes influents et hostiles dont la bienveillance et l'appui auraient pu être

Digitized by Google

acquis à l'envoyé français par quelques présents faits à propos. On trouve dans les mémoires de M. de Bourdeaux de singuliers détails sur les ruses employées par Mazarin pour se dispenser de payer cent mille écus, formellement promis par lui, à quatre puissants personnages. C'était le prix de leur concours dans une affaire importante. Aussi voulant représenter dignement le Roi et tenir partout le premier rang, comme ambassadeur, Antoine de Bourdeaux dissipa à Londres presque toute sa fortune. Persuadé que les grandes charges devaient ennoblir et non pas enrichir, il eut souvent besoin de l'aide de son père qui lui envoya généreusement, à plusieurs reprises, des fonds considérables. Ses quatre sœurs renoncèrent même en sa faveur aux minces dots que leur accordait l'usage de ce temps. Heureusement Cromwell fut si satisfait de ses rapports avec cet ambassadeur qu'il le pria de dire en toute franchise ce qu'il pourrait faire pour lui être utile. Le Protecteur fut sollicité seulement d'appuyer une demande à Mazarin pour une place de président à mortier; cette puissante recommandation, et les éloges donnés à l'envoyé français, lui firent obtenir en 1658 la dignité de premier président au lieu du poste modeste qu'il avait demandé.

Malgré tous ces honneurs, les grandes dépenses que faisait à Londres M. de Bourdeaux avaient si fort amoindri ses revenus qu'il ne lui restait plus, outre la dot de sa femme, que la jouissance de Neuville, quelques fermes dans le Bazadois et un domaine situé pres de Geaune en Tursan, dans les Lannes. Il n'avait pas voulu se défaire de ces biens, les considérant comme des terres patrimoniales; ses occupations et sa longue absence l'avaient cependant toujours empêché d'aller les visiter, et l'avaient même privé de voir le fils de son grand-oncle, chef de sa maison, qui venait de mourir fort âgé, laissant de nombreux enfants, tous fixés

Digitized by Google

dans le midi de la France. Aussi, à l'occasion du mariage de Louis XIV avec l'Infante d'Espagne, demanda-t-il à Mazarin la faveur d'accompagner la cour à Bayonne afin de profiter de cette circonstance pour aller dans sa famille. Mais les services de l'ambassadeur étaient jugés si nécessaires en Angleterre que le Cardinal fit attendre son consentement jusqu'au retour du roi à Paris. Comme compensation, M. de Bourdeaux obtint la charge de secrétaire des commandements de la jeune Reine que son père paya fort cher et qui lui causa, plus tard, bien des désagréments.

A cette époque, Cromwell envoya lord Faulcombridge, son gendre, féliciter Louis XIV sur le succès de ses armes; le duc de Créqui, premier gentilhomme de la chambre, et M. de Mancini, neveu de Mazarin, partirent pour Londres, le 20 juin 1658, afin d'annoncer au Protecteur la victoire des Dunes et le complimenter de la part du Cardinal. M. de Bourdeaux vint recevoir ces deux envoyés et les présenta au chef de l'Etat qui « *les reçut découvert et leur fit mille civilités* (1). » Pendant leur séjour, chaque matin un maître de cérémonies vint à l'hôtel de l'ambassadeur lui présenter le programme détaillé de la journée pour reconnaître s'il n'y avait rien qui pût choquer les deux seigneurs français. Avant leur arrivée on avait tout prévu pour éviter de blesser leur susceptibilité; ils eurent chacun une habitation et un personnel de service séparés. « *J'ai commandement exprès de Sa Majesté,* écrivait M. de Brienne à » M. de Bourdeaux, *que son intention est qu'aussitôt que* » *vous saurez l'arrivée de M. de Créqui à Londres, vous* » *l'alliez visiter, et que comme il a ordre de vous donner la* » *main droite au-dessus de lui dans son logis, Sa Majesté* » *désire que vous la lui donniez pareillement dans le vôtre* » *lorsqu'il vous rendra la visite* (2). »

(1) Archiv. diplomat.
(2) Corresp. de Brienne.

Digitized by Google

Pendant la maladie dernière de Cromwell, M. de Bourdeaux envoya tous les deux jours au Cardinal un bulletin de la santé de l'illustre malade. Les lettres qu'il écrivit en France à ce moment, et après la mort du Protecteur, sont pleines d'intérêt et dépeignent parfaitement l'état d'indécision et de malaise qui tourmentait l'Angleterre. L'autorité du fils de Cromwell, quoique reconnue par l'armée, la flotte et le Parlement, n'avait pas de racines bien profondes dans le peuple. Regrettant au milieu des pompes de Whitehall son château d'Hursley, ses chasses, ses chevaux et ses gais amis, Richard portait avec une indolence ennuyée la couronne léguée par son père. Déjà de grands seigneurs, des alliés même de sa famille, s'empressaient de trahir leur souverain pour acquérir des droits à la reconnaissance du pouvoir nouveau qu'ils prévoyaient devoir bientôt renaître. Les rois d'Europe, ralliés par le génie de Cromwell autour de son trône, étaient indécis sur la conduite à tenir avec ce chef d'Etat, sans volonté, sans puissance, et qu'abandonnaient Monk, Thurloe, Faulcombridge et les hommes les plus marquants de la nation. A l'étranger on faisait des vœux pour les princes exilés, et Charles II voyait augmenter le nombre de ses partisans. Cette disposition des esprits donnait lieu à de curieuses contradictions; ainsi, tandis que la cour de France prenait le deuil pour la mort du Protecteur, Mazarin allait féliciter sur cet événement la reine Henriette-Marie à qui il annonçait son prochain rétablissement sur le trône d'Angleterre.

Dans ces circonstances difficiles, M. de Bourdeaux s'appliqua à tenir son gouvernement au courant de ce qui se passait à Londres et à faire respecter dans leur intégrité les droits et priviléges dont avaient toujours joui les ambassadeurs français. Quand le nouveau souverain eut été proclamé, M. de Bourdeaux ne voulut lui remettre ses

Digitized by Google

lettres de créance qu'en plein Parlement et avec un cérémonial différent de celui qu'on avait employé à l'égard des ministres de Portugal et de Hollande (1). Ces prétentions, justifiées par l'usage, donnèrent lieu à beaucoup de difficultés entre la cour et l'ambassadeur. Ces formalités qui paraissent aujourd'hui mesquines et inutiles étaient fort graves au XVIIe siècle où une question de préséance pouvait être la cause d'une guerre entre deux peuples. On se souvient de l'éclatante vengeance que Louis XIV tira, en 1661, du gouvernement espagnol dont l'envoyé avait pris le pas sur le comte d'Estrades. Grâce à sa fermeté, M. de Bourdeaux obtint toutes les marques de respect qu'il jugeait dues au caractère dont il était revêtu; conduit par les comtes de Pembroke et de Salisbury, l'ambassadeur, suivi du chevalier Wentworth, fut escorté jusque dans la salle des séances par plusieurs compagnies de mousquetaires, tandis que les gardes du Parlement formaient la haie sur la place, devant les escaliers du palais. « Enfin, raconte » M. de Bourdeaux, il y avait encore dans la chambre où » je me suis reposé un fauteuil et un tapis de pied d'extra- » ordinaire (2). »

Pendant les troubles qui précédèrent le retour à Londres de Charles II, l'ambassadeur, sans cesser de surveiller avec soin les menées des divers partis, s'occupa activement d'achats de tableaux et de meubles précieux qu'il expédiait à Paris. Mazarin, grand amateur de haute curiosité, l'avait prié d'acquérir les richesses artistiques du palais de Whitehall dont on avait annoncé la vente et qui contenait vingt-huit Titien, onze Corrège, quatre Guide, seize Julio Romano et sept Parmejano. Déjà en 1645 le Parlement avait vendu les statues de cette résidence royale pour en ap-

(1) Documents historiques.
(2) Archives diplomat.

Digitized by Google

pliquer le prix à l'entretien de l'armée du nord. D'après la même ordonnance tous les tableaux, où étaient représentés la seconde personne de la Trinité et la vierge Marie, devaient être brûlés; heureusement Cromwell s'opposa à cet acte de vandalisme. M. de Bourdeaux, bon connaisseur lui-même, dressa un inventaire de la galerie d'Hampton-Court, pour que le cardinal pût faire un choix. Ce n'est pas une des moindres singularités de cette correspondance diplomatique, conservée aux archives du ministère des affaires étrangères, que de voir le grave ambassadeur, après de sérieuses dissertations sur la politique et les discordes des Anglais, annoncer joyeusement au premier ministre qu'il a découvert « neuf bons tableaux du vieux Mantegna » représentant les triomphes de César, ainsi que deux ten- » tures de tapisserie remarquables. » Plus loin, il détaille les parures en pierreries qu'il faut offrir à Lady Faulcombridge, et mentionne un présent de beaux chevaux barbes qui doit assurer à la France le dévouement de son influente maison.

Cependant le vieux parti républicain s'affaiblissait toujours davantage en Angleterre, et ses principaux chefs, devenus royalistes, demandaient le retour du prince exilé. Mazarin, instruit de ce revirement des esprits, envoya à Richard Cromwell une lettre pleine de protestations d'amitié; en même temps il chargeait M. de Bourdeaux d'aller trouver Georges Monk qui commandait l'armée et passait pour un fanatique partisan des Stuarts, afin de l'assurer des bonnes intentions de Louis XIV à son égard. Mais l'adroit général, se méfiant de la duplicité proverbiale du cardinal, resta froid et mystérieux, répondit évasivement à l'ambassadeur et refusa ses offres de service. M. de Bourdeaux demanda une seconde entrevue; il lui fut répondu par sir Clargis que Monk ne parlait pas français. « J'ai déjà vu le général,

Digitized by Google

» répliqua l'ambassadeur, et je me suis aperçu que je savais » assez d'anglais pour le comprendre et me faire com- » prendre par lui (1). » Malgré ses efforts et son habileté il fut impossible de faire sortir Monk de sa réserve. Mazarin cependant tenait à connaître les projets réels de ce nouvel homme d'Etat; aussi M. de Bourdeaux, pressé par le premier ministre, dut-il employer des sommes énormes à gagner les confidents du général qui bientôt mirent l'envoyé à même d'écrire en France que Monk se préparait à faire rendre prochainement à Charles II la couronne de son père. Cette nouvelle, accueillie avec transport par la cour d'Anne d'Autriche, contraria le cardinal; l'Eminence trouvait l'intérêt de la France à prolonger les dissensions de l'Angleterre, et elle s'était engagée à soutenir Richard Cromwell. Malgré son mécontentement, le cardinal adressa à l'ambassadeur des compliments officiels en lui mandant secrètement de retarder autant qu'il le pourrait le retour du prince exilé.

Tandis qu'on vantait les talents et le succès de M. de Bourdeaux, sa tranquillité était troublée à Londres par de cruels embarras. Obligé, surtout dans les derniers temps, à de grandes dépenses, n'ayant pas reçu d'appointements depuis plusieurs années et tout absorbé par les affaires publiques, l'ambassadeur voyait ses lettres de change protestées par les banquiers. Dans cette extrémité, il écrivit à Mazarin une lettre simple et digne, et avoua sa fâcheuse position; il y exprima la crainte de ne pouvoir continuer à représenter convenablement Louis XIV en Angleterre, parce que ses services depuis douze ans dans des emplois ruineux, le mettaient hors d'état de subsister à Londres sans le secours du roi. Cet appel fut entendu, et au mois de mars 1660, le cardinal envoya à l'habile diplomate les

(1) Guizot.

Digitized by Google

sommes qui lui étaient dues par le royaume avec recommandation expresse d'empêcher le plus longtemps possible le retour des Stuarts. Pour obéir à ces instructions, M. de Bourdeaux fut obligé, bien à contre-cœur, de s'entendre avec Fleetwood, Lambert, Harrisson et les autres chefs républicains afin de mettre obstacle aux projets de Monk : on décida même Richard Cromwell à ordonner l'emprisonnement de ce général dans la tour de Londres, comme coupable de haute trahison. Mais le peuple anglais, fatigué par ces querelles intestines et les continuelles discussions des Têtes-Rondes et des cavaliers, se révolta contre le nouveau lord protecteur, forçant le Parlement d'envoyer des députés à Charles II pour lui jurer obéissance et le supplier d'oublier le passé. Le roi promit une amnistie générale dont il n'excepta que les meurtriers de son père et rentra à Londres où il fut reçu par Monk à la tête de l'armée. Les membres de la noblesse vinrent à cheval au-devant du prince, tandis que Richard Cromwell, pauvre, abandonné, quittait obscurément et sans suite le pays dont il avait été quelque temps le souverain. Le premier acte du roi fut de faire emprisonner ceux qui avaient participé à la condamnation de Charles Ier : Harrisson et Fleetwood périrent dans les supplices; Lambert, grâce aux sollicitations de lord Talbot, favori du prince, fut condamné à être décapité quand il aurait *cent un ans;* jusqu'alors il devait être exilé dans l'île de Wight.

Charles II n'avait pas oublié les obstacles que M. de Bourdeaux avait suscités à son retour et ses démarches auprès du parti républicain; aussi il voua à l'ambassadeur une si grande haine qu'il défendit de prononcer son nom à la cour, sans considérer que la responsabilité de ces actes devait appartenir à Mazarin, et non à son envoyé. Quand Louis XIV chargea M. de Bourdeaux de faire part au nou-

Digitized by Google

veau roi de son mariage avec l'infante d'Espagne, Charles refusa de recevoir cette notification et ajouta que « l'ambassadeur n'avait que faire de demander audience davantage parce qu'il ne lui en serait pas accordé (1). » Le cardinal, averti de ce manque de procédés, écrivit à M. de Bourdeaux de prendre patience; il aurait bientôt sa revanche, grâce à la ligue que préparait la France avec la Hollande contre l'Angleterre. L'ambassadeur, froissé dans sa dignité, ne voulut point rester plus longtemps chez un peuple dont le souverain lui était hostile et il demanda de retourner à Paris. Avant de partir, il mit ordre à toutes ses affaires et pour payer intégralement ses créanciers il fit vendre sa jouissance de la terre de Neuville. La dernière semaine de son séjour à Londres fut employée à des visites d'adieu chez ses nombreux amis; un soir, en revenant de l'hôtel Pembroke, sa voiture fut entourée d'une vingtaine d'hommes apostés à cet effet, parmi lesquels étaient les frères de Mlle de Sedpwist, qui lui enlevèrent ses bijoux et maltraitèrent ses gens. Sans obtenir du roi réparation de cet outrage et n'ayant même pu avoir une audience de congé, M. de Bourdeaux, quoique souffrant, s'embarqua pour la France; sa femme et sa fille vinrent le recevoir à Calais.

Au retour de St-Jean-de-Luz, Mazarin s'était rendu à Vincennes avec toute la cour, en attendant la fin des préparatifs, faits par la ville de Paris, pour l'entrée du roi. M. de Bourdeaux, malgré ses longs et loyaux services, fut reçu assez froidement; le cardinal affecta, pendant toute la durée de l'entrevue, de ne parler que des difficultés de Louis XIV à régler les rangs pour la cérémonie de la semaine suivante. Jugeant avec raison que c'était un parti

(1) Mémoires de M. de Bourdeaux.

Digitized by Google

pris de ne pas l'entretenir d'affaires sérieuses, Antoine de Bourdeaux pria le premier ministre de se souvenir qu'en sa qualité de secrétaire des commandements de la jeune reine, c'était lui, président du grand conseil et encore revêtu de la dignité d'ambassadeur, qui devait se trouver derrière le trône élevé à Leurs Majestés, au haut du faubourg Saint-Antoine. Mazarin répondit sèchement qu'il avait déjà disposé de cette place en faveur de M. Colbert, son secrétaire particulier, dont la famille, ajouta-t-il, ne comptait pas de factieux. M. de Bourdeaux saisit l'allusion et comprit qu'il était tombé en disgrâce. Un de ses parents, fils cadet de messire Jean de Bourdeaux d'Audigeos, seigneur de Benuny et de Hareou, près Coudures en Chalosse, voyant la misère extrême de la nation, s'était opposé à l'établissement d'un impôt sur le sel décrété par l'avide et insatiable cardinal. Grâce à l'appui du clergé, tout-puissant dans la contrée, le seigneur rebelle expulsa en 1660 les gens chargés de percevoir la nouvelle imposition; Salis, Laneplan, Hagetmau, Coudures et Dax se soulevèrent contre les collecteurs royaux. Le marquis de Poyanne, gouverneur de cette partie des Landes, et M. du Bourg, marchèrent sur les séditieux qu'on eut beaucoup de peine à disperser, le peuple s'étant déclaré pour eux. Ils s'étaient fortifiés dans le château de Dumes (1) près de Doazit et résistèrent plusieurs jours aux troupes envoyées pour les soumettre. Les curés de Montgaillard, de Bahus et leurs vicaires furent emprisonnés à St-Sever avec la sœur de d'Audigeos et sa mère; mais l'opinion publique protesta si vivement contre cette mesure de rigueur, que M. de Poyanne, craignant un soulèvement général, les remit en liberté. Mme de Bourdeaux était fille de messire Henry de Talazac, seigneur de Bahus

(1) Le château de Dumes appartient aujourd'hui au baron de Navailles.

Digitized by Google

et d'Ysabeau de Foix-Candale-Doazit. Elle avait des parents puissants et riches dont l'influence contribua beaucoup à adoucir les châtiments destinés aux révoltés. Déclaré coupable du crime de lèse-majesté et mis hors la loi, d'Audigeos avait oublié le but qu'il s'était proposé et avait permis à ses hordes indisciplinées de ravager les campagnes des Lannes et du Bigorre. Devenu odieux aux populations dont il avait été un moment le héros, il fut longtemps poursuivi et traqué dans les montagnes, jusqu'à ce que Sarrau de Foix-Candale, le baron de Loubie et le comte de Méritens, ses oncles, lui eussent fourni les moyens de se retirer en Espagne; sa résistance aux troupes royales avait duré plusieurs années. Il fut accompagné dans sa fuite par M. de Pontaignan, Pierre de Montagut, Jean du Vacquier, seigneur d'Aubagnan et quelques autres gentilshommes gravement compromis (1). Tel était le motif de la disgrâce de M. de Bourdeaux, bien innocent cependant de la rébellion de son cousin. Blessé de l'ingratitude de Mazarin envers un serviteur du roi qui avait sacrifié pour l'Etat sa fortune et douze ans de sa vie, l'ambassadeur en le quittant lui dit : « Qu'heureusement il trouvait dans sa cons-
» cience la récompense de ses services, que d'ailleurs il
» était fier que le royaume fût son obligé puisqu'il sortait
» d'emploi plus pauvre qu'il n'y était entré. » Après s'être démis de toutes les charges qu'il possédait, M. de Bourdeaux résolut de quitter Paris et d'aller vivre dans ses terres de Lannes, auprès de ses cousins. Mais la veille de son départ il tomba si gravement malade que les médecins perdirent bientôt tout espoir de le sauver. Ses inquiétudes au

(1) M. de Laborde-Péboué, dans son livre de raison où il raconte les principaux événements arrivés en Chalosse au XVIIe siècle, parle en ces termes de d'Audigeos: « C'était un capdet, homme fort adroit je vous assure, ce qui lui a
» bien servi, car il a été cherché par tous les endroits depuis St-Sever jusqu'aux
» montagnes avec défenses, de par le roi, par toutes les villes de ne lui avoir a
» bailler ni pain, ni vin, ni logement, ni munitions. »

Digitized by Google

sujet de d'Audigeos et la douleur de se trouver impliqué dans cette rébellion aggravèrent tellement son état qu'il mourut le jour même de l'entrée du roi à Paris, le 26 août 1660. Réduit au désespoir, son père, le vieil intendant, prit le monde en haine, fit construire un pavillon aux Jacobins de la rue St-Honoré, où il se retira après avoir partagé sa fortune entre ses enfants et sa petite-fille. Il réunit et mit en ordre dans cette retraite ses papiers ainsi que ceux de son fils qui furent publiés à Amsterdam en 1758 par les soins de sa famille.

Madame Antoine de Bourdeaux, quoique peu riche, sut conserver un grand nombre d'amis. Demandée vainement en mariage par les marquis de Lavardin et de Gordes, elle préféra se consacrer à sa fille qui épousa en 1694 le comte de Martel-Fontaine, premier écuyer de Françoise-Marie de Bourbon, femme de Philippe d'Orléans, duc de Chartres (1). Après vingt-six ans de mariage, Mme de Martel-Fontaine mourut sans enfants, instituant pour héritiers ses cousins maternels du pays des Lannes : « Noble » Bertrand de Bourdeaux, seigneur d'Urgonx, conseiller » et secrétaire du roi en la chancellerie près la cour des » aydes de Guyenne sur les provisions de Sa Majesté du » 10 novembre 1719 (2); Noble Jean de Bourdeaux » d'Audigeos, lieutenant de dragons dans le régiment de » Condé, et messire Jean de Bourdeaux, docteur en Sor- » bonne, conseiller au parlement de Guyenne, abbé de St- » Loubouer. »

(1) Chansons historiques,— Coll. Maurepas.

(2) « Bertrand de Bourdeaux mourut à St-Sever-Cap, âgé d'environ 80 ans, » le 13 mars 1733, laissant postérité, et fut enseveli le 14 dudit mois dans » l'église des Jacobins de cette ville, en présence de Messieurs Jean de Junca » et Jean d'Osque, prêtres, comme il appert d'un certificat signé par M. Joseph » de Tauzin, bachelier en théologie, prêtre et curé de St-Sever, le 18 déc. » 1772, et par Laffite, avocat, en l'absence de MM. les officiers du sénéchal.»

(Archives de Captan; Castera.)

Digitized by Google

De cette maison, il ne reste plus que Mme la baronne de Captan, fille de Pierre-Martin-Charles de Bourdeaux, seigneur de Castéra, Gauzis et Balazin, dernier descendant en Chalosse de la famille et du nom qu'illustra l'habile ambassadeur.

Vicomte H. De GALARD.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

Digitized by Google

ERRATUM.

Il s'est glissé, dans cette livraison, une erreur qu'il convient de rectifier :

Page 564, ligne 32, au lieu de *Fiuntur oratores,* lisez *Fiunt oratores.*

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE

DES

Matières contenues dans le Volume de cette Année

1er JUILLET 1861. — 1er JUIN 1862.

L'INDUSTRIE LITTÉRAIRE AU XVIIe SIÈCLE, par M. A. Magen, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen..... 5

LES ARTISTES DU SUD-OUEST A L'EXPOSITION DE 1861, par Gontran d'Aussy..... 24,88,174

RÉSULTAT SOMMAIRE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE MESSEIGNEURS LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE D'AUCH, TENU PAR ORDRE DU ROY DANS LE CHATEAU ARCHIÉPISCOPAL DE MAZÈRES, LE 2e JOUR DE JUIN, L'AN DE GRACE 1696. *Document des archives impériales*, communiqué par M. Cénac-Moncaut..... 28

NOTICE GÉOGRAPHIQUE SUR L'ANCIEN COMTÉ DE GAURE, par J. Lary. 32

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. *Les Noces de Ploutamouphis, de M. Ducos.—Histoire d'Henri IV, de M. Poirson. — Lettres d'Henri IV, recueillies par le prince Galitzin. — Réédition des Poésies de M. Clausade de Marciac. — Réédition des Tropicales*, par J. Noulens..... 36,405,500

UN GASCON, MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE SAN-SALVADOR, à Paris, par J. Noulens..... 40

RESTITUTION AUX TAURINI D'UNE INSCRIPTION ANTIQUE FAUSSEMENT ATTRIBUÉE AUX LACTORATES, par le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, etc..... 47

DESTRUCTION DU CHATEAU DE SÉRIDOS, par J. Noulens..... 53

MISCELLANÉES..... 55,111,158,206,258,310,363,409,508,555

PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE DE LA LITTÉRATURE ROMANE OU PROVENÇALE, par M. Samazeuilh..... 57,129,161

DUPIN, CAPITAINE LECTOUROIS, AU PONT D'HEIDELBERG, par Eugène d'Auriac..... 66

PIERRE DE LOBANNER ET LES QUATRE CHARTES DE MONT-DE-MARSAN, par J.-F. Bladé..... 71,113

Digitized by Google

Lampes romaines de provenance aquitanique, par M. Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse..... 77
Linguistique, par M. l'abbé Cauderan, membre de la Société Linnéenne de Bordeaux..... 91
La duchesse de Bar, sœur d'Henri IV, fait don de la chapelle d'Ibos en Armagnac a Alexandre de Sen-Gresse, par J. N..... 100
Les Orphéonistes agenais revenus a Condom, par J. N..... 102
Bulletin bibliographique, par Riesbey. — *Noblesse de Saintonge et d'Aunis*, par de La Morinerie.—*Nobiliaire de Gascogne*, par J. Noulens.—*Histoire des Girondins*, par Guadet. 102
Réponse de M. Bladé a M. des Moulins, président de la Société Linnéenne de Bordeaux..... 105
Un petit mot a M. Jules Lecomte, chroniqueur du Monde illustré, par J. Noulens..... 108,118
L'éloquence a la cour souveraine de Béarn, par V. Lespy. 123
Ethnologie gauloise (2e volume), par M. Roget de Belloguet. 136
L'armoire de Marguerite de Valois ***..... 140
Notice sur les évêques de Tarbes, par M. Lejosne. 142,194, 228,286,341,389,449,589
Archéologie auscitaine, par le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, etc..... 144
Une visite au monastère de Faget-Abbatial, par M. Ferdinand-Cassassoles, membre du Conseil général du Gers..... 154
Surprise de la ville de Bagnères-de-Bigorre par H. de Transtamarre..... 157
De la prépondérance de la langue de la race japhétique par M. l'abbé Cauderan..... 169
Archives de la Guienne et du Languedoc, par le baron Chaudruc de Crazannes, membre correspondant de l'Institut, etc.. 176
Manuscrit de Bernard de Soffarez, commenté par M. F. Cassasolles..... 179
Bulletin bibliographique, par Léda Lodoïska et J. N..... 186
Réflexions d'un choriste sur le concours musical de Lectoure, par X..... 190,240
Notes généalogiques sur la famille de Gironde, par J. Noulens..... 197
Lettres sur les inscriptions des stalles du choeur de Sainte-

Digitized by Google

Marie, par M. l'abbé Cauderan et Jean de la Hyse..... 209,244
Origines de Condom, par M. G. Niel..... 209,289
Rôle des consonnes labiales, par M. l'abbé Cauderan.... 221,503
Une charte d'Eléonore d'Aquitaine, par M. Rossignol..... 224
Notice sur la fondation de Nogaro, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 231
Nécrologie : M. de Campaigno, par M. L. de P..... 236
De l'utilité historique des actes notariés antérieurs à 89, par Ad. Magen..... 238
Congrès scientifique de Bordeaux, par J. Noulens..... 247
Les Normands avant le IXe siècle, par M. J.-F. Bladé. 261 329,380,427,478,526
Lettre sur l'hétérogénie, par M. H. Esglantey..... 271
Biographie. — Marins d'Aquitaine. — Encore Eliçagaray, dit Petit Renau, par M. Riesbey..... 278
Un chapitre de l'histoire de Saint-Barthélemy, par M. Bechade-Labarthe..... 280
Madame Thore née de Mibielle, par M. Alfred B..... 300
Correspondance : Lettre de M. A. Magen..... 306
Griffoul-Dorval, nécrologie, par J. N..... 307
De l'Union a la Couronne stipulée ou achetée par les villes, et des violations de ce Pacte par la royauté, par M. A. Curie Seimbres..... 313
Noms des lieux en ac et en an, par N..... 338
Nécrologie. — Durrey, par L. L..... 345
Description d'un monument élevé sur une butte près la ville d'Eauze, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 351
Deux poésies de madame Thore..... 355
Numismatique. — Monnaie de Sully. —Constantius II, par M. E. Pelisson..... 360
A Monsieur le comte de Lagrange, remercîment et allocution pour la remise de sa bannière à la famille orphéonique de Condom..... 362
Les Gascons célèbres. Poètes. Jean de La Jessée, par M. Cénac-Moncaut..... 365,422,490,549,584
La Farandoulo d'Anséume Mathieu, par V. Lespy..... 375
Le général d'Espeyron (*biographie*), par M. Béchade Labarthe..... 385

Digitized by Google

Quelques mots sur les éléments constitutifs des idiomes du midi de la France, par M. Lespy..... 394
Numismatique, monnaies élusates. Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 396
Le colonel Latorneric a Sediman, en Egypte, par J. N..... 399
Trois dames sauvées par Mgr l'archevêque de Tarbes, par J. Janin..... 402
A un chèvre-feuille, poésie, par J. Noulens..... 404
Bernard du Bouzet de Roquépine, gouverneur de Condom, par J. Noulens..... 413
La Poésie béarnaise, par M. Moët..... 432,535
Bulletin des sociétés savantes, par J. N..... 455
Lettre a M. Corpet sur Ausone, par M. l'abbé Cauderan.... 456
Le Chateau et les Seigneurs de Poudenas (ou Podenas), par J. Noulens..... 461
Numismatique.—Sur l'exercice prétendu du droit de monnayage attribué aux Abbés de St-Théodard, en Quercy, par le baron Chaudruc de Crazannes..... 483
Ma Grand'mère, poésie inédite de Mme Thore..... 496
L'Aumône d'un Bracelet, par J. Noulens..... 499
Antoine de Bourdeaux, par le vicomte H. de Galard.... 509,592
M. David du Gers, par Victor Lavergne..... 546
A Mad. Garcia. Poésie, par E. D..... 553
Irénée David, par J. Noulens..... 557

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

D 57

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

Digitized by Google